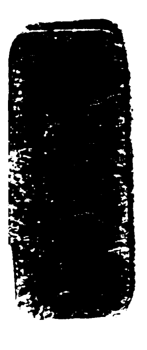
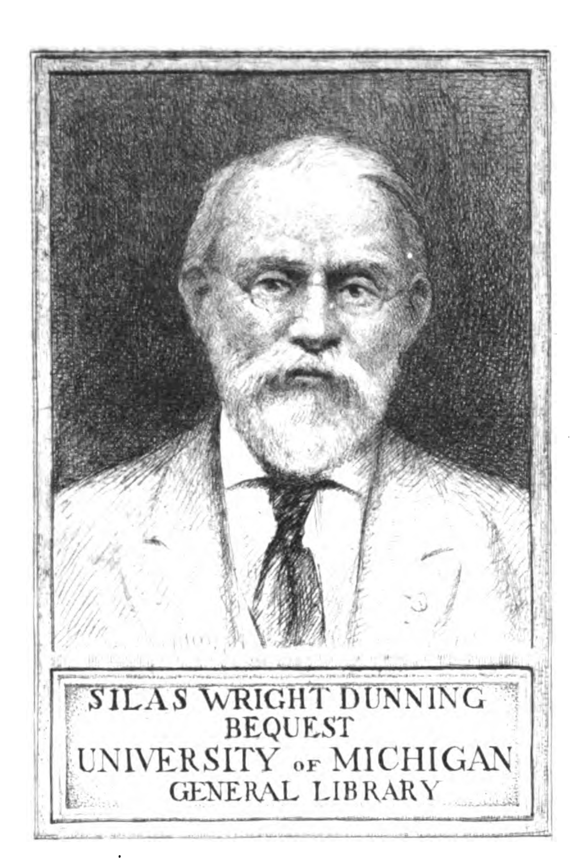




Annales de la Société d'émulation du département des Vosges

Société d'émulation du département des Vosges, Epinal





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825 a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXXXII[e] ANNÉE

1906

EPINAL

CH. HUGUENIN,
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
Rue d'Ambrail, 8

SECRÉTARIAT
DE LA SOCIÉTÉ
21, Place de l'Atre.

PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES, EMILE LECHEVALIER,
16, Rue de Savoie (VI[e])

1906

Extrait des procès-verbaux des Séances

SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 1905

TENUE A L'HOTEL-DE-VILLE

La séance est présidée par M. ANTOINE, Conseiller de Préfecture, délégué par M. ALLARD, Préfet des Vosges, président d'honneur et membre titulaire de la Société, assisté de M. GAZIN, président, et de M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.

Au bureau ont aussi pris place M. STEIN, maire de la ville d'Epinal ; M. LE MOYNE et M. Léon LOUIS, vice-présidents; M. LOVENDOWSKI, trésorier.

Présents : MM. AMANN, BOSSERT, CLÉMENT, DEFLIN, DERAZEY, FERRY, FLEURIEL, FRICOTEL, DE GAIL, GARNIER, GAZIN, HAILLANT, HAUSSER, LE MOYNE, LOUIS, LOVENDOWSKI, MERLIN, Léon MILLOT, René MILLOT, NICOT, l'abbé OLIVIER, PERRON, SIMONET, STEIN, VIAL et VIRTEL, membres de la Société.

Excusés : MM. ADAM et BOUR.

Un grand nombre de dames, appartenant en grande partie aux familles des lauréats et des sociétaires, de nombreux invités, fonctionnaires et officiers assistaient à la séance.

L'orchestre militaire de la musique du 149e, dirigé par son chef, M. Guillon, avait été gracieusement mis à la disposition de la Société par M. le général de division Corbin, gouverneur d'Epinal.

M. Antoine donne la parole à M. Ferry, qui lit son discours : *Les théâtres populaires vosgiens.*

Ce discours est accueilli par de nombreux applaudissements.

M. Antoine prononce ensuite l'allocution suivante :

« MESDAMES,

« MESSIEURS,

« M. le Préfet eût été très heureux de pouvoir, comme l'an dernier, assister en personne à cette séance publique et solennelle où la Société d'Emulation distribue à ses nombreux lauréats les prix obtenus par leurs travaux. Empêché à la dernière heure de venir parmi vous, il m'a chargé, en me déléguant pour le remplacer, de vous présenter ses excuses et ses regrets.

« J'ai ainsi, par un concours de circonstances dont je n'ose trop me féliciter, l'honneur de présider pour la deuxième fois cette cérémonie particulièrement brillante qui réunit l'élite intellectuelle de tout le pays vosgien. Mais c'est un honneur qui, comme la plupart des autres, a ses charges : il n'y a pas que la noblesse pour « obliger », en notre temps de démocratie.

« Je ne considère pourtant pas, croyez-le bien, Messieurs, comme une obligation qui puisse déplaire à personne, celle d'écouter la lecture d'études érudites et de savants rapports ou d'entendre la proclamation de récompenses accordées sans autre distinction que la supériorité du mérite et des talents. En vérité, il faudrait avoir l'âme bien indifférente et le cœur bien sec pour n'éprouver aucun plaisir à décerner, avec les félicitations d'usage, médailles, primes et diplômes aux heureux lauréats de vos concours agricole, littéraire, artistique ; et ce serait manquer tout ensemble de goût et d'esprit que de ne pas ressentir l'émotion communicative du beau ou de ne ne pas vouloir la manifester par de légitimes applaudissements en présence d'un discours aussi remarquable, par le fond et par la forme, que celui de M. Ferry, sur nos théâtres populaires.

« On ne pouvait, réellement, ni déterminer avec plus d'exactitude le caractère et les conditions — littéraires, morales ou matérielles — de cette manifestation d'art dont l'initiative appartient sans conteste au pays bussenet, ni faire des scènes rustiques de Ménil-en-Xaintois, du Saut-des-Cuves et de

Bussang, un historique plus précis dans son extrême brièveté, ni, enfin, analyser avec plus de compétence et plus de finesse l'œuvre si originale, si variée et déjà si considérable de M. Maurice Pottecher. On ne saurait, non plus, mettre mieux en lumière l'importance sociale de ce théâtre qui est à la fois celui du peuple et de la nature, toujours si proches l'un de l'autre, ni faire mieux ressortir les frappantes ressemblances qu'il offre avec les spectacles de la Grèce ancienne,

Fêtes de la nature et de l'humanité,

comme dit le poète.

« A peine, — si le travail de M. Ferry avait dû être plus complet, — pourrait-on regretter qu'il n'eût pas montré dans notre propre littérature la genèse et le développement de cette forme dramatique, représentée d'abord — au moyen âge et jusqu'au milieu du XVIe siècle — par les mystères, les miracles, les moralités, les jeux, les « soties » et les farces (vous vous rappelez certainement, Messieurs, la farce de l'*Avocat Patelin*, le chef-d'œuvre du genre, celles du *Cuvier*, de la *Cornette*, du *Pélerin* et tant d'autres), puis — du XVIe siècle à une époque très voisine de nous — par toute cette floraison d'œuvres si diverses et si curieuses, malheureusement trop éphémères, au moins en leur mode originel, dont l'ensemble constitue le « Théâtre de la Foire ».

« Car le peuple (j'entends ce mot, évidemment, dans un autre sens, moins large et plus ordinaire, que M. Ferry), — le peuple, qui est naturellement avide de distractions de ce genre et qui y a droit autant, sinon plus, que toute autre classe de la société, — le peuple, dis-je, a presque toujours eu, même « chez nos dévôts aïeux », *son théâtre*, ce théâtre qui, tout en amusant, « instruit mieux que ne fait un gros livre », ou, si vous le préférez, *ses spectacles*, à lui. Et le peuple dont je parle, n'est pas seulement le « populaire » qui, dans les villes, se pressait, selon les temps, devant la table où jouait Gringoire, devant les tréteaux de Tabarin ou les baraques de la foire ; ce

sont encore les populations de la campagne qui, aux jours de liesse ou de repos, aimaient à s'assembler autour des troupes ambulantes ou des artistes indigènes. Je me suis, en effet, laissé conter, dans mon enfance, qu'il existait, naguère encore, en certains villages vosgiens, haut-marnais ou meusiens, de véritables familles d'artistes, qui tour à tour jouaient et chantaient en public : une commune du canton de Bourmont, dans la Haute-Marne, n'a-t-elle pas gardé le nom symbolique d'Harréville-*les-Chanteurs* ?

« ... Mais j'abuse un peu trop — n'est il pas vrai, Messieurs? — d'une *licence* qu'autoriseraient peut-être, en d'autres circonstances, de vénérables diplômes, mais que ne permet guère, en cette occasion, une présidence toute fortuite. Il est temps, je crois, de céder la parole à M. le Rapporteur du Concours agricole, de tous vos concours le plus important et le mieux doté : *o fortunatos nimium... agricolas !*

« Avant de finir, je dois pourtant remplir un devoir, qui, d'ailleurs, m'est particulièrementagréable : c'est, au nom de cette assemblée tout entière, au nom de cette nombreuse assistance, au nom de tous vos collègues, de vous féliciter publiquement, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de la haute distinction que vient de vous accorder l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en vous décernant le prix Chavée, juste couronnement de vos savants travaux de philologie et d'onomastique. L'honneur que vous en recevez rejaillit naturellement sur la Société dont vous êtes, de par vos fonctions, — si je puis ainsi m'exprimer, — l'âme intelligente et active. A elle donc, comme à vous-même, cher Monsieur Haillant nos compliments les plus sincères pour le présent et, pour l'avenir, nos plus chaleureux souhaits. »

L'assistance témoigne par de très vifs applaudissements sa sympathie à M. Antoine et à M. Haillant, auquel ses collègues adressent leurs congratulations.

La parole est ensuite donnée à M. Léon Millot, membre

associé, qui lit le rapport fait au nom de la Commission d'agriculture.

M. Fleuriel, président de la Commission d'histoire et de la Commission littéraire, lit ensuite ses deux rapports sur les concours de cette année.

M. René Millot, membre titulaire, et secrétaire de la Commission des sites pittoresques historiques et légendaires, fait connaître la création de cette commission spéciale due à l'initiative et à la proposition de M. Haillant ; il annonce que M. Garnier s'est chargé, avec le zèle et le dévouement qu'on lui connait, de dépouiller, de classer, d'analyser et de compléter les nombreux documents qu'elle a déjà reçus des diverses régions du département.

M. Déflin lit, au nom de la Commission des beaux-arts, le rapport sur le concours de l'année.

M. Gazin, président de la Société, prononce ensuite les paroles suivantes :

« Nous devons tous nous associer aux félicitations si bien méritées que M. Antoine, délégué de M. le Préfet, a adressées à notre Secrétaire perpétuel, M. Haillant, pour le prix qu'il a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, au concours de philologie et de linguistique ouvert par elle cette année. Nous remercions aussi M. Antoine d'avoir eu l'obligeance de venir remplacer M. le Préfet et présider cette belle cérémonie ; sa présence est pour les lauréats un puissant encouragement et pour la Société un très grand honneur. Nous vous remercions aussi, Mesdames, d'être venues à cette fête en aussi grand nombre, applaudir aux efforts de ceux que nous avons récompensés. Nous devons aussi témoigner à M. le Général Gouverneur toute notre gratitude pour avoir mis à notre disposition le nouvel orchestre militaire de la musique du 149e, si habilement organisé par son chef, M. Guillon, et qui nous a tous charmés par ses brillants débuts. Enfin je ne dois pas oublier MM. les rapporteurs, qui se sont si bien

acquittés d'une tâche fort chargée cette année et qui nous ont indiqué les lauréats dont vous allez entendre proclamer les noms, et aux récompenses desquels notre collègue, M. Léon Millot, va ajouter quelques-unes des publications dont il est l'auteur. »

Puis la parole est donnée à M. Haillant, qui remercie M. Antoine, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la Société d'Emulation en ces termes :

« Monsieur le Président, mon cher Gazin,

« Avant de proclamer les noms des lauréats comme vous m'invitez à le faire, permettez-moi de vous prier de recevoir mes plus cordiaux remerciements pour la trop aimable et trop affectueuse attention que vous avez eue de rappeler en cette belle séance la haute distinction que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a cru devoir décerner à mon *Glossaire Vosgien* auquel je travaille depuis plus de vingt-cinq ans. Je suis d'autant plus touché de votre appréciation que vos connaissances linguistiques et philologiques assurément peu communes ne me sont pas étrangères ; la surprise que vous avez eu la délicatesse très grande de me faire m'est très agréable et m'a profondément ému, et je saisis immédiatement l'occasion de cette belle réunion pour adresser, au nom de ma famille et en mon nom personnel, mes plus affectueux remerciements à tous mes collègues et à mes nombreux correspondants et collaborateurs.

« J'ai promis en effet à la Société d'Emulation de lui être toujours reconnaissant pour avoir si favorablement accueilli mes premiers travaux sur le parler populaire de mon village natal, pour m'avoir permis de faire connaître à mes compatriotes et aux philologues par l'insertion dans nos *Annales*, sûr le rapport de M. Le Moyne, que je remercie de nouveau, les premiers fascicules de ma monographie et le *Dictionnaire phonétique* qui la termine.

« Et je n'oublierai pas non plus qu'elle m'a mis ainsi en état de les présenter en 1887 à la même Académie qui leur a décerné sa troisième médaille du concours des Antiquités de la France. »

M. Haillant proclame ensuite les noms des lauréats, qui viennent recevoir des mains de M. Antoine, des membres du Bureau et de la Société, les récompenses qui leur ont été accordées.

La séance est ensuite levée.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 17 DÉCEMBRE 1905

par M. J. FERRY, Membre titulaire

Les Théâtres populaires vosgiens

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est l'honneur de la Société d'Emulation des Vosges de rendre hommage aux manifestations d'art vosgiennes. Parm celles-ci, il en est dont la renommée a dépassé les limites de notre département, mais qui semblent mieux appréciées des étrangers que de beaucoup d'entre nous. Je veux parler de nos théâtres populaires. Par je ne sais quelle prévention, peut-être aussi parce que personne n'est prophète en son pays si l'on en croit le proverbe, les Vosgiens hésitent à se déranger pour aller voir ce qui se passe sur les scènes que d'autres Vosgiens ont édifiées à Gérardmer ou à Bussang. Ils craignent sans doute de ne trouver ici et là qu'un jeu puéril, la pièce d'ama-

teurs, la comédie de collège et de distribution de prix. Qu'ils se rassurent : ils y pourront éprouver de réelles émotions d'art, en constatant le superbe effort fait par des hommes de cœur pour ressusciter et vivifier le théâtre de plein air. L'initiative, on ne saurait le dire assez haut, est même partie de chez nous, de notre sol, et la scène de Bussang poussée là-bas à mi-côte, comme une fleur nouvelle de nos montagnes, a été le premier modèle de ce théâtre populaire rajeuni qui a eu depuis, sur tous les points de la France, déjà une assez belle fortune.

En effet, c'est après le théâtre de Bussang qu'ont été fondés ou restaurés, pour ne citer que les plus connus parmi ceux de province, le Théâtre poitevin de La-Mothe-Saint-Héray par le docteur Pierre Corneille — le Théâtre breton de Ploujean dû à la belle ardeur de MM. Le Braz et Le Goffic — le Théâtre alsacien de Strasbourg — le Théâtre de la Nature de Cauterets — le Théâtre forestier de Pontarlier — le Théâtre antique de la Nature de Champigny, inauguré en juillet dernier par le ministre de l'Instruction publique.

Car nos ministres estiment, comme on dit, que « ça vaut le voyage : » M. Bienvenu-Martin assistait le 6 août au *Sotré dé Noël*, et le 8 à une répétition de la *Jeanne d'Arc* à Bussang; le 13, il se faisait représenter par un délégué officiel à l'inauguration du *Théâtre du Saut des Cuves* reconstruit. Enfin la question du théâtre populaire ayant été portée à la tribune des Chambres par MM. Maurice Faure, Dujardin-Beaumetz, Couyba, de l'Estourbeillon, Deandreis, d'autres encore, le gouvernement accorde des subventions annuelles à nos deux scènes. Voilà qui peut lever les doutes des plus sceptiques sur la valeur de ces manifestations d'art.

Théâtre populaire, théâtre de plein air, théâtre de la nature : ces différents vocables désignent une intéressante décentralisation artistique, dont le but est de donner au peuple, en

province surtout, le plaisir intellectuel et moral des représentations dramatiques réservé jusqu'ici à une caste privilégiée, les riches citadins. Cette œuvre se distinguera nettement du théâtre ordinaire en lieu clos que Paris alimente, théâtre tout conventionnel avec son humanité aristocratique, ses jeunes premiers, ses ingénues, ses étoiles. Elle ne se confondra pas non plus avec les Mystères du Roussillon, les Pastorales de la Provence ou du pays basque, les Passions d'Oberammergau et d'ailleurs, représentations toujours pareilles, qui ont, comme la tradition d'où elles sont venues, quelque chose d'immuable. Le théâtre populaire, lui, devra serrer d'aussi près que possible la réalité, être souple, divers, vivant, s'adapter aux circonstances et au milieu, s'harmoniser avec le caractère de sa clientèle locale, avec le site même qui lui servira de cadre.

Sous sa variété, il y a cependant un certain nombre de conditions essentielles à toute entreprise dramatique destinée au peuple. Ce sont des conditions littéraires : la simplicité du sujet emprunté aux légendes nationales ou régionales, aux mœurs et aux types du pays. Ce sont des conditions morales : mais si l'on dit que le théâtre populaire sera moral, il ne faut pas entendre qu'il sera moralisateur et donnera des leçons directes : la leçon viendra de l'émotion excitée chez le spectateur et de l'éveil de sa conscience. Ce sont enfin des conditions matérielles, par exemple l'utilisation des décors naturels et des objets réels ou au moins la combinaison du décor peint avec le décor naturel, la concordance des représentations avec les fêtes chômées, la gratuité ou le bas prix du spectacle, ce qui implique le désintéressement absolu des auteurs, des directeurs et des acteurs.

Voilà le théâtre dont la réalisation a tenté quelques Vosgiens. Hommes de dévoûment et hommes de goût, ils sont arrivés à des résultats inattendus que je voudrais vous faire connaître.

Donnons d'abord un souvenir au Théâtre Jeanne d'Arc,

fondé à Ménil-en-Xaintois par le curé de cette petite paroisse, à la suite d'un voyage à Oberammergau. L'évêque de Saint-Dié encouragea la tentative de son desservant en écrivant lui-même le Mystère et en fournissant des subsides. Ce théâtre ne vécut guère. La pièce, dit un critique (1), « témoignait par sa forme d'une pieuse candeur et d'une naïve dévotion » ; elle suivait chronologiquement la vie entière de « la bonne Lorraine », et contenait ainsi la matière de plusieurs drames ; elle visait trop à la leçon, religieuse ou patriotique, et une tragédie n'est pas un sermon ; enfin les conditions matérielles étaient défavorables : l'impresario se débattait au milieu de difficultés financières, et cependant les places se payaient de un franc à dix francs, et la propagande ecclésiastique travaillait à grossir annuellement la clientèle ; les détails de la machinerie étaient primitifs ; les rôles étaient tenus avec une bonne volonté évidente, mais il y avait trop de lacunes chez ces cent cinquante acteurs ou figurants improvisés, honnêtes villageois, qui touchaient pour leur peine de vingt-cinq centimes à deux francs par séance. Qu'on ajoute la monotonie d'un spectacle invariable, et l'on s'expliquera la chute de cette œuvre imparfaitement agencée.

Mais, Messieurs, si ce théâtre est mort, nous en avons deux vivants, et bien vivants, le *Théâtre populaire du Saut des Cuves*, à Gérardmer, et le *Théâtre du Peuple*, à Bussang, le plus important, et qui mériterait, à lui seul, une longue conférence.

« Le *Théâtre populaire du Saut des Cuves* est fils du *Théâtre du Peuple* de Bussang, » écrit M. Géhin dans son rapport au Congrès de l'Art dramatique de 1904. Il est né voilà huit ans Il doit le jour à la collaboration de plusieurs habitants de Gérardmer, membres du Comité des promenades, dont les principaux furent MM de Liocourt, inspecteur des forêts,

(1) Voir la *Revue illustrée*, n° du 15 nov. 1900.

Marchal, huissier, et Géhin, professeur à l'École supérieure : ces deux derniers sont restés les directeurs toujours actifs de l'entreprise ; les plans étaient de M. Laurent, architecte établi aujourd'hui dans notre ville.

L'emplacement est admirablement choisi : c'est près de la jolie cascade du Saut des Cuves, à quelques mètres du pont de la Vologne, au pied des sapins qui semblent se presser tout autour de la scène exprès pour lui fournir un merveilleux décor. Pas un Vosgien qui ne connaisse ce poétique coin de nos montagnes, cette fraîcheur, ces verdures au ton changeant, cette ombre lumineuse, cette joie des eaux si claires et si vivantes. Là se dresse un pavillon coquet, renfermant la scène avec ses dépendances. D'abord élevé en bois, il a lutté sept ans contre la coalition des orages, des vents, des pluies, de la neige ; vaincu enfin, il a succombé en février dernier ; mais il a été reconstruit, solidement cette fois, en fer et en brique revêtus d'écorce et de rondins de sapins pour lui laisser son caracère rustique. La scène est couverte. Quant à la salle, elle est en plein air. La salle : terme bien impropre, puisque rien ne la sépare de la montagne : pas de barrière entre la nature et l'art. Elle comprend cependant un parterre payant, trois cents places à trois francs, un franc et cinquante centimes, et, à droite et à gauche, des gradins en hémicycle où quinze cents personnes peuvent s'asseoir démocratiquement sur un gazon gratuit ; ces gradins aboutissent à une loggia d'honneur en bois qui fait face à la scène.

C'est là, sous le ciel bleu, dans les parfums de la montagne, que, trois ou quatre fois par an, se pressent deux mille spectateurs. Les touristes, qu'attire la beauté de nos sites, forment dans cette assistance un sérieux appoint ; mais les habitués, les abonnés des gradins, si je puis dire, sont les indigènes, paysans, soldats, ouvriers de la forêt et de l'usine, en un mot la clientèle populaire à laquelle surtout s'adresse cette œuvre si vraiment démocratique. Une pareille clientèle présenterait à

elle seule, sitôt le rideau levé, un curieux spectacle, pour qui voudrait étudier les impressions que font sur les foules sincères et toutes neuves le drame ou la comédie, et la manière franche et spontanée dont elles expriment leurs sentiments. Car le peuple se laisse aisément prendre à la pièce ; et comme son goût est déjà devenu moins incertain par une série de représentations, il comprend et applaudit aux bons endroits. N'est-ce pas la justification des efforts accomplis pour donner à cette classe intéressante de plus nobles plaisirs?

Le théâtre fut inauguré le 25 juillet 1897, en présence de M. Henry Boucher, alors ministre du Commerce, par la troupe de Bussang, qui apportait avec elle *Le Diable marchand de goutte.* Et depuis il affirma sa vitalité chaque année pendant la belle saison. Vingt spectacles y ont déjà été offerts avec le gracieux concours de musiques militaires ou civiles ; et je ne compte pas les matinées recréatives et sept autres séances en dehors du *Saut des Cuves.* Vingt-six comédies ou drames ont été joués, quelques-uns plusieurs fois. On comprend donc que M. Allard, le sympathique préfet des Vosges, délégué officiel du ministre de l'Instruction publique, ait si chaudement félicité de leur œuvre les vaillants directeurs (1).

(1) Voici le tableau des représentations données au Théâtre populaire du Saut des Cuves, depuis sa fondation, et des troupes qui ont joué :

1897.	25 juillet.	*Le Diable marchand de goutte* (M. Pottecher).	Troupe du Théâtre de Bussang.
1898.	30 mai.	*Les Forestiers* (A. Dumas père).	Comédie lorraine.
	17 juillet.	*Les Blancs et les Bleus* (A. Dumas père).	Jeunesse lorraine.
	11 septembre.	*Le Médecin malgré lui* (Molière).	Ecole du Théâtre populaire.
1899.	22 mai,	*Les 37 sous de M. de Montaudoin* (Labiche).	Id.
		Le Lundi de la Pentecôte (M. Pottecher).	Id.
	23 juillet.	*L'Assassin* (Edmond About).	Id.
		Les 37 sous de M. de Montaudoin (Labiche).	Id.
	6 août et 10 septembre.	*L'Héritage de Wasserbourg* (J. Marcel).	Troupe du Casino.
1900.	4 juin.	*Les deux Sourds* (Jules Moineaux).	Ecole du Théâtre populaire.
		Le Mariage au téléphone (M. Hennequin).	Id.
	29 juillet.	Matinée littéraire, musicale, artistique.	Id.

De la vaillance, certes il leur en fallut. La grande difficulté pour eux fut en effet de constituer une troupe. Ils eurent bien recours à la Comédie lorraine de Caillard ou à l'Union de la Jeunesse lorraine. Mais le chariot de Thespis ne court pas les routes pour rien. Aussi MM. Géhin et Marchal songèrent-ils à engager des interprètes sur place ; alors fut fondée *l'Ecole du théâtre populaire*, sorte de Conservatoire au petit pied qui groupa dans une même foi artistique les Gérômois de bonne volonté, jeunes gens, jeunes filles. M. Maurice Pottecher avait mis sa compétence à leur service. Ces volontaires de l'art débutèrent en 1898 ; ils jouaient avec une conviction et une verve surprenantes. C'était trop beau, cela ne pouvait pas durer. L'œuvre avait le double tort d'être laïque et de réussir. Des gens... vertueux s'émurent, travaillèrent habilement les familles, des jeunes filles se retirèrent, et peu à peu *l'Ecole* s'émietta ; en 1901, la débandade ; il fallut encore s'adresser à des troupes étrangères. Mais la ténacité vosgienne n'est pas un

1900.	9 septembre.	*Lidoire* (Courteline).	Ecole du Théâtre populaire.
1901.	9 juin.	Séance littéraire, musicale, artistique.	Id.
	21 juillet.	*Le Médecin des Enfants* (D'Ennery et Bourgeois).	Comédie lorraine.
	18 août.	*Les Fourberies de Scapin* (Molière).	Id.
		A la Chambrée (Matrat et Fordice).	Id.
	1er septembre.	*Mon Isménie* (Labiche).	Troupe du Casino.
		Les 37 sous de M. de Montaudoin (Labiche).	Id.
1902.	6 juillet.	*Les Forestiers* (A. Dumas père).	Comédie lorraine.
1903.	19 juillet.	*La Cagnotte* (Labiche).	Id.
1904.	3 juillet.	*Le Commissaire est bon enfant* (Courteline).	Jeunesse laïque spinalienne.
		A la Chambrée (Matrat et Fordice).	Id.
		Loriot (Devilliers).	Id.
	24 juillet.	*Blanchette* (Brieux).	Comédie lorraine.
		Lidoire (Courteline).	Id.
	21 août.	*Le Juif polonais* (Erckmann-Chatrian).	Id.
1995.	13 août.	*On demande des domestiques* (Chivot et Duru).	Ecole du Théâtre populaire.
		Marie-Rose (pièce populaire traduite du castillan de Guimera).	Troupe du Casino.
	20 août.	*Les deux sourds* (Jules Moineaux).	Ecole du Théâtre populaire.
		Le Flibustier (Richepin).	Troupe du Casino.

Ajoutons que le 5e bataillon de chasseurs à pied donna au Saut des Cuves une représentation, en 1901, à l'occasion de la Sidi-Brahim — et que l'Ecole du Théâtre populaire se produisit plusieurs fois, hors de sa scène habituelle, au casino ou à l'hôtel-de-ville de Gérardmer, et à Granges.

vain mot ; et aujourd'hui que les préventions sont tombées, *l'Ecole du théâtre populaire* est en bonne voie de reconstitution intégrale ; elle a de nouveau affronté la rampe le 13 et le 20 août de cette année.

Le point faible de ce théâtre c'est qu'il n'a pas de répertoire à lui. Sans doute il monte des pièces populaires, dramatiques ou franchement gaies, d'Alexandre Dumas, de Labiche, de Courteline, d'Edmond About ; Molière avec les *Fourberies de Scapin* et le *Médecin malgré lui* où le patois de l'auteur avait été remplacé par le patois local, a mis en belle humeur le parterre et l'hémicycle ; enfin les noms, sur l'affiche, de d'Ennery, de Maurice Hennequin, d'Erckmann-Chatrian, de Brieux montrent la variété du répertoire, mais d'un répertoire emprunté.

Il y eut cependant une œuvre et une belle œuvre écrite exprès pour le théâtre du Saut des Cuves ; titre : l'*Héritage de Wasserbourg* ; auteur : Jean Marcel. Cette comédie à grand spectacle que les Parisiens applaudirent depuis à Cluny, a pour sujet la rivalité de trois candidats à la main et à la dot d'une orpheline. Comme de juste, l'héritière est jolie et la fortune également. Qui méritera de cueillir l'une et l'autre ? C'est, après d'émouvantes péripéties, un inspecteur des forêts, très épris de la jeune fille, mais amoureux aussi de la terre et des monts. Et nul cadre ne pouvait mieux convenir à ces amours que le décor de notre théâtre avec son rideau de sapins, ses gazons tendres, le voisinage de sa cascade. Chez les spectateurs pas d'efforts à faire pour imaginer le lieu de l'action. Car les quatre actes se déroulent soit à Wasserbourg qui coudoie Münster, soit sur nos chaumes parmi nos forestiers et nos sagards, alors que toutes les vallées des Vosges étaient françaises, et que les familles des deux versants échangeaient leurs enfants pour leur permettre d'apprendre les deux langues. Bien des Alsaciens sont venus en 1899 assister à la représentation, et ils sentaient frémir l'âme de la patrie, pour un jour retrouvée, dans l'âme de la forêt et de la montagne qui passe à tra-

vers toute la pièce et qui l'inspire. Regrettons que la scène gérômoise n'ait pas eu plus souvent de pareilles bonnes fortunes.

Tel est le théâtre du Saut des Cuves. Et si je mettais sous vos yeux ses budgets, vous seriez étonnés en comparant les ressources et les résultats obtenus. Songez donc aux dépenses : troupes étrangères à payer ou à défrayer, costumes, décors, affiches, etc.; songez qu'une commission fonctionne actuellement, chargée de doter Paris d'un théâtre populaire, et qu'un de ses projets demande quatre millions (1) ; et vous comprendrez que les organisateurs ont dû plus d'une fois ajouter au dévouement de leur cœur le dévouement de leur porte-monnaie. Mais MM. Marchal et Géhin, toujours prêts à payer de leur personne, ne réclament rien pour eux que la satisfaction d'avoir travaillé à une œuvre de haute portée morale. Dans leur modestie même ils font remonter le premier mérite de cette œuvre à celui qui fut leur modèle et qui est demeuré leur ami, M. Maurice Pottecher, fondateur du *Théâtre du Peuple* dont il me reste à parler.

M. Maurice Pottecher est le fils de l'industriel bien connu, maire de Bussang. Il fit ses études à Epinal, et il sait à l'occasion s'en souvenir, car récemment, dans l'hommage d'un de ses livres envoyé à un professeur spinalien, il rappelait notre collège, où, disait-il, « on lui apprit à écrire en lui permettant de rêver. »

Rêveries pleines de fraîcheur, premiers frissons de l'adolescence, qui se traduisirent d'abord par des nouvelles, des contes, des poèmes tout pénétrés des senteurs de la terre vosgienne, de l'amour de la montagne dont il sait goûter les sévères attraits :

La terre de granit où j'appris à marcher
Ne pare point de fleurs prodigues son rocher ;
Au travail acharné de l'homme elle ne livre

(1) C'est le projet de M. Gailhard, directeur de l'Opéra. Voir le *Gaulois* et le *Temps* du 6 août 1905.

Qu'un fruit rustique et sans éclat qui le fait vivre.
Mais son air pur dont rien n'obscurcit la clarté,
Verse aux yeux la lumière, au cœur la vérité (1).

Et comme, chez ce poète, l'amour de la montagne ne se sépare point de l'amour du montagnard, dès ses débuts le jeune écrivain puisait à ces deux sources fécondes d'inspiration, la nature et le peuple.

Peuple, nature : double pôle vers lequel il se tourna encore quand il voulut réaliser, ainsi que le souhaitait Michelet voilà plus de cinquante ans, « un théâtre vraiment du peuple (2) ». Mais notons tout de suite une différence essentielle entre la conception propre de M. Pottecher, et celle des organisateurs de spectacles analogues venus après lui. Pour ceux-ci un théâtre populaire est un théâtre destiné aux classes populaires par opposition à la classe aristocratique ou bourgeoise, un théâtre pour le prolétariat. Pas de ces compartiments, dit le fondateur du Théâtre du Peuple. Et refusant de faire dans ce peuple aucune catégorie, il le prend tout entier ; il a l'ambition de rapprocher, de réunir dans une sympathie commune, dans le même sentiment de la beauté, l'homme des villes le plus cultivé et le paysan le plus simple, comme faisaient jadis les Grecs qui offraient la même émotion d'art, et quel art, Messieurs ! aux raffinés du riche quartier du Céramique et aux marchandes de légumes de l'agora d'Athènes. Il semble bien que cette invitation adressée à tous ait été comprise, car on voit arriver pour chaque représentation une élite d'étrangers et de Parisiens curieux et artistes, qui grossit d'année en année, et se joint à la masse des Bussenets, à la clientèle d'Alsace et des Vosges.

Donc le 1er septembre 1895 eut lieu ce simple événement : deux mille habitants de Bussang et des communes environnantes assemblés dans une prairie, pour voir et entendre une

(1) Maurice Pottecher, *Le Chemin du Repos*, poèmes, 4e partie, p. 123.
(2) Michelet, *l'Étudiant*, p. 252.

pièce familière, œuvre de l'un d'entre eux. Cette pièce se développait à ciel ouvert sur une scène rustique ; une troupe de bonne volonté l'interprétait, des compatriotes, des amis de l'auteur, qui s'étaient groupés autour de lui afin d'incarner ses rêves, et de donner pour un jour au Diable marchand de goutte et à ses victimes la vie et le mouvement.

Depuis, la semence confiée au sol vosgien a germé, l'idée a franchi la vallée de la Moselle, et l'humble scène primitive elle-même est devenue un véritable théâtre, solide, à l'épreuve des mauvais temps, avec loges, coulisses, décors et machinerie. Cette année il fêtait son dixième anniversaire.

Installé dans un cadre grandiose, il s'appuie au flanc de la montagne, et le spectateur des tribunes en se retournant embrasse du regard, au sud, toute cette ligne de sommets célèbres qui va du Ballon de Servance à la Tête des Russiers. La scène proprement dite, qui porte à son fronton la croix de Lorraine, est bordée de belles pierres des Vosges en guise de rampe ; elle est large de quinze mètres et profonde de dix, ce qui permet les figurations nombreuses, et elle se prolonge sur la montagne verte quand on enlève les panneaux du fond, offrant ainsi le plus naturel des décors. La salle est formée d'un parterre que protège un vélum, de deux galeries latérales couvertes et d'une tribune de face. Elle peut contenir plusieurs milliers de spectateurs.

Les représentations ont lieu deux ou trois fois chaque année, en août ou en septembre, un dimanche ou un jour de fête, dans l'après-midi, après l'arrivée des trains spéciaux organisés à leur occasion. Le prix des places varie de cinquante centimes à cinq francs ; mais l'une des représentations, où l'on reprend la pièce de l'année précédente, est toujours gratuite, pour que les plus pauvres eux-mêmes n'en soient pas privés. La recette ne couvre qu'une partie des frais, car toute idée de lucre est écartée de l'entreprise, et les acteurs ne sont pas rétribués.

Ces acteurs sont des gens du pays et non des professionnels : ils étudient, répètent et jouent par plaisir et par dévouement. Ils sortent de toutes les classes sociales : l'ouvrier donne la réplique au patron, le paysan à l'homme de lettres. Leur recrutement n'était pas facile, surtout pour les pièces héroïques. Dans la comédie villageoise ils se meuvent plus à l'aise, ont parfois des trouvailles d'intonations et de gestes : ils réalisent pour ainsi dire leur propre vie sur la scène, et l'accent local y est même un naturel de plus. Quelques-uns possèdent d'heureux dons utilisés depuis les débuts de l'œuvre, tous jouent avec une grande conscience et forment un ensemble très remarquable. La troupe est anonyme. Pourtant il n'est que juste de signaler au premier rang des sociétaires de la Comédie bussenette, outre son directeur lui-même, M[me] Maurice Pottecher, lauréate du Conservatoire, la muse charmante de ce théâtre. Toujours elle lui porte bonheur, soit qu'elle personnifie la tendresse conjugale allant jusqu'au sacrifice, l'amour plus fort que la mort, ou les caprices d'un prince de féerie, soit qu'elle traduise les terreurs de Macbeth, le touchant héroïsme de Jeanne d'Arc.

Ces rôles, dont je ne cite que quelques-uns, vous montrent, Messieurs, la diversité du répertoire, dû tout entier à M. Pottecher, sauf *Macbeth* qu'il traduisit de Shakspeare, et ce répertoire de dix pièces originales en prose, ou en prose mêlée de vers, est complètement vosgien (1).

---

(1) Voici la liste des pièces représentées par le Théâtre du Peuple, depuis sa fondation :

1895. — *Le Diable marchand de goutte*, pièce populaire en trois actes.
1896. — *Morteville*, drame en trois actes.
1897. — *Le Sotré de Noël*, farce rustique en trois actes.
1898. — *Liberté*, drame en trois parties, et *Le Lundi de la Pentecôte*, comédie en un acte.
1899. — *Chacun cherche son trésor*, histoire de sorciers en trois actes.
1900. — *L'Héritage*, tragédie rustique.
1901. — *C'est le Vent*, comédie villageoise en trois actes.
1902. — *Macbeth*, tragédie traduite de Shakespeare.
1903. — *A l'Ecu d'argent*, comédie en trois actes.
1904. — *La Passion de Jeanne d'Arc*, drame en cinq actes.
1905. — Reprise de *La Passion de Jeanne d'Arc*, et du *Sotré de Noël*.

Le Théâtre du Peuple a donné, en outre, le *Médecin malgré lui*, de Molière, et *Poil-de-Carotte*, de M. Jules Renard, joué par la troupe du Théâtre-Antoine.

Y a-t-il donc une matière théâtrale vosgienne ?

Nos grands dramaturges, du XVIIe siècle à nos jours, nous ont trop habitués à cette idée que la rampe devait éclairer de hautes infortunes, ou les faits et gestes de quelques êtres d'exception. Comme si l'homme éternel ne se retrouvait pas dans un charbonnier travaillant à sa meule, dans un bûcheron ou un gardeur de chèvres, aussi bien que dans un duc, un viveur ou un snob ; comme si les noms retentissants étaient seuls vraiment scéniques, et qu'on n'allât au théâtre que pour y applaudir de nobles ou rares échantillons d'humanité. Au contraire donnez au spectateur quelque chose où il reconnaisse, même sous les traits dont vous l'idéaliserez, un peu de lui-même, de son existence, de son milieu, de sa terre, du passé de sa race, et entre le public et la pièce s'établira ce grand courant fraternel qui fait le véritable intérêt d'une œuvre. A ce point de vue les Vosges sont dramatiques autant que province de France, et offrent à l'artiste une infinité de sujets.

Ainsi, que l'écrivain s'adresse à la légende, aïeule de l'histoire, et interroge ces époques reculées où vivaient nos ancêtres, son imagination lui montrera, dans une brume poétique, des hommes presque barbares, auxquels il a fallu un apprentissage douloureux pour passer à une civilisation moins primitive ; et ce sera la donnée de ce drame sombre *Morteville*. — Qu'il suive la marche lente de notre petite patrie dont l'histoire côtoie notre histoire nationale, il rencontrera des noms illustres, la vierge de Domremy par exemple ; et il fera cette émouvante tragédie *La Passion de Jeanne-d'Arc*. — En descendant toujours, il trouvera les luttes de la Lorraine en armes pour son indépendance, les fastes glorieux d'Epinal, l'invasion des Suédois dont le souvenir est demeuré si vivace dans nos campagnes, ou encore la Révolution française ; et l'éveil des populations vosgiennes quand un Représentant de la Convention leur apporte l'image d'une nouvelle patrie libre, lui inspirera ce beau drame républicain *Liberté*. — Si, laissant la légende

et l'histoire, il se livre seulement à sa fantaisie vagabondant dans les limites du réel, il écrira une féerie, un conte de sorciers que traverse un prince charmant, dans un décor vosgien ; et ce sera *Chacun cherche son trésor.* — Enfin quelle mine d'observations que la réalité toute proche, celle d'hier et celle d'aujourd'hui ! Combien d'antiques usages ont persisté longtemps dans nos Vosges, combien d'aimables ou grotesques coutumes, de croyances touchantes ou ridicules ! Tous ceux qui ont plus de quarante ans connaissent les Brandons, la jolie fête où l'on dônait (1) les amoureux avec accompagnement de rondes et de coups de fusil ; ils se rappellent les arbres de mai, la chasse au Darou (2), les sorciers, les jeteurs de sorts ; il n'est pas si éloigné le temps des loures (3), qui groupaient sous la pâle clarté du heurchat (4) les fileurs de laine et les tresseurs de beaugeottes (5) ; l'habitude des farces n'a point cessé partout ; et à la nuit de Noël on recine (6) encore dans nos villages avec l'oie ou le boudin traditionnels. Ces vieilles mœurs à peine éteintes, une comédie débordante de verve nous les rend, elle est intitulée le *Sotré (7) de Noël.* Nos joyeux pères y revivent dans une résurrection pittoresque, y chantent des airs de jadis et de curieux noëls lorrains en patois. — La réalité est non moins saisissante et l'âme vosgienne non moins prise sur le vif dans les pièces qu'il me reste à citer : *Le Diable marchand de goutte,* la toute première en date, où une femme héroïque donne sa vie pour arracher son mari au démon de l'alcool ; — *l'Héritage,* où une mégère bigote et rapace guette la mort de « son homme » qu'elle abrutit de terreurs superstitieuses et d'eau-de-vie, et qu'elle pousse au crime ; — *C'est le Vent,* la rivalité de deux villages voisins et ennemis ; — *Le Lundi de la Pentecôte,* amusante dispute de deux familles pendant un dîner champêtre, le lundi de la Pentecôte, sur un chaume vosgien ; — et

(1) Accordait. — (2) Loup-garou. — (3) Veillées du soir. — (4) Lampe. — (5) Corbeilles. — (6) Souper. — (7) Lutin.

A l'Ecu d'argent, une comédie de caractère très moderne, qui met en scène un brave homme de restaurateur dont la manie politique est exploitée par une paire d'escrocs.

Ai-je eu raison, Messieurs, de dire que la matière est riche ? Le filon n'est pas près d'être épuisé : à elles seules les particularités des noces à la campagne alimenteraient de détails plaisants plusieurs pièces.

Mais outre un tableau vivant de ses mœurs, le public vosgien, dans cette belle série d'œuvres, retrouvera des types locaux qui lui sont familiers, comme le sagard (1), le schlitteur (2), le colporteur, le marcaire (3), ou le banvoie (4), et une foule de succulentes expressions de terroir. *Le Sotré de Noël* en est émaillé. C'est nonon (5) Thierry, une espèce de Nicodème (6), qui confie sa goyotte (7) à un homme d'affaires, Tété Loyal ; celui-ci cherche à tout radoser (8), et à la fin n'en même garder une écaille (9); ah ! la fois-là (10) ça le fait endêver (11); on entend le tiou hi hi ! (12) le cri de nos vieux montagnards que les jeunes n'ont pas encore oublié, et aussi beaucoup de ravottes (13) car les gens y daillent (14) et y godaillent (15); et le tout se termine par le mariage d'une belle boyesse (16) avec un brave gochenot (17).

Cette couleur locale, jointe au sentiment de la nature, contribue beaucoup à l'unité du théâtre de M. Pottecher. Et quand je dis nature, il s'agit de la nature vraie, non d'un cadre de convention plus ou moins bien ajusté aux événements. Elle n'est pas seulement décrite en une prose savoureuse ou en des vers pleins de fraîcheur (18). Mais elle est montrée effectivement ;

(1) Scieur, chef d'une scierie, de sauguer, scier. Cf. l'italien sega, scie ; segare, scier. (2) Celui qui descend les bois de la montagne. (3) Fabricant de fromages. (4) Garde-champêtre. (5) Oncle. (6) Imbécile. (7) Argent qu'on a mis de côté. (8) Ramasser. (9) Morceau. (10) Façon de parler vosgienne très usitée. (11) Enrager. (12) Prononciation fortement aspirée. (13) Bavardage, conte. (14) Causer, conter des histoires. (15) Se réjouir surtout dans des festins. (16) Fille. (17) Garçon.

(18) J'ai guetté sur les monts la grande ombre du soir,
Quand le jour, s'effaçant comme un front qui recule,
Laissa sur la forêt tomber le crépuscule...
L'ombre est amie aux cœurs chagrins ; et l'infortune
Mêle ses pleurs aux pleurs mystérieux
Que fait dans le gazon trembler le clair de lune,
. . . .



et si le spectateur, quand les nécessités de l'action l'exigent, a devant les yeux du carton ou des panneaux peints — des décors brossés d'ordinaire à Bussang —, le plus souvent il voit la réalité, de vrais arbres, de vraies pierres : dans *Le Diable marchand de goutte*, c'est du vrai foin qui tombe aux tranchant des faux maniées par de vrais faucheurs ; dans *la Passion de Jeanne d'Arc*, le camp anglais est formé de véritables tentes qu'on aperçoit, par le fond ouvert de la scène, sur la pente ensoleillée de la montagne. Nous sommes loin de l'époque à poudre et à perruques où Molière écrivait : « Le théâtre représente un lieu champêtre et *néanmoins* fort agréable (1). ».

Le premier mérite d'une telle peinture de la vie paysanne doit être la franchise. Or l'auteur est si sincère qu'un critique a pu lui reprocher l'exagération, la brutalité des termes, d'être trop paysan en un mot (2) ; mais c'est grâce à cette scrupuleuse sincérité que M. Pottecher, par delà l'âme vosgienne, atteint et fait sentir l'âme populaire de partout.

De cette franchise découle aussi la moralité de son théâtre. Ni plaidoyers, ni sermons, ce qui serait antidramatique ; mais le spectateur, revenant ensuite sur les impressions qu'il emporte, se replie en lui-même, réfléchit à ce qu'il a vu. Et il a vu la résignation à la vie, l'amour de la terre, la lutte du montagnard contre le sol et le climat, la passion de l'argent qui fait les criminels, la sottise des craintes superstitieuses et des préjugés, les ravages de l'alcool, le conflit entre les vieilles habitudes et les progrès de la civilisation, la crise du village

---

Esprits assoupis dans les fleurs,
Eveillez-vous ! Sylphes et fées.
Follets errants, lutins railleurs,
Surgissez, scintillant de pleurs,
Des corolles ébouriffées !
Glissez, dansez sur les tapis de fleurs
Aux chants des oiseaux siffleurs,
Tandis que le vent, soufflant par bouffées,
Balance dans la nuit vos ailes de couleurs.
(Chacun cherche son trésor, III, 3).

(1) Molière, premier Prologue du Malade imaginaire. (2) Conférence sur le Théâtre du Peuple faite à Lyon le 24 mars 1900, par M. Latreille, professeur au lycée.

qui se dépeuple, la défiance des villes. A côté de cette morale moyenne, il y a place pour l'héroïsme de l'amour ou du patriotisme, pour la vertu du sacrifice, les hautes idées de fraternité et de liberté. Et l'élite n'est pas seule à goûter la poésie et la noblesse de pareils sentiments, le peuple sait les comprendre et les admirer : M. Pottecher constate que les plus grands succès de son répertoire sont *Liberté* et *la Passion de Jeanne d'Arc*.

Vous vous rendrez compte maintenant, Messieurs, de l'originalité et de l'importance d'une telle œuvre : note largement populaire, vision directe de la nature, vérité humaine, moralité, poésie enfin, voilà ses mérites. C'est par là que le Théâtre du Peuple, si personnel, si nourri de la sève vosgienne, évoque le souvenir d'un autre théâtre, du théâtre antique, né lui aussi du sol même de la Grèce. Il lui a du reste emprunté plusieurs de ses éléments, la simplicité de l'intrigue (1) et des moyens scéniques, et sa forme : prologues, intervention des foules, musique et chants mêlés à l'action. De sorte qu'on pourrait dire que le Théâtre du Peuple, non plus localisé sur le flanc d'une montagne ou dans les mœurs d'une province, mais élargi, agrandi, prenant pour limites non plus les bornes d'une étroite vallée mais les frontières de la France, deviendrait le théâtre national, tel que le comprenait, tel que le possédait la République athénienne.

---

(1) Voici, par exemple, l'analyse de Liberté.

L'action se passe au temps de la Révolution dans un coin perdu des Vosges ; les paysans y vivent misérables et résignés, ne sachant rien du monde : seul un colporteur leur en apporte de loin en loin des bruits, et leur distribue ou leur commente des livres étranges qui invitent les peuples à secouer leurs chaînes et à se dresser au soleil de la sainte Liberté. A cet apôtre de la foi nouvelle s'oppose le vieil aveugle Jacques Souhait, invinciblement attaché au passé immobile. Mais François Souhait, le fils de Jacques, a été gagné par les idées généreuses du colporteur, et depuis trois ans il a quitté sa femme pour chercher à Paris cette séduisante maîtresse, la Liberté. Il rentre inopinément au village après avoir commis un meurtre : il a tué son maître, un noble par qui il avait été frappé, parce qu'il voulait l'empêcher d'aller se joindre aux ennemis de la patrie. Le vieux Souhait, informé par la femme de François, créature de tendresse et de pitié, maudit son fils et veut le livrer à la justice. Mais celui-ci est sauvé par l'arrivée d'un Représentant de la Convention qui proclame l'avènement de la République et appelle des défenseurs au secours de la patrie en danger. Le langage enflammé du Conventionnel électrise tout le monde : François obtient le pardon de son père, et tous les paysans, après avoir juré sur l'autel de la Patrie de mourir libres, partent pour la frontière.

Messieurs, ce discours était achevé quand j'ai appris que la pensée généreuse d'où est sortie la création des théâtres populaires, avait enfin trouvé ici même des partisans convaincus. Laissez-moi donc, en terminant, vous parler d'un troisième théâtre, dont l'histoire sera courte comme celle des enfants qui viennent de naître. Il s'est formé en effet récemment dans notre ville, sous la présidence de notre collègue M. Léon Louis, une *Union théâtrale spinalienne*, et déclaration en a été faite à la Préfecture le 14 septembre dernier. La jeune société travaille : déjà un noyau de vingt-cinq interprètes, tous d'Epinal, étudie le répertoire populaire. Une demande a été adressée à la municipalité afin qu'une scène analogue à celle de Gérardmer et de Bussang pût être édifiée à la promenade du Château, et nul doute que la réponse de nos édiles ne soit favorable. Le poète Grandmougin écrit une pièce pour son inauguration, et vers le mois de juin 1906 nous applaudirons vigoureusement cette tentative dramatique toute locale.

La Société d'Emulation manquerait à son but si elle se désintéressait de tant d'efforts. Mais vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, encouragez ces théâtres. — Allez à Gérardmer : une représentation au Saut des Cuves, par son impression d'art peu banale, ajoutera un plaisir délicat à ceux que vous demandez à la grâce de ses lacs, au charme de ses forêts, à son air pur, à ses cimes et à leurs larges horizons. — Allez à Bussang : la population y est avenante ; outre le spectacle des graves montagnes, vous aurez, les jours de séance, le défilé d'une bourgade en fête qui va et vient sous les oriflammes au vent, la rencontre pittoresque des figurantes qui passent par les rues, à demi costumées et coiffées, et vont terminer leur toilette dans leur loge ; vous y entendrez une pièce nouvelle de M. Pottecher qui doit reprendre, en même temps, *Le Sotré de Noël* ou *Chacun cherche son Trésor*. — Allez au Château, quand le théâtre spinalien dominera le grand pré, et réservez à la muse populaire l'accueil des mains qui applaudissent et

des cœurs qui sympathisent. — Ainsi vous aurez soutenu une belle œuvre qui est sortie de chez nous et répond à un idéal nouveau, une œuvre hautement artistique et morale, une œuvre d'union sociale et de fraternité. Car le théâtre populaire est une des formes de l'éducation démocratique ; c'est-à-dire de l'éducation nationale, mieux encore une des formes de l'éducation humaine, et justifie la noble devise inscrite au fronton du Théâtre du Peuple : « Par l'art pour l'humanité. »

Depuis la dernière réunion, la Société, plus heureuse que les années précédentes, n'a perdu qu'un de ses membres, le baron Charles de Ravinel, membre associé depuis dix-sept ans, à Nossoncourt. Elle adresse un pieux souvenir à sa mémoire.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres reçus cette année :

M. Nicot, ancien receveur de l'enregistrement, greffier du tribunal de commerce d'Epinal ;

M. Palmer, ancien élève de l'école des Arts décoratifs de Strasbourg, sculpteur de talent, titulaire de plusieurs récompenses aux expositions, officier d'académie ;

M. Garcin, avoué près la Cour d'appel de Paris, secrétaire de l'Association vosgienne ;

M. Dubois, propriétaire à Failloux, membre des diverses sociétés agricoles du département, agronome de mérite ;

M. l'abbé Gilbert, curé de Gérardmer, auteur de travaux historiques et archéologiques ;

M. Bossert, notaire à Epinal, docteur en droit ;

M. Philippe, ancien élève de l'Ecole des Chartres, de l'Ecole des Hautes-Etudes et de l'Ecole du Louvre ; archiviste-paléographe et conservateur du Musée départemental, correspondant de la Commission des monuments historiques, et inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département des Vosges.

Depuis la dernière séance solennelle, la Société d'Emulation a dû remplacer son distingué Président, M. Chevreux, que ses fonctions importantes appelaient à Rouen. Au regret de voir partir un érudit de premier ordre, un président actif et un collègue charmant, se joint du moins l'agréable assurance que M. Chevreux n'est pas perdu tout à fait pour notre compagnie dont il reste membre correspondant, et à qui il continuera à envoyer ses travaux et le résultat de ses recherches.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

POUR LES CANTONS

DE CHARMES, MIRECOURT ET DOMPAIRE EN 1905

par M. MILLOT

Officier du Mérite agricole, Membre associé.

MESSIEURS,

Choisi par mes collègues comme rapporteur du Jury voyageur, j'aurais dû certainement décliner cet honneur et laisser ce soin à un plus érudit que moi ; aussi je viens réclamer votre indulgence pleine et entière pour la rédaction et la lecture de ce rapport.

La Société d'Émulation des Vosges devait cette année distribuer ses récompenses dans tout l'arrondissement de Mirecourt, elle a cru devoir, vu le trop grand nombre de demandes qu'elle prévoyait, et vu les ressources modestes dont elle dispose, couper l'arrondissement en deux et s'occuper cette fois des cantons de Charmes, Mirecourt et Dompaire. De ce chef, la Commission voyageuse a eu encore à s'occuper de trente-cinq demandes et il ne pouvait guère en être autrement car ces trois cantons, essentiellement agricoles, avaient à honneur de prouver que leurs agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, herbagers et cultivateurs de toutes sortes, se tenaient au courant des progrès de la culture moderne et de la science agricole.

Après classement fait des diverses catégories de candidats, nous avons cru devoir commencer par les

BONNES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Au nombre de ces exploitations, nous sommes heureux de signaler celle de **M. Marc Mathis**, maire de Valleroy-aux-Saules, déjà plusieurs fois lauréat de la Société d'Emulation des Vosges, et aussi du 1er prix de grande culture au dernier concours régional d'Epinal.

L'exploitation de M. Mathis comprend cent huit hectares; l'assolement quatriennal est la base des cultures; une grande pièce de prairie est arrosée au moyen d'un barrage, aussi avons-nous pu voir dans cette prairie, et malgré la sécheresse persistante de l'époque, l'espoir d'une superbe seconde coupe. Sur le penchant et au sommet d'une côte très élevée, M. Mathis possède un pâturage de 35 hectares entouré d'une solide clôture; le grand point à cette altitude était d'avoir là de l'eau pour l'abreuvage du bétail. M. Mathis a pu vaincre cette difficulté en faisant perforer un puits d'une grande profondeur — puits qui par la suite, pourra être actionné par un moteur à vent. — Chemin faisant, nous avons visité, faisant partie du domaine, 3 hectares de vigne très bien tenue; malheureusement, le rot gris, ou mildiou de la grappe avait déjà fait des siennes et la récolte paraissait bien compromise. Nous avons recommandé à M. Mathis de ne pas manquer, l'année prochaine, de sulfater de bonne heure, avant la floraison, et surtout de projeter le liquide sur les jeunes grappes; nous aurions aussi été enchantés de voir dans cette vigne un commencement de plantation en franco-américains; M Mathis nous a assuré qu'il allait commencer cette reconstitution dès la saison prochaine. Les étables de M. Mathis sont très bien tenues, bien aérées, le purin soigneusement recueilli. 65 belles vaches, presque toutes de race montbéliarde et 12 chevaux de trait ou demi-sang peuplent ces étables ou sont au pâturage; la pro-

duction journalière du lait est d'environ 200 litres, vendus à Mirecourt 20 centimes le litre. ce qui donne un produit très rémunérateur. Pour récompenser M. Mathis du bon exemple qu'il donne dans la contrée, la Commission, à l'unanimité, propose de lui décerner la plus haute récompense de la Société : *le prix Claudel.*

M Philippe Buffet possède à Ravenel, près Mirecourt, une magnifique propriété de 275 hectares dont 25 en bois, 7 en vigne, le reste en céréales, prairies et parcs à bétail. Un mot d'abord de l'habitation qui est très bien construite et paraît très confortable ; tout autour, ce n'est que pelouses, massifs d'arbres ou arbustes, allées, tonnelles, fleurs de toutes sortes ; tout cela, à première vue, fait de ce domaine un très riant séjour et fait aussi le plus grand honneur au jardinier qui cultive et soigne ce parterre. — Une des principales productions de Ravenel est le lait (environ 200 litres par jour) produit par 28 vaches laitières ; ce lait est vendu 20 centimes le litre ; il y a aussi 40 autres bêtes à l'engrais qui donnent certainement un produit rémunérateur. L'élevage du mouton est représenté par 300 têtes ovines, puis la basse-cour est bien peuplée : 300 canards au moins, autant de poules d'une excellente race — la race Faverolles — tout cela, élevé avec couveuses artificielles doit faire un certain revenu. - Une grande fosse reçoit le purin qui est soigneusement répandu sur les prairies ou les terres ; l'eau pour abreuver le bétail circule partout, aussi bien à l'étable qu'au parc. La vigne laisse bien un peu à désirer, mais la faute en est à la gelée de printemps d'abord, puis aux maladies cryptogamiques.

En somme, le domaine de Ravenel peut être cité comme modèle d'exploitation agricole. Aussi la Commission est heureuse de proposer à la Société d'Emulation de décerner à M. Philippe Buffet le premier prix cultural consistant en une *grande médaille de vermeil.*

M. Eulriet, Charles, depuis douze ans, exploite la ferme du Faxal, commune de Varmonzey, canton de Charmes. L'ensemble de l'exploitation est d'environ 110 hectares : nous pouvons admirer de très belles pièces de luzerne, dont une surtout de 4 hectares et de superbes pièces d'avoine.

M. Eulriet a créé 8 hectares de prairies qui sont en très bon état ; là aussi, la production du lait est un des beaux revenus de la ferme : 120 litres par jour obtenus par onze vaches laitières. Ce lait est vendu à Charmes 20 cent. le litre ; nous avons pu voir aussi une quinzaine d'autres bovins destinés à l'engraissement et 300 moutons, le tout en très bon état : le purin est soigneusement recueilli dans une fosse de 24 mètres cubes. Le personnel, 3 domestiques, un laitier, un marcaire, un bineur de légumes font très bien le service et sont dignes d'éloges ; le matériel agricole est en rapport avec l'exploitation, aussi nous proposons pour M. Eulriet, une *médaille d'argent grand module, une prime de 100 francs et un ouvrage d'agriculture.*

Une autre belle exploitation agricole aussi est celle de M. Bilquez-Mangin à Madonne-et-Lamerey : cette exploitation d'une surface de près de 50 hectares est divisée en plusieurs lots d'une certaine contenance, car M. Bilquez a surtout cherché à agrandir ses pièces par échanges. L'une a été formée de plus de 20 parcelles, ce qui lui fait le plus grand honneur. Les écuries de M. Bilquez sont très belles, l'eau pour l'alimentation du bétail y arrive naturellement, ce qui est très précieux ; parmi le bétail qui est beau, nous avons surtout admiré un superbe taureau de race Montbéliarde. L'exploitation produit journellement 100 litres de lait vendus 15 centimes le litre ; deux fosses à purin reçoivent le précieux engrais : pour M. Bilquez-Mangin, nous proposons une *médaille d'argent grand module et un ouvrage d'agriculture.*

La ferme qu'exploite depuis 6 ans M. Villemain, Edmond, à Damas et Bettegney, mérite aussi tous nos éloges. Cette ferme appartenant à M. le Dr Contal, de Remoncourt, contient 34 hectares, dont 28 en terres labourables et le reste en prés. M. Villemain a dû assainir ces prés pour améliorer la qualité des fourrages ; des clos ont été faits pour le bétail qui est bon et lui fournit beaucoup de lait vendu 10 centimes le litre ; le purin est recueilli — mais la fosse, un peu petite, devra être agrandie. — M. Villemain se tient au courant des procédés de la culture moderne et possède tous les instruments agricoles voulus, notamment une moissonneuse-lieuse ; aussi nous demandons, pour encourager M. Villemain, *une médaille d'argent avec prime de 50 francs et un ouvrage agricole.*

M. Houillon, Léon, cultivateur à Damas et Bettegney, a demandé aussi la visite de son exploitation très bien tenue. Il la cultive avec ses 5 enfants : 2 fils et 3 filles. La Commission, avec ses éloges, propose de lui décerner *une médaille de bronze, une prime de 30 francs et un ouvrage d'agriculture.*

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES

Depuis déjà quelques dizaines d'années et dans toute la partie agricole des cantons que nous avons visités, on a beaucoup fait pour l'amélioration et la création de nouvelles prairies ; des échanges de parcelles ont été faits de bien des côtés ; il faut espérer que ce mouvement ne s'arrêtera pas en si beau chemin et que dans quelques années, les grandes parcelles, les grands pâturages seront légion. De cette façon, l'emploi des instruments agricoles sera rendu plus facile et les terres en culture seront mieux soignées et produiront plus. Parmi les propriétaires qui se sont attelés à cette tâche, nous citerons en 1re ligne M. Simon, Zéphirin, de Boulaincourt, qui, avec

nombre de petites parcelles, a réuni, pour l'ensemble de son exploitation, une quarantaine d'hectares en 33 pièces, contenant de beaux pâturages et de belles luzernes ; les purins sont soigneusement recueillis et les engrais chimiques judicieusement appliqués.

M. Nicolas-François Marulier, de Frizon, écart de Harol, est un travailleur actif et intelligent, déjà lauréat de la Société d'émulation qui lui décernait, en 1890, une médaille d'argent grand module avec prime. Il n'a cessé depuis cette époque d'améliorer et d'agrandir son petit domaine, dans l'espoir très méritant de le faire aimer de son fils à qui il le destine.

Dans les terrains infertiles ou trop éloignés, il a créé des bois par la plantation de sapins seuls ou mélangés avec d'autres essences. Les plants sont vigoureux, bien repris, et von grossir rapidement. Cette opération a été faite sur un hectar 28 ares.

Vingt et un ares de terrain au lieudit « En montant Frizon » ont été drainés par lui par l'établissement d'un conduit de 150 mètres de longueur sur 0 m. 80 de profondeur. Les eaux recueillies servent à irriguer les prés inférieurs.

Le candidat a de plus créé 3 hectares 75 ares de prairies naturelles en plein rapport, grâce à l'emploi des engrais naturels ou chimiques, ces derniers représentés annuellement par l'apport de 80 quintaux de scories, sans préjudice des nitrates, sur une propriété de 28 hectares.

Nous signalerons également la création, près de la maison, d'un parc clos de deux hectares et la formation, par achat sur dix propriétaires, de treize parcelles de terrain et différents échanges, d'une propriété d'un seul contexte de plus de 3 hectares dont la majeure partie en prairie.

Nous avons appris de M. Marulier que la plus grande partie de ces achats ou échanges lui avaient été facilités par le bon vouloir de M. Henry Valentin, de Maupotel, commune d'Escles. Ne connaissant point ou ne voulant point connaître ces senti-

ments de sotte jalousie qui font qu'un propriétaire se refusera à vendre à un prix raisonnable ou à échanger contre une parcelle plus avantageuse pour lui, un terrain de nul rapport, dans le seul but d'empêcher la plus-value de la propriété voisine, M. Valentin a favorisé cette plus value de tout son pouvoir. La Société est heureuse de le donner en exemple et, comme témoignage de satisfaction, de lui décerner, de sa propre initiative, une *médaille de bronze avec prime de 25 francs.*

Quant à MM. Simon et Marulier, nous demandons pour chacun d'eux une *médaille de vermeil et un ouvrage d'agriculture.*

M. Grandvallet, Albert, de Bocquegney, est aussi un travailleur. La Commission a pu voir chez lui une exploitation très bien conduite : on remarque une fontaine pour abreuver le bétail, deux fosses à purin avec tonneau épandeur, un superbe clos de 6 hectares avec beau hangar pour abriter le bétail. Ce clos a été réuni par échanges sur dix propriétaires, ce qui fait le plus grand honneur à ces propriétaires et à M. Grandvallet : aussi la Commission est heureuse de proposer pour lui *une médaille d'argent grand module, une prime de 30 francs et un ouvrage d'agriculture.*

En M. Bourgeois, Georges, âgé seulement de 25 ans et habitant Saint-Menge, nous trouvons le travailleur infatigable, faisant la joie et l'orgueil de ses parents avec qui il habite. Nous avons pu voir, sur trois propriétés d'une contenance totale de près de deux hectares, l'effet d'un drainage très bien compris : avant ce travail, ces pièces étaient de vrais marécages où poussaient de grands roseaux et des plantes aquatiques, de vraies tourbières, c'est tout dire ; aujourd'hui, ce sont de superbes prés engazonnés d'une herbe fine et serrée qui fait

plaisir à l'œil ; la longueur totale du drainage est de plus de onze cents mètres faits en pierre, ce qui a couté certainement très cher, mais vu le brillant résultat obtenu, il y a lieu d'en féliciter son auteur. Nous avons pu voir aussi, soignés par M. Bourgeois fils, de très belles vignes et un superbe champ de tabac. Comme première récompense à ce jeune et intelligent travailleur, nous proposons de décerner une ***médaille d'argent, une prime de 30 francs, un ouvrage d'agriculture et un de viticulture.***

M. Mennegand, Albert, cultivateur à Oëlleville, au moyen d'achats et surtout d'échanges, a réuni deux hectares qu'il a convertis en prairie d'un très bon rapport ; puis dans des champs très humides, à sous-sol argileux, a fait sur prés de un kilomètres de longueur, un drainage en pierres sèches, travail qui produit un magnifique résultat ; aussi, nous demandons pour M. Mennegand une ***médaille d'argent et une prime de 20 francs.***

M. Félix Houillon, de Rapey, s'est présenté pour la dernière fois aux concours de la société en 1897. A cette époque il a fait visiter au jury voyageur une prairie et des friches d'une superficie d'environ quinze hectares qu'il avait agglomérée par réunion de parcelles et nivelée. Cette prairie contient un certain nombre de sources. Elle pouvait donc former de beaux parcs. Le canditat l'a entourée d'une clôture continue qui certainement en augmenterait la valeur pour un cultivateur se livrant à l'élevage. Mais M. Houillon ne possède pas le bétail à y mettre et se voit contraint d'attendre des locataires qui ne se présentent pas. Dans ces conditions la somme de travail dépensée paraît peu rémunératrice.

Dans les vignes qu'il a défrichées, M. Houillon a planté sur

trois hectares des vergers, travail pour lequel il a obtenu de la Société d'horticulture de Mirecourt, en 1898, une médaille d'argent et de la société d'horticulture des Vosges en 1902 une médaille de vermeil.

Nous demandons pour M. Houillon *une médaille d'argent.*

M. Clément-Choley, de Bainville-aux-Saules, qui a créé sur le domaine de Berlimbois un vaste pâturage avec source au milieu pour l'alimentation du bétail, est digne aussi d'être récompensé par la Société d'Emulation ; nous proposons de lui décerner *une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture.*

Mise en valeur de terrains improductifs

Dans deux parcelles de terre lui appartenant, l'une de deux hectares au lieudit à Vallamont, l'autre de 64 ares au-dessus du Cugnot, commune de Pont-sur-Madon, M. Xavier Didier a fait un bon et utile travail. Les divers champs, dont la réunion constituait ces parcelles, étaient séparés dans le sens de leur longueur par de larges pierriers sur lesquels poussaient des épines et de mauvaises herbes. Avec le seul aide de ses trois fils, M. Didier a fait totalement disparaître ceux-ci, enlevant plus de deux cents mètres cubes de pierres et rendant plus de vingt ares à la culture. Il joignait l'agréable à l'utile en établissant à proximité du Madon un réservoir suffisamment protégé contre les crues par des endiguements; mais c'est son travail de défrichement que nous voulons surtout récompenser et c'est pour ce travail que nous demandons *une médaille d'argent grand module et 30 francs.*

Apiculture

La Société d'émulation s'intéresse toujours à l'Apiculture et en cela elle a grandement raison, car les abeilles sont très uti-

les, non seulement par le produit qu'elles donnent en miel et en cire, mais elles jouent un certain rôle en arboriculture. Elles favorisent, au moment de la floraison, la fécondation des fruits : on pourrait citer tel verger à proximité d'un rucher où tous les les ans, les pommiers surtout sont chargés de fruits tandis que tel autre éloigné de ces précieuses auxiliaires ne produit aux mêmes arbres que des fruits noueux et rachitiques et souvent rien.

M. Colin, curé d'Hagécourt, s'est fait l'apôtre zélé et convaincu de la ruche à cadres Dadant-Blatt ; nous avons pu voir dans le jardin du presbytère, pas mal de ces ruches en activité ; je dirai même que les abeilles ont été fort aimables pour nous — (des profanes en l'espèce) ; — elles nous ont laissé, sans nous aiguillonner, contempler leur travail. Nous ajouterons que nous avons dégusté, à la cure, une vieille liqueur d'Hydromel qui, ma foi, était exquise et dont le prix de revient est de 0 fr. 70 le litre. Nous proposons pour M. le curé Colin une *médaille d'argent*, et pour son élève et disciple M. Boyé, à Velotte, une *médaille de bronze*.

Sylviculture

Certainement il y a lieu, dans l'arrondissement de Mirecourt, d'encourager le reboisement, car en maints endroits, on voit encore des friches à peu près sans valeur qui seraient par la suite une source de revenus pour leurs propriétaires s'ils étaient boisés avantageusement.

M. Claudel, propriétaire à Vaubexy, est entré résolument dans cette voie : depuis quelques années, près de 7 hectares de friches, situés sur les territoires de Vaubexy, Bazegney, Ahéville, Bouzemont, Derbamont et Dompaire, ont été plantés par ses soins en essences forestières diverses, selon la nature du sol ; les résineux surtout sont la dominante des plantations de M. Claudel ; celles que nous avons pu voir sont en bonne

voie et peuvent servir d'exemple. M. Claudel a déjà été plusieurs fois récompensé par diverses sociétés ; pour clore la série, nous proposons pour lui une *médaille d'argent grand module.*

M. Georgeot, Louis, à Légéville, a essayé sur 25 ares de terrain la plantation des poiriers et pommiers à cidre ; il y a lieu de l'en féliciter, ainsi que de celle en résineux et feuillus de 3 parcelles (contenance 1 hectare) qui étaient totalement en friches, et qui aujourd'hui donnent déjà de sérieuses espérances. Aussi nous demandons pour M. Georgeot une *médaille de bronze* et une *p. ime de 20 francs.*

Nous avons pu voir, sur ce même territoire de Légéville, de vastes étendues de terrain, absulument incultes, qui gagne raient à être boisées. En certains endroits de la vallée, egalement en friche et où le sol est sûrement très fertile, on pourrait y créer de belles oseraies, qui, certainement, donneraient un produit très rémunérateur et ramènerait l'aisance dans ce pays. Nous avons pu voir cependant au milieu, je dirai presque de cette désolation, de beaux et riches pâturages sur lesquels une bande de bœufs charollais — dignes de figurer au concours d'animaux gras de Paris — trouvaient amplement une nourriture saine et fortifiante. Ces pâturages sont dus à l'initiative de M. Thérès, négociant à Dompaire ; aussi le jury est unanime, au nom de la Société d'Emulation des Vosges, d'adresser à cet ami du progrès ses bien vives et bien sincères félicitations.

VITICULTURE

Comme le disait avec beaucoup de justesse à cette même fête, il y a deux ans, notre sympathique et dévoué Pro-

fesseur départemental d'agriculture, M. Adam, la viticulture vosgienne traverse en ce moment une crise pénible, sous l'influence de causes multiples, dont les principales sont les maladies cryptogamiques, le phylloxera et la rareté de la main d'œuvre ; ces causes, depuis cette époque, loin de décroître ou de s'atténuer, n'ont fait que progresser. L'année dernière (1904) cependant, les vignerons sous l'influence d'une récolte supérieure en qualité et en quantité avaient repris courage. Malheureusement, cette année 1905, il a fallu en rabattre : les maladies cryptogamiques ont fait rage ; le phylloxera, de son côté, a accentué son œuvre de destruction et bien rares maintenant sont les vignobles où l'on ne constate pas de taches révélant sa présence. Devons-nous pour cela nous croiser les bras et laisser ces fléaux achever leur vilaine besogne ? Non, mille fois non, tel n'est pas notre avis. Contre les maladies cryptogamiques, n'avons-nous pas des toxiques cuivreux ou sulfureux qui ont fait leurs preuves ? Seulement il faut appliquer ces remèdes préventivement, — toute la question est là. Quant au terrible puceron, puisque la racine des vignes américaines est résistante — et en cela il n'y a pas de doute possible — greffons nos bons plans sur cette vigne vigoureuse et nous garderons nos vignobles régénérés et plus fertiles que jamais. — La greffe de la vigne n'est plus un secret pour personne : notre dévoué Professeur d'agriculture l'a vulgarisée par ses aimables conférences ; la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, la Société vosgienne de viticulture et d'ampélographie, par la création d'écoles de greffage dans nos principaux centres viticoles, ont mis cette science à la portée de tous les jeunes vignerons ; de ce côté encore, rassurons-nous. Au reste, dans les trois cantons que nous avons visités, pour ne citer que ceux-là, il ne manque pas d'hommes sérieux et décidés à marcher de l'avant. Citons en passant MM. Cadet frères, à Charmes, qui depuis 4 ans ont créé à deux pas de leur beau domaine du Haut-du-Mont, près de 1 hectare de vigne

en plants greffés ; la distance entre les lignes est de 1 m. 20, aussi cette belle plantation est-elle susceptible d'être cultivée à la charrue. Lors de notre passage, cette vigne promettait une belle récolte ; MM. Cadet, avec une modestie qui leur fait le plus grand honneur, n'ont pas voulu demander de récompense, mais notre Commission, à l'unanimité et au nom de la Société d'Emulation des Vosges, leur adresse ses plus chaudes félicitations pour le bon exemple qu'ils ont donné au milieu de cette région essentiellement viticole.

Dans le canton de Dompaire, nous trouvons aussi un industriel, M. Montémont, meunier à Bazegney, qui s'est imposé de grands sacrifices pour créer, depuis 4 ans, près de 1 hectare de vigne en plans greffés ; l'analyse du sol au laboratoire départemental, a indiqué, comme porte-greffes, le Riparia Gloire et le Riparia Rupestris 3309 ; les greffons ont été surtout pris parmi les cépages précoces ; citons par ordre de maturité : le Gamay Millot ou hâtif des Vosges, le Précoce de Malingre, le Portugais bleu, le Gamay Teinturier, le Franc noir et le Gamay Beaujolais. La plantation a été faite à 1 m. 20 entre les lignes et 0 m. 80 entre les ceps ; de cette façon, la culture à la charrue est pratique. Au printemps dernier, cette vigne entrait dans sa 3e feuille et au lieu d'échalas, M. Montémont a employé des fils de fer maintenus par des pieux également en fer, système très pratique et économique au point de vue de la main d'œuvre surtout. Au passage de la Commission (fin août), cette vigne était superbe et promettait déjà une sérieuse récolte ; la maturité était presque complète sur les plants hâtifs, les autres étaient bien variés. En résumé, cette plantation fait le plus grand honneur à M. Montémont. Nous regrettons que la Société d'Emulation n'ait pu mettre à notre disposition une médaille d'or; à son défaut, nous proposons de décerner à ce propriétaire éclairé et intelligent, la plus haute récompense accordée à la viticulture : *une grande médaille de vermeil.*

La Commission, à l'unanimité, y joint ses bien vives félicita-

tions pour le bon exemple que donne M. Montémont dans le canton de Dompaire, exemple déjà suivi par quelques novateurs. Citons en passant, M. Liéger à Dompaire, M. Ch. Parisot aussi à Dompaire, M. Claudot. ancien maire à Vaubexy, M. Valentin Adrien, à Bainville-aux-Saules, M. Gérard, instituteur à Vaubexy. Une mention toute particulière à ce dernier, qui crée en ce moment avec *ses propres ressources* et sur un terrain communal, une vigne d'èxpérience de 15 ares, devant servir à l'enseignement de ses élèves.

A Xaronval, près Charmes, existent de très beaux et très anciens vignobles, qui à juste titre passaient pour produire les meilleurs vins des Vosges ; aujourd'hui, par suite des maladies cryptogamiques et aussi de la pauvreté du sol (pauvreté provenant de l'entrainement des terres par les eaux en ces coteaux si escarpés) ces vignobles ont bien perdu de leur valeur Cependant, grâce à l'initiative de M. Husson, maire de Xaronval, qui le premier a donné l'exemple de la reconstitution en franco-américains, des vignerons sérieux et intelligents se sont mis courageusement à la besogne. Parmi ceux-ci nous sommes heureux de signaler M. Auguste Moine qui se fait un jeu de la greffe en fente sur pieds-mères, ou à l'anglaise sur table ; cet habile praticien a déjà reconstitué une partie de ses vignes, le reste suivra à bref délai. Le phylloxera peut venir à Xaronval, il s'en moque comme les carottes de la grêle, aussi, nous adressons d'abord nos plus chaleureuses félicitations à M. Husson, maire de Xaronval, et nous demandons pour M. Moine *une médaille d'argent grand module avec prime de 30 francs et un ouvrage de viticulture.*

M. Latraye Louis, vigneron à Ubexy, donne aussi l'exemple de la reconstitution ; il a d'abord drainé un terrain de 70 ares,

l'a défoncé et planté soigneusement en vigne selon les procédés nouveaux. Aussi proposons-nous, pour M. Latraye, une *médaille d'argent avec prime de 20 francs et un ouvrage de viticulture.*

M. Vincent Constant, vigneron à Bouxières-aux-Bois, est aussi un travailleur intelligent; il a acheté presque pour rien différentes pièces de friches qu'il a plantées, les unes en verger, les autres en vigne ; nous avons visité une parcelle de vigne, d'environ 20 ares que nous avons trouvée tenue très proprement; malheureusement, la plantation a été faite en plants ordinaires non greffés. M. Vincent nous a dit que, dès cet hiver, il allait essayer la plantation nouvelle; aussi, pour l'encourager dans cette voie, lui décernons-nous avec plaisir une *médaille de bronze une prime de 20 francs et un ouvrage de viticulture.*

ÉLEVAGE DU CHEVAL

M. Gabriel Bar, cultivateur à Battexey, se livre à l'élevage du demi-sang. Il possède cinq poulinières. A part une belle jument de sang et une bête de demi-sang, elles n'ont pas de race bien déterminée. Mais toutes se présentant avec beaucoup de coffre, larges d'arrière, en un mot très bonnes pour la reproduction. Leur propriétaire les fait saillir par des étalons de la station de haras de Mirecourt. Monsieur Bar nous a déclaré qu'il arrivait à produire une moyenne annuelle de quatre poulains qu'il vendait à cinq ou six ans au prix de 800 francs l'un. Il nous a fait voir quelques uns de ses produits : un poulain de demi-sang et quatre poulains de deux et un an de croisement boulonnais. Nous aimons assez ce produit qui rappelle l'ancienne race de Stanislas, dont nous regrettons la presque disparition. Ces poulains sont malheureusement un peu ensellés ; nous croyons qu'il serait facile de remédier à ce défaut en

l'évitant chez l'étalon et en faisant manger le poulain sur le sol de l'écurie.

Il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir se livrer à l'élevage du cheval. Il y a de gros risques contre lesquels nous mettons en garde les petits cultivateurs, et il faut un certain capital. Quand toutes les conditions se trouvent réunies, il est de notre devoir d'encourager cette production et c'est avec plaisir que nous demandons pour le candidat une *médaille d'argent grand module et l'ouvrage d'agriculture de M. Lafitte.*

PROTECTION DES OISEAUX UTILES.

M. Champy, continuant à Savigny la propagande faite antérieurement par lui à Hergugney et à la Sybille (Granges de Plombières), a établi dans cette commune une société protectrice des animaux dont il nous envoie les résultats pendant la période s'étendant de 1898 à 1904 inclus. Nous avouerons n'avoir qu'une confiance des plus minimes dans l'utilité de la protection des nids, les visites répétées nécessitées pour leur surveillance devant, selon nous, être plutôt funeste à l'incubabation, mais nous louerons sans réserves les résultats obtenus dans la destruction des animaux et insectes nuisibles dont le total s'élève pour cette période de sept années à 2 carnivores, 247 rongeurs, 26 oiseaux, 489,121 hannetons et vers blancs, 43,507 papillons et chenilles, 812 bourses de chenilles, 313 courtillières, 36,231 escargots et limaces, 321 guêpiers et 3,775 insectes divers.

Nous avons estimé que M. Champy méritait *une médaille d'argent et un ouvrage d'agriculture.*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

M. Crouvizier, instituteur à Saint-Baslemont, est passé maître dans l'enseignement agricole, qu'il donne à ses élèves : il

nous faudrait toute une brochure pour donner seulement un aperçu de ce qui se fait à l'école de Saint-Baslemont. Rappelons seulement que depuis 18 ans, deux fois par mois, des leçons d'agriculture ont lieu au cours d'adultes et des conférences publiques, à l'aide d'un appareil à projections lumineuses, sont faites par le maître à ces cours. Des champs de démonstration, pour les différentes cultures du pays, ont été établis sur divers points du territoire et là on a essayé et comparé les engrais complémentaires. 240 ares de prairies ont été créés sur des terrains communaux sans valeur, qui donnent aujourd'hui un beau revenu. Des promenades scolaires agricoles ont lieu assez souvent à des époques déterminées, et là le maître explique à ses élèves la nature des terrains, leur composition chimique, les engrais qui leur conviennent, les plantes et les arbres qui peuplent ces terrains, céréales, graminées, arbres forestiers, vignes, etc., etc. Les élèves font un rapport sur tout cela ; c'est vraiment intéressant et instructif, non seulement pour les enfants qui font ces rapports, mais aussi pour leurs parents qui les lisent sûrement avec avidité.

D'autres grandes excursions ont aussi été faites, et pour celles-ci, maîtres et élèves, des communes voisines se sont joints à l'école de Saint-Baslemont ; par les comptes-rendus des élèves, nous voyons une de ces excursions à Gérardmer, le Hohneck, le 6 août 1901, une autre à l'usine des Rochottes le 25 février 1902, et une 3e à Nancy à l'occasion du concours national le 19 juillet 1904. On est extasié en lisant les rapports des jeunes élèves et nous ne saurions trop louer M. Crouvizier de tout ce qu'il fait pour son école ; mais là ne se borne pas encore son activité : Sur son initiative et avec son concours empressé, trois sociétés ont été créées ; l'une, *La Jeanne-d'Arc*, société de tir pour les jeunes gens ; une autre, *Société protectrice des oiseaux*, pour les jeunes enfants de la classe, et la troisième, *Mutuelle-Bétail*, pour les propriétaires de la commune ; cette dernière fonctionne on ne peut mieux depuis

trois ans. La Commission du jury voyageur, au nom de la Société d'Emulation, adresse ses bien sincères félicitations à M. Crouvizier et demande pour lui la plus haute récompense pour l'enseignement agricole, soit une *médaille de vermeil et deux ouvrages d'agriculture.*

SERVITEURS RURAUX

Il nous reste à examiner les demandes de la classe toujours si intéressante des serviteurs ruraux, dont les longues années de services dans la même exploitation sont un honneur non moindre pour les patrons que pour ces dévoués candidats.

Ces demandes sont au nombre de onze, dont deux émanant de domestiques à gages, et huit de manœuvres ou journaliers. Une onzième demande présentée par Mme Adam Arthémise, domestique à Bainville-aux-Saules depuis 20 ans, n'a pu être à regret retenue par nous, celle-ci étant plutôt une domestique attachée à la personne du docteur Liégeois, qu'un aide rural. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour son dévoûment à son maître, et regrettons que les conditions du concours ne nous permettent pas de la placer au nombre de nos lauréats.

Les deux domestiques à gages sont MM. Dubois, Joseph, de Gorhey, au service depuis 35 ans de Mme Gaignier-Fleurot, puis de son gendre, M. Voirin ; — et Grégy, Marcel, de Florémont, domestique de culture chez MM. Grandcolas, père et fils, depuis 25 ans.

Nous demandons pour le premier une médaille d'argent grand module et 30 francs, et pour le second une médaille de bronze et 20 francs.

Les manœuvres et journaliers sont MM. : Jalet, Isidore, au service de la famille Pérosé-Marchand, de Damas et Bettegney, depuis 48 ans ; Choffé, Constant, journalier de M. Jules Galland, de Damas, depuis 45 ans ; Mozelle, Emile, et Parmentier, Louis, manœuvres et vignerons dans la maison Bilquez-

Mangin-Drouin, de Lamerey, depuis 42 et 28 ans; Mme Marie-Justine Lemasson, veuve Paradis, et M. Arnould, Jules, journaliers de M. Chapiat, de Hennecourt, depuis 30 et 25 ans; M. Joseph Lopvet, vigneron de M. Montémont, de Bazegney, depuis 30 ans, et M. Paques, Victor, vigneron de M. Pierron, à Florémont, depuis 28 ans.

Nous demandons pour MM. Jalet et Choffé, *une médaille d'argent grand module avec prime de 30 francs*; pour M. Mozelle *une médaille d'argent avec prime de 30 francs*; pour Mme Paradis et M Lopvet, *une médaille d'argent et 25 fr.*; pour MM. Parmentier, Pâques et Arnould, *une médaille de bronze et 15 francs.*

En terminant, Messieurs, permettez-moi de remercier nos collaborateurs du Jury voyageur. M. Adam, Professeur départemental, M. Derazey, président de la Commission d'agriculture, M Dubois, M. Claudot, inspecteur des eaux et forêts, M. Carnet, conseiller d'arrondissement à Charmes, qui par leur précieux concours, m'ont puissamment aidé dans ma tâche de rapporteur.

En particulier, je remercie M. Derazey, qui, dans ce travail, a bien voulu me suppléer pour quelques lauréats; M. Modeste Boyer, rentier à Dompaire, voudra bien aussi accepter nos remerciements pour la façon, toute aimable, qu'il a mise pour nous conduire par 3 fois différentes chez les candidats de la région de Dompaire.

L. Millot.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

Commission d'Histoire et d'Archéologie

par M. FLEURIEL

Président de la Commission et Membre titulaire

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'an dernier, par l'organe de sa Commission littéraire, la Société d'Emulation a exprimé le désir de voir les œuvres d'esprit et de pure culture intellectuelle, solliciter en plus grand nombre ses suffrages. Cet appel a été entendu : la Commission d'histoire et celle des lettres ont vu affluer des ouvrages d'une grande valeur ; et si elles ont encore un regret à exprimer, c'est celui de ne pouvoir les récompenser tous comme ils le méritent. Il faut, hélas, compter avec notre trésorier qui tient la main à ne pas mettre son budget en déficit. Nous espérons cependant que cette recrudescence n'est pas un fait fortuit et isolé ; que les littérateurs viennent à nous, toujours plus nombreux, sans se soucier des embarras qu'ils pourraient nous causer, nous trouverons toujours le moyen d'en sortir à notre honneur et à leur satisfaction.

Plombières Ancien et Moderne

de J.-D. HAUMONTÉ

Edition refondue et augmentée, avec gravures et plans,

par Jean PARISOT

MESSIEURS,

M. Jean Parisot est le petit-fils de M. Haumonté, qui fut maire de Plombières, et dont le livre, aujourd'hui épuisé, fait

l'histoire de la station balnéaire de Plombières, depuis son origine jusqu'en 1865. Le livre de M. Jean Parisot continue cette histoire jusqu'à l'époque actuelle, l'auteur nous disant avec trop de modestie qu' « un devoir de filial souvenir, sans qu'il soit besoin d'autre raison, l'a décidé à reprendre l'œuvre de son grand-père, sous le même titre, faute d'autre qui ait répondu dans l'intervalle aux demandes des lecteurs ». Cependant, si grandes et si importantes sont les modifications et les additions à l'œuvre originale, sans parler du mérite de la continuation, que le livre de M. Parisot a toute la valeur et toutes les apparences d'une production originale. Les derniers perfectionnements de la typographie et des arts annexes à l'industrie du livre ont été mis à contribution ; le volume fait honneur à la maison Honoré Champion qui l'a édité ; un nombre considérable de gravures et de photographies inédites en ont complété l'illustration qui est parfaite. Des documents, connus de M. Haumonté, mais simplement cités par lui, sont reproduits en entier, tels que le curieux poème latin de Joachim Camerarius, datant de 1540, sur les eaux de Plombières et la vie qu'y mènent les baigneurs ; et le poème allemand, publié en 1576, par un anonyme de Bâle, et dont l'unique exemplaire connu a été prêté par M. Puton, avec un désintéressement dont les collectionneurs seuls connaissent le prix. Ces deux poèmes sont traduits avec fidélité, et la traduction figure en regard du texte. Nous ne pouvons suivre M. Parisot dans les remaniements qu'il fait subir au livre primitif, qu'il complète ou explique par surcroit par de nombreux et judicieux renvois.

Dans la partie plus moderne, depuis 1865, il est surtout question des constructions nouvelles, des perfectionnements apportés récemment aux installations balnéaires, des promenades et enfin du nouveau casino à peine inauguré. Des livres de ce genre ne sont jamais définitifs ; nous souhaitons par conséquent que M. Parisot soit amené à en multiplier les

éditions, toujours revues et augmentées. Votre Commission n'hésite pas à vous demander, pour M. Parisot, une médaille d'argent grand module.

Monographie de la commune de Jeanménil

par M. Richard, instituteur.

Nous nous trouvons ici en présence d'un travail véritablement colossal, qui a demandé de longues années de laborieuses et patientes recherches. On à peine à concevoir comment une commune de moins de 1,000 habitants, et d'ailleurs « peu connue dans l'histoire » peut fournir matière pour un gros volume manuscrit de près de trois cents pages grand format. Et encore ce n'est que la première partie du monument que M. Richard se propose d'élever à son pays, où il exerce depuis plus de vingt ans les fonctions d'instituteur. Ce premier volume s'arrête, en effet, à la Révolution de 1789, quoique l'auteur fasse, par anticipation, de fréquentes incursions dans les temps plus voisins de nous. Tout s'explique quand on constate que sur plus d'un point, M. Richard fait l'histoire de la Chatellenie de Rambervillers plus que celle de Jeanmesnil, et que sur d'autres encore, il sort complètement de ces étroites limites, et nous fait, à propos de Jeanménil, l'histoire des institutions, des coutumes, qui s'étendaient à toute la Lorraine où même à toute la France.

D'autre part, M. Richard n'oublie rien; il explique ou cherche à expliquer tout, dans les moindres détails; les noms de famille, ceux des lieux-dits; il cite jusqu'aux proverbes qui ont cours dans la population. Il confond, du reste, dans la même énumération ceux qui sont devenus le fonds commun de la sagesse des nations, et ceux qui n'ont qu'une saveur locale; nous ne résistons pas à la tentation d'en citer un, au moins, qui jette un jour étrange sur l'état des esprits dans la ville de Rambervillers : « Quand Rambervillers est tran-

quille, Paris l'est aussi ». Nous en laissons, bien entendu, la responsabilité à M. Richard.

C'est donc une œuvre très-complète, trop complète même, oserai-je dire, qu'on présente à nos suffrages. Nous croyons que réduite à la moitié, au quart même, elle nous aurait suffisamment instruits sur la commune de Jeanmesnil ; mais il y aurait mauvaise grâce à critiquer plus longtemps le fruit d'un si grand labeur. Je ne me permettrai plus qu'une observation de forme avant de conclure.

On regrette vivement l'absence d'une table des matières alphabétique et chronologique, qu'un travail aussi touffu rend absolument indispensable. Faute de ce guide, plus d'un point intéressant a dû nous échapper.

Le travail de M. Richard est abondamment illustré de photographies, de dessins, de cartes géographiques et topographiques.

En somme, il convient de féliciter M. Richard pour le travail persévérant avec lequel il a éclairé, jusque dans les plus petits recoins, le passé de Jeanmesnil Il est juste de l'encourager par une récompense et votre Commission vous propose de lui décerner une médaille de bronze grand module.

Louis Lacretelle, 1790-1803, Curé du Val-d'Ajol,

par M. l'abbé LÉVÊQUE, vicaire au Val-d'Ajol.

M. l'abbé Lévêque fait l'histoire de l'abbé Louis Lacretelle, curé du Val-d'Ajol de 1790 à 1803. Il faut dire tout d'abord que cette histoire est extraite d'une publication religieuse particulière à la paroisse du Val-d'Ajol, où sous le nom de « Feuillet d'histoire locale », M. l'abbé Lévêque fait, en ce moment, l'histoire de la paroisse et des curés. L'abbé Lacretelle, ancien religieux et même prieur claustral du monastère d'Hérival, fut nommé en 1790, à la cure du Val-d'Ajol, et comme tel, le 23 janvier 1791, prêta le serment exigé par la

loi, en qualité de curé constitutionnel. Il avait accepté, avec ses vicaires, la constitution civile du clergé. Plus tard, en 1794, l'abbé Lacretelle refusa de déposer ses lettres de prêtrise et de renoncer à l'état ecclésiastique. Il avait d'ailleurs protesté publiquement contre les actes et décrets de la Convention, qu'il était obligé de lire du haut de la chaire. Il disparut, exerçant probablement en secret son ministère comme le faisaient déjà les prêtres réfractaires. Enfin, après la conclusion du Concordat, il accepta d'entrer dans la nouvelle Eglise et signa la déclaration de l'évêque constitutionnel Maudru ; mais il refusa absolument l'acte de rétractation exigé par l'évêque de Nancy, Mgr d'Osmond. Il ne fut d'ailleurs pas le seul. Réintégré néanmoins et nommé curé de Cornimont et plus tard de Saulxures, il mourut dans cette paroisse en 1836.

M. l'abbé Lévêque, en écrivant cette biographie, a surtout voulu édifier ses fidèles par un jugement sévère sur la Constitution civile du clergé et les prêtres qui l'acceptèrent. Nous ne lui demandons pas compte de ses opinions, et nous admettons volontiers qu'il est entièrement de bonne foi ; mais nous devons faire remarquer que dans son travail il est question beaucoup moins de l'abbé Lacretelle que des prêtres qui refusèrent le serment et qui acceptèrent les conséquences, parfois terribles, de leur refus. Nous rendons, comme M. l'abbé Lévêque, hommage à leur courage et à la grandeur de leur caractère ; celui qui brave tout, jusqu'à la mort, pour rester fidèle à ses convictions, est toujours respectable, quoiqu'on puisse penser des principes qui l'ont guidé ; l'historien doit s'incliner avec émotion devant son héroïsme ; mais nous aurions aimé qu'on tînt compte aussi à l'abbé Lacretelle de son intégrité, de la pureté de sa vie privée ; en 1790, il a obéi certainement à des convictions profondes ; sa vie ultérieure le prouve suffisamment. Pourquoi ne pas le dire ?

En somme, M. l'abbé Lévêque n'a pas fait œuvre d'historien. Nous reconnaissons cependant qu'il a, comme chroni-

queur, des qualités précieuses : son style est sobre et facile, toujours très chatié ; il sait puiser aux sources et ne laisse rien dans l'obscurité. Nous espérons qu'il mettra ces dons au service d'autres œuvres où son caractère religieux lui demandera moins de sacrifices. En attendant votre Commission vous propose de lui décerner une mention honorable.

Charles IV, duc de Lorraine et de Bar (1604-1675).

Par M. Paul RODIER.

M. Rodier occupe noblement ses loisirs à des études sur l'histoire de la Lorraine. Il se défend tout d'abord « de toute prétention de fournir des renseignements inédits ou de faire œuvre d'érudition, son ambition se borne à vulgariser l'histoire de notre pays ».

Ceci n'explique point pourquoi, entre toutes les époques de l'histoire de la Lorraine, il a choisi le long et néfaste règne de Charles IV. Il y en avait tant d'autres, capables de captiver le narrateur et le public, celui de René II, par exemple, et plus près de nous, celui de Léopold. Mais M. Rodier ne nous doit point compte de ses préférences ; et peut-être, rien ne nous défend de l'espérer, s'est-il réservé pour plus tard, l'étude de ces époques plus brillantes et plus prospères.

M. Rodier a adopté dans son récit l'ordre chronologique ; c'est le meilleur pour une œuvre de vulgarisation. Il a cependant le défaut de trop diluer, si l'on peut dire ainsi, la personnalité de Charles IV dans la multiplicité, la diversité des événements, toujours malheureux pour la Lorraine, dont se compose son règne. Beaucoup de ces événements ont leur cause dans la légèreté de son caractère, sa versatilité, son manque absolu de dignité, de scrupules et de bonne foi ; et ni sa bravoure, ni ses grandes qualités militaires ne purent les empêcher. Mais au fond, il faut bien le reconnaitre, les

défauts et les qualités du duc n'étaient que des facteurs de second ordre. Sans peut-être s'en bien rendre compte, il se débattait, et avec lui, la Lorraine, contre les conséquences fatales, inévitables, de la situation géographique du pays. L'acquisition de Metz, Toul et Verdun par la France avait été plus qu'une menace pour la nationalité lorraine ; la conquête de l'Alsace mit un terme à tout espoir d'expansion, et même d'indépendance.

Tout ce qu'on pouvait tenter encore, c'était de reculer le plus possible le moment de l'absorption par la France. Charles IV y travailla sans y réussir. Il laissa entre les mains de Louis XIV son pays épuisé, ruiné, et, en apparence, devenu définitivement une province française. La Lorraine qui croyait mourir avec lui, lui tint compte de ses efforts et lui pardonna tout le reste.

Le style de M. Rodier est toujours clair, élégant même et d'une sobriété qui convient à l'histoire. Il a ajouté à son œuvre un appendice historique et biographique de près de cent pages, qui en facilite considérablement la lecture. Il n'est pas un personnage nommé par M. Rodier sur lequel le lecteur ne puisse s'instruire complètement.

Votre Commission, désirant reconnaître la valeur de ce fragment historique, et l'importance qu'elle attache en général aux œuvres de vulgarisation, vous propose de décerner à M. Paul Rodier une médaille d'argent.

Notice sur l'Histoire de Raon-l'Etape, avant la Révolution

Avec quelques notes sur la petite ville moderne

par A. MATHIEU, Secrétaire de la Mairie.

Ouvrage rédigé pour répondre aux demandes de M. le Préfet des Vosges

(Lettre du 21 juillet 1904.)

M. Mathieu n'a rien négligé pour rendre son ouvrage intéressant et d'une lecture facile. La table des matières, qui ne compte pas moins de six pages, est un guide infaillible, et, de

plus, éveille la curiosité du lecteur sur les personnes et les choses qui, autrement, pouvaient lui échapper

Sur certains points qui lui paraissent d'une importance particulière, M Mathieu ne se contente pas de citer, il reproduit *in-extenso* les documents originaux. Ces reproductions tiennent une très grande place dans son texte, et pour tout dire, l'alourdissent considérablement. La charte de Ferry III, datée de juin 1279 et qui est à proprement parler l'acte constitutif de la ville de Raon, est certes d'un grand intérêt, même pour le philologue, mais elle dispensait tout au moins de reproduire les autres qui n'en sont que la confirmation.

M. Mathieu consacre quelques pages à la notice sur le Raon-Moderne ; mais par la force des choses, il a été entraîné plus d'une fois, au cours de son histoire, à s'aventurer dans les temps qui suivent la Révolution. Nous n'osons trop le lui reprocher, surtout en présence du soin minutieux avec lequel il procède. D'un autre côté, il a fait précéder l'histoire de Raon d'une introduction qui reprend les choses aux temps obscurs où les Leuques occupaient les Vosges et le bassin de la Moselle et arrive par des transitions heureusement ménagées à Ferry III. M. Mathieu a lui-même illustré son ouvrage par des plans et des dessins qui ont le mérite d'être inédits et dont l'exécution est soignée et consciencieuse Enfin il fait preuve de sagacité, c'est du moins notre avis, en se prononçant pour l'ancienne forme, Raon-la-Tappe, d'où vient, par corruption, le nom actuel.

C'est donc une œuvre travaillée, documentée et solide que M. Mathieu présente à nos suffrages ; le temps a sans doute manqué pour la rendre parfaite. Votre Commission vous propose de la récompenser par une mention honorable.

Monographie communale de Rainville (Vosges)

par M. DRUAUX, instituteur à Ramecourt.

L'œuvre de M. Druaux ne dépasse pas les limites que com-

porte une commune de moins de 400 habitants, et dont l'histoire n'offre rien de saillant, à aucune époque. La commune, sous sa forme actuelle, est d'ailleurs d'existence assez récente. M. Druaux fait de son mieux pour tirer de ce passé paisible une histoire intéressante et parfois attrayante ; il y réussit certainement, grâce au soin minutieux qu'il adopte dans ses recherches, à son style toujours clair et sans prétentions, et à l'absence de toute passion dans son récit. Il ne cherche évidemment que la vérité. A certaine page, il fait l'énumération de toutes les charges qui pesaient sur le paysan, tant du fait du clergé régulier et séculier, que de celui des seigneurs : « comtes, barons, marquis et autres. » Et il termine cet intéressant passage en bénissant la Révolution française, qui a aboli tous les privilèges et proclamé l'égalité de tous les citoyens ! Qui oserait l'en blâmer.

M. Druaux, nous le lui reprochons, n'a pas mis de pagination ; c'était d'ailleurs inutile puisqu'il n'y a pas de table des matières. Ce sont des défauts faciles à corriger. Son ouvrage gagnera aussi à être illustré de quelques cartes et photographies. Votre Commission propose d'accorder à M. Druaux une mention honorable.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

Commission Littéraire

par M. FLEURIEL,

Président de la Commission et Membre titulaire.

Un éducateur mystique, Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826)

par Edmond PARISOT.

MESSIEURS,

M. Edmond Parisot est un jeune universitaire qui a rapidement franchi les premiers grades ; il a conquis le diplôme de docteur à la Faculté des lettres de Nancy par le travail qu'il nous présente aujourd'hui.

Il fait valoir d'abord, pour prévenir toute hésitation, que le Ban de la Roche et Waldersbach, où s'est écoulé toute la vie pastorale d'Oberlin, ont fait partie autrefois du département des Vosges ; qu'Oberlin fut membre correspondant de notre Société. Il oublie de dire que lui-même a été élevé dans les Vosges ; le rapporteur qui analyse aujourd'hui son livre lui a ouvert les portes de la carrière universitaire.

Nous avons éprouvé quelque embarras pour classer cet ouvrage, où, on le devine, il est surtout question de pédagogie. Or, la pédagogie est une science ou, du moins, prétend l'être ; la Commission des sciences pouvait nous disputer le droit de juger l'œuvre de M. Parisot. Si nous l'avons retenue, c'est à cause de la valeur littéraire qui s'y révèle et des qualités presque exceptionnelles du style. C'est à peine si, de loin en loin,

dans la chaleur de la composition, l'auteur laisse échapper quelques lambeaux de phrase, sortes de formules banales, qui arrondissent parfois sa pensée, si je puis dire ainsi, mais parfois aussi la trahissent.

Le sujet du livre n'est pas neuf et M. Ed. Parisot n'a nullement la prétention d'avoir découvert Oberlin ; la longue notice bibliographique dont il fait suivre son ouvrage le prouve. Il a cependant tenu à être original sur des questions que tant d'autres ont traitées avant lui ; il a scrupuleusement lu, discuté et interprété les documents inédits, fort nombreux, qu'il a eu la bonne fortune de se procurer. C'est à ce souci de l'originalité que nous attribuons le choix du titre : *Un éducateur mystique*, titre suggestif, élégant, j'allais dire coquet, mais qui a, pensons-nous, le tort de promettre plus que ne tient le livre. — Oberlin était-il réellement un mystique, dans le vrai sens du mot, quoiqu'il ait été en relations avec Mme de Krüdener et son école ? Ses dispositions affectives, sa foi profonde en la Providence l'avaient rendu visionnaire, surtout dans la première partie de son existence, après la mort de sa femme ; mais était-ce bien du mysticisme ? Nous n'avons pas réussi, d'un autre côté, à découvrir, pour la justification de ce titre, le lien étroit et nécessaire, la relation de cause à effet, entre le mysticisme et l'œuvre éducatrice. C'est d'ailleurs une petite chicane de forme que nous cherchons ici à l'auteur ; dans un livre où il y a tant de choses à louer, un peu de critique sert plutôt à relever qu'à affaiblir l'impression d'ensemble.

Le livre de M. Parisot est composé d'après un ordre parfait et une méthode inflexible. Chaque point particulier y est exposé, développé dans un chapitre spécial, terminé par des conclusions appropriées. Cette méthode est surtout remarquable et précieuse dans la deuxième partie du livre, spécialement consacrée à la pédagogie. Oberlin fut plus qu'un réformateur en matière d'éducation ; il fut un créateur : il imagina les salles d'asile ou écoles maternelles, perfectionna les plans et les

méthodes de l'école primaire; il eut l'idée première des écoles normales ; il précéda notre époque dans la conception de l'éducation post-scolaire. Tout cela M. Parisot nous l'apprend, et le prouve dans de longs développements où nous ne pouvons pas le suivre. Nous comprenons qu'un pareil sujet ait tenté un jeune homme, et qu'il se soit enthousiamé pour une si grande œuvre.

Oberlin est arrivé au Ban de la Roche un tout jeune homme; il ne le quitta plus. De ce pays à peine dégrossi et, sous plus d'un rapport, sauvage encore, il fit un pays civilisé, où fleurissaient les vertus chrétiennes ; il en fit, enfin, le berceau d'œuvres humanitaires qué toutes les nations ont adoptées.

Cette œuvre incomparable, M. Parisot nous le démontre, sans peut-être s'y attacher spécialement, il l'accomplit grâce à son cœur, à sa bonté, à sa patience inlassable, à sa foi, à son amour pour l'humanité. Que la pédagogie soit une science ou un art, elle ne peut rien sans l'amour, sans le cœur qui est, de toutes les choses qu'on demande au maître de l'enfance, la seule absolument indispensable. C'est l'impression qui nous reste, en résumé, après la lecture de cet important ouvrage.

Votre Commission vous propose d'accorder au beau travail de M. Edmond Parisot une médaille d'argent grand module.

L'œuvre post-scolaire aux Rouges-Eaux et à Rehaupal (Vosges).

par A. Besson, instituteur.

C'est la troisième fois que M. Besson se présente à nos suffrages pour des œuvres post-scolaires. Il a obtenu une médaille d'argent grand module en 1892, et un rappel en 1895. Ce ne sont pas les seules récompenses que son zèle incessant lui a values ; il nous en donne l'énumération depuis l'année 1897 jusqu'en 1905.

Nous n'avons plus à faire ressortir les heureux résultats de

l'éducation post-scolaire; à différentes reprises nous avons prodigué nos éloges et nos encouragements à ceux qui s'y sont adonnés. Si l'on songe que le temps et le labeur qu'il y faut viennent en surcroît à la tâche déjà si lourde de l'instituteur, que les ressources matérielles et financières font souvent défaut, on est saisi à la fois d'étonnement et d'admiration pour les résultats obtenus. Que de veilles il a fallu, non seulement pour faire les conférences, mais pour les préparer, que de sacrifices pour en réunir les éléments indispensables, livres, instruments, cartes. L'ouvrage récapitulatif que nous présente M. Besson en donne une idée si l'on constate qu'il n'a pas fait moins de 76 conférences sur les sujets les plus divers ; qu'il s'est procuré, de ses deniers, deux appareils à projections; qu'il a créé, acheté ou loué 1,388 vues photographiqnes ; qu'à l'aide d'un graphophone, il a fait gouter à son auditoire les morceaux de musique les plus célèbres ; qu'enfin il a organisé une société de tir qui dure et donne les meilleurs résultats. Nous ne pouvons tout citer, et nous avouons que nous sommes embarrassés pour récompenser, comme il convient, de si grands mérites. Encore n'est-ce pas tout. Avec son livre, il nous a envoyé 7 tableaux très clairs, faits par lui-même avec beaucoup d'art, pour illustrer ses conférences de physiologie. Une carte en relief, au $\frac{1}{20.000}$ des communes de Rehaupal et de Champdray, et dont on ne saurait trop admirer le fini et l'élégance, complète cet envoi.

Votre Commission, reconnaissante à M. Besson des labeurs et des sacrifices qu'il s'est imposés pour l'éducation post-scolaire, vous propose de lui accorder une médaille de vermeil grand module.

Poésies diverses de M. Najean.

Un habitant d'Epinal a bien voulu soumettre à notre appréciation et à vos suffrages quelques-unes de ses poésies : ce ne

sont pas toutes ses œuvres ; ses intimes savent qu'il lui serait facile de publier dès demain un assez gros recueil, sans parler de ses écrits en prose.

Exclu de la vie agissante par la plus cruelle des infirmités, M. Najean a fait connaissance de la Muse, qui lui tient fidèle compagnie pendant les lentes heures de sa vie désormais toute contemplative. Elle évoque à son souvenir les tableaux, les visions d'autrefois ; elle appelle à son secours les sens qu'il a gardés ; elle va enfin chercher l'inspiration dans les profondeurs de son cœur, de son esprit et de sa conscience. De là vient la diversité de ses œuvres ; les unes, pour ne citer que « Bal d'Eté et « Concert d'Eté » sont des tableaux charmants, dont on dirait volontiers qu'ils sont vus, si on osait se permettre cette amère ironie. Un autre nous raconte ce que dit le vent. Avec ce fugace personnage, M. Najean et sa muse ont eu une longue conversation; ils lui ont arraché une confession pleine d'imprévus, de mots fins et spirituels, qui nous réconcilie avec lui. Pouvait-il mieux finir que par cette strophe charmante, où il avoue un de ses petits défauts :

Mais il donne ses préférences
Aux blés d'or qui, le recevant,
Lui font de longues révérences
Et dame ! il en est fier, le vent.

D'autres poésies sont moins gaies.

Il y en a qui descendent dans les bas-fonds de l'ordre social, comme la pièce intitulée : l' « Ancienne », et, d'un mot, mettent en évidence l'arrêt inévitable de l'éternelle justice ; d'autres encore, comme la « Festonneuse », sont presque un cri de révolte. Mais ces pages sombres sont rares ; M. Najean semble se plaire davantage dans les rapprochements imprévus, les « Deux vieux », par exemple, ou dans les petits tableaux de genre comme : « Dimanche maigre » et les « Lignards ».

Il va sans dire que les vers de M. Najean sont d'une

facture irréprochable, et qu'il est également heureux dans toutes les formes, tous les groupements. Le sonnet semble le seul qu'il n'ait pas recherché. Le ton est toujours adapté au sujet; sévère à l'occasion, souvent narquois, il sait prendre, quand il le veut, un mode d'une grâce exquise; qu'on me permette de citer encore une strophe, tirée du « Bal d'Eté » : il s'agit de la Moselle.

Ce divertissement, de l'aube au crépuscule,
N'est que pour ses amis, qui prennent pour berceaux
Ses roseaux,
C'est pour les papillons et pour la libellule,
C'est pour la coccinelle et les petits oiseaux.

Votre Commission, en exprimant l'espoir que M. Najean publiera bientôt l'ensemble de ses œuvres, vous propose de lui décerner une médaille d'argent grand module.

M. l'abbé Flayeux nous a fait hommage de deux opuscules dont nous nous faisons un devoir de parler dans cette occasion solennelle. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous avons ce plaisir.

L'un d'eux, en prose, a pour titre « La vallée de la Haute-Meurthe, du Hohneck à Saint-Dié ». Une fois de plus nous devons rendre hommage au talent de M. l'abbé Flayeux. Les ruisseaux et les rivières dont il suit le cours, les sites qu'il décrit, semblent communiquer à son style leur grâce et leur fraîcheur. Il n'est pas pour cela moins précis comme géographe, moins savant comme géologue et moins intéressant dans ses statistiques. M. l'abbé Flayeux est évidemment épris des Hautes-Vosges ; il les voit avec les yeux du cœur. Ceux qui liront son petit livre y courront au plus tôt, et ceux qui en sont trop loin les auront presque vues en le lisant.

La seconde offrande que nous fait M. l'abbé Flayeux est un recueil de poésies. En les intitulant « Poésies vosgiennes »,

malgré la diversité des sujets, le poète a voulu nous faire comprendre que c'est à ses Vosges aimées qu'il en doit l'inspiration, la délicatesse des sentiments et le bonheur de la forme. Nous ne voulons pas en dire plus, quoique nous résistions difficilement au plaisir de faire quelques citations. Les lecteurs, et ils seront nombreux, nous en sauront gré.

M. l'abbé Flayeux est un des nôtres ; il ne veut pas concourir. Q'il veuille bien accepter nos plus chaleureux remercîments ; qu'il nous permette aussi de lui dire : « Au revoir ».



INVENTAIRE

DES

paysages, sites et curiosités naturelles du département.

Par M. Adolphe GARNIER.

RAPPORT

DE

M. René MILLOT, Secrétaire de la Commission.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 20 mars 1903, votre compagnie, sur l'initiative et la proposition de M. Nicolas Haillant, son secrétaire perpétuel, nomma une Commission spéciale à laquelle fut confiée la tâche de dresser l'inventaire des monuments historiques, ainsi que des sites pittoresques, historiques ou légendaires du département des Vosges.

Cette Commission, considérant que la partie la plus pressante de son travail était celle qui avait trait aux paysages, sites et curiosités naturelles, chargea un de ses membres, M. Garnier, de réunir et de coordonner les documents nécessaires.

M. Garnier se mit immédiatement à l'œuvre avec l'ardeur infatigable, le zèle intelligent qu'il apporte dans les nombreuses fonctions que son dévouement lui fait accepter. Il entra en rapport avec les maires, les instituteurs, les fonctionnaires et agents des diverses administrations publiques et municipales, enfin avec tous ceux qui, par goût ou en raison de leur situation, se trouvent plus particulièrement à même de connaître et d'apprécier les beautés naturelles de leur pays.

Notre collègue rencontra presque partout la meilleure bonne volonté et ceux qui, d'ordinaire, se désintéressent des merveilleux spectacles de la nature, ne purent résister à sa généreuse ardeur et à ses pressantes sollicitations. L'œuvre n'était-elle pas des plus intéressantes et digne d'attirer les esprits cultivés ?

Jamais, du reste, le culte de la nature n'a compté d'adeptes aussi fervents. Les littérateurs comme les peintres se complaisent aux scènes de plein air, tandis que le peuple cherche, dans la vie rustique, une diversion aux fatigues et aux déboires qu'accumulent les difficultés de la vie actuelle. Les grandes sociétés qui, comme le Club Alpin et le Touring-Club, facilitent, aux beaux jours, l'exode des populations urbaines vers la campagne, répondent à un besoin. C'est le secret de leur prospérité croissante.

Mais si la nature a des amis nombreux, le développement de notre industrie et de nos voies de communication a été, jusqu'alors, un puissant ennemi pour elle. En ce qui concerne les voies de communication, la question est réglée aujourd'hui par les instructions qu'ont données les Ministres compétents aux Compagnies de chemins de fer, au Service vicinal et à l'Administration des ponts et chaussées. Mais l'industrie continue à dresser ses horribles cheminées et ses noires bâtisses au pied des coteaux verdoyants, à transformer en pavés les roches hantées, au clair de lune, par les héros légendaires, enfin, à placer sur le lit des cascades desséchées des tuyaux pour faire marcher des turbines.

Contre l'accaparement industriel, il faut lutter pour soustraire à la destruction et aux dévastations de la spéculation privée ces merveilles respectées par nos pères, transmises d'âge en âge jusqu'à nous et dont nous ne sommes que les dépositaires.

On n'a rien pu faire jusqu'alors dans ce but ; mais heureusement, un cri d'alarme poussé dans ces dernières années d'un bout à l'autre de la France a amené plusieurs membres du

Parlement à présenter un projet de loi, aujourd'hui devant le Sénat, qui accorde aux richesses de notre beau pays, la même protection qu'aux œuvres d'art et aux curiosités archéologiques.

Votre Compagnie n'a pas voulu attendre le vote de cette loi, d'ailleurs très prochain, pour agir et, modestement, sans bruit, M. Garnier a consacré deux années de ses loisirs à dresser un inventaire très complet des curiosités naturelles de notre département dont la conservation lui paraît nécessaire.

Dans un mémoire très intéressant, très étudié, qui sert d'introduction à cet important travail, il fait l'historique de la question depuis près d'un siècle ; après avoir rappelé les éloquentes paroles qui se sont fait entendre un peu partout pour la défense de nos sites, il a résumé les résultats de l'enquête ouverte par la Société et indiqué le but à atteindre.

Il montre d'abord, et c'est un point qu'il faut retenir, qu'en 1863 un des nôtres, M. Rambaud, se plaignait déjà au Conseil Général des mutilations dont nos cascades et nos rochers étaient l'objet. M. Garnier rappelle ensuite, qu'antérieurement, en 1832, notre grand poëte, Victor Hugo, demandait lui-même une loi de protection « pour l'irréparable qu'on détruit et ce qu'une nation a de plus sacré après l'avenir » ; enfin, il énumère une à une les curiosités de notre département ; l'autel druidique du Spiémont, la chaire du roi à Saint-Dié, la Pierre du Coq à Laveline-du-Houx, la cascade de Faymont, le chêne Gilbert à Fontenoy-le-Château, etc., etc., qui ont été détruites ou mutilées dans ces dernières années, grâce à l'ignorance ou à l'indifférence des municipalités, ou à la cupidité et à la négligence des particuliers.

Combien il serait triste que nos belles vallées, nos cascades, nos bois majestueux, nos rochers aux formes fantastiques, succombent sous la pioche utilitaire. Pourtant, M. Garnier le prouve, le danger est permanent et, depuis 50 ans, les beautés de notre pays n'ont pas cessé d'être au pillage.

L'inventaire que M. Garnier a dressé est le premier remède qu'on aura apporté à cet état de choses. Dès à présent toutes les curiosités à conserver sont soigneusement notées.

Cet inventaire, dans un département comme le nôtre, ne pouvait manquer de constituer un travail considérable. Il porte sur plus de 150 communes et ne comprend pas moins de 350 articles. Chaque commune a sa fiche qui contient ce qu'elle possède d'intéressant, arbres géants, sources, cascades, roches, grottes, etc... Pour chaque objet, on trouve la position exacte, les voies d'accès, une description méthodique, les légendes ou faits historiques qui s'y rattachent, etc., etc.; enfin, le plus souvent, une vue photographique. Même ceux qui connaissent le mieux notre pays y trouveront des révélations, non seulement dans la montagne qu'ils visitent de préférence, mais aussi dans les arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau qui abondent en roches et en grottes curieuses.

A *Aroffe*, des grottes qui ont servi de refuge à plusieurs personnes pendant les ravages des Suédois.

A *Autreville*, une cavité qui a servi de cave aux soldats de Jules César.

A *Bazoilles*, une grotte où se tenaient les assemblées des Templiers.

A *Bleurville*, une roche escarpée marquée de signes qui démontrent la fréquentation des populations anté-romaines.

A *Circourt*, une grotte où l'on a trouvé de nombreux ossements et qui est regardée comme une habitation préhistorique.

A *Escles*, un monument mégalithique d'une forme géométrique et, plus bas, au milieu des bois, une délicieuse oasis où débouche un souterrain naturel de 50 m. de profondeur.

A *Frebécourt*, une roche où sainte Colombe a été martyrisée et à *Saint-Elophe* une grotte où le saint de ce nom s'est retiré après avoir été décapité par ordre de Julien l'Apostat.

A *Relanges*, une roche sur laquelle des scènes de la Passion ont été taillées en haut relief, etc, etc...

En ce qui concerne spécialement Remirement, M. Garnier a laissé la place à MM. Bernard Puton, Stéphane Mougin et Mazurier, tous trois enfants de Remiremont, qui ont tenu à donner sur leur ville une étude complète. Ne se bornant pas aux beautés naturelles qui avaient surtout préoccupé votre Commission, ils ont écrit une véritable histoire de Remiremont et des monuments qu'il possède.

Remontant jusqu'aux époques préhistoriques, ils recherchent l'origine de la fameuse pierre de Kerlinkin, du fardeau de saint Christophe, des tumulus situés sur la montagne dite le Quécheron. Ils font l'histoire de l'Eglise si intéressante, de l'Hôtel-de-Ville et de tous les bâtiments qui constituaient la célèbre Abbaye. Ils ont cité les maisons particulières qui présentent un intérêt en raison de leur ancienneté ou des inscriptions qu'on y remarque. Les vieilles croix, les tableaux, les objets d'art font l'objet d'une description détaillée. Quant aux sites pittoresques, qui abondent dans les environs de cette coquette ville, ils sont loin d'avoir été dédaignés.

Cette étude, écrite dans le style clair et concis qui convient, est très documentée et contient de nombreuses références. C'est une œuvre utile et la Société d'Emulation, en remerciant M. Puton, M. Mougin et M. Mazurier d'avoir apporté leur contribution à l'œuvre qu'elle a entreprise, est heureuse de leur offrir une médaille de vermeil.

M. Garnier indique ensuite, dans les termes suivants, ceux de ses autres collaborateurs qui méritent également d'être signalés à votre attention.

M. Vincent, inspecteur-adjoint des forêts à Saint-Dié, a visité et décrit, avec une précision toute mathématique, les très intéressantes curiosités naturelles qu'on rencontre à chaque pas pour ainsi dire, sur les flancs et au sommet du Kemberg et de l'Ormont, territoires de Saint-Dié, Taintrux, Naymont-les-Fosses et Saint-Michel-sur-Meurthe.

Il a signalé, en même temps, les panoramas et les sites pittoresques qui encadrent de toutes parts le magnifique Val de Galilée.

M. Laurent, architecte à Epinal, a été pendant de longues années l'un des membres les plus actifs et les plus compétents du Comité des promenades de Gérardmer. Il nous a fourni les indications les plus précieuses sur les nombreux sites et monuments naturels de toute la région montagneuse.

D'autre part, sa connaissance approfondie des autres parties du département, qu'il visite fréquemment, lui ont aussi permis de nous signaler les curiosités laissées dans l'oubli ou de vérifier sur place quelques-uns des renseignements fournis par d'autres.

Enfin, M. Pichelin, conducteur des ponts et chaussées à Neufchâteau, a relevé, avec le plus grand soin, la plupart des curiosités naturelles (grottes, roches, etc...) des cantons de Neufchâteau et de Coussey, sur lesquels s'étend son service, et fourni, pour chacune d'elles, une description, un calque ou un croquis qui ont beaucoup simplifié son travail.

La Société les prie, tous trois, de recevoir une médaille d argent.

M. Garnier a encore signalé M. Roussel, instituteur à Dommartin aux-Bois; M. Vial, secrétaire de la mairie du Val-d'Ajol, et M. Blaise, instituteur à Rupt-sur-Moselle, qui se sont particulièrement distingués dans la description des paysages et curiosités de leurs communes.

Sur sa proposition, vous avez décerné à chacun d'eux, une médaille de bronze.

Pour terminer, M. Garnier rappelle le concours aussi em-

pressé que désintéressé qui lui a été prêté par M. Jacques, libraire à Epinal.

M. Jacques, amateur passionné du paysage, a photographié une vingtaine de roches remarquables à plus d'un titre, qui ont pris place dans l'album qui accompagne le travail de notre collègue.

La Société lui exprime ses sentiments de reconnaissance et lui décerne une mention honorable.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Sur les œuvres présentées au Concours de 1905

par M. G. DEFLIN,

Élève de l'École nationale des Beaux-Arts, Professeur d'art décoratif

MEMBRE TITULAIRE

Messieurs,

Désigné par la Commission des beaux-arts pour vous présenter le rapport sur les envois artistiques de 1905, j'ai le plaisir de vous apprendre que l'appel fait aux artistes vosgiens a donné de bons résultats.

Le nombre des travaux cette année, est de même importance que les années précédentes et si nous avons lieu de nous applaudir des succès déjà obtenus par l'idée de nos concours artistiques, nous avons aussi le devoir de récompenser l'effort fait par les exposants.

Nous espérons que, dans l'avenir, les élèves des écoles municipales de dessin du département suivront l'exemple qui leur est donné aujourd'hui par l'école de Remiremont et nous feront comme celle-ci des envois dignes d'encouragement, méritant toutes nos félicitations.

Comme l'a dit précédemment M. Amann, président de notre Commission, nous n'avons pas à espérer dans nos concours l'envoi d'œuvres de grand art, mais nous sommes en droit de désirer la présentation de conceptions originales d'art

en général, mais surtout d'art décoratif et industriel, n'oubliant pas pour cela l'inspiration de la nature et les copies, paysages, fleurs, figures, etc...

Par contre, je mets en garde les exposants aux idées moins élevées et chez qui le talent se borne à la copie plus ou moins sincère de choses faites et je les préviens que, n'accordant à ces envois qne la valeur qui leur revient, nous ne pouvons que les récompenser comme tels.

Notre Société pénétrée des principes de progrès me charge de présenter à mes distingués confrères, professeurs de dessin à Remiremont et à Epinal, ses félicitations les plus vives pour leurs travaux et les convie à développer chez leurs élèves, le sentiment du beau et du vrai, espérant qu'à l'avenir il lui sera donné de juger des œuvres plus méritoires encore, émanant de jeunes talents et permettant de montrer la valeur réelle de nos écoles d'art du département.

Souhaitons aussi que ces institutions rivalisent un jour avec les écoles modernes étrangères dont le développement artistique a atteint, je crois, la limite du progrès, pour le bien-être des villes qui les encouragent et le plus grand avantage des relations commerciales et industrielles de leur pays.

M Etienne nous présente plusieurs aquarelles et un vide-poche en cuir repoussé très bien traités ; en raison des nombreuses récompenses qu'il a déjà obtenues, nous lui décernons la plus haute dont dispose notre société : un diplôme d'honneur.

A M. Armand, Edme, professeur au collège d'Epinal, pour ses envois de paysages et études peintes à l'huile et ses compositions de dentelles, nous décernons la médaille de vermeil grand module.

Nous adressons nos compliments au distingué professeur pour son tableau « Les Bords de la Moselle ».

M. Rondot, professeur à l'école municipale de dessin de Remiremont, obtient une médaille de vermeil pour son panneau décoratif de glycine : peinture d'un esprit moderne fort apprécié, à la touche large et lumineuse par la fraicheur de ses tons.

Nous présentons à M. Rondot nos félicitations pour ses travaux et ceux de ses élèves.

A M. Mansuy, dessinateur en broderies à Epinal, nous décernons une médaille d'argent grand module en récompense de ses dessins de broderie de bonne exécution.

M. Gauthier, élève de M. Rondot, à Remiremont, par son cadre et son écran en bois sculpté nous montre d'heureuses dispositions pour l'avenir. Nous lui donnons une médaille d'argent.

M. Ménétrier nous a adressé une esquisse symbolique ; nous lui accordons un rappel de médaille d'argent.

Et à M. Gérôme, pour ses études, un rappel de médaille de bronze.

Le missel de Mme Nouveaux nous a fort plu ; nous notons le délicat talent de l'amateur, mais lui conseillons d'aborder les copies de la nature afin de prendre place au rang des artistes, en nous envoyant des œuvres originales. Ce travail nous a paru digne d'une médaille de bronze.



RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

Par la Société d'Emulation des Vosges

DANS SA SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

du Dimanche 17 Décembre 1905

Sur le rapport de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLE

(Ouvert en 1905 dans l'arrondissement de Mirecourt cantons de Charmes, Dompaire et Mirecourt exclusivement.)

PRIMES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder en 1905, à la Société d'Emulation, une subvention de *douze cent trente-cinq francs*, pour être décernée, au nom du Gouvernement de la République, à titre de primes et d'encouragements, aux améliorations agricoles.

PRIX CLAUDEL

M. *Mathis*, Marc, propriétaire à Valleroy-aux-Saules, médaille de vermeil grand module.

BONNES EXPLOITATIONS

M. *Buffet*, Philippe, à Ravenel, médaille de vermeil.

M. *Eulriet*, Charles, au Faxal, médaille d'argent grand module, prime de 100 francs et un ouvrage d'agriculture.

M. *Bilquez-Mangin*, à Madonne et Lamerey, médaille d'argent grand module et un ouvrage d'agriculture.

M. *Vuillemin*, à Damas et Bettegney, médaille d'argent, prime de 50 francs et un ouvrage d'agriculture.

M. *Houillon*, Léon, à Damas et Bettegney, médaille de bronze, prime de 30 francs et un ouvrage d'agriculture.

CRÉATIONS ET AMÉLIORATIONS DE PRAIRIES

M. *Simon*, Zéphirin, à Boulaincourt, médaille de vermeil et un ouvrage d'agriculture.

M. *Marulier*, Nicolas-François, à Harol, médaille de vermeil et un ouvrage d'agriculture.

M. *Grandvallet,* Albert, à Bocquegney, médaille d'argent grand module, prime de 30 francs et un ouvrage d'agriculture.

M. *Bourgeois*, Georges, à Saint-Menge, médaille d'argent, prime de 30 francs et un ouvrage d'agriculture.

M. *Mennegand*, Albert, à Oëlleville, médaille d'argent et prime de 20 francs.

M. *Houillon*, Félix, à Rapey, médaille d'argent.

M. *Choley*, Clément, à Bainville-aux-Saules, médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture.

MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS.

M. *Didier,* Xavier, à Pont-sur-Madon, médaille d'argent grand module et prime de 30 francs.

APICULTURE.

M. l'abbé *Colin*, curé à Hagécourt, médaille d'argent.

M. *Boyé*, à Velotte, médaille de bronze.

SYLVICULTURE.

M. *Claudel*, à Vaubexy, médaille d'argent grand module.

M. *Georgeot,* Louis, à Légéville, médaille de bronze et prime de 20 francs.

VITICULTURE.

M. *Montémont*, à Bazegney, médaille de vermeil et un ouvrage d'agriculture.

M. *Moine*, à Xaronval, médaille d'argent grand module et prime de 30 francs.

M. *Latraye*, à Ubexy, médaille d'argent et prime de 20 francs.

M. *Vincent*, Constant, à Bouxières-aux-Bois, médaille de bronze et prime de 20 francs.

ÉLEVAGE DU CHEVAL

M. *Bar*, Gabriel, à Battexey, médaille d'argent grand module et un ouvrage d'agriculture.

PROTECTION DES OISEAUX UTILES

M. *Champy*, instituteur à Savigny, médaille d'argent et un ouvrage d'agriculture.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. *Crouvizier*, instituteur à Saint-Baslemont, médaille de vermeil et un ouvrage d'agriculture.

SERVICES RURAUX

M. *Dubois*, Joseph, à Gorhey, médaille d'argent grand module et prime de 30 francs.

M. *Grégy*, Marcel, à Florémont, médaille de bronze et prime de 20 francs.

M. *Jalet*, Isidore, à Damas, médaille d'argent grand module et prime de 30 francs.

M. *Choffé*, Constant, à Damas, médaille d'argent grand module et prime de 30 francs.

M. *Mozelle*, Emile, à Lamerey, médaille d'argent et prime de 30 francs.

Mme veuve *Paradis*, à Hennecourt, médaille d'argent et prime de 25 francs.

M. *Lopvet*, Joseph, à Bazegney, médaille d'argent et prime de 20 francs.

M. *Parmentier*, Louis, à Lamerey, médaille de bronze et prime de 15 francs.

M. *Paquis*, Victor, à Florémont, médaille de bronze et prime de 15 francs.

M. *Arnould*, Jules, à Hennecourt, médaille de bronze et prime de 15 francs.

VENTE ET ÉCHANGE DE PARCELLES

M. *Valentin*, Henri, à Maupotel, médaille de bronze et prime de 25 francs.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

M. *Parisot*, Jean, à Plombières, pour son ouvrage intitulé : *Plombières ancien et moderne*, médaille d'argent grand module.

M. *Richard*, instituteur à Jeanménil, pour sa monographie de la commune de Jeanménil, médaille de bronze grand module.

M. l'abbé *Lévêque*, au Val-d'Ajol, pour sa biographie de l'abbé Louis Lacretelle, curé du Val-d'Ajol de 1790 à 1803, mention honorable.

M. *Rodier*, Paul, à Clairey-Hennezel (Vosges), pour son ouvrage intitulé *Charles IV, duc de Lorraine et de Bar (1604-1675)*, médaille d'argent.

M. *Mathieu*, Auguste, à Raon-l'Etape, pour son manuscrit *Histoire de Raon-l'Etape avant la Révolution*, mention honorable.

M. *Druaux*, Louis, à Ramecourt, pour sa monographie de la commune de Rainville, mention honorable.

CONCOURS LITTÉRAIRE

M. *Parisot*, Edmond, à Vannes, pour son ouvrage intitulé : *Un éducateur mystique, Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826)*, médaille d'argent grand module.

M. *Besson*, Antoine, à Rehaupal, pour son œuvre post-scolaire aux Rouges-Eaux et à Rehaupal, médaille de vermeil grand module.

M. *Najean*, à Epinal, pour ses poésies diverses, médaille d'argent grand module.

COMMISSION DES SITES PITTORESQUES, HISTORIQUES OU LÉGENDAIRES.

M. *Puton*, Bernard, procureur de la République à Remiremont ; M. *Mougin*, Stéphane, avocat à Remiremont et M. *Mazurier*, avocat à Remiremont, médaille de vermeil collective.

M. *Vincent*, inspecteur des forêts à Saint-Dié, médaille d'argent.

M. *Laurent*, architecte à Epinal, médaille d'argent.

M. *Pichelin*, conducteur des ponts et chaussées à Neufchâteau, médaille d'argent.

M. *Roussel*, instituteur à Dommartin-aux-Bois, médaille de bronze grand module.

M. *Blaise*, instituteur à Rupt-sur-Moselle, médaille de bronze grand module.

M. *Vial*, secrétaire de la mairie du Val-d'Ajol, médaille de bronze grand module.

M. *Jacques*, Edmond, libraire-papetier et photographe à Epinal, mention honorable.

BEAUX-ARTS

M. *Etienne*, Auguste, professeur à Epinal, diplôme d'honneur.

M. *Armand*, Edme, professeur de dessin au collège d'Epinal, médaille de vermeil grand module.

M. *Mansuy*, Emile, dessinateur en broderies à Epinal, médaille d'argent grand module.

M. *Rondot*, professeur à l'école municipale de dessin de Remiremont, médaille de vermeil.

M. *Gauthier*, à Remiremont, médaille d'argent petit module.

M. *Ménétrier*, Ernest, dessinateur de la maison Pellerin, à Epinal, rappel de la médaille d'argent qu'il a obtenue en 1903.

M. *Gérôme*, Henri, ferblantier à Epinal, rappel de la médaille de bronze qu'il a obtenue en 1903.

Mme *Nouveaux*, née Mouginez, Zélie, à Bulgnéville, médaille de bronze.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Année 1903

SÉANCE DU 15 JANVIER

Président : **M. CHEVREUX, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. ADAM, CHEVREUX, DERAZEY, HAILLANT, HERMANN, LOVENDOWSKY, THIÉRY, VIRTEL.

Au début de la séance, M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Simon, membre titulaire, que l'on conduisait à sa dernière demeure le jour même où il devait prononcer le discours d'ouverture à la séance solennelle du 21 décembre ; il demande à la Société de décider que l'expression de tous ses regrets sera consignée au procès-verbal et transmises avec ses respectueuses condoléances à la famille de M. Simon.

Il propose, en outre, d'annexer au procès-verbal de la séance le discours prononcé sur la tombe de M. Simon par M. Gazin. (Adopté). (*Voir plus loin.*)

La Société de Girecourt et la fédération des Sociétés agricoles des Vosges invitent M. le Président de la Société à la réunion générale de ces Sociétés et au banquet qui la suivra ; la Société d'émulation délègue M. Derazey pour la représenter à cette occasion.

M. Haillant donne lecture d'une lettre annonçant le décès de M Emile Dietz, membre correspondant, pasteur à Rothau ; il fait part également du décès de M. Lebœuf, ancien professeur départemental d'agriculture, membre associé, à Mirecourt. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au

procès-verbal et adresse aux familles de MM. Dietz et Lebœuf l'assurance de ses respectueuses sympathies.

M. Haillant donne lecture d'une lettre de M. Olry remerciant la Société de la récompense qu'il a obtenue au dernier concours.

Il donne aussi lecture d'une lettre de M. Poirson, membre libre à Epinal, qui prie la Société de recevoir sa démission. Une démarche sera faite, selon l'usage, pour prier M Poirson de revenir sur sa décision.

M. le Président annonce le départ d'Epinal de M. Dreyfus qui est nommé professeur d'histoire et de philosophie à Saint-Mihiel. M. Dreyfus restera membre correspondant.

M. Haillant offre, en hommage, de la part de M. Fliche, membre correspondant :

1° Une note sur l'épiphytisme du *Polypodium vulgare;*

2° Une note sur un zosterites trouvé dans le crétacé supérieur du Dévoluy.

M. Chevreux offre, en hommage, de la part de M. Léon Louis, l'*Annuaire des Vosges pour l'année 1903.*

Des remerciements sont votés aux auteurs et leurs ouvrages seront déposés à la Bibliothèque de la Société.

Il est donné lecture des candidatures de :

1° M. Bernardin, lieutenant au 149e, ancien élève de Saint-Cyr, membre de la Société philomathique vosgienne, membre de la Commission de rédaction de l'Historique du 149e;

2° M. L. Champion, capitaine commandant au 5e régiment de chasseurs à cheval, à Neufchâteau, lauréat de l'Académie française, officier d'Académie ;

3° M. Vital Collet, publiciste et lauréat de la Société d'émulation, à Charmes-sur-Moselle ;

4° M Paul Thiaucourt, lauréat de la Société et étudiant en droit à Nancy. Ces candidatures sont renvoyées à la Commission d'admission.

M. Lovendowsky, trésorier de la Société, présente le compte

financier de l'année 1902, qui est approuvé; des remerciements sont votés au trésorier.

ANNEXE

Discours de M. GAZIN

Sur la tombe de M. Simon, membre titulaire de la Société, M. Gazin, vice-président, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Par une étrange et cruelle ironie du sort, c'est au moment où la Société d'émulation tient sa séance annuelle que nous nous trouvons réunis pour dire un dernier adieu et rendre un suprême hommage à notre regretté collègue, M. Eugène Simon. En tête du programme de cette solennité, on lit : « Discours d'ouverture par M. Simon : la Bulgarie ».

Cette triste coïncidence a empêché M. le Président et un certain nombre de membres de la Société de rendre les derniers devoirs à leur collègue et de présenter en personne, à sa famille si éprouvée, l'expression de leur sympathie.

Je voudrais maîtriser mon émotion et rappeler ici les principaux traits de l'existence de M. Simon si bien remplie.

Notre ami se fit remarquer dès son jeune âge par sa vive intelligence et son ardeur au travail et se signala par les succès obtenus dans nos écoles municipales. Entré au collège d'Epinal il y fit de brillantes études et il y noua de chaudes amitiés auxquelles il resta toujours fidèle; il fut un des premiers à se faire inscrire comme membre de l'Association des anciens élèves du collège d'Epinal, lors de sa fondation.

Ses études terminées, orphelin, sans fortune, il eut confiance, pour se créer une situation, en sa valeur et en son énergie ; il

s'attacha d'abord à une Société de construction de chemins de fer en Espagne ; cette laborieuse campagne terminée, il en entreprit une autre comme ingénieur en Roumélie, puis revint en Espagne et en dernier lieu dirigea et mena à bonne fin l'exécution d'une ligne en Bulgarie et de travaux très importants à Sofia.

Nous prenions plaisir à l'entendre raconter ses aventures et les périls courus dans ces pays alors lointains, parmi ces populations presque en dehors de notre civilisation.

La rare vigueur physique de Simon, sa bonne humeur lui faisaient supporter sans effort apparent les plus rudes fatigues ; profondément attaché aux idées démocratiques et libérales qui étaient celles de sa famille, il se sentait soutenu par la pensée que ses travaux et ses peines concouraient au progrès de l'humanité et au bon renom de la France à l'étranger ; il était fervent libéral et ardent patriote.

M. Simon se faisait une joie de passer à Epinal les moments de repos dans l'intervalle de ses occupations ; c'est ainsi qu'il entra en 1890 à la Société d'émulation et fit paraître plusieurs mémoires dans nos *Annales*. Depuis son retour définitif, en 1901, il prenait une part active à nos travaux ; son étude sur la Bulgarie, au point de vue physique, historique et économique, est une monographie complète de ce pays encore peu connu.

Il a donné aussi plusieurs conférences à Epinal et à Nancy, sous le patronage de la Société de géographie de l'Est, dont il était membre fondateur.

La destinée fut juste quelque temps pour notre ami ; ses entreprises avaient prospéré ; une compagne chère et dévouée, des enfants adorés lui faisaient goûter les plus pures joies du foyer domestique. Tout à coup, un mal inexorable lui a ravi les jours de repos auxquels lui donnaient droit quarante années de labeur.

Cet homme bon et énergique, au cœur loyal, cet ami sincère,

ce chef d'une si intéressante famille a été enlevé presque subitement à l'affection des siens.

Adieu, Simon, adieu mon vieil ami, au nom de vos collègues de la Société d'émulation, de vos camarades de l'Association des anciens élèves.

Puisse l'expression de nos sentiments de douloureuse sympathie adoucir pour Mme Simon et ses enfants l'amertume d'une aussi cruelle séparation!

SÉANCE DU 19 FÉVRIER

Président : **M. LE MOYNE, Vice-Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, DERAZEY, FLEURIEL, GARNIER, LOVENDOWSKI, THIÉRY et VIRTEL.

Excusé : M. CHEVREUX.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président rappelle la perte que vient de subir la Société par la mort d'un de ses membres les plus anciens, les plus éminents et les plus travailleurs, M. Huot, ancien maire d'Epinal et vice-président de la Société.

M. Le Moyne donne lecture d'une note sur M. Huot, note qui sera insérée dans les Annales, à la suite d'une biographie de notre collègue. Il propose ensuite à la Société d'exprimer à la famille de M. Huot les vifs regrets et la profonde douleur que lui cause la mort de ce collègue si aimable et si dévoué, vice-président de la Commission d'agriculture, membre de la Commission des Sciences et de la Commission d'admission. Adopté.

M. Derazey exprime en outre les regrets de la Commission d'agriculture aux travaux de laquelle M. Huot a pris une part importante; il rappelle que dans les tournées du Jury voyageur notre collègue prodiguait ses conseils avec une grande affabilité et une rare compétence.

M. Haillant propose à la Société de demander à M. Garnier de vouloir bien compléter, en ce qui concerne tout particulièrement la Société d'émulation, la biographie de M. Huot qu'il a publiée dans la *Tribune des Travaux Publics*.

La Société, après l'échange de quelques observations, désigne, pour la rédaction de la biographie de M. Huot, MM. Garnier, Gazin, Derazey et Lebrunt.

M. le Président adresse à M. Thiéry les remerciements de la Société pour le don qu'il a bien voulu faire d'une splendide publication intitulée : *L'Industrie de Mulhouse au XIXe Siècle*. M. Haillant indique sommairement l'importance de cet ouvrage, qui contient une description remarquable des industries de cette ville et des environs, et qui est accompagnée de nombreuses photographies des principaux chefs d'industrie, ainsi que de reproductions de gravures anciennes et modernes représentant les grandes usines et les paysages variés qui leur servent de cadre.

M. Haillant est heureux d'annoncer à la Société que M. Fliche, membre correspondant à Nancy, et professeur à l'Ecole nationale forestière, vient d'être nommé officier de l'Instruc-publique. Il propose à la Société de lui adresser des félicitations pour cette distinction si bien méritée. Adopté.

M. Haillant a le regret d'annoncer le décès de M. Alfred Jacob, membre correspondant de la Société à Bar-le-Duc, ancien archiviste départemental et conservateur du musée de cette ville. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal de cette séance.

M. Garnier, au nom de la Commission d'admission, lit un rapport favorable sur les candidatures de :

1° M. Bernardin, lieutenant au 149e d'infanterie, présenté par MM. Haillant et Schmitz;

2° M. Champion, capitaine au 5e régiment de chasseurs, présenté par MM. Chevreux et Haillant;

3° M. Collet, publiciste à Charmes, présenté par MM. Haillant et Virtel ;

4° M. Thiaucourt, étudiant en droit, présenté par MM. Chevreux et Haillant.

Il est procédé au vote et ces candidats sont élus membres de la Société.

M. Derazey rend compte de la réunion annuelle de la Société de Girecourt et de la réunion générale de la Fédération des Sociétés agricoles des Vosges. Il annonce qu'il a appuyé la proposition de M. Adam, tendant à faire reconnaître dans le classement des concours régionaux une catégorie spéciale comprenant la race vosgienne, et il propose à la Société de donner un avis favorable à une proposition qu'il fera en vue de faire reconnaître également une race chevaline lorraine à la réunion d'avril prochain. Adopté.

M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention des Commissions sur les modifications qu'elles croiraient bon d'apporter à la rédaction du Programme des Concours de 1903 et à présenter leurs observations à la séance du mois de mars.

M. Haillant lit quelques fragments d'un article de M. André Hallays qui recommande aux Sociétés de province de poursuivre l'inventaire des richesses d'art de la France, de faire leurs efforts pour conserver et décrire les monuments historiques qui existent dans leur région et pour protéger les sites et paysages historiques, pittoresques ou légendaires du pays dans lequel elles exercent leur influence et déploient leur activité. Cette communication suscite l'échange de diverses observations, à la suite desquelles M. Haillant propose à la Société de désigner les membres de la Société qui pourraient entrer dans ces vues.

La Société décide alors de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la formation d'une commission particulière qui sera chargée d'étudier les moyens de dresser cet inventaire pour la région vosgienne, de signaler les monuments qui méri-

tent d'être conservés dans les Vosges, et de faire respecter et protéger les sites et paysages vosgiens pittoresques, historiques ou légendaires.

SÉANCE DU 19 MARS

Président : **M. CHEVREUX, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BERNARDIN, CHEVREUX, DERAZEY, FLEURIEL, GARNIER, HAILLANT, HERMANN, LEBRUNT, LE MOYNE, LOVENDOWSKY, MULLER, THIÉRY et VIRTEL.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Bernardin, lieutenant au 149[e], élu membre de la Société à la dernière séance. M. le Président invite M. Bernardin à prendre place au milieu de ses collègues.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une circulaire de l'Association vosgienne de Paris contenant le résumé de son programme et de son règlement ; il en demande la reproduction dans le Bulletin de la Société d'émulation. Adopté. — (*Voir plus loin.*)

M. Dreyfus, nommé professeur au collège de Saint-Mihiel, écrit à la Société pour la prier d'agréer sa démission ; il remercie ses collègues de leur accueil et de leur sympathie et annonce qu'il désire rester membre correspondant.

MM. Bernardin, Champion, Collet et Thiaucourt ont écrit à M. le Secrétaire perpétuel pour remercier la Société de leur admission.

M. Champion, capitaine au 5[e] chasseurs, envoie en outre sa photographie, sa biographie et la liste de ses travaux, suivies de l'indication des distinctions dont il a été l'objet et dont M. Haillant donne lecture. Parmi ces publications : *Choses de*

Sport, par un gentlemann, in-8°, Milon, Saumur, 1887 (épuisé); — *Résumé des réponses au questionnaire d'hippologie de l'Ecole de cavalerie*, 1889, Milon, (2 éditions épuisées); — *Du Cheval de selle français : ce qu'il est, ce qu'il pourrait être*, in-8, Rotschildt, Paris, 1898. (Cet ouvrage a obtenu la médaille d'or de la Société des Agriculteurs de France et la médaille d'or de la Société protectrice des animaux.) — *Jeanne d'Arc écuyère*, in-8, Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1901. (Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Guizot, et par la Société d'émulation des Vosges, médaille de vermeil.) — *Conférences sur l'élevage du cheval dans l'arrondissement de Neufchâteau et les arrondissements limitrophes*, brochure in-12, Drevet-Lenoir, Neufchâteau. — *Le Raid Bruxelles-Ostende*, broc. in-8, Berger-Levrault, 1902.

M. Fliche, membre correspondant à Nancy, remercie également la Société des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination d'officier de l'Instruction publique.

Œuvres reçues en hommage. — M. Bardy : 1° *Les Sires de Parroy au Chapitre de St-Dié;* 2° *Le premier historien de Belfort : J.-J.-C. Descharières* (1744-1831).

M. Fliche : *Henri Nanquette* (biographie).

M. Richard : *Un Conscrit de l'An VII, Paul Laurent, grenadier à cheval à la garde impériale, chevalier de la Légion d'honneur, officier de gendarmerie* (1778-1846).

M. Haillant, en présentant ce dernier ouvrage, donne lecture de quelques fragments relatifs au combat de Maxonchamp, près de Rupt, le 3 janvier 1814, et à celui d'Igney du 11 du même mois.

Des remerciements sont votés aux auteurs et ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société.

Il est donné lecture de la candidature de M. Stéphane Mougin, avocat à Remiremont, présenté par MM. Chevreux et Haillant. — Renvoi à la Commission d'admission.

M. Haillant est heureux d'annoncer que M. Guyot, directeur

de l'Ecole nationale forestière de Nancy, est nommé commandeur de l'Ordre du Mérite agricole et il propose à la Société de lui adresser une lettre de félicitations. Adopté.

Rapport des Commissions. — M. Derazey, au nom de la Commission spéciale chargée de la rédaction de la biographie de M. Huot, lit la notice rédigée par M. Lebrunt et qu'il a complétée en ce qui concerne la part que M. Huot a prise aux travaux de la Société d'émulation.

M. le Président remercie les membres de la Commission de leur travail, dont la Société vote l'impression aux *Annales* de 1903.

Il est procédé ensuite à la nomination d'une Commission pour continuer l'inventaire des richesses d'art de France, pour la recherche, la description et la conservation des sites pittoresques ou légendaires des Vosges. La Société désigne : 1° les membres de la Commission d'histoire et d'archéologie ; 2° MM. Fleuriel, Garnier, Le Moyne et Muller. Cette Commission est autorisée à s'adjoindre les membres de la Société qui pourront être utiles à ses travaux.

M. le Président remercie tout particulièrement MM. Fleuriel et Muller du concours dévoué qu'ils veulent bien prêter à cette Commission.

Programme des Concours de 1903. — Ce programme est arrêté avec quelques modifications proposées par la Commission d'Agriculture et par la Commission des Sciences.

En ce qui concerne la Commission des Beaux-Arts, la question d'un concours spécial pour cette année est ajournée à une prochaine séance.

Association Vosgienne de Paris

3, Boulevard du Palais.

La Société d'émulation croit utile de porter la circulaire qui suit à la connaissance de ses membres :

« Monsieur et cher Compatriote,

« L'Association vosgienne de Paris n'a cessé, depuis 36 ans, de poursuivre le double but que ses fondateurs lui ont assigné, d'être une Société de bienfaisance envers les compatriotes que le malheur vient frapper au milieu de ce qu'on a appelé si justement le désert de la capitale ; d'être aussi un foyer de confraternité vosgienne pour les originaires de notre département.

« Elle a pu accomplir d'autant plus sûrement sa mission qu'elle s'est toujours maintenue à l'écart de la politique et de tout ce qui peut diviser les hommes les mieux faits pour s'entendre.

« Cette attitude est le secret de son indépendance, de même qu'elle lui a permis de franchir sans secousses les tourmentes les plus difficiles.

« L'Association vosgienne de Paris n'a qu'un culte : celui des Vosges.

« Aussi lui est-il permis de faire appel à la bonne volonté de tous les Vosgiens, sans distinction d'opinions, pour consolider son œuvre philanthropique et patriotique en développant ses moyens d'action.

« C'est par le groupement du plus grand nombre possible de dévouements que nous pourrons rendre notre assistance plus large et plus efficace aux malheureux, et continuer, avec plus de succès encore, à faire de nos quatre réunions annuelles, en leur assurant un attrait toujours renouvelé, le point de réunion des Vosgiens de Paris ou de passage à Paris, le terrain neutre par excellence où les hommes les plus divisés sauront, comme

par le passé, se rapprocher par l'échange de leurs souvenirs communs et de leurs communes espérances.

« C'est dans ces sentiments, Monsieur et cher compatriote, que nous faisons appel à votre bienveillant appui et que nous vous demandons de vouloir bien adhérer à une œuvre vosgienne dont vous n'aurez pas manqué d'apprécier la portée morale et pratique.

« A cet effet, nous vous adresserons un opuscule (1) qui renferme : 1° une notice historique sur notre Association; 2° ses statuts; 3° une note qui concerne l'organisation de notre assistance par le travail, ainsi qu'un bulletin d'adhésion que vous voudrez bien retourner, après l'avoir muni des indications qu'il comporte, à M. Eugène Garcin, secrétaire de l'Association, 3, boulevard du Palais, à Paris, qui se tient à votre disposition pour tous renseignements que vous jugeriez nécessaires.

« En vous remerciant à l'avance du concours que vous nous donnerez, nous vous prions, Monsieur et cher compatriote, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués ».

Le Comité de l'Association vosgienne de Paris

BUREAU

MM. Méline Jules, député, président du Conseil général des Vosges, ancien président du Conseil, ancien ministre de l'Agriculture, 4, rue de Commaille, *président*. — Boucher Henry, député et vice-président du Conseil général des Vosges, ancien ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, 9, rue Mazarine, *vice-président*. — Mutel Henry, avoué près le tribunal civil de la Seine, 31, rue d'Anjou, *vice-président*. — Garcin Eugène, avoué près la Cour d'appel de Paris, 3, boulevard du Palais, *secrétaire*. — Fleck aîné, négociant (Maison du *Tapis Rouge*), 54, rue du Château-d'Eau, *trésorier*.

(1) Nous communiquerons cette brochure aux personnes qui voudront bien nous la demander. Nous nous bornons à indiquer que la cotisation est de 5 francs par an.



SÉANCE DU 16 AVRIL 1903

Président : **M. GARNIER.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. DECELLE, DERAZEY, GARNIER, HAILLANT, HERMANN, LOVENDOWSKY et VIRTEL.

Excusé : M. CHEVREUX.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars dernier est lu et adopté.

Correspondance. — La Société d'Emulation est invitée à déléguer quelques-uns de ses membres pour assister à la réunion générale des Sociétés affiliées à la Fédération des Sociétés agricoles vosgiennes qui aura lieu à Epinal le 22 avril 1903. La Société désigne MM. Derazey, Adam, Barthélemy et Virtel.

La Société belfortaine d'Emulation à Belfort demande quelques renseignements concernant la bibliothèque et le local de la Société. M. le Président a répondu le 1er avril.

M. Haillant annonce que la Société des Agriculteurs de France a décerné une médaille d'or à M. Lafitte, d'Epinal, lauréat de la Société d'Emulation à son dernier concours, pour son mémoire sur la situation de l'agriculture dans le département des Vosges, et donne lecture du rapport de M. de Vaux à ce sujet, ainsi conçu :

» M. de Vaux, au nom de la Section d'agriculture, entretient l'assemblée d'un très remarquable mémoire qui a été rédigé par M. Lafitte, diplomé d'agriculture, à l'occasion du concours régional tenu l'an dernier à Epinal, et dont l'objet était la situation de l'agriculture dans le département des Vosges.

» Dans 800 pages grand format, qui ont demandé dix-huit mois de constant labeur, l'auteur étudie de la façon la plus sérieuse et avec une grande abondance de documents l'agriculture dans ce pays en apparence un peu déshérité. Son mémoire abonde en renseignements utiles et en judicieuses apprécia-

tions. Aussi la section n'a-t-elle pas hésité à demander pour M. Lafitte une médaille d'or que le conseil lui a accordée (1).

« La section sollicite en outre une subvention pour faciliter la publication de cet ouvrage ; elle espère que cette proposition sera favorablement accueillie ». (Bulletin de la Société des Agriculteurs de France, travaux de l'assemblée générale du 14 mars 1903, 2e fascicule, p. 176-177.

M. Haillant donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Guyot, directeur de l'école nationale des Eaux et Forêts de Nancy, membre correspondant de la Société, et par laquelle il remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées pour sa nomination au grade de commandeur de l'Ordre du Mérite agricole

M. Haillant donne lecture de la notice biographique que M Collet, membre associé à Charmes, a envoyée à la Société et qui est accompagnée de sa photographie.

Les principaux travaux de M. Collet sont : 1878, Etude sur la race bovine à introduire dans l'arrondissement de Lunéville. — Rapport sur la brochure de M. Paul Genay « 47 années d'agriculture pratique en Lorraine ». — 1879-80, Communication sur les prestations ; travail rédigé pour la Société centrale d'agriculture de Nancy. (Ces écrits ont été imprimés dans des journaux spéciaux). — 1901, Les communes du canton de Charmes. — 1902, Etude sur le patois carpinien, vocabulaire de l'ancien parler, etc. — Contribution à l'ouvrage « Monographie agricole du département des Vosges » par Ch. Lafitte.

M. Octave Doin, éditeur à Paris, demande communication de la liste des membres de la Société pour l'Annuaire général des Sociétés savantes de France. M. le Secrétaire perpétuel est chargé d'adresser ce document.

La Société désigne M. Decelle pour prononcer le discours

(1) Des extraits étendus du travail de M. Lafitte seront publiés avec les procès-verbaux de la section d'agriculture.

d'usage à la séance publique de cette année Elle nomme également M. Decelle membre titulaire de la Société.

Rapports des Commissions. — M. Garnier lit au nom de la Commission d'admission un rapport favorable sur la candidature de M. Stéphane Mougin, avocat et publiciste à Remiremont, présenté par M. Chevreux et par M. Haillant. Il est procédé au vote et M. Mougin ayant obtenu le nombre de voix exigées par le Réglement est proclamé membre associé.

M. Haillant propose à la Société de faire insérer dans les *Annales* le discours prononcé par M. Le Moyne sur la tombe de M. Tourey, membre titulaire, professeur et compositeur de musique, officier de l'Instruction publique, décédé à Epinal le 7 avril. Adopté.

SÉANCE DU 28 MAI 1903

Président : **M. GAZIN, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CHEVREUX, DERAZEY, GARNIER, GAZIN, HAILLANT, LE MOYNE, LOVENDOWSKI

Excusés : FLEURIEL, VIRTEL.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril dernier est lu et adopté.

La famille de M. Huot, membre titulaire, décédé dernièrement à Epinal, remercie la Société de l'impression de la notice biographique consacrée à ce collègue regretté, et tout particulièrement ceux des membres de la Société qui ont collaboré à ce travail.

M. Stéphane Mougin, récemment nommé membre associé, a écrit dernièrement à M. le Président et à M. le Secrétaire perpétuel, pour exprimer ses remerciements à la Société.

Hommages reçus de M. Merlin : 1° *Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges*, pour l'année 1903 ; 2° *L'Ex-*

pédition des francs-tireurs à Fontenoy-sur-Moselle. M. le Président rappelle tout l'intérêt que présente le récit de M. Merlin, l'un des acteurs de l'affaire célèbre du pont de Fontenoy; la plaquette dont M. Merlin fait hommage à la Société est un tirage à part extrait de son Annuaire de 1902.

Envois de M. Badel : 1° *Bossuet et le culte de Sainte-Libaire*; 2° *Excursion à Compiègne et Pierrefonds*, dans laquelle M. Badel rappelle quelques souvenirs de Jeanne d'Arc.

La Société décide de s'abonner au Bulletin mensuel de l'Office de renseignements agricoles, publié par le Ministre de l'agriculture.

Le bibliothécaire de l'Université royale d'Upsala accuse réception des *Annales* de l'année 1902.

La Soctété des Amis des sciences naturelles de Vienne (Isère), sollicite l'échange de ses publications avec les *Annales*. Adopté.

M. Chevreux annonce le décès du sculpteur médailleur vosgien, Hubert Ponscarme, membre correspondant ; il se propose de présenter à la Société une notice biographique de cet artiste.

Il est donné lecture des présentations suivantes : M. Balland, chef de bureau au Crédit foncier de France, présenté par M. Chevreux et M. Haillant.— M. Beaurain, architecte voyer honoraire de la ville de Paris, présenté par M. Chevreux et M. Haillant. — M. Clément, professeur de philosophie au collège d'Epinal, présenté par M. Gley et M. Haillant — M. Gérôme, jardinier en chef du Muséum d'histoire naturelle à Paris, présenté par M. Chevreux et M. Leroy. — M. le docteur Jacquot, médecin à Creil (Oise), présenté par M. Chevreux et M. Haillant. — M. Millot, licencié en droit, avoué à Epinal, présenté par M. Garnier et M. Haillant. — M. Mutel, avoué près le tribunal civil de la Seine, présenté par M. Chevreux et M. Haillant. – M. le docteur Oulmont, médecin de l'hôpital de la Charité à Paris, présenté par M. Gazin et M. Haillant. Ces présentations sont renvoyées à la Commission d'admission.

M. Derazey, président de la Commission d'agriculture fait

connaitre que M. Adam veut bien se charger du rapport général sur les demandes présentées au concours agricole de cette année. C'est à M. Adam que seront adressées toutes ces demandes.

Commission spéciale pour la recherche des richesses d'art et des sites pittoresques des Vosges. — M. Chevreux donne lecture de la circulaire générale qui sera adressée aux maires des différentes communes des Vosges et qui sera accompagnée de quatre autres circulaires concernant les antiquités préhistoriques, gauloises et gallo-romaines, les monuments du moyen-âge et des temps modernes ; les coutumes, croyances et légendes ; les sites pittoresques, historiques ou légendaires. La Société en approuve la rédaction et en décide l'impression dans son prochain Bulletin.

M. Haillant exprime son vif désir de voir les *Annales* publier les années 1887 et suivantes de sa Bibliographie Vosgienne. M. le Président répond que cette question n'est pas à l'ordre du jour, mais qu'il réunira prochainement les Commissions d'histoire et d'administration auxquelles le travail de M. Haillant a été renvoyé.

M. Derazey présente un compte-rendu sommaire de la réunion de la Fédération des Sociétés agricoles vosgiennes qui a eu lieu à la préfecture des Vosges sous la présidence de M. Krantz. La question à l'ordre du jour était l'unification du bétail vosgien. Presque toutes les Sociétés adhérentes étaient représentées. MM. Adam, Barthélemy, Derazey et Haillant assistaient à cette réunion à titre de délégués de la Société d'Emulation.

Les Sociétés agricoles de la montagne se sont à l'unanimité prononcées pour conserver dans la partie montagneuse du département, les environs de Fontenoy et partie du canton de Darney, l'ancienne race vosgienne blanche et noire, en émettant le vœu de la voir améliorée par la sélection mais sans immixtion d'aucun sang étranger. Pour le reste du département, la Fédération préconise également une sélection du bé-

tail indigène dont le type se rapprocherait de la race jurassique, et autant que possible de pelage blond. Une Commission est nommée pour déterminer les caractères et le signalement de l'animal-type, et mettre à l'étude les moyens d'arriver rapidement à l'établissement de la race. Un certain nombre de membres présents sont désignés pour constituer cette Commission d'étude dont nos collègues MM. Adam et Barthélemy font partie Elle sera complétée par des délégués que chaque Société adhérente sera invitée à désigner. Dès que le travail de la Commission se trouvera suffisamment avancé, la Fédération se réunira de nouveau.

SÉANCE DU 18 JUIN 1903

Président : **M. CHEVREUX, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Chevreux, Decelle, Derazey, Fleuriel, Garnier, Gazin, Haillant, Hermann, Le Moyne Lovendowski.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril est adopté.

M. le Président donne lecture de plusieurs demandes de participation aux concours de la Société. Ces demandes sont renvoyées aux diverses Commissions, la plupart d'entre elles à la Commission d'agriculture.

M. Jacquot, inspecteur des forêts à Neufchâteau, présente à la Société un important travail, formant un fort volume in-8°, sur *Les Incendies en Forêt*. Cet ouvrage, sur lequel le Président appelle toute l'attention de la Société, est renvoyé pour examen et rapport à la Commission d'agriculture.

Au nom de la Commission d'admission, M. Garnier donne lecture d'un rapport sur les candidatures proposées. Sont admis comme membres libres de la Société : MM. Clément, pro-

fesseur de philosophie au collège d'Epinal, et Millot, licencié en droit, avoué à Epinal.

Sont admis comme membres correspondants : MM. Henry Mutel, avoué près le tribunal civil de la Seine ; Xavier Balland, chef de région au Crédit foncier de France à Paris ; Louis Lapicque, docteur en médecine, maître de conférences à la Sorbonne ; Lucien Mersey, conservateur des forêts, chef du service de la pêche, de la pisciculture et des améliorations pastorales au Ministère de l'agriculture ; le docteur Oulmont, médecin de l'hôpital de la Charité ; Joseph Gérôme, jardinier en chef du Muséum, professeur à l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles ; Maurice Barrès, homme de lettres ; Ancel-Seitz, député ; Beaurain, architecte voyer honoraire de la ville de Paris ; le docteur Jacquot, à Creil.

M Chevreux présente une lettre par laquelle MM. Muller, agent voyer en chef du département et membre titulaire de la Société annonce la découverte d'une voie romaine à l'endroit où l'on construit la nouvelle route reliant la gare de Dounoux à Hadol. Il lit ensuite une note sur cette découverte, indiquant que le fragment de voie mise à jour appartient sans doute à l'ancienne voie allant de Langres à Baccarat. La notice de M. Chevreux sera insérée au Bulletin.

M. le Président donne ensuite lecture de la première partie d'une notice biographique sur le sculpteur-médailleur vosgien Hubert Ponscarme, né à Belmont-devant-Darney en 1827, mort à Paris le 27 février 1903. Cette notice, qui sera illustrée, sera publiée dans les *Annales* de 1903. Hubert Ponscarme fut le véritable rénovateur de l'art de la médaille, et la Société d'Emulation qui a facilité ses débuts en 1849 et 1850, tient à rendre au maître vosgien, en publiant cette notice, un hommage mérité.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1903

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bernardin, Chevreux. Garnier, Gazin, Haillant, Hermann, Lebrunt, Lovendowsky, Virtel.

Excusés : MM. Amann et Clément.

Correspondance. — MM. Clément, professeur de philosophie au Collège d'Epinal, Millot, avoué, nommés membres libres de la Société, MM. Gérôme, chef du service des serres au Jardin des plantes à Paris, et Ancel-Seitz, député des Vosges, nommés membres correspondants, adressent à la Société leurs remerciements.

M. Badel, membre correspondant, envoie à la Société un certain nombre d'articles concernant les Vosges publiés par lui dans *Le Petit Lunévillois* de mai à juillet 1903.

M. Muller, membre titulaire à Epinal, adresse à la Société une note indiquant qu'on a laissé apparente sur le talus du chemin vicinal n° 1 de Hadol à la gare de Dounoux, une partie de la voie romaine découverte sur le territoire de Hadol et dont il a été parlé. (*V. Bulletin 1903, 2e trimestre)* ; il sera par suite toujours possible de retrouver cette ancienne chaussée.

M. Chevreux continue la lecture de sa notice biographique sur Hubert Ponscarme, graveur en médailles.

Commission agricole. — M. Haillant, en l'absence de M. Derazey et de M. Adam, fait connaître que cette Commission a désigné samedi dernier MM. Adam, Barthélemy, Derazey, Haillant, Hermann et Virtel, comme membres du jury voyageur, chargé de visiter les fermes et les exploitations agricoles dans l'arrondissement de Neufchâteau.

SÉANCE DU 20 AOUT 1903

Président : **M. CHEVREUX, président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BERNARDIN, CHEVREUX, DERAZEY, HAILLANT, LOVENDOWSKI, THIERRY.

Excusés : MM. ADAM et GARNIER.

Correspondance. — M. Chevreux annonce qu'il a représenté la Société d'Emulation à la réunion générale du Comice agricole de l'arrondissement de Remiremont, qui s'est tenue au Thillot, et à celle du Comice agricole de l'arrondissement d'Epinal, à Xertigny.

Il annonce qu'il a également reçu une invitation de la Société agricole de Mirecourt et une autre du Comice agricole du même arrondissement. M. Chevreux se propose de représenter la Société à Vittel ; M. Derazey est délégué pour aller à Mirecourt.

Il est donné lecture de la candidature de M. Léon Millot, officier du Mérite agricole, Président de la Société de viticulture et d'ampélographie vosgiennes à Mandres-sur-Vair, présenté par MM. Adam, Barthélemy et Derazey. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Olivier propose de faire une conférence sur ses croisières, sous les auspices de la Chambre de commerce et de la Société d'Emulation. Cette conférence est fixée au 5 septembre prochain. La Société adhère à cette proposition.

M. le Ministre de l'Agriculture fait connaître qu'il met à la disposition de la Société, pour 1903, une subvention de 1,235 francs. La Société est heureuse de recevoir cette nouvelle marque de sympathie et remercie l'Administration centrale.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à la Société une circulaire annonçant que le 42e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 5 avril 1904. Il

envoie également dix exemplaires du programme de ce congrès et un exemplaire des discours prononcés à la séance de 1903 par MM. Omont, Jullian et Bizos.

Hommages reçus :

1° Maurice Barrès : *Pages lorraines.* Renvoi à la Commission littéraire pour rapport spécial.

2° M. Bernardin : *Note sur les fortifications gallo-romaines en Lorraine.*

3° M. Albert Dreyfuss : *Le Collège de Saint-Mihiel de 1803 à 1903.*

4° M. Fliche : 1° Note sur les bois silicifiés permiens de la vallée de Celles (Vosges); 2° Sur les algues du Trias en Lorraine; renvoi à la Commission scientifique.

5° M. Léon Louis : Assistance publique des Vosges. Rapport de l'Inspecteur départemental, chef des services.

6° M. Richard : Notice sur Hérival ; renvoi à la Commission d'histoire.

7° M. Thévenot : Note sur les descendants de Danton.

Des remerciements sont votés aux auteurs, dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société.

M. Haillant signale à l'attention de la Société la découverte d'une grotte à inscription, dite la Roche-du-Trupt, dans la région du Donon, et lit deux notes qui la concernent et qui sont publiées dans *Le Journal des Débats* et *Le Réveil des Vosges.* M. Chevreux donne quelques détails complémentaires et nouveaux sur ce sujet dont il se propose d'entretenir la Société plus longuement quand il aura reçu des documents complémentaires.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1903

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Chevreux, Gazin, Haillant, Lebrunt, Le Moyne, Lovendowski et Millot.

Excusés : MM. Garnier, Thierry et Virtel.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission scientifique. — M. le Moyne lit une note sur les trois publications adressées dernièrement à la Société par M. Fliche, membre correspondant à Nancy. Cette note sera insérée au Bulletin.

M. Chevreux lit une note concernant la publication d'un article intitulé : « La fortification dans l'Est depuis l'époque gallo-Romaine », et qui sera également insérée dans le Bulletin.

M. Millot, membre libre à Epinal, est désigné pour prononcer le discours d'usage à la séance publique de distribution des récompenses.

M. Chevreux lit une lettre de M. Muller, agent voyer en chef et membre titulaire, annonçant qu'il n'a pas été possible encore d'acquérir quelques mètres de terrain auprès de la voie romaine récemment découverte sur le territoire de Hadol ; il pense cependant qu'on pourra ultérieurement faire cette acquisition et y installer une plaque indicatrice ; il demande à cet effet un crédit de cinquante francs. Adopté.

Commission d'admission. — M. Lovendowski lit au nom de cette Commission, et en remplacement de M. Garnier empêché, un rapport favorable à la candidature de M. Léon Millot, Président de la Société de viticulture et d'ampélographie vosgiennes, et officier du Mérite agricole à Mandres-sur-Vair, présenté par MM. Adam, Barthélemy et Derazey. Il est procédé au vote, et M. Millot ayant obtenu le nombre de voix exigées par le règlement, est proclamé membre associé.

M. le Président annonce qu'il a reçu une invitation pour assister à la fête et au banquet du Comice agricole de l'arron-

dissement de Neufchâteau qui avaient lieu dimanche dernier à Lamarche, mais qu'il a dû s'excuser à raison de sa santé. La Société d'Emulation était représentée par M. Haillant, secrétaire perpétuel, M. Derazey, Président de la Commission agricole, et Virtel, membre associé, qui avaient également reçu une invitation personnelle. M. Haillant ajoute qu'il aurait remercié publiquement M. le Président du Comice, si l'un des invités d'une autre Société ne l'avait déjà fait au nom des Sociétés représentées.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1903

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CHEVREUX, HAILLANT, THIÉRRY et VIRTEL.

Excusés : MM. LE MOYNE, LOVENDOWSKI et MILLOT.

Correspondance. — M. Chevreux, invité à la fête et au banquet de la Société d'Horticulture des Vosges, annonce qu'il a représenté la Société d'Emulation à cette réunion annuelle.

M. Sonrier remercie la Société d'avoir inséré dans les *Annales* de cette année sa notice sur le général Brice.

M. Bour, vice-président du comité de surveillance du Musée de peinture à Nancy, remercie M. le Président de l'envoi de sa notice sur Ponscarme et lui adresse pour les membres du bureau le compte rendu de l'inauguration du monument de Sellier à Nancy. Des remerciements sont votés à M. Bour.

M. Bernardin, de Pont-à-Mousson, et M. Bigeard, ont adressé à la Société des ouvrages sur les champignons supérieurs : M. Chevreux annonce qu'il les a renvoyés à la Société d'histoire naturelle à Epinal, pour avis et résumé à insérer dans le *Bulletin*.

M. Collet, lauréat et membre de la Société d'Emulation, à Charmes, envoie un Supplément à son vocabulaire du patois de Charmes ; des remerciements sont votés à M. Collet.

MM les Présidents des Commissions seront priés de préparer leur rapport pour la séance du mois prochain avec la liste exacte et définitive des récompenses qu'ils proposeront de décerner.

M Chevreux donne un aperçu des ouvrages dont l'insertion aux *Annales* a été demandée, et des matières que contiendra le prochain *Bulletin*.

M. Haillant propose à la Société de renvoyer à la Commission agricole un ouvrage de M. Fricotté intitulé : *L'enseignement de l'Apiculture par les instituteurs communaux*, et un autre de M. Truelle intitulé : *L'enseignement de la Pomiculture et de l'industrie cidrières en France et à l'étranger*, insérés tous deux dans le tome CXL des « Mémoires de la Société nationale d'Agriculture de France ». Adopté.

SÉANCE DU DU 19 NOVEMBRE 1903

Président : **M. CHEVREUX, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Chevreux, Derazey, Garnier, Haillant, Le Moyne, Louis, Lovendowski, Thierry.

Excusé : M. Barthélemy.

M. Méline, Président de l'Association Vosgienne de Paris, remercie la Société d'Emulation de sa communication ainsi que des exemplaires de son *Bulletin* qui lui ont été adressés.

M. le Président de la Société archéologique de Sousse (Tunisie), sollicite l'échange de ses publications avec celles de la Société d'Emulation. La Société est favorable à cette demande et décide en outre que les *Annales* de 1901, de 1902 et de 1903 lui seront adressées.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Jacquot, auteur de l'ouvrage *Les Incendies en forêt*, annonçant que son ouvrage a obtenu une médaille d'or de la Société d'Agriculture de France. — Renvoi à M. Derazey.

M. le Président et M. Garnier proposent d'offrir à M. Lebrunt à raison de la cinquantième année de son entrée à la Société, une médaille ou une plaquette en argent pour consacrer ce souvenir ; la Société adopte cette proposition et décide que la médaille ou la plaquette sera remise à M. Lebrunt en séance solennelle ; elle charge la Commission administrative de l'exécution de cette décision.

M. le Président donne lecture du compte-rendu de M Thierry sur la publication de M. Sahler intitulée : *Histoire de l'industrie cotonnière à Montbéliard.* (Voir plus loin).

M. Derazey propose au nom de la Commission d'agriculture de souscrire à 50 exemplaires à 5 francs l'un, de la publication de M. Lafitte ayant pour titre *l'Agriculture dans les Vosges*, soit une somme de 250 francs qui serait payée en deux annuités ; ces exemplaires seraient décernés comme primes aux lauréats agricoles. Adopté.

M. Le Moyne lit au nom de la Commission scientifique et industrielle un rapport sur les demandes présentées au concours de cette année et dont les conclusions sont adoptées.

La Société décide de tenir une séance supplémentaire le jeudi 3 décembre prochain, à laquelle seront présentés les rapports des autres Commissions et fixe la réunion annuelle au dimanche 20 du même mois.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1903

Président : **M. CHEVREUX, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. ADAM, AMANN, BARTHÉLEMY, CHEVREUX, DERAZEY, FLEURIEL, GAZIN, HAILLANT, LEBRUNT, LOVENDOWOKI, MILLOT et VIRTEL.

Excusé : M. THIERRY.

Correspondance. — Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique accusant réception des 226 exemplaires des *Annales de la Société d'Emulation* destinés aux Sociétés savantes.

M. le Président rappelle la circulaire ministérielle annonçant l'ouverture du 42e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le mardi 5 avril prochain. MM. Chevreux, Haillant et Gazin sont délégués par la Société pour y assister.

M. Millot donne lecture du discours qu'il prononcera à la séance annuelle intitulé *l'Art lorrain ;* des remerciements sont votés à M. Millot.

M. Adam donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission d'agriculture et dont les propositions sont adoptées.

M. Chevreux donne lecture de son rapport à la Commission d'Histoire ; les conclusions en sont également adoptées par la Société.

M. Fleuriel, président de la Commission littéraire, annonce qu'il n'y a pas lieu de décerner cette année de récompenses aux deux seuls candidats, auteurs de poésies manuscrites.

M. Amann donne lecture du rapport rédigé au nom de la Commission des Beaux-Arts, dont les conclusions sont adoptées.

M. le Président présente une épreuve en bronze du médaillon : *Epinal*, œuvre de M. Amann. L'autre médaillon : *La Moselle*, œuvre du même auteur, sera également reproduite en bronze.

La Société décide que la réunion annuelle se tiendra à l'Hôtel-de-Ville : le concours d'une musique militaire sera demandé.

Les travaux du concours des Beaux-Arts seront exposés dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

LA FORTIFICATION DANS L'EST

depuis l'époque gallo-romaine

par M. Léon Bernardin, lieutenant au 149e d'infanterie

Notre collègue, M. Léon Bernardin, lieutenant au 149e de ligne, a publié récemment, dans la *Revue du Cercle militaire*, une intéressante notice sur *la fortification dans l'Est depuis l'époque gallo-romaine*. « C'est pour le soldat de cette région, dit-il, une étude de la plus réconfortante philosophie Depuis quinze cents ans, sur un sol qui n'a pas varié, les mêmes hauteurs sont prêtes pour la défense de l'élément latin contre l'éternel envahisseur germain ». Il passe d'abord rapidement en revue les enceintes préhistoriques dont beaucoup sont encore visibles, et il rappelle que M. Beaupré, dans un travail récent, en a signalé vingt dans le seul département de Meurthe-et-Moselle ; il en existe d'autres dans le département des Vosges, et le relevé exact en serait intéressant à fournir. Ces enceintes étaient généralement à matériaux calcinés, pour rendre impossible la destruction du retranchement pierre par pierre. On a trouvé de nombreux vestiges de ces fortifications, et le Musée des Vosges en possède divers spécimens.

Après quelques mots sur ces défenses de la période préhistorique, M. Bernardin s'occupe plus longuement des fortifications élevées par les Romains qui se servirent la plupart du temps des *oppida* gaulois existant, en améliorant leur système défensif. Parmi les forteresses de cette période, il cite spécialement dans notre département, d'abord le camp de Répy, sur un bloc de grès vosgien, surveillant la région, si curieuse au triple point de vue géologique, topographique et pittoresque,

du Ban-de-Sapt, et à l'autre extrémité du département, la célèbre côte de Julien, d'où le camp romain surveillait la vallée de la Meuse et qui domine la cité de Soulosse d'une part, et Domremy de l'autre. C'est sur cette côte de Julien qu'un de nos confrères avait proposé d'élever un monument gigantesque à la patrie gauloise, analogue à la statue colossale de la Germania, qui se dresse depuis 1883 au sommet du Niderwald, projet oublié comme tant d'autres. M. Bernardin cite encore sur les confins des Vosges la côte Lebel, près de Bayon; il peut mentionner aussi le plateau qui domine Vincey, sur le territoire d'Evaux-et-Ménil, et où l'on trouve encore distinctes les traces d'un camp romain, remplaçant peut-être une enceinte préhistorique.

Le moyen âge, dit l'auteur, vit dans la région lorraine la formation de petites républiques municipales. Derrière les remparts élevés à leurs frais, les bourgeois de ces cités libres luttèrent vaillamment pour leur indépendance. Il nous cite Charmes, incendié par le Téméraire, Châtel, Arches, Rambervillers, où l'on voit encore aujourd'hui de nombreux vestiges de l'enceinte fortifiée, Bruyères, où s'illustra Varin Doron au xvᵉ siècle, Remiremont qui, grâce à l'abbesse Catherine de Lorraine et aux habitants, repoussa en 1638 l'attaque de Turenne, et enfin la plus célèbre de toutes ces forteresses, Epinal, dont il passe rapidement en revue l'histoire tourmentée. Il exprime le regret que cette histoire très intéressante et très belle n'ait encore tenté aucun historien. C'est sans doute parce que le morceau est un peu gros, et l'entreprise un peu lourde. Mais des études partielles, telles que celles qu'a déjà publiées la Société d'Emulation, sur les origines de la ville, sur la période de la réunion à la France de 1444 à 1466, et sur d'autres points encore, faciliteront un travail d'ensemble aux laborieux de l'avenir.

La dernière partie de la notice de M Bernardin est consacrée à l'époque contemporaine et résume le système des

fortifications établies dans l'Est depuis 1870 ; de cette revue rapide, il ressort que depuis l'époque gallo-romaine, il s'est fait un groupement des régions fortifiées de l'Est autour de certains points essentiels. Les grandes lignes sont demeurées, mais plus de forteresses disséminées des Vosges à l'Ornain. Deux groupes : Verdun-Toul, Epinal-Lomont.

La Société remercie M. Bernardin de sa communication sur un sujet qui touche aux temps les plus lointains de notre histoire, mais dont l'intérêt est malheureusement toujours actuel.

Notices de M. Fliche, professeur à l'Ecole forestière

M. P. Fliche, professeur à l'Ecole forestière de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas et membre correspondant de notre Société, nous a transmis trois notes imprimées, publiées par lui tout récemment, dont la lecture intéressera vivement les géologues de tous les pays.

La 1re est relative aux bois silicifiés rencontrés dans les terrains permiens de la vallée de Celles (Vosges), dont M. Fliche constate l'analogie avec ceux qui ont été trouvés jadis par M. Mougeot à Faymont, près le Val-d'Ajol, et qui ont été trouvés aussi à Ronchamp (Haute-Saône).

La 2e est relative à des algues fossiles trouvées récemment dans le trias de la Lorraine ; la 3e, à des lycopodinées fossiles trouvées dans le même terrain. Ces deux dernières notes sont extraites des comptes-rendus de l'Académie des Sciences, ce qui est une preuve incontestable de leur intérêt et de leur importance.

L'Industrie Cotonnière au Pays de Montbéliard

ET SES ORIGINES

par M. Léon SAHLER

La publication du travail considérable par lequel la Société industrielle de Mulhouse a voulu célébrer le centenaire de la réunion à la France de la minuscule mais antique République, a donné à M. Léon Sahler l'idée de tenter pour la région voisine une partie de ce qui a été fait de façon si magistrale pour la Haute-Alsace.

Il a réussi à réunir des renseignements très complets sur une branche particulière de l'industrie, celle du coton, dans la région qui a pour centre l'ancienne principauté de Montbéliard et qui comprend, d'une part, Giromagny, de l'autre, Héricourt et les villages voisins.

L'historique des différents établissements forme la première moitié de l'ouvrage, mais les éléments techniques n'y tiennent que la moindre place. Ce qui préoccupe l'auteur, c'est l'homme, soit qu'il s'agisse du créateur de l'industrie, le patron, soit qu'il s'agisse de l'ouvrier. Les Archives nationales ont fourni des documents qui éclairent d'une façon très pittoresque les commencements de la grande industrie et les conditions de la vie sociale et économique dans ces temps déjà si différents du nôtre.

Dans une seconde partie, intitulée « Considérations générales », l'auteur a touché aux questions sociales qui tiennent à l'heure actuelle une si grande place : la légitimité du profit, les grèves, le changement en bien ou en mal apporté à la condition des individus par le développement de la grande industrie. Il l'a fait sans prétention, en homme pratique qui a eu et a encore des responsabilités dont il connaît l'importance et qui entend être absolument sincère. On n'a pas souvent

l'occasion d'entendre un tel langage et, pour notre part, nous avouons que, sans manquer de respect aux philosophes, nous trouvons quelqu'autorité aux conclusions que la vie a dictées à ce qu'on aurait appelé au dix-septième siècle « un honnête homme ».

Edmond THIERRY.

UN LIVRE DE VULGARISATION PRATIQUE

sur les Champignons (1)

Le *Bulletin de l'Association vosgienne d'histoire naturelle* (Bulletin n° 3, octobre 1903), a rendu compte de deux expositions mycologiques qui ont été organisées l'an dernier, à Epinal, les 26 et 27 septembre, et à Saint-Dié les 11, 12 et 13 octobre. Le succès de ces expositions a montré combien sont nombreux dans les Vosges les amateurs qui s'intéressent à la recherche et à l'étude des champignons.

Les uns se livrent à cette étude dans un esprit purement scientifique. Les autres, attirés par les formes et les couleurs éclatantes de ces cryptogames, n'ont d'autre but que de rendre plus intéressantes leurs excursions en forêt, sans dédaigner le côté gastronomique de la question. Ces amateurs sont les plus nombreux. Malheureusement, on le sait, beaucoup de ces champignons sont dangereux, quelques-uns mortels, et on signale chaque année de trop fréquents empoisonnements.

Pour guider ces promeneurs de nos forêts vosgiennes et leur permettre de reconnaître avec certitude quelques espèces comestibles, il fallait un livre qui fût compris de tous même des personnes n'ayant fait aucune étude spéciale, un livre assez simple pour ne pas rebuter le lecteur novice, et cependant

(1) En vente chez Ad. Weick, libraire à Saint-Dié.

assez précis pour déterminer à ses yeux les caractères essentiels des espèces décrites.

Ce livre vient d'être publié par M Ch Bernardin, juge de paix à Pont-à-Mousson, sous le titre de « *Guide pratique pour la recherche de 60 champignons comestibles* ».

L'auteur s'est borné à décrire, on le voit, 60 champignons, ceux que l'on rencontre le plus fréquemment dans notre région. Ses descriptions sont faites dans une langue précise, avec une grande concision, mais cependant d'une façon aussi complète que possible et avec une rigueur scientifique absolue ; elles restent en même temps, et c'est indispensable, à la portée de tous, même des esprits les moins habitués aux études d'histoire naturelle. C'est en somme un livre véritablement pratique et d'une incontestable utilité.

Pour rendre l'ouvrage plus clair encore, M. Bernardin l'accompagne de 12 planches coloriées, éditées par la maison vosgienne bien connue de M. Geisler aux Châtelles. Quant aux dessins et aquarelles qui ont servi de modèles à l'éditeur, ils sont l'œuvre de l'artiste mussipontain, M. Max-Gillard.

Enfin, le poète lorrain, Emile Hinzelin, présente le livre au public dans une charmante préface.

Tous les amateurs d'excursions mycologiques dans les Vosges, et ils sont nombreux, sauront gré à M. Bernardin de l'heureuse idée qu'il a su mettre à exécution, et qu'il résume ainsi dans sa préface :

« Je n'écris pas pour les mycologues, dit-il, mon volume ne s'adresse qu'à ceux qui aiment à passer leurs loisirs dans les grands bois, au sein de la belle Nature, là où l'homme respire plus à l'aise, là où il s'intéresse à tout ce qu'il rencontre. La recherche des champignons procurera à ces personnes les joies du collectionneur doublées des émotions du chasseur ».

P. C

Musée Départemental

Dons et acquisitions (*juillet-décembre 1903*)

Parmi les principaux objets entrés au Musée départemental par suite de dons ou d'achats, nous citerons :

SÉRIE D'ART

Une très belle plaquette en bronze du sculpteur-médailleur Yencesse : portrait de H. Ponscarme. Cette œuvre a figuré au Salon de 1903. Achat du Conseil général (session d'août 1903).

Un dessin, aquarelle, du peintre dessinateur et archéologue vosgien Gaston Save ; don de M. B. Puton, procureur de la République, à Remiremont.

Antiquités (*époque gallo-romaine et moyen-âge*)

Différents objets de l'époque gallo-romaine trouvés à Grand en 1903 (fibules, stiles, etc.) ;

Un très beau chapiteau roman provenant de Soulosse où il servait de bassin à une fontaine ;

Un cercueil en pierre du XIIIe siècle, exhumé à Uxegney ; don de la commune ;

Une pierre sculptée du XVIe siècle, provenant de Ville-sur-Illon ; don de M. Lobstein ;

Un sceau en cire rouge du duc René II ; don de M. Mougin, avocat à Remiremont ;

La matrice en cuivre du sceau d'Etiennette de Crux, abbesse de Rougemont, XVe siècle ; don de M. Mougin.

Objets divers

Une petite statuette en bois représentant saint François aux stigmates, et un petit reliquaire du XVIIe siècle ; dons de M. Thomat, graveur à Epinal.

Une série d'anciennes images d'Epinal ; don de M. Jacques, libraire, à Epinal ;

Un jeu de cartes de la période révolutionnaire ; don de M. H. d'Allemagne, à Paris.

HISTOIRE NATURELLE

Une collection de reptiles, et un échantillon d'aggloméré de coquillages ; don de M. Poirson, inspecteur primaire, à Epinal ;

Un monstre déradelphe (chat) ; don de M. Patrouillou, à Epinal ;

Un perroquet, don de M. Gardy, et un grèbe, don de M. Pellerin, à Epinal ;

Un bel échantillon de *calamite*, provenant d'Heucheloup ; don de M. Eusèbe Jacquemin, conseiller général des Vosges.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1904

Président : **M. CHEVREUX, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BARTHÉLEMY, CHEVREUX, DERAZEY, HAILLANT, LEBRUNT, LOVENDOWSKI, MULLER, THIÉRY et VIRTEL.

Se sont fait excuser à la séance publique : M. BAILLY, lauréat à Remiremont et Mlle LUQUER, institutrice à La Voivre.

M. Krantz, président de la Société des engrais chimiques, invite M. le Président à la réunion annuelle de cette Société et au banquet qui la suivra. M. Chevreux fait connaître qu'il représentera la Société à cette occasion.

M Lebrunt remercie la Société de la plaquette qu'elle lui a a offerte en souvenir du cinquantième anniversaire de son entrée dans la Société.

La Société des Antiquaires de France invite la Société d'Emulation à assister à la célébration de son centenaire, le lundi 11 avril 1904. M. Chevreux représentera la Société à la réunion qui doit se tenir au Louvre.

M. le docteur Lancry, membre de la Société Dunkerquoise à Dunkerque, adresse à la Société un projet de fédération amicale des Sociétés savantes, en vue de la rédaction et de l'impression de la bibliographie des travaux de ces sociétés; après l'échange de quelques observations présentées par MM. Chevreux, Haillant et Thiéry, la Société renvoie ces documents à la commission administrative, pour examen et rapport.

M. Adam propose à la Société d'émettre un vœu en faveur de la protection des petits oiseaux. Adopté et renvoi à M. Derazey, pour la rédaction de ce vœu.

M. Lallier, membre libre d'Epinal, nommé président du tribunal de Provins, prie la Société de recevoir sa démission. Une lettre de regrets et de remerciements sera adressée à M. Lallier.

M. Mangin Joseph, aîné, à Saint-Laurent, annonce que son fils a installé dans sa maison un éclairage électrique au moyen d'une turbine de la force d'un quart de cheval, correspondant à trente-cinq bougies, sous une tension de 32 voltes. Renvoi à la commission scientifique.

Il est donné lecture de la candidature de M. J. Beaupré, à Nancy, présenté par MM. Chevreux et Haillant, et de celle de M. Gustave Deflin, peintre-décorateur à Epinal, présenté par MM. Amann et Léon Louis.

Hommages reçus :

1° M. Charles Parvé, secrétaire de la sous-préfecture de Neufchâteau : *Annuaire général des Vosges pour 1904.*

2° M. Henrion, ancien député : *Conférence du vétérinaire du 101e régiment d'artillerie.*

3° M. Ernest Lehr, membre correspondant et professeur à l'Académie de Lausanne (Suisse) : *Des bases légitimes des impôts en droit international.*

4° M. Merlin : *Annuaire de l'Instruction publique dans les Vosges, pour 1904.*

Des remerciements sont votés aux auteurs et les ouvrages seront déposés à la bibliothèque.

M. Lovendowski, donne le détail du compte financier de l'année 1903, se soldant par un reliquat de 50 francs. Des remerciements sont votés à M. Lovendowski, pour sa gestion.

La Société arrête également le budget de l'année 1904.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1904

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, CHEVREUX, GARNIER, GAZIN, HAILLANT, LOVENDOWSKI, MULLER et VIRTEL.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique envoie une circulaire concernant la réunion à Athènes, en 1905, d'un congrès international archéologique.

M. Badel et M. Bergerot demandent des renseignements sur l'insertion dans les Annales, de leurs ouvrages : *Excursion dans les Vosges* et *la Révolution à Remiremont.* Il a été répondu que ces ouvrages seront imprimés ultérieurement en 1904 ou 1905.

M. Chevreux fait connaître qu'il a désigné M. Ayet, pour représenter la Société à l'Assemblée générale de la Société des agriculteurs de France.

Il annonce également qu'il a remis à M. Déflin, pour être donnée en récompense aux élèves du cours de décoration, une médaille d'argent, et qu'une lettre de remerciements a été écrite à la Société par M. Déflin et par M. le Maire de la ville d'Epinal.

M. Lafite remercie la Société de sa souscription à 50 exemplaires de son ouvrage sur l'agriculture dans les Vosges.

M. Haillant présente de la part de M. Pierre Boyé : 1° *Les*

Hautes-Chaumes des Vosges ; 2° *Les salines et le sel en Lorraine au XVIIIe siècle*, et il est heureux d'annoncer à la Société que le premier de ces ouvrages a valu à son auteur la croix de chevalier du Mérite agricole ; il présente aussi de la part de M. l'abbé Pierfitte, deux notices biographiques, l'une sur *Eugène-Edouard Thiriot*, et l'autre sur *François Thiriot*, agronome, dont il lit quelques extraits.

Des remerciements sont votés aux auteurs, dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque.

Commission d'admission. — M. Garnier, au nom de cette commission, lit un rapport sur la candidature de : 1° M. le comte J. Beaupré, archéologue à Nancy, présenté par MM. Chevreux et Haillant; 2° M. Gustave Déflin, artiste peintre à Epinal, présenté par MM. Amann et Léon Louis. Il est procédé au vote et les deux candidats sont admis comme membres de la Société.

Il est donné lecture de la candidature de : 1° M. Perron, inspecteur d'Académie à Epinal, présenté par MM. Chevreux et Merlin ; 2° M. Benoît-Lévy, rentier à Epinal, présenté par MM. Chevreux et Clément ; 3° M. Ferry, professeur au collège d'Epinal, présenté par MM. Le Moyne et Haillant ; 4° M. Simonet, professeur au collège, présenté par MM. Chevreux, Garnier et Gley. Renvoi à la commission d'admission.

M. Haillant annonce avec regret la mort de M. le docteur Liétard, membre associé à Plombières, président de la Société linguistique de Paris, membre correspondant de l'Académie de médecine, décédé le 8 février courant. M. Chevreux rappelle que M. le docteur Liétard était également membre du comité de surveillance du Musée départemental.

La Société s'associe aux regrets de tous ceux qui étaient en rapport avec lui et elle décide qu'une notice sur sa vie et ses travaux, prendra place dans les *Annales*, ultérieurement.

M. Chevreux donne un compte-rendu sommaire du projet de fédération des Sociétés savantes et de publication d'un

Bulletin bibliographique présenté par M. le docteur Lancry, de Dunkerque, et il propose à la Société d'émettre un avis favorable et de voter une cotisation annuelle de dix francs environ. Adopté.

M. Chevreux présente un rapport sur l'ouvrage : *Cultes militaires de Rome* ; *les Enseignes*, par M. Renel, né à Epinal, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon (Voir plus loin).

La Société délègue au Congrès des Sociétés savantes, M. Lovendowski et M. Virtel dont les noms seront ajoutés à ceux de MM. Chevreux, Gazin et Haillant, déjà délégués.

Il est donné lecture du vœu rédigé par M. Derazey au nom de la Commission d'Agriculture, en faveur de la protection des oiseaux utiles. La Société décide qu'il sera transmis à M. le Ministre de l'Agriculture.

SÉANCE DU 17 MARS 1904

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, CHEVREUX, GAZIN, GARNIER, GLEY, HAILLANT, L. LOUIS et LOVENDOWSKI.

Excusés : M. MULLER.

M. Déflin et M. Beaupré, récemment élus membres de la Société, adressent leurs remerciements.

M. Pierre Boyé remercie également la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de sa nomination au grade de Chevalier du Mérite agricole.

Hommages reçus :

1° M. de Gail : *L'ouragan de 1902 dans les Vosges*, inséré dans les *Annales forestières* (Revue des eaux et forêts, n° 44

du 15 juillet dernier); remerciements et renvoi à la commission d'agriculture.

2° M. Badel : *Huit jours dans l'Est en voiture*; renvoi à la commission d'histoire.

Commission d'admission. — M. Garnier, au nom de cette commission, lit un rapport sur la candidature de : 1° MM. Perron, inspecteur d'académie, présenté par MM. Chevreux et Merlin ; 2° Benoît-Lévy, propriétaire à Epinal, présenté par MM. Chevreux et Clément ; 3° Ferry, professeur au collège, présenté par MM. Gley et Haillant ; 4° Simonet, professeur au collège, présenté par MM. Chevreux, Garnier et Gley. Il est procédé au vote, et ces candidats sont élus membres de la Société.

Il est donné lecture d'une demande de subvention présentée par M. Léon Louis, président du comité d'organisation du concours national de musique, qui doit avoir lieu à Epinal les 13, 14 et 15 août 1904. Après l'échange de quelques observations, la Société vote une somme de 100 francs, à prendre sur les fonds disponibles de la Société.

SEANCE DU 21 AVRIL 1904

Président : **M. CHEVREUX, président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, CHEVREUX. DÉFLIN, GARNIER, HAILLANT, LOVENDOWSKY, SIMONET et VIRTEL.

Au début de la séance, M. Chevreux a le très grand regret d'annoncer la mort de M. Lebrunt, ancien président et ancien secrétaire perpétuel de la Société, auquel il remettait à la séance publique de l'année dernière une médaille commémorative de la cinquantième année de son entrée dans la Société. Il annonce en même temps que les obsèques de M. Lebrunt auront lieu samedi prochain, à neuf heures et demie du matin,

et prie les membres de la Société de se joindre à lui dans cette circonstance.

Correspondance. — M. Perron, récemment élu membre de la Société, adresse une lettre de remerciements, accompagnée de sa biographie et de sa photographie.

M. Ferry, remercie également la Société de son admission.

Hommages reçus :

1° M. Fliche : *Découverte de strobiles de sequoia et de pin, dans le portlandien des environs de Boulogne-sur-Mer.*

2° *Notice sur le sapin de Numidie.*

3° *Réponse du Président M. P. Fliche aux récipiendaires M. Villars et M. le docteur A. Friot,* à la séance publique du 14 mai 1903, de l'Académie de Stanislas.

M. le Président donne lecture de l'invitation adressée par l'Union des Syndicats agricoles du Pas-de-Calais, au 4e congrès national des syndicats agricoles, qui se tiendra à Arras les 9, 10 et 11 juin prochain.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Simonet et à M. Déflin, qui assistent à la séance.

M. Haillant est heureux d'annoncer à la Société qu'à la réunion organisée par la Société des Antiquaires de France, à l'occasion de son centenaire, M. Léon Germain a reçu de la Société la première des médailles d'or distribuées aux associés de cette Société, à raison de leurs travaux considérables et des services qu'ils lui ont rendus.

M. Chevreux rend compte de cette réunion qui était présidée par M. Bayet et à laquelle assistaient ses nombreux sociétaires et un grand nombre de membres de l'Institut ; il résume les discours prononcés et dit que la Société a distribué aux membres présents et qu'elle enverra aux Sociétés des départements, le volume qui a été imprimé spécialement à l'occasion de cette solennité.

M. Chevreux rend également compte du Congrès des Sociétés

savantes, qui s'est réuni cette année à la Sorbonne et rappelle les communications faites : 1° Par M. Beaupré, sur les *Monnaies gauloises* recueillies aux environs de Nancy; 2° par M. Haillant, sur les *Noms de lieux habités des Vosges*, avec remarques et observations sur l'inventaire et la notation des sons ; ce mémoire sera inséré ultérieurement aux *Annales* de la Société, s'il ne l'est par le Comité dans son *Bulletin*; 3° M. Chevreux résume ses deux communications : la première sur les croix de plomb trouvées dans les tombes et qui sont dites *croix d'absolution*, mais qui sont de simples croix d'identité, et la deuxième sur une inscription récemment découverte et sur le chef-lieu du *Pagus suggintensis* de la *civitas Leucorum*, qu'il place aux environs de Remoncourt.

Les comptes-rendus détaillés de ces communications seront ultérieurement publiés.

SÉANCE DU 19 MAI 1904

Président : **M. CHEVREUX, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, CHEVREUX, DEFLIN, DERAZEY, FERRY, HAILLANT, LE MOYNE, LOVENDOWSKI, MILLOT et VIRTEL.

En ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Ferry, récemment élu ; il l'invite à prendre place parmi ses collègues et compte qu'il voudra bien prêter sa collaboration assidue à la Société.

Correspondance. — M. Derazey offre à la Société un exemplaire du portrait gravé de son grand-oncle Jean-Joseph-Eustache Derazey, membre du Conseil des Anciens. Remerciements à M. Derazey.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que la subvention qu'il accorde s'élève cette année a 1,235 francs.

M. le Ministre de l'Agriculture fait connaître par une circulaire que le concours régional agricole se tiendra cette année à Nancy, du 2 au 10 juillet. La Société désigne M. Derazey pour représenter la Société et renvoie cette circulaire à la Commission d'agriculture chargée de proposer les noms d'autres délégués.

La Société française d'Archéologie adresse un exemplaire du Programme du Congrès archéologique qui sera tenu au Puy (Haute-Loire), du 21 au 28 juin prochain.

La Société historique et archéologique de Saint-Malo sollicite l'échange de ses publications. Accordé.

M. Beaurain et M. Benoit-Lévy, nouveaux membres de la Société, envoient leurs photographies

M. Léon Germain, membre correspondant, remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressé à l'occasion de la médaille d'or qu'il a obtenue de la Société des Antiquaires de France.

M. l'abbé Pierfitte, membre associé à Portieux, envoie un manuscrit intitulé : *Canevas pour un ou deux discours* sur l'impulsion donnée par les Vosgiens aux arts, aux sciences et aux lettres. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Martin, lauréat de la Société, 7, place de la République, à Toul, adresse à la Société un ouvrage intitulé : *Les fleurs sur les fenêtres et balcons*. Remerciements.

M. Derazey fait connaître que M. Barthélemy veut bien se charger du rapport général sur le concours agricole de cette année.

Le programme des concours ouverts en 1904 est arrêté avec quelques modifications du détail.

M. Chevreux, propose à la Société de publier dans les *Annales* une notice biographique sur M. Lebrunt. Une commission spéciale se composera des membres du bureau de la Société, de M. Fournier, M. Melchior, tous deux professeurs au collège d'Epinal, et de M. Claudé, président de la Société d'horticulture.

M. Chevreux propose l'insertion dans les *Annales*, de l'ouvrage de M. Stéphane Mougin : L'*Abbaye de Remiremont*, qui comprendra un certain nombre de gravures et phototypies. Adopté.

SÉANCE DU 16 JUIN 1904

Président : **M. LE MOINE, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bernardin, Haillant, Le Moyne, Lovendowski et Perron.

Excusés : MM. Chevreux, Muller et Virtel.

M. Durosel, ancien professeur départemental d'Agriculture, sollicite de la Société d'Emulation une salle pour y faire une conférence publique sous ses auspices, conférence dans laquelle il exposerait les moyens de « faire retrouver à la France les 50 milliards qu'elle a perdus par suite de la dépréciation du sol, de la désertion des campagnes et de la concurrence étrangère. »

Il sera répondu à M. Durosel que la Société ne s'étant réunie qu'aujourd'hui, elle ne pouvait mettre à sa disposition une salle pour la date du 14 ou du 16 qu'il fixait lui-même ; et que, du reste, la Société d'Emulation n'a pas de salle spécialement affectée aux conférences publiques.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1904

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Chevreux, Deflin, Derazey, Haillant, Le Moyne, Lovendowski et Virtel.

Correspondance. — La bibliothèque de l'Université de Tou-

louse prie la Société de lui adresser les *Annales* de la Société d'Emulation de l'année 1901. — Adopté.

La Société Bibliographique italienne de Milan, près la Bibliothèque nationale de cette ville, sollicite l'envoi des *Annales* dont la Société pourra disposer pour reconstituer sa bibliothèque récemment incendiée. La Société décide de lui envoyer les *Annales* à partir de 1871.

M. Fliche, président de l'Académie de Stanislas, annonce que la Société botanique de France célébrera, le 1er août prochain, le cinquantième anniversaire de sa fondation. La Société regrette de ne pouvoir désigner aucun délégué.

M. le Secrétaire perpétuel fait connaître à la Société que le 14e Congrès international des Orientalistes se tiendra au mois d'avril prochain, à Alger. La Société décide de mettre cette information à l'ordre du jour pour recueillir les adhésions à ce Congrès.

M. Haillant annonce le décès de M. Dechambenoit, membre associé à La Pipée, commune de Fontenoy-le-Château. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. Haillant informe la Société que l'Académie française a décerné à M. Barrès, membre correspondant, le prix Alfred Née, destiné à récompenser l'œuvre la plus originale, comme forme et comme pensée; il propose à la Société d'adresser à M. Barrès ses félicitations. — Adopté.

Il annonce également à la Société que M. Paul Fliche, membre correspondant à Nancy, vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences et il propose aussi à la Société d'adresser à M. Fliche ses vives félicitations. — Adopté.

Il est donné lecture de la candidature de : 1° M. Vanson, contrôleur des contributions directes à Neufchâteau, présenté par MM. Chevreux et Haillant, et 2° de celle de M. Parvé,

secrétaire de la sous-préfecture de Neufchâteau, présenté par MM. Chevreux et L. Louis.

M. Adam est prié de présenter son rapport sur la fédération des Sociétés agricoles vosgiennes.

M. Chevreux annonce qu'il s'occupe de la rédaction et de l'envoi aux maires des communes de l'arrondissement de Remiremont et au président du Comice agricole d'une circulaire concernant le concours agricole ouvert cette année dans cet arrondissement.

En ce qui concerne les prix annuels, la Commission d'agriculture est chargée d'opérer le remaniement des circonscriptions agricoles des Vosges, de façon à répartir d'une façon plus rationnelle les ressources dont dispose la Société chaque année et de les proportionner à l'importance des exploitations et au nombre des candidats.

M. Derazey donne un compte-rendu sommaire de la participation des Vosgiens au Congrès régional agricole qui vient de se tenir à Nancy. M. Derazey est prié de rédiger sur ce sujet une note qui sera annexée au prochain procès-verbal.

La Société nomme membres titulaires MM. Millot, Thomas, Bernardin et Deflin, précédemment membres libres.

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1904.

PROTECTION DES ANIMAUX UTILES A L'AGRICULTURE

La Société d'Emulation du département des Vosges,

Sur l'avis de sa Commission d'agriculture,

Considérant :

Que les insectes, larves, chrysalides, etc., causent aux récoltes, aux arbres fruitiers et à la vigne des dégâts considérables et que ces dégâts augmentent de jour en jour ;

Oue partout où il lui a été donné de récompenser une pro-

tection plus effective des oiseaux utiles à l'agriculture, la proportion des insectes nuisibles a diminué sensiblement ;

Que, pour elle, il a donc été établi expérimentalement que le moyen le plus efficace et le plus pratique de lutter contre la propagation des insectes nuisibles et d'arriver à leur destruction, c'est de favoriser la multiplication des petits oiseaux, leurs ennemis naturels ;

Emet le vœu :

Que M. le Ministre de l'Agriculture persiste énergiquement dans les mesures qu'il a prises pour assurer partout en France l'application de la loi du 30 juin 1903, portant approbation de la convention internationale pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, signée à Paris le 19 mars 1902.

Le Président de la Commission d'Agriculture,
A. DERAZEY.

Le Président de la Société,
P. CHEVREUX.

Le Secrétaire perpétuel,
N. HAILLANT.

Projet de Bibliographie annuelle

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

(Séance du 18 février 1904).

Le projet de fédération amicale des Sociététés savantes de province, présenté par la Société dunkerquoise, a surtout pour but la publication d'un Bulletin bibliographique annuel des Sociétés savantes de province.

L'auteur a été frappé par le nombre considérable et l'intérêt des travaux que publient chaque année ces Sociétés. D'un autre côté, il a pu constater l'impossibilité matérielle

pour la plupart des travailleurs de lire cette immense quantité de matériaux. Il lui a paru indispensable de réunir en un volume annuel non seulement le titre, mais une courte analyse de tous les travaux publiés. Cette analyse, qui tiendrait dans un seul volume, serait mise à la disposition de chaque Société.

L'établissement de ce volume et la confection de toutes ces analyses demanderait le travail continuel d'un employé spécial qui devrait avoir une compétence universelle; d'autre part ce système entraînerait des frais considérables. Il y a donc là une impossibilité absolue. Aussi n'est-ce pas à ce système qu'a recours le projet et voici ce qu'il propose.

Chaque Société donnerait elle-même une courte analyse de chacun des travaux qu'elle publie, et on pourrait demander cette analyse sommaire à l'auteur lui-même. Puis on enverrait ce résumé, qui tiendrait en deux ou trois pages, à la Société chargée d'opérer la centralisation des sommaires. Celle-ci ferait imprimer toutes ces analyses et le volume d'ensemble serait adressé à toutes les Sociétés.

Tout se bornerait par conséquent, pour la Société centralisant le travail, à surveiller l'impression du volume.

En accordant environ trois pages à chaque Société, et cela suffirait je crois, on aurait un volume de 600 pages environ, dont le coût, de 1,500 fr. environ, serait réparti entre les Sociétés savantes de province, soit 8 à 10 fr. par Société, en en comptant 200.

Tel est le projet qui nous est soumis. Il présente une très réelle importance : car celui qui s'occupe d'une question dans une partie de la France a tout intérêt à savoir que la même question ou une question de même nature vient d'être traitée dans un autre département. On pourra donc se tenir au courant, en lisant un seul volume et sans avoir à dépouiller un ensemble de 200 volumes, que souvent on ne possède pas.

Je vous demande en conséquence de donner un avis très favorable à la proposition faite et de voter une somme éven-

tuelle de 10 fr. pour participation de notre Société à l'œuvre entreprise.

Nous nous chargerons en même temps de fournir une analyse des travaux insérés dans notre dernier volume, et, à l'avenir, nous demanderons à chaque auteur de bien vouloir établir lui-même ce sommaire en quelques lignes. (*Adopté*).

P. CHEVREUX.

SÉANCE DU 18 AOUT 1904

Président : **M. CHEVREUX, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, CHEVREUX, DERAZEY, GARNIER, HAILLANT, LE MOYNE, LOVENDOWSKI et VIRTEL.

Excusé : M GAUTHIER.

Correspondance. — La Société Dunkerquoise annonce que quinze sociétés savantes de province ont adhéré à son projet de publication d'une bibliographie des sociétés savantes de province. Elle sollicite des sociétés adhérentes l'envoi, avant le 1er octobre prochain, d'un résumé en cinq pages des travaux qui doivent être analysés. Adopté.

M. Maurice Barrés et M. Fliche remercient la Société des félicitations qu'elle leur a adressées, conformément à ses décisions du mois précédent.

M. Garnier, au nom de la commission d'admission, lit un rapport favorable sur les candidatures de : 1° M. Vanson, contrôleur des contributions directes à Neufchâteau, présenté par MM. Chevreux et Haillant ;

2° M Parvé, secrétaire de la sous-préfecture de Neufchâteau, présenté par MM. Chevreux et Louis ;

3° M. Chatton, curé de Remenoville, présenté par MM. Chevreux et Pierfitte Il est procédé au vote, et ces messieurs sont proclamés membres de la Société.

M. Chevreux fait connaître qu'il a représenté la Société au concours et à la fête du Comice agricole de l'arrondissement de Remiremont ;

M. Chevreux étant empêché d'assister au concours et à la fête du Comice agricole de Mirecourt, la Société délègue M. Albert Virtel.

L'enquête sur les sites pittoresques, historiques et légendaires sera continuée jusqu'au mois d'octobre prochain et les dossiers seront transmis à M. Garnier.

Des remerciements sont votés à MM. Franck, Geissler, Picard et Kahn, qui ont gracieusement prêté leurs clichés des phototypies à joindre à la notice le *Palais abbatial* de Remiremont, par M. Mougin.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1904

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CHEVREUX, GAZIN, HAILLANT, LE MOYNE, LOVENDOWSKI.

Correspondance. — La Société d'horticulture et de viticulture des Vosges a envoyé une invitation à la fête et au banquet qui auront lieu cette année à Saint-Dié. M. Amann veut bien y représenter la Société d'émulation.

Des remerciements sont adressés à M. Amann et à la Société d'émulation pour le dépôt fait au musée départemental des médaillons *Epinal* et *La Moselle*, composés par M. Amann.
La Société décide de remettre au Syndicat d'initiative des Vosges un exemplaire des dix derniers volumes des *Annales*, pour l'aider à la création d'une bibliothèque vosgienne destinée aux étrangers visitant les Vosges.

La Société décide de participer à l'Exposition qui se tiendra à Liège en 1905.

M. Chevreux fait connaître qu'il a représenté la Société au Comice agricole de Neufchâteau qui avait organisé à Coussey, la fête et le concours de cette année.

M. le ministre de l'Instruction publique annonce que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra à Alger au mois d'avril prochain. Les travaux devront être adressés au ministère avant le 31 décembre. Les noms des délégués seront envoyés ultérieurement.

M. Haillant présente à la Société, de la part de M. Adam, le compte rendu de la Fédération des Associations agricoles de la région du nord-est de la France qui se trouve dans le n° 28 du 9 juillet 1904 du journal le *Bon Cultivateur*. Des remerciements sont votés à M. Adam.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1904

Président : **M. LE MOYNE, vice-président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Haillant, Le Moyne, Millot et Virtel.

Excusé : M. Chevreux.

Correspondance. — M. Haillant donne lecture d'une lettre de M. Jérôme, Joseph, jardinier en chef du Muséum d'histoire naturelle de Paris, membre correspondant, qui envoie sa photographie et sa notice biographique. Des remerciements sont votés à M. Jérôme.

M. Haillant présente à la Société, de la part de M. Léopold Quintard, président de la Société d'archéologie lorraine, une publication intitulée : *Le Prieuré de Froville*, dont l'auteur fait hommage à la Société. Des remerciements sont adressés à M. Quintard et l'ouvrage sera déposé à la bibliothèque de la Société.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission scientifique et industrielle. — M. Le Moyne

lit, au nom de cette Commission, le rapport qu'il a rédigé sur l'installation d'une petite machine électrique faite par M. Mangin, Louis, fils, dans la maison d'exploitation agricole de son père à Saint-Laurent et propose d'accorder au candidat une médaille de bronze. Adopté.

Il est donné lecture de la candidature de M. l'abbé Thomas, curé d'Auzainvilliers, archéologue, présenté par MM. Chevreux et Haillant. Renvoi à la Commission d'admission.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1904

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Bernardin, Chevreux, Derazey, Garnier, Gazin, Haillant, Le Moyne, Lovendowski, Millot et Virtel.

M. Le Moyne annonce qu'en l'absence de M. Chevreux il a présenté à M. le Préfet des Vosges les membres de la Société d'Emulation, et que M. le Préfet l'a prié de transmettre ses remerciements à la Société.

Hommages reçus :

1° M. Badel, membre correspondant : *Les Rues de Nancy et Au Pays Lorrain* ;

2° M. Thévenot, membre correspondant : *Les unions libres au point de vue social* ;

3° M. Léon Louis : *Rapport sur les enfants assistés* ;

4° M. le Dr Legras, membre libre : *Rapport des Conseils d'hygiène des Vosges* ;

5° M. Robert Parisot, professeur d'histoire à l'Université de Nancy : *La décentralisation de l'enseignement de l'histoire et de la géographie* ;

6° M. Bernadin, membre libre : *L'épopée de la frontière,*

publiée dans la *Revue du Cercle militaire* (septembre et octobre 1904).

Sur la demande de M. Sadoul, avocat à Nancy, rédacteur en chef de la publication intitulée *Le Pays lorrain*, la Société décide d'échanger ses *Annales* avec cette publication périodique.

M. Parvé, secrétaire de la sous-préfecture de Neufchâteau, adresse une lettre de remerciements à la Société, qui l'a nommé membre associé.

Cette lettre est accompagnée d'une notice biographique et d'une photographie.

M. Vanson, contrôleur des contributions directes à Neufchâteau, adresse également à la Société une lettre de remerciements et sa biographie.

Sur la proposition de M. Haillant, la Société décide d'échanger ses *Annales* avec le *Bulletin de la section du Club-Alpin français de Nancy*.

Rapport de la Commission d'admission. — M. Garnier lit au nom de cette Commission un compte-rendu favorable à la candidature de M. l'abbé Thomas, archéologue, curé à Auzainvilliers, présenté par MM. Chevreux et Haillant. Il est procédé au vote, et M. Thomas est élu membre associé.

La Société désigne pour prononcer le discours d'usage à la séance solennelle M. Perron, inspecteur d'académie ; à son défaut, M. Ferry et enfin M. Simonet, tous deux professeurs au collège d'Epinal.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1904

Président : **M. CHEVREUX, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Barthélemy, Chevreux, Deflin, Derazey, Ferry, Fleuriel, Gazin, Haillant, Louis, Lovendowski, Millot, Thiéry et Virtel.

Il est donné lecture de la candidature de M. Ivan Imbert, industriel à Ramonchamp, présenté par MM. Derazey et Merlin.

Correspondance. — M. Parisot, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy et secrétaire général des *Annales de l'Est et du Nord*, sollicite l'échange des *Annales de la Société d'Emulation* avec cette publication périodique. Adopté.

M. l'abbé Chatton, curé de Remenoville, remercie la Société de son admission et adresse sa biographie accompagnée de sa photographie.

M. Chevreux présente le discours que M. Perron lira à la séance publique de cette année.

Rapport des commissions pour le concours. — M. Barthélemy pour le concours agricole, M. Chevreux pour le concours d'histoire, M. Fleuriel pour le concours littéraire, M. Amann pour le concours artistique, présentent leurs comptes-rendus respectifs, dont les conclusions sont adoptées.

M. Chevreux a le regret d'annoncer à la Société le décès de M. le docteur Fournier, qui a été un des membres les plus actifs de la Société et dont les ouvrages ont été insérés pour la plus grande partie dans les *Annales de la Société*.

M. Haillant lit quelques fragments de son mémoire intitulé : *Les formes originales des noms de lieux vosgiens et leurs formes officielles*. Cet ouvrage a été rédigé en réponse à la septième question du programme de la section de géographie historique et descriptive du quarante-unième Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux, ainsi conçue : « Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des Postes, cachets de mairie, etc.) ». Le Comité des travaux historiques et scientifiques l'a admis à figurer à l'ordre du jour de la séance du jeudi soir 16 avril 1903, à laquelle il a été présenté et dont le *Journal Officiel* du 18 a rendu compte. M. Haillant en demande l'insertion dans les *Annales* de l'an prochain ; il pense que cet ouvrage compren-

dra environ six ou sept feuilles, soit en chiffres ronds une centaine de pages. La Société en décide l'impression après la suite des travaux de M. Olry, sur *Les prairies irriguées des Vosges*; de M. Bergerot, sur *Le Chapitre de Remiremont*, et de M. Mougin, sur *Le Palais abbatial de Remiremont*. M. Haillant remercie la Société de sa générosité bienveillante.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1904

Président : **M. CHEVREUX, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, CHEVREUX. DERAZEY, GARNIER, GAZIN, HAILLANT et LOVENDOWSKY.

Excusé : M. POIRSON.

Correspondance : M. Ivan Imbert, à Ramonchamp, remercie la Société de sa souscription à son ouvrage sur l'Aviculture.

M. Olry, membre correspondant à Saint-Bon, Haute-Marne, remercie la Société d'avoir décidé de faire imprimer la seconde partie de son ouvrage cette année.

M. l'abbé Thomas, curé à Auzainvilliers, remercie la Société de son admission.

Hommage reçu :

M. Léon Millot : *Viticulture et ampélographie vosgiennes.*

Commission d'admission : M. Garnier, au nom de cette commission, lit un rapport favorable à la candidature de M. Iwan Imbert, présenté par MM. Derazey et Merlin. Il est procédé au vote et M. Imbert est proclamé membre de la Société.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1905

Président : **M. CHEVREUX, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Chevreux, Ferry, Garnier, Gazin, Haillant, Lovendowski et Millot.

Excusé : M. Virtel.

Correspondance : M. Badel, membre correspondant, à Nancy, offre à la Société les trois ouvrages suivants : 1° *Au Pays lorrain ;* 2° *Dictionnaire des rues de Nancy ;* 3° *Bibliographie de ses ouvrages.* Des remerciements sont votés à M. Badel.

M. Dreyfus écrit pour prier la Société de hâter l'impression de son ouvrage sur M. l'abbé Janny. M. le Président a répondu que cet ouvrage ne pourra être imprimé qu'après les ouvrages qui ont pris rang avant lui.

M. Dubois, membre associé, à Martigny-les-Bains, écrit une lettre pour demander à la Société de faire faire des fouilles dans cette localité. M. le Président demande l'ouverture d'un crédit de trente francs à cet effet. Adopté.

M. l'abbé Simon, ancien curé à la Petite-Fosse, remercie la Société de la récompense qu'il a obtenue au dernier concours.

M. Imbert, maire à Ramonchamp, récemment élu, remercie de son admission et promet sa collaboration et sa photographie.

Des félicitations sont adressées à M. Amann, qui vient d'être nommé officier de l'Instruction publique, et chevalier du Mérite agricole.

M. Lovendowski, trésorier, donne l'exposé des comptes financiers de l'exercice 1904 ; ces comptes sont approuvés et des remerciements lui sont votés.

Commission d'admission : M. Garnier, au nom de cette Commission lit un rapport favorable sur la candidature de : 1° M. Nicot, greffier du Tribunal de Commerce d'Epinal, présenté par M. Lovendowski et M. Garnier ; 2° de M. Palmer, sculpteur à Epinal, présenté par M. Amann et M. Chevreux. Il procédé au vote, et ces Messieurs sont proclamés membres de la Société.

M. Ferry et M. Perron, membres libres, à Epinal, sont nommés membres titulaires.

M. Millot est nommé membre de la Commission d'histoire et M. Palmer, membre de la Commission des beaux-arts.

M. Amann est nommé délégué au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Alger au mois d'avril prochain.

Il est donné lecture de la candidature de : 1° M. Garcin, Eugène, avoué et secrétaire général de l'Association vosgienne à Paris, présenté par MM. Chevreux et Haillant ; 2° de M. Dubois, Maurice, présenté par MM. Gazin et Haillant.

Au cours de la séance, un ouvrier terrassier du nom de Petit, Camille, demeurant à Leaufromont, présente une réduction d'un mécanisme de filature qu'il met en mouvement et pour lequel il sollicite de la Société une subvention. La Société lui donne une somme de dix francs à titre d'encouragement.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1905

Président : **M. CHEVREUX, président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Chevreux, Clément, Déflin, Derazey, Fleuriel, Garnier, Gazin Haillant, Lovendowski et Virtel.

Excusé : M. Ferry.

Correspondance : M. le Président du Comité d'organisation du concours de musique qui a eu lieu à Epinal, au mois

d'août dernier, sollicite l'autorisation de déposer, dans une armoire du local de la Société d'émulation, les liasses contenant les pièces des concours de musique des années 1888, 1896 et 1904. Accordé.

Hommages reçus :

1° M. Flaust, *Annuaire de l'Instruction publique pour 1905;* 2° M. Parvé, *Annuaire du département des Vosges pour 1905 ;* 3° M. Thévenot, Arsène, *Un excentrique;* 4° M. Taron, *Un numéro de la Lorraine artistique rendant compte de la séance publique de 1904.* Des remerciements sont votés aux auteurs.

M. le Président fait connaître qu'ayant été empêché, au dernier moment, d'accepter l'invitation à la réunion et au banquet de la Société de Girecourt, il a prié M Adam de représenter la Société.

M. Paul Delorme, chef de bureau au gouvernement général de l'Algérie et membre de la Société, demande à être délégué au Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Alger au mois d'avril prochain. Accordé.

M. Haillant est délégué au XIVe Congrès international des Orientalistes, qui se tiendra à Alger au mois d'avril prochain.

Commission d'admission. — M. Garnier, au nom de cette Commission, lit un rapport favorable sur la candidature de : 1° M. Maurice Dubois, agriculteur à Failloux, présenté par MM. Gazin et Haillant; 2° de M. Eugène Garcin, avoué à Paris, présenté par MM. Chevreux et Haillant. Il est procédé au vote, et ces messieurs sont proclamés membres de la Société.

M. Maurice Dubois est nommé membre adjoint de la Commission agricole.

M. René Perrout est nommé membre titulaire de cette même Commission.

Programme des concours de 1905. — Diverses modifica-

tions sont arrêtées pour les concours de cette année. Le format des affiches sera agrandi.

M Clément demande la parole et annonce que M. Souriau, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, se fera un plaisir de venir faire une conférence à Epinal, sous les auspices de la Société d'émulation. La Société sera heureuse de l'entendre.

SÉANCE DU 16 MARS 1905

Président : **M. GAZIN, Vice-Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, GAZIN, HAILLANT, LOVENDOWSKI et VIRTEL.

Excusés : M. CHEVREUX et M. DERAZEY.

Correspondance : M. le Ministre de l'Instruction publique envoie une nouvelle circulaire concernant le 43e congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Alger au mois d'avril prochain.

M. Eugène Garcin, avoué près de la Cour d'appel de Paris, récemment nommé membre de la Société, adresse ses remerciements à ses collègues.

M. Guyot, directeur de l'Ecole forestière à Nancy, demande quelques renseignements sur les concours agricoles de cette année. M. Haillant a répondu que le nouveau programme de l'année 1905 sera adressé à M. Guyot dès qu'il aura été imprimé.

Hommages reçus :

M. Fliche : 1° *Note sur la flore du département des Ardennes* ; 2° *la Flore des tufs de Lautaret (Hautes-Alpes) et d'Entraiges (Savoie)* ; 3° *J. J. Godfrin, botaniste* (1749-1828). La Société renouvelle ses remerciements à M. Fliche, et ses ouvrages seront déposés à la Bibliothèque de la Société.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1905

Président : **M. CHEVREUX, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Chevreux, Derazey, Fleuriel, Gazin, Haillant, Hermann, Louis, Lovendowski, Millot, Palmer, Thiéry et Virtel.

Correspondance : M. Delorme, chef de bureau au gouvernement général de l'Algérie, à Alger, et membre correspondant de la Société, annonce qu'il se fera un plaisir et un devoir de représenter la Société d'émulation au Congrès des Sociétés savantes et lui adressera un compte-rendu des séances.

L'Académie nationale de Reims demande à la Société d'émulation de s'adresser aux pouvoirs publics afin de les intéresser à la conservation des monuments et édifices religieux, ainsi que des œuvres d'art qu'ils renferment en demandant que les communes soient obligées de les conserver, de les entretenir et de les rendre inaliénables. Adopté.

Programme des concours de 1905 : M. Derazey, au nom de la Commission d'agriculture, présente un projet de roulement des concours agricoles entre les arrondissements du département et il expose que la région agricole récompensée chaque année par la Société d'Emulation avait été jusqu'à ces temps derniers délimitée par la circonscription administrative, chaque arrondissement étant appelé par période quinquennale. Cette division avait un grave défaut en ce sens qu'elle ne tenait compte ni de la densité de la population agricole, ni de la superficie du territoire agricole, la même subvention gouvernementale, devant être distribuée chaque année. La Commission a donc estimé qu'il y avait lieu de modifier cette répartition ; tenant compte des éléments sus visés, elle propose de remplacer la répartition par arrondissement par la suivante : Le concours agricole sera réservé en 1905 au canton de Charmes, Dompaire

et Mirecourt ; en 1906 aux arrondissements de Remiremont et de Saint-Dié ; en 1907 à l'arrondissement d'Epinal ; en 1908 aux cantons de Bulgnéville, Châtenois, Coussey et Neufchâteau ; en 1909 aux cantons de Darney, Lamarche, Monthureux et Vittel. Par exception, ne seront pas admis à concourir en 1906, les cultivateurs de l'arrondissement de Remiremont ayant obtenu des récompenses de la Société en 1904 Après l'échange de quelques observations la Société adopte ce projet.

L'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France à Périgueux annonce que le cinquième congrès national des syndicats agricoles se tiendra en cette ville le 15, 16 et 17 mai prochains.

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie à Chambéry offre à la Société l'échange de ses publications et demande en outre à quelle époque la Société d'Emulation désirerait faire remonter cet échange. La Société accorde l'échange, et indique l'année 1880 comme point de départ.

La Société des Sciences naturelles de Langres (Haute-Marne) sollicite l'échange de ses publications avec celles de la Société d'Emulation. Adopté.

M. Chevreux annonce qu'ensuite de la circulaire adressée aux agents-voyers du département sur les anciennes croix érigées dans les Vosges, M. Carion agent-voyer à Neufchâteau a fait une dépense personnelle de cent soixante-douze francs. Bien que cette dépense n'ait pas été ordonnée par la Société, il pense néanmoins qu'il serait équitable que la Société en supporte la plus forte partie et il propose à la Société de voter une somme de 100 francs à titre de remboursements à M. Carion ; cette somme serait prélevée sur les fonds mis à la disposition de la Commission d'histoire et d'archéologie ; les photographies de ces monuments seraient remises à la Société. Adopté.

M. Chevreux annonce qu'il vient d'être nommé archiviste à Rouen et que ses nouvelles fonctions l'obligent à donner sa démission de président et de membre titulaire de la Société

d'Emulation ; mais il se fera un plaisir de rester membre correspondant Il remercie ses collègues de leur dévouement et de l'attachement qu'ils lui ont tous témoigné ; il les assure des regrets que lui cause son départ et ajoute que le souvenir des travaux de la Société lui sera toujours cher ; il sera même très heureux d'assister aux séances lorsque son passage et son séjour dans les Vosges le lui permettront. Il désire que ses regrets et ses promesses soient consignés au procès-verbal de la séance. M. Gazin vice-président au nom des membres présents et de tous ceux qui n'assistent pas à la séance se fait l'interprête de la Société toute entière en exprimant les regrets que Société éprouve de se voir séparée de M. Chevreux qui lui appartient depuis vingt-trois ans, et qui pendant les années de sa présidence a donné une si vive impulsion aux travaux de la Société ; il fait l'éloge de l'érudition et de l'activité de M Chevreux dont les travaux sont bien connus dans les Vosges et dans le monde savant ; il le remercie de sa précieuse collaboration et demande également que son allocution soit résumée dans le procès-verbal de cette séance. M. Chevreux remercie M. Gazin et ses collègues des sentiments qu'ils viennent de lui exprimer au nom de la Société toute entière, dont il sera toujours heureux de suivre les travaux et les progrès.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1er MAI 1905

Président : **M. GAZIN, vice-président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel**.

Présents : MM. Amann, Ayet, Derazey, Ferry, Fleuriel, Garnier, Gazin, Gley, Haillant, Louis, Lovendowoski et Muller.

Excusé : MM. Simonet et Virtel.

M. Gazin propose à la réunion de se rendre chez M Chevreux, ancien président de la Société, pour lui faire les adieux

de la Société d'Emulation, et lui offrir une plaquette en vieil argent représentant la Méditation avec la légende suivante :

« Là, le lierre jaloux de l'immortalité,
« Triomphe en possédant ce que l'homme a quitté. »

Au verso : « La Société d'Emulation des Vosges à son ancien président M. Chevreux, 1905 ».

M. Gazin s'adressant à M. Chevreux dit que la Société d'Emulation s'est fait un devoir de se réunir extraordinairement pour venir lui témoigner sa profonde reconnaissance pour le dévouement infatigable qu'il a témoigné à la Société, pour sa collaboration active et éclairée, pour l'impulsion féconde qu'il a donnée à tous ses travaux ; il le prie de croire à toute leur gratitude et aux sincères regrets que leur cause son départ, et lui demande de lui conserver son concours.

M. Chevreux, très ému, remercie ses collègues des remerciements qu'ils viennent lui exprimer leur dit qu'à raison de sa santé et de sa famille, il a cru devoir accepter de se rendre au poste qui lui a été confié, mais qu'il conservera des années passées à la Société d'Emulation un agréable et sympathique souvenir et qu'à ses voyages dans les Vosges il sera heureux de se retrouver avec ses collègues, qui se montrent si affectueux pour lui. Il les remercie du témoignage qu'ils lui offrent et qui lui rappellera les bonnes relations qu'il a eues avec tous ses collègues.

SÉANCE DU 18 MAI 1905

Président : **M. GAZIN, vice-président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Adam, Amann, Derazey, Ferry, Fleuriel, Gazin, Haillant, Lovendowski, Muller et Virtel.

Excusés : MM. Déflin et Garnier.

Correspondance : M. Delorme, membre correspondant à

Alger, annonce qu'au sujet du congrès des Sociétés savantes, il a été nommé commandeur de l'Ordre du Nichan Iftikhar. La Société adresse ses félicitations à M. Delorme.

Hommage reçu :

M. l'abbé Pierrefitte, membre associé à Portieux adresse à la Société une publication intitulée : *Nécrologie, M. l'abbé l'Hôte, curé à Contrexéville.* Remerciements et dépôt de l'ouvrage à la Bibliothèque.

Il est donné lecture de la présentation de M. Eugène Allard, préfet des Vosges, président d'honneur de la Société, signée de M. Gazin et de M. Haillant. M. Allard est nommé à l'unanimité et par acclamation membre titulaire. La Société remercie M. Allard de la nouvelle preuve de haute sympathie qu'il veut bien lui donner.

SÉANCE DU 15 JUIN 1905

Président : **M. LOVENDOWSKI, doyen d'âge.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : BERNARDIN, DÉFLIN, HAILLANT, LOVENDOWSKI, et VIRTEL.

Excusés : DERAZEY, GARNIER, GAZIN et LE MOYNE.

M. Haillant annonce que M. Adam, secrétaire de la Commission agricole et membre titulaire, a été nommé récemment officier du mérite agricole. Il propose à la Société de lui adresser une lettre de chaleureuses félicitations pour cette distinction si bien méritée par notre collègue. Adopté.

Hommage d'auteur : *Le docteur Fournier* par M. Henri Bardy, Président de la Société philomathique Vosgienne ; des remerciements sont votés à M. Bardy et cet ouvrage, qui retrace la biographie d'un des membres associés les plus féconds de la Société d'Emulation, sera déposé dans sa bibliothèque.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1905

Président : **M. LE MOYNE, vice-président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Derazey, Gazin, Haillant, Le Moyne, Lovendowski, Thiéry et Virtel.

M. le Préfet annonce à la Société que par décision du 7 de ce mois, M le Ministre de l'Agriculture a accordé à la Société une subvention de douze cent trente-cinq francs destinée à être décernée en primes à la suite des concours qu'elle organise en 1905 M. le Préfet annonce également à la Société par la même lettre que la Commission départementale, dans sa séance du 26 février dernier a également accordé à la Société une subvention départementale de dix-huit cents francs. Des remerciements sont votés à M. le Ministre de l'Instruction publique, au Conseil Général des Vosges et à M. le Préfet des Vosges.

Hommages reçus :

1° M Badel, *L'Eglise de Varangéville en Lorraine et ses objets d'art* ;

2° M. Bernardin, *Historique du 149e régiment d'infanterie* ;

3. M. Chevreux, Les croix de plomb dites *Croix d'absolution* de la région vosgienne ;

4 M. Jean Parisot, *Plombières ancien et moderne.* Cet ouvrage est renvoyé à la Commission d'histoire et d'archéologie, avec prière d'en faire un rapport.

Des remerciements sont votés aux auteurs et les ouvrages seront déposés dans la Bibliothèque de la Société.

L'association des naturalistes de Levallois-Perret dont le siège social est 37 *bis*, rue Lannois, sollicite l'échange de ses publications avec les *Annales* de la société. Adopté.

M. Haillant est heureux d'annoncer que notre collègue M. Gley, membre libre à Epinal vient d'être nommé officicier de l'Instruction publique. Il propose à la société de lui voter de chaleureuses félicitations pour cette distinction si bien méritée. Adopté.

M. le Président propose de fixer à jeudi prochain une réunion extraordinaire pour l'élection d'un président en remplacement de M. Chevreux, démissionnaire, nommé archiviste à Rouen. Adopté.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1905

Président : **M. LE MOYNE, vice-président.**
Secrétaire : **M. DERAZEY, Secrétaire adjoint.**

Présents : MM. AMANN, DERAZEY, FERRY, FLEURIEL, GARNIER, GAZIN, LE MOYNE, Léon LOUIS, LOVENDOWSKI, MILLOT, MULLER et THIÉRY.

Excusé : M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.

Il est procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. Chevreux. M. Gazin, ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé président. Invité à prendre la présidence M. Gazin remercie la Société de son témoignage de confiance, et l'assure de son dévouement.

La Société décide de procéder immédiatement à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Gazin, M. Léon Louis est élu à la majorité des voix et remercie la Société.

SÉANCE DU 17 AOUT 1905

Président : **M. GAZIN, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. DERAZEY, GAZIN, HAILLANT, LOUIS, LOVENDOWSKI et THIÉRY.

Excusés : GARNIER et ADAM.

Correspondance: M. Gley écrit une lettre pour remercier la Société des félicitations qu'elle lui a adressées pour sa nomination d'officier de l'Instruction publique.

M. Edmond Parisot, professeur à Malzéville présente au concours son ouvrage intitulé : *Un éducateur mystique : J.-F. Oberlin*. Renvoi à la Commission littéraire.

M. Jean Parisot, homme de lettres à Plombières, présente au concours la nouvelle édition qu'il a publiée de l'ouvrage de M. Haumonté : *Plombières ancien et moderne*. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Rodier, Paul, de Clérey Hennezel, présente au concours son ouvrage intitulé *Charles IV duc de Lorraine et de Bar*. Renvoi à la même Commission.

M. Haillant est heureux d'annoncer à la Société que M. Puton, membre associé et procureur de la République à Remiremont, vient d'être nommé officier d'académie et il propose à la Société de lui voter de chaleureuses félicitations. Adopté.

M. Gazin annonce qu'il a représenté la Société au concours et au banquet du Comice agricole d'Epinal dimanche dernier.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1905 (1)

Président : **M. GAZIN, président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Ferry, Fleuriel, Garnier, Gazin, Haillant, Hermann, Le Moyne, Louis, Lovendowski, Millot et Thiéry.

Excusé : M. Derazey.

Correspondance : M. Puton, membre associé et procureur de la République à Remiremont remercie la société des félici-

(1) Il n'y a pas eu de séance en septembre.

tations qu'elle lui a adressées pour sa nomination d'officier d'Académie.

M. le Président présente de la part de M. l'abbé Flayeux, membre associé, curé de Darnieulles, deux ouvrages : 1° *Poésies* ; 3° *La Vallée de la Haute-Meurthe*. Des remerciements sont votés à l'auteur et ces ouvrages sont remis à M. Fleuriel, qui veut bien se charger d'en rendre compte.

M. Wurth, agent-voyer cantonal à Plombières, adresse un exemplaire de la carte au 50,000e des environs de Plombières, qu'il vient de faire éditer. Remerciements et dépôt aux Archives.

M. Edouard Piette, ancien magistrat, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques adresse à la Société les ouvrages suivants :

1° Conséquences des mouvements sismiques de la région polaire, 1902 ;

2° Gravure du Mas d'Azil et statuettes de Menton, 1902 ;

3° Les causes des grandes extensions glaciaires aux temps pliocènes, 1902 ;

4° La collection Piette au musée de St Germain, par S. Reinach, 1902 ;

5° Notice sur Edouard Piette, 1903 ;

6° Sur une gravure du Mas d'Azil, 1903 ;

7° Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne, 1904 ;

8° Notions complémentaires sur l'Azylien, 1904 ;

9° Les écritures de l'âge glyptique, 1905.

Des remerciements sont votés à l'auteur et ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société.

Le musée national de Montévideo (Uruguay), adresse un fascicule de ses Annales

M. Bigeard adresse son *Supplément* à la petite Flore des champignons les plus vulgaires publiée en 1903. Remerciements et dépôt à la bibliothèque de la Société.

Il est donné lecture de la candidature de :

1° M. Philippe archiviste départemental présenté par MM. Gazin et Louis; 2° M. l'abbé Gilbert, curé à Gérardmer présenté par M. Gazin et Lovendowski; 3° M. Bossert, docteur en droit, notaire à Epinal, présenté par MM. Haillant et Jeandidier. Renvoi à la Commission d'admission. La commission des beaux-arts nomme M. Ferry, membre titulaire de cette commission. M. Amann, secrétaire de cette commission, est prié de la convoquer pour la nomination d'un président en remplacement de M. Chevreux.

M. Garnier lit au nom de la Commission des sites pittoresques, historiques et légendaires, le rapport qu'il a rédigé et dont les conclusions sont adoptées. Des remerciements sont votés à M. Garnier. M. Fleuriel est nommé président de cette commission et M. Millot, secrétaire.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1905

Président : **M. GAZIN, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel**

Présents : MM. AMANN, DÉFLIN, FERRY, FLEURIEL, GAZIN, HAILLANT, LOUIS, LOVENDOWSKI et THIÉRY.

Excusés : MM. DERAZEY, LE MOYNE et MILLOT.

Correspondance : M. Philippe, archiviste départemental, demande à la Société d'Emulation de vouloir bien communiquer les recherches déjà faites sur l'initiative de la Société aux sous-commissions instituées pour rechercher et signaler les objets mobiliers conservés dans les Vosges et notamment dans les églises et édifices publics. Cette communication est autorisée.

Hommages reçus :

M. Haillant présente de la part de l'auteur M. Charles Guyot, membre correspondant, directeur de l'Ecole forestière à Nancy, le discours qu'il a prononcé à l'Académie de Stanislas à sa

séance publique du 25 mai dernier en réponse aux récipiendaires MM. Imbeau et P. Boyé.

M. Lovendowski présente de la part de l'auteur M. Bossert docteur en droit notaire à Epinal la thèse du doctorat qu'il a soutenue à Nancy et qui a pour titre : *Les Sociétés étrangères en France*. La Société prie les auteurs de recevoir ses remerciements et ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque.

M. Garnier président de la Commission d'admission a rédigé au nom de cette commission un rapport dont il est donné lecture par M. Lovendowski et qui donne un avis favorable à la candidature de : 1° M. Philippe archiviste paléographe à Epinal, présenté par MM. Gazin et Léon Louis ; 2° et de M. l'abbé Gilbert curé à Gérardmer, présenté par MM. Gazin et Lovendowski ; 3° de M. Bossert notaire à Epinal, présenté par MM. Haillant et Jeandidier. Il est procédé au vote et ces Messieurs sont proclamés membres de la Société.

M. Ferry donne lecture du discours qu'il doit prononcer à la séance publique et qui a pour titre : « Les Théâtres populaires Vosgiens ». M. le Président remercie M. Ferry, le félicite de son heureux choix et du talent avec lequel il l'a développé.

La Société décide l'impression de l'ouvrage de M. Badel intitulé : *En remontant la Moselle*.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1905

Président : **M. GAZIN, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Barthélemy, Clément, Derazey, Ferry, Fleuriel, Gazin, Gley, Haillant, Hun, Le Moyne, Lovendowski, Philippe et Thiéry .

Excusés : MM. Garnier et Louis.

Hommages reçus :

1° M. Badel, *La protection des sites et des monuments en Meurthe-et-Moselle ;*

2° M. Bossu, *La pierre tombale de Gillette de Duguy à Saulmory ;*

3° MM. Merlin et Flaust, *Annuaire de l'Instruction publique dans les Vosges pour 1906.*

Des remerciements sont votés aux auteurs et ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société.

Il est donné lecture de la candidature de M. Jean Parisot, homme de lettres à Plombières présenté par M. Gazin et M. Le Moyne. Renvoi à la commission d'admission

Renouvellement des membres du bureau.

Sont nommés :

M. Gazin, président : M. Gazin remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

M. Le Moyne, premier vice-président.

M. Fleuriel, deuxième vice-président.

M. Lovendowski, trésorier.

M. Derazey, secrétaire-adjoint.

M. Tremsal, bibliothécaire.

M. Garnier, bibliothécaire archiviste adjoint.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1906

Président : **M. GAZIN, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel**

Présents : MM AMANN, CLÉMENT, DERAZEY, FLEURIEL, GAZIN, HAILLANT, LE MOYNE, LOVENDOWSKI et MILLOT.

Excusés : GARNIER et THIÉRY.

M. Haillant présente de la part de M. Delorme, membre correspondant à Alger, ses meilleurs souhaits de bonne année à la Société.

M. Lovendowski, trésorier, présente les comptes financiers de l'année 1905, qui sont approuvés par la Société.

Le budget de l'année 1906 est arrêté ainsi qu'il suit :

Recettes. — En caisse au 1er janvier 1905 . . .	114f 55
Cotisations	1,244 »
Allocation du Gouvernement	1,235 »
Allocation du Département.	1,800 »
Recettes diverses	249 »
Total	4 642f 55

Dépenses pour l'année 1906.

Primes agricoles et médailles	1,350f »
Dépenses du jury voyageur.	200 »
Impression des Annales.	1,650 »
Frais de bureau ; envoi des publications. . . .	750 »
Abonnements	198 »
Dépenses diverses, lettres, histoire, archéologie .	450 »
Total	4,598f »

Il est donné lecture de la candidature de M. Jean Parisot, lauréat de la Société et hommes de lettres, à Plombières, présenté par MM. Le Moyne et Puton. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Fleuriel a la parole pour rendre compte de la réunion de la Commission spéciale des sites pittoresques, historiques ou légendaires M. Garnier a donné de nouveaux détails sur la rédaction et l'état d'avancement de son travail ; mais il prévoit qu'il ne pourra guère le terminer avant le mois d'avril. Ce ne serait donc qu'à ce moment là que la Commission pourra s'occuper de l'impression de l'ouvrage et en fixer le prix approximatif, puis proposer à la Société de solliciter du Conseil général une subvention spéciale pour l'aider à la publication de cet ouvrage. La Commission, à l'unanimité, décide de proposer à la Société, de lui accorder un budget spécial, et de lui

allouer une somme de deux cents francs comme aux autres Commissions. Adopté.

M. Derazey prie la Société d'Emulation d'émettre un vœu à la réunion de la Fédération des Sociétés agricoles tendant à la détermination dans le plus bref délai des qualités et du signalement de la race vosgienne de plaine et à son admission dans les concours régionaux. Adopté.

M. Gazin félicite M. Dreyfuss d'être rentré à la Société comme membre libre, et lui souhaite la bienvenue à l'occasion de son retour à Epinal.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1906

Président : **M. GAZIN, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, CLÉMENT, DERAZEY, FERRY, FLEURIEL, GARNIER, GAZIN, HAILLANT, LE MOYNE, LOVENDOWSKI et THIÉRY.

Hommages reçus :

M. Badel, *Le trésor de Saint-Nicolas-de-Port, volé le 6 décembre 1905.*

M. Bossu : *La famille des Portes.*

Docteur Lucien Graux, *Proportionnalité directe entre le point cryoscopique d'une eau minérale de la classe des bicarbonatées et la composition de cette eau exprimée en sels anhydres et en monocarbonates.*

M. Parvé : *Annuaire général des Vosges pour 1906.*

Des remerciements sont votés aux auteurs, et leurs ouvrages seront déposés à la Bibliothèque de la Société. Celui de M. Graux est renvoyé à Commission scientifique pour avis sur l'insertion demandée par l'auteur.

L'Accadémie des sciences de Saint-Louis (Missouri) invite la

Société à la célébration du cinquantenaire commémoratif de sa fondation. La Société d'Emulation se trouve très honorée de cette invitation, mais elle regrette de ne pouvoir l'accepter vu l'éloignement.

M. Haillant est heureux d'annoncer à la Société l'élection de M. Maurice Barrès à l'Académie Française. M. Maurice Barrès est le premier Vosgien admis à cet honneur ; d'autres vosgiens ont été déjà avant lui membres de l'Institut, par exemple, M. le Docteur Pariset de l'Académie des Sciences, et M. Louis Buffet, de l'Académie des Sciences morales et politiques ; il propose à la Société d'adresser à M. Barrès ses plus chaleureuses félicitations. Adopté.

Commission d'admission : M. Garnier, président de cette Commission, fait un rapport favorable à la candidature de M. Jean Parisot, homme de lettres et lauréat de la Société d'Emulation à Plombières, présenté par M. Le Moyne et M. Puton. Il est procédé au vote et M. Parisot est élu membre associé.

M. Clément est désigné pour prononcer le discours d'ouverture à la séance publique et solennelle de cette année. M. Clément remercie la Société de l'honneur qu'elle lui fait.

SÉANCE DU 15 MARS 1906

Président : **M. GAZIN, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, FLEURIEL, GAZIN, HAILLANT, LE MOYNE, LOVENDOWSKI, MULLER et PARISOT.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Jean Parisot, récemment élu membre associé à Plombières.

M. Haillant donne lecture des lettres suivantes :

1. M. Maurice Barrès remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de son élection à l'Académie Française.

2. M. Champion, commandant le dépôt de remonte et membre correspondant à Caen, retire sa démission sur la demande que M. Haillant lui avait adressée à cet effet, au nom de la Société.

3. M. le docteur Hamy, directeur de muséum d'histoire naturelle, écrit pour annoncer qu'il termine en ce moment un mémoire sur l'anthropologie des premiers Gaulois. Il prie la Société de lui adresser les objets qu'elle a trouvés dans les tumulus des environs d'Epinal. Ces objets ayant été déposés au Musée, M. Philippe, conservateur, sera prié de donner satisfaction à M. le docteur Hamy, dans la mesure du possible.

4. M Jean Parisot, récemment nommé membre associé à Plombières, remercie la Société de son élection, lui promet sa collaboration et annonce qu'il sera heureux d'assister à ses réunions autant que cela lui sera possible.

Hommages reçus :

M. Badel : *Les Rues de Nancy*, tome II.

M. Jean Parisot : 1° Note sur une inscription arménienne, 1895 ; 2° Contribution à l'étude du dialecte néo-syriaque du Tour-Abdin, 1897 ; 3° Monographie Poitevine, 1898 ; 4° Rapport sur une mission scientifique en Turquie et Syrie, 1902 ; 5° La Bibliothèque du séminaire syrien de Charfé, sans date ; 6° Les Psaumes de la captivité, sans date ; 7° Le dialecte néo-syriaque de Bakhaà et de Djub'adin.

Des remerciements sont votés aux auteurs et leurs ouvrages seront déposés à la Bibliothèque de la Société ?

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Commission scientifique et industrielle. — M. Le Moyne, Président, lit un rapport sur une communication que M. le docteur Lucien Graux a faite à l'Académie des sciences, le 15 janvier 1906, et dont il a fait hommage à la Société d'Emulation. Cette communication est intitulée : *Proportionnalité*

directe entre le point cryoscopique d'une eau minérale de la classe des bicarbonatées et la composition de cette eau comprimée en sels anhydres et monocarbonates. L'auteur formule ainsi la loi nouvelle qu'il a déterminée : « Il existe une proportionnalité directe entre le point cryoscopique d'une eau minérale de la classe des bicabornatées et la composition de cette eau exprimées en sels anhydres et en monacarbonates ». M. Le Moyne propose à la Société d'adresser ses remerciements à l'auteur. Adopté.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1906

Président : **M. GAZIN, président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Fleuriel, Garnier, Gazin, Haillant, Lovendowski et Thiéry.

Excusés : MM. Amann, Derazey, Muller, Parisot et Virtel.

Hommages d'auteuvs :

1° M. Janet Charles : Anatomie de la tête du *Lasius niger*, 1905 ;

2° Description du matériel d'une petite installation scientifique, 1re partie 1903.

M. Jean Parisot et Th. Cart : *Esperanta Versfarado.*

Des remerciements sont votés aux auteurs et leurs ouvrages seront déposés dans la bibliothèque de la Société.

Il est donné lecture de la candidature de M. Armand, professeur de dessin au collège d'Epinal, présenté par MM. Garnier et Amann. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Haillant communique un article de M. Collot, membre associé à Charmes, intitulé : *Carpiniens ou Charmésiens*, paru dans *L'Echo de la Moselle et du Madon* en date du 15 avril dernier. Des remerciements sont adressés à M. Collot.

M. le Président exprime les regrets que la Société a éprouvés en apprenant la mort d'un de ses membres dévoués M. Herrmann, conducteur des ponts et chaussés en retraite. Il rappelle que M. Fleuriel s'est fait l'interprête des regrets de la Société dans le discours qu'il a prononcé sur sa tombe. Après l'échange de quelques observations, la Société décide d'imprimer le discours de M. Fleuriel, auquel M. Garnier veut bien ajouter une notice biographique.

SÉANCE DU 17 MAI 1906.

Président : **M. GAZIN, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Dreyfus, Fleuriel, Garnier, Gazin, Haillant, Le Moyne, Lovendowski, Thirion et Virtel.
Excusé : M. Derazey.

Correspondance : M. le Président donne lecture d'une lettre que la famille de M. Herrmann, membre titulaire, par laquelle elle exprime à la Société toute sa gratitude des témoignages de sympathie qu'elle lui a adressés au décès de M. Herrmann.

M. Mairin, instituteur à Lapasset, Oran-Algérie, adresse à la Société une publication intitulée : *Quelques contes Arabes.* Renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie.

M. Haillant donne lecture d'une lettre de M. le Conservateur du Musée des Vosges qui annonce qu'il ne peut sans engager sa responsabilité déplacer les objets trouvés par ses membres pour les mettre à la disposition de M. le docteur Hamy, directeur du Muséum d'histoire naturelle à Paris. Après quelques observations, la Société renvoie cette lettre à la Commission administrative pour s'occuper de cette question de principe.

M. Haillant annonce avec regrets la mort de M. l'abbé

Flayeux, curé à Darnieulles, membre associé, qui adressait régulièrement à la Société ses publications nombreuses intéressant les Vosges.

M. Haillant présente à la Société de la part de M. Pierrel, l'hommage d'une publication intitulée : *Des syndicats agricoles communaux de l'arrondissement de Remiremont* Renvoi à la Commission d'agriculture.

Rapport de la commission d'admission. — M. Garnier, président de cette Commission lit un rapport favorable à la candidature de M. Armand, professeur au Collège d'Epinal, présenté par M. Amann et par lui. La Société décide de passer au vote et M Armand est élu membre libre.

M. Dreyfuss, membre libre, est élu membre titulaire en remplacement de M. Herrmann, décédé.

SÉANCE DU 21 JUIN 1906

Président : **M. GAZIN, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Derazey, Dreyfus, Fleuriel, Garnier, Gazin, Haillant, Le Moyne, Lovendowski et l'abbé Olivier.

Excusés : MM. Bernardin, Ferry et Muller.

Lettre de M. Jolin, lieutenant au 15e bataillon de chasseurs à pied à Remiremont, accompagnant son ouvrage manuscrit intitulé : *Le Pays des Vosges*. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Clément, professeur au Collège d'Epinal et membre libre, est nommé membre titulaire.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission d'histoire. M. Fleuriel rend compte de l'ouvrage de M. Mairin instituteur à Lapasset (Algérie) : *Quelques con-*

tes arabes. M. Fleuriel propose à la Société d'adresser ses remerciements à l'auteur. Adopté.

La Société décide l'échange de ses *Annales* avec les *Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix,* qui lui est demandé.

M. l'abbé Olivier présente un mémoire de M. Henri Paris industriel à Brû, qui a construit à Saint-Benoît une machine élévatoire présentant un rendement de 90 0/0. Renvoi à la Commission scientifique et industrielle, qui veut bien se charger de demander un plan à l'auteur.

M. l'abbé Olivier fait hommage à la Société de son ouvrage sur *Thaon* et en offre en outre un autre exemplaire au rapporteur. Renvoi à la Commission d'histoire. M. le Président remercie notre collègue de l'hommage qu'il veut bien faire à la Société.

Il présente en outre aussi un manuscrit intitulé : *La Révolution à Fontenoy.* Cet ouvrage est orné de dessins et d'encadrements exécutés par M. Mansuy, de Châtel et M. Etienne d'Epinal. M. le Président remercie de nouveau l'auteur.

Notice Historique

SUR LE

Palais Abbatial

DE

REMIREMONT

PAR

Stéphane MOUGIN



Deuxième Partie.

Bien National

(Suite.)

V

Sort des Suspects à l'Abbaye. — Complément aux listes du Comité de surveillance. — Elargissements successifs. — Conflit d'attributions pour l'administration de la maison de détention. — Mise en liberté des derniers détenus de l'Abbaye.

Didelot nous a laissé sur le sort des détenus à l'Abbaye de Remiremont, quelques renseignements (1). Voici les principaux :

« Elles (les suspectes arrêtées) y éprouvèrent un « traitement fort dur, souvent enfermées sous la clef, « ensuite privées de la consolation de communiquer « ensemble (2) » et ailleurs : « Le nombre des prisonniers s'augmentait de jour en jour. Le comité de « surveillance lançait sans cesse des mandats d'arrêt, « de sorte qu'il ne restait presque plus d'honnêtes « gens dans leurs foyers : tous étaient incarcérés. On « avait mis à leurs frais, et ces frais étaient énormes,

(1) Didelot, *Remiremont, etc.*, *passim*.

(2) Id. p. 422.

« des gendarmes pour garder leurs habitations. On « avait mis le scellé sur leurs meubles et effets et on « ne leur avait laissé que l'étroit nécessaire, encore « leur en dérobait-on la moitié. En outre, ces malheu- « reux prisonniers avaient tout à la fois à supporter « et la faim dévorante et les traitements rigoureux de « leur brutal geôlier. Ceux qui étaient malades étaient « absolument abandonnés à la nature, car on ne per- « mettait pas à leurs parents ou amis d'amener un « médecin. On voyait de ces malades étendus sur la « paille, qui invoquaient la mort pour terminer leurs « maux. Ils ne recevaient des consolations que des « autres prisonniers et il s'en trouvait d'assez pieux « et sensibles pour ne point quitter leurs lits jusqu'à « ce qu'ils aient rendu l'esprit. Les jacobins, par leur « surveillance importune et outrée, avaient soin « d'empêcher les bons prètres de pénétrer dans cet « asile de douleur en sorte que les malades étaient « dans la dure nécessité de mourir sans sacrements « quoique le culte ne fût point encore aboli par un « décret » (1).

Ailleurs le même annaliste narre que « outre les mauvais traitements qu ils avaient à essuyer de la part de leur féroce geôlier les prisonniers manquaient encore des choses même nécessaires à la vie et il fallait se taire, ajoute-t-il, car un seul mot de plainte ou de murmure aurait suffi pour les perdre. Hélas ! ni les malades, ni les femmes, ni les vieillards n'excitaient plus aucune compassion. Tous les cœurs étaient de bronze. » (2).

Certes, l'existence des suspects incarcérés n'était

(1) Didelot. *Remiremont, etc.*, p. 438.
(2) Ibid. p. 430.

pas séduisante : toute captivité emporte ses amertumes et ses souffrances. Cependant il n'est pas douteux que Didelot, comme à son ordinaire, ait apporté de l'exagération dans ses notes prises après coup ; que, sans souci des teintes vraies, il ait retouché en trop noir, un tableau déjà sombre.

Le traitement des détenus pour suspicion différait sensiblement de celui des prisonniers de droit commun. Un local spécial leur était affecté (1) pour leur éviter d'être confondus avec les meurtriers, les voleurs et les vagabonds. Ils vivaient en commun par sexe ou répartis par groupes dans plusieurs appartements. Ils pouvaient communiquer et converser ensemble. Dans certains cas, cependant quelques-uns étaient isolés par mesure disciplinaire ou sanitaire. Ainsi nous avons vu plus haut que Léopold Laurent avait été relégué dans une mansarde pour avoir craché sur les passants. D'autre part, l'ex-chanoinesse Madeleine de Lentilhac ayant demandé à être placée dans une chambre séparée à cause de son état d'infirmité, le Conseil lui désigna, le 19 septembre 1793, « la chambre servant cy-devant de secrétariat au District » (2). Nicolas Garnier, ex-procureur de la Commune, fut aussi détenu à part, en raison de son âge, dans l'entresol de l'aîle gauche du Palais abbatial (3).

---

(1) Le 30 brumaire 1793, cependant, le Directoire du District fit transférer dans les combles de l'Abbaye des prisonniers de droit commun, Didierlaurent et sa famille, originaires de La Bresse.

Le comité de surveillance observa les inconvénients qu'il y avait à placer ces prisonniers « dans les combles de la maison cy-devant abbatiale destinée aux arrestations des personnes prévenues d'aristocratie et d'incivisme ». Il proposait de les placer dans les souterrains de la même maison. Malgré la lettre du Comité, le Directoire du District persista dans la mesure qu'il avait prise à la suite sans doute du trop grand nombre des prisonniers de droit commun enfermés dans la maison d'arrêt.

(2) *Archives des Vosges*. Registre de délibérations du Directoire du District.

(3) Ibid.

Les détenus recevaient les visites des parents et amis mais, nous l'avons dit, sous la surveillance plus ou moins étroite d'un membre de la permanence communale. Rien ne s'opposait, quoiqu'en dise Didelot, à ce qu'ils fissent appeler un médecin en cas de maladie. L'ex-vicaire de Remiremont eût dû, cependant, le bien savoir. Son père, médecin à Remiremont, donna en effet ses soins à plusieurs malades de l'Abbaye. Ce fut le médecin Didelot qui délivra à Michel Collenne un certificat lui permettant d'obtenir l'autorisation administrative de réintégrer son domicile jusqu'à guérison (1). Quant aux prêtres, il est évident que seuls les prêtres constitutionnels avaient accès à l'Abbaye pour les visites spirituelles. On ne saurait faire grief aux administrateurs d'avoir veillé à l'observation de cette mesure ; l'attitude du clergé réfractaire et ses excitations leur en faisaient un strict devoir.

Les suspects incarcérés pouvaient s'occuper de leurs affaires (2) ou demander des distractions aux arts d'agréments (3).

La Nation fournissait « le logement » et un peu de paille. Au début, elle allouait une maigre indemnité aux détenus pour faire face à leurs besoins : nourriture, mobilier, lumière, bois, blanchissage, etc., indemnité devenue bientôt absolument insuffisante

---

(1) *Archives municipales de Remiremont.* Registre de délibérations de la commune.

(2) Quelques-uns y conclurent même des marchés alors illicites. Ainsi les dames de Monspey, anciennes chanoinesses détenues vendirent, en ventôse an II, leurs meubles à Marie-Anne Collé, veuve Masson, revendeuse, pour la somme de 2,880 livres. La municipalité qui apprit la chose fit mettre le séquestre chez la veuve Masson et annula la vente faite au mépris du décret du 8 ventôse courant. (*Archives départementales*).

(3) On garde encore pieusement dans la famille Noël un porte-cartes que pendant les loisirs de sa captivité à l'Abbaye, l'ancêtre J.-B.-A. Noël (Voir plus loin note p. 9) décora d'une délicate et artistique peinture sur soie.

par l'extrême enchérissement des denrées (1). On était libre, pour obtenir plus de confort, d'ajouter ce qu'on voulait à sa dépense. Dans la suite, la solde fut supprimée. Les suspects payèrent solidairement leurs gardiens ; solidairement aussi ils eurent à pourvoir à tous frais, les détenus « aisés » payant pour les autres.

Quant au séquestre des biens des détenus, ce fut en application de la loi du 8 ventôse an II que le District l'ordonna le 27 du même mois, en même temps que la mise sous scellés de leurs papiers. Cette mesure subsista jusqu'au 5 brumaire an III (2).

Plus que de l'insuffisance du bien-être et de la privation de leur liberté, les pauvres captifs souffraient de l'incertitude angoissante du lendemain. Dans bien des villes, en effet, la maison de détention était, pour les suspects, la salle d'attente du tribunal révolutionnaire, pourvoyeur de l'échafaud. Combien de fois, dans l'ancien palais des abbesses, par l'obscurité frissonnante de nuits sans sommeil l'imagination des reclus ne fut-elle pas hantée par une vision effroyablement obsédante : la horde des septembriseurs amoncelant dans la cour de l'Abbaye les victimes égorgées, mutilées et pantelantes ! Combien de fois, lugubre et terrifiant, le tableau des fusillades de Toulon, des mitraillades de Lyon ou des noyades de Nantes, ne se présenta-t-il pas à leur pensée ! Combien de fois, ne furent-ils pas réveillés en sursaut par des cauchemars

(1) Cf. Madame Roland, sa détention à l'Abbaye et à Sainte-Pélagie (1793), racontée par elle-même dans ses *Mémoires*.
Ch. Guyot. *Mirecourt pendant la Révolution*, Nancy, Crépin-Leblond, 1902, p. 130.

(2) Le 2 germinal an II, sur l'observation d'un membre du Conseil général du District, que parmi les biens séquestrés des personnes incarcérées se trouvaient des jardins restant incultes par l'effet de ce séquestre, le Conseil arrêta sur le champ l'admodiation de ces jardins et fixa la date de cette admodiation au 9 du même mois avec la publicité par affiches (*Archives départementales*).

dont le dénouement leur donnait la sensation atroce du fer de la guillotine séparant leur tête du tronc ! Et quand coiffé du bonnet rouge (1), David le geôlier ou l'un des membres du comité de surveillance entrait dans les appartements d'incarcération n'étaient-ils pas nombreux ceux qui, à cette vue, ressentaient une douloureuse accélération ou un spasme du cœur ! Venait-on les appeler pour les faire comparaître devant le tribunal révolutionnaire où les juges étaient impitoyables et ne prononçaient guère que des sentences de mort !

Le nombre des détenus ne se borna pas au chiffre déjà respectable des listes du Comités de surveillance reproduites plus haut. Les mandats d'arrêt de ce Comité ou de Représentants en mission se succédèrent contre quantité de personnes coupables ou simplement soupçonnées d'incivisme, d'aristocratisme, de fédéralisme, de modérantisme, de girondisme ou autres méfaits en « isme » et aussi d'infractions aux lois sur le recrutement et sur les subsistances. Didelot affirme qu'au début de 1794 il y avait plus de trois cents prisonniers à l'Abbaye (2).

---

(1) La vogue du bonnet rouge, arboré dès le début de la Révolution comme symbole de liberté, commença vers la fin de 1791. Lors du mouvement insurrectionnel du 20 juin 1792 Louis XVI s'en coiffa. Cette coiffure fut adoptée officiellement au 15 août 1792, mais ne fut pas obligatoire pour les particuliers. Tous les membres de la Commune de Paris portèrent le bonnet de laine rouge qui fit fureur dans la capitale et dans la plupart des villes de province.

Dans le numéro du 6 février 1792 du *Patriote français*, journal de Brissot, on lit que le bonnet rouge se recommande non seulement comme symbole de la Liberté, mais aussi « parce qu'il égaye, parce qu'il dégage la physionomie, parce qu'il la rend plus ouverte, plus assurée, couvre la tête sans la cacher, en rehausse avec grâce la dignité naturelle et est susceptible de toutes sortes d'embellissements. »

Tous les papiers publics portèrent le bonnet rouge dans leurs timbres ou sceaux.

Au bonnet rouge, beaucoup de révolutionnaires ajoutèrent la *carmagnole*, veste à courtes basques, à grand collet, avec plusieurs rangées de boutons de métal, que les fédérés marseillais avaient importée à Paris en 1792. Le costume se complétait par un large pantalon de laine noire, un gilet rouge ou tricolore.

(2) Didelot etc., p. 430.

Le principal contingent en fut fourni par la ville de Remiremont. Le reste du District en fit peu enfermer.



Le Conventionnel J.-B. Noël
(D'après un portrait de famille peint à l'huile.)

J.-B.-A. Noël
Ancien maire de Remiremont.
(D'après une miniature du temps.)

C'est ainsi que nous trouvons au nombre des détenus, à la fin de de 1793, alors qu'il n'avait pas été indiqué comme suspect par le Comité, J.-B. Noël, commissaire national près du Tribunal du District. Destitué par le représentant en mission Faure, il fut arrêté et enfermé à l'Abbaye en frimaire an II (1). La Montagne victorieuse lui faisait expier le crime d'être fils d'un Girondin ! (2).

---

(1) Bibl. publ. de Nancy, 3e vol. factice de pièces sur la *Révolution dans les Vosges*, Mss. 857.

Jean-Baptiste Amé Noël (fils aîné du Conventionnel), né en 1763, avocat au Parlement du moment de la Révolution, Maire de Remiremont du 29 avril 1791 au 18 décembre 1791. Chef de bataillon de la garde nationale en 1792. Commissaire national près du tribunal du District en septembre même année. Destitué par le représentant du peuple Balthazar Faure en frimaire an II, mis en état d'arrestation et enfermé à l'Abbaye en frimaire an II. Libéré le 5 fructidor. Agent municipal de la commune de Remiremont sous le Directoire, il prête serment en cette qualité le 10 frimaire an IV et donne sa démission le 20 prairial suivant. Nommé peu après juge au tribunal civil et administrateur suppléant à l'hôpital. Après le 18 brumaire, J.-B.-A. Noël fait partie de la nouvelle municipalité ; est désigné comme adjoint au maire Petitmengin. Il donne en brumaire an IX sa démission d'adjoint mais continue à faire partie du Conseil.

Sur le rapport du Grand Juge, Ministre de la Justice, l'Empereur Napoléon nomme notaire public à la résidence de Remiremont, J.-B. Noël avec droit d'exercice dans le ressort de l'arrondissement (12 août 1807).

Lors de l'invasion de 1814, sous l'administration bavaroise du comte d'Armansperg, préfet provisoire des Vosges, J.-B. Noël est nommé président de la Commission sous-préfectorale de l'arrondissement de Remiremont.

Le 2 mai 1815, pendant les Cent-Jours, le commissaire extraordinaire envoyé à Remiremont par l'Empereur, le nomme sous-préfet par intérim.

J.-B.-A Noël mourut à Remiremont le 22 août 1853 à l'âge de 90 ans.

Il avait épousé en 1787 Anne-Elisabeth Delorme, dont il eut huit enfants. L'un de ses fils, Charles-Camille, lui succéda comme notaire, et fut conseiller général du canton de Remiremont de 1858 à 1865.

Il existe encore de ses descendants à Remiremont.

(2) J.-B. Noël, né à Remiremont le 24 novembre 1727 ; fils de Joseph, marchand roulier et de Anne-Marie Durand, de Saint-Nabord ; père du précédent, avocat en Parlement en 1748. Il épousa, en 1752, une fille du receveur du Chapitre, Thérèse-Sabine Jacquel, dont il eut quatorze enfants ; succéda à son beau-père dans sa charge puis devint chancelier du Chapitre, situation très importante et rémunératrice.

Procureur-syndic du District de Remiremont le 25 juin 1790, il fut élu député à la Convention nationale le 4 septembre 1792. Il était le doyen d'âge de la députation des Vosges.

Dans le procès de Louis XVI, J.-B. Noël se récusa et ne prit pas part au scrutin : « J'ai l'honneur d'observer, dit-il, que mon fils était grenadier aux bataillons des Vosges ; il est mort sur les frontières en combattant des ennemis que Louis est accusé d'avoir suscité contre nous. Louis est cause première de la mort de mon fils. la délicatesse me force à ne pas voter. »

Les Montagnards ne devaient pas lui pardonner cette abstention. Il fut décrété d'accusation le 3 octobre 1793 comme Girondin fédéraliste. Ayant voulu s'enfuir en Suisse, il fut arrêté près de Montbéliard le 25 novembre et conduit à Bernard de Saintes, dit Pioche-Fer, représentant en mission dans le Doubs et la Haute-Saône. Expédié aussitôt à Paris, au tribunal révolutionnaire, bien qu'on n'eût pu prouver contre lui aucun fait certain de fédéralisme, on ne lui tint compte, dit M. Bouvier, ni des sacrifices qu'il avait faits à la patrie, ni de la franchise de son

Les maires de Jarménil et d'Eloyes ainsi que les agents nationaux de ces deux communes, vinrent également grossir le nombre des prisonniers de l'Abbaye en janvier 1794. Le représentant Foussedoire les destitua par arrêté du 19 pluviôse an II, pour la négligence qu'ils avaient apportée dans la répartition du contingent en foin assigné à leurs communes (1). Il les remplaça par les deux premiers notables de chaque commune, les fit arrêter et conduire dans la maison de réclusion de Libremont (2).

---

attitude, ni de son âge. Le 8 décembre 1793, après des débats expéditifs, il fut condamné à mort comme « complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République. » Deux heures après, il montait sur la même charrette que Madame du Barry, et, à cinq heures du soir, sa tête tombait sous le couteau de la guillotine. Ce vieillard de 66 ans subit la mort avec fermeté.

(Voir : Félix Bouvier. *Les Vosges pendant la Révolution*. Appendice, *Les Conventionnels vosgiens*).

Bergerot. *Remiremont pendant la Révolution*, III, p. 59 et suiv.

(1) Considérant, dit cet arrêté, que cette négligence les rend suspects et indignes des fonctions publiques, qu'elle compromet le salut public. *Archives départementales*. L 108.

(2) Remiremont était appelé *Libremont* depuis le 29 octobre 1793 (8 brumaire an II).

En application d'un arrêté du Directoire des Vosges en date du 26 avril, le Conseil de la Commune avait pris le 8ᵉ jour de la 1ʳᵉ décade du 2ᵉ mois de l'an II suivant le vœu de la Société Populaire, une délibération adoptant cette nouvelle appellation. Le principal considérant est ainsi conçu :

« Le Conseil considérant que cette commune régénérée par les avantages de la Révolution doit rejeter un nom qui, en rappelant celui de son fondateur, lui rappelle son avilissement sous le règne de la superstition et de la féodalité, qu'après avoir constamment concouru au triomphe de la liberté elle a droit d'en obtenir le glorieux témoignage. Déclare adopter pour cette commune le nom de Libremont... »

Cette appellation, approuvée par l'administration du District et sanctionnée par la Convention, n'eut cours que pendant une année, une décade et trois jours. Une autre localité portait également le même nom de Libremont, ce qui causait de fréquentes erreurs pour les courriers. (*Compte-rendu raisonné politique et pécuniaire du District de Remiremont depuis le premier janvier 1793 jusqu'au 25 brumaire an IV. Ma collection*) Sans attendre que le nom révolutionnaire tombât absolument en désuétude, le Conseil général de la commune prit, le 21 brumaire an III (11 novembre 1794) une nouvelle délibération par laquelle la Ville reprenait dès ce jour son nom de Remiremont et abandonnait celui de Libremont.

Dans son compte décadaire du 20 au 30 brumaire an III, l'agent national de la commune relate ainsi la réintégration de la Ville dans son appellation originelle : « 12° Le Conseil, d'après une loi récente, a repris l'ancien nom de la commune parce qu'il ne dérive d'aucune qualification féodale et n'annonce aucune idée superstitieuse ». Vérité en deçà de Thermidor, erreur au delà !

Dans la première décade de frimaire an III, le Conseil chargea l'un de ses membres de pourvoir à la confection d'un nouveau sceau pour les actes émanant de son secrétariat.

Plusieurs noms de rues furent également changés au cours de la période révolutionnaire : la rue des Prêtres devint rue de l'Hôpital ; la rue des Capucins, rue des Moulins ; la rue Dessous-Saint-Jehan, rue des Rasoirs ; la place des Dames, place de la Réunion, etc.

En ventôse an II, les sœurs de l'hôpital qui avaient persisté à refuser le serment imposé par la loi du 9 nivôse furent enfermées à l'Abbaye. Leur subsistance y fut assurée par quelques personnes charitables. Elles furent transférées à Mirecourt le 10 mars 1794 (1).

Une autre ex-religieuse Elisabeth Gravel, qui avait refusé le serment, fut incarcérée à l'Abbaye dans la décade précédant le 16 floréal an II et ses biens mis sous séquestre. Sur la pétition de la nouvelle détenue, une délibération du Conseil communal lui accorda au commencement de prairial, sous caution et inventaire, les linges et effets absolument nécessaires à son usage (2)

---

(1) A Mirecourt, elles furent enfermées au couvent des « Religieuses de la Congrégation » devenu maison d'arrêt pour les suspects et où déjà vingt-et-une religieuses de divers ordres étaient internées. Les sœurs hospitalières de Remiremont furent (par arrêté du représentant Michaud rendu à Epinal le 25 brumaire an III) libérées ainsi que celles de Plombières pour aller soigner une grave épidémie de dysenterie qui régnait alors au Val-d'Ajol (*Archives départementales*. L. 108).

Les hospitalières de Remiremont appartenaient à la congrégation de la Charité de Saint-Charles de Nancy. C'était cette congrégation qui, depuis 1725 — d'après un traité passé avec la princesse Béatrix de Lorraine Lillebonne, abbesse de Remiremont, fondatrice de l'hôpital actuel — fournissait les sœurs nécessaires au service de l'établissement.

Depuis le 22 janvier 1793, la municipalité avait enlevé aux sœurs de l'hôpital la direction de l'école publique de filles qui leur avait été attribuée par l'art. 6 du traité notarié du 31 octobre 1725. On les autorisa cependant, jusqu'au moment de leur arrestation, à continuer à soigner les malades hospitalisés, mais on exigea d'elles qu'elles quittassent le costume religieux.

En brumaire an III, l'administration municipale sollicita et obtint la réintégration des sœurs à l'hôpital, pour le soin des malades et l'administration du temporel. On leur laissa la liberté du culte mais elles ne purent revêtir encore le costume religieux. Elles portaient, paraît-il, une sorte de casaquin brun-clair.

Voir : Bernard Puton. *Notice historique sur l'hôpital de Remiremont*, 1887.-Nancy.

— L'abbé Buisson. *Essai historique sur l'hôpital de Remiremont. — Remiremont*, 1888.

— Mangeonjean. *Les Ecoles primaires avant la Révolution de 1789 dans la région des Vosges*, formant aujourd'hui l'arrondisement de Remiremont — Epinal, Collot, s. d.

(2) *Archives municipales*. — Comptes décadaires.

Le séquestre mis sur leurs biens empêchait les détenus de payer leurs frais d'entretien et de garde. Ils pétitionnèrent. Le District les autorisa à toucher, sous le contrôle du Comité Révolutionnaire, la portion de leurs revenus nécessaire à leur subsistance et au frais de garde. Bergerot, page 139

Bergerot *Remiremont pendant la Révolution*, III, page 117, dit qu'Elisabeth

Un nommé Jean Magrot qui s'était refusé, malgré une réquisition régulière, à fournir dix quintaux de foin aux magasins de l'étapier, fut mis le 3 thermidor an II, en état d'arrestation, par arrêté du Conseil de la Commune, comme suspect entravant le service des armées et méconnaissant les réquisitions (1).

Après l'exécution des Hébertistes (2) (4 germinal an II) et des Dantonistes (16 germinal), sacrifiés aux ambitions et aux vengeances de Robespierre, il y aurait eu à Remiremont, d'après Didelot, une nouvelle fournée d'arrestations. « La même révolution, « dit cet annaliste, s'opéra dans le club de Remire-« mont. On en chassa plusieurs membres et on en con-« duisit d'autres à l'Abbaye. Ils y augmentèrent le « nombre des malheureux dont ils avaient été en « partie les dénonciateurs. On vit, en peu de temps, « de nouvelles arrestations et des flots de sang inonder « la place de la boucherie humaine établie à Mire-« court. On y envoya de tous les Districts des Vosges, « des victimes à égorger » (3).

Gravel fut élargie le 7 prairial, mais nous n'avons trouvé nulle part confirmation de ce fait.

(1) L'arrêté du Conseil général de Libremont chargeait l'agent national de l'exécution de son arrêté comme aussi de l'envoi de sa délibération au Comité de sûreté générale avec le tableau de la vie politique du dit Magrot. Il ordonnait que les greniers de Magrot, où se trouvaient six voitures de foin, seraient ouverts à la diligence du comité militaire et que la quantité de foin requise serait extraite ; qu'il serait établi un gardien et que les scellés seraient apposés, à moins que Magrot ne préférât faire veiller lui-même à la conservation de ses meubles et effets. (*Archives municipales*).

(2) Le 30 germinal an II, à 4 heures du soir, on brûla, à Libremont, sur la place de la Réunion, un mannequin représentant le *Père Duchesne* (Hébert), « qui a troublé la République par sa faction et ses feuilles incendiaires ». Tous les corps constitués étaient invités à ce « brûlement ». Le président de la Société Populaire mit le feu au mannequin et les cendres furent jetées au vent. (*Archives municipales*).

(3) Didelot, etc., p. 448.

Il est certain qu'à partir de l'exécution de Danton, le triumvirat de Robespierre, Couthon et Saint-Just, fut pendant quelques mois tout puissant et sans modérateur. Ce fut le temps des plus déplorables excès de la Terreur.

Le tribunal criminel des Vosges fut toutefois d'une mansuétude relative en ces temps où la justice était déformée par les passions politiques.

Les suspects quittèrent l'Abbaye à la suite d'ordres d'élargissement rendus en leur faveur à des époques diverses.

Plusieurs mises en liberté furent accordées, sur pétitions, en pluviôse an II par le représentant en mission Foussedoire :

« Pendant mon séjour dans les districts d'Epinal et « de Libremont écrivait celui-ci au Comité de Salut « Public, un grand nombre de pétitions m'avaient été « adressées par les détenus dans les maisons d'arrêt. « Voici la marche que j'ai cru devoir suivre pour « cette p rtie de ma mission que je regarde comme la « plus délicate. J'ai voulu prendre toutes les précau- « tions possibles contre l'erreur et la fausse pitié ; j'ai « rassemblé dans chaque district les Comités de sur- « veillance, j'ai pris communication des motifs des « motifs des arrestations ; celles qui étaient faites « conformément à la loi n'ont même pas été discutées ; « il n'a été question que des cas qui n'étaient pas « littéralement compris dans la loi. J'ai pris sur cha- « que détenu qui se trouvait dans cette classe l'opi-

---

Il siégea à Mirecourt du 5 mars 1792 au 15 brumaire an II (6 novembre 1795), époque à laquelle il fut transféré à Epinal.

Pendant cette période il prononça treize condamnations capitales. Dix exécutions eurent lieu du 15 novembre 1793 au 10 juin 1794 à Mirecourt sur la place de Poussay, alors place de la Liberté, où la guillotine fut en permanence pendant près de quatorze mois. (Voir : Guyot. *Mirecourt pendant la Révolution.*

La journée la plus sanglante fut celle du 22 prairial (10 juin 1794), pendant laquelle la guillotine fit tomber quatre têtes : celles de N.-A. Didelot, Joseph Rivot, Anne Petitjean, Marie Durupt, arrêtés à Remiremont (Libremont) et transférés à Mirecourt sans avoir été enfermés à l'Abbaye.

L'abbé N.-A. Didelot, ex-vicaire de Remiremont, frère de l'annaliste, avait été découvert à Libremont avec l'abbé Rivot de Docelles, ex-curé de Varennes, dans la maison ayant appartenu à Madame de Ferrette, ci-devant secrète du Chapitre (maison portant aujourd'hui les nos 16 de la rue des Prêtres et 44 de la place de l'Eglise et appartenant à Madame Boulangé). Ils furent reconnus coupables d'avoir exercé clandestinement les fonctions de prêtres pendant les années 1793, 1794, alors qu'ils étaient réfractaires et sujets à la déportation. Anne Petitjean et Marie Durupt étaient convaincues de les avoir recélés. (Voir Didelot, *Remiremont, etc.*, p. 455 à 466.—*Archives du Tribunal civil d'Epinal.* Extraits des jugements.

« nion motivée de tous les membres des Comités, et,
« après avoir pris moi-même tous les renseignements
« particuliers que je pouvais me procurer, j'ai con-
« sulté sur chaque détenu non compris dans la loi le
« vœu des Sociétés Populaires. Ce n'est qu'après cet
« examen public et d'après les suffrages des Sociétés
« Populaires, que je me suis décidé à prononcer
« l'élargissement. Cette méthode, la seule que j'ai cru
« propre pour éclairer ma conduite, a produit, il est
« vrai peu d'élargissements ; mais, du moins, je suis
« certain de n'avoir remis dans la société que des
« individus qui ne peuvent exciter en aucune manière
« l'inquiétude des patriotes » (1).

Voici un des ordres d'élargissement de Foussedoire :

Le Représentant du Peuple envoyé dans les déparments des Vosges et du Haut-Rhin, statuant sur les pétitions de Marc-Antoine Thouvenel, de Piquot, limonadier, et Garnier, détenus en la maison d'arrêt de Libremont, après avoir entendu tous les membres du Comité de surveillance et consulté la Société Populaire sur chacun de ces détenns, le vœu unanime s'étant prononcé pour leur élargissement, arrête que ces trois citoyens seront mis en liberté, charge le Comité de surveillance de mettre le présent arrêté à exécution, recommande néanmoins Garnier à la plus stricte surveillance du Comité.

A Libremont, le 27 pluviôse an II (2).

Bernard Grossire, Antoine-Cyprien Deblaye avocat en Parlement, ci-devant directeur de la Poste aux

(1) La lettre de Foussedoire de laquelle est détaché ce passage, est datée de Colmar le 28 pluviôse an II (16 février 1794). Elle se trouve aux archives nationales (A. F. II, 154). *Le Recueil des Actes du Comité de Salut Public* d'Aulard la reproduit, tome XI, p. 201.
Voir sur Foussedoire, note plus loin.

(2) *Archives des Vosges*. L. 108.

lettres (1), Romaric-Sébastien Deblaye, frère du précédent, Maximilien Léger, etc., furent également relaxés par le représentant (2).

D'après Didelot, le nombre des suspects auxquels Foussedoire, au mois de février 1794, ouvrit ainsi les portes de l'Abbaye, fut de quatorze (3).

La loi du 21 messidor an II fit aussi élargir quelques détenus ruraux, entre autres les maires et agents nationaux d'Eloyes et de Jarménil dont nous avons signalé l'arrestation. Cette loi, inspirée par la situation désolée des campagnes, ordonnait la mise en liberté provisoire des laboureurs, manouvriers, mois-

---

(1) Dans sa séance du 27 pluviôse, le Conseil général de la commune avait délibéré sur la pétition d'élargissement de ce détenu et arrêté d'envoyer les pièces de son dossier au citoyen Foussedoire en lui faisant observer « que les faits dont le citoyen Deblaye est inculpé n'ont aucun rapport avec le civisme ou l'incivisme ; que les informations faites à ce sujet ne présentent aucune preuve des faits imputés ; qu'il n'y a aucun danger de le rendre à la société. »

(2) La délibération de la Société Populaire de Libremont, relative à la mise en liberté de ces détenus, est ainsi conçue :

« *Extrait du registre des séances de la Société populaire républicaine de* « *Libremont, ci-devant Remiremont.*

« Séance du 10 ventôse an II de la République une et indivisible.

« Le représentant du Peuple a consulté la Société pour savoir s'il n'y aurait pas « de risque de faire cesser la détention de Bernard Grossire et des deux Deblaye « mis en arrestation et si la Société pense que ces trois citoyens ont suffisamment « expié leurs fautes par leur détention ; la même demande s'étend encore à Maxi- « milien Léger dans le même cas que les autres.

« La Société se déclare en faveur de ces quatre individus et pense qu'il y a « lieu de les mettre en liberté.

« Pour extrait collationné par les président, vice-président et secrétaires, le 21 ventôse an II de la République une, indivisible et démocratique. »

Signé : RICHARD, *Vice-Président*, DELORME, *Président*.

ANDRÉ, BARBILLAT, MATHIEU, *Secrétaires*.

Cet extrait que j'ai découvert à la Bibliothèque de Nancy dans un volume factice de pièces relatives à la Révolution dans les Vosges, porte sur cire rouge l'empreinte du sceau de la Société Populaire de Remiremont, dont les principaux éléments sont un œil ouvert avec, au-dessus, un faisceau de piques surmonté du bonnet de la Liberté et en exergue : « *Société Républicaine de Libremont, département des Vosges, République Française.* »

(3) Didelot. *Ephémérides*, Mss. faisant partie de la collection de M. Bernard Puton.

Didelot ajoute : « Ceux qui étaient bien chargés n'ont pas été si heureux, car il (le représentant) n'a point voulu prendre sur lui de les élargir ; il leur a promis d'emporter leurs pétitions à Paris. »

sonneurs, brassiers et artisans de profession, des campagnes, bourgs ou communes, d'une population au-dessous de 1,200 habitants qui étaient détenus comme suspects (1).

Le 27 thermidor, l'une des détenues de l'Abbaye, Anne-Marie Remy fut extraite de prison pour être traduite à Mirecourt devant le Tribunal criminel. Sa sœur aînée Anne-Françoise qui souffrait, depuis quelques mois d'une hydropisie grave, fut laissée à l'Abbaye où elle mourut deux jours après (2).

Un conflit d'attributions éclata vers la fin de thermidor entre le Conseil de la Commune et le Comité de surveillance. Celui-ci investi par la loi du 17 septembre 1793 du droit de dresser les listes de suspects et de veiller à leur arrestation, s'était arrogé la police et l'administration de la partie de l'Abbaye servant à la détention. La commune revendiqua cette mission, par délibération du 24 thermidor an II, dont voici un extrait :

Lecture faite de l'arrêté du Comité de Salut public, du 5 du courant, relatif à la police dans les maisons de justice et celles de détention des personnes suspectes, le Conseil considérant que cet arrêté lui étant adressé par l'administration ainsy que par la commission des administrations civiles, police et tribunaux, suppose qu'il est saisi de la police et de l'administration de la maison où les personnes suspectes sont détenues, tandis que le Comité de surveillance se l'est attri-

---

(1) *Bulletin des lois de la République française.* Bulletin n° 17. L. n° 82.

(2) Les demoiselles Remy étaient coupables d'avoir, en violation de la loi du 23 brumaire an II, caché dans leur maison, sous un foyer de cheminée, du numéraire et des effets précieux ; d'avoir aussi voulu les soustraire au sequestre qui frappait leurs propres biens et à la confiscation prononcée contre leur frère, l'ex-curé Remy, émigré.

bué *(sic)*, que cette police appartient au Conseil d'après des lois et arrêtés antérieurs, lecture faite de la délibération de la Société populaire par laquelle elle témoigne le désir de voir le Conseil se ressaisir de cet objet, cette délibération prise en considération, le Conseil arrête que par l'envoy de la présente délibération, le Comité de surveillance sera invité à remettre au Conseil, dès l'instant, toute surveillance sur la maison de détention, ce faisant que l'état des détenus, celui des mesures et règles qui constituent le régime de cette maison ainsy que les clefs soient déposés au secrétariat de la commune (1).

Dans la même séance, le Conseil régla ainsi par avance le mode d'exercice de son administration :

La surveillance sera exercée par une commission de quatre membres qui seront en activité pendant un mois, se renouvelleront à ce terme par moitié, la première fois au sort, les autres fois par ordre d'ancienneté. La première commission sera composée des quatre premiers membres portés au tableau de la permanence. Le Conseil maintient provisoirement le régime établi et charge la commission de lui faire son rapport sur les améliorations dont il serait susceptible. dans aucun cas, la commission ne pourra destituer les personnes employées au service de cette maison ni en admettre de nouvelles sans l'agrément préalable du Conseil.

Le Conseil arrête, pour l'exécution de l'arrêté du Comité de Salut Public ci-devant rappelé, que la commission veillera à ce qu'aucuns détenus ne soient nantis d'aucuns deniers à leur entrée soit dans la maison de justice, soit dans celle de détention et à ce que les gardiens ne s'intéressent, en aucune façon, dans les fournitures de boissons et d'aliments.

La même commission, qui surveillera la maison de détention des personnes suspectes, surveillera encore la maison de justice à partir de ce jour (2).

(1) *Archives municipales*. Registre des délibérations.
(2) ibid.

Nous ne savons si la protestation du Conseil fut entendue, si son administration fut effective dans la prison de l'Abbaye. Elle fut, en tout cas, de brève durée.

Le 9 thermidor avait, en effet, détendu les ressorts de la Terreur. Les lois qui suivirent furent empreintes de plus de modération. Bien des mesures terroristes furent rapportées, entre autres la loi du 22 prairial.

Le 10 thermidor, la Convention décrétait que les autorités constituées chargées de juger les gens détenus comme suspects devaient s'occuper sans aucun délai de cet important objet (1). Beaucoup de ces détenus furent mis en liberté sans aucun jugement.

Le Comité de surveillance de Remiremont peu impressionné sans doute par la délibération du Conseil général de la Commune relatée plus haut, prit le 5 fructidor (22 août 1794) l'initiative d'un élargissement général des prisonniers de l'Abbaye. « Les portes de « notre Abbaye s'étaient aussi ouvertes, dit Didelot, et « nos infortunés prisonniers, au nombre d'environ « *trois cent quatre-vingt-quinze*, eurent la douce liberté « de retourner dans leurs foyers. On ne peut dépeindre « combien ce spectacle fut touchant. Ici, on voyait un « père de famille dont la santé était entièrement dé- « labrée, se traîner avec une joie qui tenait de l'ivresse « dans le sein de sa famille avec laquelle il n'avait eu « aucune relation depuis son arrestation (2); là, une

(1) *Bulletin des Lois*. Bull. n° 33. L. n° 168.

(2) Didelot s'est complu à faire ici un tableau de sentiment, avec son insouciance habituelle de la vérité historique. Nous avons vu, en effet, que les prisonniers de l'Abbaye pouvaient recevoir des visites de parents et d'amis.

« tendre mère qui serrait contre son sein des enfants « chéris qu'elle n'avait plus vus depuis sa détention ; « une jeune fille qui précipitait ses pas pour aller se « jeter dans les bras de ses parents chéris ; des vieil- « lards appuyés sur des béquilles, verser des larmes « de joie, en voyant venir à leur rencontre leurs en- « fants et petits-enfants. L'allégresse était générale « dans tous les cœurs » (1).

Le lendemain, l'ancien maire de Remiremont, J.-B.-Amé Noël, libéré avec les autres détenus, se présentait au Conseil général de la commune où lui furent accordés les honneurs de la séance. Il remercia le Conseil d'avoir pris part à la triste situation dans laquelle il s'était trouvé. Le Conseil le félicita et l'invita à s'associer aux délibérations (2). Au cours de la séance, J.-B. Noël demanda tant en son nom qu'en celui de tous les détenus libérés, la levée des scellés apposés sur leurs papiers. Deux membres du Conseil, les citoyens Poirier et J^h Thiriet furent délégués séance tenante à l'administration du District pour s'entendre sur cet objet (3).

Ce même jour, 6 fructidor, le Conseil général du District s'occupait, lui aussi, de la question de l'élargissement des détenus. Sur les réquisitions de l'agent national, l'administration du District considérant qu'il était intéressant, pour l'ordre public et la stricte exécution des lois, de connaître les motifs de la me-

(1) Didelot. *Remiremont, etc.*, p. 477.

(2) *Archives municipales*. Registre des délibérations.

(3) Id.
Le 3 brumaire an III, un arrêté de l'administration du District prescrivit aux municipalités d'inventorier les meubles et effets des personnes suspectes, mis sous les scellés et de faire la levée de ceux-ci. Dans sa séance du 5 du même mois, le Conseil de la commune de Remiremont chargea de l'exécution de cet arrêté le bureau des émigrés auquel il adjoignit le citoyen Rennepont.

sure de clémence prise, la veille, par le Comité de surveillance de la commune de Libremont envers tous les détenus indistinctement, arrêta que ce même Comité serait tenu de lui envoyer, dans le jour, les motifs des élargissements (1).

Sur cette mise en demeure, le Comité de surveillance ne put, sans doute, légitimer toutes ses mises en liberté car le surlendemain, 8 fructidor, un certain nombre de suspects, dont plusieurs anciennes chanoinesses (2), furent réintégrés dans les locaux de détention de l'Abbaye.

La désillusion était cruelle !

Cette deuxième détention fut de moindre durée que la première, mais combien longs parurent aux bi-reclus, les quatre mois de sursis ainsi infligés !

Enfin, le 9 frimaire an III, une commission de six membres fut nommée pour examiner les pièces et registres où étaient consignés les motifs d arrestation des suspects, entendre les détenus et faire le rapport du tout dans le plus bref délai (3).

Ce rapport fut présenté le 25 frimaire an III dans le

(1) *Archives des Vosges*. Délibération du Conseil général du District de Remiremont, L.

(2) Parmi celles-ci se trouvaient les trois sœurs Françoise Charlotte de la Tour-en-Voëvre, Marie de la Tour-de-Jandelis et Claire de la Tour d'Hazéville. Elles s'étaient rendues, la veille 7, à la maison commune où elles avaient déclaré « qu'elles quittaient dès à présent la commune de Libremont pour aller fixer leur résidence dans celle de Roche-Libre, cy-devant Saint-Nabord ». La maison de campagne où elles se retirèrent et où, le lendemain, elles furent de nouveau arrêtées, appartient aujourd'hui à M. Maurice Flayelle. C'est le château de la Joncherie. Il faisait alors partie de la commune de Saint-Nabord dont le territoire s'étendait jusqu'au carrefour actuel de la rue de la Joncherie et du faubourg de Gérardmer.

Madame de la Tour-en-Voëvre mourut dans ce manoir le 19 novembre 1819, en laissant tout ce qu'elle possédait à la fabrique de l'Eglise et aux pauvres de Remiremont. Sa tombe se voit encore au cimetière de notre ville.

(3) *Archives des Vosges*. Registre du Directoire du District.

Les membres désignés pour faire partie de cette commission étaient, pour l'*Administration du District* : Langellery et Fricot ; pour le *Comité de surveillance* : Mathieu et La Roche ; pour la *Société populaire* : Berguam et Thouvenel.

local du Directoire du District, à l'Abbaye, devant une assemblée composée des administrateurs du District, des membres du Comité révolutionnaire et de la Commission de la Société Populaire. Après avoir pris connaissance des motifs d'arrestation et des réponses des derniers détenus, l'assemblée délibéra sur le sort de chacun d'eux. Un procès-verbal fut dressé, contenant ces motifs, ces réponses et l'opinion de la Commission. Voici un extrait de cet intéressant document (1):

Jean-Claude Deslon, âgé de 49 ans.

MOTIFS DE SON ARRESTATION	LES RÉPONSES
Il avait des liaisons avec les plus fameux aristocrates de cette commune; partisan de la Révolution dès son origine; depuis la fuite du tyran, ses opinions patriotiques ont changé sensiblement et ce changement s'est manifesté depuis l'émigration de ses fils et de son frère; il n'a donné depuis ce temps jusqu'au moment de son arrestation aucune marque de civisme.	A dit avoir mérité la confiance publique puisqu'on lui a confié la place de commandant de la garde nationale, ensuite celle d'administrateur du département des Vosges et enfin celle de juge au tribunal judiciaire de Remiremont. Qu'en ce qui concerne l'émigration de ses enfants, l'aîné est entré au service depuis la Révolution; il était trop éloigné de sa famille pour que l'opinion de son père pût influer sur sa fuite; qu'il était alors livré à la séduction des officiers

(1) *Archives départementales*. L. Registres du Directoire du District.

qui cherchaient en émigrant eux-mêmes, à attirer leurs soldats et qu'il n'a pas été au pouvoir du père de prévoir ni de détourner ce malheur.

Que le cadet, simple chasseur, comme son frère, servant depuis l'âge de 9 ans, était en semestre dans la maison paternelle, que son père l'a fait partir 2 fois de chez lui pour rejoindre son corps, qu'il a cru véritablement qu'il y était retourné mais que, depuis, il n'en a eu aucune nouvelle, que ce jeune homme s'est bien gardé de lui faire part de son projet d'émigration auquel il se serait opposé de toutes ses forces.

OPINION DE LA COMMISSION

Jean-Claude Deslon ne paraît pas avoir influé sur l'émigration de ses deux fils : il a semblé au Comité qu'il avait suffisamment expié l'erreur de ses enfants par sa longue détention, par la vente de ses meubles faite pour payer la taxe de remplacement et qui le laisse dans le dénûment le plus absolu, et par l'affaissement de sa santé et celle de sa famille

Les commissaires croient devoir rappeler qu'il a exercé avec probité et désintéressement les fonctions publiques qu'il a remplies. Ils pensent que son caractère ne doit inspirer aucune inquiétude pour la sûreté publique et qu'il peut être mis en liberté.

Anne-Marguerite Tisserant, épouse du dit Deslon. âgée de 58 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
Ayant deux fils émigrés qui ont désérté les troupes de la République ; qu'elle avait des liaisons très étroites avec les aristocrates qui lui rendaient visite et qu'elle visitait à son tour, se croyant noble parce qu'elle avait une portion dans une terre cy-devant seigneuriale, qu'elle s'est montrée partisante de la Révolutiou dès son origine, mais àl'époq ue de lafuite du tyran qui est à peu près l'époque de l'émigration de ses deux fils qui ont abandonné les drapeaux de la République, l'aîné avec armes et bagages ; depuis ce temps elle n'a donné aucune marque de civisme.	A fait les mêmes réponses que son mari à l'égard de l'émigration de ses deux fils.

OPINION DE LA COMMISSION

Les mêmes motifs qui ont déterminé les commissaires pour la liberté du mari, les ont décidés à émettre la même opinion pour son épouse.

Françoise Zurheim, âgée de 61 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
La plus grande partie de ses connaissances étaient des	A dit qu'en protestant, elle suivait l'impulsion de sa

aristocrates, ella n'a donné nulle preuve de civisme depuis la Révolution et protesta contre le décret qui supprimait le Chapitre.

conscience et qu'elle se●roit obligée d'y persister.

OPINION DE LA COMMISSION

Les Commissaires ont vérifié les signatures apposées au bas des protestations des cy-devant Chanoinesses et celle de Françoise Zurheim ne s'y trouve point. Son âge, ses moyens personnels ne la rendent nullement dangereuse et l'opinion de la commission s'est unanimement prononcé pour son élargissement.

Anne, Anselmine Vohlin, âgée de 55 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION

Etrangère, ex-noble, ne fréquentant que des ex-chanoinesses et des ex-nobles, au commencement de la Révolution en protestant contre le Décret de l'Assemblée Constituante. Le Comité ne lui ayant jamais connu de civisme.

RÉPONSES

A dit qu'il n'a pas dépendu d'elle de ne pas naître noble et étrangère, mais que depuis 40 ans, elle réside en France, a adopté cette nouvelle patrie et que depuis la Révolution elle a préféré y vivre au risque même d'y perdre la fortune dont elle jouit dans son pays.

Qu'en ce qui concerne sa protestation elle a cru dans le temps devoir ne pas se séparer de son Chapitre, mais qu'elle a regardé, et qu'elle la révoque, cette protestation comme n'ayant plus aucun objet dans le fond,

OPINION DE LA COMMISSION

La longue résidence en France et le sacrifice qu'a fait la dite Vohlin de sa fortune en continuant d'y résider depuis la Révolution font penser aux Commissaires qu'elle doit être traitée comme Républicole La rétractation de sa protestation a paru très franche et plusieurs membres ont rappelé que dans un temps où cette commune souffrait de la disette, cette femme est venue offrir, pour le soulagement des indigents, une somme fort au-dessus de sa fortune.

Charlotte La Tour, âgée de 56 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
Ex-noble, ex-chanoinesse, ne fréquentant que les ex-chanoinesses, n'ayant donné aucune marque de civisme depuis la Révolution, ayant protesté contre les décrets de l'Assemblée Constituante qui supprimaient les Chapitres.	A déclaré que lors de la suppression du Chapitre, elle a cru que son honneur et sa conscience l'engageaient à ne point se séparer de son corps ; qu'elle a en effet signé une protestation mais que depuis longtemps elle a regardé cet acte comme n'ayant plus d'objet, et, sans y persister, elle consent qu'il soit censé comme non avenu.

OPINION DE LA COMMISSION

Les Commissaires n'ont pas donné plus d'importance à l'espèce de rétractation faite par cette femme et ses deux sœurs qu'ils n'en ont mis à la protestation même. Ce monument de l'orgueil et des prétentions chapitrales croule tout seul, et il n'a point paru à la Commission que cet acte dût être un obstacle à la mise en liberté des trois sœurs Latour déjà âgées et sans moyen de nuire à la chose publique, Son vœu s'est prononcé pour leur élargissement,

Marie Latour, âgée de 53 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
Mêmes motifs que ci-dessus.	Mêmes réponses que ci-dessus.

OPINION DE LA COMMISSION

Même opinion que ci-dessus.

Claire Latour, âgée de 51 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
Ibid.	Ibid.

OPINION DE LA COMMISSION

Ibid.

Marie-Louise Monspey, âgée de 59 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
Ex-doyenne du Chapitre avant la Révolution, ayant des liaisons très étroites avec les ex-chanoinesses; recevant et accueillant dans sa maison un grand nombre d'aristocrates; ayant protesté contre les décrets de l'Assemblée Constituante qui ont supprimé les Chapitres; que depuis ce temps, elle tenait chez elle ses collègues Chanoinesses pour réciter des offices qu'elles avaient coutume de chanter auparavant.	A déclaré que par suite des liaisons de société, elle a reçu dans sa maison les ex-chanoinesses et que quelques fois lorsqu'elles étaient réunies, elles se sont occupées à dire des prières mais sans observer les heures ni la forme des offices. Que lorsqu'elle a signé la protestation contre la suppsion du Chapitre, cet acte avait été rédigé par les conseils du Chapitre. Qu'elles n'ont pas cru pouvoir se refuser à le signer, que leur Honneur est engagé

à ne point se séparer de leur corps ; que la constitution monarchique qui était alors décrétée leur faisait croire que leur corps n'était pas incompatible avec cette constitution, mais que depuis l'établissement d'une République démocratique, elle est bien convaincue que l'existence d'un Chapitre est impossible, qu'elle regarde depuis longtemps cette protestation comme sans effet et comme tombée d'elle-même.

OPINION DE LA COMMISSION

Quoique cette femme élue doyenne depuis la Révolution ait servi de point de ralliement à son Chapitre et à l'aristocratie dans un temps ou l'ancien lustre de ce corps lui donnait encore quelque consistance, son crédit et ses moyens d'influence sont dans ce moment absolument nuls. Sa longue détention doit avoir expié les espérances contre-révolutionnaires qu'elle avait pu concevoir et même la protestation qu'elle semble rétracter et il a paru aux Commissaires que sa mise en liberté ne pouvait entraîner aucun danger pour la sûreté publique.

Reine-Pauline *Monspey*, âgée de 50 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
Mêmes motifs que sa sœur.	Mêmes déclarations que sa sœur.

OPINION DE LA COMMISSION

Mêmes opinions que pour sa sœur.

Thérèse-Félicité Schawenbourg, âgée de 48 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION

Née dans le duché de Luxembourg, chanoinesse ; on a intercep'é une lettre venant de so i frère, officier général des armées c)alisées, adressée à la municipalité de cette commune Cette lettre remplies de paroles menaçantes demandant des nouvelles de ses sœurs, qu'il se vengerait sur les autorités constituées des insultes que l'on pourrait faire à sa sœur. N'ayant jamais manifesté de civisme depuis la Révolutio i jusqu'au moment de son arrestation. Elle a protesté contre les décrets de l'Assemblée Constituante qui suppriment les Chapitres ainsi que tout son corps.

RÉPONSES

A dit que quoique étrangère elle s'est fixée en France depuis 36 ans où elle a résidé presque sans interruption.

Qu'elle a dé-approuvé dans le temps la l ttre écrite par son frère à la municipalité ; que cette lettre offre la preuve qu'elle ne correspondait point avec lui pui qu'il se plaignait de n'avoir point de ses no ivelles ; qu'au reste son frère n'est pas un officier général ; qu'il ne sert même pas dans les armées ennemies

Qu'en ce qui concerne la protestation qu'elle a faite avec tous les membres du cy-de ant Chapitre, elle n'a pas cru pouvoir se séparer de son corps ni se dispenser de la signer mais qu'elle la regarde comme tombée d'elle-même.

OPINION DE LA COMMISSION

Ré idant en France depuis 36 ans, son refus de quitter cette patrie adoptée depuis la Révolution devait ne plus la faire regarder comme étrangère. Plusieurs membres se rappellent la lettre écrite par Charles Schawenbourg son frère à la municipalité et assurent qu'elle contenait des inquiétudes sur la situation de sa sœur dont depuis plus de 6 mois il

n'avait point reçu de nouvelles. Cette lettre arrivée au mois d'août 1792, prouve que dès le commencement de la guerre elle a cessé d'être en correspondance avec sa famille. Ces considérations ont décidé les commissaires à voter pour son élargissement.

Marie-Hélène-Gébertrude Doyette, femme à l'émigré Joseph-Sébastien-Etienne Thiriet, âgée de 49 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
En relations avec son mari émigré, communiquant ses lettres à tous les aristocrates de la commune, surtout lorsqu'elles annonçaient des nouvelles favorables à leurs opinions ; témoin, une entr'autres, qui annonçait une contre-révolution et que toute la France serait à feu et à sang. Se couvrant du fanatisme pour corrompre l'esprit public, ayant manifesté depuis la Révolution l'incivisme le plus marqué.	A déclaré qu'elle n'a pas entretenu de correspondance avec son mari, que la lettre qu'on attribue à ce dernier n'est pas signée de lui et qu'elle n'est pas adressée à elle répondante, que depuis la recherche qui a été faite chez elle on n'a trouvé aucune trace de correspondance, qu'au reste elle a régulièrement payé tout ce qu'on lui a demandé, que depuis longtemps elle ne sort point et qu'enfin elle n'a jamais vu la lettre originale et qu'elle ne sait si elle est de l'écriture de son mari.

OPINION DE LA COMMISSION

La Commission n'a pu se dissimuler que l'opinion publique imputait à cette femme d'avoir déterminé l'émigration de son mari et d'un de ses fils ; sans pouvoir vérifier jusqu'à quel point cette opinion est fondée Les commissaires, dont plusieurs ont vu l'original de la lettre de l'émigré Thiriet, sont convaincus qu'elle est de son écriture

et les détails qu'elle contient ne peuvent convenir qu'à sa femme et à sa famille quoique l'adresse ne soit pas au nom de cette femme. Ils sont également convaincus que Thiriet est un des émigrés dont le retour eût été le plus à craindre dans le cas d'une invasion ennemie.

Mais malgré ces motifs qui résistent à la mise en liberté de cette femme, les Commissaires ont envisagé qu'elle est mère de quatre enfants qui ne peuvent se passer de ses jours ; que la modicité de sa fortune était un obstacle à ce qu'elle pût subvenir à leur entretien et à leur éducation autrement que par elle-même.

Ils ont pensé en conséquence que par raison d'humanité cette femme devait rester en arrestation dans la commune.

Pétronille Messey Sandrecourt.

MOTIFS D'ARRESTATION	RÉPONSES
Ex-noble, ex-chanoinesse, ayant trois sœurs et un frère évêque de Valence, émigrés, le Comité ne lui connaît point de liaisons, ayant une maladie qui la rend sédentaire et lui permet de voir très peu de monde.	

OPINION DE LA COMMISSION

On ne reproche à cette femme que d'avoir été ex-chanoinesse, on ne lui impute pas même d'avoir protesté. Elle est dans un état d'infirmité notoire et continuelle. Sa détention paraît même avoir aggravé son état. Les Commissaires pensent faire un acte de justice rigoureuse en votant pour sa liberté.

Pierre Lemeater Hourmelin, âgée de 76 ans.

MOTIFS D'ARRESTATION

Motifs d'arrestation consignés dans le tableau du Comité de surveillance de Lamballe — cy-devant brigadier des armées, chevalier de Saint-Louis, pensionné du dernier tyran . . . .

RÉPONSES

Il justifie qu'il est parti de Paris (où il avait prêté serment à sa section) le 17 septembre 1792 et que depuis il a résidé sans interruption à Bourbonne, Chaumont et finalement à Plombières qu'il habite depuis le 27 mars 1793 . . . .

OPINION DES COMMISSAIRES

. . . . . Pour résumer l'opinion des Commissaires il leur paraît que ce militaire qui peut avoir usé directement des prérogatives que sa caste s'arrogeait, ne s'est plus montré dans son pays depuis la Révolution et qu'il a cherhé peut-être un endroit tranquille pour se soustraire aux ressentiments de ses vassaux. Sa conduite depuis la Révolution paraît avoir été bonne, il détruit les reproches positifs par des preuves contraires plus positives encore. Son grand âge, ses infirmités réclament pour lui l'indulgence ou plutôt la justice et les Commissaires ont cru devoir voter pour son élargissement.

Une expédition de ce procès-verbal fut sur le champ portée par un gendarme national au représentant en mission Bailly alors à Ormont (Saint-Dié). Celui-ci répondit par l'arrêté d'élargissement suivant :

A Ormont, le 8 nivôse an 3e de la République une et indivisible.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

BAILLY, Représentant du Peuple dans les départements du Haut et Bas-Rhin, Mont-Terrible, Jura et des Vosges.

Examen fait du procès-verbal de vérification des motifs d'arrestation des personnes déclarées suspectes, dressé par le Conseil général du District, les membres du Comité révotionnaire et 12 patriotes de la Société Populaire de Remiremont.

Les citoyens Jean-Claude Deslon ; Anne-Marguerite Tisserand, son épouse ; Françoise Zurheim ; Anne-Anselmine Vôlhin ; Charlotte Latour ; Marie Latour Jeandelize : Claire Latour ; Marie-Louise Monspey ; Reine-Pauline-Elise Monspey ; Thérèse-Félicité Schawembourg ; Marie-Hélène-Gertrude Doyette ; Pétronille Messey Sandrecourt, toutes femmes très âgées, et Pierre Le Metaer Hourmelin, âgé de 76 ans, seront mis sur-le-champ en liberté et les scellés levés partout où besoin sera ; charge l'agent national du District de l'exécution du présent arrêté.

Le Représentant du Peuple,

Signé : Bailly (1).

Sur les réquisitions de l'agent national, l'administration du District délibéra que copies en bonne forme de cet arrêté, seraient sur le champ adressées au Comité révolutionnaire du District et au Conseil général de la commune de Remiremont chargés l'un

(1) *Archives des Vosges* et *Archives municipales*.

Bailly (Edme-Louis-Barthélemy), né à Saint-Phal (Aube), en 1760 ; entré dans la congrégation de Pères de l'Oratoire, était professeur de belles-lettres à leur collège de Juilly (Seine-et-Marne), quand éclata la Révolution. Considéré comme prêtre patriote, il fut élu député à la Convention, par le département de Seine-et-Marne. Dans le procès de Louis XVI, il déclara que le roi méritait la mort, mais vota pour la réclusion provisoire et le bannissement perpétuel deux ans après la paix. Il remplit plusieurs missions. Député de Seine-et-Marne au conseil des Cinq-Cents, il adhéra au coup d'Etat du 18 brumaire et fut nommé préfet du Lot. Il fut créé officier de la Légion d'honneur en 1808 et baron de l'Empire (1811). Révoqué en 1814, il mourut à Rouen en 1819.

Un compte-rendu de l'administration du District, qui fait partie de ma collection, s'exprime ainsi au sujet de la visite que Bailly fit à Remiremont : « Le représentant Bailly s'est aussi rendu près de l'administration le 28 frimaire an III ; l'objet de sa mission était de prononcer sur le sort des détenus, de connaître l'esprit public et divers objets d'administrations.

« Ce représentant a rempli sa mission avec autant d'humanité que d'équité, a été satisfait des renseignements qui lui ont été donnés par l'administration et a promis, d'après les instances qui lui ont été faites, de s'employer pour procurer des subsistances au District. »

et l'autre de son exécution et invités à rendre compte dans les 24 heures (1).

Voici en quels termes. chacun des détenus reçut, de l'agent national de la Commune, avis de l'octroi de sa liberté :

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT.

Remiremont le 14 nivôse l'an 3e de l'ère des Français.

Au citoyen. . . . .

L'agent national provisoire.

Je te (2) préviens que par un arrêté du Représentant du Peuple Bailly, en date du 8 du courant à Ormont, il t'accorde ta pleine et entière liberté et ordonne la levée des scellés qui peuvent être apposés sur tes biens.

Salut et Vive la République.

A. SAUCET (3).

---

(1) *Archives des Vosges.*

(2) Le tutoiement, déjà essayé en 1792, n'était pas entré dans les mœurs. C'est quand le parti montagnard fut décidément vainqueur, que le Comité de Salut public prit l'initiative du tutoiement dans sa correspondance officielle, à dater du 10 brumaire an II et toute la France adopta cet usage qui, sans loi, devint obligatoire. (Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 448).

(3) *Archives municipales.*

A. Saucet faisait alors l'intérim d'agent national en l'absence de N. G. Thouvenel, nommé élève à l'Ecole normale de Paris, nouvellement instituée. Le recrutement des élèves de cette école était basé sur la population. Les administrateurs de district devaient envoyer autant d'élèves qu'il y avait de fois 20,000 habitants dans leur circonscription.

Le district de Remiremont, dont la population était de 49,662 habitants, nomma, le 15 frimaire, trois élèves : les citoyens Laurent, Yves, Antoine André, du Thillot ; Nicolas, Gabriel Thouvenel, de Remiremont, et Jean-Baptiste Henriot, aussi de Remiremont, qui partirent pour Paris le 17 du même mois.

Les élèves de l'Ecole normale touchaient un traitement de 1,200 francs par an ; ils devaient avoir 21 ans au moins et posséder déjà une solide instruction. Ils ne devaient apprendre à l'Ecole qu'une seule chose : l'art d'enseigner.

VI

Le Temple de la Raison. — Le Caveau de la chapelle abbatiale. — « Brûlement » d'un tableau de Van Loo. — Destruction des médaillons des Ducs. — Bal à l'Abbaye. — Déesses de la Raison. — Période thermidorienne.

L'incarcération des suspects à l'Abbaye nous a semblé être l'un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de cet édifice. Mais, si à cet épisode nous avons consacré deux grands chapitres spéciaux — qui nous ont d'ailleurs permis de produire plusieurs renseignements et documents absolument inédits — nous ne voulons pas oublier d'autres événements de moindre importance dont, vers les mêmes temps, l'ancien palais des abbesses fut le témoin, ni d'autres mesures dont il fut l'objet.

Nous allons en passer la rapide revue. Tout en nous éloignant le moins possible de l'immeuble national, nous tâcherons d'ajouter quelques traits peu connus pouvant servir à la reconstitution de la physionomie de notre petite ville pendant la période révolutionnaire.

Pendant les huit premiers mois de son existence, la Convention marqua incontestablement son intention de ne pas détruire la religion catholique. Si elle édicta, contre les prêtres réfractaires, des mesures très graves (déportation, mort) elle protégea visiblement l'église gallicane établie par la Constitution civile du clergé. Mais elle finit par s'apercevoir que cette église constitutionnelle, demeurée impopulaire,

ne devenait pas église nationale ; qu'elle n'était pas une force sur laquelle la République pouvait compter. De plus, le clergé constitutionnel se montrait plutôt girondin que montagnard et les sans-culottes virent en lui un ennemi (1).

La Convention modifia ses dispositions tutélaires. La loi des 29-30 vendémiaire an II atteignit tous les ecclésiastiques même assermentés ; elle accueillit avec bienveillance les déprêtrisations et les mascarades anti-religieuses qui affluaient à sa barre (2) ; elle établit une ère nouvelle, substitua au calendrier grégorien le calendrier républicain, etc.

Un fort mouvement de « déchristianisation » se forma et se généralisa à Paris et dans les provinces.

La loi du 13 brumaire an II déclara propriété nationale tout l'actif des fabriques. Un arrêté des représentants du Peuple Milhaut et Guyardin, en mission à l'armée du Rhin, en date du 17 brumaire, suivi d'une délibération du département des Vosges du 22 même mois, ordonna la suppression de tous les signes extérieurs d'opinions religieuses et l'envoi, par les communes, au District, des matières d'or, d'argent et ornements provenant des paroisses, chapelles ou églises (3). Sept commissaires choisis dans la Société populaire de Libremont furent délégués à l'exécution de ces arrêtés et furent chargés de recevoir dans le district « les dépouilles du fanatisme expirant ».

---

(1) Voir Aulard. *Histoire politique de la Révolution française*, chap. IX.

(2) Ibid.

(3) Cet arrêté des représentants « concernant le culte et la confiscation au profit de la République des vases et ornements qui entretenaient la superstition dans les églises » était imprimé sur deux colonnes, en langue française et langue allemande. (*Arch. nat.* A. F. II. 151, 247. Analyse).

Ce fut, paraît-il, chez le citoyen Begel, président du Comité de surveillance et de la Société Populaire, que furent déposés les vases sacrés des églises du District. Didelot accuse Bégel de les avoir souillés de mille manières dans plusieurs repas donnés à ses amis et affirme que la femme de Bégel, née Caroline Marquis, voulant renchérir sur son mari, alla jusqu'à faire emploi de ces vases pour un usage que le surnom qui lui fut donné indiquera suffisamment : on ne l'appela plus dans la suite, dit Didelot, que la piss..... de calices (1).

Le 27 janvier, le curé George cessait ses fonctions. Le mercredi 29 janvier (10 pluviôse, jour de décade) on dévastait l'église (2); on touchait sur l'orgue la *Carmagnole* et l'ancienne église du Chapitre — église paroissiale depuis 1791 — devenait *Temple de la Raison*.

« De l'église du Chapitre, les brigands [il s'agit des sans-culottes] passèrent dans la chapelle de la Dame abbesse. En moins d'une heure, on n'y vit plus aucune trace de christianisme. De là, ils descendirent dans le caveau où reposaient les cendres des anciennes abbesses de Remiremont : ils ouvrirent leurs tombeaux et en enlevèrent le fer, le plomb et les linceuls que le temps n'avait point encore consumés.

« Les brigands n'ayant plus rien laissé dans l'église du Chapitre et dans la chapelle et le caveau des abbesses, passèrent avec des cris de *Vive la Nation !*

(1) Didelot. *Remiremont*, p. 443.

(2) Le 29 janvier est la date que Didelot donne dans ses *Ephémérides* (Mss. de de la collection B. Puton).
Dans *Remiremont*, il indique le 20 janvier. Nous croyons la première date préférable.
Voir Bergerot, *Remiremont pendant la Révolution*, III, p. 272, note (2.)

dans les autres chapelles. Ils y anéantirent pareillement tout ce qui servait au culte (1) ».

Le récit de Didelot demande à être précisé.

Nous admettons que l'église et les chapelles aient été dépouillées de leurs ornements et attributs cultuels puisqu'il s'agissait alors d'une désaffectation à opérer. Nous concevons qu'au cours de ces opérations il se soit commis des actes de vandalisme. Mais, et c'est ici le point intéressant pour nous, quand les révolutionnaires pénétrèrent dans le caveau de la chapelle abbatiale, ils ne purent ouvrir qu'un seul tombeau d'abbesse et non plusieurs. On se souvient, en effet, que lors de la construction du Palais d'Anne-Charlotte de Lorraine, en 1752, l'ancienne chapelle abbatiale fut démolie. Les restes des abbesses qui y avaient été inhumés furent apportés processionnellement, d'après l'abbé Didelot lui-même, dans une chapelle souterraine de l'église, dans la crypte Saint-Benoît. Celle-ci garda son dépôt funèbre jusqu'après la Révolution. C'est là et non dans le caveau de la chapelle du Palais qu'au début de 1794, les coffres qui « renfermaient et qui différenciaient les restes » furent brisés. C'est là qu'en 1803, Didelot lui-même recueillit les ossements abbatiaux pour les transporter au cimetière de la ville (2).

Quant au caveau de la chapelle du Palais ou chapelle Saint-Charles il n'avait été construit que lors des obsèques de l'abbesse Marie-Christine de Saxe en décembre 1782 (3). Il ne renferma jamais que le cer-

(1) Didelot, *Remiremont*, p. 442.

(2) Voir notre Ire partie, p. 64.

(3) Idem, p. 94.

cueil de cette princessse. Des deux abbesses qui succédèrent, en effet, à Marie-Christine, la première, Anne-Charlotte de Lorraine-Brionne, fut enterrée à Paris en 1786; la seconde, la princesee de Condé, ne devait mourir qu'en 1824.

Parlantailleurs (1) des actes de destruction commis, pendant la Révolution, au Palais abbatial, Didelot nous dit qu'un magnifique tableau qui ornait le cabinet de jour des abbesses et représentait Louis XV, de grandeur naturelle, fut attaché la tête en bas, le 10 août 1793, à la queue d'un grand chariot chargé de titres et d'armoiries du Chapitre, pour être brûlé au pied de l'arbre de la liberté, sur la place de la Courtine. Ce portrait était, suivant le même auteur, un chef-d'œuvre du fameux Charles-André Van-Loo (2).

Dans son *Remiremont*, etc. (3), Didelot place cette destruction sous le Directoire et fait flamber le tableau au Champ-de-Mars. M. Bergerot (4) considère la date de cette incinération comme pouvant être un peu postérieure au 2 septembre 1793.

La disparition des bustes des ducs de Lorraine, sculptés en bas-reliefs sous le bandeau de la façade méridionale du palais, est de date plus incertaine encore.

(1) Mss. 16 de la Bibl. de Remiremont, fº 51.
Ephémérides. (Collect. B. Puton).

(2) Charles-André, dit Carle Van Loo, né à Nice en 1705, mort à Paris en 1765, obtint en 1724, le grand prix de peinture à Paris ; fut élu académicien en 1735 ; directeur de l'Ecole royale des élèves protégés, en 1749 ; premier peintre du roi en 1762 ; directeur de l'Académie en 1763. Un autre *Louis XV*, également dû à son pinceau, se trouve aujourd'hui au musée de Dijon.

(3) Didelot. *Remiremont, etc.* p. 499.

(4) Bergerot. *Remiremont pendant la Révolution*, III, p. 246.

Dans un de ses manuscrits conservés à la Bibliothèque de Remiremont (1), Didelot dit que ces médaillons « ont disparu en 1790 par l'ordre de Nicolas Durand malheureusement maire de Remiremont à cette époque ». C'est évidemment une erreur car, en 1790, on ne se livra à aucun acte officiel de vandalisme. Il n'est pas vraisemblable non plus que c'eût été en 1791, comme le dit, dans son *Remiremont*, le même Didelot attribuant encore la responsalité de cette destruction à Nicolas Durand dit *Binbin* qui, cependant, ne remplissait plus, à cette époque, les fonctions de maire. M. Bergerot incline à penser que ces médaillons ont bien pu être grattés en mai 1793, à la suite du décret de la Convention relatif à la suppression des insignes de la royauté et de la féodalité. Cet historien rappelle à ce propos, qu'en conformité de ce décret et des instructions envoyées par le Directoire du Département, le Conseil de la commune de Remiremont nommait commissaire, le 3 mai, Christophe Robé « l'un de ses membres avec faculté de se faire assister de tous ouvriers et artistes qu'il jugerait à propos afin de remplir sa mission avec le moins de dommage possible pour les édifices qui allaient être mutilés en vertu de la loi » (2).

Il est une autre date que nous proposons pour la disparition des bustes des ducs, de la façade orientale du Palais abbatial : c'est la fin de juillet ou le commencement d'août 1793. Nous étayons notre opinion sur un document de l'époque (3), compte-rendu

---

(1) Bibliothèque de Remiremont, Mss. 16, f° 51.

(2) Bergerot, *op. citat.* p. 223.

(3) Ce document important est intitulé : *Compte raisonné, politique et pécuniaire du District de Remiremont, depuis le 1er janvier 1793 jusqu'au 25*

administratif du District dont un chapitre est ainsi conçu :

Signes de féodalité. — En exécution de la lettre et de l'arrêté du *Comité de Salut Public* du 14 ventôse et 6 messidor an II relatifs à l'entière destruction des signes de féodalité, l'administration (du District) a pris le 6 thermidor suivant, une délibération portant que les ouvrages à faire pour la destruction de ce signe dans la maison cy-devant abbatiale, seraient mis en adjudication. En effet, l'adjudication a eu lieu pour la somme de 725 francs et ces signes ont été détruits.

A ces actes regrettables de vandalisme et autres semblables dont nous n'avons pas à parler ici, la Société Populaire de Remiremont ne resta pas étrangère. Devenue un organe très actif de la vie municipale, la *Société montagnarde, antifédéraliste* était consultée le plus souvent par le District et la commune pour l'interprétation à donner aux décrets de la Convention et les mesures d'administration à prendre. Les commissaires exécutifs étaient, la plupart du temps, choisis dans son sein. « Le club seul faisait loi dans Remiremont » dit Didelot (1).

Son autorité faillit cependant être mise en échec au début de l'année 1794. Un nouveau club se forma le 17 janvier à l'Abbaye et prit le nom de *Société populaire des vrais Sans-Culottes de la Commune de Remiremont* (2). La nouvelle société demanda son affilia-

brumaire an IV, jour de sa suppression. Il fait partie de ma collection et m'a été donné par mon excellent ami Augustin Barbillat, inspecteur des eaux et forêts, à Langres, arrière petit-fils de Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire général du District de Remiremont.

(1) *Remiremont, etc*, p. 445.

(2) C'est bien Remiremont et non Libremont qu'on lit dans la délibération mentionnant la constitution de la nouvelle société. Voici cette délibération :

« A la séance du Conseil général communal du 28 nivôse an II, se sont pré-

tton à la *Société républicaine montagnarde antifédéraliste*, mais celle-ci refusa. De nombreuses dissensions s'introduisirent parmi les républicains et agitèrent la cité. C'est sur ces entrefaites que survint le représentant en mission Foussedoire, envoyé dans les départements des Vosges et du Haut-Rhin pour y établir le gouvernement révolutionnaire. Parti de Paris le 6 pluviôse (25 janvier 1794) ayant passé quelles jours à Epinal pour calmer une violente fermentation occasionnée par les opinions religieuses. Foussedoire (1) arriva à Remiremont le 14 pluviôse à 4 heures de l'après-midi, en grand costume de représentant : le chapeau rond à plumes tricolores, l'habit à grandes basques avec la ceinture également tricolore, le baudrier, le sabre recourbé et la botte à revers.

« sentés les soussignés, lesquels en manifestant leurs sentiments d'après l'article « 7 de la déclaration des Droits de l'Homme, ont annoncé à la Commune qu'ils « allaient se réunir en Société Populaire des vrais Sans-Culottes de la commune « de *Remiremont* et ont invité le Conseil général de se réunir à eux, et que leur « premère démarche serait de manifester leur attachement à la Convention, « aux principes révolutionnaires et de l'inviter de rester à son poste jusqu'à « la paix.

« Le lieu de la réunion est à la salle du Tribunal.

« Fait à Libremont, les an, jour et lieux avant-dits.

(Suivent plus de 80 signatures).

« La municipalité a déclaré se joindre aux citoyens pétitionnaires et répondre à leur invitation. »

(1) Foussedoire (André), né à Issoudun (Indre), le 11 octobre 1753. Ecclésiastique tonsuré, puis précepteur à Saint-Aignan, il fut élu député de Loir-et-Cher à la Convention nationale, siégea à la Montagne et vota la mort du roi. Après le 9 thermidor, il fut, sous prétexte qu'il avait prononcé des discours incendiaires, décrété d'accusation et conduit à la prison de Ham.

A cette occasion, sur la demande de la femme du conventionnel arrêté, la commune de Remiremont rédigea une adresse destinée à « éclairer la Convention nationale sur la conduite morale et politique de ce représentant lors de sa mission dans les Vosges et principalement dans cette commune ». « Nous l'avons vu, y est-il dit, l'ami des hommes, des talents, de l'expérience, de la vertu et du civisme ; il a réduit à la nullité des intrigants qui, depuis le 31 mai tentaient à bouleverser l'opinion publique et démoraliser le peuple. Il a fait chérir la Convention par son aménité, la persuation, l'amour du bien et son éloignement pour les partisans du régime de terreur et de sang.... » *Archives municipales.*

Le District envoya également une adresse attestant le souvenir de modération et de justice laissé par Foussedoire dans les Vosges.

Amnistié le 4 brumaire an III, il fut proscrit en 1816 comme régicide et mourut à Lausanne en 1820.

Voici en quels termes (1) il rendit compte au Comité de Salut Public de son séjour dans notre ville :

« Je me transportai de là [Epinal] à Libremont, « ci-devant Remiremont où des discordes d'un autre « genre agitaient les esprits. Cette commune était « dans un état de trouble vraiment inquiétant. La « cause de ces dissentions provenait de l'établisse- « ment de deux sociétés populaires. La formation de « la seconde société créée depuis quelques décades, « pouvait devenir très dangereuse, surtout dans « un pays où avait existé le *très noble Chapitre des* « *illustres Chanoinesses de Remiremont*, dont la fille du « traître Condé était abbesse. pays qui, malgré les « nombreuses émigrations et déportations, recèle « encore plusieurs individus ci-devant attachés à « cette maison comme gens d'affaires, officiers de « justice, etc. Cette nouvelle société pouvait donc « former un noyau d'aristocratie ou de modéran- « tisme qui, tôt ou tard, eût tué l'esprit de ces contrées. « J'appris cependant que d'anciens patriotes avaient « quitté la première société pour se réunir à la nou- « velle ; de vaines tentatives avaient été faites par « les Sociétés populaires voisines pour réunir les « esprits aigris et échauffés et opérer une réunion qui « ne fût que celle des patriotes. Tous demandaient la « présence d'un représentant. Arrivé à Remiremont, « je rassemblai, suivant mon usage, tous les citoyens « dans le Temple de la Raison, je recueillis publique- « ment toutes les dénonciations, tous les renseigne- « ments sur l'objet de la discorde et, pour parvenir à

(1) *Archives nationales*, A. F. II, 154.
Recueil des actes du comité de Salut public, d'Aulard, Tome XI, p. 2C0.

« ramener la paix d'une manière efficace, je cassai tout « d'abord la seconde société, que je regardais comme « une association parasite et dangereuse. Ce premier « pas fait, je proposai à la première et ancienne So- « ciété de se régénérer entièrement d'après un mode « que j'avais vu sous mes yeux pratiquer avec le plus « grand succès dans d'autres départements; elle y con- « sentit unanimement. On forma un noyau de Société « unique composé des patriotes les plus prononcés, « qui procédèrent par le scrutin épuratoire à la régé- « ratton. Le calme le plus parfait a bientôt succédé « à cette opération tant désirée et tous les bons pa- « triotes y ont applaudi. Il s'est néanmoins glissé « dans cette société quelques individus qui ne méri- « tent pas d'y rester, mais l'inquiétude et la surveil- « lance toujours actives des patriotes les ont bientôt « aperçus et un nouvel épurement doit incessamment « en faire justice (1).

« Je procédai de suite, tant à Epinal qu'à Libre- « mont, à l'épuration de toutes les autorités consti- « tuées. Déjà elles avaient subi cette épreuve de la « part d'un de mes collègues. C'est au milieu des « Sociétés populaires, c'est en présence de tout le « peuple assemblé, que j'ai soumis à la censure pu- « blique chacune des autorités J'ai vu avec satisfac- « tion qu'il s'est élevé très peu de réclamations; les

(1) La composition de la Société populaire, après le scrutin épuratoire organisé par Foussedoire, nous est indiquée par un tableau manuscrit qui se trouve au musée municipal de Remiremont. Ce document est intitulé *Catalogue des membres composant la Société populaire républicaine, montagnarde, antifédéraliste et séante à Libremont*, titre auquel on a ajouté après coup les mots : *régénérée et épurée* sans doute après le « nouvel épurement » annoncé par Foussedoire dans sa lettre.

M. Bergerot a reproduit ce catalogue, en classant les noms par catégories, dans un appendice à la IIIe partie de son *Remiremont pendant la Révolution*, 1904, p. 177.

« Comités de surveillance surtout, de ces deux gran-
« des communes sont composés de vrais sans-culottes,
« à la hauteur des circonstances, probes, impartiaux
« et animés du zèle le plus pur. » (1).

C'est pendant ce séjour à Libremont que le représentant Foussedoire reçut et examina les pétitions de nombreux prisonniers de l'Abbaye. Nous en avons parlé plus haut.

A l'occasion du rétablissement du calme et de la formation d'une Société populaire unique, un grand bal fut donné à l'Abbaye, le 17 pluviôse, conformément au désir du représentant. Douze vieillards de la ville ouvrirent ce bal.

Une autre fête eut lieu quelques jours après, le 20 pluviôse (8 février) en l'honneur de Foussedoire de retour de Ramonchamp où avaient éclaté quelques troubles (2). Un repas de 80 couverts auquel assistè-

---

(1) Le 17 pluviôse, Foussedoire régularisa la composition du Comité de surveillance de Remiremont par cet arrêté que nous donnons à titre de document inédit :

« Le représentant du peuple envoyé dans les départements des Vosges et du Haut-Rhin, considérant que les citoyens qui exercent dans la commune de Libremont les fonctions du Comité de surveillance, n'ont pas été légalement constitués mais seulement indiqués par la Société populaire de cette commune, qu'il importe d'organiser promptement ce comité ; après avoir consulté la Société populaire et le peuple assemblé sur chacun des citoyens qui remplissaient les fonctions du Comité de surveillance lesquels ont été appelés individuellement et approuvés par l'Assemblée.

« Arrête que les citoyens Jean-Baptiste Henriot ; Ignace Parmen'elot ; Pierre Brille ; Claude Guérin ; François Kibler ; Pierre Bujart ; Thomas Cabasse ; Jean-Baptiste Vuillaume ; François Hacquart ; Nicolas Philippe, père ; Ambroise Richard et Gabriel Febvey exerceront dans la commune de Libremont les fonctions de comité de surveillance suivant les lois relatives à l'établissement des Comités de surveillance.

« Libremont, ce 17 pluviôse an IIe de la République française, une et indivisible.

« Signé : FOUSSEDOIRE, *représentant du peuple.* »

Archives des Vosges, L. 108.

(2) Ces troubles avaient été occasionnés par la question religieuse et l'épuration d'un agent national. Une foule nombreuse de la commune et des localités voisines s'était réunie sur la place publique de Ramonchamp où Foussedoire entendit

rent tous les corps constitués eut lieu chez le sieur Roguier. Un bal suivit.

Ce ne furent pas seulement des fêtes politico-administratives qui se donnèrent à Remiremont, en dépit la vie fiévreuse que l'on devait mener en ces temps de Terreur et de la disette qui désolait le pays. Il y eut aussi des manifestations d'un autre ordre.

Le culte de la Raison s'était répandu de Paris en province. Dans l'ancienne église du Chapitre de Remiremont convertie en temple de la Raison, on célébra les décadis et deux grandes cérémonies où figurèrent les déesses de la Raison. La première des « déesses » fut la femme de Bégel, Caroline Marquis ou la piss.... de calices « encore à la fleur de l'âge, grande, fluette et d'une assez jolie figure » dont l'apothéose eut lieu le 19 ventôse (9 mars) (1).

Le 23 thermidor, les sans-culottes de Remiremont célébraient l'anniversaire du 10 août et déifiaient la fille d'un aubergiste de la ville, Gertrude Vatot ayant, dit Didelot, des grâces et de la beauté. Les rues par lesquelles devait passer la déesse Raison étaient jonchées de fleurs et plantées de sapins. On alla, en cérémonie, la chercher chez elle. On la condnisit d'abord à l'Abbaye où elle reçut les hommages des corps constitués. Le cortège se rendit de là au Temple de la Raison (2) où les honneurs divins furent rendus

---

les plaintes et les réclamations. Au bout de six heures il avait rétabli la fraternité. « Tous, écrit-il dans son rapport au Comité de Salut public, bénissant la Convention et ses décrets, se sont séparés au milieu des cris de *Vive la République !* » *Lettre du 28 pluviôse an II*, *Recueil Aulard*, Tom. XI, p. 203.

(1) Didelot, *Remiremont, etc.*, p. 446.

(2) Le 7 prairial précédent, y avait été célébrée la fête de l'Etre Suprême dont le culte avait été établi par le décret du 18 floréal an II. Au-dessus de l'entrée de l'église on avait inscrit ces mots de l'art. I du décret de floréal : *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.* La dénomination de *Temple de la Raison* resta à l'église jusqu'à ce que cet édifice fût converti en magasin à fourrages.

à la jeune Gertrude. Au bruit du canon, on se dirigea ensuite vers l'arbre de la Liberté, sur la place de la Courtine ; un autel y était élevé sur lequel on assit la déesse. A l'autel de la Patrie, construit au Champ de Mars, elle reçut de nouveaux hommages et fut ramenée triomphalement chez elle (1).

La période de détente du gouvernement révolutionnaire était, à ce moment, ouverte déjà depuis près de quinze jours. La *réaction thermidorienne* commençait. Bientôt l'Abbaye allait cesser d'être une prison pour les suspects. Ainsi que nous l'avons vu, la plupart de ceux-ci la quittaient en fructidor an II et les derniers étaient mis en liberté le 14 nivôse an III (3 janvier 1795) (2).

Le district de Remiremont, comme presque tout le département des Vosges, n'avait pas été trop désemparé dans la tempête. Sans doute, il y eut, comme partout, des atteintes portées à la liberté en vertu des lois d'exception, mais on n'y commit pas les excès furieux qui signalèrent la Terreur dans d'autres départements.

Pondérée, ennemie des utopies, habituée à l'indé-

(1) Didelot, *Remiremont*, p. 474. — *Ephémérides*. — Bergerot, *Remiremont pendant la Révolution*, III.

(2) Le vide, toutefois, n'était fait que depuis peu dans les appartements de détention de l'Abbaye, qu'une prisonnière y rentrait. C'était Anne-Marie Remy qui, après quelques semaines d'incarcération à Mirecourt, avait été condamnée par le tribunal criminel à la peine infamante du carcan et à un emprisonnement de quatre années à Remiremont.

Anne-Marie Remy avait été exposée au carcan le 23 fructidor an II (9 septembre 1794), sur un échafaud dressé à cet effet à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Nicolas. Elle fut ensuite emprisonnée dans la maison de justice. Sa santé étant délabrée et la prison très insalubre, elle obtint d'être enfermée à l'Abbaye. Elle y resta peu de temps. Sur la demande de son médecin qui jugea le grand air indispensable à son rétablissement, elle fut placée dans une maison particulière. (Voir Didelot, *Remiremont*, p. 476 et *Ephémérides*).

pendance, chérissant la liberté et l'égalité, religieuse mais éloignée du fanatisme et de l'intolérance, la population de nos montagnes se garda des funestes griseries qui accompagnèrent, en bien des endroits, l'abolition de l'ancien régime et l'établissement de la forme républicaine du gouvernement.

Comme conséquence, la réaction qui suivit le 9 thermidor fut, dans notre région, moins violente qu'ailleurs. Il n'y eut pas, comme dans le Midi, cette contre-Terreur atroce où la cruauté froide et la dépravation des « compagnons de Jésus et du Soleil » étaient plus hideuses que la férocité brutale des « Sans Culottes ». Il n'y eut pas la guerre civile comme dans l'Ouest. La réaction n'y déborda pas comme dans Paris et à la Convention « où le parti montagnard fut à son tour sanctifié par le martyre comme l'avait été la Gironde. » (1).

On se contenta, à Remiremont, de désarmer, en exécution de la loi du 21 germinal an III, ou de mettre en surveillance quelques arrivistes ou exaltés, les « intrigants » comme on disait alors, qui avaient été « partisans du système de terreur et de sang et auteurs de la division des citoyens ». Ce fut tout ; il n'y eut pas d'exécution sanglante ; il n'y eut même pas d'incarcération de terroristes à l'Abbaye (2).

---

(1) Henri Martin, *Histoire de France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, III, pages 314. A lire : *Les derniers Montagnards*, par Jules Claretie.

(2) Les terroristes dont le désarmement fut prononcé par le Conseil de la commune et confirmé par le Directoire du District étaient au nombre de treize. Voici leurs noms : François Kibler, Cl.-Thomas Cabasse, François Hacquard, Ignace Parmentelot, Jean Magrot, Jean-Joseph Richard, Nicolas Pierre dit *Pinsin*, François Clop, François Bai ly, Dominique Chaufournier, Joseph Busson, Jean-Baptiste Richard et Célestin-Ferdinand Bertrand. Ils furent désarmés du 10 au 13 prairial par des commissaires nommés par la municipalité et accompagnés de gardes nationaux. Deux autres terroristes de marque : Ambroise Richard et Jacques Louis Begel, désignés par le conseil communal, avaient fui la vindicte et s'étaient retirés, le premier à Ormont (Saint-Dié) ; le second à Haguenau. Les

Il ne se trouvait pas alors dans notre ville de vrais contre-révolutionnaires militants. Nous ne sachons pas non plus qu'on y vit déambuler triomphalement et tapageusement, sous les arcades (1), de ces jeunes bourgeois de la « Jeunesse dorée » élément principal de la réaction thermidorienne, que la caricature et le théâtre ont mis si souvent en scène sous le nom de « Muscadins » et d' « Incroyables » avec les chapeaux à cornes, les cadenettes poudrées ou les « oreilles de chien », les habits aux basques démesurées couleur vert-de-bouteille, les culottes collantes, les cannes noueuses et torses.

La jeunesse de Remiremont ne se composait pas d'embusqués échappés aux réquisitions. Elle était aux armées et se battait pour la Patrie.

---

extraits de délibérations les concernant, leur furent envoyés à leur nouvelle résidence. On adressa au Comité de Sûreté générale les extraits concernant Jean-Baptiste Richard, juge au tribunal du District pour le faire destituer.

Sept autres citoyens furent soumis à la surveillance. Ce furent : Jean-Baptiste Henriot, Gabriel Febvey, Jean-Baptiste Vuillaume, Benoît dit *la France*, Jean-Nicolas Philippe, Claude Philippe, Jean-Baptiste Duceux.

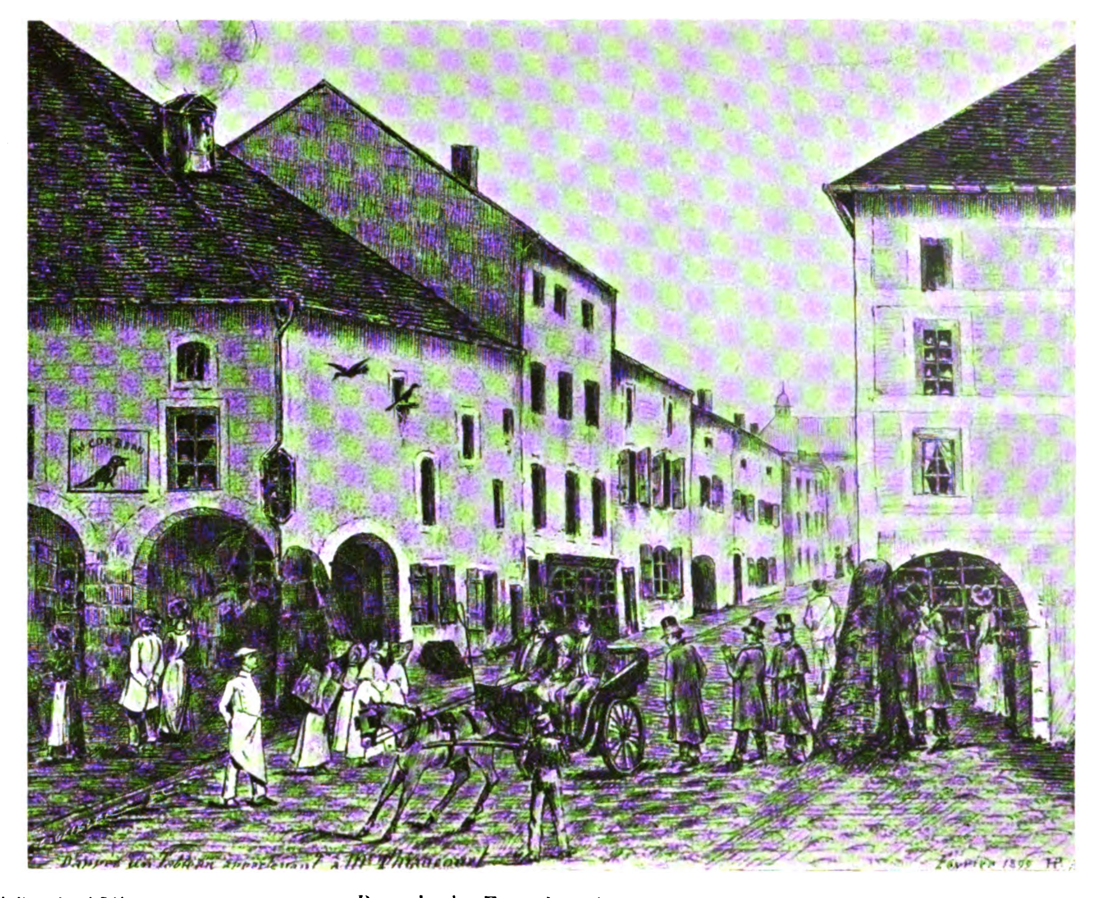
Archives municipales. Registre des délibérations.

Archives des Vosges. Registre du Directoire du District.

(1) Les arcades de Remiremont, avec leurs galeries voûtées, sont à certaines heures de la journée, le rendez-vous de la jeunesse et de l'élégance.

Ces arcades ne sont pas sveltes, dégagées et régulières comme celles de la rue de Rivoli à Paris, ou celles de la place du Nouveau-Quartier à Mulhouse ; mais, de construction très ancienne pour la plupart, elles sont encore avec leurs piliers trapus et leurs contreforts, une des curiosités pittoresques de la coquette petite ville. Elles bordent une partie de la Grand-Rue. Jadis, elles s'étendaient sur les deux côtés de cette rue jusqu'à la porte de Neufvillers ou Porte-Rouge (entre la maison Leneutre et la maison Voirin), où commençait le Faubourg. Elles ont été supprimées en partie, au côté méridional, par les alignements ou les constructions nouvelles : 1° à l'emplacement du marché-couvert où étaient autrefois les Grandes-Boucheries et les Halles aux Grains ; 2° depuis le carrefour de la rue de la Franche-Pierre (une aquarelle que nous reproduisons ci-contre représente l'arcade qui se trouvait encore en 1825 à l'emplacement de la Chapellerie centrale), jusqu'au carrefour de la rue des Prêtres. Sur le côté septentrional, plusieurs arcades ont disparu à la suite de la trouée de la rue Janny, de la construction de l'hôtel de la Poste et de la mise à l'alignement des maisons qui suivent.

Nous avons trouvé, dans les archives, l'indication formelle que des arcades existaient aussi : 1° à la maison faisant le coin de la place de la Courtine et de la rue de la Carterelle ; 2° à celle qui porte le n° 27 de la rue des Prêtres et qu'on appelait maison de l'*Annonciation*.



Cl. Franck, St-Dié.

Rue de la Franche-Pierre, en 1825.

Extrait du Donon au Ballon d'Alsace.

VII

Le Directoire et la Constitution de l'An III. — L'administration du canton de Remiremont et le tribunal correctionnel à l'Abbaye. — Pétition pour l'obtention de l'Ecole centrale du département. — La gendarmerie au Palais. — La soumission de NicolasLambert. — Succursale de la prison. — Loyer du local des séances. — Solennités, fêtes et pompes funèbres.

« Les quatre années pendant lesquelles le Directoire exerça le pouvoir, dit avec raison M F. Bouvier (1), furent dépourvues, dans les Vosges, de tout événement, même de tout intérêt. Toute l'attention se portait sur les armées qui, en Italie, sur le Rhin, puis en Egypte, remportaient avec Hoche, Bonaparte, Kléber et Moreau, une éclatante série de victoires. » Aussi, n'ayant pas ici à nous occuper des campagnes guerrières, allons-nous pouvoir serrer notre sujet de plus près que nous ne l'avons fait pour la période si intéressante, si émouvante de la Convention.

La Constitution de l'an III donna un gouvernement normal à la France sans cependant lui assurer la tranquilité parfaite. Elle remplaça le suffrage universel par le suffrage censitaire ; elle sépara le pouvoir législatif (*Conseil des Cinq-Cents et des Anciens*) de l'exécutif (*Directoire*) ; elle conserva les départements avec une administration centrale ; elle supprima les districts ; elle divisa les communes trop fortes et réunit en une seule les communes trop petites, par l'établissement des assemblés municipales de canton.

(1) Félix Bouvier. *Les Vosges pendant la Révolution*, p. 322.

Par l'effet de la nouvelle Constitution, le Directoire, le Conseil général et le Tribunal (1) du District de Remiremont disparurent; le conseil général de la commune, dont la population était alors inférieure à 5,000 habitants, fut remplacée par un agent municipal et un adjoint qui, avec les agents municipaux et adjoints des communes de Rupt, Dommartin et Saint-Etienne, formèrent l'administration du canton de Remiremont, avec un président élu par le canton et un commissaire, agent du pouvoir central, nommé par le Directoire exécutif (2).

Le 25 brumaire an IV, eut lieu à Remiremont, dans la maison commune, la séance inaugurale de l'administration du canton qu'installait l'ancienne municipalité. L'administration s'occupa de la désignation du lieu de ses séances. Après une assez longue discussion, elle choisit « le bâtiment national occupé par le ci-devant Directoire du District ».

Plus heureuse que l'ancienne municipalité de Re-

(1) Il n'y eut plus, par département, qu'un tribunal civil composé de vingt juges au moins, d'un commissaire et d'un substitut. Ce tribunal civil des Vosges siégeait à Epinal.

Remiremont eut deux juges de paix : 1° le juge de paix du canton intérieur ou de Remiremont assisté de quatre assesseurs, d'un greffier et d'un huissier ; 2° le juge de paix du canton extérieur ou rural, assisté d'un greffier et d'un huissier.

Il y eut aussi à Remiremont le tribunal correctionnel composé d'un président, pris tous les six mois et par tour parmi les membres du tribunal civil, des deux juges de paix ou assesseurs, d'un commissaire du pouvoir exécutif et d'un greffier.

(2) La première administration cantonale de Remiremont fut ainsi composée : Charles-Bernard Berguam, président, nommé par l'assemblée primaire du canton ; Nicolas Louis et Jean-Joseph Mathieu, agent municipal et adjoint nommés par l'assemblée communale de Dommartin ; Gabriel Mathieu et Sébastien Perrin, agent municipal et adjoint, nommés par l'assemblée communale de Rupt ; Jacques Laurent et Nicolas Perry, agent municipal et adjoint, nommés par l'assemblée communale de Saint-Etienne ; J.-B.-A. Noël et G. Thouvenel, agent municipal et adjoint, nommés par l'assemblée communale de Remiremont.

Nicolas Michel Gruyer était commissaire provisoire du Directoire exécutif.

Le secrétaire nommé à l'unanimité fut J.-B. Barbillat, précédemment secrétaire général du District.

miremont — qui, malgré nombreuses démarches et doléances, n'avait pu, sinon dans une échappée de quelques semaines à l'Abbaye (1), opérer le transfert du lieu de ses séances et obtenir un appartement plus confortable que celui de la rue Dessous-Saint-Jehan — l'administration cantonale s'installa, dès sa deuxième séance (27 brumaire an IV) à l'Abbaye, dans les locaux précédemment réservés au District comme salles de délibérations et bureaux du secrétariat. Elle comprit néanmoins que son occupation était très précaire et, le 16 frimaire, elle prenait cette délibération :

L'administration, ouï le commissaire du Directoire exécutif, considérant qu'elle ne peut, sans autorisation de l'administration départementale, fixer le local de ses séances dans un bâtiment national, que d'ailleurs il peut en résulter des inconvénients soit à cause du prix de la location, soit à cause des réparations qui pourront devenir considérables et rester à la charge des administrés du canton.

A délibéré que, provisoirement, le lieu de ses séances resterait fixé dans le bâtiment national occupé par le cy-devant Directoire et qu'extrait de la présente délibération sera adressé à l'administration départementale pour être approuvé s'il y a lieu (2).

Le maintien du conseil cantonal à l'Abbaye fut autorisé mais l'administration centrale du Département ordonna de faire procéder par experts à l'estimation de la valeur locative des locaux.

Le tribunal correctionnel fut installé au rez de-chaussée à la place de l'ancien tribunal du District.

---

(1) Voir plus haut.

(2) *Archives municipales*. Registre des délibérations.

Sur la réclamation du concierge de l'Abbaye, J[n]-B[te] Peymal (1), — demandant un paiement en numéraire (2) à compter du 25 brumaire précédent, date jusqu'à laquelle il avait été payé par le ci-devant District — l'assemblée cantonale délibéra le 11 ventôse an IV. Elle décida que le citoyen Peymal continuerait à être le concierge du bâtiment et qu'il lui serait fixé pour traitement une somme de 24 livres (valeur métallique) à compter du 25 brumaire an IV (3).

Quelques jours plus tard, le 15 ventôse, une question importante était soumise à l'administration du canton par son président. Il s'agissait d'obtenir le siège à Remiremont de l'Ecole centrale du Département, dont la création venait d'être décidée. A cette séance à laquelle n'assistaient que les agent et adjoint municipaux de Remiremont, ceux de Rupt, Dommartin, Saint-Etienne s'étant sans doute désintéressés de cette question relative à la prospérité du chef-lieu — il fut décidé qu'une adresse serait envoyée au Corps législatif et à l'administration centrale du Département.

Cette adresse fut très longuement motivée.

Mélancoliquement, elle relatait d'abord les avanta-

---

(1) L'ancien concierge du Palais abbatial, Alexandre Ceintrey, avait été compris dans les listes de suspects.

(2) Les assignats dont les émissions s'étaient succédé sans mesure avaient subi une dépréciation énorme, accrue encore par la fabrication de faux assignats : ils perdirent jusque 97 p. 100. La circulation du numéraire, un moment interdite, était redevenue libre.

(3) *Archives municipales*. Registre des délibérations.
Voici comment fut motivée la délibération :
« L'administration considérant qu'il est indispensable qu'il y ait un concierge « pour le bâtiment national dit de l'Abbaye, lequel sera chargé de la garde de ce « même bâtiment, tant pour veiller à ce qu'il ne s'y commette aucune dégradation « que pour avoir soin d'en aérer les divers appartements et les tenir dans un état de « propreté qui puisse contribuer à les rendre habitables, ainsi que pour tenir les « portes fermées afin qu'aucun malveillant ne puisse s'y introduire. Considérant « qu'il est équitable de lui fixer un traitement pour ces divers soins et travaux... »

ges que procurait jadis l'opulent Chapitre de femmes nobles installé à Remiremont et versant dans la circulation *plus de quatre cent mille livres tant en argent qu'en denrées*; la Ville possédait, en outre, sous l'Ancien Régime un baillage, une subdélégation de sept lieues de rayon, diverses juridictions, etc. Remiremont avait, à la Révolution, sacrifié sans hésitation toutes ces sources de prospérité. La Constitution de l'an III venait encore de déposséder la ville de son rang de chef lieu de district. Les habitants de Remiremont « ne s'en plaignent pas ; ils sont toujours ce qu'ils ont été, à la tête de la Révolution et leur courage ne se démentira pas, tant que la Patrie leur montrera ou des frontières à défendre, ou des défenseurs à soulager, ou des magasins à remplir. Ils n'élèveraient pas même la voix dans la circonstance présente si des motifs d'utilité publique plus encore que le sentiment de leurs intérêts privés ne leur en faisaient un devoir. »

Après la note patriotique, l'adresse déroule l'exposé des supériorités que présente, pour la nouvelle école, Remiremont comparativement à Epinal et autres villes :

« 1° Remiremont possède dans son enceinte l'édifice « du Département, le plus propre à ce genre d'établis- « sement (c'est celui qui servait ci-devant de Palais « abbatial). Ce bâtiment est très vaste, solide, presque « neuf, composé de grandes pièces dont une entr'au- « tres d'une élévation de cinquante pieds coupée dans « sa hauteur par un balcon qui en fait le tour et qui « est orné de sculpture de la meilleure exécution ; il « serait un superbe vaisseau de bibliothèque ; il y au- « rait très peu de dépenses à faire pour l'approprier à

« cet usage.... » Il y a en outre quantité de très belles maisons, en quelque sorte liées au Bâtiment abbatial où l'on pourrait, à peu de frais et commodément, loger professeurs et élèves ; les denrées de consommation sont à bon marché.

Suit un tableau enchanteur du vallon riant où est situé Remiremont, et où les élèves pourraient enflammer leur imagination et former leur goût. Le jardin de la ci-devant abbesse pourrait devenir un jardin botanique, etc., etc.

Pour terminer, un résumé concis des raisons invoquées :

« La ville de Remiremont est donc appuyée dans « sa demande :

« 1° Par les sacrifices qu'elle a faits à la Révolution ; « 2° par un bâtiment tel que n'en offre aucune autre « commune du Département et des jardins ; 3° par sa « position avantageuse, par la beauté des sites et la « richesse de ses productions ; 4° par la centralité ; « 5° par l'économie dans les frais de premier établisse- « ment ; enfin, le vil prix des denrées et des loyers (1). »

Cette adresse au Corps législatif fut appuyée par une lettre pressante à l'administration départementale avec prière d'ajouter son avis favorable. Une autre lettre avait été écrite au citoyen Fricot, membre du Conseil des Cinq-Cents pour qu'il s'efforçât de faire bien accueillir cette demande par ses collègues. « Vous avez, en effet, lui disait-on, une connaissance plus locale des faits et vous êtes plus à même que personne de les présenter sous des couleurs favorables ». (2)

(1) *Archives municipales*. Registre des délibérations.
(2) Id. Copie de lettres du 25 brumaire an IV au 4e jour complémentaire. Sur Fricot, Voir 1re Partie, p. 110.

Tout fut inutile. Pas plus qu'elle n'avait obtenu l'évêché constitutionnel, Remiremont n'obtint l'école centrale du Département. Celle-ci fut établie à Epinal (1).

A la suite de la pétition où Remiremont se vantait de posséder un bâtiment hors de pair dans les Vosges, l'attention des administrateurs du Département s'était portée sur l'Abbaye. Ils songèrent à mettre à profit des indications sur lesquelles on s'était étendu avec tant de complaisance. Le 29 germinal suivant, ils arrêtèrent que l'administration municipale de Remiremont serait tenue de désigner aux gendarmes de la même commune un logement convenable pour eux et leur famille dans la ci-devant Abbaye ainsi que les remises suffisantes pour le placement de leurs chevaux (2).

En exécution de cet arrêté, l'administration générale du canton nomma, le 6 floréal, un commissaire chargé de désigner, dans l'Abbaye, un logement à chaque gendarme, après avoir fait dresser contradictoirement un état des lieux par l'architecte Daval. Quant aux chevaux des gendarmes ils furent logés,

---

(1) L'école centrale du département des Vosges fut ouverte à Epinal le 21 prairial an IV (9 juin 1796). Elle était installée dans les bâtiments de l'ancien collège et compta, au début, 36 élèves. Elle fut supprimée en 1802 et réunie à celle de Nancy. Elle fit place à une école secondaire.

(2) *Arch. des Vosges*. Registre des délibérations départementales.

Déjà en 1791, le Directoire du District de Remiremont avait proposé de caserner la gendarmerie dans le ci-devant Palais abbatial, et à cette occasion avait adressé un mémoire au Département (*Arch. départementales*. Lettres du Procureur général syndic du Département écrites au District de Remiremont, du 3 août 1791 au 18 septembre 1792.) Le projet n'eut pas de suite et les gendarmes furent logés dans la maison de l'ancien lieutenant-général du baillage Deslon de Servance (aujourd'hui propriété Puton, rue des Capucins). Celle-ci ayant été venvendue comme bien national en pluviôse an III, les gendarmes se logèrent eux-mêmes jusqu'en floréal an IV et reçurent une gratification de logement (*Arch. départementales*).

Quant aux chevaux, le commandant de la brigade de Remiremont avait été autorisé, en avril 1792, par le Directoire du Département, à en faire le transfert ainsi que des fourrages, dans les remises de la ci-devant maison abbatiale.

le 30 floréal, dans les écuries et engrangements de la maison ci-devant presbytérale (1).

Aux premiers jours de prairial, une alerte se produisit dans l'administration municipale et sans doute aussi dans la population de Remiremont. Ne voulait-on pas, en effet, enlever à la cité son joyau, ce palais dont elle était si fière et dont récemment encore elle s'était réclamée avec emphase ? Le citoyen Nicolas Lambert, un romarimontain cependant, n'en voulait-il pas poursuivre l'adjudication à la chaleur des enchères ? n'en avait-il pas fait la soumission ainsi que des deux jardins y attenant ?

Mais l'administration était décidée à ne pas se laisser faire, et, au Département lui demandant des observations sur cette soumission, elle répondit, par délibération du 7 prairial an IV qu'il y avait lieu de surseoir à la vente jusqu'à ce que l'Assemblée législative eût statué sur la demande faite par Remiremont pour obtenir l'établissement de l'Ecole centrale (2).

(1) Cette maison qui fut presbystère jusqu'en janvier 1794, moment où fut établi le culte de la Raison, porte aujourd'hui le n° 31 de la rue des Prêtres. Elle appartient à M. Jules Méline, sénateur, ancien président du Conseil des ministres. Il en occupe le premier étage quand, au cours des vacances parlementaires, il revient dans sa ville natale.

En pluviôse an II, le Conseil général de la commune avait remis au représentant en mission Foussedoire une pétition « aux fins d'obtenir la translation de ses séances en la maison cy-devant curiale ». Mais le Conseil, dont le destin était de terminer son existence dans le local où il était confiné malgré lui, ne put obtenir gain de cause. Le presbytère servit pendant quelque temps au logement des instituteurs, puis fut vendu comme bien national. (*Arch. municipales*).

(2) L'administration municipale de Remiremont a pris, le 7 prairial an IV, la délibération suivante, le commissaire du Directoire exécutif ouï :

Considérant qu'elle s'est pourvue à l'Assemblée législative à l'effet d'obtenir l'établissement de l'Ecole centrale en cette commune, que les motifs qu'elle a développés dans son mémoire sont particulièrement fondés sur l'existence de l'édifice superbe qui fait l'objet de la présente soumission ; qu'aucun local dans toute l'etendue du Département n'offre les avantages et les aisances qu'on trouve dans celui-ci.

Considérant d'ailleurs que l'Assemblée a nommé une commission pour examiner la petition de la commune et lui en faire son rapport ainsi qu'elle en a été avisée par une lettre du Président, en date du 7 floréal dernier.

Estime qu'il y a lieu de surseoir à la vente de l'édifice dont s'agit, jusqu'à ce

Ce moyen dilatoire réussit. Moins de quinze jours après, l'école était ouverte à Epinal mais la soumission de Nicolas Lambert n'aboutissait pas pour cela à une adjudication. Peut-être, dans l'entre-temps, avait-on réussi à faire entendre raison au malencontreux soumissionnaire. Nulle part, en tout cas, dans les archives, nous n'avons trouvé trace de protestation.

A côté des gendarmes, l'administration municipale songea, peu de temps après, à loger les prisonniers. Déjà le 8 prairial, elle avait ordonné le transfert à l'Abbaye, d'un détenu malade de la maison d'arrêt, Jn-Bte Chauvet qui avait réclamé l'autorisation de réintégrer chez lui pour s'y faire plus commodément traiter jusqu'à sa guérison. Au lieu de son *home* il lui fut accordé une chambre de l'Abbaye « le plus à portée possible des gendarmes qui y sont logés (1) ».

Le 21 thermidor, trouvant insuffisante, pour sa destination, la maison d'arrêt de Remiremont (2) l'administration décida « que l'appartement supérieur de l'aile droite de ce bâtiment [l'Abbaye] dans lequel la ci-devant municipalité a tenu ses séances (3), est désigné

---

que le Législateur aura prononcé par un décret sur les prétentions de la commune. (*Arch. municipales. Minutes des délibérations prises sur les pétitions particulières des citoyens, n° 71*).

(1) Ibid n° 72.

(2) La maison d'arrêt de Remiremont, à cette époque, était une construction insalubre et étroite, enclavée dans le quadrilatère de maisons que limitent de nos jours la Grand'Rue, la rue de la Franche-Pierre, la place de l'Hôtel-de-Ville. Elle était confrontée au nord par la remise et la maison de la Douane (appartenant avant la Révolution au Chapitre et dont la façade donnait sur la Grand'Rue) ; au couchant par la maison commune (donnant sur la rue des Rasoirs) ; au midi par les écuries de l'Abbaye (aujourd'hui écuries de la gendarmerie).

Cette prison, où les épidémies étaient fréquentes et les évasions multiples, était composée de trois cachots pouvant contenir chacun deux personnes ; de deux chambres au-dessus pouvant contenir chacune quatre personnes ; de deux chambres au-dessus de l'appartement du concierge pouvant encore contenir chacune quatre personnes, ce qui faisait en tout vingt-deux personnes qu'on y pouvait enfermer. C'était insuffisant pour une étendue territoriale comme celle de l'ancien District.

(3) Voir plus haut.

pour tenir enfermés les condamnés à la peine de détention ; que le gendarme qui est logé dans cet appartement l'évacuera à la notification des présentes et se placera dans celui situé au-dessus de la salle d'audience du Tribunal de police correctionnelle (1).

Le nommé Nicolas Aubry fut désigné comme concierge aux détenus ; un petit appartement lui fut réservé à côté du local de détention. Il ne semble pas qu'il s'y soit jamais installé complètement.

Dès le 27 thermidor, deux condamnés à la peine de détention, par jugement correctionnel du 11 du même mois, demandèrent à subir leur peine dans une chambre de l'Abbaye (2). Bien que l'appartement de détention ne fût pas encore « disposé et approprié » pour recevoir ses locataires spéciaux, l'administration fit droit à leur pétition et leur désigna, pour purger leur peine « la chambre du premier étage, au-dessus de la salle d'audience du tribunal de police correctionnelle » sous la surveillance de la gendarmerie et la garde de Nicolas Aubry.

L'aménagement du local d'incarcération se fit bientôt après. Proche ce local, également dans un appartement de l'Abbaye, une infirmerie pour les prisonniers fut établie en suite d'une délibération de l'administration cantonale datée du 1er frimaire an V.

Il y avait près d'un an que détenus et gendarmes vivaient en paix sous le même toit quand, à la séance du 24 prairial an V, l'agent municipal de Remiremont, Rol, qui avait la police des prisons, signala les

(1) *Archives municipales*. Registre des délibérations.

(2) Ces deux condamnés étaient André Mariotte et Nicolas-Laurent Monin, de Remiremont, qui, à l'appui de leur demande offrirent « de payer tous les frais nécessaires » au concierge qui serait établi pour les garder (Minutes X°, n° 118).

inconvénients de l'Abbaye pour recevoir les condamnés à la détention. Il exposa « que l'expérience a « démontré que cet établissement nouveau ne pouvait « exister, en ce qu'il entraîne avec lui l'inconvénient « de placer les hommes avec les femmes et que ce « mélange des sexes donne lieu au libertinage ce qui « est du plus funeste exemple ; que d'ailleurs les dé- « tenus ne font qu'un jeu de la détention dont l'ap- « partement est très agréable et ont la facilité de se « dispenser d'y coucher, le geôlier n'étant point placé « près d'eux (1) ». L'agent concluait au rapport de la délibération du 21 thermidor et demandait à ce que, dorénavant, les détenus fussent placés à la maison d'arrêt, dans les chambres de la pistole.

Après avoir ouï les judicieuses observations de l'agent Rol, l'administration y fit droit, rapporta sa délibération du 21 thermidor et décida de faire transférer, sans délai, les détenus de l'Abbaye à la maison d'arrêt. Privée de sa succursale, celle-ci fut de nouveau jugée insuffisante. On dut l'agrandir en lui annexant deux chambres de l'ancienne maison commune, réparées en conséquence (2).

Ces transferts, ces affectations, ces aménagements et déménagements successifs n'allaient pas sans quelques déboursés destinés à figurer au budget municipal sous la rubrique des dépenses imprévues. Un autre article du même budget, celui du loyer du local des séances et des bureaux, dut être, en l'an V, débité

---

(1) *Archives municipales.* Registre des délibérations.

(2 L'ancienne maison commune servait alors de logement à l'instituteur Diot. Les deux chambres ainsi détachées du logement de celui-ci prenaient jour sur la cour derrière la maison. L'une située au rez-de-chaussée ayant des barreaux aux fenêtres, fut destinée aux hommes ; l'autre placée à l'étage et servant anciennement de chambre de conseil était réservée à la détention des femmes.

d'une somme de 150 livres, alors qu'en brumaire an IV, dans la première séance, après son installation, l'administration du canton, espérant être l'héritière des privilèges du Directoire du District, inscrivait dans son état de dépenses, ce loyer avec la mention *néant* (1).

Un arrêté de l'administration centrale du Département portait que le loyer des édifices, maisons ou bâtiments nationaux occupés par des autorités constituées, par des établissements publics, par des gendarmes nationaux, des instituteurs ou des particuliers, sans l'existence de baux légalement passés, serait estimé par deux experts, l'un nommé par l'administration municipale et l'autre par le préposé de la Régie du Domaine.

Bien que, peut de temps après son installation, elle eût déjà fait procéder à cette estimation, l'administration de Remiremont, dans un cas visé par cet arrêté, nomma, le 3 brumaire, le citoyen Daval, arpenteur, pour expert; le receveur du domaine désigna le citoyen Moineaux. C'est peu après la date où dut avoir lieu cette estimation locative, que dans l'état des charges locales pour l'an V, rédigé le 11 pluviôse an V par l'administration cantonale, nous trouvons ces mentions :

4° Loyer du bâtiment où l'administration tient ses séances . .	150 liv.
5° Entretien et réparations locatives de ce bâtiment	50 liv.

---

(1) Dans la séance du 27 brumaire, l'administration du canton avait procédé à la nomination de son secrétaire qui fut Jean-Baptiste Barbillat à qui on adjoignit deux employés. L'administration établit ensuite un état des dépenses dont voici les premiers articles :

Frais de premier établissement	Néant.
Traitement du secrétaire.	400 myriagrammes.
Traitement des deux employés chacun 5/8 ou . . .	250 —
Location du bâtiment où l'administration tient ses séances	Néant.
Entretien et réparations du bâtiment	400 livres.

Cette somme de 150 livres fixée pour le loyer, resta en caisse jusqu'en germinal an VI. Le 13 de ce mois, le receveur de la régie du domaine se présenta à la séance de l'administration. Ayant reçu, dit-il, diverses lettres de la Régie d'après le prescrit desquelles il était obligé de faire payer, par les corps administratifs le loyer des bâtiments nationaux occupés par les diverses autorités, il mit en demeure le canton de payer ce loyer. L'administration se déclara prête à délivrer sur-le-champ mandat de 150 livres pour le loyer de l'an V. Elle nomma ensuite comme expert J^n^-Cl^de^ Daval, conducteur des travaux publics de l'arrondissement, pour le cas où le receveur voudrait faire procéder à nouveau à l'estimation du prix de ce loyer soit pour le passé ou pour l'avenir (1). L'expédition du nouveau procès-verbal d'estimation de la location des bâtiments nationaux occupés à Remiremont par les autorités constituées fut adressé au Département le 18 floréal an VI. « Nous pensons, ajoutaient les administrateurs dans leur lettre d'envoi (2), qu'il n'y a rien eu de payé pour le local occupé par le Tribunal correctionnel ».

Antérieurement à cette séance du 13 germinal an VI, au cours de laquelle, ainsi que la statue du Commandeur, apparut le représentant du Domaine, une séance s'était tenue, que nous voulons rappeler en quelques mots :

C'était après le coup d'Etat du 18 fructidor. On avait reçu, le 23, à l'Abbaye, les pièces relatives (3) à la

(1) *Archives municipales*. Registre des délibérations.

(2) *Archives municipales*. Copie de lettres.

(3) Lecture de ces pièces fut faite aux citoyens de Remiremont le 23 fructidor sur la principale place de la ville (place de la Courtine) et pour donner plus de

« Conspiration royaliste » et les mesures de salut public prises par la loi du 19 même mois. Pour mieux faire connaître ces documents aux fonctionnaires publics « pour stimuler leur zèle et leur énergie » l'administration cantonale décida, le 28 fructidor, d'inviter tous les fonctionnaires du canton à assister à la séance suivante pour y prêter le serment de haine à la royauté.

Le second jour complémentaire de l'an V, tous les fonctionnaires, invités par lettre, se rendaient à l'Abbaye et se présentaient devant les administrateurs du canton réunis en séance publique. Lecture faite de la loi du 19 fructidor, le président de l'administration (1) prononça un discours puis prêta le serment de *haine à la Royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III*. Les membres de l'administration prêtèrent aussi, individuellement, ce même serment que répéta ensuite chacun des fonctionnaires et citoyens présents. Des cris de « Vive la République ! Subsiste la Constitution de l'an III ! » retentissaient dans la salle (2).

A l'issue de cette séance, le commissaire du Directoire exécutif requit le vote des mesures propres à assurer la célébration de la fête annuelle de la fondation de la République française, pour le 1er vendémiaire suivant.

Cette fête du 1er vendémiaire était la première des nombreuses fêtes nationales annuelles que faisait

---

solennité à cette publication, les autorités constituées, le général des Enfans en quartier général, les officiers de la 74e demi-brigade en garnison à Remiremont, furent invités à y assister.

(1) C'était alors J.-B. Roguier.

(2) *Archives municipales*. Registres.

célébrer le Directoire. Aux fêtes politiques qui existaient déjà, la Convention avait ajouté, à la veille de sa séparation (loi du 3 brumaire an IV) sept fêtes nationales, savoir : la Fondation de la République (1er vendémiaire) ; la Jeunesse (10 germinal) ; les Époux (10 floréal) ; la Reconnaissance (10 prairial) ; l'Agriculture (10 messidor) ; la Liberté (9 et 10 thermidor) ; les Vieillards (10 fructidor). On commémorait aussi les grandes dates de la Révolution : la prise de la Bastille (14 juillet) ; la prise des Tuileries (10 août) ; la mort de Louis XVI ou « anniversaire de la juste punition du dernier tyran des Français » (21 janvier), etc.

La célébration de ces fêtes consistait en chants patriotiques, en discours sur la morale du citoyen, en banquets fraternels, etc. Leur institution avait pour but d'anéantir insensiblement l'influence de la religion romaine et d'effacer les anciennes impressions « en leur substituant des impressions nouvelles plus analogues à l'ordre des choses actuel, plus conformes à la raison et à la saine morale. » (1).

Après le 18 fructidor, le Directoire s'efforça de remplacer le catholicisme par le culte décadaire. Il institua l'obligation de chômer le décadi et créa les fêtes décadaires. Chaque décadi, selon la loi du 13 fructidor an VI, l'administration municipale, le commissaire du Directoire et le secrétaire devaient se rendre en costume « au lieu destiné à la réunion des citoyens » et y donner lecture : des lois et actes de l'autorité publique ; d'un bulletin décadaire des

(1) Lettre du Directoire exécutif au général Bonaparte (15 pluviose an V). — *Archives nationales* A. F. III* 20, n° 288.

affaires générales de la République ; des traits de civisme et de vertu ; d'un article instructif sur l'agriculture et les arts mécaniques. Les instituteurs étaient tenus d'y conduire leurs élèves. La célébration des mariages du canton n'avait lieu que le décadi dans le même local.

Les lieux de réunion pour les fêtes décadaires était, à Remiremont, le grand salon du ci-devant Palais abbatial où l'on avait élevé un autel à la Patrie. Ce fut, dans la suite, le local des séances municipales.

C'est dans le grand salon que fut donné un bal, le 30 ventôse an VI, à l'occasion de la fête de la Souveraineté du Peuple.

C'est dans ce même salon que furent célébrées des pompes funèbres en l'honneur du général Hoche (30 vendémiaire an VI), des ministres Bonnier et Roberjeot (20 prairial an VII), du général Joubert (10 vendémiaire an VIII).

VIII

Le Consulat. — Nouvelle organisation administrative et judiciaire. — La municipalité communale et le tribunal de 1re instance s'installent à l'Abbaye. — Adresses et démarches pour l'obtention d'une École secondaire et le maintien du Tribunal. — Arrêté consulaire du 29 thermidor an XI. — Débuts remarquables de l'École secondaire.

Le 18 brumaire fut accepté sans résistance.

Lasse, jusqu'à l'épuisement, des crises violentes qui, depuis l'ouverture de la Révolution, l'avaient agitée si profondément, la France aspirait à l'ordre et à la sécurité. La masse de la nation s'abandonna avec confiance au jeune et glorieux général dont elle attendait un gouvernement fort et réparateur. Contre l'illégalité commise, contre le coup de force perpétré, peu de protestataires : les journées des 18 fructidor, 22 floréal, 30 prairial avaient donné l'accoutumance des coups d'État, des violations de la loi constituée.

Quand J.-R. Courtois, commissaire du pouvoir exécutif, donna, le 25 brumaire, à l'administration municipale du canton de Remiremont, lecture du décret du 18 ordonnant la translation du Corps législatif à Saint-Cloud, de celui du 19 supprimant le Directoire exécutif, établissant une commission provisoire de trois consuls et proscrivant soixante et un membres du Corps législatif, cette lecture fut entendue avec sérénité. Les agents municipaux déclarèrent à cette séance qu'ils avaient fait la publication de ces décrets, accompagnés de la garde nationale et qu'ils

avaient apporté à cette publication toute la solennité possible.

La nouvelle Constitution terminée dans la nuit du 21 au 22 frimaire an VIII, fut publiée le premier nivôse dans le canton de Remiremont. Des registres pour l'acceptation ou la non acceptation furent ouverts à l'Abbaye, chez les agents municipaux des communes, au Tribunal correctionnel, chez les deux juges de paix et chez les quatre notaires du canton.

Cette consultation qui n'eut pas lieu partout en même temps et qui, faite fin frimaire à Paris, dura pendant tout le mois de nivôse dans les départements, n'était d'ailleurs qu'une formalité illusoire. La Constitution était en effet, mise en vigueur par la loi du 3 nivôse et les trois consuls désignés entraient en fonctions le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) c'est-à-dire quarante-quatre jours avant que l'on sût si le peuple avait accepté cette constitution (1).

Ainsi fut fondée en France la République plébiscitaire, gouvernement de transition, préface des régimes despotiques.

Nous ne nous arrêterons pas à cette constitution dont l'analyse est étrangère à notre sujet. Nous laisserons aussi de côté l'organisation administrative et judiciaire créée par les lois des 28 pluviôse et 6 ventôse an VIII. Mentionnons simplement l'effet local de

---

(1) Ch. Aulard *Histoire politique de la Révolution française*, p. 712.

La Constitution de l'an VIII recueillit un plus grand nombre de suffrages qu'aucune des Constitutions antérieures. Voici des chiffres : la Constitution de 1793 avait obtenu 1, 01 918 suffrages favorables et 11.610 contraires ; celle de l'an III 1,057,390 suffrages favorables et 49,955 contraires : celle de l'an VIII, d'après le *Bulletin des Lois* fut acceptée par 3.011,007 *oui*, contre 1.562 *non*.



Nicolas Richard
Ancien membre du Conseil des Cinq-Cents,
Premier sous-préfet de Remiremont.
(D'après le dessin d'Augustin.)

ces lois : la municipalité cantonale de Remiremont disparut ; désormais la commune de Remiremont eut sa municipalité distincte dont les membres étaient choisis sur la *liste de notabilités*, un maire nommé par le préfet, et deux adjoints. L'arrondissement de Remiremont fut créé, formant à peu près la même circonscription territoriale que l'ancien district ; une sous-préfecture fut installée dans la ville chef-lieu (1). Un tribunal de première instance jugeant au civil et au correctionnel y fut de même établi.

Un arrêté des consuls du 17 ventôse ordonna l'inventaire du mobilier et des papiers des administrations municipales de canton. L'administration cantonale de Remiremont procéda le 2 germinal an VIII à la confection de cet inventaire. (2) Les scellés furent

---

(1) Le premier sous-préfet de Remiremont fut Nicolas-François-Joseph Richard, qui, né à Remiremont, le 14 août 1753, fut successivement avocat à Saint-Dié, juge tutélaire à la Pierre-Hardie, sonrier du chapitre de Saint-Dié, procureur de la commune de Saint-Dié, président de la Société des amis de la Constitution, juge de paix, président du Directoire du District d'Ormont, juré au tribunal révolutionnaire de Paris, président du tribunal criminel des Vosges, député au Conseil des Cinq-Cents. La nomination de N.-F. Richard comme sous-préfet de Remiremont fut datée du 9 germinal an VIII. Il mourut en fonctions le 17 juin 1813.

Une petite-fille du sous-préfet Richard, Madame Hanus (fille de M. Louis Richard, l'érudit bibliothécaire décédé en 1855), vit encore aujourd'hui à Remiremont.

(2) *Archives municipales de Remiremont*. Registre des délibérations.

Voici à titre documentaire l'inventaire mobilier de l'ancienne municipalité du canton de Remiremont. Nous prendrons ainsi idée de son installation à l'Abbaye.

Dans la première chambre servant d'antichambre à celle des séances.

Une grande table couverte d'un tapis vert ; trois grandes armoires ; deux grandes layettes ; deux petites armoires ; une grande armoire composée de quatre petites et un banc de bois de sapin.

Dans la salle des séances.

Une grande table à six tiroirs ; trois autres tables moyennes ; douze chaises ; un fourneau avec ses tuyaux ; quatre grands bancs de sapin ; une layette : trois banquettes de drap vert ; un fauteuil de velours vert ; une carte contenant la description du département des Vosges et plusieurs autres inscriptions.

Dans la chambre à côté.

Une grande table à quatre tiroirs ; deux chaises ; divers inscriptions et autres petits effets appartenant à la commune de Remiremont. Enfin la quantité de 67 fusils de guerre déposés en exécution de l'arrêté de l'administration centrale du 23 fructidor an VII.

Dans une autre petite chambre haute séparée du local des séances.

Une table ; un fauteuil et une banquette de velours noir.

Suit l'état sommaire des papiers : administration générale ; arrêtés du département ; archives de contributions communales de Remiremont, Dommartin, Rupt, Saint-Etienne ; liasses et registres, etc.

apposés par le juge de paix, le 30 du même mois. L'administration cantonale cessa dès lors ses fonctions.

Le maire Petitmengin, les adjoints Félix et Noël, les conseillers formant la nouvelle municipalité furent installés le 11 thermidor an VIII (30 juillet 1800) à l'Abbaye, dans le local de l'administration supprimée (1). Cette installation se fit avec solennité. Les bourgeois se mirent sous les armes, le canon fut tiré, la cloche fut sonnée (2). Le même jour eut lieu, également à l'Abbaye, dans le local de l'ancien tribunal correctionnel, l'installation des juges du Tribunal de 1re instance (3).

La pacification des esprits se faisait peu à peu en France (4). L'ordre s'y rétablissait. Dès les débuts du

(1) Le loyer de ce local resta fixé à 150 francs. — *Archiv. municip.*

(2) Il ne restait plus alors à Remiremont qu'une cloche suspendue au-dessus de l'ancienne maison commune, rue des Rasoirs. Les cloches des églises avaient été envoyées à la monnaie de Metz et à celle de Strasbourg.

(3) Didelot. *Ephémérides.* Mss. de la collection B. Puton.
Le 2 fructidor suivant, avait lieu, entre le sous-préfet, les membres du tribunal et le maire, une entrevue au sujet « de l'établissement des autorités publiques dans la maison nationale dite l'Abbaye ». Les magistrats avaient probablement réclamé contre l'exiguïté du local affecté aux différents services du tribunal. Pour faire droit à leurs doléances, le sous-préfet demanda au maire de renoncer à la jouissance d'une partie de l'ancien appartement de l'administration cantonale et de se contenter, pour le Conseil, de la première salle servant alors d'antichambre au greffe. Le maire y consentit sous la réserve de la ratification de ses adjoints. Ceux-ci ne voulurent rien entendre et le lendemain, le sous-préfet recevait une lettre où il était dit entre autres choses : « Nous estimons, après avoir mûrement « réfléchi sur cet objet, qu'il est impossible que la mairie et ses bureaux s'établissent en ce local peu convenable à ses délibérations, encore moins à ses « actes publics qui doivent se faire avec dignité ; en conséquence, nous réclamons la jouissance de l'ancien local qui ne consiste que dans deux salles dont « la réunion pour ce service nous paraît absolument nécessaire et nous vous « observerons, citoyen sous-préfet, qu'il est d'autant plus juste de nous rétablir « dans cette possession, que le Domaine national ne nous en a pas encore privés par « aucune disposition. Sans doute le tribunal civil doit aussi trouver dans cette « maison nationale son emplacement le plus digne et le plus favorable, mais « vous avez pu vous convaincre par la visite que vous en avez faite hier, que « l'ancien greffe et les pièces contiguës qui correspondent, d'une part, par le « grand escalier avec le public, de l'autre part, par le petit escalier intérieur et « presque fait exprès, avec le tribunal est la chose du monde la plus commode et « la plus facile à établir.... »

« Salut et considération ».

Signé : Petitmengin, maire, Noel et Félix, adjoints.

(*Archives municipales.* Copies de lettres du 3 fructidor an VIII au 29 fructidor an VIII).

(4) Dès le commencement du Consulat, une large tolérance religieuse fut établie. Les prêtres recommencèrent à officier. Le culte catholique qui avait été suspendu à Remiremont depuis plusieurs années, recommença le 16 frimaire

consulat, Bonaparte professa l'oubli du passé, visant à se servir des hommes de tous les partis à condition qu'ils ne connussent plus d'autre politique que sa volonté. Plusieurs institutions tombèrent en discrédit. La fête commémorative du 21 janvier, celle du 10 août, d'autres fêtes nationales et cérémonies civiques furent supprimées. Provisoirement, le Premier Consul ne voulant pas paraître s'attaquer trop ouvertement à la Révolution, laissa subsister la fête du 1er vendémiaire ou de l'établissement de la République. Cette fête du 1er vendémiaire se fit à Remiremont, avec un certain éclat, pendant plusieurs années. En l'an IX, elle se célébra au grand salon de l'Abbaye et fut accompagnée d'une distribution des prix aux élèves de l'école primaire (1).

Ce fut également dans le grand salon que s'assemblèrent, le 18 brumaire an X, pour célébrer la fête de la Paix générale (2), les autorités constituées qui y formèrent le cortège.

Peu après son entrée en fonctions, le 12 frimaire an IX, le Conseil municipal vota la rédaction d'une adresse

---

an IX 6 décembre 1800), dans la chapelle de l'hôpital. Le local était insuffisant. Le 27 pluviôse an IX (15 février 1801), quinze citoyens de la ville se présentèrent à la séance du conseil municipal et réclamèrent en leur nom et au nom d'un grand nombre d'habitants, la jouissance de l'église du ci-devant Chapitre. Celle-ci qui avait servi d'église paroissiale de 1791 à 1794 était devenue Temple de la Raison puis de l'Etre suprême pour être convertie vers l'an V, ensuite de la désuétude où étaient tombées les cérémonies décadaires, en magasin à fourrages pour les contingents de réquisitions.

Le 5 germinal an IX, le préfet des Vosges faisait droit à la pétition des catholiques de Remiremont et leur abandonnait l'église « jusqu'au bon plaisir du gouvernement » pour y exercer leur culte.

Le garde-magasin Maurice dut faire l'évacuation du fourrage qui s'y trouvait encore ; le juge de paix fit le constat de l'état dans lequel les requérants recevaient du dit Maurice l'édifice et ses dépendances, à charge par eux, de les reproduire dans le même état à qui de droit. La messe y fut dite le 15 avril 1801.

(1) *Archives municipales.*

(2) Cette fête de la paix célébrée avant la signature définitive du traité avait été donnée en France le 18 brumaire afin d'identifier aux yeux de tous, la victoire et la paix avec le coup de force qui avait donné le pouvoir à Bonaparte. (Cf. Henri Martin. *Histoire de France*).



pour demander au gouvernement l'établissement d'une école secondaire à Remiremont. Cette rédaction ne dut pas coûter un grand effort cérébral à nos édiles de l'an IX, car leur adresse fut la copie littérale de celle envoyée, en l'an IV, par l'administration cantonale, au Corps législatif, pour obtenir à Remiremont l'Ecole centrale du Département : à peine quelques mots changés, quelques légères additions apportées.

Dans les mêmes moments, le bruit se répandit à Remiremont que le Tribunal de 1[re] instance allait être supprimé.

Grand émoi au Conseil de Ville.

On y décida, le 14 frimaire an IX, de ne plus s'occuper de l'établissement de l'octroi et de suspendre les travaux en cours jusqu'à plus ample informé. Une délégation se rendit, à l'issue de la séance, à Epinal pour remettre un extrait de cette délibération au préfet (2) et lui demander des informations officielles.

Le préfet affirma n'avoir reçu au sujet de la suppression du Tribunal de Remiremont aucun renseignement ni officiel ni particulier ; il estima la nouvelle controuvée et invita le Conseil à rapporter sa

---

(1) Cette adresse, inscrite *in-extenso* dans le registre des délibérations municipales de l'an IX, est reproduite en note dans l'intéressante *Notice sur le Collège de Remiremont* du Dr Guyon, père, Remiremont 1887, p. 8.

Un paragraphe de la deuxième adresse était, toutefois, inédit. C'est une statisque locale qui ne manque pas d'intérêt. On y lit que Remiremont « offre une ré-
» sidence en quelque sorte inaccessible aux maladies et aux épidémies ; il n'existe
» peut-être pas, dans toute la République, une commune où la longévité soit plus
» admirable ; les infirmités de la vieillesse y sont à peine connues et l'on y passe
» à la décrépitude, pour ainsi dire sans s'en apercevoir. Il est prouvé par le ta-
» bleau de la population actuelle que sur 3.425 individus de tout âge, il y a d'abord
» à remarquer 150 défenseurs de la patrie actuellement présents à leur corps mi-
» litaire, plus 38 octogénaires dont 19 hommes et femmes depuis 80 jusque
» 95 ans, plus 111 septuagénaires de 70 à 80 ; plus 231 sexagénaires depuis 60 à
» 70 ans, en tout 380 vieillards à peu près exempts d'infirmités — quelle avanta-
» geuse proportion, d'une part, entre la jeunesse des deux sexes qui fournit ce
» nombre d'hommes robustes et, d'autre part, entre la vieillesse qui donne ce
» nombre d'individus sains jusque dans la décrépitude, sur une aussi minime
» population que celle de 3,425 individus. »

(2) Desgouttes

délibération car, en tout cas, l'établissement de l'octroi était indépendant de l'existence du Tribunal. Ces déclarations plutôt rassurantes du préfet ne suffirent pas au Conseil municipal. Il nomma, le 15 frimaire, le citoyen L'Huillier comme député extraordinaire pour aller à Paris, remettre au Conseil d'Etat un mémoire de protestation contre la suppression du Tribunal de Remiremont. Une somme de 600 francs fut votée pour les frais de voyage de cet ambassadeur auquel fut confiée en triple copie cette adresse au Conseil d'Etat en même temps que celle rédigée, quelques jours auparavant, pour l'obtention d'une école secondaire. Le 21 pluviôse an IX, le citoyen L'Huillier, de retour de Paris, rendait compte de sa mission au Conseil qui s'en montrait fort satisfait. Par l'organe de son président, l'assemblée exprimait sa reconnaissance pour le zèle et l'intérêt que le délégué avait montrés en cette circonstance (1).

Sans vouloir porter une atteinte posthume à l'habileté diplomatique du citoyen L'Huillier, sans taxer de prodigalité aveugle l'administration qui consacra à cette mission 600 francs de ses deniers, il est permis de penser que la démarche tentée n'était pas indispensable. Sans elle, vraisemblablement, le tribunal n'eût pas moins été maintenu à Remiremont, comme dans tout autre arrondissement. Quant à l'école secondaire, une nouvelle organisation de l'instruction publique était proclamée par la loi du 11 floréal an X (30 avril 1802), qui disposait que les écoles secondaires ne seraient point salariées par l'Etat et qu'elles devaient être établies par les communes, après auto-

(1) *Archives municipales*. Registre des délibérations.

risation du gouvernement. La démarche de M. L'Huillier n'avait donc pu, ici encore, avoir d'efficacité. La demande confiée à ses bons soins avait été classée sans autre égard, puisqu'une nouvelle organisation était prévue.

Après la loi de floréal, une nouvelle demande fut faite à laquelle on avait annexé des références de solvabilité communale. Le 4 prairial, sur la motion du maire — qui avait, au préalable, réuni les adhésions d'un grand nombre de pères de famille et s'était assuré d'une clientèle certaine pour l'école secondaire — le Conseil, à l'unanimité, délibéra « qu'il était du plus grand intérêt de solliciter l'établissement d'une école secondaire dans cette commune, en conséquence de demander au gouvernement la concession, au profit de la commune, du bâtiment composant la ci-devant maison abbatiale de Remiremont. » Les motifs de la demande étaient les mêmes que ceux énoncés en la délibération du 12 frimaire an IX dont une expédition fut jointe. Le Conseil estimait à trois le nombre nécessaire de professeurs ; le traitement de chacun devait être de 1,200 à 1,500 francs, payable par une rétribution annuelle des élèves et garanti sur les revenus de la ville. Une commission fut nommé le 28 messidor an X (1) pour établir, de façon plus détaillée, un projet d'organisation. Ce projet fut adopté le 10 fructidor par le Conseil (2) et transmis au Préfet.

(1) Cette commission était composée de : Nicolas-Gabriel Thouvenel, président du tribunal de l'arrondissement ; Nicolas-Michel Gruyer, commissaire du gouvernement ; Alpin Garnier, magistrat de sûreté ; Jean-Baptiste Noël, suppléant du tribunal ; le maire et les adjoints de la commune.

(2) La délibération municipale du 10 fructidor an X (27 août 1802) a été publiée entièrement en note par M. le Dr Guyon père, dans sa *Notice sur le Collège de Remiremont* (p. 7) qui l'interprète ainsi dans son texte : « En fructidor an X (1803) [sic] la municipalité institue une école secondaire à Remiremont, elle y consacre

Le 20 floréal an XI, le Conseil municipal prenait une nouvelle délibération que nous transcrivons, car elle n'a jamais été publiée et donne de très intéressants détails de distribution intérieure.

Le Conseil municipal de la ville de Remiremont, convoqué extraordinairement en exécution de l'arrêté du Préfet du Département des Vosges, pour désigner d'une manière précise quelle est la partie disponible du bâtiment de la ci-devant Abbaye de cette ville que le Conseil croit propre et qu'il demande pour le placement de l'école secondaire dont il sollicite l'institution.

Délibérant sur cet objet, observe : Que le bâtiment de la ci-devant Abbaye de cette ville est composé de deux parties très distinctes. L'une ayant sa porte d'entrée sur la place du Peuple est occupée actuellement par le tribunal de 1re instance et son greffe, par le tribunal de paix (1), par l'administration municipale et un concierge. Le tout compose l'aile gauche de ce bâtiment.

L'autre partie prenant son entrée dans l'enceinte du ci-devant Chapitre par une cour assez spacieuse, forme l'aile droite et se compose de seize pièces et six mansardes, le tout séparé de l'aile gauche par deux salons à l'intérieur dont l'un

---

une large part de ses ressources. » Or la délibération dont il s'agit fut, *non un arrêté de création, mais un projet d'organisation* adopté sur rapport d'une commission spéciale et devant être soumis au gouvernement à l'appui de la demande d'autorisation. Incident de gestation pris trop hâtivement pour l'acte de la naissance. Celle-ci n'eut lieu qu'en brumaire an XII ensuite de l'autorisation des consuls du 29 thermidor an XI.

Cette confusion commise par l'auteur de la *Notice sur le Collège* eut sa répercussion en ces dernières années : Confiants dans l'indication chronologique de l'honorable docteur, les organisateurs du Centenaire du Collège ont fait célébrer prématurément en 1902, centième anniversaire de fructidor an X, une commémoration solennelle qui eût dû être reculée jusqu'au centième anniversaire de brumaire an XII (novembre 1803).

(1) Le tribunal de justice de paix avait été installé le 1er pluviôse an XI dans ce local que décrit ainsi l'architecte Duval dans le procès-verbal d'estimation locative : « Cette chambre est placée à l'étage du dit bâtiment au-dessus de celle « où était dans l'ancien régime, le tribunal de la *Chambre abbatiale*. On y pra- « tique depuis au-dessus du grand escalier en traversant une antichambre em- « barrassée par la saillie d'un alcôve autour duquel est une allée au-devant de « laquelle est une porte dont il convient de fixer le volet à demeure pour empê- « cher les plaideurs de fréquenter dans cette allée, crainte qu'ils n'y commettent « quelque indécence. » (*Archives municipales*. Liasses non classées).

coupé d'une galerie occupe le rez-de-chaussée et le premier étage, prend jour et communique à un parterre planté de charmilles et d'arbres fruitiers. Ces deux salons seraient employés tant aux exercices publics qu'aux autres exercices particuliers tels que l'escrime, la danse et tout ce qui peut concourir à perfectionner l'éducation.

Dans le nombre des seize pièces qui composent l'aile droite, quatre au rez-de-chaussée pourraient être destinées à la tenue des écoles; quatre autres pièces à l'entresol serviraient de chambres à coucher, les huit autres pièces dans le nombre desquelles sont deux grandes salles serviraient de réfectoire et encore de chambres à coucher pour les professeurs et les élèves. Les mansardes seraient occupées par les domestiques. Il est à observer qu'au-dessous de cette aile droite sont des cuisines souterraines très vastes et très commodes.

Ces détails font assez connaître que les autorités constituées ne seraient point interrompues dans leurs fonctions par le voisinage de cette école et que le local destiné à ce dernier établissement offre toute l'aisance et tous les avantages désirables.

D'après ces observations, le Conseil persistant dans ces précédentes délibérations, réitère au gouvernement la demande qu'il lui a faite d'autoriser l'établissement d'une école secondaire à Remiremont, et à cet effet de lui concéder la jouissance de la partie du bâtiment de la ci-devant Abbaye de Remiremont dont le détail vient d'être fait.

Délibéré les an, mois et jour avant dits (1).

Trois mois après, le gouvernement récompensait enfin les efforts de la municipalité de Remiremont en accédant à ses vœux.

Un arrêté des Consuls, daté de Saint-Cloud, le 29 thermidor an XI (16 août 1803) autorisa la com-

---

(1) *Archives municipales*. Registre de délibérations.

mune de Remiremont à établir une école secondaire dans la partie formant l'aile droite de la ci-devant Abbaye de cette ville (1).

Cet arrêté du 29 thermidor an XI (16 août 1803) est bien la charte d'origine du collège municipal de Remiremont.

Aux pères de famille du département des Vosges et des départements voisins, la municipalité romarimontaine s'empressa d'apprendre la bonne nouvelle, « Nous venons de former dans nos murs — dit-elle « dans une circulaire-réclame que nous avons sous « les yeux — (2) un établissement qui doit exciter « votre intérêt, par la nature de son objet et par les « circonstances particulières qui le distinguent des « autres établissements du même genre. » La circulaire vante ensuite les avantages de l'école établie dans la situation la plus heureuse, dans un pays salubre, dans la superbe résidence des ci-devant abbesses dont la partie vacante a été accordée par la générosité du gouvernement, etc., etc. Quant aux hommes chargés de diriger cet établissement, il fallait qu'ils fussent dignes d'être les dépositaires de la tendresse aussi bien que de l'autorité paternelle. « Ces hommes se sont trouvés heureusement près de

(1) *Bulletin des Lois de la République française*, 3e série, n° 307, arrêté n° 3101.

Le docteur Guyon dit dans sa *Notice sur le collège* (p. 9). « L'année suivante, 16 août 1804, le collège de Remiremont toujours grâce à la libéralité de la municipalité, était transféré dans une partie des bâtiments de la ci-devant Abbaye ». Nous relevons quelques inexactitudes dans ces indications. Ce fut, en effet, grâce à la *libéralité du gouvernement* et non de la *municipalité* que l'école secondaire put être installée en *1803* et non *1804*, dans l'Abbaye qui était encore dans ce temps bâtiment national. Elle y fut non pas *transférée* — puisqu'elle n'existait pas encore — mais *établie en création*, peu de temps après l'autorisation consulaire.

(2) Document de la collection B. Puton.

nous (1), comme si la Providence, témoin de nos bonnes intentions, nous en avait de loin ménagé la récompense. » Suit un aperçu des connaissances qui seront enseignées et de la supériorité de la méthode linguistique qui y sera employée. « Nous osons le dire, d'après des expériences multipliées qui ont frappé les hommes les plus éclairés de ce pays, jamais la théorie des langues n'a été enseignée avec autant de succès et de rapidité ni avec autant de profondeur et de philosophie qu'elle le sera dans notre école. » (2).

(1) Le futur directeur de l'école était Nicolas Janny, ex-chanoine du Chapitre de Remiremont, qui lors de la création, à Epinal, de l'école centrale des Vosges (prairial an IV) y avait été appelé à la chaire de belles-lettres.

La loi du 11 floréal an X, ayant supprimé cette école, Nicolas Janny était revenu à Remiremont où il habita une petite ferme située à la lisière de la forêt communale du Bambois, la Grange des Gênes qui appartient aujourd'hui à M. Emile Laurent. Il y fut suivi par plusieurs de ses élèves. Ceux-ci « logés en « ville se rendaient deux fois par jour en gravissant une pente rapide auprès du « maître qui tenait sa classe en plein air, sous l'ombrage des sapins chaque « fois que le temps le permettait. » *Souvenirs d'un élève de M. Janny*, manuscrit de M. H. Félix, se trouvant aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Metz. Copie obligeamment communiquée par M. Bernard Puton).

La Grange des Gênes avait été achetée le 15 germinal an III par Sébastien Destray, cultivateur, au sieur André, notaire au Thillot, pour 16,000 livres en papier monnaie, plus 2,400 livres que par acte en date du 29 nivôse an VII, l'acheteur s'obligea à payer en supplément à la veuve André, née Deslon, sous forme d'indemnité en numéraire. Cette somme fut payée des deniers de Nicolas Janny et lui était remboursable à première réquisition aux intérêts comptés à 5 0/0. Les nouvelles constructions, réparations et améliorations faites à cette métairie étaient supportées par Nicolas Janny, Nicolas Flageollet et l'épouse de celui-ci « sous la réserve que pour les en rendre indemnes ils occuperaient conjointement et successivement les appartements du haut de la maison » où ils avaient déjà résidé avant leur départ pour Epinal, puis entre le retour de cette ville et la nomination de Nicolas Janny à la direction de l'école secondaire de Remiremont. Cette réserve de logement était faite pour la vie durant de Nicolas Janny et de ses deux domestiques, Flageollet et sa femme. (*Actes authentiques que m'a aimablement communiqués M. Emile Laurent, le propriétaire actuel*).

(2) Dans ses *Souvenirs d'un élève de M. Janny*, M. Félix explique ainsi comment son maître en vint à trouver sa méthode dès ses débuts à l'Ecole centrale : « Son titre de professeur de belles-lettres n'était et ne pouvait être qu'une « sinécure pendant les premières années qui suivirent sa nomination. En atten- « dant que ses collègues chargés des cours inférieurs, lui eussent préparé des « élèves, il reçut chez lui des jeunes gens de 15 à 20 ans que lui envoyait la « confiance des meilleures familles de Remiremont. A l'âge et dans l'état d'igno- « rance où ils lui étaient présentés, il fallait trouver des procédés d'enseignement « assez sûrs et assez expéditifs pour réparer en deux ou trois ans le mal fait et rem- « plir le vide laissé dans ces jeunes esprits par les huit ou dix années d'interruption « forcée dans les études. C'est sous la pression de cette nécessité que M. Janny « trouva ses principes de grammaire générale et inventa les procédés d'analyse « qui devaient en peu de temps inculquer ces principes, les rendre familiers à « ses élèves et mettre ceux-ci en état de s'avancer d'un pas ferme et rapide dans

Le prospectus annonçait en terminant que l'école s'ouvrirait le 15 brumaire et que les élèves pourraient être reçus jusqu'au 30 du même mois.

Nous ne savons si l'ouverture de l'école se fit le 15 brumaire an XII comme on l'avait annoncé, mais ce qu'il y a de certain, c'est que le 21 brumaire, Jean-Claude Daval, conducteur des travaux publics de l'arrondissement, se transporta à l'Abbaye pour reconnaître la partie destinée à l'école secondaire, qu'il y dressa un procès-verbal de visite, un devis et un état estimatif des réparations et aménagements à y faire (1). Le devis se chiffra par la somme de 3,215 fr. 60 (2).

Le premier conseil d'administration composé suivant les instructions du 19 vendémiaire an XII comptait comme membres : N^as^-F^ois^-J^h^ Richard, sous-préfet; Félix, maire; Nicolas-Michel Gruyer, commissaire du gouvernement près le tribunal ; J^n^-B^te^ Perreau et J^n^-B^te^ Noël, conseillers municipaux; le juge de paix du canton; Janny, directeur de l'école.

« Les résultats furent remarquables ; en peu d'an-
« nées on obtint 100 élèves ; l'année 1810 en compta
« 120 ; les familles les plus considérables de Lorraine
« et d'Alsace envoient leurs fils au collège de Remire-
« mont ; l'enseignement s'y donne sous le contrôle de
« tous ceux qui s'y intéressent et que les rapides pro-
« grès des élèves émerveillent. Chaque distribution

« l'étude des langues. L'essai qui fut fait à Epinal de cette réforme dans l'ensei-
« gnement grammatical dépassa l'attente de son auteur et l'espérance des
« familles. »

(1) J'ai retrouvé ces pièces dans des liasses non classées des *Archives municipales*. L'escalier extérieur placé à l'angle S.-E. de la cour de l'Abbaye et conduisant aujourd'hui au greffe, au Parquet et aux autres services du Tribunal, date de cette époque.

(2) M. Janny prêta à la commune de Remiremont, pour les frais d'installation la somme de 1800 livres tournois. Le reçu de ce prêt signé par le maire Félix en date du 30 brumaire an XII, fait aujourd'hui partie de la collection B. Puton.



« de prix est un triomphe pour l'homme, aimable « entre tous, qui dirige l'établissement, esprit fin, « distingué, qui ne parle jamais de lui-même mais « qui communique à tout son entourage le feu sacré « dont il est animé. En *trois ans*, les élèves savent le « latin et expliquent les traités philosophiques de « Cicéron. Ce résultat à peine croyable s'il n'était « attesté par les documents les plus certains, est « obtenu avec le concours de deux seuls professeurs : « M. Mougin et M. Hogard, d'Epinal, celui-ci bientôt « remplacé par Brice Perrin, de Remiremont, pour « les mathématiques et le dessin. Les noms de Mou- « gin et de Perrin méritent d'être sauvés de l'oubli, « car ils restèrent avec M. Janny jusqu'en 1812 et « furent, comme leur maître et ami, des apôtres de « l'enseignement (1) ».

---

(1) F. A. Puton. *L'Abbé Janny*. Nancy, Berger-Levrault, 1883, p. 13.

Cette brochure est la publication du discours de réception que prononça à Nancy, en 1888, à l'Académie de Stanislas, M. Alfred Puton, alors directeur de l'Ecole nationale forestière. Le récipiendaire avait choisi un sujet se rapportant à sa ville natale à laquelle il resta toujours si attaché. Nous conseillons la lecture de cette biographie agréable et intéressante de l'homme si distingué que fut le premier principal du collège de Remiremont.

Voici en outre quelques renseignements que M. Puton semble n'avoir pas connus et qui n'ont jamais été publiés :

Après la dispersion du Chapitre, le chanoine Janny avait quitté Remiremont sans faire connaitre le lieu de sa nouvelle résidence. Il fut inscrit sur la liste des émigrés, dressée le 25 mars 1792, par la municipalité romarimontaine. Il en obtint sa radiation en prouvant qu'il n'avait pas quitté la France mais avait habité Paris où il avait prêté le serment demandé par la loi. A son retour à Remiremont, un certificat de civisme lui fut en outre délivré par le Conseil de la commune le 10 janvier 1793. Il prêta de nouveau serment le 11 janvier au Directoire du District, par devant les citoyens F.-F. Fricot (de Remiremont), Maurice Blaise (de Saint-Maurice) et Claude-Joseph Remy (d'Hérival). Cette prestation de serment est ainsi mentionnée dans le registre du Directoire que nous avons consulté à Epinal, aux *Archives dapartementales* :

« *S'est présenté Nicolas Janny, résidant actuellement à Remiremont, lequel en réitérant le serment déjà prêté par lui en la ville de Paris où il résidait, section des Sans-Culottes, a juré de maintenir de tout son pouvoir, la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, duquel serment le Directoire lui a donné acte.*

« Signé : JANNY. »

Le 9 messidor an II, eut lieu en séance publique du Conseil général du District de Libremont, l'abdication de Nicolas Janny, ex-chanoine, qui déclara « renoncer franchement à toutes qualités, dénominations et fonctions quelconques attachées à son précédent état de prêtre », déposa sur le bureau ses lettres de prêtrise et l'arrêté du Parlement de Nancy lui permettant de prendre possession d'un bénéfice de chanoine à Libremont. (*Archives des Vosges*. Registre du Conseil général du District de Remiremont.)

IX

L'Empire. — Signature du plébiscite et serment de fidélité. — L'impératrice Joséphine. — Agrandissement de l'école secondaire. — Adresse de protestation du Conseil contre la vente projetée de l'Abbaye. — Erection de l'école de l'Abbaye en collège. — Disgrâce de M. Janny.

Le pouvoir personnel était une conséquence logique du 18 brumaire.

Par une évolution fatale, l'Empire prit la place de la République plébiscitaire.

Parvenu au faîte de la Constitution que lui-même avait organisée, le Premier Consul n'était pas satisfait. Enivré de la popularité énorme qui montait vers lui, de l'armée, du chaume, de l'atelier, du pays entier, il sentait dans sa main puissante un pouvoir sans contrepoids. Au lieu du rôle d'une incomparable grandeur qu'il avait commencé à remplir comme modérateur de la Révolution et organisateur de la société nouvelle, Bonaparte voulut plus. Il pouvait être un Washington, il rêva de devenir un César ou un Charlemagne (1).

Pour donner satisfaction au rêve d'ambition du maître, le Tribunat qui tremblait d'être supprimé vota, le 13 floréal an XII (3 mai 1804), une motion

---

(1) Ainsi dans cette grande vie où il y a tant à apprendre pour les militaires, les administrateurs, les politiques, que les citoyens viennent à leur tour apprendre une chose, c'est qu'il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, n'importe l'homme, n'importent les circonstances ! C'est le dernier cri qui s'échappe de mon cœur, cri sincère que je voudrais faire parvenir au cœur de tous les Français afin de leur persuader à tous qu'il ne faut jamais aliéner sa liberté, et pour n'être pas exposé à l'aliéner, n'en jamais abuser ». (Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Livre LXII°).

« tendant à ce que Napoléon Bonaparte, actuellement premier consul, fût déclaré empereur des Français, et à ce que la dignité impériale fût déclarée héréditaire dans sa famille ».

Quand les autorités constituées de Remiremont apprirent ce vote, elles rédigèrent l'adresse suivante qui n'est pas dépourvue de platitude et qui fut lue, le dimanche 13 mai, par le curé au prône de la messe paroissiale (1).

CITOYEN PREMIER CONSUL,

Le Tribunat en émettant le vœu de vous proclamer empereur et que l'héridité de ce pouvoir soit établi dans votre famille, a eu l'initiative de l'expression ; nous avions eu celle de la pensée ; nous devions attendre qu'il l'eût manifestée. Nos sentiments d'amour et de reconnaissance nous pressent d'y adhérer. Puissent de longues années vous conserver pour le bonheur et la gloire de l'Empire ; puissent nos descendants trouver toujours dans votre famille la succession de vos vertus.

Le sénatusconsulte organique, portant la constitution impériale, fut rendu le 28 floréal an XII (18 mai 1804). Le plébiscite fut signé à Remiremont, en prairial, à l'Abbaye, par les habitants qui eurent à accepter ou rejeter, par oui ou par non, la proposition suivante : « Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par le sénatus consulte organique du 28 floréal an XII. »

(1) Didelot. *Ephémérides*. Collect. B Puton.

Le serment de fidélité à l'empereur fut prêté à Remiremont le 28 prairial (16 juin 1804) par tous les corps constitués et les fonctionnaires qui s'étaient réunis à l'Abbaye, dans la salle du Tribunal Le 17 juillet, le maire de la ville recevait, dans la salle de réunion de la municipalité, le serment des maires et instituteurs du canton.

L'année suivante (1805), l'impératrice Joséphine, avec une suite nombreuse et brillante, vint à Plombières faire usage des thermes (1). Le maire de Remiremont, accompagné de plusieurs notabilités de la ville, alla, le dimanche 25 août 1805 (2) lui présenter ses hommages et lui remettre une requête, demandant son appui pour l'établissement, à l'Abbaye d'un pensionnat de jeunes filles. L'Impératrice promit d'intervenir pour cet objet, auprès de l'Empereur. Elle manifesta aussi l'intention de se rendre à Remiremont mais son départ de Plombières, dès le mercredi suivant, ne lui permit pas de mettre ce projet à exécution.

Le pensionnat de jeunes filles ne fut pas créé, mais l'école secondaire dont les brillants succès attiraient de nombreux élèves, non seulement des Vosges mais de toute la région, nécessita, dès l'an XIII, un aménagement supplémentaire. Le maire reçut l'autorisa-

(1) L'impératrice Joséphine était déjà venue à Plombières en 1798, comme femme du général Bonaparte et en 1803 comme femme du Premier Consul. Elle y revint en 1807, en 1808 et en 1809. (Voir Haumonté. *Plombières ancien et moderne.* Edition refondue et augmentée par Jean Parisot. Paris, Champion 1905.)

(2) Didelot. *Ephémerides*, Id. — Quelques jours auparavant, le 21 août, le général Kellermann était passé à Remiremont se rendant à Plombières pour y aller saluer l'impératrice.

tion administrative (1) de faire la dépense des frais de réparation, de construction et d'ameublement de la partie du bâtiment abbatial réservée à l'école (2).

Le 1er mai 1806, le Conseil municipal délibérait à l'unanimité :

« 1° que le maire se pourvoira incessamment auprès du gouvernement à l'effet d'obtenir la concession de la partie du bâtiment de la ci-devant Abbaye de cette ville qui n'est pas concédée à l'école secondaire, pour y établir le tribunal civil, la justice de paix, la mairie, les prisons et la gendarmerie ; 2° qu'il demandera en même temps l'autorisation de vendre l'emplacement des prisons actuelles et de la conciergerie pour employer le produit ainsi que leurs matériaux à la construction des nouvelles, le surplus des fonds nécessaires à ces travaux serait pris sur le produit des centimes additionnels répartis sur l'arrondissement ; 3° enfin qu'il fera dresser les plans et devis estimatif des changements à faire dans l'intérieur de ce bâtiment et des constructions nécessaires à l'extérieur pour parvenir au but proposé (3).

D'après l'exposé dont le maire avait fait précéder

---

(1) A la suite d'une délibération du Conseil municipal du 24 brumaire an XIII et d'une demande d'autorisation du maire datée du 2 frimaire suivant, le sous-préfet exprima un avis favorable dont voici un extrait :

« Considérant que depuis l'établissement de l'école secondaire à Remiremont, « le nombre des pensionnaires et des élèves s'est accru au delà de toutes expres- « sions ; que les chambres et salles d'étude nécessitent des réparations et agran- « dissements indispensables, que la commune de Remiremont peut, au moyen de « la somme de 3,000 francs qu'elle a dans la caisse d'amortissement faire face aux « dépenses qu'occasionneraient ces réparations.

« Estime qu'il y a lieu d'autoriser le maire de Remiremont à faire une enchère « au rabais des ouvrages et fournitures nécessaires au local de l'école secondaire, « rappelés dans le devis estimatif et de prier Son Excellence le ministre des Fi- « nances de lui accorder un mandat de la somme de 3,000 francs sur la caisse de « l'amortissement, pour le paiement de l'entrepreneur.

« Remiremont, le 2 frimaire an XIII.

« *Le Sous-Préfet par intérim,*
« Signé : RICHARD, fils. »

Le Préfet accorda ensuite l'autorisation de procéder en la forme ordinaire à l'adjudication des travaux.

(2) Ce fut vers cette époque que la Ville acheta la maison Witt, ancienne maison canoniale de Madame de Muggenthal, contiguë à la partie méridionale de l'Abbaye. Destinée, lors de l'acquisition à servir de presbytère, elle fut annexée à l'école secondaire. L'économe Husson y fut installé. L'abbé Janny habitait la maison de Mme de Ferrette, voisine de la précédente.

(3) *Archives municipales*. Registre des délibérations.

cette délibération, les prisons devaient être construites, ainsi que le logement du concierge, dans l'enclos situé à la partie nord-est de l'Abbaye (1); on y devait réserver une cour spacieuse où les détenus pourraient se promener sans possibilité d'évasion ; dans les cuisines souterraines de l'Abbaye devaient être établis des cachots. Un petit corps de caserne pour la brigade de gendarmerie, composé de cinq logements commodes avec écuries et greniers, devait être construit dans le jardin derrière l'Abbaye (2). Les logements des gendarmes devaient prendre jour sur la rue des Prêtres, le long du mur de clôture du jardin.

Les plans et devis étaient faits ; toutes les pièces étaient prêtes et la demande de concession allait être adressée au gouvernement. On apprend alors que l'administration du Domaine va mettre en vente l'Abbaye. L'alerte est donnée. Le Conseil, vigilant gardien des intérêts municipaux, adresse au ministre des finances le long mémoire qui suit, pour protester contre cette aliénation et demander pour la ville l'abandon de l'édifice, à titre onéreux ou gratuit.

A SON EXCELLENCE

MONSEIGNEUR LE MINISTRE DES FINANCES.

Monseigneur !

Le Maire et le Conseil municipal de la ville de Remiremont viennent d'être instruits que la régie des Domaines va provoquer la vente des bâtiments composant l'Abbaye du ci-devant Chapitre qui existait en cette ville et que déjà des

(1) Voir 1re partie lettre C du plan, p. 77.

(2) Jardin des Olives.

mesures préparatoires ont été prises par les préposés de cette administration.

Les exposants croiraient manquer à leurs devoirs et à la confiance de leurs concitoyens s'ils ne se hâtoient de présenter leurs réclamations sur un projet aussi inattendu.

Votre Excellence jugera si elles sont fondées.

Le bâtiment de l'Abbaye, sans doute, est devenu un domaine national et l'existence de cette propriété n'a jamais pu être ignorée; tout le monde connaissait l'ancienne importance du Chapitre de Remiremont, son abbesse avait un logement particulier, chacune des chanoinesses avait aussi sa maison, les chanoines attachés à ce chapitre avaient également des habitations ; toutes ces maisons canoniales, tous les biens de ce riche Chapitre ont été vendus comme domaines nationaux ainsi que le mobilier qui garnissait l'Abbaye et tout ce qui a pu se déplacer ; mais on n'a jamis pensé ni à vendre ni à soumissionner l'édifice appelé Palais Abbatial; alors et plus encore aujourd'hui, comme on le démontrera, des motifs puissants s'opposaient à cette aliénation.

Ce Bâtiment a servi, depuis la Révolution, à loger l'administration du District, le Tribunal civil, le Tribunal de paix, la Mairie, le Conseil d'arrondissement, le Collège électoral, etc.

Aucun édifice ne présentait un local plus commode pour placer les diverses autorités dont chacune payait un loyer annuel au Domaine.

Lors de l'établissement des écoles secondaires, la ville de Remiremont songea à fixer, dans son sein, une de ces institutions ; elle demanda au Gouvernement la concession d'une partie de l'Abbaye ; Sa Majesté daigna accéder à cette demande et par décret du 29 thermidor an XI, elle autorisa la ville à disposer de l'aile droite de l'Abbaye pour y placer une école secondaire.

Ce plan a été exécuté. La ville a fait, à ses frais, toutes les dispositions nécessaires au placement de l'Ecole et l'établissement d'un pensionnat ; des professeurs ont été choisis et agréés par le Gouvernement.

Depuis plus de trois ans, l'école est en pleine activité ; elle est fréquentée par un grand nombre d'élèves ; un pensionnat assez nombreux y est établi ; la ville a fait des dépenses considérables pour l'achat des lits, la distribution et ameublement des classes et le logement des professeurs. Chaque année, dans son budget, les dépenses de cet utile établissement sont portées et approuvées.

Cependant, Monseigneur, on veut vendre la totalité de l'Abbaye.

Votre Excellence conçoit : 1° que c'est révoquer la concession faite d'une partie de ce bâtiment ; 2° que c'est détruire un établissement autorisé et important pour la Société et pour l'arrondissement de Remiremont en particulier ; 3° que c'est paralyser le zèle et détruire l'existence de plusieurs professeurs qui ont fait des déplacements coûteux pour se fixer ; 4° que c'est décourager les talents d'une foule de jeunes gens qui se dévouent à l'étude et qui pouvaient devenir des hommes utiles à leur patrie ; 5° que c'est porter une atteinte funeste aux intérêts d'une ville qui a sacrifié une partie de ses revenues pour soutenir cet établissement, pour faire des réparations et améliorations qui vont tourner en pure perte.

Tous ces motifs doivent déjà déterminer la réclamation de la ville de Remiremont, mais combien d'autres vont être soumis à Votre Excellence !

Quand même on ne vendrait pas la partie concédée à la ville, quel dommage n'éprouverait-elle pas de la vente du surplus de cet édifice ?

Le Tribunal civil et son greffe, le Tribunal de paix n'auront plus de local ; il n'y aura plus de salle pour les séances du Conseil d'arrondissement, pour celle du collège électoral, le maire et ses bureaux seront obligés de se loger ailleurs, c'est-à-dire qu'il faudra acheter une autre maison.

On met au nombre de ses moindres inconvénients celui de voir les citoyens privés d'un local commode pour les amusements publics comme bals, spectacles, etc.

Ce sont tous ces motifs qui avaient déterminé le Conseil municipal à demander, dans le cours de l'année, la concession de la partie du bâtiment non occupée par l'école. Déjà les plans et devis étaient faits ; on offrait même d'y faire une caserne pour la gendarmerie et d'y placer les prisons qu'il est indispensable de reconstruire, parce qu'elles tombent en ruines et ne présentent ni sûreté ni salubrité. Les pièces relatives à cette demande allaient être adressées au gouvernement ; la ville de Remirement comptant sur la justice autant que sur la générosité de Sa Majesté, ne doutait pas que cette demande ne fût accueillie favorablement. Le projet de vendre l'Abbaye, a tout-à-coup détruit les espérances, mais revenus de leur premier étonnement, les habitants de Remiremont ont pensé que cette mesure était l'effet de l'erreur et que le gouvernement n'était point instruit du véritable état des choses. Convaincus intimement par la véritable connaissance des lieux que l'intérêt même du Trésor public s'opposoit à cette aliénation, ils se sont crus plus fortement obligés d'éclairer les Ministres de Sa Majesté, et les exposants, organe de leurs concitoyens, n'ont point hésité de reproduire de nouveau leur demande, en démontrant, comme ils vont le faire, que le gouvernement n'a rien à gagner à cette aliénation.

En effet, l'Abbaye est un vaste bâtiment ; depuis la suppression du Chapitre, on n'y a fait que peu de réparations et il est facile de concevoir qu'il existe des dégradations considérables. Sous ce rapport, sans doute, il est de l'intérêt du gouvernement de se débarrasser de la charge d'un entretien aussi onéreux. L'édifice croûlerait, tôt ou tard, excepté pour la partie concédée à l'Ecole qui a été réparée et bien entretenue.

Mais quel profit le Trésor retirerait-il de la vente du bâtiment, soit en tout, soit en partie ?

D'abord, il ne peut servir à l'usage d'un particulier. Une abbesse, une princesse pouvait y loger, et on ne peut espérer de voir acheter cet édifice par une famille assez opulente

pour y fixer sa demeure. Il faudrait commencer par y dépenser des sommes immenses pour le rendre logeable et le meubler. Ce bâtiment ne peut être habité par plusieurs ménages, il est situé dans un quartier éloigné du commerce de la ville, le plus petit marchand ne voudrait s'y établir et des artisans, des particuliers, même aisés ne pourraient se loger dans de vastes appartements dont l'ensemble était approprié pour l'habitation d'un maître riche, mais qui ne pourraient se distribuer en petits appartements. Il n'y a même plus de jardin, ni d'écuries; ces objets détachés du bâtiment ont été vendus; il ne reste que quelques toises de terrain ombragé de toutes parts par l'édifice et qui servaient de parterre.

Ce ne pourrait donc être qu'une compagnie de spéculateurs qui achèteraient cette maison pour la démolir et en vendre les matériaux. Mais ces acheteurs sauraient très bien :

1° Que tous les plafonds, ouvrages en plâtre et embellissements de luxe qui ont coûté des sommes immenses, ne compteraient pour rien dans une démolition ;

2° Que tous les planchers, les parquets et boiseries, une fois déplacés ne sont plus bons qu'à brûler.

3° Que les bois de la charpente qui sont en sapin, sont en grande partie vermoulus ;

4° Que les chanlattes en fer blanc déjà très usé, une fois déplacées, sont presque de nulle valeur ;

5° Que les bois des croisées, les portes, les cheminées de marbre sont des objets hors de toute proportion ordinaire à raison de la hauteur des appartements et de leur étendue, et qu'on ne pourrait s'en défaire.

6° Que depuis quinze ans, on a vendu en cette ville plus de soixante maisons canoniales (1) dont la plupart ont été démolies, que tous les habitants de la ville et ceux des environs se sont pourvus de matériaux de toute espèce, au delà même de leurs besoins. Que personne ne bâtit plus, soit par

(1) D'une délibération du Directoire du District en date du 18 mai 1791, il résulte qu'il y avait à Remiremont 64 maisons dépendant du Chapitre outre 5 églises ou chapelles.



l'effet de la rareté de l'argent, soit parce qu'il y a plus de maisons qu'il n'en faut pour loger les habitants ; que par conséquent, on vendrait difficilement les matériaux de l'Abbaye, c'est-à-dire les pierres, le verre, les croisées, les ferrements et les ardoises, seuls objets qui seraient appréciés par les acheteurs ;

7° Que les frais de démolition et de déblaiement surpasseraient le prix de l'achat.

D'après cet état de choses, très conforme à la vérité, il est plus que probable que l'Abbaye entière ne serait pas vendue *quinze mille francs* ; encore serait-il juste d'indemniser la ville des dépenses qu'elle y a faites. Cette estimation est si peu exagérée qu'on peut citer un exemple connu de tout le monde. Il reste encore. à Remiremont une maison canoniale appelée la maison de Madame de Vingel (2) ; elle est située sur la plus belle place ; elle présente encore aujourd'hui l'aspect d'un hôtel riche et magnifique ; elle est distribuée de manière à loger plusieurs ménages ; les appartements en sont parquetés et carrelés. Il y a un jardin et des écuries, eh bien. ce bel hôtel bien conservé et ardoisé, a été vendu par décret judiciaire, environ *six mille francs* ; l'Abbaye, bien plus mal située, environnant l'église paroissiale qui l'obstrue de toutes parts, est bien loin de présenter une habitation aussi commode et aussi agréable.

Votre Excellence sentira donc très bien l'inconvenance de voir, pour un aussi mince profit. détruire le seul monument public qui existe en cette ville et qui, tel qu'il est, sert encore à son embellissement.

Ce n'est pas à un gouvernement réparateur qu'on offrira

---

(2) Il s'agit de la maison de la chanoinesse Marguerite de Messey de Vingle. Ce fut la dernière maison canoniale vendue comme bien national.

En 1826, le Conseil général des Vosges décida l'acquisition de cette maison pour servir d'hôtel à la sous-préfecture de Remiremont. Elle fut achetée 25,000 francs à M. David, administrateur des douanes. Les réparations qu'elle nécessita et la construction de remises et écuries s'élevèrent environ à la somme de 11,000 francs. La ville de Remiremont entra pour un tiers dans le prix principal et les réparations.

La maison de Madame de Vingle sert encore aujourd'hui d'hôtel de sous-préfecture.

vainement le triste spectacle de nouvelles ruines dans une ville, jadis ornée d'une foule de belles maisons dont on ne voit plus aujourd'hui que la place (1). La ville sera, pendant plusieurs années, obstruée de décombres et le local sur lequel est placé l'édifice ne présentera plus qu'une place vide très irrégulière qui fera ressortir la nudité et la pauvreté des maisons environnantes.

Telles sont, Monseigneur les considérations que la ville de Remiremont prend la liberté de vous soumettre, et voici les propositions qu'elle a l'honneur de faire à Votre Excellence.

Le bâtiment de l'Abbaye, comme on l'a dit, sert à loger tous les établissements publics et la ville est dans l'impuissance de leur acheter d'autres locaux, surtout aussi commodes On pourrait, à peu de frais, y placer les prisons et même y caserner la gendarmerie, en destinant, à cette dépense, les décimes additionnels votés par le Conseil général.

---

(1) A la suite de la vente des biens nationaux, nombre d'adjudicataires démolirent, pour en vendre les matériaux, les maisons qu'ils avaient achetées à bas prix. Ce mouvement anormal de démolitions était devenu si fort en l'an V que le Conseil municipal de Remiremont crut devoir chercher à l'enrayer.

Voici la très curieuse délibération qu'il prit, à cet effet, le 24 pluviôse an V :

... *Quelques membres ont proposé au Conseil de prendre des mesures pour arrêter enfin les démolitions qu'une aveugle cupidité continue d'entreprendre au sein même de la commune dans la seule vue de revendre des matériaux à bénéfice sur le prix auquel les bâtiments eux-mêmes ont été achetés dans les temps révolutionnaires.*

La matière mise en délibération, le Conseil considérant que le droit de propriété ne donne pas le droit de nuire à la propriété voisine par des spéculations odieuses ou bizarres, qu'il existe des lois pour la conservation des bâtiments qui forment un ensemble qu'on nomme Ville *; que ces lois sont manifestement blessées par des entreprises de démolition sans remplacement ; que la ruine entière de cette commune autrefois si florissante est certaine si l'on n'arrête pas ces démolitions qui de proche en proche nécessitent l'abandon et la destruction, enchérissent progressivement le prix des loyers en dépeuplant la commune.*

Arrête provisoirement :

1° Que le maire de Remiremont fera suspendre les démolitions commencées dans l'intérieur de la commune et qu'il s'opposera à toute entreprise de cette nature au même lieu.

2° Qu'à cet effet, il fera publier la présente opposition du Conseil si elle est revêtue de l'approbation du Sous-Préfet avec l'avis des mesures ultérieures qu'il pourra être question de prendre contre les contrevenants pour les contraindre à réédifier s'il y a lieu.

3° Qu'extrait de la présente délibération relatif à cet objet, sera de suite envoyé au Préfet du département pour en obtenir un arrêté conforme aux lois et à l'intérêt public dans cette matière trop ignorée ou trop méconnue.

(*Archives municipales.* Registre de délibérations).

Si la ville devenait propriétaire de tout le bâtiment, elle éviterait d'abord sa destruction et la perte de tout ce qui, par la démolition, ne serait d'aucune utilité. Elle épargnerait tous les frais de déplacement des autorités et de leur remplacement. Elle ferait, par économie et chaque année, les réparations les plus urgentes. Elle est propriétaire de forêts de sapin, elle en tirerait les bois nécessaires pour rétablir successivement la charpente. Elle ferait, dans l'édifice, les dispositions et *surpressions* reconnues nécessaires et qui ne déformeraient point le bâtiment. Tous ces détails confiés à une administration *économiquc* (sic) occasionneraient des dépenses infiniment moindres que l'achat ou la construction d'un nouveau local. Du moins, on conserverait un édifice public, bâti à de grands frais, et le gouvernement qui ne serait pas chargé de l'entretien, en tirerait des contributions.

Ne semble-t-il donc pas naturel, dans cette situation, de laisser le bâtiment à la disposition d'une ville pour empêcher sa destruction et l'utiliser ?

Un gouvernement grand et bienfaisant balancera-t-il entre le sacrifice même incertain de quelques mille francs et la conservation d'un édifice public, quand d'ailleurs sa suppression doit entraîner la ruine d'une ville déjà si appauvrie et froisser tant d'autres intérêts ?

Daignez donc, Monseigneur, présenter à Sa Majesté la respectueuse supplication que lui font les habitants de Remiremont, de leur concéder le bâtiment de l'Abbaye et de donner des ordres pour en suspendre l'aliénation ; ce sera un nouveau bienfait digne de Napoléon le Grand.

Et quand Son Auguste Epouse l'Impératrice accueilloit, l'année dernière, avec sa bonté naturelle, les députés de cette ville qui allaient lui offrir les hommages de ses habitants, pendant son séjour aux eaux de Plombières, quand ils parlaient à Sa Majesté de cette Abbaye célèbre où on voulait placer encore un pensionnat de filles, quand ils sollicitaient son appui pour ce nouvel établissement et que Sa Majesté, en applaudissant à ce projet, daigna leur répon-

dre qu'elle désirait honorer cette ville de sa présence et assuroit les habitants de toute sa protection, on était loin de prévoir que le monument, auquel on cherchait à intéresser cette Princesse bienfaisante, serait bientôt menacé de sa destruction Il n'en sera pas ainsi, Monseigneur, et Sa Majesté l'Impératrice n'apprendra pas sans intérêt que, par votre généreuse intervention, la ville de Remiremont aura conservé un édifice où peut-être, un jour, elle aura le bonheur de recevoir cette puissante protectrice.

Mais enfin, la ville de Remiremont mettant tant de prix à ce que le bâtiment subsiste, tant d'intérêts pour elle y sont attachés que si ce qu'on ne peut croire, Sa Majesté trouvait quelques obstacles à la concession demandée, les habitants, du moins, solliciteraient qu'il leur fût vendu, par préférence, pour un prix déterminé et ce prix, ils ne pourraient le porter à plus de *dix mille francs*, somme plus forte sans doute que celle que tirerait le Trésor public, après le payement des indemnités dues à la ville.

Ce sacrifice que la ville n'offre que comme une preuve de son désir de conserver l'édifice, elle l'achèterait encore au prix de ses dernières ressources, il lui reste quelques terrains communaux, seule propriété dont elle pourrait disposer, elle demanderait, dans ce cas, d'être autorisée à les vendre, pour l'aider à payer un bâtiment dont un seul mot de Sa Majesté peut lui assurer la propriété gratuite.

SALUT ET RESPECT

Les Maire, adjoints et Membres du Conseil municipal de la ville de Remiremont,

Signé : Massey ; Petitmengin ; J.-B. Noel ; Petitmengin ; François Thiriet ; J. Serrier ; Perreau ; Thirion ; Thouvenel ; Laurent ; B[te] Riesse ; Hadol, le jeune ; Morel ; Ad. Mariotte ; J.-D. Alexandre ; Perrin ; P. Duchamp, adjoint ; Félix, maire.

Le Sous-Préfet de Remiremont qui a vu la présente pétition, en attestant la sincérité des faits qui y sont exposés, n'ajoutera que peu de motifs à ceux développés.

L'Abbaye de Remiremont a été bâtie au milieu de la ville, c'est un bâtiment assez vaste présentant deux faces irrégulières. sans jardin ni aisances extérieures, n'ayant qu'un petit parterre, il ne peut convenir à une manufacture et le local ne prête pas assez d'agrément pour qu'une personne assez riche, non pour l'acheter mais pour le faire réparer et l'approprier, veuille en faire l'acquisition. Ce bâtiment ne peut donc être vendu que pour être démoli et il ne peut l'être sans donner de grandes inquiétudes : il est adossé contre l'église paroissiale. bâtiment ancien, et il le soutient dans presque toute sa longueur. La démolition de l'un entraînerait la chute de l'autre. Le gouvernement tire peu de loyer de ce bâtiment. encore ce loyer est-il absorbé et par les impositions, et le peu de réparations qu'on y fait, ainsi si le gouvernement ne croyait pas devoir faire un acte de munificence, en l'abandonnant à la ville à la charge de l'entretenir, il n'en recevroit pas un grand prix en l'évaluant à vingt fois son revenu, charges déduites, mais un objet digne de la sollicitude du gouvernement serait, en abandonnant à la ville et l'Abbaye et les prisons actuelles, de l'obliger à établir. dans ce bâtiment une maison d'arrêt où les sexes seroient séparés, où l'égarement d'un moment et le vice d'habitude ne seroient plus confondus, où le travail ramèneroit les mœurs, où enfin les détenus ne seroient pas, comme aujourd'huy, entassés dans un cimetière anticipé.

Le Sous-Préfet estime qu'il y a lieu d'accueillir la demande.

Remiremont, le vingt-trois janvier 1807.

Signé : Richard.

L'administration du domaine ne donna pas suite au projet de mise en vente des bâtiments de l'Abbaye, si tant est qu'elle y eût jamais songé ; mais la conces-

sion de la partie restée propriété nationale ne fut pas encore accordée en dépit de la pétition longuement motivée que nous venons de reproduire.

En bons Vosgiens, les conseillers de l'Hôtel-de-Ville étaient tenaces.

Le 9 mai 1808, ils chargèrent de nouveau le maire « de faire, au nom de la ville, toutes les démarches « nécessaires pour obtenir de la munificence de Sa « Majesté Impériale et royale qu'elle daigne ajouter à « sa première concession, celle du surplus du bâti- « ment de l'Abbaye de Remiremont ».

Vers le même temps, était promulgué (mars 1808) le décret impérial portant organisation de l'Université. Les écoles secondaires, dont l'utilité était reconnue, devaient être érigées en collèges. C'était une nouvelle occasion de pétitionner. Le 12 avril 1810, le Conseil « délibère à l'unanimité que Son Excellence Monseigneur le Grand Maître de l'Université Impériale de France (1) sera prié avec les plus vives instances de vouloir bien honorer de sa protection l'école secondaire établie en cette ville et l'ériger en collège » (2). Expédition de cette délibération fut

---

(1) M. de Fontanes.

Le 10 janvier 1809, les membres du personnel enseignant de l'Ecole secondaire de Remiremont avaient prêté le serment exigé par la loi du 17 mars 1808, par lequel ils contractaient « les obligations civiles, spéciales et temporaires qui doivent les lier au corps enseignant.

Ont comparu, dit l'acte officiel conservé aux archives de Remiremont : le directeur Nicolas Janny, 59 ans ; le professeur de latinité J.-N. Mougin, 30 ans ; le professeur de mathématiques, Brice Perrin, 30 ans ; quatre professeurs de latinité de 17 à 22 ans, huit professeurs suppléants de latinité de 17 à 19 ans.

Le traitement du directeur était de 1,600 francs ; de J.-N. Mougin et de Brice Perrin, de 1,200 francs chacun, les autres professeurs étaient payés par le directeur, avec le produit de la rétribution payée par les élèves et les bénéfices du pensionnat.

(2) Un des considérants de cette délibération est ainsi conçu :

« Considérant que le grand nombre d'élèves de divers départements qui vien- « nent se former à l'école secondaire de Remiremont est un hommage rendu à

adressée au Grand Maître de l'Université par le maire.

Le vœu de l'Assemblée municipale fut exaucé.

L'Ecole secondaire de l'Abbaye devint le Collège de Remiremont.

L'établissement ne devait rien gagner en prospérité, à voir diminuer son autonomie et à être rangé dans la hiérarchie universitaire. La méthode du directeur Janny, basée sur l'analyse, s'éloignait trop de la routine dogmatique pour ne pas attirer des difficultés à celui qui l'appliquait avec tant de succès.

En 1811, le recteur de l'Académie infligea des blâmes, ordonna la suppression de l'analyse au collège de Remiremont et mit en disgrâce M. Janny. Celui-ci dut quitter le sein de l'*Alma mater* (vieux style) pour avoir devancé de plus d'un demi-siècle la réforme de notre enseignement classique.

M. Janny quitta Remiremont et se retira à Dusseldorf, en avril 1812, chez un de ses anciens élèves, M. David, directeur général des Douanes du grand-duché de Berg. La ville fut consternée. De nombreuses pétitions furent adressées aux pouvoirs publics, mais en vain. Le collège, jusque là si florissant, tomba en une rapide décadence. L'abbé Kaiser, suc-

---

« l'excellente méthode d'enseignement qui s'y exerce et à la bonne éducation que « la jeunesse y reçoit ;

« Que les plus heureux résultats attestent l'utilité de cet établissement ;

« Qu'il est donc du plus grand intérêt de cette ville et de son arrondissement « d'en obtenir la conservation. »

cesseur de M. Janny, ne vit à la rentrée suivante que sept pensionnaires réintégrer l'établissement (1).



(1) Le bureau d'administration du collège avait cependant fait imprimer et avait envoyé aux familles des circulaires annonçant que le collège était passé de première classe et qu'aucune méthode arbitraire (ceci dit pour la méthode Janny), n'y serait plus apportée à l'avenir. Voici la copie d'un de ces prospectus qui m'est tombée fortuitement et heureusement sous la main, aux archives municipales, dans une liasse de pièces relatives à un hangar des pompes ; il servait de chemise à un devis de maçonnerie.

COLLÈGE DE REMIREMONT

AUX PÈRES DE FAMILLE,

Les membres du bureau d'administration du collège de Remiremont, département des Vosges, considérant que les lois organiques de l'instruction publique, ayant apporté à cet établissement des changements qui pourraient donner quelqu'incertitude sur son sort,

Ont l'honneur d'annoncer aux pères de famille que le collège de Remiremont est maintenu par l'Université et placé dans la première classe des établissements de ce genre, par le degré d'instruction qui lui est attribué ;

Que l'extension accordée au local de son pensionnat, nécessité par l'affluence progressive de ses élèves, le met à même de satisfaire aux nouvelles demandes qui lui seraient faites ;

Qu'il réunit aux études légales les exercices d'agrément convenables à l'éducation la plus distinguée ;

Que, par les talens éprouvés et justement applaudis de ses nouveaux professeurs, ainsi que par le zèle et l'intelligence de ses administrateurs, il offre les plus sûrs garans des sentiments religieux, de l'instruction et de la santé de ses élèves ;

Qu'il sera pourvu pour le pensionnat, à des maîtres d'agréments, tels que maître de danse, d'escrime et de dessin, lesquels seront à la charge des élèves qui recevront leurs leçons, à l'exception de celui de dessin, qui sera à la charge de l'établissement, attendu l'utilité de cet art, et vu son application aux sciences mathématiques ;

Enfin, que dans ce collège l'enseignement sera dorénavant conforme aux règles prescrites par l'Université impériale, et qu'aucune méthode arbitraire n'y sera plus introduite à l'avenir.

La rentrée aura lieu le 26 octobre 1812, après la messe du Saint-Esprit, qui sera chantée à 9 heures du matin.

A Remiremont, le 17 septembre 1812.

Par les Membres du bureau d'administration
du Collège de Remiremont.

Troisième Partie.

En Copropriété.

I

Décret impérial du 9 avril 1811. — Fête de la naissance du Roi de Rome. — Prise de possession de l'Abbaye par le sous-préfet et le maire de Remiremont. — Procès-verbal des répartiteurs. — Projet de restauration et d'agrandissement du Palais Abbatial. — Le Grand Salon coupé en deux dans sa hauteur.

1811 marque une date très importante dans la chronique du Palais abbatial.

Une nouvelle fois, celui-ci change de maître,

Hôtel des abbesses jusqu'à la Révolution, puis déclaré bien de la Nation, il devient en 1811, ainsi que nous allons le voir, propriété de l'arrondissement et de la commune de Remiremont.

L'Etat ne recevait aucun loyer de la plus grande partie des bâtiments nationaux (1) occupés par les corps administratifs et judiciaires ; il lui fallait néanmoins payer leurs réparations. Dans ces conditions, la propriété de ces bâtiments était très onéreuse. C'est pourquoi un décret impérial, signé aux Tuileries le 9 avril 1811, porta la concession gratuite, aux départements, arrondissements et communes, de la pleine propriété des édifices et bâtiments nationaux alors occupés pour le service de l'administration, des cours et tribunaux et de l'instruction publique (2).

Ce décret ne fut pas connu immédiatement de la municipalité de Remiremont. Le 17 avril, c'est-à-dire huit jours après, le maire Garnier écrivait au Receveur des Domaines de l'arrondissement, une lettre dans laquelle il lui rappelait l'état de dégradation de la partie de l'Abbaye où se trouvaient la mairie et le

(1) Il n'en était pas tout à fait ainsi pour l'Abbaye. La ville de Remiremont nous l'avons dit, payait 150 fr. de loyer pour le local du Conseil municipal et 24 fr pour celui de la justice de paix.

(2) *Bulletin des lois de l'Empire Français*, 4e série tome XIV n° 6657, p. 344. Voici quelques unes des dispositions de ce décret qui est pour la Ville le titre originel de sa propriété partielle de l'Abbaye :

« Considérant que les bâtiments dont il s'agit n'ont pas cessé d'être la pro-
« priété de l'Etat : Voulant néanmoins donner une nouvelle marque de notre mu-
« nificence impériale à nos sujets de ces départements, en leur épargnant les dé-
« penses que leur occasionneraient tant l'acquisition des dits édifices que le
« remboursement des sommes avancées par notre trésor impérial pour répa-
« rations ;

« Notre Conseil d'Etat entendu,

« NOUS AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

« Art. 1er. — Nous concédons gratuitement aux départemens, arrondissemens
« ou communes, la pleine propriété des édifices et bâtimens nationaux actuelle-
« ment occupés pour le service de l'administration, des cours et tribunaux et de
« l'instruction publique.

« Art. 2. — La remise de la propriété des dits bâtimens sera faite par l'admi-
« nistration de l'enregistrement et des domaines aux préfets, sous-préfets ou
« maires, chacun pour les établissemens qui le concernent.

« Art. 3. — Cette concession est faite à la charge par les dits départemens,
« arrondissemens ou communes, chacun en ce qui le concerne, d'acquitter à
« l'avenir la contribution foncière et de supporter aussi à l'avenir les grosses et
« menues réparations, suivant les règles et dans les proportions établies pour
« chaque local, par la loi du 11 frimaire an VII, sur les dépenses départementales,
« municipales et communales et par l'arrêté du 27 floréal an VIII pour le paie-
« meut des dépenses judiciaires. »

tribunal et où aucune réparation n'avait été faite depuis la Révolution (1). Il espérait que le Receveur prendrait toutes les mesures en son pouvoir pour restaurer le bâtiment et prévenir la subversion totale d'un édifice aussi important.

Le receveur remercia, quelque peu malicieusement, le maire de ces indications un peu tardives et désormais sans grand intérêt pour son service domanial. Il lui révéla l'existence du décret du 9 avril précédent à l'article 3 duquel il le pria de se reporter.

On prit aussitôt connaissance du décret au Conseil et dans la ville. Comme il n'y était pas expressément traité du cas de simultanéité d'occupation par les services municipaux et judiciaires, on se hâta naturellement d'interpréter le texte dans le sens le plus favorable aux désirs formés depuis si longtemps. Avec enthousiasme, la ville se regarda, dans le premier moment, comme seule propriétaire de l'Abbaye...

Quelques personnes de sens plus juridique, hasardèrent quelques doutes sur le bien-fondé de cette interprétation.

L'inquiétude s'empara du Conseil. Il prit, le 5 mai, une délibération dans laquelle il rendait le préfet dépositaire de ses appréhensions, lui expliquait qu'il importait que la ville seule devînt propriétaire de l'édifice où elle réserverait toujours un logement con-

(1) Le maire Félix, avait déjà, en vendémiaire an XIII, constaté cet état de délabrement et reconnu que « la toiture, la charpente et les plafonds de l'aile gauche du bâtiment national dit le Palais Abbatial, de cette ville, ainsi que la partie du centre du même bâtiment dit le Grand Salon menacent une ruine prochaine en ce que les bois sont vermoulus et prêts à s'écrouler ce qui pourrait occasionner quelques accidents et la dégradation de parties adjacentes du même bâtiment. » Comme les parties désignées étaient restées à la disposition du gouvernement « qui dans le moment actuel en jouit encore par l'admodiation qu'a faite la régie du domaine, du grand salon pour servir de salle de spectacle », le maire en fit faire la visite à l'architecte Jean-Claude Daval, et dresser état et devis estimatif des réparations indispensables pour ensuite y être pourvu par qui de droit. (*Archives municipales*).

venable et décent pour le placement du Tribunal (1). Le 7 mai, le maire, de sa bonne plume, fit l'envoi de cette délibération au préfet lui demandant d'interposer ses bons officices afin de hâter le succès d'une réclamation qui faisait l'objet de tous les vœux des habitants de Remiremont (2).

La réponse du préfet se fit attendre. Elle n'était pas encore arrivée quand la ville de Remiremont célébra la naissance du roi de Rome.

Cette fête, que la population saisit comme occasion de manifester sa joie de la concession de l'Abbaye, eut lieu le 8 juin 1811. Dès le matin à cinq heures, une distribution de pain fut faite à deux cent cinquante pauvres. A huit heures, les autorités, les administrations, les militaires en retraite se réunirent à l'Abbaye. On y procéda au mariage d'un militaire (3) et d'une jeune fille auxquels on remit une dot de 600 francs. On se rendit, en cortège escorté des collégiens en uniforme, à l'Eglise paroissiale où fut dite une messe solennelle avec *Te Deum*. Le matin, à midi et le soir les prisonniers de la maison d'arrêt

(1) *Archives municipales*. Registre des délibérations.

(2) *Archives municipales*. Registre de la mairie.

(3) D'après les instructions impériales, la Ville devait marier et doter deux militaires, mais la Ville n'en put trouver qu'un disposé à se marier ce jour-là. (*Lettre du maire Garnier au sous-préfet de Remiremont, 2 juin 1811*).

En 1809, le Conseil municipal de Remiremont avait doté « une jeune fille sage et vertueuse de la ville, appartenant à des parents honnêtes » qui reçut 25 napoléons d'or et fut mariée solennellement le 3 décembre 1809, jour fixé pour l'anniversaire du couronnement de l'Empereur. Le nom de cette rosière était Marie-Catherine Hanus ; le guerrier sur le bras valeureux duquel elle appuya sa main virginale, avait nom Edme-Léopold Jeanclaude récemment de retour à Remiremont avec solde de retraite, pour cause de blessure à la bataille de Spinosa ; il avait fait les campagnes de 1807-1808-1809 comme chasseur au 9e régiment d'infanterie légère.

Le 22 avril 1810, d'après un décret impérial du 25 mars, le Conseil municipal célébra le mariage de deux anciens militaires, à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Une dot de 600 fr. fut versée à chacun des deux soldats convolant en justes noces, mais le Conseil décida qu'en raison de l'insuffisance des fonds municipaux, on ne ferait aucun frais de noces.

furent réunis dans des banquets que présidèrent des conseillers municipaux. Dans l'après-midi, par un soleil magnifique une foule, grossie de nombreux étrangers venus de tous les coins de l'arrondissement, se rendit sur la promenade du Tertre où étaient organisées des réjouissances publiques : courses à pied, mâts de cocagne, danses, etc. Le soir, illumination générale de la ville. Ici, nous empruntons littéralement, au procès-verbal officiel de la fête (1) le passage concernant l'Abbaye : « La façade de la ci-devant Abbaye « de Remiremont était garnie de lampions et de pots « à feu sur ses trois ailes et présentait le spectacle « nouveau pour cette ville de la plus brillante illumi- « nation. Des transparents décorés d'inscriptions « analogues à la fête, fixaient l'attention des nom- « breux spectateurs. On lisait sur le principal trans- « parent ces mots écrits en lettres de feu : *Hôtel-de-* « *Ville donné par S. M. Empereur et Roi à la ville de* « *Remiremont.* Cette légende surtout qui rappelait à « tous les habitants le bienfait tout récent de la con- « cession de ce bel édifice à la ville de Remiremont « par Sa Majesté, a excité un enthousiasme difficile à « peindre. Des cris de *Vive l'Empereur ! Vive l'Impé-* « *ratrice ! Vive le Roi de Rome !* partaient spontané- « ment de toutes les bouches ou plutôt de tous les « cœurs.

« Une grande rue nouvellement pavée conduit à cet « édifice. Un mouvement universel lui fit donner le « nom de *Rue du Roi de Rome.*

« Ainsi cette soirée de plaisir est devenue le mo-

(1) *Archives municipales. Procès-verbal de la fête dressé par le maire Garnier, le 11 juin 1811.*

« ment de l'inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville « concédé par la munificence de l'auguste père du « Roi de Rome.

« Sur la grande place qui avoisine l'édifice munici- « pal, on préparait dans le même temps un feu d'ar- « tifices qui a été exécuté avec le plus grand succès à « dix heures du soir. Il était à peine achevé qu'un « coup de canon donna le signal des feux de joye « préparés sur les principales hauteurs qui dominent « le beau vallon de Remiremont. Ces feux de joye « éclairaient toute la ville et ses environs ; on a pu les « apercevoir à la distance de plus de trois myriamè- « tres. Enfin un second feu d'artifices exécuté à mi- « côte de la montagne.... a terminé cette agréable « journée. »

Bien qu'il fut plus de minuit quand les spectateurs rentrèrent en ville, cette journée n'avait pas encore été assez longue. Le lendemain soir, un bal brillant, donné dans le grand salon de l'Abbaye, terminait la fête.

Ce fut au mois de juillet seulement que le Préfet songea à faire connaître par un arrêté ce qu'il entendait être accordé à la ville de Remiremont par le décret impérial. Voici le texte de cet arrêté :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (1)

Le Préfet du Département des Vosges,
Baron de l'Empire.

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Remiremont, du 5 mai 1811 et l'avis du Sous-Préfet de l'ar-

(1) Extrait des liasses contenant les arrêtés du préfet du département des Vosges.

rondissement de Remiremont, tendant à obtenir pour la seule ville de Remiremont la concession de la ci-devant Abbaye de Remiremont, etc.

Considérant que les dispositions du Décret Impérial sont claires et précises ; qu'elles déterminent d'une manière positive les établissements auxquels les édifices et bâtiments nationaux sont concédés et doivent être remis.

Que dès qu'il est constant que ce ne sont pas seulement le Collège et la Mairie qui occupent actuellement cet édifice, mais encore le Tribunal civil et la Justice de Paix, ce ne doit pas être seulement au Maire de la Ville à qui la remise doit en être faite, mais au Sous-Préfet et au Maire.

Qu'enfin et conformément au prescrit du Décret Impérial du 9 avril dernier, il a été concerté le 12 juin suivant, avec le Directeur des Domaines, des mesures pour que la remise de ce bâtiment soit promptement effectuée.

Déclare qu'il n'y a lieu à accueillir la demande du Conseil municipal et arrête que la remise du bâtiment dont s'agit, sera faite conformément aux dispositions de l'art. 2 du décret précité.

Expéditions du présent arrêté seront adressées à MM. les Sous-Préfet et Directeur des Domaines chargés de tenir la main à l'exécution du décret du 9 avril 1811 chacun en ce qui le concerne.

Epinal, le 5 juillet mil huit cent onze.

Signé : Le Baron de Flégny.

Une expédition de cet arrêté fut adressé au maire de Remiremont par la Sous-Préfecture. Le 19 juillet eurent lieu la remise par le Domaine à la ville et à l'arrondissement, des bâtiments de l'Abbaye et leur prise de possession par le sous-préfet et le maire. Le procès-verbal alors dressé est ainsi conçu (1) :

(1) *Archives municipales.* Liasses non classées.

Cejourd'huy, dix-neuf juillet, l'an dix-huit cent onze, à Remiremont, en la salle ordinaire de la mairie.

Monsieur Tocquaine, secrétaire ambulant de la Sous-Préfecture, authorisé en l'absence du Sous-Préfet par arrêté du vingt-deux juin dernier et M. Garnier, maire de la ville de Remiremont, présents.

Je soussigné, Receveur des Domaines au bureau de la dite ville de Remiremont en conséquence du décret de Sa Majesté l'Empereur et Roi rendu le 9 avril dernier, qui concède gratuitement aux départements, arrondissements et communes, la propriété des Bâtiments nationaux actuellement occupés pour le service de l'administration, des tribunaux et de l'instruction publique, et la remise de ces édifices qui doit être faite aux Préfets, Sous-Préfets ou aux Maires, par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines conformément à l'art. 2 du dit décret.

Déclare en ma dite qualité de Receveur de l'administration des Domaines avoir fait cejourd'huy remise au dit sieur Tocquaine représentant M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, et à M. le Maire de la dite ville de Remiremont icy présent et acceptant les parties du Bâtiment national provenant de la cydevant Abbaye des Dames de la dite Ville, désignées comme cy-après, sçavoir :

A Monsieur le Sous-Préfet, le corps de Bâtiment occupé par le tribunal civil et son greffe, lequel forme partie de l'aile gauche de la cy-devant Abbaye donnant au couchant, sur la cour commune au Tribunal et à l'Hôtel-de-Ville, et au levant sur le jardin ou promenade réservée au Collège.

Le dit corps de Bâtiment est composé :

1° au rez-de-chaussée : de la salle des audiences du Tribunal, de la chambre du Conseil, et d'un cabinet servant de vestiaire ;

2° au premier étage : du greffe et de deux chambres destinées au dépôt des minutes, procédures et papiers, place d'une chambre servant au juge d'instruction ;

3° d'un grenier avec mansardes servant au dépôt des pièces de conviction et de décharge pour le bois.

L'escalier pour la fréquentation du dit premier étage et du grenier étant commun entre le Tribunal et l'Hôtel-de-Ville, le tout surmonté d'une couverture en ardoises et tenant d'un côté, au midi, à l'Hôtel-de-Ville, de l'autre au nord, au Collège.

Et à M. le Maire de la Ville de Remiremont, le surplus des bâtiments de la dite Abbaye, sauf la partie précédemment concédée à la dite Ville par décret impérial du 29 thermidor an XI pour le placement du Collège, lequel surplus consistant en cour, diverses salles, chambres au rez-de-chaussée et au premier étage ; en caves et en greniers, etc., actuellement et exclusivement occupés tant par la Justice de paix du canton de Remiremont que par la mairie de cette ville, le tout dans l'état actuel où il se trouve, aux clauses et conditions voulues par l'art. 3 du dit décret déchargeant le dit Bâtiment de tous paiements de loyer non perçus jusqu'à ce jour, conformément à la décision de Son Excellence le Ministre des Finances en date du 3 mai dernier et à charge par l'arrondissement et la commune de payer les impositions qui ne sont pas acquittées chacun en ce qui le concerne, déclarant n'avoir en ma possession et à ma connaissance, aucuns titres et pièces relatives au dit Bâtiment.

De tout quoi j'ay dressé le présent procès-verbal fait en triple minutes dont une remise à M. le Sous-Préfet et une autre remise à M. le Maire qui ont signé avec nous.

Signé : CENOUBE, TOCQUAINE, GARNIER.

Un autre document important est un procès-verbal des répartiteurs donnant quelques mois plus tard une évaluation arithmétique des droits respectifs de l'arrondissement et de la ville, sur la propriété de l'Abbaye (1). Nous le transcrivons *in extenso* :

(1) *Archives municipales.* Liasses non classées.

Cejourd'hui, 14 décembre 1811, à la salle principale de l'Hôtel-de-Ville de Remiremont.

Les soussignés répartiteurs des Contributions directes pour la dite ville, réunis ensuite de l'avertissement du maire pour opérer une nouvelle répartition pour l'an 1811, de la Contribution foncière des bâtiments et jardin de la ci-devant Abbaye concédée par Sa Majesté Impériale et Royale, tant à l'arrondissement qu'à la ville de Remiremont, à l'effet de connaître quel est pour cette année le revenu imposable pour chacune des portions de cet édifice, à la charge tant du dit arrondissement que de la dite ville, le maire nous ayant fait connoître que dès cette année, la Nation se trouvoit déchargée, de la contribution foncière à ce sujet attendu qu'il n'avait point été exigé de loyer pour la même année.

Vu le procès-verbal de prise de possession du dit bâtiment par M. le sous-préfet de l'arrondissement et le maire de Remiremont portant fixation des portions qui devoient appartenir dans la concession soit à l'arrondissement, soit à la ville.

Vu aussi les états de sections et la matrice du Rôle où la Nation se trouve comprise à raison de l'Abbaye pour un revenu imposable de 804 francs outre 40 francs pour raison de la maison d'arrêt.

Après avoir vérifié par nous mêmes les diverses portions attribuées tant à l'arrondissement qu'à la Ville, tant pour elle et la Justice de paix que pour le Collège.

Considérant que le local attribué à l'arrondissement forme une des parties les plus précieuses de cet édifice et que cette portion doit être dans notre opinion évaluée au *tiers* du revenu imposable de la totalité.

Que l'emplacement destiné aux bureaux de la mairie et à la Justice de paix doit être évalué à un *sixième* du même revenu de la totalité.

Et que le surplus destiné à l'Instruction publique doit être évalué aux *trois sixièmes* restants.

Ce qui, pour l'arrondissement, donnera un revenu impo-

sable de deux cent soixante huit francs pour la partie de l'Abbaye occupée par le Tribunal civil, cy. . . . 268 fr.

Pour la ville un revenu imposable de 134 francs pour la partie occupée par les bureaux de la mairie et la Justice de paix. . . . . 134 fr.
et de 402 fr. pour celle occupée par le Collège. . 402 fr.

Somme égale au revenu total . . . . 804 fr.

Sans préjudice à ce qui concerne la maison d'arrêt dont la Nation reste seule chargée.

En conséquence disons que les états de sections et la matrice du rôle seront rectifiés et les mutations faites conformément à la nouvelle répartition ci-dessus.

Remiremont les an, mois et jour que dessus.

GODIGNON ; MOREL ; A.-D. MARIOTTE ; J. SERRIER.

De ces deux documents dont nous avons tenu à respecter l'intégralité il résulte donc que, dès l'origine de leur copropriété, la ville eut droit aux deux tiers de l'Abbaye et l'arrondissement à l'autre tiers.

Lors de la prise de possession partielle de l'Abbaye, le maire avait songé à s'acquitter des charges incombant au propriétaire et à mettre à exécution ces travaux de réparations dont il avait, à plusieurs reprises, mais en vain, signalé l'urgence au Domaine. Il invita l'architecte Perrin à visiter le bâtiment, à dresser devis et détail estimatif non seulement pour restaurer l'édifice et pourvoir aux dégradations mais encore pour prévoir des modifications dans la destination des appartements et établir des constructions d'agrandissement.

Le 12 du mois d'août 1811, après sa visite, l'architecte dressait un devis des réparations et construc-

tions à faire. Ce devis qui fut clos le 20 du même mois est très intéressant à lire. Il donne d'abord le détail de l'état de délabrement dans lequel se trouvait alors l'Abbaye. On y voit, par exemple, que les combles qui couvraient l'aile de la mairie (au nord) et celle qui touchait à l'Église, étaient dans le dernier état de ruine, la couverture offrant des brèches considérables et toute la charpente étant pourrie ou vermoulue ; que les planchers et plafonds étaient enfoncés dans quelques parties et avaient croulé totalement dans d'autres ; que la partie du Collège (à l'ouest) quoiqu'en moins mauvais état, avait cependant plusieurs pièces de charpente totalement pourries ; que même un tirant s'était enfoncé et avait brisé les planchers inférieurs sur les débris desquels il était suspendu, etc., etc. ; enfin qu'il était de dernière urgence d'effectuer au plus tôt ces réparations si l'on voulait prévenir l'écroulement de la couverture et les dégâts immenses qui en seraient la suite.

Après avoir retracé, comme préambule, cette physionomie désolée du palais en décadence, l'architecte Perrin avait divisé son projet de reconstitution en deux parties : la première comprenant toutes les réparations, la seconde, les nouvelles constructions.

Celles-ci, destinées au Collège que l'on déplaçait, se composaient de deux corps de bâtiments de 18 mètres de longueur, perpendiculaires à la façade nord de l'Abbaye ; l'un pour les classes, du côté de l'Eglise, à la place des anciennes remises abbatiales que l'on devait démolir (1) ; l'autre du côté de la rue des Prêtres, faisant face au précédent, pour la conciergerie

(1) Lettre O du plan. Voir 1re partie, p. 77.

et les cuisines. à l'extrémité de l'ancien parterre (1). Entre les classes et les cuisines, le mur de ce parterre devait être démoli jusqu'à hauteur d'appui, avec, dans le milieu de la distance, une ouverture de 2m6, pour servir de porte d'entrée au Collège. Les autres logements nécessaires à celui-ci : réfectoire, dortoirs, etc., devaient être maintenus dans l'Abbaye, mais transférés dans la partie nord précédement occupée par la mairie, le Tribunal, la Justice de paix qui devaient être reportés dans la partie occidentale à la place du Collège.

D'après le détail estimatif que l'architecte clôtura le 31 août 1811, l'évaluation des dépenses était totalisée par une somme de 25,639 fr. 45 dont 8,970 fr. 90 pour les réparations. Le sacrifice était lourd et comme l'arrondissement faisait la sourde oreille pour sa part contributive, la ville résolut de temporiser et de s'en tenir, pour l'instant, aux travaux absolument indispensables. Même pour ceux-ci, la caisse municipale n'avait pas de ressources disponibles. Les budgets de 1811 et 1812 avaient été établis et avaient déterminé les dépenses avant la prise de possession de l'Abbaye. On ne pouvait plus avoir recours aux moyens ordinaires pour subvenir à ces dépenses. Le maire s'adressa donc au préfet pour lui demander l'autorisation de vendre, au profit de la ville, la coupe de bois communaux (13 hectares 53 ares) portée dans le mandement d'assiette du Conservateur pour l'ordinaire de 1811, et destinée à une distribution affouagère aux habitants de Remiremont. Il devait en résulter, faisait valoir le maire, une très légère priva-

(1) Lettre C du plan. Id.

tion pour chaque habitant, la part individuelle devant être très maigre, tandis que le produit de la vente produirait une somme déjà suffisante pour commencer les travaux urgents. Le préfet autorisa la vente, en la forme ordinaire, de la coupe affouagère, pour le produit en être versé dans la caisse municipale et être ensuite employé au paiement des ouvrages portés aux devis et détail estimatif précités. (1)

Parmi les ouvrages indiqués par l'architecte comme étant d'une extrême urgence, la création d'un nouveau dortoir fut présentée en ces termes :

Le nombre des élèves pensionnaires du collège augmentant tous les jours et les dortoirs actuels ne suffisant plus, il devient indispensable d'en former un nouveau dans la partie supérieure du salon, ce qui exigera un plancher, un plafond et l'ouverture de deux croisées.

C'est ainsi que le Grand Salon fut condamné à la décapitation.

Plus loin, dans le même document se trouve ainsi libellé le détail du dispositif de cette condamnation :

La partie supérieure du salon étant destinée à former un nouveau dortoir, pour lui donner cette destination, il faudra établir un plancher à la hauteur de la galerie et ouvrir deux croisées.

En conséquence, on démontera la balustrade qui sera mise dans les magasins de la ville et on posera pour soutenir le plancher, des solives de quatre décimètres d'épaisseur sur trois de largeur, espacées d'un mètre de milieu à milieu, portant dans les murs de cinq décimètres et non sur la gale-

---

(1) C'était un précédent. Désormais, la ville ne servira plus les affouages et convertira chaque année les distributions affouagères en ventes au profit de la commune.

rie ; on laissera même un décimètre de distance entre le dessous des poutres et la galerie. On aura le plus grand soin, en montant et en posant cette charpente de ne pas endommager les corniches et les ornements du salon. Toutes les dégradations qui pourraient avoir lieu seront à la charge de l'entrepreneur.

Dès que cette charpente sera posée bien de niveau, on plafonnera par dessous en blanc à bourre, en observant de former, au pourtour, le long de la galerie, une petite voussure pour remplir l'intervalle qui se trouvera entre la galerie et les solives. Cette voussure s'étendra à deux décimètres de la frise de la galerie et sera terminée par une bordure dont les moulures seront dessinées en grand à l'entrepreneur. On attendra que le plafond soit bien sec pour poser le plancher du dessus qui sera fait en planches de sapin de quatre centimètres d'épaisseur, blanchies sur la face vue, assemblées à rainures et lanquettes, clouées chacune par au moing quinze clous.

Immédiatement après la confection du plancher, on ouvrira les baies des deux croisées du côté du nord, après avoir préalablement démonté les châssis des fausses croisées qu'on arrangera de manière à pouvoir être placées dans les baies, s'ouvrir et se fermer comme les autres.

Le 5 octobre, le maire écrivait au préfet pour lui exposer la nécessité de commencer les réparations du Collège et de s'occuper, comme premier objet, de la formation d'un dortoir dans le dessus du Grand Salon ce qui exigerait un nombre considérable de poutres, solives et planches (1). A ce sujet, le premier

---

(1) *Archives municipales*. Registre des Délibérations de la mairie assujetties au timbre.

La charpente à faire, pour couper le grand salon dans sa hauteur, comportait :

Longueur ensemble des solives. . . .	168 m.	20 mc. 160
Equarrissage	0 m. 4 sur 0 m. 3	

Le mètre cube de cette charpente était estimé 30 fr. pour main d'œuvre seulement, la ville devant fournir les bois. L'abatage et le transport, à la charge de l'entrepreneur, étaient évaluées à 2 fr. par stère ou mètre cube.

édile romarimontain demandait l'autorisation de faire couper, dans les bois communaux, trente-trois sapins estimés nécessaires par un devis spécial qu'il avait fait dresser. Il y avait intérêt à obtenir ces bois, de suite, attendu qu'on pouvait placer cette charpente intérieure pendant l'hiver et faire de suite les plafonds. L'autorisation préfectorale fut accordée le 18 octobre (1). Deux jours plus tôt, le maire s'était déjà vu autoriser, sur sa demande, à frapper monnaie en vendant la balustrade en fer ouvragé qui régnait le long de la galerie à supprimer, ainsi que plusieurs cheminées en marbre subsistant encore dans les divers appartements (2). Le dortoir fut alors construit.

Ainsi donc, de la fin de l'année 1811 (3) date la mutilation déplorable de ce Grand Salon qui serait grandiose et superbe si, comme jadis, il occupait encore les deux étages du Palais abbatial (4).

La superficie du plancher était ainsi calculée.

Longueur	16 m.	150 mq. 04
Largeur	9 m. 4	

Il entrait dans chaque mètre carré une planche de sapin valant, pour transport et sciage 0 fr. 25, la main-d'œuvre était de 0 fr. 60 pour blanchir, assembler et poser chaque planche ; 15 clous à 1 fr. le cent étaient nécessaires pour fixer celle-ci ce qui établissait le prix de revient du mètre carré de plancher à 1 fr.

Le plafond, dont le mètre carré était compté 2 fr., avait sa superficie égale à celle du plancher moins la surface de la galerie qui était de 46 mq.

(1) Sur l'avis favorable du sous-préfet Richard considérant qu'il y avait la plus grande urgence, le préfet arrêta que l'inspecteur des forêts de l'arrondissement de Remiremont était autorisé à faire à la ville les marques et délivrances de 33 pieds de sapin, à charge que les dits arbres seraient employés aux réparations à faire au collège et de verser dans la caisse du receveur du domaine le décime par franc du prix principal des cimes et remanances des arbres (*Archives municipales*).

(2) La balustrade avait été estimée 600 fr. par le conseil (id.).

(3) 1811 et non de l'an XI, comme le dit par erreur une note de notre 1re partie, page 75, note 5.

(4) Dans un rapport, dressé en février 1878, sur les décorations picturales ou sculpturales que pouvait recevoir l'Abbaye, M. Perron, architecte de la ville, dont le sens artistique était très sûr et le goût très cultivé, s'exprimait ainsi au sujet du grand salon : « Aujourd'hui, pour rendre au salon son caractère primitif, ce qui serait magnifique, il faudrait maroufler au plafond, préparé en conséquence, une peinture sur toile reproduisant l'ancienne galerie, les lambris et le plafond de l'étage ».

Ne pourrait-on aujourd'hui mettre ce projet à exécution ?

II

L'Invasion de 1814. — Les Cosaques à Remiremont. — Administration bavaroise dans les Vosges. — L'Abbaye entière transformée en hôpital militaire. — Le grand salon, magasin à fourrages. — Réintégration de la Mairie, du Tribunal et du Collège.

Un homme aux facultés extraordinaires, mais emporté par la griserie fatale de la toute-puissance, avait ruiné, décimé, épuisé la France. En une épopée sanglante, il avait moissonné toute une génération. Après la perte lamentable de la grande armée, après le désastre de Leipsig, la prédiction de Cambacérès était presque entièrement accomplie (1).

Les honorables propositions de paix de Francfort (9 novembre 1813) ayant avorté, les événements se précipitèrent.

Poussés par l'Angleterre et les émigrés français, les alliés franchirent le Rhin, fin décembre. « Le grand malheur fut la soudaineté de l'invasion. L'entrée précipitée des Alliés sur l'ancien territoire, dans les premiers jours de janvier, surprit la France en pleine organisation de défense... L'invasion terrifia la population, mais la France abattue n'eut pas un frémissement de révolte. L'idée métaphysique de la Patrie violée qui, en 92, avait eu, quoiqu'on en puisse

(1) « C'en est fait — avait-il dit au troisième consul Lebrun quand Napoléon se fit offrir le titre d'empereur — la monarchie est rétablie ; mais j'ai le pressentiment que ce qu'on édifie ne sera pas durable. Nous avons fait la guerre à l'Europe pour lui donner des Républiques filles de la République française ; nous la ferons maintenant pour lui donner des monarques fils ou frères du nôtre et la France épuisée finira par succomber dans ces folles entreprises ».

dire tant d'action sur un peuple jeune ou rajeuni par la liberté, cette idée ne souleva pas un peuple vieilli dans la guerre, las de sacrifices et avide de repos »(1).

Le département des Vosges était commandé militairement par le général baron Cassagne, brave soldat mais presque impotent à la suite de nombreuses blessures reçues sur les champs de bataille. Il avait, tout à la fois, avec l'organisation défensive, à s'occuper de la conscription, des levées nouvelles, des réquisitions de voitures, de chevaux, d'armes, des soins à donner aux malades, de la recherche des fuyards de la Grande-Armée, de l'établissement des postes de correspondance, etc., etc. Il n'avait sous la main que quelques soldats et le dépôt du 6e dragons dont les cavaliers étaient, pour la plupart, démontés (2).

Dès la nouvelle de la présence de l'ennemi en Alsace, le général et le préfet (3) demandèrent avec instance au général Lacoste, commandant la 4e division militaire à Nancy, de leur dépêcher une force armée de 1,000 à 1,200 hommes pour appuyer les habitants des montagnes toujours animés du meilleur esprit et bien décidés à défendre les défilés des Vosges (4).

---

(1) Henry Houssaye. 1814. Paris. Perrin, page 14.

(2) Le général Cassagne n'avait plus au 6e dragons que dix chevaux susceptibles d'être montés, encore n'étaient-ils pas très bons. (*Invasion de 1814 dans les Vosges. Correspondance inédite du général Cassagne, publiée par M. A. Benoit.* Epinal V. Collot, imprimeur, 1877. Lettre XVI).

(3) Le préfet était l'ancien conventionnel montagnard Himbert, devenu baron de Flégny. Administrateur énergique et actif, le baron de Flégny était préfet depuis 1804. Il fut fait prisonnier le 11 janvier 1814 près d'Igney, par les Cosaques, et mourut le 11 janvier 1825, à la Ferté-sous-Jouarre où il s'était retiré après la Restauration.

(4).... « D'après les dispositions où étaient les habitants des montagnes à défendre les défilés qui pouvaient offrir une entrée à l'ennemi, nous étions assurés de préserver le département des incursions des troupes légères. C'était ce que nous pouvions prétendre, c'est ce que nous voudrions faire encore.
« Je viens réitérer auprès de vous cette demande.

Quand le général Lacoste se décida à envoyer ce renfort de troupes régulières, il était trop tard. Les premières colonnes des Alliés avaient pénétré dans le département par les cols, positions admirables que le maréchal Victor, duc de Bellune, vraisemblablement démoralisé, n'avait pas su faire organiser à temps pour la défense et qu'il avait découvertes par une retraite prématurée (1).

Un détachement de cavalerie russe, dirigé par le général-major prince Scherbattoff, avait remonté la vallée de Saint-Amarin. Malgré la neige, il avait franchi les Vosges au col de Bussang le 1er janvier 1814. Bien en avant des lignes ennemies qu'il éclairait, ce détachement venait hardiment battre l'estrade dans la vallée de la Haute-Moselle.

Après avoir campé à Rupt le 2 janvier (2), les Cosaques se présentèrent à Remiremont. Ils établirent leur camp dans le Praillon, prairie située à droite de la route d'Alsace en se dirigeant vers la ville (3). Aus-

---

« Les Vosgiens sont toujours animés du même esprit, et s'ils se sentaient appuyés par la moindre force armée régulière, tous s'armeraient, tant bien que mal, pour la défense commune.

« J'attends votre réponse avec impatience pour prendre des mesures ultérieures.

« Recevez. ..

« Signé : Le Baron de FLÉGNY. »

(*Lettre du Préfet des Vosges au général Lacoste, 29 décembre 1813. Correspondance inédite, etc. Lettre XVI.*

(1) Voir : Félix Bouvier. *Les Premiers combats de 1814*. Paris, Léopold Cerf. 1895.

(2) Un petit engagement eut lieu au pont de Maxonchamp entre les Cosaques d'avant-garde et quatre-vingts cavaliers envoyés d'Epinal par le général Cassagne qui avait reçu quelques détachements de renfort. Les cavaliers français (chasseurs, dragons, gendarmes) furent culbutés. Cette affaire a été diversement relatée. Voir :

1° *Correspondance inédite du général Cassagne*, Lettre XXXII écrite d'Epinal le 3 janvier : 2° Charton. *Histoire vosgienne. Souvenirs de 1814 à 1848. Annales* de la Société d'Emulation des Vosges, tome XIII, 3° cahier, année 1870, p. 241 ; 3° Félix Bouvier. *Les premiers combats, etc.* p. 81 ; 4° Arthur Chuquet. *L'Alsace en 1814*. Paris, Plon-Nourrit et Cie 1900, p. 71 ; 5° Cdt Weil, *Campagne de 1814*.

(3) Le Praillon est aujourd'hui un des quartiers neufs de Remiremont. Couvert de constructions, pour la plupart maisons bourgeoises, il est sillonné par de larges artères : avenue Carnot, rue du Praillon, rue du Breuil, rue Jules Ferry.

sitôt arrivés, ils réquisitionnèrent (1). Un ordre de désarmement de la population fut donné verbalement au maire qui le fit publier immédiatement. Les habitants apportèrent à la mairie les quelques armes dont ils étaient possesseurs (2) ; elles furent envoyées à huit heures du soir au quartier général du prince Scherbattoff. Celui-ci logeait avec sa suite sur la place Maxonrupt, chez la veuve Royer, maîtresse de poste et dans les maisons voisines (3).

Voici le portrait qu'un contemporain de l'invasion a tracé des Cosaques de Scherbattoff : « Ces hommes qu'il me semble encore voir, étaient de taille moyenne et montaient des petits chevaux de race tartare. Mal vêtus, mal armés, ils portaient le bonnet de peau de mouton, la capote et le pantalon de gros drap gris, le sabre, la paire de pistolets, le knout, et, en guise de lance, une longue perche surmontée d'un fer pointu et garnie d'une banderolle brune ; le tout en fort

---

(1) L'ordre du général russe que j'ai retrouvé dans une liasse des *Archives municipales* porte en belle écriture cursive :

Monsieur le Maire de Remiremont,
aurat soins de procurer des vivres pour
les gens qui sonts au nombre de 1200 hommes
et des fourrages pour 1300 cheveaux
C'est pour le moment ce qu'il y aurat
à fournir encore on lui fairet savoir
3 janvier 1814 :
Signé : Prince Scherbattoff
général major au service de Sa
Majesté l'Empereur de Russie

La mairie fournit 2400 livres de pain ; 1300 rations de foin à 20 livres ; 5 00 bottes de paille aussi à 20 livres et 1300 rations d'avoine ou 650 boisseaux. Les habitants portèrent à diner et à souper aux Cosaques au bivouac du Praillon. (*Compte-rendu par le maire de Remiremont de toutes les réquisitions tant ordinaires qu'extraordinaires faites sur la ville de Remiremont et de toutes les fournitures faites par les habitants lors du passage des troupes étrangères dans l'arrondissement de Remiremont en 1814. Archives municipales*).

(2) Il y avait bien à Remiremont une garde nationale en formation mais elle n'était pas armée, comme en témoigne la correspondance du général Cassagne dont voici un extrait : « Les gardes nationales sont organisées dans les arrondissements de Remiremont et Saint-Dié, mais je vous demande, mon général, quels bons offices je dois attendre d'hommes sans armes qui n'ont que la volonté. »

(3) *Archives municipales*. Compte-rendu par le maire de Remiremont, etc.



mauvais état (1). » Ils devaient avoir bien mauvaise mine, car une lettre du général Cassagne nous informe que dix à douze Cosaques du Don avaient porté le 2 janvier dans la Haute-Moselle une telle terreur dans les esprits que tous les gardes forestiers s'étaient sauvés et avaient donné leur démission (2).

Le soir même de son entrée à Remiremont, entre onze heures et minuit, Scherbattoff faisait remonter ses Cosaques à cheval. Il craignait d'être surpris par des troupes françaises qu'on avait annoncées (3). Il se replia vers l'Est et alla s'établir au Thillot et à Saint-Maurice (4) en attendant l'approche des têtes de colonne du IVe corps commandé par le prince royal du Wurtemberg. Le sous-préfet de Remiremont, M. de Mortemart-Boisse qui, lors de l'investissement de la ville, avait été retenu par l'ennemi, parvint à s'échapper et arriva vers deux heures du matin au quartier général d'Epinal (5). Cette dernière ville ne pa-

(1) Charton. *Souvenirs de 1814 à 1848. Annales* de la Société d'Emulation.

(2) Correspondance inédite du général Cassagne, etc. Lettre XXXII.

(3) *Rapport du prince Scherbattoff à Schwartzenberg*, de Remiremont, 3 janvier 1814.

Ces troupes étaient sans doute les troupes d'infanterie arrivées le même jour à Epinal, conduites par le général Duvigneau qui allait remplacer le général Cassagne ; un détachement de dragons, cuirassiers et husards arrivaient également de Nancy le lendemain et l'envoi de la Jeune Garde était annoncé.

Dans cette nuit du 3 au 4 janvier, Scherbattoff et Duvigneau avaient opéré, chacun de son côté, par crainte réciproque, un mouvement de retraite. Pendant que le premier reprenait la route de Bussang, le second, peu rassuré par les patrouilles russes qui, pendant toute la nuit, éclairèrent « la route et les hauteurs sur Epinal, venant de Plombières », s'était retiré d'Epinal et avait porté son petit corps d'armée sur les hauteurs en avant de Charmes. (Voir *Correspondance inédite*, etc. Lettre XLII).

(4) *Compte-rendu par le maire de Remiremont*, etc.

(5) *Correspondance inédite*, Lettre XLII.

En l'absence du Sous-Préfet, la permanence, établie par la municipalité de Remiremont, informa par cette lettre le Préfet des Vosges du départ de l'ennemi :

Remiremont, le 4 janvier 1814,
une heure et demie du matin.

Le Maire de la ville de Remiremont,
à Monsieur le Préfet du département des Vosges.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que les troupes ennemies qui sont entrées ce matin dans cette ville, vers les dix heures, en sont reparties vers minuit,

raissant plus offrir de sécurité pour l'administration, il alla se réfugier à Nancy avec le préfet Himbert, le général Cassagne et le receveur général Doublat (1).

Le 4 janvier, le Conseil municipal de Remiremont se réunissait d'urgence à l'Abbaye. On se congratula de ce que la journée de la veille se fût passée sans incident funeste. On pourvut à l'établissement d'une administration pour suppléer le préfet et le sous-préfet ayant cessé toutes fonctions. Le Conseil décida de s'adjoindre de notables habitants de la ville et de coopérer avec le maire à assurer la sécurité publique, maintenir l'ordre, répartir les réquisitions entre les communes du canton et de l'arrondissement. Ainsi composé, le Conseil prit le titre de *Conseil d'administration provisoire* et se divisa en quatre bureaux (2).

Scherbattoff revint le 6 janvier avec sa troupe de Cosaques considérablement augmentée (3). Le soir même, il partait dans la direction d'Epinal (4). Le dimanche 9, vers 11 heures du matin, entrait à Remiremont par la route d'Alsace le prince royal de Wurtemberg avec le IVe corps estimé à 15,000 hommes

---

et on croit qu'elles ont pris la route de Bussang. Nous ignorons si elles reviendront.

J'ai l'honneur de vous assurer, Monsieur le Préfet, de mon dévouement le plus respectueux.

Signé : HADOL le Jeune,
adjoint municipal permanent.

L'exprès chargé de cette lettre ne put la remettre au préfet qui avait quitté son poste. Ce fut le maire d'Epinal, M. de Launoy, qui la reçut et la communiqua au général Duvigneau. (*Correspondance inédite.* Lettres XLIII et XLIV).

(1) Le gouvernement impérial avait ordonné aux principaux fonctionnaires de se retirer devant l'invasion afin de laisser à l'ennemi l'embarras de créer des administrations dans les provinces envahies. C'était une mesure fâcheuse dans un pays où existaient des partis hostiles au gouvernement et où les fidèles de l'ancien régime étaient disposés à regarder les coalisés comme des libérateurs.

(2) *Archives municipales.* Registre de délibérations.

(3) Le prince et son état-major logèrent cette fois à l'hôtel du Cheval de Bronze, situé déjà à son emplacement actuel.

(4) Entre Pouxeux et Arches, Scherbattoff rencontra les troupes du général Duvigneau. Un engagement eut lieu vers 4 heures du soir. Les Français furent chassés du village d'Arches qu'occupèrent les Cosaques. Le lendemain 7 ceux-ci entraient sans résistance à Epinal.

tant cavalerie qu'infanterie. En même temps, par le pont du Prieur et la rue des Capucins (1), arrivait l'hetmann Platow avec de nombreuses sotnias de cosaques (2).

Le lendemain, les troupes wurtembergeoises quittaient Remiremont. Réparti en trois colonnes sur les deux rives de la Moselles, le IVe corps s'achemina vers Epinal.

Il attaqua cette ville sur tous les points et en délogea les troupes françaises. (3) Pendant ce temps, un bataillon d'arrière-garde continuait à occuper Remiremont et un parc d'artillerie était établi au Praillon.

Le 14 janvier, l'invasion était complète dans toute la région.

---

(1) Platow avait pénétré dans les Vosges par Felleringen et Ventron et avait descendu la vallée de la Moselotte.

(2) *Sotnia*, compagnie de cent Cosaques.
Le prince royal de Wurtemberg logea à la Poste chez la veuve Royer, place Maxonrupt et l'hetmann Platow chez Mme veuve Renauld.

(3) L intrépide résistance des voltigeurs de la brigade Rousseau permit de quitter la ville au préfet Himbert, au sous-préfet de Remiremont et autres fonctionnaires qui étaient revenus a Epinal avec le général Duvigneau lorsque celui-ci en délogea, le 9, le prince Scherbatoff.

Dans sa retraite, la garnison d'Epinal eut à livrer combat près d'Igney à des Cosaques qui avaient l'ordre de lui barrer la route. La mêlée fut courte mais sanglante. Dans Igney, la calèche où se trouvaient le préfet, le secrétaire général et le sous-préfet de Remiremont, fut fracassée par un boulet. Par miracle, ceux qu'elle portait n'eurent aucun mal et s'enfuirent à travers champs. Les Cosaques les poursuivirent et firent prisonniers le préfet et son secrétaire Welche.

Quant au sous-préfet de Remiremont, M. de Mortemart-Boisse, « il eut l'avan-
« tage d'échapper à l'ennemi et de pouvoir rentrer à Igney. Il alla frapper à la
« porte de M. Bourgeois, curé de la paroisse qui, lui faisant porter un habit à
« demi ecclésiastique, parvint facilement à le donner comme sacristain aux
« officiers dont sa maison était pleine et ils le prirent d'autant plus volontiers
« comme tel, que le lendemain ils purent le voir en remplir les fonctions en son-
« nant les coups de la messe et allumant les cierges de l'autel.

« Le boulet lancé sur la voiture préfectorale fut ramassé sur les lieux par M. le
« curé Bourgeois. Il est actuellement au musée de l'école d'Igney ; il est en fer
« massif, porte 0 m. 28 de tour et pèse 2 k. 700 ». A Decelle. *Histoire contemporaine d'une commune des Vosges. Chatel-sur-Moselle de 1789 à 1892.* Epinal, E. Busy. 1892.



Le département des Vosges fut placé sous le commandement supérieur du comte de Wrède, général bavarois. Celui-ci organisa le 16 janvier une administration départementale à la tête de laquelle il plaça le comte d'Armansperg, chambellan du roi de Bavière, avec le titre de préfet des Vosges et l'adjonction d'un chef commissaire autrichien, Joseph de Dolzer (1).

Un arrêté préfectoral du 18 janvier constitua cinq commissions sous-préfectorales pour administrer chacun des arrondissements.

La commission de Remiremont fut composée de MM. J.-B. Noël, président, Puton, Berguam, Félix (2).

Le bureau central d'administration provisoire ainsi que les diverses sections du Conseil municipal qui, depuis l'entrée des alliés coopéraient à l'administration de la ville et de l'arrondissement, durent se restreindre aux fonctions purement municipales. Le Conseil conserva les notables habitants qu'il s'était adjoints et procéda le 22 janvier à l'organisation de six bureaux correspondant à chaque partie de l'administration et devant concourir au service de jour et de nuit (3).

Le préfet bavarois exigea des membres de la municipalité, comme d'ailleurs de tous les fonctionnaires publics, une déclaration individuelle conforme à une formule qu'il avait fait envoyer aux chefs de service (4).

---

(1) *Bulletin administratif du département des Vosges, 1814.* — Voir aussi Charton. *L'Administration bavaroise dans les Vosges. Annales de la Société d'Emulation*, année 1864.

(2) Ibid.

(3) *Archives municipales.* Registre des délibérations.

(4) Voir Charton. *L'Administration bavaroise dans les Vosges, op. citat.* Charton donne sur l'administration étrangère de notre département pendant

Durant l'invasion, la ville de Remiremont fut frappée d'une foule de réquisitions (1) les unes imposées par la commission préfectorale bavaroise, les autres aussi pressantes que multipliées, exercées par des chefs de corps ou de détachements sans exercer aucune forme et devant être fournies à l'instant sous peine d'exécution militaire. Le rapport du maire Garnier évalue, d'après les registres tenus à la mairie pour le logement, à cent mille hommes de cavalerie ou d'infanterie, le nombre des Alliés qui passèrent et séjournèrent à Remiremont (2).

Toutes ces troupes laissèrent ou renvoyèrent des malades. Il fallut, dès les premiers moments, faire évacuer l'hôpital Sainte-Béatrix de tous les malades civils, des enfants, des vieillards qui y avaient trouvé refuge. Le 12 janvier, sur l'ordre de l'intendant du IVe corps des Alliés, de choisir, sur le champ, un

---

l'invasion des Alliés, des détails intéressants puisés pour la plupart dans le *Bulletin administratif des Vosges*. Cependant, bien que contemporain de ces événements et travaillant déjà en 1814 dans les bureaux de la Préfecture, il n'a pu connaître cette formule de la promesse imposée aux autorités municipales, aux magistrats, aux fonctionnaires, aux officiers ministériels, etc. « Quelle était, « dit-il (p. 220), la teneur de la déclaration imposée aux fonctionnaires ? Je n'ai « pu le savoir. Je ne l'ai point trouvée dans le *Bulletin administratif*, et je l'ai « vainement cherchée ailleurs. »

Mes recherches personnelles à ce sujet ont été moins ingrates. Voici cette formule inédite que j'ai retrouvée dans un registre de correspondance de l'époque aux *Archives municipales* de Remiremont.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D

Déclaration faite par le sieur. . . . . . . conformément aux ordres de M. le comte d'Armansperg, Préfet provisoire du département des Vosges, du 19 janvier 1814.

Je promets de remplir avec honneur, zèle et probité les devoirs de la place que je suis chargé de remplir, et de ne rien faire directement ni indirectement qui soit contraire aux ordres donnés au nom des hautes puissances alliées.

Fait à . le 1814.

(1) Pour contribuer à faire face aux réquisitions et aux dépenses, la ville leva, à trois reprises, des emprunts sur les habitants. Ces trois emprunts produisirent une somme de 10,495 fr. 74. (Compte-rendu du Maire, etc.).

(2) *Archives municipales*. Compte-rendu du Maire.

local propre à placer des malades attendu que l'hospice civil n'est pas assez grand, le bureau central d'administration de Remiremont avait décidé l'affectation à cette destination de la maison de M. Colasson (1) indiquée par l'intendant, et avait nommé une administration hospitalière ayant le droit de requérir tout ce qui était nécessaire pour monter et entretenir l'établissement. Le sieur Colasson en fut nommé directeur.

Cette installation ne tarda pas à être jugée insuffisante.

Un commissaire des guerres fit évacuer de l'Abbaye, le 19 janvier, la mairie, le Collège et le Tribunal. Tous les appartements furent disposés en salles de malades. On y plaça des lits. On y établit une ambulance, mais celle-ci semble n'avoir été complète qu'à partir du 1er mars.

La désaffectation ne dut pas traîner. Bref fut le cérémonial protocolaire de la mise à la porte de la municipalité. Une attestation nous en est donnée par cette lettre que le maire Garnier écrivait le 19 janvier au président de la commission sous-préfectorale :

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'un commissaire vient de s'emparer de tout le local de la mairie pour y établir un hôpital militaire et qu'il nous oblige à déménager de suite.

Je vous prie de désigner un local propre à loger la mairie et tous les papiers qui en dépendent.

Nous ne savons quel fut le local mis à la disposition du maire. Quant au tribunal, contraint également à déguerpir sans autre forme de procès, il

(1) Colasson était receveur central de l'octroi.

résolut de s'installer, après un certain temps de vacation, dans un local mis à sa disposition par le président Thouvenel. Le 25 mars 1814, il prenait cette délibération, la première depuis le 25 janvier.

Le Tribunal, composé de MM. Thouvenel, président, Thiriet, juge d'instruction, Conteaux, juge, Perrin, substitut du Procureur impérial, réuni en la demeure de M. le Président Thouvenel, attendu l'occupation du local ordinaire par l'hôpital militaire des Armées alliées.

Considérant que la salle destinée à la tenue des audiences du Tribunal étant occupée comme les autres parties de l'édifice dont elle fait partie, par le placement des militaires malades ou blessés des Armées alliées, il est instant de pourvoir à un autre local.

Vu les offres faites par M. Thouvenel, ensemble le devis estimatif des réparations à faire au local qui fait l'objet des dites offres.

Arrête : 1° Que Messieurs les Présidents et Membres composant la commission sous-préfectorale seront invités à pourvoir à un local où le Tribunal puisse tenir ses audiences et, à cet effet accepte les offres faites par M. Thouvenel (1).

Le directeur général des hôpitaux militaires russes, en résidence à Bourbonne les-Bains, n'était pas encore satisfait de cette mainmise sur le pricipal édifice de Remiremont et de sa transformation en annexe de l'hôpital. Il voulait encore des ambulances pour 1,500 malades (2). Le 21 février, le baron Posen, commissaire des guerres, envoyé pour cet objet, pressait l'organisation de cette ambulance sous menace de l'envoi d'un régiment de Cosaques. Le 14 mars, M. Bonna, inspecteur des hôpitaux russes

(1) La copie de cette délibération nous a été obligeamment transcrite par M. Bernard Puton, procureur de la République.

(2) Compte-rendu du Maire.

donnait l'ordre de suppléer à l'insuffisance des locaux hospitaliers existant qui contenaient déjà six cents malades environ et de désigner des quartiers où les maisons seraient transformées en ambulances. Le soir même, il arrivait 215 nouveaux malades. Le maire protesta. Il eut recours au comte d'Armansperg, lui démontrant que l'exigence des Russes forçait la ville à l'impossible.

La préfecture bavaroise lutta fermement contre les Russes pour éloigner leurs malades du département des Vosges affecté au Bavarois. Grâce à cette intervention, Remiremont n'eut que les évacuations de Bourbonne sur l'Alsace et l'Allemagne.

Ce fut néanmoins une charge bien lourde. Dans l'espace de cinq à six semaines, il passa à Remiremont plus de 3,500 malades ou blessés russes (1). Il fallut monter l'hôpital de l'Abbaye en mobilier, literie, poterie, lingerie, produits pharmaceutiques, bois, etc. Un personnel nombreux fut attaché à l'établissement (2); un parc de voitures à bœufs fut

---

(1) *Compte-rendu du Maire.* — Ce compte-rendu était appuyé de 786 pièces en 23 liasses. Nombre d'entre elles se rapportaient aux dépenses nécessitées par l'hôpital de l'Abbaye.

En parcourant ces pièces nous avons trouvé que le cimetière de la ville étant devenu insuffisant, la municipalité avait offert le Châtelet (voir 1re partie p. 8 note 2) comme lieu de sépulture pour les Russes mais, dans une lettre adressée le 18 mars à M. Hadol, adjoint, le commandant de place bavarois désigna pour les enterrer « le champ de l'hôpital qui est à la droite de la route en allant à la Madelaine. Ce sera, ajoutait-il, le moyen de soustraire aux regards des habitants, un spectacle toujours triste et affligeant. »

(2) Voici pour le personnel ambulancier de l'Abbaye, l'état arrêté par le Maire de Remiremont le 28 mars 1814 :

Grosjean. . . .	Médecins chirurgiens.	Dubas	Infirmier en chef
Grandclaude. .		Etienne Cuny .	Infirmiers.
Fleurot		Richard	
Robinot		Moissonnier. .	
Colasson	Directeur.	Chalette	
Tissier	Econome.	Blaison	
Mathieu	Distributeurs.	Sergent	
Thuillier		Joly	
Dajean	Cuisiniers.	G. Cuny . . .	
sa femme . . .		Humbert. . .	
Cornu	Aides de cuisine.	Marie Virney .	
femme Varin .		Rose Vial . . .	
femme Cornu .	Blanchisseuse.	Remy	

établi pour l'évacuation des malades, etc., etc. Cet établissement de l'ambulance de l'Abbaye fut jugé tellement onéreux, qu'à la Restauration, le maire obtint du Préfet, pour cet objet, une somme de 5,999 francs (1) qui fût acquittée par le Receveur du dépôt de mendicité sur le produit du dixième des affouages communaux versés à sa caisse.

Dans les premiers jours d'avril, on apprit à Remiremont la capitulation de Paris et la déchéance de l'Empereur déclarée par le Sénat. A partir du 8, le service hospitalier cessa à l'Abbaye. Quelques jours après, des ouvriers vidaient, nettoyaient, frottaient le petit Salon où le jeudi 14 avril fut donné un banquet (2) pour célébrer la proclamation de Louis XVIII, roi de France et la reprise de la cocarde blanche. Le baron de Boëlwitz, commandant de place bavarois, y était convié (3). Le même soir l'Abbaye étair illuminée. Le dimanche suivant, 17 avril, dans ce même salon, la ville de Remiremont donnait un bal auquel était encore invité le commandant de place bavarois (4). Le comte d'Artois, lieutenant général du royaume n'avait cependant pas encore signé la convention (23 avril) mettant fin aux hostilités.

En l'absence des malades, on transforma plusieurs

---

(1) *Compte-rendu du Maire.* L'établissement de l'ambulance avait occasionné une dépense de près de 10,000 fr. d'après le chiffre indiqué dans une demande qu'adressa la municipalité au comte d'Armansperg. (Registres municipaux).

(2) *Etat des dépenses faites sur la caisse de la ville depuis le 9 avril 1814. Art. 216. (Archives municipales).*

(3) L'article 212 du même état de dépenses nous apprend que Mme Tocquaine avait confectionné, pour la garde du commandant, 30 petites cocardes blanches et 3 grosses pour la somme de 5 fr. 25.

(4) L'art. 215 de l'état des dépenses révèle que le sieur Maurice, cafetier, entrepreneur des rafraîchissements de ce bal, servit au commandant 5 cruches de bière et 3 verres de sirop, et « aux militaires » 4 bouteilles de vin et des échaudés.

salles du Palais, entre autres le Grand Salon, en magasins à fourrages pour les nombreux cantonnements de troupes qui s'établirent à Remiremont à partir de la prise de Paris (1).

L'administration préfectorale bavaroise cessa ses fonctions dans le département des Vosges, le 16 mai 1814 (2). Le comte de Montlivant, ancien chambellan de l'Impératrice Joséphine, fut nommé préfet des Vosges et M. de Jacob sous-préfet provisoire de Remiremont.

Ce dernier convoqua, pour le 21 mai à 8 heures du matin, tous les maires de l'arrondissement à se trouver à l'Hôtel de Ville de Remiremont, alors réinstallé à l'Abbaye, pour y entendre le commissaire du Roi, le comte Roger de Damas et lui exposer leurs doléances (3). A la suite de cette entrevue, le commissaire du Roi délivra une ordonnance de 8,000 francs pour subvenir aux besoins pressants de l'arrondissement si éprouvé par l'invasion.

A cette réunion du 21 mai, le maire de Remiremont

(1) Remiremont eut successivement le régiment de Rudolph-Infanterie, plusieurs régiments de hussards hongrois, quatre régiments de cuirassiers autrichiens : duc Albert, prince Ferdinand, archiduc François et de Lorraine.

(2) Cette administration avait duré quatre mois pendant lesquels elle se montra animée d'un grand esprit de conciliation et de paix. (Charton. *Administration bavaroise, etc.*).

(3) Lettre du sous-préfet de Remiremont, de Jacob, aux maires de l'arrondissement de Remiremont :

« 20 mai 1814.

« M. le Maire,

« Son Excellence M. le comte Roger de Damas, commissaire extraordinaire, « nommé par S. M. le Roi de France, pour la 4e division militaire, se rend, conformément aux intentions de S. M., au milieu de vous ; il vient vous parler en « son nom et il sera près d'Elle votre interprète. Honoré de son choix pour remplir provisoirement les fonctions de sous-préfet, je me fais un devoir de vous en « prévenir et de vous convoquer pour demain à 8 h. du matin à la salle de « l'Hôtel-de-Ville de Remiremont Je vous engage à vous y trouver, l'intérêt de « la commune que vous administrez, vous en fait un devoir. » (*Archives départementales*. Registre de correspondance. Sous-Préfet. Remiremont).



renouvela, au commissaire royal, une demande qu'il avait déjà adressée au préfet bavarois, la veille de la cessation des fonctions de celui-ci, pour être autorisé à vendre les objets dont on avait fait l'acquisition pour l'ambulance militaire de l'Abbaye : bois de lits, paillasses, ustensiles de cuisines, etc. Le comte de Damas recommanda au maire de ne pas s'en défaire avant le départ définitif des troupes (1).

Après ce départ, le maire Garnier fit publier, à plusieurs reprises, la vente des bois de lits de l'ambulance russe de l'Abbaye. « Le premier jour, deux « seulement ont été vendus à un prix raisonnable « mais depuis, et malgré la publication, personne « n'en a voulu donner plus de 30 sols la pièce. Ce « prix est devenu le prix ordinaire. » Ces bois de lits avaient été fabriqués et fournis par Joseph Serrier, pour l'ambulance, au prix de 6 fr. 50 la pièce. Quantité de poterie, achetée pour le service de l'ambulance, fut également mise en vente, mais personne n'en voulut « à cause de la répugnance inspirée par l'usage de cette vaisselle » (2).

Le commissaire Roger de Damas reçut aussi une requête du président du Tribunal Thouvenel, impatient de réinstaller ses services à l'Abbaye et de donner à ses audiences un appareil plus impressionnant que ne le permettait le local mis par lui-même à la disposition du Tribunal. Le commissaire du Roi déclara fort bien comprendre la nécessité de la réintégration à l'Abbaye du corps judiciaire dans le lieu de ses séances et il autorisa le sous-préfet à s'en occuper

(1) Le régiment autrichien des cuirassiers de Lorraine, dernières troupes de cantonnement, évacua définitivement l'arrondissement le 17 juin.

(2) *Archives municipales. Compte-rendu du maire.*

aussitôt que les Alliés auraient quitté l'arrondissement (1). Le président renouvela ses instances auprès du préfet. Celui-ci décida enfin, le 12 juin, la réintégration du Tribunal. Le sous-préfet en avisa le 16 juin le maire de Remiremont et lui fit parvenir copie de la lettre du préfet (2). Le même jour, il lui écrivait une seconde lettre ainsi conçue (3) :

M. le Maire,

Je reçois à l'instant une lettre de M. le Président par laquelle il me fait part de ce qu'a ordonné M. le Préfet des Vosges sur la réintégration du Tribunal dans le local de ses séances ; il me presse de faire exécuter les ordres que j'ai reçus à cet égard. M. le Président pense que si on ne peut rétablir en 24 heures ce qui a été déplacé dans le même espace de temps, cela pourrait être facilement terminé pour la première audience. Je vous prie donc, M. le Maire, de vouloir bien rendre au Tribunal et à M. le Président, le service qu'il réclame. Je crois que le rétablissement des Archives en est une suite nécessaire.

Quelques jours après, le Tribunal était rétabli à l'Abbaye avec ses archives. La mairie, ainsi que nous l'avons dit, s'y était réinstallée entre le 16 et le 20 mai. Quant au Collège, il y dut faire sa rentrée d'automne.

Ainsi fut rendue l'Abbaye à ses affectations antérieures.

Nous nous arrêterons ici, au seuil de l'histoire contemporaine. Appelé par d'autres occupations, il nous

(1) *Archives départementales. Registre de correspondance du sous-préfet de Remiremont, commencé le 20 mai 1814.* Lettre n° 65.

(2) *Ibid.* Lettre n° 151.

(3) *Ibid.* Lettre n° 158.

faut, pour un certain temps, renoncer à remuer la poussière des archives locales et à consulter les vieux papiers qui racontent le passé endormi de notre palais et de notre cité. Peut-être un jour pourrons-nous continuer ce travail et conter les événements dont, plus près de nous, a été témoin l'édifice monumental auquel nous avons consacré ces pages.

FIN



Table des Matières

Deuxième Partie.

Troisième Partie.

En Remontant
la Moselle

EXCURSIONS DANS LES VOSGES

en 1901 et 1902

De Charmes à Remiremont

PAR

Emile BADEL et Albert SONRIER



Préface

« Colligite fragmenta, ne pereant ! »

Le 22 décembre 1901, dans son lumineux rapport sur les concours d'histoire et d'archéologie, lu à la séance solennelle de la Société d'Emulation des Vosges, M. Chevreux, notre ancien président, adressait cet éloquent appel aux travailleurs vosgiens :

« Si le terrain de l'histoire moderne ou contemporaine a été assez largement exploré depuis l'an dernier, il n'en a pas été de même pour celui de l'archéologie. Et cependant que de recherches il reste à faire dans cette voie...

... Pour le moyen-âge, les objets sont au jour : Ce sont les églises de nos villages, dont beaucoup remontent à l'époque romane et qui présentent souvent tant d'intérêt, les pierres tombales, les inscriptions encore si nombreuses dans ces églises, les vieilles croix dressées aux carrefours des routes, et tant d'autres monuments des siècles passés, qui disparaissent fatalement de jour en jour, et dont il importe de conserver le souvenir. Relever aussi exactement que possible, décrire avec une extrême précision ces antiques croix, ces dalles tumulaires, ces inscriptions, ces églises, telle est l'œuvre à laquelle la Société d'Emulation convie les chercheurs vosgiens ; elle est certaine

que son appel sera entendu, et que ses collaborateurs, tout en n'abandonnant pas l'histoire elle-même, feront une place un peu plus large à cette science auxiliaire de l'histoire, qu'elle éclaire d'un jour si vif, l'archéologie... »

Le soir de ce même jour, notre plan était dressé. Mettant à profit, d'une part, les rares loisirs dominicaux d'un publiciste et d'un professeur, et de l'autre, les heures brèves laissées par le service à un soldat, nous avions décidé de répondre, autant qu'il nous était possible, à l'appel de la Société d'Emulation des Vosges, en mettant en commun nos trouvailles, nos excursions et nos travaux, remontant le cours de la Moselle depuis Charmes et Chamagne, à son entrée dans le département, jusqu'à Epinal et Remiremont, en poussant des pointes aux alentours mêmes d'Epinal, suivant les hasards du temps et du service, suivant surtout l'imprévu d'une marche ou d'une rare permission.

Ce sont ces notes, vécues ainsi au jour le jour, dans le charme exquis de nos promenades à pied, que nous livrons avec confiance au jugement de la Société d'Emulation, certains que notre mérite est peu de chose, mais que notre bonne volonté fut très grande, autant que reste très vif notre amour de ce beau pays vosgien et de cette admirable vallée de la Moselle.

Par tous les temps d'hiver, de printemps et d'été, nous avons fait ces excursions archéologiques, trouvant partout l'accueil le plus empressé et le plus aimable, et faisant de notre active et fraternelle collaboration,

une œuvre d'un genre tout spécial, hommage de notre cœur à cette bonne terre de Lorraine qui est la nôtre, et que nous voudrions tant faire connaître et faire aimer de tous.

Epinal, ce 29 septembre 1902.

Emile BADEL,
Professeur d'histoire à Nancy.

Albert SONRIER,
Maréchal-des-logis
au 8e bataillon d'artillerie à pied, à Epinal.

PLAN

En Remontant la Moselle :

1. Charmes-sur-Moselle.
2. De Charmes à Portieux.
3. Portieux.
4. Nomexy.
5. Châtel-sur-Moselle.
6. De Châtel à Epinal.
7. Epinal.
8. Autour d'Epinal.
9. Au pays de Bouzey.
10. Plus loin qu'Epinal.
11. D'Epinal à Remiremont.
12. En remontant la Vologne : Au confluent.
13. Remiremont : Au pays de Romaric.
14. Appendices.

1re Excursion.

Charmes-sur-Moselle.

26 Janvier 1902.

Au vent, au gré de mes pas, sous la première neige du tardif hiver, je m'en allais l'autre jour vers les Vosges, au grand étonnement de certaines gens, à l'obtuse cervelle, qui ne comprenaient pas que, par un tel froid et un tel dimanche, on pût, une pleine journée, s'extasier devant des pierres, églises, écoles, maisons quelconques, etc.

Et, comme le train s'arrêtait devant Charmes, Charmes la jolie, je descendis simplement pour voir si Charmes était aussi jolie qu'on le voulait bien dire.

De la gare, simplette et trop encaissée, une avenue longue, bordée de maisons neuves et sans style, mène au beau pont de Broutin, jeté sur la Moselle et le canal voisin, mène à la villette qui s'étend, paresseuse, sur la rive gauche du fleuve, aux dernières pentes d'un isolé mamelon qui a fort grand air, de tout ce val élargi.

Le vent souffle fort, le vent fouette en bise très aigre, quand je franchis ce pont, quand je passe devant les palatiales demeures des Hanus et des brasseurs de céans, aux architectures modernes, aux pignons opulents, aux vitraux étincelants sous le clair soleil januarien.

Ce Charmes a une délicieuse devise : *La fidélité charme les cœurs !* devise qui entoure une gentille levrette, gambadant fièrement en plein champ de l'écu urbain.

Et tout à l'entour de l'antique église, c'est un enchevêtrement de rues étroites, aux vieux noms pittoresques, de rues où des fenêtres ogivales flamboient, où des portes offrent des sentences et des dates, où des maisons étalent leurs titres d'origine en des plaques, sentant leur style de terroir et leur orthographe de graveurs très osés.

Cependant, belles, s'étendent à la déclive, la rue des Capucins aux demeures opulentes des riches citadins Charmois, la Grande Rue aux tournants capricieux et la place de l'Hôtel de Ville, où un double cadran solaire, à l'angle d'une maison à arcades, s'appuie sur un corps de femme presque nue, taillée dans le grès rose vosgien, ce pendant, qu'au-dessus, la reluque très osément, un bellâtre gentiment chaperonné.

C'est une curiosité de Charmes que ce monument très vieux du cadran solaire, tout autant que l'ancienne maison des Loups, rebâtie par Jehan de Charmes et qui fut acquise en 1563 par le duc Charles III.

C'est là, au coin même de la rue du Cougnot, que le 20 septembre 1633, Charles IV et Richelieu signèrent le fameux traité de Charmes ; c'est là que les Bassompierre, fastueux et magnifiques, donnèrent des fêtes splendides, dans cet hôtel si merveilleux, qu'on appelle encore : *La Grand'Mahon di Chaldron !*

Oh ! cette maison aux pierres noircies, véritable joyau de la Renaissance, sœur très proche de notre Palais Ducal de Nancy et de cette admirable façade de l'hôtel Lunati-Visconti, aujourd'hui conservée au château des Gouy, à Renémont de Jarville !

La maison de Charmes est une exquise merveille, bien mutilée, hélas ! avec ses chapiteaux béants, au-dessus de colonnettes disparues, avec sa splendide niche d'angle, avec son couronnement majestueux, et ses loups en gargouille, qui, tous, ouvrent des gueules horribles.

Quel malheur de n'avoir pas à Charmes, là-dedans, un petit

Musée historique.. au moins on pourrait restaurer ce bijou de sculpture, comme à tout prix, la fabrique de l'église devrait faire restaurer l'autre merveille de Charmes, qui est l'ancienne chapelle des seigneurs, accolée aux nefs ogivales de la fin du XIIIe siècle.

Par les rues de la villette, c'est un *charme* — eh ! oui — de flânocher à l'aventure, en quête d'inscriptions, de motifs décoratifs, d'édicules bizarres, d'effets intéressants de constructions anciennes.

Voici, au n° 42 de la Grande-Rue : *A la Gloire de Dieu, jcz ettée posé par Jeanne F. Tarte le premier ùllet 1782.*

Au n° 64 de la même rue : *Cette pierre a été posée par Elisabeth-Eléonore Perrin l'an 10 de la République française.*

Mais l'église, la vieille église attire et retient, avec sa tour et son portail, refaits en 1864, avec ses nefs si hardies de 23 mètres de longueur, son porche étrange de côté, son pavé aux dalles effacées qui furent les tombes des seigneurs et des prévôts, son *Oculus* armorié en mi-partie, ses bons tableaux qui font sourire un peu, ses jolies statuettes fignolées par un maître ymaigier, et surtout, sa belle, son adorable chapelle castrale.

Ce joyau du XVIe siècle est à gauche du chœur, proche la fameuse verrière du XIIIe siècle, si justement célèbre : *Le Dict des trois morts et des trois vifs*, verrière où l'on peut lire encore que :

LES TANNEURS DE CÉANS ET LES CORDOUANIERS, L'AN 1293, CESTE GEMELLE FIRENT FAIRE (1).

Ce vitrail, reste précieux d'une antique verrière, représente l'une des scènes si souvent reproduites au moyen-âge dans les *Danses macabres*.

A droite, on a inscrit ces mots : « *Les cinq vitraux du*

(1) Dans le *Nancy-Artiste* du 14 mars 1886, M. Gaston Save a reproduit cette célèbre verrière de l'église de Charmes, le bénitier de la chapelle Saint-Hubert, et le 2 mai 1886, deux figures du sépulcre de cette même église.



chœur ont été poser (sic) en 1856 ; il n'existait des anciens vitraux peints que cette portion qui a été restaurée. »

Dans la chapelle Saint-Hubert, fondée par les seigneurs de Savigny, et vulgairement appelée chapelle des Bassompierre, toutes les sculptures sont dues au génial ciseau de Mansuy Gauvain, ce grand artiste qui fit la statue de Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy et la célèbre Porterie du Palais-Ducal.

A la muraille, on voit un immense saint Christophe, portant l'Enfant-Dieu sur ses épaules, œuvre étrange exécutée par Florent Drouin aux frais des Bassompierre.

Dans cette chapelle, se voyait jadis le superbe mausolée de la famille de Savigny. Il a disparu, remplacé par un sépulcre du XVIe siècle, souventes fois reproduit par l'imagerie.

Cette église de Charmes, au clocher pointu qui salue les tourelles de Portieux et de Châtel, mériterait une *Monographie* plus complète que les travaux de Jules Renauld (1) et de Gaston Save dans la *Lorraine-Artiste* de 1886.

Il y avait jadis, en cette église si vénérable, de nombreuses pierres tombales. Quelques-unes, encore assez lisibles, sont presque entièrement dissimulées sous les bancs ; les autres, dans les allées et les bas-côtés, sont effacées par les pieds des fidèles.

Je n'ai pu déchiffrer que celles ci :

« *Gist aussy Me François Parisot, vivant prevost de Charmes, petit-fils du dit Me Parisot, chirurgien, dans laquelle il décéda le 21 janvier 1698, à l'âge de 86 ans.* »

Et dans la chapelle des Armoises, qui a conservé son écusson à la crédence :

« *Cy gist Katherine des Armoises, laquelle trespassa l'an Mil Vc XXXIX* (1539). »

« *Cy gist honoré seigneur Nicolas des Armoises, sieur de Neuville-sur-Orne, escuyer des écuyeries des princes et prin-*

(1) *Charmes-sur-Moselle aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*, par Jules Renauld, ancien juge de paix. Nancy, 1871.

cesses de Lorraine, qui trespassa l'an 1546, le 27e jour d'apvril. »

Il y a aussi, dans l'église de Charmes, quelques vieux tableaux, disséminés dans les chapelles.

A l'angle d'une de ces toiles, représentant saint Nicolas et les trois enfants du saloir, on voit un écusson avec ces mots : « *Ex dono Nicolas Thomas et Elisabeth Masson, eivs sponsœ.* »

*
* *

En dévalant vers la Moselle et le faubourg de Nancy, par la longue et large rue des Capucins, on lit sur le linteau d'une porte : — *1722. S. Marie Mère de Dieu — soyez la sauvegarde de — ce lieu.*

Au bas de la rue des Capucins, et quasi englobée aujourd'hui dans les vastes dépendances de la brasserie de Charmes, on voit, au milieu d'un enclos, qui fut jadis un cimetière, une élégante chapelle gothique, dédiée à Notre-Dame de Grâce et remontant au XVe siècle, mais restaurée et agrandie en 1724.

Il y a quelques années, on pouvait lire encore de nombreuses dalles tumulaires sous cette nef séculaire ; mais, tombant de vétusté, cette église des champs a subi une restauration complète, ne gardant que trois antiques statues en pierre : une Vierge-Mère au-dessus du portail extérieur ; une *Piéta* du XVIe siècle, et au-dessus de l'autel, l'image de Notre-Dame de Grâce, malheureusement polychrômée dans le mauvais goût contemporain.

De toutes les inscriptions qui se trouvaient naguère dans cet édifice, je n'ai pu recueillir que celles-ci :

« *Cy gist le petit Thomassin de Charmes, fondateur de ceste chapelle, qui trespassa le 24 mars 1498 — Thomassin Thomassin, petit-filz du susdit fondateur est icy inhumé, qui décéda le 18 aoust 1585. Prié Dieu pour leurs âmes.* »

Sur cette pierre, fixée à la muraille du chœur et couverte de

graffites au crayon, j'ai lu ces mots, tracés par une main enfantine : *M. Barrès, âgé de 4 ans.*

— « *Cy gist honorable hôme, maistre Jehan Petitdidier, natif d'Aulnoux ès Vosges, lui vivant maître ès-arts et tabellion de S. A. demourant à Charmes, lequel trespassa de ce monde, le 3e jour de septembre 1582.* »

— « *Cy gist honorable homme, Nicolas Richard, de son vivant tabellion, clerc juré, contrôleur de la ville de Charmes, qui trépassa le 14e jour du mois de janvier 1566 avant Pâques.* »

— « *Cy gist le corps de messire Dominique Poirot, vivant prestre, ancien vicaire de Charmes et chapelain de Saint-Basle et de Notre-Dame de Pitié du cimetière, qui decéda le 26 août 1727, à l'âge de 62 ans.* »

L'actuel cimetière de Charmes, situé tout au bout de la ville, n'offre absolument rien de remarquable. Il est, du reste, assez mal soigné et entretenu, et les monuments, sauf deux ou trois, ne sortent pas de la banalité courante.

Au centre, il y a une grande croix avec cette mention :

« *Erectum anno Domini 1838, die mensis Julii 1a.* »

Au pied même de cette croix, on a placé la tombe d'un ancien curé de Charmes :

« *Jean-Baptiste Matsuque, curé de Charmes, décédé le 8 juillet 1839, âgé de 82 ans.*

Nous le pleurons toujours, tendre et zélé pasteur, et de la foi chrétienne éloquent confesseur. Soixante ans de prêtrise illustrâient sa carrière, quatre-vingts de vertus l'ornoient d'un saint honneur, et dans les longs travaux du pieux ministère, il se fit tout à tous en charitable père, pour nous gagner tous au Seigneur. »

CHAMAGNE. — Une visite à Charmes ne saurait se terminer sans une rapide excursion à Chamagne, patrie de deux illus-

trations lorraines de tout prèmier ordre, Claude Gelée, dit le Lorrain, le peintre inimitable de la nature et du soleil, et le valeureux capitaine Malhortye, l'un des héros de la guerre contre Charles le Téméraire, le sauveur de Rosières en 1476.

A quatre kilomètres de Charmes, sur la rive droite de la Moselle, « se tient » l'humble village de Chamagne, au cachet bien lorrain, notamment dans la rue de Claude Gelée.

On cherche vainement les statues ou même les bustes des illustres enfants de Chamagne ; même pas leur nom n'est donné aux rues du village, rien, absolument rien, si ce n'est, à un tournant, cette plaque de marbre blanc, fixée au-dessus de la fenêtre de l'humble maisonnette où naquit le Lorrain, (1) et posée par les soins de la Société d'Emulation des Vosges :

ICI EST NÉ EN 1600
CLAUDE GELÉE
DIT
LE LORRAIN
MORT A ROME
LE 23 NOVEMBRE 1682.

Humble maison, s'il en fut, que cette demeure villageoise, précédée d'un large auvent, et qu'on aurait voulu transformer en Musée de Claude Gelée.

L'église de Chamagne est toute neuve, avec un cimetière neuf tout à l'entour.

Il y a des statues affreuses en terre cuite, et quelques travaux décoratifs de Huel, les seuls objets d'art intéressants de cette large nef moderne.

(1) Il y a une douzaine d'années, un comité s'était formé à Nancy pour l'acquisition de la maison de Claude Geléc à Chamagne, afin de la transformer en Musée. Le propriétaire en demandait 3,000 francs. Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle avait souscrit pour 1,500 francs Ce projet n'a malheureusement pas abouti.



Mais, si les souvenirs tangibles manquent à Chamagne, comme l'on reste empoigné tout de même par les grandes choses accomplies par le peintre de génie et le valeureux patriote !

Et, en revenant vers Charmes la jolie, on se dit tout de même que ce furent de bons Lorrains, ces deux villageois du XV[e] et du XVII[e] siècle, l'un, délivrant sa patrie de l'ennemi, l'autre, surprenant les secrets du soleil et de la nature, et tous deux justement honorés dans le Panthéon de nos gloires locales, Panthéon souvent, trop souvent inconnu des jeunes, que Paris hypnotise et qui ne savent pas l'histoire du terroir, de leur bon terroir lorrain (1).

---

(1) Sur la façade d'une maison de Chamagne, nous avons relevé cette inscription :

« *L'an 1763 le 11 may, la première pierre de cette maison a été posée par D[lle] Elizabeth Hocquard, épouse du sieur Jean-Claude André, laboureur à Chamagne.* »

2° Excursion.

De Charmes à Portieux.

2 Février.

Nous revoici à Charmes-sur-Moselle, par une froide journée d'hiver, où le vent s'est levé, d'une violence inouïe à travers ce vallon mosellan. Sur le pont, des gens passent, rapides, décoiffés par l'ouragan, qui s'apaise un peu au moment où nous nous engageons sur la route qui mène à Essegney, Langley et Portieux.

Il n'y a personne sur cette route, sèche et balayée par la bise, personne que nous et un pauvre vieux chemineau, qui s'en va, à pas menus, traînant sa peineuse vie et son méchant baluchon sur l'épaule.

Essegney. — C'est un village assez cossu, dévalant le long d'un ruisseau qui va se jeter dans la Moselle. De tous côtés, les rues penchent pour aller à l'église, et pourtant ce vieux moûtier, un peu trop retapé, se dresse superbement sur un solide bastion, éperon de défense au milieu de la commune.

Autour de l'église, c'était naguère le *vieil aître*, le cimetière où, durant mille ans et plus, descendirent les anciennes gens, confondues dans la terre, regardant à travers leurs *bières*, ces maisons qui vont par-dessous, à la queue leu-leu, l'une suivant l'autre, au hasard des rues.

Ces rues montrent des façades, avec des rentrées bizarres,

oublieuses des alignements contemporains, avec, sur une porte usée cette dalle gravée :

« *J'ai été posée par le Parisot et par sa fâme.* »

Il y a bel âge sans doute que ce Parisot et sa « fâme » n'ont plus mal aux dents, et qu'ils dorment leur dernier sommeil au *mitan* du vieux cimetière désaffecté, à moins que leurs os n'eussent été transportés dans le nouveau cimetière qui longe le chemin de fer, et, dans lequel gémissent de hauts sapins ébranchés, pareils à de grands cierges autour d'un catafalque géant.

L'intérieur de l'église d'Essegney est quelconque ; une large nef avec de grands tableaux qui dénotent un bon pinceau et ne sont pas sans valeur. On assure même qu'une de ces toiles est de G. Moreau de Tours. Malheureusement, elle était en fort mauvais état ; on dut la rentoiler et la faire retoucher (bien mal) par Klein, de Lunéville.

Au chœur, on remarque de riches boiseries sculptées, provenant du prieuré de Belval, et deux cénotaphes en pierre blanche, très finement sculptés et d'extrême bon goût, cénotaphes disposés contre le mur près des autels latéraux.

Le premier édicule est orné de motifs funéraires, têtes de mort, etc. On y lit ceci sur un carré de marbre noir :

D. O. M. — « Cy gist le corps d'Hble Nicolas Perrin vivant ancien maire de Langley, lequel a fondé dans cette église une messe du très St Sacrement le 4e jeudy de chaque mois par act reçù par Mre Pelletier le 30 avril 1723. — Il décéda le 23 juin 1739.

Et par Anne Houillon, sa vevue a esté fondé trois autres messes avec Libéra, une au jour de Ste Anne, une autre à la St Barthelémy, et une autre à la St Nicolas, par act reçû par Me Gerbeau le 7 juin 1763. »

En face et à gauche du chœur, se trouve un cénotaphe du même genre, avec cette inscription :

« *A la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur du très*

St Sacrement de l'autel, Messre Dominique Poirot, prestre, ancien vicaire de Charmes et d'Essegney, a fondé à perpétuité en ceste église douze messes du St Sacrement, pour rétributi^on desqvelle, il a donné 40 francs de rente annvuelle par contract passé par devant Me Barbier, tabellion au dit Charmes, le 6 juillet 1719.

Vous qu'il a sur l'autel offert en sacrifice,
Vous qu'il fais par ses dons offrir après sa mort,
Vous, Jésus, qui du ciel appaisé la justice,
Vous qui fûtes son pain, soyez son heureux sort. »

LANGLEY. — De ce très vieux village d'Essegney, qui fut jadis une vicairie et une binaison de Charmes, la route s'en va, longeant le chemin de fer de Nancy à Epinal.

On passe tout près du nouveau cimetière, aux tombelles alignées contre les murs, et après deux kilomètres à peine, c'est Langley, hamelet sans église, groupant ses deux douzaines de maisons basses, autour d'une école et d'une humble maison commune.

Çà et là, des porcs affouillent les terres, rôdant autour des fontaines, pendant que des gamins mènent boire des chevaux et que, depuis des ans, une fort belle croix, à la colonne torse, dresse son chapiteau corinthien et son Christ mort, à l'angle des deux routes, voisinant avec une maison qui n'a pas un siècle et où les bâtisseurs ont écrit :

« *Cette maison a été faite par L. Grandidier, maire et M. Ballaut, son épous alangley. 1839. J. R.* »

Nous aimons recueillir ces inscriptions si naïves et si touchantes à la fois, qu'on retrouve encore en maints villages de notre Lorraine.

Elles nous montrent, à nous, gens sans foyer, l'importance que nos pères attachaient à la construction d'une maison, la leur, et celle de leurs enfants.

Et l'on devrait bien revenir à cette coutume, sorte d'acte

officiel de la naissance et du baptême de cette chose si précieuse qu'est une demeure de famille, en toutes nos communes rurales.

PORTIEUX. — Le port du ciel ! Si c'était seulement vrai : le monde affamé de désirs et de repos, n'y saurait contenir... et Portieux, sans sa célèbre verrerie, est une petite bourgade bien paisible, bien endormie sur sa haute falaise de rochers, presque à pic sur la Moselle.

Sur le chemin blanc qui serpente, voici de blanches cornettes de sœurs, les sœurs de la Providence, dont on aperçoit déjà la Maison-Mère avec son ensemble imposant de chapelles et de constructions grandioses.

On nous signale le couvent des novices et la maison des anciennes, la chapelle gothique et le clocher pointu de l'entrée principale.

Mais défense d'entrer... il faut montrer patte blanche... et les mousquetaires au feutre mou, aux fières moustaches retroussées, ne sauraient entrer au moustier des nonnettes, pas plus que les artilleurs ou les mécréants.

Nous n'avons pas trouvé, mais nous avons murmuré quand même la fameuse défense :

Aucun homme n'entrera
Chez les nonnes de ce couvent.

Saluons en passant la belle architecture des façades, et, sur la porte d'honneur, prenons rapidement ceci :

HŒC DOMUS DIVINŒ PROVIDENTIÆ
DICATA ERECTA EST ANNO MDCCCXX.

Et puis nous visitons Portieux. C'est une fort jolie villette, très coquette et très proprette, avec des fontaines monumentales qui coulent sans se faire prier, avec d'antiques et curieux reverbères aux chaînons transversaux, avec surtout des portes de grange en pierre de taille, très hautes et de fière allure, gardant toutes de vieilles dates à la clé :

1616, *1617*, *1620*, *1621*, *1624*, *1670*, *1680*, *1684*, *1735*, etc., etc.

Y en a t-il de ces portes monumentales, dans ces larges rues claires qui vont brusquement finir au bout de la falaise ou qui remontent au flanc du coteau !

Justement un enterrement sort de l'église, dont le haut clocher nous intrigue, avec ses quatre étages superposés de pierres de taille, séparés par des moulures et tous rentrants jusqu'à la toiture, en forme de bonnet de coton.

Nous allons ainsi jusqu'au cimetière, à la suite de ce convoi funèbre, cimetière moderne, très vaste et très propre et qui a succédé à l'*aître* d'autrefois, avoisinant l'église paroissiale.

Nous n'y avons trouvé aucun souvenir intéressant, à l'exception d'une tombe où nous lisons le nom de ces nobles Gaudel de Nomexy, dont il est si longuement parlé dans le bel ouvrage de M. l'abbé Olivier, sur Nomexy.

La vue est splendide, de ce haut cimetière de Portieux, sur Vincey et toute la vallée de la Moselle.

Panorama féerique et bien fait, même en ces jours d'hiver, pour réjouir le cœur du voyageur !

Nous ne pensons plus à ces bonnes gens qu'on a couchés là, dans le roc ancestral, et nous restons là, des heures, à contempler ce beau pays vosgien, ces mamelons qui fuient vers Charmes et Bayon, ces routes et ces finages, cette terre si féconde et si riche en souvenirs de tous genres.

Le fossoyeur, un brave homme, nous arrache à nos rêveries et à nos contemplations. Il va fermer l'enclos funèbre, et nous revenons vers Portieux, saluant aux premières maisons un étrange édicule, grossièrement façonné et huché dans un recoin de la route, dans lequel une colossale Marie-Madeleine, toute peinturlurée, s'extasie devant le Christ, ressuscité d'entre les morts.

Nous voulions rendre visite au curé de Portieux, que nous savions être un érudit, un savant bibliophile et un historien lorrain très estimé.

Mais Anna, la femme du fossoyeur, nous dit :

« Vous tombez mal, Messieurs, c'est la « charrette » .. il y a des *tapées* de curés qui sont venus ! »

Nous savons ce que *charrette* veut dire et nous répétons en nous en allant, le commandement fameux :

Curés en charrette oublieras,
Sans les déranger lourdement.

Et sans déranger personne, nous entrons à l'église du *Portus Suavis*, haut vaisseau très clair, aux verrières modernes d'excellente facture, chose rare.

Au portail, la date de 1738 ; et, dès l'entrée, un délicieux bénitier du XVIe siècle, une cuve adorablement sculptée, offrant dans le pourtour de son ovale, trois angelots soutenant des écussons, l'un, fruste aujourd'hui, l'autre, avec la date engravée 1552, le troisième enfin avec un de ces bizarres monogrammes, bien connus à Epinal et à Nancy, un chiffre 4, surmonté de la croix de Lorraine et accolé de ces trois lettres : *P. A. C.*

Ce bénitier est placé sur un fût daté de 1645 ; il a dû être autrefois un font baptismal, et c'est un monument artistique de grande valeur.

Il serait désirable de le voir gratté et remis en son état primitif, recouvert qu'il est aujourd'hui par un triple enduit d'affreuse peinture grise.

Et, soudain, dans ce temple vide et si froid, nous pensons à tous les enfants qui, depuis 1552, ont reçu le baptême dans cette cuve de pierre, et à toutes les dévotes qui se sont signées d'eau lustrale, avant d'aller prier la Vierge de Pitié, en pierre blanche, qui domine un autel voisin.

C'est donc toujours la même chose partout :

« *Naître, travailler, mourir... Nasci, laborare, mori.* »

VINCEY. — Que de fois, à l'appel de ce nom de station du chemin de fer, n'avais-je pas fait le jeu de mots adéquat : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.*

Et je m'imaginais, naïf, que tout nouveau curé de Vincey devait prendre ce proverbe latin comme texte de son premier sermon en arrivant dans sa paroisse.

C'était toute ma science de latiniste sur Vincey, Vincey où nous avons passé deux heures délicieuses, au milieu d'adorables vieilleries à faire tressaillir tout architecte et tout archéologue.

C'est un vieux, très vieux village, adossé à mi-mont, face à Portieux. En parlant fort dans un porte-voix, les gens des deux pays pourraient converser facilement.

A l'entrée, voici d'abord un édicule où, derrière une grille, on aperçoit une *Pietà* du XVI[e] siècle, une de ces admirables statues dont nos sculpteurs modernes devraient bien s'inspirer pour remplacer ces « bondieuseries sulpiciennes » qu'on voudrait briser et démolir, tant elles sont laides ou banales.

Et puis, plus haut dans le village, dans un angle rentrant, une pareille statue, toute mignonne, une exquise Mère des Douleurs, en pierre blanche, tenant son Fils sur ses genoux.

Et quelle expression désolée et quel souci de l'anatomie, et quel art dans la disposition des draperies ! Mais c'est une merveille que cette humble statuette, malgré ses mutilations, et je la voudrais voir dans l'église, à la place d'honneur, elle le mérite.

A un autre bout du village, nous avons trouvé une vieille croix, mais sans aucune inscription, et puis une porte monumentale du XVI[e] siècle, avec cette inscription latine : VIVE UT VIVAS. »

L'église de Vincey est datée au portail : *1731* ; elle n'a rien d'intéressant, sinon deux inscriptions à moitié enfouies sous le badigeon et un affreux chemin de croix moderne.

Sur la première pierre gravée, je parviens à lire qu'un nommé Gérardin a fondé quelque service annuel, moyennant des *imas* de froment.

La seconde, très haut fixée à la muraille, est ainsi conçue :

« *Honnestes coioincz* (conjoints) *le maire Jehan, Curé, de Vincey et Margueritte, sa femme, ont donné à l'église de céans vingt-cinq gros douze deniers, payables par chaque an, ès-mains de l'eschevin...* »

Le reste de l'inscription est gratté; elle était tout entière en caractères gothiques.

Dormez en paix, mes bonnes gens, il y a longtemps qu'on ne pense plus à vous ni à vos 25 gros à payer chaque an, pas plus qu'on ne songe à ceux de Vincey qui achèvent de se dissoudre au fin fond de l'ancien cimetière qui entoure l'église.

Le monument capital de Vincey, pour lequel on devrait même entreprendre le voyage, c'est la croix gigantesque dressée au haut du village, au croisement de deux routes.

Sur un fût carré, relativement moderne, on a replacé un bloc de pierre du XVIe siècle, admirablement sculpté.

C'est un motif ogival, à quatre lobes à jour. Au centre, la scène traditionnelle du Calvaire, le Christ en croix, la Vierge et saint Jean. Puis, au pied de la croix, une minuscule Marie-Madeleine. On peut lire encore cette date : MCVXXXV. *G. P.* (*1535 ?*)

Cette première face de la croix est déjà d'une richesse extrême; mais on est tout surpris de voir que le sculpteur a tiré un excellent parti de la face opposée.

Au centre, on aperçoit le Christ sur les genoux de sa mère, et puis, entre les lobes ajourés, Adam et Eve, tout nus, essayant de cacher ce qu'on imagine bien, et comme anéantis dans l'extase et l'amour du Rédempteur de leur faute. *O felix culpa !*

Cette croix est intéressante à plus d'un titre, et comme sculpture, et comme décoration, et comme antiquité.

Pendant que nous l'admirions, un jeune curé passait en coup de vent, venant d'un village voisin et sans doute un ardent de la charrette.

Et, à son air, je vis bien qu'il se disait dans son for intérieur :

— « Comment peut-on s'intéresser à une vieillerie pareille?... c'est bon à jeter au rencart, et les belles statues en terre cuite et polychrômées, ah ! parlez-moi de çà... c'est bien mieux et çà fait plus d'effet ! »

Ah ! si j'étais curé de Vincey... je sais bien ce que je ferais, moi, de la vieille croix séculaire du chemin... et quelle place d'honneur je lui donnerais sur un autel à double face, comme une monstrance de foi, de souvenir et de tendre piété (1).

Mais je ne serai jamais curé de Vincey !

---

(1) On a pu lire dans la splendide revue d'art : L'*Art et l'Autel*, les si vigoureux articles de M. Jean de Bonnefon contre l'odieuse et ridicule décoration de nos églises actuelles. Cette revue a entrepris là une belle et bonne œuvre d'assainissement et de goût. (1902.)



3e Excursion.

Retour à Portieux.

6 Mars.

« *Beaucoup de gueule sur un peu d'or !* »

Telle est, paraît-il, la devise parlante d'un bon curé vosgien qui nous pressait, l'autre jour, de venir visiter sa paroisse, où l'on peut glaner de nombreux textes d'inscriptions vosgiennes.

Et, tout en écoutant causer notre jovial compagnon de route, nous nous laissons entraîner de nouveau, non pas vers cette commune privilégiée, mais vers Portieux, où, cette fois, la *charrette* sera complète avec douze bonnes roues bien solides, où le pasteur de céans, le savant abbé Pierfitte, nous invite à partager le dîner confraternel et à boire le vin sacré, le vin d'or du Mont des Oliviers, rapporté d'un récent pélerinage en Terre-Sainte.

Et c'est un jour faste entre tous, que ce retour à Portieux, où cette fois, je pourrai glaner pas mal de choses oubliées, où nous pourrons visiter à fond l'immense monastère des Sœurs de la Providence, et faire connaissance avec les deux bibliothèques de M. le curé, celle du haut, très riche et très précieuse, et celle du bas, suave et très fort goûtée par les hôtes d'un jour, confrères en lotharingisme et en vosagisme.

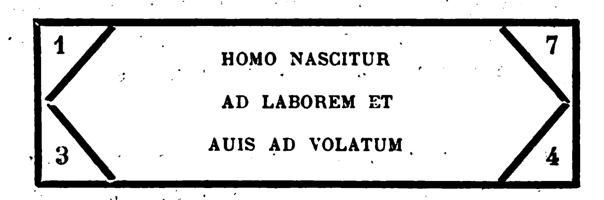
D'avoir un peu « blagué » cette *charrette* et ces *tapées* de curés du Port des cieux mosellans, nous restons très confus, car nos victimes sont là, toutes, prêtes à se venger spirituelle-

ment, en nous racontant tout ce qu'elles ont de précieux et d'antique dans leurs villages des alentours, où j'irai à mon tour faire charrette un jour.

Cependant nous ne sommes point venus à Portieux pour manger, boire, ni dormir... et, en plein soleil d'onze heures, qui chauffe dur en cette Mi-Carême, nous allons à la découverte.

Voici la maison des Callot, les fameux médecins lorrains, alliés à notre immortel graveur, maison reconstruite à l'orée du domaine morcelé ; voici le lieu natal du savant héraldiste Dom Pelletier, maison où l'on devrait bien placer une inscription commémorative ; voici la belle demeure des Dordelu, avec son très curieux pavé aux dalles entrecroisées, son enclos sans fin, le buste du Père Eternel, en pierre blanche, vestige important d'un bas-relief de l'ancienne église de Portieux.

Voici enfin — et c'est la curiosité de l'endroit — la monumentale cheminée, l'âtre de feu à la taque retournée tête en bas, l auvent de pierre soutenu par un gros pilier cylindrique, auvent où le fondateur a fait sculpter ce très rarissime médaillon :



« *L'homme est né pour le travail et l'oiseau pour le vol. 1734.* »

Il est bien curieux cet âtre de feu lorrain, et c'est un des plus beaux spécimens du genre que l'on connaisse dans toute la région.

*
* *

Nous voici maintenant à l'église, au si joli bénitier de 1552, avec un fût de 1645.

Dans la niche du portail, une fort bonne statue de l'empereur Honorius, tenant la croix éblouissante du Sôter, Honorius vêtu du sagion, du sarikion d'or, de la chlamyde aux aiglats d'or, le tout finement ciselé et sculpté, et provenant du prieuré de Belval, dont les moines étaient titulaires de la cure de Portieux et gros décimateurs.

La statue d'Honorius est répétée en grand, à l'intérieur, à l'entrée du chœur, faisant pendant à une statue de saint Benoît au calice, que la crédulité populaire a transformé en notre saint vosgien des âges primitifs, Spin ou Spinule.

Voici encore, dans cette belle église aux massives colonnes de grès rose, voici une *Pieta* du XVII[e] siècle qui n'est pas sans mérite, en pierre blanche, comme dorée par les siècles, au pied de laquelle Dominique Callot aurait voulu dormir son dernier sommeil.

Et, en quittant cette église du temps de Stanislas, où l'on a brisé et fondu, il y a une trentaine d'années, une très vieille cloche dont un duc de Lorraine avait été parrain (1), M. Pierfitte nous raconte l'histoire de son admirable bénitier, et comment les gens du temps passé allaient faire baptiser leurs *râces* à Charmes, et comment, quand la Moselle était grosse et gonflée, il y avait souvent des noyades, compères, commères, Madame tire-le-monde et pauvre petit *nâpion* avec.

* * *

Après le dîner, où les conversations allèrent leur train, où M. Pierfitte nous raconta ses nombreux voyages et ses piquantes aventures en Terre-Sainte, depuis sa chevauchée à travers les monts du Liban jusqu'à sa presque inhumation dans la grotte historique où saint Pierre avait pleuré son triple reniement, nous allons visiter la splendide Maison-Mère des Sœurs de la Providence de Portieux, fondée tout d'abord près de Metz, par le vénérable Jean-Martin Moye, installée ensuite à Essegney, près de Charmes et finalement à Portieux en 1808.

(1) René II, assure M. le curé de Portieux.

L'établissement est immense et superbe, avec une suite de bâtiments très bien construits, avec une succession de cloîtres et de blancs couloirs uniformes, avec de hauts pavillons, dépendant de la communauté principale et affectés à une maison de retraite, avec surtout une gracieuse chapelle gothique, centrale, toute fleurie de sculptures, adornée de peintures, étincelante des feux des vitraux de couleur.

Blanches et noires, il y a là des sœurs qui font des plongeons en récitant des *Ave*, en faisant la *Viacelle*, durant que d'autres, tête baissée en l'ombre des tentures, battent leur *coulpe* devant un père confesseur extraordinaire, venu de Saint-Nicolas ou de Houdemont.

Et c'est étrange tout de même de me voir là, moi, profane, moi, rêveur, moi, désolé, devant cette grande paix du sanctuaire, devant ces âmes blanches, toutes prêtes à s'envoler dans le bleu.

En des salles, au bruit de nos pas, d'humbles novices clignent de la cornette, petite tentation de curiosité, tôt réprimée par le bon ange, ce pendant qu'une Mère, prudente et vigilante, paraît, à des angles de corridors, pour voir où vont ces moustaches, ces feutres mous, ces pantalons clairs et ces habits militaires.

Si c'était, mon Dieu, pour enlever *encore* (1) une de nos sœurs !!!

Mère des novices, rassurez-vous, ô mère... et laissez-nous jeter un coup d'œil sur la salle aux tableaux d'ancêtres, vos fondateurs et vos premières supérieures aux bonnes grosses figures de lorraines réjouies, sur le beau portrait de Jean Moye, sur l'enclos, où, à des heures, les petites hirondelles prennent leur doux *spaciement*, et sur les charmants édicules semés, comme au hasard, au tournant des charmilles et des allées.

Dans cet enclos, qui fut l'antique domaine des Callot (2), on

(1) Allusion à l'enlèvement très curieux d'une vieille sœur des environs de Paris, et raconté avec force détails dans les journaux du temps.

(2) En 1902, M. Léon Germain a publié de nombreuses notes biographiques sur cette famille des Callot de Portieux.

voit le cimetière, le cimetière bleu des Sœurs de la Providence.

Cimetière impressionnant au possible, avec ses centaines de petites croix bleues, toutes pareilles, avec cette bonne vieille sœurette, qui s'en va, chenue, cueillant des herbes ou repiquant des œillets sur la terre qui renferme les cendres de ses compagnes.

Et c'est un calme infini, sous le ciel bleu des Vosges, face aux montagnes bleues, face au ruban d'argent de la Moselle, que ce cimetière bleu des petites sœurs de Portieux, éclairé par le doux soleil du printemps.

*
* *

Nous revenons au presbytère où le savant curé a entassé tableaux de prix, médailles et monnaies, objets d'art, verreries de luxe, pendules genre Boule, ciselées à Epinal, manuscrits précieux, ouvrages sur la Lorraine, un vrai Musée où l'on voudrait vivre des heures, encore des heures, pour tout voir, tout lire, tout admirer... et pour tout emporter, même le vin du Mont des Oliviers, le bon curé et ses deux aimables vicaires, un peu déplumés par les jeûnes du Carême.

Et maintenant, il faut partir, il faut rejoindre son corps à la tombée du jour.

A la sortie de Portieux, voici une maison banale, près d'un puits au tronc séculaire placé en guise de margelle.

Cette maison a été construite sur l'emplacement d'une chapelle, bâtie en 1727, sur les bords du Mory, un charmant rupt qui baignait l'antique prieuré de Belval, colonie de Moyenmoûtier.

Avec des débris sculptés du prieuré et de la chapelle, chapiteaux corinthiens, montants de porte, rétables Louis XV, on a bâti cette masure, où l'on voit encore deux statues en pierre, saint Charles Borromée et sainte Barbe d'Antioche, sur les trois qu'on vénérait jadis en ce lieu.

Derrière la porte, voici une inscription martelée, où nous pouvons encore déchiffrer ceci :

« *Cette chapelle a été construite par.... de Portieux, en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Secours, 1727.* »

Effectivement, les archives communales de Portieux possèdent une note manuscrite de Dom François Massu de Fleury, administrateur de Belval, qui énumère complaisamment les œuvres de son ministère à Portieux, de 1717 à 1733 :

« *20e. — Une chapelle érigée au bas du village en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Secours.*

« *21e. — Les congréganistes ont fait faire, à leurs frais, cette chapelle qui a tous ses ornements.* »

L'identification est donc certaine.... et la tradition reste d'accord avec l'histoire.

Les vieux de Portieux racontent que la chapelle du gué de Belval abritait trois statues : saint Charles, sainte Barbe et une autre (la Vierge titulaire probablement).

M. l'abbé Pierfitte pense que cette dernière statue existe encore dans une chapelle érigée à un kilomètre de Portieux, sur le chemin de Belval C'est une bonne statue en pierre, œuvre évidemment d'un artiste lorrain.

* * *

Et voilà toute notre moisson sur Portieux... et pendant que nous redescendons vers la gare de Vincey, je pense à ces modestes travailleurs du pays lorrain, à ces érudits qui furent les Pelletier et les Pierfitte, à cet orateur et à ce député des Etats-Généraux qui fut l'abbé Galland, de Charmes, à ce Dutac qui fut l'un des plus illustres Vosgiens et qui convertit en prairies fertiles les abords sablonneux de la Moselle.

Et vraiment je me dis qu'il est bon d'apprendre à l'école de ces bûcheurs, et qu'avec de la patience et de l'ardeur, du zèle et de l'affection, on pourra tout de même reconstituer petit à petit, l'histoire artistique et monumentale de notre chère Lorraine.

4e Excursion.

Nomexy.

9 Février 1902.

Il faut être bien osé aujourd'hui pour essayer de glaner à travers Nomexy, après le très remarquable travail, publié sur cette grosse bourgade de la Moselle, sœur de Châtel, par M. l'abbé Olivier, professeur au petit séminaire de cette dernière ville (1).

Pourtant il n'est champ si bien moissonné, qu'on n'y puisse œuvrer à son tour... et, ma foi, je descends à Nomexy, avant de monter à Châtel pour voir un peu ces tissages renommés, cette belle et neuve église, ce moulin jeté sur l'Avière et ces souvenirs lamentables de la catastrophe de Bouzey.

Et c'est une sensation étrange que cette entrée dans la grand'rue de Nomexy (qu'il faut prononcer *Nomsi*), où des gens *couaraillent* ferme en sortant de la messe, où les cloches, à mi-ton, sonnent le baptême d'un enfançon, où le porcher communal corne lamentablement, appelant de tout partout, à la glandée, les petits cochons, aux soies longues et presque dorées.

Les rues tournent, à gauche à droite, vers la côte, vers la prairie, bordées de maisons blanches et très propres, avec, deci, delà, une barre indiquant la terrible montée des eaux de Bouzey, au matin du 27 avril 1895.

(1) *Nomexy et le Prieuré d'Aubiey*, par l'abbé C. Olivier. Epinal, 1900. 1 beau volume in-8 de 460 pages, illustré.

Jour d'épouvante et de deuil, jour de ruines accumulées et de désastres inouïs, qu'on eût pu conjurer en partie, si l'affolement n'eût pas été général aux bureaux télégraphiques d'Epinal.

A cinq heures, l'eau crevait la digue... à six heures, Epinal connaissait l'affreuse nouvelle... et ce n'est que vers six heures et demie, que la masse énorme s'engouffrait dans la Moselle, en ravageant Nomexy.

*
* *

L'église de Nomexy, qui a remplacé en 1849 un vieux temple banal, est un fort élégant vaisseau ogival, avec une tour très gracieuse, qui réédite en moderne le clocher pointu de Châtel, qui lui fait face.

Devant l'église, on a réservé un très vaste enclos, avec allées, parterres, massifs d'arbres... le tout bien entretenu et fermé, sur la rue, par une haute grille, entrecoupée de pilastres en pierre.

Il n'y a rien d'intéressant pour l'artiste ou l'archéologue dans cette neuve église, à part la haute maîtrise de l'œuvre et une chaire intéressante en pierre de taille.

De l'ancien édifice, on a conservé quatre statues extrêmement curieuses, en pierre, jadis polychrômées et dorées.

C'est une Vierge tenant son Enfant sur ses bras, c'est une sainte Barbe flanquée de sa tour, une sainte Marguerite et une sainte Catherine, statues qui sont belles, qui sentent l'art et la foi, et qu'on a reléguées sur les marches de la chapelle du cimetière.

Peut-être les aimerait-on mieux dans le square de l'église, dans les arbres et les verdures ?

Peut-être aussi les a-t-on laissées avec intention près des morts, des anciennes gens qui les ont connues et aimées, tandis que les dévotes actuelles leur préfèrent un méchant Sacré-Cœur, une Vierge en plâtre ou un ridicule saint Antoine de Padoue, aux pâles couleurs.

* * *

Dans les rues de Nomexy, on voit encore quelques belles portes anciennes, une avec cette date : *1. 5. 7. 9.* — une autre : *16 + 81* — une troisième : *16. D C. 14.* —

Voici une jolie porte Renaissance avec niche, où le propriétaire a installé une statuette de Jeanne d'Arc ; voici, à un mur fraîchement recrépit un tout vieux Christ, tout vieux, tout usé, et qui regarde, depuis des siècles et des siècles, les gens de Nomexy passer et repasser.

La perle des maisons de Nomexy, c'est l'ancien presbytère, vraie maison-forte, bâtie à mi-mont, et comme englobée dans les imposantes murailles du cimetière.

L'entrée est grandiose, avec une porte très haute et très solennelle ; sur le fronton, on lit, gravée dans la pierre, cette inscription que j'ai déjà relevée sur la porte du presbytère de Blainville-sur-l'Eau :

PORTA PATENS ESTO ; NULLI
CLAUDARIS HONESTO. 1. 7 3. 1.

Au-dessus, se voit une belle niche, et puis encore un écusson sculpté, où nous déchiffrons ces mots : VIRGINI MATRI.

Le cimetière de Nomexy domine les maisons et le village tout entier, la vallée de l'Avière et le cours de la Moselle. On y voit une foule de petites croix enfantines, disposées le long des murs ; les enfants meurent beaucoup à Nomexy, paraît-il.

Il y a quelques monuments intéressants, et puis une grande chapelle centrale, avec un autel, où des anges de style Louis XV voisinent avec un tabernacle Renaissance, avec deux bons tableaux, une bien curieuse Annonciation et l'Adoration des Mages.

Mais pourquoi donc la Vierge de Nomexy a-t-elle si peur de l'ange Gabriel ?

Tous ces vieux débris proviennent sans doute de l'ancienne église disparue.

Où s'en est allée la pierre tombale effigiée d'un seigneur de Nomexy, jadis inhumé dans l'abbaye de Beaupré, tout proche Lunéville, dalle tumulaire où l'on pouvait lire en caractères gothiques :

« *Cy gist Noble baron Messire Warry de Paroye, sire de Savigny, qui le premier s'en surnomma. Il trespassa le jour de Pasques fleuries en 1353.* »

Cette dalle d'un maître de la grande-seigneurie de Nombrexey a disparu, brisée par les vandales, moins heureuse que celle de Jehanne de Parroy, qui vient enfin d'arriver au musée de Lunéville, et autour de laquelle on lit encore :

« *L'an mil dou cens quatre vins et un (1281), le jour de la sent Urben, on moy de may, morut dame Jehenne fême signour Albert de Parroy. Proeis por l'arme de li.* »

Du cimetière, nous allons à l'ancienne Héronnière des ducs de Lorraine, puis aux Mardelles gauloises et à la Croix-Bréchain, dont le monument n'existe plus.

Cette Croix-Bréchain, comme la Croix-Badel à Haroué, n'est plus aujourd'hui qu'un lieu-dit, qu'un canton de terres, où furent en des âges lointains, des ronces, des épines, des broussailles.

Nous n'entendons plus les aboiements des chiens du prince, mais seulement la corne du porcher qui appelle les cochons du village .. et, plus loin, le tic-tac du moulin Gentilhomme, qui fut rasé par la masse des eaux de Bouzey.

On l'a reconstruit depuis, à la même place, sur cette calme et paisible Avière, qui, ce matin-là, roula des cadavres d'hommes et d'animaux, roula des arbres, des maisons et des meubles, roula des voies ferrées même.

Les lieux ont repris leur ancien aspect... la nature a pansé les blessures, mais le souvenir reste, reste au fond des cœurs... et quand on leur parle de Bouzey, aux bonnes gens de Nomexy, on voit des larmes perler à leurs cils... car, au cimetière qui

surplombe, il y a des morts bien-aimés, il y a des êtres chéris que la trombe a engloutis.

Mais Nomexy s'est relevée vite, grâce à ses industries, à sa population vaillante, grâce surtout à ce grand cœur, à cet homme généreux et bienfaisant, M. Péters, maire de Nomexy, le roi de l'industrie dans ce vallon mosellan... et aussi le roi très aimé de tous les humbles, des poètes et des historiens, des artistes et des travailleurs.

5e Excursion.

Châtel-sur-Moselle.

1er Juin 1902.

N'est-çe pas François de Neufchâteau qui a fait un jour ces vers de mirliton :

Des hauteurs de Chaté,
Contemplez la Moselle !
Que Charmes est bien placé,
Que cette rive est belle !

Belle ? oh ! oui, poète de Saffais, membre du Directoire, et nous concevons que votre aimable muse se soit complue à célébrer Châtel et ce qu'on voit du haut de sa colline... c'est l'un des plus merveilleux sites de notre Lorraine... c'est un charme (entre mille autres) de cette vallée de la Moselle, qui est bien nôtre, de Bussang à Remiremont et Epinal, de Châtel à Bayon, Toul et Pont-à Mousson.

Et à nous, qui venons, au chaud d'un jour d'été, visiter ce coin de terre ancestrale, l'endroit semble adorable entre tous, en cette matinée de Fête-Dieu, où les fleurs embaument, où les *caurées* d'aulnes et de frênes, accotées aux murs, exhalent un parfum si pénétrant.

N'y a-t-il pas chez nous quelque témérité à vouloir étudier la jolie bourgade de Châtel après les deux énormes volumes de l'abbé Olivier, le savant historien de céans, qui se joue de toutes les difficultés, et va, sans hésiter, de Fontenoy-le Château

à Châtel-sur-Moselle, et de Nomexy à Thaon-les-Vosges, redisant bellement les gloires du passé et les splendeurs industrielles du présent ?

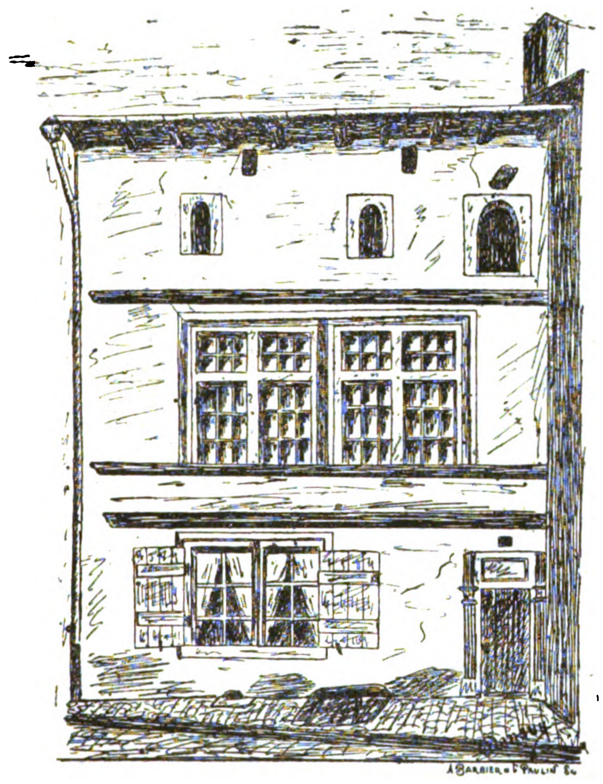
Tant pis, essayons tout de même de glaner un peu... et de faire comme si nous ne savions rien, étrangers au pays, où seulement nous venons passer quelques heures !

Après tout, le soleil luit pour tout le monde, aussi bien pour les vertes forêts que pour les genêts qui semblent des ostensoirs d'or, aussi bien pour la claire Moselle qui coule, limpide, sous le grand pont de Châtel, que pour les très doctes abbés, les curés de Nancy en retraite dans ce val paisible et béni, et les touristes d'une journée de juin.

*
* *

Pendant qu'il tonne... on tire des boîtes à Nomexy sur le passage de la procession... nous allons, deux, sous le parasol protecteur, essayant de trouver un peu d'ombre par les voies grimpantes de la féodale bourgade, aux noms vieillots de Haut-Marché, de la Fontaine et du Moulin.

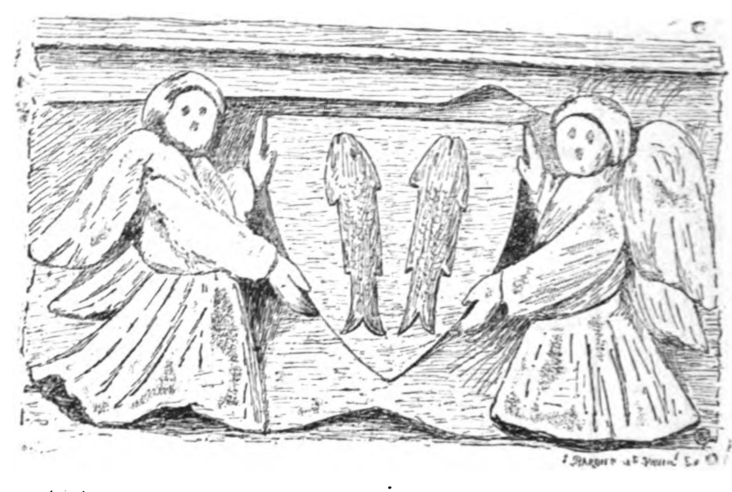
Elles sont typiques, ces rues étroites, avec leurs enchevêtrements bizarres, leurs maisons qui avancent et qui reculent, en un désordre amusant, les hautes toitures qui se dressent en étages, les rez-de-chaussée, savez-vous, d'où l'on peut descendre sur les toits des rues basses, les fenêtres à meneaux, d'où yssent, malicieux, de jolis minois de *Châtelaines*, à leur toilette matinale.

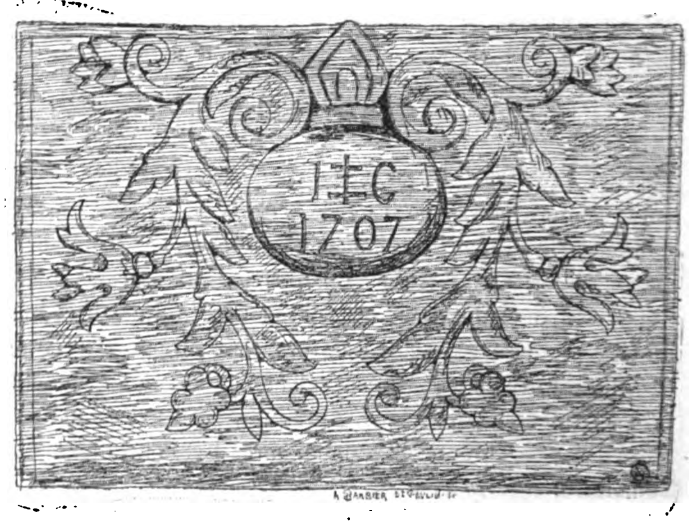


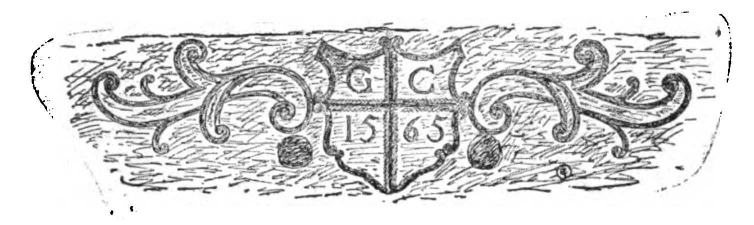
La plus ancienne maison de Châtel — XVe siècle.

Et, pour l'archéologue, l'artiste et l'architecte, c'est un véritable régal... des portes richement sculptées, aux frontons de pierre armoriés, des façades renaissance qui sont encore bien conservées, des dates et des inscriptions, des vestiges de statues, mutilées et encastrées dans les murs, tout un passé qui est là et qui redit encore les gloires de Châtel et de son fameux château-fort, démoli par Créquy, après des sièges héroïques, où l'on vit passer Turenne et Condé, après les Bourguignons du Téméraire.

La villette est jolie et propre au possible, avec sa manière de boulevard aux bords de la Moselle, sa fontaine monumentale, agréable pastiche de la Renaissance italienne, son hôtel de ville sévère et tous ces écussons enguirlandés, dont voici quelques spécimens :







A presque chaque maison de Châtel, nous relevons une date, une enseigne parlante, etc. :

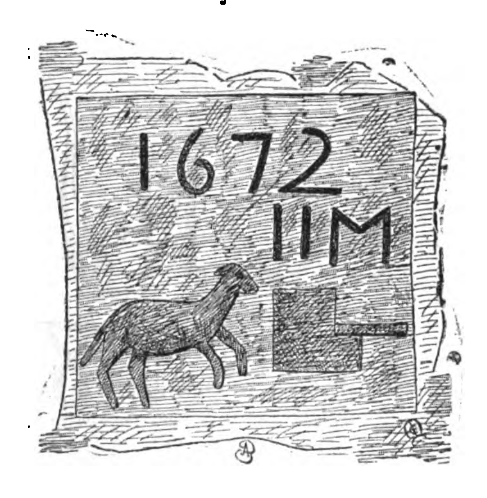
G. C. 1565 — M. N. P. P. 1715 — 1672. M — 1606. M 1715 — 1710 — 1707 —

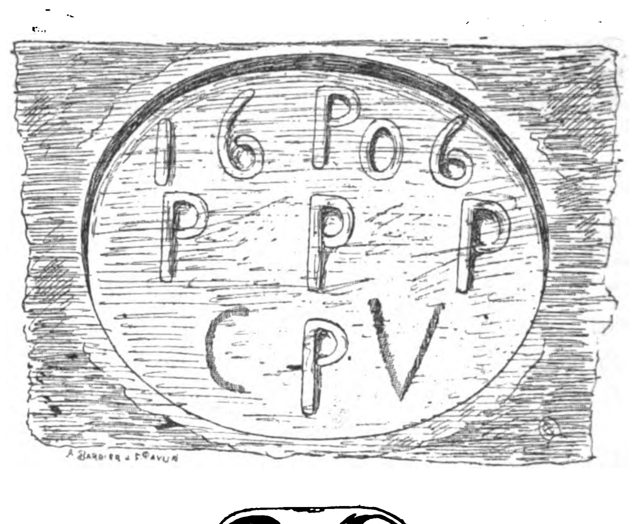
Et toutes ces dates, avec les monogrammes entrelacés, sont taillées dans la pierre, dans de fort élégants cartouches qui dénotent une certaine maîtrise d'art.

Voici trois enseignes curieuses : un boucher a fait sculpter sur sa porte la date de 1672, avec un petit veau qui gambade devant un énorme couperet ; — rue du Four, un pêcheur facétieux a fait inscrire dans un grand ovale : *1606. P. P. P. P. P. C. V.*, ce qui veut dire : « *C. V. petit pêcheur prend petits poissons.* »

Voici enfin une enseigne d'auberge :

« *A la fleur de lys* » avec un très gracieux écusson, daté de *1538,* timbré d'une fleur de lys avec les initiales C. N.




16 Po6
P P P
C P V


C N
15 58

Un peu partout, nous retrouvons à Châtel ce souci des détails, des culs de lampe, de mignonnes rosaces, voire cette inscription :

« *J'ai été posez par Antoine Renaud, jeune garçon âgé de huit ans. Fait lan 8 D D. R. P. S.* »

A la sortie de Châtel sur le chemin de Moriville, il y a une curieuse chapelle, au bord de la route, dédiée à Notre Dame de Bonsecours.

A la clé de voûte, on lit dans un médaillon :

LA CHAPELLE NOSTRE DAME.

Et plus bas : CY EST LE VERITABLE PORTRAICT DE NOTRE DAME DE BONTCOUR CONSTRUITE PAR LA DEVOTION DE GEORGE URVILLIER ET ANNE CORDIER SON EPOUSE L'AN 1719.

La statue, d'art médiocre, est moderne et en bois polychromé, avec six personnages sous le manteau légendaire ; on voit encore la tête de l'ancienne statue, brisée à la Révolution.

Cette tête est placée sur un socle avec ces mots : *1793. Repentir.*

De la chapelle au cimetière, il n'y a qu'un pas. Nous pensions y trouver la fameuse pierre tombale de Thibaut de Châtel, mort en 1509 ; mais nous avons appris qu'elle avait été heureusement transportée au Musée d'Epinal.

Autour de l'effigie engravée du noble seigneur lorrain, on lit encore :



« Cy gist Thiébault de Chatel le fils, jadis vouhé de Lunéville et Daulxville et bailli de l'eveschié de Toul, leq^l a fondé cest chapel et fondé trois haultes messe^s la sepmaine et t$_{(ré)}$passa le 11e de oult mil V^c et IX (1509). Priez Dieu po^r luy. »

Il n'y a rien d'intéressant au cimetière de Châtel, si ce n'est de très fines sculptures ogivales, provenant de dais ajourés de l'ancien hôtel de ville, et aussi d'antiques statues, laides à faire peur : Notre-Dame de Consolation, le Christ flagellé et saint Nicolas, patron de la Lorraine, statues conservées dans un banal édicule à l'entrée de l'enclos funéraire.

Et du cimetière, au son des cloches en volée et des fanfares de Châtel, nous revenons à l'église, la belle et pure église

gothique, qui flamboie toute radieuse, avec sa tour élancée à la galerie meurtrie, avec son double portail aux gracieuses colonnes torses, avec son ancien jubé extérieur formant comme une avancée pour parler de haut à la foule massée sur le parvis et contre les maisons d'alentour.

Cette nef de Châtel est un pur joyau de la période ogivale flamboyante, admirablement entretenue à l'intérieur, et qui mériterait une monographie spéciale.

Nous avons revu le jubé et l'ancien *Oculus* aux meneaux de flammes, l'arcade Renaissance, aveuglée, au fond de laquelle trône une *Piéta* en pierre polychromée, d'étrange facture et de naïve anatomie.

Le mobilier est moderne : autels et chaire en pierre, tribune des orgues trop élevée : on n'y trouve aucune inscription, aucun vestige de ce passé si glorieux pour Châtel, qui était si fière de ses tours, de son château-fort, de ses nobles et puissants seigneurs.

Tout a disparu, comme ont disparu les remparts et les forteresses, le donjon et les portes massives, la chapelle castrale et l'enceinte de la vieille cité lorraine.

*
* *

Le vieux château-fort de Châtel !

Il en existe pourtant d'imposants débris encore ; mais ce sont des souterrains, ce sont d'immenses substructions, dont la vue seule nous rend rêveurs.

Sur les ruines du château mosellan, on a construit jadis deux couvents : les Capucins et les religieuses de Notre-Dame.

Aujourd'hui les Capucins sont remplacés par les bâtiments modernes du petit séminaire, construits en 1835, comme l'indique cette pierre :

« *Hunc lapidem posuit castellensis seminarii benefactor insignis, Dominus Mougeot, Sancti-Deodati vicarius generalis, anno Domini 1835.* »

Dans les cours, les jardins, sur les terrasses qui s'étendent au-dessus de la vallée, et d'où l'on a vue splendide sur Epinal et les Vosges, *çà sent le romain*, (comme dirait Labiche)... c'est-à-dire qu'on marche sur les débris du passé, que les pierres des remparts, des tours arasées et comblées, des terre-pleins et des clôtures, ont une longue et tragique histoire.

On s'attend à s'enfoncer soudain, à disparaître mystérieusement dans les profondeurs de ce sol miné et contre-miné... et, en effet, un énorme trousseau de clés d'une main, un lanternon solide de l'autre, l'abbé Olivier nous conduit rapidement au royaume de Pluton, dans les oubliettes glacées, où l'on n'entend que le suintement sans fin des gouttelettes, et, très bas, au fond du gouffre noir, la poussée mugissante de la fontaine qui sort, en ruisseau prodigieux, de la roche millénaire.

Eau claire et pure qui sourds en ces lieux infernaux, redis-nous donc ce que tu as pu voir depuis des siècles et des siècles, depuis que les Romains t'ont captée et que nos ancêtres t'ont revêtue d'une triple armure de granit, enclose, belle fontaine, au cœur même des constructions cyclopéennes !

Les souterrains de Châtel, malheureusement aveuglés et bouchés sur bien des points, sont une des curiosités archéologiques les plus intéressantes de notre pays, surtout au point de vue construction et art militaire.

Escaliers sans fin qui aboutissent à de vastes salles très obscures, pentes qui dévalent entre des murs très bas, chemins de ronde, ouvertures et meurtrières très étroites, ingénieux système de défense, enceintes et contre-enceintes... on y trouve un monde de choses étranges et qui déroutent.

Quel génie humain a tracé le plan de ce labyrinthe qui nous ferme ses plus obscurs dédales, de ces galeries qui s'enfoncent, se croisent, se doublent en les épaisseurs des murailles, et aboutissent on ne sait où, à des impasses aujourd'hui, à des salles qui sont des oubliettes et des tombeaux !

Hélas ! si intéressants soient-ils, ces vastes souterrains n'ont

plus qu'une seule issue au pied des remparts, sur le ruisseau de la fontaine... on ne peut plus les parcourir comme autrefois, et même, de peur des éboulements, on a dû murer des galeries et barrer des passages.

On imagine facilement des drames de tout genre dans ces demeures souterraines, où la lampe projette ses pâles lueurs sur les pierres séculaires.

Ici l'on a souffert, ici les vaillants défenseurs à l'abri des projectiles de pierre, si communs encore dans les jardins de Châtel, ont soutenu, durant de longs mois, les sièges les plus rigoureux ; ici, quand le donjon battait fièrement le rappel des braves, on préparait la résistance et le triomphe.

Et ces ultimes vestiges du fameux château-fort de Châtel, sont là, immenses et mystérieux... et sur la haute courtine qui soutient la terrasse du séminaire, je voudrais voir apposée une plaque commémorative, reproduisant le plan du castel féodal avec ses tours légendaires et redisant les sièges héroïques qu'il a soutenus à travers les âges.

De cette terrasse qui longe la Moselle au cours sinueux et changeant, la vue est superbe... d'un côté c'est le fleuve qui s'en va doucement vers Charmes, Portieux et Vincey aux usines de brique, si peu agréables à voir au sein de la vallée ; d'autre part, c'est la Vôge qui apparaît avec Igney, Thaon et Chavelot, les coteaux verdoyants et fleuris, les grands monts qui barrent l'horizon bleu, et, en avancée, le plateau de Chantraine où sont les casernes et l'église byzantine de saint Pierre Fourier.

Et, quand tombe le jour d'été, c'est un charme de rêver au milieu de ce paysage, délicieux entre tous, et l'on comprend pourquoi les Châtellois y veulent tous revenir pour y vivre en paix et s'en aller dormir, dans le grand *aître* du coteau, pas très bien entretenu et empli d'herbes folles entre les tombelles des morts.

6e Excursion.

De Châtel à Épinal.

6 Juillet.

En partant, ce matin-là, nous nous rappelons le mot d'Homère au sujet de ses héros de l'Iliade : (*Bê d'imen*) *il se mit en marche pour aller.*

Et, nous aussi, nous nous en allons, à l'aventure et à la découverte, par ces villages des Vosges qui nous sont inconnus encore, continuant à glaner modestement dans le champ fertile de l'histoire et de l'archéologie du cher pays lorrain, remontant, remontant toujours cette ravissante vallée de la Moselle, qu'on n'a pas assez étudiée, il nous semble, dans ses plus humbles détails.

La vallée de la Moselle française, de Bussang et des flancs rocheux du Drumont à la chère cité de Metz !... mais c'est une merveille entre les merveilles, et quel beau livre illustré on ferait sous ce titre : LA MOSELLE DE FRANCE, *sa vallée, ses montagnes, ses affluents, ses villes et ses bourgades, son commerce et ses industries, ses monuments et ses églises, ses ponts et ses travaux d'art.*

* * *

Revoici Châtel et Nomexy, aux deux clochers similaires, l'un jeune et l'autre vieux, aux usines à perte de vue, aux constructions neuves qui s'étendent jusqu'au val d'Avière, aux rues fort bien soignées par l'édilité des deux bourgades-sœurs.

Nous voulions retourner au séminaire pour explorer une fois encore les souterrains du château-fort, mais la grande porte de fer est close ; c'est l'heure de la messe, et l'on n'ouvre à aucun mécréant.

Force nous est de *muser* un peu dans ce *reculorum* mangé de soleil, entre ce qui fut d'un côté le monastère des Dames de la Congrégation, et, de l'autre, le couvent des bons pères Capucins.

Dans une ruelle, d'où partent les chants clairs des jeunes lévites, il y a une pierre très précieuse, encastrée sous une fenêtre, une pierre qui porte le monogramme *J H S*, deux *CC* entrelacés et la date : *1628*.

Et, las d'attendre, nous voilà partis vers l'humble oratoire de Notre-Dame de Bontcour, vers une autre ruelle qui dévale sur un ruisseau limpide, entre les vieux murs du castel féodal, vers un ponceau branlant qui longe un délicieux *retiroir* champêtre, où il y a des pièges à loups... pour les gens.

Vaxoncourt. — Un clocher pointe, gothique, sur un mamelon, face à nous.

Et nous allons vers ce clocher, vers ces maisons blanches qu'on nous dit être Vaxoncourt-sur-Durbion.

La route est agréable au possible, par cette chaude matinée de juillet. Le soleil vient, tout soudainement, de se voiler... il y a de l'orage en l'air, il fait *touf*, oomme on dit « chez nous »... et c'est ainsi que nous allons sur cette route où il y a des tapis d'herbe verte, près des *arroyos* de la Moselle, des filets d'eau languissante où les *raines* chantent comme elles savent chanter, par centaines qu'elles sont en ces menus canaux.

Des gens fanent et rentrent les foins, un peu inquiets de ce temps gris venu si vite et qui ne présage rien de bon.

A gauche, c'est une succession de collinettes retenues par des pierrailles, noircies par les siècles.

Et là sont les vignes, les ultimes plantations du ban de Châtel.

Au fond, se détache, très nette, la ligne bleue des grandes Vosges.

Et la route qui longeait la Moselle fait un coude, comme aussi la rivière aux cailloux blancs entassés; et c'est là où conflue le Durbion, un torrenticule aux eaux vertes, bordées d'aulnes et de saules et d'épaisses touffes de roseaux.

Au confluent de ce Durbion vert en Moselle claire, il y a un pont de bois, il y a une levée de terre, une manière de digue, que les pêcheurs semblent chérir, car ils sont là, nombreux, attentifs à leur ligne, dans l'espoir d'être touchés.

Et c'est bientôt Vaxoncourt, après une brève montée, après un boqueteau longé sur la gauche, après la traversée d'un pont où des petits gars des Vosges, sans honte, se baignent « tout culs nus », en ce Durbion de leur village.

Vaxoncourt est une grosse agglomération, juchée sur une éminence qui contourne le Durbion, avec deux rues qui penchent et longent le courant, avec un cirque de verdure qui se prolonge jusqu'à Châtel, qui fait face avec ses toits rouges et ses blanches façades.

Il y a de belles maisons neuves à Vaxoncourt, qui fut jadis à des sires de Bayon et de Haussonville, et qui voisine avec Pallegney et Zincourt; il y a une vaste mairie et maison d'école; il y a surtout une superbe église ogivale à trois nefs et cinq travées, dont la construction remonte à une trentaine d'années.

Cette église est complète avec portail sculpté, tour en pierre surmontée d'une flèche en bois, absides, et, naturellement, toute la camelote de mobilier, de statues et de chemin de croix qu'on est si peu étonné, hélas! de rencontrer partout.

Pourtant, dans la vieille église de Vaxoncourt, il devait y avoir des statues, des tableaux, des *vieilleries* intéressantes et qui auraient dû trouver place dans la nouvelle.

Toujours la même histoire! On brise tout, on ne respecte plus rien... les traditions s'en vont!

*
* *

A des maisons de ce gros village de Vaxoncourt-sur-Durbion, nous avons relevé de brèves indications d'état-civil :

J. P. H M. A. V. 1802 ; M. A. 1718 ; IHS. 1722 ;

Cet pierre a été posé par Charles Antoine Marichal de Vaxoncourt de l'année 1790.

A nos paysagistes qui recherchent souvent de beaux sites inconnus de notre Lorraine, nous signalerons la vue splendide que l'on a, depuis Vaxoncourt, sur la vallée du Durbion, le pont de l'entrée du village, Châtel et le séminaire.

C'est vraiment admirable !

La grande rue de Vaxoncourt court maintenant sur le plateau qui sépare le Durbion de la Moselle.

Voici encore une plaque curieuse : « *Nicolas Lacroix, 1682* », puis une date récente :

« *Cette maison a été bâtie par Pitance, 1860* », puis à l'autre bout du village, sur la gauche, une grande et belle maison de la Renaissance, datée de 1596, avec tourelle d'angle, fenêtre à meneaux, fort belle niche sur la rue, avec arcature en retrait, porte sculptée dont on a gratté l'inscription.

Il y a là des gens qui rentrent du foin en les vastes greniers, et qui disent en riant :

— « *En val que quoiront tortou les pu vies mahons des villaiges pou faire un liffe !* »

En sortant de Vaxoncourt, près du canton du Bas-du-Chêne, où l'on a découvert beaucoup d'antiquités romaines, il y a, plus loin que le nouveau cimetière, il y a une maison isolée, où, sur une pierre aux couleurs voyantes, on a écrit :

« *Cette pierre a été posée par A. Collé et J. Bailly, son épouse, l'annᵉᵉ 1819.* »

GIRMONT. — Et la route s'en vą, sur la droite du fleuve, s'en va sur un plateau qui finit presque à pic sur la Moselle.

Dans les blés qui verdissent, il y a des bleuets, des bleuets encore ; dans les seigles qui blanchissent, des bleuets aussi ; dans les fossés du chemin, des fleurs jaunes élancées de millepertuis ou des marguerites dont le cœur est d'or entre les blancheurs des pétales.

C'est le chemin de Girmont, l'une des terres ancestrales de ces Le Bègue qui furent, les uns, de Girmont, les autres, de Girecourt.

Nous allons à Girmont, qui est proche de Thaon et qui nous montre, de loin, sa grosse tour carrée qui carillonne en l'honneur de la Saint-Pierre.

Ce village est ancien, fort bien situé, avec de nombreuses fontaines, où nous buvons tour à tour, pour nous rafraîchir.

Je ne sais si c'est une coutume locale, mais voici ce que nous avons vu à Girmont, sur les coups d'onze heures pour midi.

Le soleil était revenu... l'orage était resté sur Paris et la Champagne poudreuse et pouilleuse, et sur beaucoup de portes, il y avait des petites filles *giremontines* qui « pouillaient » gentiment d'autres enfants de l'endroit.

On en voyait ici, on en voyait là-bas, et jusque sur les murs lézardés du cimetière, entre les contreforts de la vieille église ogivale.

Elle vaut bien le voyage, l'église de Girmont, splendide édifice du plus pur gothique, à trois nefs et à trois travées, orientée et consacrée, mais surchargée d'une tour massive, qui l'alourdit singulièrement.

Hélas ! le pavé est trop beau pour ce temple vénérable .. il est en céramique aux dessins multicolores... alors que nous aurions tant aimé retrouver les vieilles dalles effigiées et armoriées des seigneurs et des bourgeois, ou les inscriptions des templiers et des ermites de Saint-Adrien.

Les fonts baptismaux datent de l'époque romane ; c'est une énorme cuve en pierre, près de laquelle on remarque l'ancienne piscine ogivale, fermée d'un grillage de même style et d'un fort joli travail du temps.

Entre des fleurons de trèfle, on voit les lettres I H S, et non la date de 1122, comme on le croit à Girmont.

Dans l'église, il y aurait matière à de nombreuses études; médaillons sculptés aux clés de voûte, tableaux curieux, mais presque effacés dans le chœur, nombreuses statuettes en bois, qui furent jadis de précieux reliquaires et dont le faire est excellent.

Il y a aussi une belle chaire de style Louis XIV et de riches autels en bois, surchargés d'ornements en relief. La porte qui mène au clocher est bien intéressante : on y voit sculptés, en relief, deux espèces de centaures, ayant en croupe deux singuliers petits bonshommes qui manœuvrent bellement d'énormes massues.

La queue de ces centaures se termine en tête de serpent. Entre les deux monstres, on voit un écusson portant la date de 1529.

A travers Girmont, aux rues hautes, il y a peu de chose à glaner.

Voici pourtant une manière de bête hideuse à un contrefort de l'église, monstre étrange qui rampe le long de la pierre grise et qui guette ; voici, au-dessus d'une porte, une bonne Vierge en pierre, très naïve ; puis une Mater dolorosa en bois, minuscule statuette provenant de la chapelle Saint-Adrien ; puis quelques portes sculptées, la belle maison familiale des Le Bègue et ces rares inscriptions :

N. D. M. H. M. M. 1802. — N. P. M. C. 1722.

« DIEU SOIT BÉNI. — *Cette pierre a été posée par MM. N. Lalloué, maire de Girmont, Marcot, adjoint, J. Houot, électeur dem[t] à Girmont et le conseil municipal. Beaurain, architecte, Léonard, entrepreneur, au mois de juin 1835.* »

Et, à un détour de route, où il y a une croix, c'est l'avenue de Thaon, la grosse bourgade industrielle des Vosges mosellanes, dont le savant abbé Olivier vient d'écrire l'histoire.

THAON-LES-VOSGES. — C'était jadis un simple village de l'ancien duché de Lorraine, dans la plaine de Moselle, l'ancien Thavonum du Chapitre d'Epinal et du roi Henry de Germanie.

C'est aujourd'hui une grosse, très grosse bourgade où l'industrie est très florissante... c'est une ville moderne avec tout le confortable des riches agglomérations, une ville aux rues nombreuses, bordées de trottoirs, éclairées à l'électricité, aux magasins étincelants et tentateurs, aux cafés plus nombreux encore.

Autour de la ville, sont les usines, les blanchisseries, les filatures, avec les parcs, les opulents castels des maîtres, les cités ouvrières, les canaux et les prises d'eau, etc., etc.

Aussi, ne faut-il pas chercher d'antiquailles à Thaon-les-Vosges .. il y a matière, et très belle, à des études de construction, de philanthropie, de solidarité, etc... mais c'est à peine si nous pouvons évoquer cette inscription :

« *Cette pierre a été posée par Ph. Counot et Mnie Délait, son épouse, le 16 juin 1849* »,
et admirer, comme il convient, une toute vieille croix en pierre, encastrée à une façade de maison, rue de Lorraine. Au-dessus du fût, dans un trèfle à quatre feuilles, on voit le Christ en croix, avec plusieurs personnages à ses pieds.

Sur le chapiteau, une scène représente l'ensevelissement, et tout au sommet, il y a une statuette également en pierre, le tout très finement exécuté.

Monsieur saint Brice est le patron de l'église de Thaon, comme Monsieur saint Evre l'est de l'église de Chavelot (1), flanquée sur un mamelon mosellan qui regarde Thaon.

---

(1) A l'entrée de l'église de Chavelot, on lit cette inscription :
« *Cette pierre a été posée le 5 mai 1844 par MM. D.-S.-B. Moinel, maire de Chavelot, Jn-Blaise Haustête adjoint, S. B. Moinel, J. Haustète aîné, J. N. Moinel, J. Collène, A. Haustête, J. Gremillet, J. Haustête, J.-P. Bombard, membres du conseil municipal et M. Passetemps, curé de la paroisse.*
Les travaux ont été adjugés le 15 novembre 1843 par M. le préfet des Vosges à MM. Dutac frères, d'Epinal. Ils ont été exécutés par MM. Lagarde d'Epinal et Didier de Damas-devant-Dompaire et dirigés par M. Beaurain, architecte de l'arrondissement d'Epinal. »
Dans le village, on lit sur une croix :
« *Cette croix a été faite par Angélique Menzen, veuve de F. Haustête en 1811* ».

Cette église est neuve, ogivale, à trois nefs sombres et grises et à sept travées.

Rien à en dire, sinon qu'il faudrait un bon coup de brosse — peut-être un bon coup de pinceau — sur les panneaux de mortier, et non pas sur les piliers, les colonnes et les nervures de la voûte.

Cette église était en deuil de son pasteur quand nous l'avons vue, et on avait conservé l'antique usage de la *litre* funèbre, allant du portail au chœur, *hinc inde*. Décoration simple et de bon goût.

Igney. — Il nous faut maintenant revenir à Igney, que nous avons dû laisser sur l'autre rive, car depuis Vaxoncourt, il n'y a pas de pont... une simple barque qui n'avait point de pilote ce jour-là !

Cet Igney est un bien ancien village, dont les primitifs seigneurs étaient, comme les Ludre, originaires de Bourgogne.

Et de ces temps lointains, l'industriel village n'a gardé que son clocher roman, une cloche gothique et une statue vénérée de la Madone.

L'église d'autrefois a disparu pour faire place à une nef banale et sans style ; ce qui était le chœur est devenu l'entrée, et là où descendait le corps de Dieu, c'est l'endroit où l'on tire les cloches.

A la voûte, éventrée en deux endroits, voûte aux chapiteaux à palmettes, à la rosace à feuilles d'eau, on remarque encore de très curieuses peintures : d'abord des filets romans, puis quatre figures hiératiques, à longue barbe, figées dans une pose byzantine et qui nous paraissent être les quatre évangélistes.

Monument précieux des très lointaines époques carolingiennes, et qu'il serait bon de conserver à l'histoire de l'art au pays vosgien.

Au-dessus de la voûte, s'ouvre le beffroi. Des trois cloches, l'une est ancienne.

Autour du cerveau, nous avons lu en caractères gothiques : *L'an mil CCCCCXL (1540). O Sancta Maria, ora pro nobis Deum.*

Sur la panse de cette cloche, on remarque la scène traditionnelle du Calvaire, en relief, et à l'opposé, un petit écusson qui nous a paru être saint Georges terrassant le dragon (1).

Cette cloche et ses deux sœurs sont suspendues à un marnage très solide et très compliqué, à l'une des poutres duquel on lit : FAIT PAR F. BOULAY. 1716.

Dans l'église, trop étroite, où il y avait une porte latérale, on a creusé une niche pour y placer une statue fort vénérée de Notre-Dame d'Igney, grande vierge-mère en pierre, d'un bon travail de sculpture.

Dans le village d'Igney, il y a peu d'inscriptions.

Voici ce que nous avons pu recueillir : « A. D. 1717. — MAISON COMUNE, ÉCOLE PRIMAIRE, L'AN ONZE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Sur la route de la gare, il y a un grand Christ en pierre, encastré dans la façade d'une maison, avec cette date : *J. M. 1707.*

A cette maison, une pierre parle ainsi :

« *Cette pierre a été posé par C.-N. Drouin, fils de J.-B. Drouin et de F Bertrand, l'an 1844.* »

---

(1) Cet écu, rond, a beaucoup d'analogie avec le sceau de la célèbre Collégiale Saint-Georges de Nancy, publié récemment par M. Pfister, dans son 1er volume de l'*Histoire de Nancy.*



7e Excursion.

Epinal.

Mai, Juin, Juillet.

Après Charmes et Vincey, Châtel et Nomexy, Igney et Thaon, Epinal est l'entrée principale en Vôge, et comme la clé indispensable pour aller plus loin, ouvrir les portes des jolis vallons de Bains, de Plombières, aux eaux chaudes, de Gérardmer, aux beaux lacs d'azur, de Bruyères aussi, assise en duchesse altière au pied de ses deux Avison, enfin de Remiremont et de l'admirable remontée de la Moselle.

Coupée en deux parties bien nettes par le fleuve principal de notre Lorraine, cette ville d'Epinal est d'un charme exquis à visiter, avec ses eaux claires, coulant au pied des maisons, entre deux quais si pittoresques, avec ses forêts de sapins, avec ses collines de grès, entaillées par le pic des carriers, avec surtout ses promenades et son vieux château-fort, converti en square agreste et si poétique.

Tout autour d'Epinal, il y a des côtes qui se chevauchent au-dessus de la Moselle ; il y a des maisons blanches, tapies dans la verdure ; il y a les sites gracieux de Chantraine où sont les casernes, d'Olima, où surplombent les rochers titanesques, des Trois-Soldats, où l'on boit l'eau glacée des sources vives, de Saint-Goëry aux merveilleux aménagements, (dont nous avons déploré la ruine), aussi de la Vierge, où l'on voit toujours des soldats, d'où l'on peut compter les forts et contem-

pler la cité tout entière, avec son double ruban d'eau coulante, ses rues étroites et tortueuses, ses quartiers neufs de la Préfecture, ses faubourgs d'Ambrail et de Saint-Michel, et, radieuses, les frondaisons sans fin de la Petite-Provence et des Templiers, du Cours et des quais de Juillet et de Dogneville.

Au centre de la vieille ville, entre le Château aux pentes abruptes et les canaux de la Moselle, le commerce spinalien est à l'aise, en Léopold-Bourg, place des Vosges et rue de Rualménil, où trône le symbole de la cité, le petit *Pinau* de bronze, en train d'extirper de son pied la légendaire épine (*Spina*), qui donna son nom à toute l'agglomération vosgienne.

*
* *

Rien n'est plus doux qu'une lente promenade à travers cet Epinal de Moselle : on y va paisiblement par des rues sans grand tumulte ; on longe les quais, on côtoie le beau collège industriel qui se mire en l'eau claire, on salue pieusement le monument de granit élevé aux Spinaliens morts pour la patrie et l'on contemple, au loin, sur l'autre rive, l'étrange maison romaine et sa longue colonnade, faite pour une bibliothèque ou un musée, coûteux caprice de millionnaire, faisant souvenir de ces temps lointains, si admirablement décrits dans cette *Agonie* de Lombard ou ce *Quo Vadis* de l'auteur polonais.

Si vous cherchez des statues et des monuments splendides à Epinal, vous n'en trouverez point.

Moins privilégiée que Lunéville et surtout Nancy, Epinal n'offre pas encore sur ses places publiques, les images de Claude Gellée ou de Gilbert, de Jules Ferry ou de Haxo, de René II ou de Stanislas, de Jeanne d'Arc, la grande vosgienne, ou de Pierre Fourier, le saint éducateur de Mattaincourt.

Trois choses seules attirent et retiennent le passant d'un jour à Epinal : le Musée départemental et son éperon de Moselle, l'église Saint-Maurice et la délicieuse promenade du Château... un rêve adorable pour toute ville ou bourgade lorraine.

Les églises d'Epinal ? Il y a, paraît-il, une œuvre des églises d'Epinal. . et, depuis quelques années, grâce au zèle de jeunes vicaires, laborieux et tenaces, dirigés par le si regretté abbé Brenier, on a vu surgir toute une pléïade de blancs édifices autour du temple massif des chanoinesses de Saint-Goëry.

Sur la place des Vosges, aux si curieures arcades, il y a une grosse fontaine surmontée d'un vase fleuri, qui a remplacé une statue équestre de saint Maurice ; au Cours, vous verrez le Bureau des Longitudes ; à la Bourse, quelques statues modernes dans des niches de la façade... et puis, c'est tout, absolument tout.

La Préfecture est quelconque, quelconque aussi l'Hôtel de Ville, où l'on montre des salles toutes simples, quelconques surtout les casernes, et les établissements publics, poste, bureaux, écoles, palais de justice, bourse de commerce et théâtre.

*
* *

C'est à Chantraine et au Champ-du-Pin que l'on peut voir deux églises neuves bien originales ; c'est encore au quartier de la Gare, de hautes nefs ogivales qui vont se dresser ; c'est comme une radieuse couronne à l'entour de ce monument historique d'Epinal, qui montre encore, avec tant d'orgueil, sa grosse tour romane, à étages en retrait, ses tourelles en minarets pointus, et la profondeur ciselée de son riche portail aux Bourgeois.

Quelle majesté sous ces nefs séculaires, quelle splendeur et quel sentiment artistique !

Les nonnes ont disparu... disparus (ou à peu près) leurs tombeaux et leurs épitaphes, disparues les richesses de tout genre accumulées dans cette belle église des XIe et XIIe siècles, qui reste le joyau monumental d'Epinal.

On y admire simplement la haute maîtrise de l'œuvre, la nef ogivale si hardie, les sculptures du passé et les très rares reliques des bons ymaigiers lorrains.

Un. embryon de Musée lapidaire existe dans le pourtour restauré, entouré de grilles, là même où furent les tombes entassées des filles issues des plus nobles familles de Lorraine.

Musée d'archéologie spinalien voisinant avec le savant bibliographe qu'est M. Nicolas Haillant, secrétaire perpétuel de la Société d'Émulation des Vosges.

*
* *

Après quelques tours de rues et de quais, on arrive au Musée départemental des Vosges, frère de la très riche bibliothèque de la ville, formée des trésors littéraires des abbayes vosgiennes, dans la pointe de l'îlot formé par la Moselle.

Dans un jardin formant éperon sur le fleuve qui se divise, il y a des monuments antiques, druidiques et romains, des statues et des stèles commémoratives ; le Musée, extrêmement curieux, renferme des curiosités de premier ordre, depuis le fameux bas-relief du Donon *Belliccus Surbur*, jusqu'au Monstre anguipède de Portieux et aux mosaïques romaines de Grand.

Histoire, archéologie, peintures, sculptures, monnaies, histoire naturelle, admirable collection Lagarde, il y a de tout dans ce vaste musée départemental, qui reste comme le sanctuaire du passé dans les Vosges, une des rares institutions de ce genre en France, si ce n'est la seule.

*
* *

Il reste enfin à Epinal — et c'est beaucoup — l'emplacement incomparable de son vieux château fort, un parc immense et très bien entretenu, récemment donné à la ville, avec ses avenues ombragées, ses étangs et ses pelouses, ses pavillons de tout genre et la masse considérable de ses ruines moyen-âgeuses du plus pittoresque effet.

Malheureusement, il faudrait déblayer ces ruines, relever

ces statues qu'on foule aux pieds, et rendre à l'histoire locale ce point important de l'ancienne cité spinalienne.

Des murs sont debout, énormes et très solides encore ; il y a des tours qui surplombent, des salles éventrées, des détails de sculpture qu'on pourrait rappeler à la lumière, en débarrassant ce coin de ses végétations superflues.

Le pittoresque y perdrait peut-être... mais la promenade est assez vaste .. et l'archéologie locale y gagnerait largement... et l'on rendrait ainsi aux Spinaliens du xxe siècle ce qui reste enfoui de leur castel féodal, fièrement campé entre les faubourgs Saint-Michel et d'Ambrail.

Or, du parapet de ce vieux château, la vue s'étend, face à Epinal, qui s'étage au-dessous, face à Chantraine, aux quartiers neufs, entre Golbey et le Champ-du-Pin, qu'on va bientôt réunir par une ligne de tramways électriques.

La Moselle étincelle en plein soleil, de la Loge-Blanche à Dogneville, et les arbres des collines gardent leur beau vert foncé, recouvrant les masses énormes de grès rose, qui serviront un jour à faire les maisons de nos successeurs.

Epinal demeure une cité industrielle et commerçante : mais le rêveur y peut trouver des coins charmants de repos absolu ; l'historien et l'archéologue ne s'y ennuieront point, et les simples passants y flâneront volontiers une pleine journée, parcourant avec plaisir cette cité mosellane, assise au milieu de l'étroite vallée, avant l'entrée des grandes Vosges, des hautes montagnes qu'on aperçoit déjà, blanches et bleues, à l'horizon lointain.

*
* *

Après le si intéressant travail, récemment publié par M. Perrout sur *Epinal au XVIIe siècle* (1), où nous pénétrons avec l'auteur dans la vieille cité, qui nous a été conservée

---

(1) René Perrout : *Epinal au XVIIe siècle : la ville, ses rues et ses faubourgs*. — Epinal, 1902, br. in-8° de 64 pages avec gravures.

dans le beau plan à vol d'oiseau de Nicolas Bellot, il serait téméraire de vouloir, à notre tour, étudier les antiquités d'Epinal, depuis ses fortifications et ses tours, son puissant château-fort, ses maisons et ses gaucheux, sa promenade du Poux et ses monuments si précieux du Boudiou et du Pinau. sans oublier la fontaine Saint-Maurice de la place des Vosges.

Aussi bien l'histoire artistique et monumentale d'Epinal a-t-elle été faite plusieurs fois et de main de maître, par nos archivistes spinaliens et par des membres très érudits de la Société d'Emulation des Vosges !

Simplement, en touristes et en observateurs, nous revenons aujourd'hui flâner doucement à travers les rues de cette ville d'Epinal, si harmonieuse et si agréable, grâce aux deux bras de sa belle Moselle, grâce aux coteaux boisés d'où l'on arrache le rose granit.

La Moselle est vraiment le grand charme d'Epinal — nous dirions presque le seul — si nous ne craignons d'offenser (et à bon droit) les gentilles Pinaudrères de céans.

Oh ! cette Moselle qui descend, rapide et claire, des tournants de la Vierge et de Saint-Laurent, cette rivière si pure qu'on voit les gros poissons se jouer sur les cailloux du fond, et qui vient se briser à l'écusson du Musée, pour — après la vanne aux éternels brisants — former la Petite Ville de Rualménil et l'enserrer de ses ondes adorables !

Le fleuve est très large et peu profond ; il coule entre des quais qu'on a modernisés (est-ce un bien ?), et dont il ne subsiste plus qu'un très pittoresque vestige du passé, face au collège et à l'école industrielle des Vosges.

Et, entre ces deux bras d'eau coulante et si fraîche, il y a des maisons et des rues étroites, il y a l'antique Boudiou, au clocher légendaire, il y a le célèbre Pinau de Rualménil, l'enfant de bronze qui s'arrache une épine du pied ; il y a surtout le commerce très actif qui a élu domicile entre deux eaux, dans ce coin si charmant d'Epinal.

C'est maintenant le plein cœur d'Epinal que cette ancienne

Petite Ville, close autrefois par des murailles et défendue par le château-fort qui se dressait, terrible et menaçant, au-dessus des vallons encaissés de Saint-Michel et d'Ambrail.

Aujourd'hui il y a presque cinq villes, cinq agglomérations bien distinctes dans la cité d'Epinal : 1° Léopold-Bourg ou Rualménil, le quartier entre deux eaux ; 2° la ville primitive, groupée autour de la si curieuse église de Saint-Goëric, avec sa place des Vosges aux arcades surbaissées, sa rue de l'Hôtel de Ville, où l'on perpétue la coutume des Champs-Golots ; 3° les deux faubourgs Saint-Michel et d'Ambrail ; 4° les nouveaux quartiers, entre la Moselle et le chemin de fer ; 5° enfin, Epinal militaire, avec ses forts détachés, ses casernes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, ses magasins et ses poudrières, tout cet ensemble qui fait aujourd'hui de cette ville l'un des camps retranchés les plus importants de l'Europe entière.

*
* *

Une promenade à travers les rues d'Epinal n'est pas toujours ce qu'un vain peuple pense.

On y fait parfois d'heureuses trouvailles ; on est arrêté par de singulières perspectives ; on admire ou l'on critique telle ou telle construction ; on s'arrête devant tel ancien hôtel à la somptueuse porte cochère, et parfois aussi l'on déplore l'envahissement progressif de la peu esthétique construction industrielle au milieu même de l'admirable vallée mosellane.

A travers ces rues, nous errons lentement en quête d'inscriptions, de dates, de morceaux de s ulpture.

Voici la rue du Chapitre avec deux portes monumentales, dont les écussons ont été martelés. Sur l'une encore on peut lire : 1713.

Place Saint-Goëry, voici un bien vieux cadran solaire encastré dans l'angle d'une maison, et qui a dû marquer pas mal de levers et de couchers de soleil avec ses chiffres 2 en forme de Z.

Voici la place des Vosges anciennement du Poiron, avec ses

maisons à arcades, sa grosse fontaine jadis surmontée d'une statue de saint Maurice, patron d'Epinal, statue équestre, s'il vous plaît, et qu'on « remastiqua et badigeonna » plus d'une fois, avant de la jeter bas et de la remplacer par le vase actuel.

Sur cette place, nous admirons la jolie façade Renaissance du n° 5, avec ses pilastres et son balcon, avec l'écusson enrichi de deux étoiles et d'une de ces mystérieuses croix de Lorraine en forme de 4, sorte de firme de commerce, qu'on retrouve à Portieux, à Toul et surtout à Nancy.

Rue de l'Hôtel de Ville, voici les vestiges d'une tour, avec étages en retrait, marqués par de fortes moulurations. Au-dessus d'une porte, un écusson martelé ne présentant plus qu'un encadrement de feuillages.

Au numéro 17 de cette rue, voici les fenêtres du rez-de-chaussée, ornées de têtes et de bustes, en relief, et d'un excellent travail de sculpture.

En allant vers le faubourg Saint-Michel, au fond d'une impasse qui est derrière l'école municipale Lormont, il y a une très belle porte murée, de style Louis XIV, avec un écusson martelé et la date : 1700.

Rue Haute, n° 20, voici encore une jolie porte, dont les panneaux sont ferrés de gros clous. Au-dessus, une belle statuette d'évêque, mitré, chapé, debout dans une niche de style un peu lourd, datant de 1720.

*
* *

L'Hôtel de Ville d'Epinal est une construction convenable, sans plus, qui n'a pas les splendeurs architecturales des maisons municipales de Nancy, Toul, Remiremont, Luxeuil et Pont-à-Mousson.

Au-dessus de la porte d'entrée, il y a un fort beau grillage, genre Lamour, avec la date : 1755.

Les services sont bien installés... les Archives de la ville sont peut-être à l'étroit. Au premier étage se trouve la salle

des fêtes, ornée de toiles dues à des artistes vosgiens et décorée de portraits d'illustrations lorraines.

En sortant de l'Hôtel-de-Ville, sur le quai de Juillet, il y a un petit square d'un charme exquis, tout près de la Moselle... et, à l'entrée de ce square, on a dressé une pyramide en granit poli à la mémoire des enfants d'Epinal, morts pour la patrie.

C'est une œuvre excellente de l'architecte Mougenot, dont le fils a su doter aussi Epinal de toute une série de bâtiments communaux, qui jettent une note agréable par les rues de la cité et sortent de la banalité courante : écoles, lavoirs, marchés, etc.

Le marché couvert d'Epinal est un modèle du genre, tout en fer, et de la plus grande propreté. Les Nancéiens qui visitent Epinal sont bien honteux pour leur ville et félicitent sincèrement les Spinaliens de cette construction si importante et si nécessaire à la fois.

*
* *

L'ancienne église des Chanoinesses d'Epinal est devenue l'église paroissiale de la cité, et le patron primitif des Dames nobles, saint Goëric ou Gœury, évêque de Metz, partage aujourd'hui son patronage avec le vaillant guerrier saint Maurice, de la Légion thébéenne, le patron révéré d'Epinal.

Cette église est une merveille de construction ; on y retrouve d'importantes parties romanes, puis des nefs ogivales de toute beauté avec un *triforium* trilobé d'une grande élégance.

Le chœur est un peu étroit, les chapelles, accolées à l'édifice, ne manquent pas d'un certain intérêt historique et artistique.

Un peu trop sombre à l'intérieur, cette église ne peut montrer toute sa valeur que par un beau jour d'été.

A l'extérieur, elle est remarquable par sa tour massive et carrée, par son adorable portail des Bourgeois, jadis si richement décoré de statues et de bas-reliefs.

A signaler aussi ses deux tourelles en forme de minarets, la

tour du Saint-Esprit et la tour des Ladres ou de Saint-Columban, dressées au-dessus du cimetière primitif, de l'*aître* des ancêtres qui tournait à l'entour de l'église et qui est devenu la place de l'Atre.

Tout a disparu avec les âges dans cette église d'Epinal aux nefs si sombres. Voici pourtant, dans un méchant *reculorum*, un vestige de sépulcre, à côté de châsses et de statues anciennes ; voici même, ô prodige, une inscription tumulaire, la dalle de marbre blanc, ornée de l'écusson des Spada, rappelant les titres et la mémoire d'une des abbesses de céans, et sa glorieuse devise : *Non injuriâ.*

« *Ci-Gît Haute et Puissante Dame Madame Gabriel de Spada, Abbesse de l'insigne Chapitre de St Goëry, élue le 17 février 1735, à l'âge de 21 ans. Sa grande jeunesse ne l'empêcha point de connoître les obligations de sa place, qu'elle a remplie pendant près d'un demi-siècle avec zèle et exactitude. La modestie et la douceur guidoient toutes ses actions, la bonté de son cœur la rendoient l'apui des malheureux, sa plus grande satisfaction étoit de verser dans le sein des pauvres les biens qu'elle tenoit de la Providence ; sa tendre piété lui faisoit préférer cette jouissance à toute autre, ne donnant à son état que ce qu'exigeoit la stricte bienséance. Ainsi le tems n'effacera pas l'amertume des regrets du pauvre, du malheureux et de tout être sensible. Elle mourut le 17 7bre 1784 âgée de 70 ans 8 mois 17 jours.*

Où sont-elles aujourd'hui, toutes ces nobles dames d'Epinal aux quartiers de noblesse, toutes ces hautes et puissantes abbesses qui jouaient à l'évêque dans les cérémonies sacrées, et qui, toutes ou à peu près, s'en sont allées dormir sous les dalles du vieux temple de Messire saint Goëry ?

Mais où sont les neiges d'antan ?

*
* *

La montée au Château d'Epinal se fait par l'un ou l'autre

faubourg... et c'est tout de suite le grand calme, l'absolue solitude au-dessus de l'industrielle cité.

Presque pas de promeneurs dans ces ruines gigantesques, dans ces débris de sculptures qui émergent des verdures, dans ces sentiers rocailleux et grimpants qui mènent aux pans de murs encore debout, aux souterrains, à ces vestiges des temps héroïques : statues mutilées, colonnes, sculptures, clés de voûte, etc... qu'on voudrait voir recueillir au musée d'Epinal ou tout au moins pieusement conservés dans ce magnifique jardin public.

On passe des heures délicieuses et toujours trop brèves en ce parc immense qui fut l'ancien château-fort d'Epinal : le poète y évoque les beautés de la nature ; le philosophe répète la maxime de Salomon : Vanité des vanités ; l'historien et le romancier peuplent de héros et de belles dames toutes ces solitudes en ruine ; l'archéologue y voudrait creuser le sol pour en faire jaillir des monuments, des monnaies, des tombeaux ; le peintre y trouve matière à des tableaux et des paysages splendides ; le Spinalien y vient goûter l'air pur, et compter, de la terrasse, les maisons et les rues de sa ville natale.

Ce jardin public est d'une véritable magnificence ; peu de villes en peuvent montrer de pareils, et quand la seconde partie sera complètement mise au point, Epinal aura là une promenade incomparable.

C'est tout au bout de ce parc Doublat qu'on peut voir encore un chêne qui a servi de cible aux Allemands en 1870 Sur le tronc mutilé, mais toujours vigoureux, on a placé cette inscription : *Chêne traversé par un obus allemand le 12 octobre 1870.*

Quand il fait du soleil et qu'on ne peut sortir d'Epinal, une flânerie au parc du Château, sur la terrasse ou dans les ruines... est la chose la plus charmante qui puisse exister... mais, quand il pleut ou qu'il fait froid, une visite au Musée

départemental des Vosges est la chose la plus fructueuse pour qui aime son pays et les souvenirs du passé.

Ce Musée voisine, au bord de la Moselle, avec la très riche bibliothèque d'Epinal, formée en grande partie des bibliothèques des fameuses abbayes vosgiennes.

Il y faut revenir plusieurs fois et parcourir lentement les jardins et les salles, si l'on veut bien s'imprégner des choses d'antan.

*
* *

Mais aujourd'hui nous quittons Epinal, la belle et la jolie, pour aller plus loin, aux alentours forestiers, au pays de Bouzey, et puis encore à Eloyes, Arches et Remiremont, Xertigny, Uzemain et La Chapelle-aux-Bois, Jarménil, Docelles et Laval, Champ-le-Duc et Bruyères.

8e Excursion.

Autour d'Epinal.

10 Mai 1902.

I

Entre Epinal et le canal de l'Est, entre la pittoresque vallée de la Moselle et les vallons fleuris du Cône et du Coney, il y a tout un coin charmant, rempli de sites délicieux, allant d'Uriménil à Saint-Laurent, de Chaumouzey à Renauvoid et au fort du Roulon, en passant par la Fontaine des Trois Soldats et les roches célèbres d'Olima, qui se dressent, majestueuses, entre ciel et forêts ombreuses.

Tous les dimanches que Dieu fait, les beaux dimanches d'été s'entend, il y a des gens d'Epinal, des soldats au repos, qui s'en vont par ces bois, ces monts, ces failles rocheuses où coulent des ruisseaux limpides, où sourdent tant d'eaux vives.

Par le long du faubourg d'Alsace qui prolonge Epinal dans la vallée mosellane, au bruit plaintif des eaux partagées du fleuve, face à l'éperon du Musée des Vosges, nous allons vers ces bois aux tendres poussées printanières, vers ces vallons déserts et un peu sauvages, vers ces eaux et vers ces roches suspendues au flanc des côtes parmi les bruyères et les myrtilles en fleur.

Dès la rue finie, c'est un bout de faubourg aux maisons vieillottes, aux allures de ferme, telle une, renfoncée dans les héritages, et qui nous montre sa plaque de naissance, tout usée :

« *Dieu soit béni. L'an 1812 cette pierre a été posée par N. Haillant et Mme er sa femme.* »

Seraient-ce là de bons ancêtres du savant linguiste lorrain, M. Nicolas Haillant, secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation des Vosges? Pourquoi pas !

Le chemin monte, en tournant, tournant toujours, à travers des rochers boisés, laissant à gauche des poudrières gardées par des sentinelles, et à droite, des carrières de grès rose, au-dessus desquelles il y a comme une couronne de bruyères qui vont fleurir bientôt.

A des distances, on a construit des édicules qui semblent des tombeaux romains, d'antiques *columbariums* pour les mânes, et qui sont tout simplement « des regards » pour les eaux, toutes les eaux vives qu'on a captées, et qui vont s'en aller vers Epinal la jolie pour les besoins des habitants.

La grimpée est bien rude au chaud du jour, avant d'atteindre le plateau, les Fonds de Bénavaux, d'où l'on peut descendre « par fond de val » jusques à la délicieuse fontaine des Trois-Soldats ou remonter vers la poudrière abandonnée, la table d'observation et la route, la grand'route blanche qui mène au fort du Roulon.

Oh ! la route, la jolie route du Roulon, avec sa double rangée de cerisiers en fleur — on dirait une procession de blanches communiantes, avec ses pommiers au tronc noueux et qui fleurissent rose et blanc, un vrai miracle de pétales en énormes bouquets !

Il y a sur cette route, à des distances variées, des maisons déjà anciennes, avec des engrangements sans fin, des vaches paissant dans les prés verts, et des poules menant des *germânies* d'enfançons, et des chats qui s'étirent au soleil, et des gros chiens qu'on entend *baouer* et ronchonner sous les portes des étables.

Voici le finage de Chaud-Côté, avec trois belles grandes fermes aux longues façades ; sur la plus belle, on voit un morceau de

sculpture, agencé en trois niches étroites, avec rosaces et fleurons, et toujours l'inscription baptismale qui rappelle la fondation par « *Nicolas Martin et par Madamme Marguerite Charles, son Epouse.* »

A la porte d'entrée, c'est une ferrure originale, avec un cœur de flamme, trois feuilles de trêfle et au sommet, un coq qui chante clair, symbole de la vigilance.

Sous une simple poussée, s'entrouvre la porte grangière... dans l'étable aux puissantes odeurs, des araignées ont tissé leurs toiles, par centaines et par milliers. Et sur une maîtresse poutre qui soutient les greniers, immenses et profonds, nous relevons cette curieuse inscription, fortement taillée dans le chêne :

I. H. S. « Dieu soit beny. le 27 juin 1810 ma première chute a été posé par Elisabeth fille de Monsieur Nicolas Martin et de Madame Marguerite Charle ces perres et merres ».

En face, à l'angle d'une maison basse : « *Jé été posé par Jean Nicolas Charles fils du S. R. Pierre Charles et de Caterine Bacheren.* »

Et, à presque toutes les maisons de la route, nous allons trouver ces témoins authentiques et légitimes, ces actes de naissance et de propriété qui en disent plus long sur l'aisance relative du paysan lorrain que ces simples dates d'aujourd'hui, gravées sur une porte quelconque.

A la Grande Cheminée, voici un beau motif de sculpture, flanqué de deux colonnettes, agrémenté de deux branches de chêne en relief.

Dans la partie centrale, trilobée, on a inscrit ces mots : « *D. S. B. — Cette pierre a été posée par J.-B. Vauthier et M. Charles son épouse lan 1843*

Plus loin, c'est, toujours sur la route, le canton dit des Trois-Puits, avec trois maisons minables, et trois puits, en

effet, l'un au-dessous de l'autre, et fermés aux passants par un toit conique de chêne épais.

A l'angle de la première bâtisse, nous lisons : « *Dieu ce bénit. Cet pier a été par J. Cristine Souche cou ud son épouse lan 1834.*

Le naïf sculpteur était sans doute très fort brouillé avec l'orthographe, car il a dû passer des lettres sinon des mots. Mais, bast, on n'y regardait pas de si près !

Aux Trois Puits encore, cette plaque de grès : « *Dieusoit bény. cette pierre a été posée par Jean-Joseph Colot fils et Joseph Colot père, Catherine Galmiche son épuosse lan 8 de la Républi pue 1800.* »

Renauvoid. — Sur la route du Roulon, me disait mon adjudant, il y a beaucoup, beaucoup d'inscriptions intéressantes.

— Adjudant, vous aviez raison ; mais ce qui nous a autant intéressés, sinon plus, c'est la beauté du paysage et la reposante variété des sites.

A côté des closeries entourées d'arbres en fleurs, à côté des bois verts aux tons variés, il y avait des coins charmants de verdure, des échappées de lumière à travers des vallons minuscules, des cirques en culture, entre les forêts de sapins, où se cachaient des maisons de ferme, où coulaient doucement les claires eaux du pays vosgien.

Il y avait la voix plaintive des ramiers dans les arbres, la triste mélopée du coucou, et puis, sur des pentes rocheuses, des vaches aux gros yeux qui nous regardaient, et puis encore, au sommet de la route, la vue splendide des Vosges en feu, des Vosges aux cîmes éblouissantes, poudrées de neige, et que le soleil empourprait.

Du Donon au Ballon d'Alsace, c'était comme le reflet d'un prodigieux incendie, pendant qu'à des poussées brusques du vent, on voyait monter droit de gros nuages gris et que l'on sentait comme de la glace vous envelopper soudainement

Et, par un chemin creux, nous descendîmes en Renauvoid, humble succession de maisons blanches, hamelet perdu entre les bois, dépendant de la commune de Chaumouzey, loin, bien loin, à l'autre corne de l'étang de Bouzey.

Il y a là, sur le rupt qui fera l'Avière, il y a là une douzaine de maisons, habitées par de bons paysans vosgiens, des maisons qui s'en vont, plantées au hasard, et qu'on appelle les Granges de Renauvoid, le Haut du Rang, le Sauvernay, Simon-Maimbourg et la Basse-Henry.

Ce coin de terre est reposant au possible.... on n'y rencontre personne, que des vieux, tout vieux paysans, qui sont restés là, au soleil, par ce beau dimanche d'été, pendant que les jeunes sont allés bien loin, à la ville ou dans les bans-joindants.

Les grillons chantent emmy les prés, les poules picorent, les chiens dorment, et les oiseaux follement gazouillent.

A une fenêtre de ce qui est la maison commune de ces granges isolées, on a collé une feuille au carreau. Et sur cette feuille de papier timbré, on lit que « la Lucie Parmentelot va se marier avec un Henry Bichet. »

Au-dessous, sur le volet grand ouvert, un loustic du lieu a écrit : « *Ça sera pour faire des petites Bichettes !* »

Mon Dieu, oui... c'est la vie... et je pense alors aux vieux de là-bas, qui nous regardent passer, sans dents et le crâne dénudé, et qui vont laisser tout ce pays fleuri et si vert, pour aller bientôt dans le tout neuf cimetière de Chaumouzey, à six kilomètres au moins !

* * *

A ces maisons-granges de Renauvoid, les fondateurs ont laissé leurs noms et leur souvenir.

Voici neuf pierres blanches engravées :

« *D. S. B. Cette pierre a été posée par J^{n} N. Vauthier et C^{ne} Martin son épouse et leurs enfants l'an 1845. — J^{n} J^{h} Fournier.* »

« *D. O. M. Dieu sois béni. Set pier a été posé par J. B. Grandemange et M. M. Mangen son épouse et de lan 12. 1804* ».

« *D. S. B. Cette pierre a été posé par E. J. Humbert et M. A. Grandemange son épouse* ».

« *Dieu soit béni. Cette pierre a été posé par Joseph Vauthier et Catherine Charton l'an 1811* ».

« *Vive Joseph Vauthier et Caterine G. Demange sa fame qui mont pausé l'an 7 — 1799* ».

« *D. S. B. Cette pierre a été posée par N. Parmentelot et M. Martin son épouse le 5 mai 1840* ».

« *D. S. B. Pose par Georges Parmentelot et Mlle Joly son épouse le 23 août 1832* ».

« *D. I. S. Vive Jean Nicolas Grandemange et Catherine Poirot son épouse. Lan 1812.* »

« *Dieu soit béni. Cette pierre a été posée par N. Parmentelot et M.-C. Vauthier, sa femme 1824, Le 7 juin.* »

*
* *

Il se fait déjà tard.... le soleil a tourné, le vent froid qui a passé sur les cîmes neigeuses des ballons et du Hohneck, gémit à travers les forêts, nous invitant au retour par Les Brosses et par Chantraine.

Et c'est tout à coup, l'étendue immense de la vallée de la Moselle, vers Thaon et Châtel, les mamelons qui s'abaissent, les terres lorraines qui s'en vont, à l'infini.

Sur la route, nous croisons des paysans endimanchés qui rapportent des denrées et des provisions pour la semaine, des filles au bras de leurs galants, peut-être bien cette Lucie Parmentelot avec son Henri Bichet, qui, bientôt, en l'une des granges de ce Renauvoid sauvage, vont faire à leur tour des petites Bichettes, comme leurs mérettes et leurs pères-grands !

II

25 Mai 1902.

Je ne crois pas, qu'en dehors du merveilleux pays de Gérardmer, il y ait dans les Vosges des sites aussi ravissants qu'aux alentours d'Epinal.

Bien peu de villes possèdent des promenades aussi agréables, des bois aussi pleins de mystère, des fontaines aussi délicieuses et des coins aussi sauvages.

Tout autour d'Epinal, sur l'une et l'autre rive de la Moselle, c'est une succession ininterrompue de mamelons boisés, de rochers à pics, de vallées étroites, de maisons éparses dans les fourrés ou accrochées aux vertes collines.

Sans les forteresses et ouvrages d'art qui écartent trop souvent les touristes des plus beaux panoramas, Epinal deviendrait facilement un centre de nombreuses excursions.

Mais, hélas ! la zône militaire est interdite aux profanes ; il y a nécessité d'avoir à nos frontières mutilées ce vaste camp retranché, et pour les amateurs de belle nature, il faut se contenter de la fontaine Saint-Gœury, des roches d'Olima et de l'exquise, la délicieuse fontaine des Trois-Soldats, au fond du val silencieux de Bénavaux.

Par tous les temps, j'ai revu ce *font* clair et limpide, cette roche qui surplombe et ces naïves inscriptions des vieux braves de l'Empire.

Et toujours ç'a été avec un nouveau charme, une extrême émotion.

Une fois, c'était en hiver.. la neige avait feutré d'un lourd tapis les chemins et le dessous des arbres..., le ciel était clair, et de la glace pendait en menues stalactites de la grotte où sourdait la source vosgienne.

Nul être vivant dans cette lointaine solitude, nul, excepté moi artilleur d'aujourd'hui, qui songeais à ces trois cœurs de

vétérans oubliés, à ces batailles, à ces conquêtes, à cette eau qui s'en allait, gazouillante, vers Epinal et la Moselle.

Et de tout partout, de la neige blanche et du ciel bleu, des arbres qui semblaient morts comme des rochers de grès rose, il me semblait voir surgir des combattants d'autrefois, venant boire à la source mystérieuse et se ranimer à ce contact des eaux vives du pays lorrain.

Vieux morts des champs d'Austerlitz et de Wagram, d'Eylau et de Leipzig, oui, vous aviez raison.. venez oublier la souffrance et la mort en puisant l'eau claire, éternelle et féconde, qui coule aux fontaines de la terre vosgienne, la vôtre !

*
* *

La fontaine Gœury est aussi la chose la plus attirante qui soit aux approches de la ville.

Quand on a tourné la fin des Templiers, au-delà de l'octroi et avant la montée de la Vierge, on est au bois... et tous les sentiers y conduisent, à cette fontaine où il y a des roches superbes qui surplombent un cirque de pierres entassées, usées par les pluies et les glaces, des chemins creux qui, tous, viennent aboutir à la source merveilleuse, non loin de Sainte-Barbe et du Pré Serpent.

Hélas ! les pauvres nymphes des eaux, jadis exorcisées par le bon évêque de Metz, Goëric, comme elles doivent gémir aujourd'hui devant le triste abandon de leur fontaine d'amour.

Les bassins sont délaissés, les roches en gradins ont été mutilées, l'humble niche du saint est vide ; l'eau même, l'eau vierge des douces nymphes du val béni, l'eau semble couler à regret dans une vasque emplie de détritus sans nom.

Et pourtant ce serait si facile d'entretenir ce petit coin paradisiaque, ce merveilleux Eden, si ravissant aux jours d'avril, à la poussée des feuilles, ou bien en les après-midi d'août, quand il n'y a personne et qu'on peut flâner à son aise sur les tables de rose granit, dressées par les gnômes pour les piqueniques d'antan.

En l'honneur des pauvres nymphes, souvent je cueille un rameau de myrtille, une fleurette des bois, et je les fixe à un creux du rocher, où l'eau chante en clapotant, à peine effleurée par des milliers d'insectes aux longues antennes.

Et je m'en vais, regrettant que cette tant jolie fontaine Gœury fût si triste et si délaissée, regrettant de ne pouvoir offrir que mon cœur de lorrain à ces vierges encloses sous la roche, depuis tant d'années et de siècles.

Elles seraient si heureuses, les naïades, les dryades et les oréades, de voir autour d'elles, tous les dimanches d'été, une nombreuse et riante jeunesse, chanter, danser, rire et s'aimer !

*
* *

Pour aller d'Epinal aux célèbres roches d'Olima, il faut grimper ferme aux flancs de l'abrupt coteau des Brosses et de Chantraine, de Chantraine où sont, sur le plateau dénudé, les casernes blanches aux toits rouges.

Et, figurez-vous, qu'à certaines de ces maisons de faubourg, qui se sont bâties un peu à l'aventure, le long des sentiers et des routes, de bonnes gens ont pensé mettre une étiquette de provenance et de propriété.

Et c'est un charme de s'en aller, musant par ces terroirs, autour de la neuve église si originale, qui ressemble à un énorme fortin, pour essayer de trouver des inscriptions, un peu d'art et un peu d'histoire.

Et l'art ici se réduit à bien peu de chose, et l'histoire, c'est seulement ce que je puis savoir du glorieux passé d'Epinal... tandis que je reste souvent enthousiasmé et véritablement ému devant ce panorama splendide, toujours nouveau pour moi.

Par des chemins qui montent et qui descendent, par les bois du haut ou par l'étang du bas, cher aux patineurs, nous allons vers Olima, vers ce vallon qui se rétrécit ou s'écarte soudainement, avec, à des tournants, des manières d'étangs,

des censes isolées et des métairies, des maisons de fécule aux senteurs pénétrantes, avec des ruisselets qui courent de toutes parts et des bois qui montent, montent superbes jusqu'aux cîmes, verts sur un pan de ciel bleu ouaté d'argent.

En route, nous causons d'Epinal et des sièges passés, de ce chemin des Princes, bordé de maisons neuves et que nous venons de parcourir, depuis le faubourg des Brosses jusqu'à la chapelle Saint-Antoine, pittoresquement perchée sur un dyke de rose granit.

Le chemin des Princes à Epinal !

C'est la voie historique que devaient prendre nos ducs de Lorraine, quand les bons Spinaliens leur fermaient bellement les portes de leur cité franche, pour ne point les héberger, eux et leur escorte de gens d'armes.

Et, devisant ainsi du vieux temps et du temps d'aujourd'hui, des princes disparus et de la belle nature, des choses d'artillerie et de l'église de Chantraine, au style un peu déconcertant, nous arrivons au bout de la vallée d'Olima, près des fameux rochers, hauts de quarante mètres et qui sont une des merveilles géologiques des alentours d'Epinal.

C'est un entassement énorme de rochers de grès rose et gris, avec des tables qui surplombent, avec des grottes où l'on se glisse difficilement, des grottes où il fait très frais et très noir en plein midi d'été, des grottes où de l'eau suinte des parois, pendant que des fleurs, des myrtilles et de roses bruyères croissent tout autour, emmy les arbrisseaux qui trempent leurs racines dans les ruisseaux voisins.

Le génie militaire a creusé d'autre part ces rochers à pic, et une manière de tunnel laisse passer la mignonne voie ferrée qui fait, à des lieues, le tour des forts du camp retranché d'Epinal.

Dès la roche grimpée par des sentiers de chèvre, c'est la forêt, la forêt qui commence avec ses milliers de lézards gris, avec ses brimbelles qui laissent un point d'encre aux fonds des

pantalons clairs ; c'est le soleil qui chauffe à plomb ; c'est aussi, en retrait, au fond d'une gorge sauvage, un ruisselet d'eau glacée où il fait bon mouiller ses pieds et les enfoncer dans le sable rose, égrené de la roche.

Et nous revenons par les lacets de Bénavaux, par les Trois-Soldats et le Char-d'Argent sous l'arche monumentale du viaduc de Remiremont, qui se mire en un minuscule étang, au-dessus de la Moselle, toute proche.

III

Juin.

Il pleut, il neige presque en ces jours d'été de 1902.... et lentement, par les sentiers glissants, le long des ravins où l'eau coule, sous les arbres aux larges troncs humides, nous allons quand même vers cette fontaine des Trois-Soldats, qui reste, à tous égards, le site le plus pittoresque et le plus enchanteur de tous les environs d'Epinal.

En route, nous croisons des filles allant aux fraises ou aux genêts dorés, des soldats montant la faction à l'entrée des poudrières endormies dans les roches, des gens qui vont se promener, entre deux ondées, dans les bois verts « où l'on sent si bon ».

Et, l'un d'entre nous, jeune artilleur à l'âme poétique et douce, tire un livre menu de sa large poche... c'est *Paul et Virginie* que nous allons relire sous le vaste abri sous roche qui surplombe le chemin creux des Trois-Soldats.

Curieusement, je parcours l'édition diamant aux si jolies gravures, et mes yeux tombent sur ce passage qui pourrait servir de préface à nos recherches épigraphiques en Vôge :

« *Quelque plaisir que j'aie eu dans mes voyages à voir une statue ou un monument de l'antiquité, j'en ai encore*

davantage à lire une inscription bien faite ; il me semble alors qu'une voix humaine sorte de la pierre, se fasse entendre à travers les siècles, et, s'adressant à l'homme au-milieu des déserts, lui dise qu'il n'est pas seul, et que d'autres hommes dans ces mêmes lieux ont senti, pensé et souffert comme lui ; que si cette inscription est de quelque nation ancienne qui ne subsiste plus, elle étend notre âme dans les champs de l'infini, et lui donne le sentiment de son immortalité, en lui montrant qu'une pensée a survécu à la ruine même d'un empire. »

Comme il avait raison, Bernardin de Saint-Pierre, et comme il nous semble entendre ici, au fin fond des bois spinaliens, la voix des trois vieux grognards racontant leurs campagnes et chantant encore ces refrains qui avaient fait trembler les rois !

Le site est ravissant au possible... même sous la pluie, surtout peut-être sous la pluie, car il n'y a personne ici, personne autour de la vasque légendaire, personne sous les rochers de grès rose, personne sous les feuillées qui semblent fumer, noyées qu'elles sont dans un léger brouillard qui monte du sol.

Il y a un grand calme dans ces bois ombreux ; au fond du val, voici la roche nue d'où jaillit la source immaculée, voici les dalles éparses, où les Trois Soldats ont gravé leurs noms et leurs exploits.

L'eau coule, abondante et pure, formant un ruisselet qui court très vite, rongeant les parois de granit, et chantant doucement son éternelle chanson de vie.

Des légendes subsistent, anciennes et vivaces sur ce lieu si paisible aujourd'hui. D'aucuns prétendent qu'en la vasque d'eau claire, furent trouvés morts un matin, trois soudards bourguignons, venus mettre le siège devant Epinal, avec le Téméraire, leur duc.

D'autres, et c'est l'histoire qui parle avec eux, assurent tout

simplement que ce *retrait* dans les bois était comme le salon d'été, *la chose* de trois vétérans du premier Empire, qui nous ont laissé leurs noms : Demarne, Saulus et Fouché.

Et ces braves invalides, venaient là passer leurs journées, et, du grand des heures, tout en redisant leurs prouesses, ils gravaient sur les roches leur très glorieuse histoire.

Aujourd'hui encore, en juillet 1902, malgré l'usure du temps et les mutilations des hommes, nous avons pu déchiffrer ces beaux caractères romains, profondément gravés, mais qui disparaîtront bientôt.

Une large dalle cause ainsi :

« *J'ai reçu cette balafre à Pulstuck. Qui vous l'a donnée? Le vengeur de deux de ses camarades couchés dans la poussière........* ».

A moitié enterrée, à droite de la fontaine merveilleuse, une autre face de ce bloc de granit nous dit :

« *Ici sont venus trois soldats qui furent tout près de cette fontaine..... Campagne d'Allemagne, débloquement de Landau, blessé le 2 nivôse 1795, bataille de Fleurus.... blessé... Tilsitt... Retraite de... (Russie), généraux russes.....* ».

Au-dessus de l'eau qui sourd depuis des millénaires, toujours la même eau bienfaisante et froide, il y a un rocher énorme formant une manière de grotte peu profonde.... et sur la roche assez friable, nos vieux braves ont écrit cette dédicace :

« *Fontaine des Trois-Soldats.*

« *Du 2 décembre, anniversaire de l'Empire et de la bataille d'Austerlitz et des 3 Empereurs. 1805-1842. Demarne. Honneur aux trois braves. Honneur à l'administration forestière* ».

Au-dessous de cette inscription, on voit, très bien formés, un casque de cavalerie, une étoile de la Légion d'honneur, un cor de chasse et une aigle impériale.

Dans le roc également, il y a une petite niche, avec un encastrement qui semble indiquer qu'autrefois on avait mis là

une plaque ou un emblème, peut-être un médaillon de Napoléon Ier.

Enfin l'épigraphie militaire de la fontaine des Trois-Soldats se complète, à gauche de la vasque, par cette dernière inscription, sur une roche en terrasse :

« *Bivouac de la fontaine des Trois-Soldats, le 15 août 1845. Demarne, Saulus, Fouché.* »

Dormez en paix, les vieux de la vieille.... votre souvenir vivra toujours dans ce vallon désert, où longtemps, bien longtemps, viendront rêver des théories de jeunes Spinaliens, viendront rire et sauter parmi les myrtilles et les roses bruyères les fillettes d'alentour, les enfants de celles qui étaient si petites en 1845, quand personne ne venait troubler votre bénie solitude au fond des bois d'Epinal !

*
* *

Et comme il pleut toujours, nous restons des heures encore sous le gros rocher qui surplombe, et nouveaux Troglodytes, nous cassons la croûte et buvons l'eau claire et limpide... pendant que deux vieilles femmes, *à couve*, sont là, sur le bord du chemin, gardant jalousement deux fagots de bois sec, qu'elles viennent de dérober à la forêt voisine.

Elles attendent le soir, les deux vieilles, « sans faire semblant de rien », le soir, où, à la faveur de la nuit sombre, elles pourront rapporter leur *grappillée* de la journée. Pauvres femmes !

Une éclaircie soudain à la sortie du bois... les nuages filent, entraînés par le vent ; des gouttelettes, par milliers, essayent de sourire, semées en larmes de cristal sur les herbages et dans les feuillées.

Et, à Bénavaux que voici, nous retrouvons ce témoin d'il y a plus de cent ans :

« *D. S. Bénét. Cette pierre a été posé le 24 mars 1796.* »

Comme tout cela nous vieillit... alors que la nature est toujours si jeune, si belle et si pleine d'espoirs, alors que sur la vieille route de Bains, il y a des fleurs jusque sur les roches, et que les grands sommets entre aperçus entre deux averses, nous présentent leurs pointes roses et leurs immenses chaumes aux senteurs odorantes, à la flore toute spéciale.

Encore des inscriptions aux abords d'Epinal aux maisons qui s'étagent ; à Chantraine, celle-ci :

« *D. S. B. Cette pierre a été posée par I. G. Gravier et M. A. Brechain son épouse l'an 1843.* »

En rentrant à Epinal, où nous allons « communiquer » à l'hôtel du Soleil (maison Klein, rue du Boudiou), nous relevons cette pierre au fond d'une cour où des poules picorent :

« *Ces bâtiments ont été faits par Jean-Ioseph Durupt, propriétaire à Epinal et Marie-Anne Saulnier son épouse en 1822.* »

Cette fois, le soleil est revenu tout à fait..... le ciel est bleu, les bois sont verts et la Moselle coule à travers la cité, en deux larges filets argentés.

Il y a des cloches qui tintent en la vieille abbatiale de Saint-Maurice, il y a des fanfares qui sonnent, vibrantes, au jardin Doublat.

C'est une douce invitation à venir visiter à nouveau la curieuse église d'Epinal, à venir rêver emmy les ruines pittoresques de l'ancien château-fort. Nous n'avons garde d'y manquer.

9e Excursion.

Au Pays de Bouzey.

16 Février.

I

Au bout de sept ans, j'ai voulu revoir ces alentours de Bouzey, que l'épouvantable catastrophe du 27 avril 1895 avait complètement défigurés et atrocement dévastés en ce printemps radieux qui mettait de si jolies verdures au front des bois, couronne immortelle de la ville d'Epinal.

Enfant, j'avais visité un matin de vacances, le magnifique établissement de pisciculture, j'avais franchi la haute digue protectrice, un peu en tremblant... sentant déjà sous mes pas les formidables poussées de l'eau captive contre les blocs amoncelés et mal joints... où déjà se voyaient d'énormes fissures, bien mal calfeutrées avec des cordages de chanvre et des *boussattes* de bois.

Et voilà, que par une belle après-midi dominicale, pendant que la neige recouvrait les plateaux et les routes, je m'acheminais avec un ami, les oreilles rougies par la bise très aigre, et le nez transmué en fontaine des Trois-Soldats, vers ces lieux témoins de la grande catastrophe, où la nature frémit, où des vallées furent comblées et des remblais balayés, vers Les Forges et Uxegney, Darnieulles, Chaumousey et Sanchey.

Le ciel est clair... du soleil, à des moments, essaye de lutter par sa douce chaleur contre le vent violent... et nous allons,

seuls sur la grand'route, entre les boqueteaux où les genêts et les bruyères montrent des tigelles desséchées, entre les vallonnements, les buttes aux sombres sapins, et ces carrières qui s'étendent, à l'infini, le long des chemins forestiers.

Les « raines » ne chantent pas, en ce midi glacé, dans les eaux de l'étang légendaire de Chantraine, à moitié gelées, pas assez pourtant pour les jeunes Spinaliens du club des patineurs..... il n'y a personne dans les guinguettes estivales, closes et bien closes, personne que la sentinelle engourdie de la poudrière qui fait les cent pas pour se réchauffer un peu.

Et, après une rapide montée, c'est l'horizon qui s'élargit, avec, au loin, les forts de Girancourt et de Sanchey, les ouvrages de défense des Forges et d'Uxegney, réunis par ce minuscule railway qui fait le tour du camp retranché d'Epinal, à des lieues et des lieues.

Voici les villages piqués dans la plaine, voici les usines aux monumentales cheminées, voici deux trains qui fument à mi-mont, vers la gare de Darnieulles, et, tout au creux du vallon, l'Avière, un ruisseau clair et gentil, qui coula comme un fleuve géant d'Amérique, par un sombre matin d'avril 1895.

*
* *

Les Forges. — La route tourne un peu, et nous arrivons aux Forges, construit sur les deux ruisseaux du Lima et du Rupt de Ménil, grosse agglomération villageoise, dont la forge ancestrale, qui avait précédé les habitations, est entièrement détruite, remplacée qu'elle est par une vaste tuilerie, au-delà du canal de l'Est.

Ce gros village, aux maisons vieilles et neuves, suivant les cas, aux écarts nombreux de Chantraine, Clézentaine, la Ferme-Allier, la Grande-Bruyère, la Tapagie et la Tante-Valentine, s'étend doucement dans la vallée, entre des bois admirables où l'on va boire aux eaux claires de la fontaine Saint-Clément, de la fontaine des Templiers.

Et dans ce village des Forges, tributaire du voisin Uxegney, bien des maisons ont conservé leur état-civil, bien des pierres nous apparaissent, ciselées, gravées, adornées de fleurs et de rinceaux, avec des inscriptions en majuscules romaines, disant les fondateurs, l'âge, quelquefois — par trois lettres — appelant la bénédiction du Tout-Puissant sur le nouvel immeuble :

En voici quelques-unes :

« *Cette pierre a été posée par J.-N. Noël et M.-F. Vautrin son épouse. 1837. D. S. B.* »

« *D. O. M. Dieu soit béni. Cette pierre a été posé par J. H. Humbert et Me Thomas le 2 may 1806.* »

« *Cette croix a été posé par Pierre et Catherine Vautrin son épouse l'an 1809.* »

« *Cette pierre a été posée par Marguerite Vautrin le 20 août 1827.* »

« *J'ai été posée par N. Panrod et M. E. Mathieu son épouse l'an 1820. Dieu soit béni.* »

« *D S B. Cette pierre a été posé par F. Ruffier et C. Lardeux l'an 1841.* »

« *Cette pierre a étee posée par J. F. Clement et MF VME S épouse. 1828.* »

« *Cette maison faite par Jn Jh Marchal et Mrie Agnes Farine en 1839.* »

*
* *

La plupart de ces inscriptions sont effacées à moitié ou recouvertes par le badigeon, tandis qu'à Uxegney, les propriétaires les conservent précieusement et les entretiennent avec soin.

Aux Forges aussi, nous n'avons pas été peu étonnés de trouver, à la clé de deux grandes portes de grange, deux statuettes minuscules, assez bien exécutées : à droite, un chasseur, saint Hubert, le genou en terre, prêt à tirer, à gauche, le cerf mystérieux, portant la croix rayonnante entre ses bois.

A l'entrée et au sortir du village, on remarque deux croix :

la première, au fût cannelé, porte cette inscription sur le socle :

« *Cette croix a été posé par Pierre et Catherine Vautrin, son épouse, l'an 1809.* »

La seconde, avant d'arriver à la Tuilerie, possède un fût richement sculpté et agrémenté d'ornements Louis XV.

Malheureusement, la pierre du socle est tellement usée qu'il nous a été impossible de déchiffrer l'inscription.

D'un côté de la croix, on voit le Christ, dont les pieds reposent sur deux têtes d'anges, et de l'autre, une Vierge-Mère.

Il est curieux de signaler toutes ces vieilles croix qui se dressent ainsi sur les routes du pays vosgien ; c'est, du reste, un des points du programme du Congrès annuel des Sociétés savantes.

Nous avons aussi à signaler aux Forges, une très belle porte de la Renaissance, surmontée d'une niche et décorée de riches ornements.

Et c'est tout... il n'y a pas d'église, en cette grosse bourgade industrielle... il faut aller à Uxegney, en suivant le bord de l'Avière, en passant sous la ligne du chemin de fer d'Epinal à Mirecourt, non loin de la gare de Darnieulles.

Uxegney. — Sur un monticule, où des gens ont pu voir, en sûreté, l'épouvantable catastrophe, on aperçoit, en pleins champs incultes, une croix toute noircie... et puis, l'on descend toujours vers cette Avière, qui n'est vraiment qu'un mince filet d'eau claire.

Et, là, au bout de sept ans, c'est encore l'affreux chaos des choses, les ruines amoncelées, des pierres entassées, broyées, les restes d'un important tissage... et partout, partout dans la vallée, des pierres, semées dans les champs, le long des routes... de vrais champs de pierres... emplacement des maisons rasées par la masse des eaux.

Au bout de sept ans, on voit encore à Uxegney, la ligne

fatale où s'arrêta l'eau bourbeuse, on voit les maisons reconstruites, les chambres où furent noyées 17 personnes, les écuries où périrent les bêtes... et l'on écoute avec effroi les récits des témoins, encore sous l'impression « de l'étrange roulement de tambour » des eaux mugissantes, s'avançant par millions et millions d'hectolitres.

A l'église, au clocher mutilé par une trombe de 1820, on a recouvert les parois de boiseries neuves ; au cimetière, les morts dorment pressés, tout autour du vieux moûtier qui surplombe le val d'Avière.

Dans un angle de ce cimetière, voici une vieille croix à cheval sur le mur qui tombe en ruines, une vieille croix fruste, avec le Christ au sommet, et la Vierge, semblable à ces Madones italiennes ou allemandes, enfouies dans une gaîne de draperies.

Voici encore un petit monument très curieux, malheureusement très mutilé et sans inscription : au centre d'un édicule en pierre, une statue de femme, qui n'a plus de tête, avec, de chaque côté de la niche, deux écussons martelés, dont on aperçoit seulement les contours, les tenants et les couronnes nobiliaires.

A Uxegney également, les maisons ne sont pas rares, offrant au passant leur état-civil :

« *Dieu soit béni ; j'ai été batie par Romarie Thomas 1856. — 1679. D. I. — N. 1679. M.* ».

« *Lan 1812 jay été posez par Jean C. de Lamoize et Therese Poirot son épouse. Dieu soit bénie. Louange à Marie. Tusisoitil* ».

« *R. V. Cette pierre a esté posée par I. Laurent V. let et M. Therese de la Chambre, 1761* ».

« *R U. B S. 1783.*

« *J'ai été bâti par C. Delachambre et Justine Thiriet. 1842.*

« *Dieu soit béni. J'ai été posé par C. R. de la Chambre et M. R. Haustête. S. E. L 6. D. R. L. F.* »

Et, comme aux Forges, une croix à l'entrée, une croix au sortir du village ; à l'entrée, souillé par les boues noirâtres de Bouzey, un gros fût cylindrique portant un Christ attaché à l'arbre de la croix, et, d'autre part, une Vierge tenant son petit enfant ; au-delà d'Uxegney, dans un hamelet qui domine la rive droite de l'Avière, c'est encore une croix au-dessus d'une claire fontaine, une croix qui a vu passer des choses effrayantes, des cadavres de gens et d'animaux, une croix qui a vu les maisons tomber comme des châteaux de cartes et s'en aller au fil de l'eau, dans la trombe qui dévastait la vallée, toute la vallée de Bouzey à Sanchey et Darnieulles, Uxegney, Domèvre, Frizon et Nomexy.

*
* *

C'est à Domèvre-sur-Avière, que l'on a gardé très vif le souvenir de l'horrible catastrophe.

Au cimetière, on a adapté à une colonne une plaque de marbre blanc : *A la mémoire des victimes de la catastrophe du 27 avril 1895.*

Et au-dessous, la longue liste funèbre des 31 personnes de Domèvre, emportées par les eaux et noyées, hommes, femmes et enfants.

Au-dessous, on lit ces versets des psaumes :

« *Les flots de votre justice, Seigneur, ont passé sur moi !* »

« *Du fond des eaux, j'ai crié vers vous ; Seigneur, exaucez ma prière.* »

A ce même monument, sur le soubassement, est fixée une autre plaque de marbre, rappelant que là est inhumé :

« *M. l'abbé Joseph Tarte, dont la piété a érigé cette croix, curé de Domèvre sur Avière, de 1824 à 1870. Ses bonnes œuvres perpétuent sa mémoire.* »

A une maison de ce village de Domèvre, au centre, nous avons relevé la date de 1706. I. G. et cette inscription :

« *Cette † posée en 1626 a été Restau Rée avec l'approbaTion de N. Briqué e maire et Du conseil. 1842.* »

D'un côté, le Christ en croix ; de l'autre, un évêque mitré et crossé, avec, au-dessous, les initiales S. E. (St Evre, Domèvre).

*
* *

Et, tout pleins de ces souvenirs lugubres, nous revenons à Epinal par les bois, remettant à plus tard la visite de Darnieulles, de Chaumousey, où naquit Boulay de la Meurthe, où fut novice Pierre Fourier, et de Bouzey, hameau perdu dans un vallon charmant, et qu'une folle imprévoyance a si tristement rendu célèbre dans le monde entier.

II

2 Mars.

Aujourd'hui le paysage a changé : *nivôse* est soudainement transformé en *floréal...* c'est par la vallée de l'Avière comme un printemps éternel, une brise embaumée qui vient des montagnes et des forêts résineuses, avec un clair soleil qui éblouit presque, tant il se reflète dans les eaux, les eaux vives qui courent à travers le pays, au milieu des champs, en toute pente du sol vosgien.

Et nous allons à l'aventure, par ce jour de dominical repos, par des chemins boueux et caillouteux tour à tour, sous la protection des forts et des batteries d'Epinal, dont il nous est interdit de franchir l'enceinte, avec, devant nous, la flamme tricolore qui s'agite, très loin et très haut, au-dessus du fort de Girancourt.

Rouge est la terre dans ce plat pays de la Vôge, avec des boquéteaux, avec des mamelons verts ou grisâtres, avec les anciens *regards* des eaux de Darnieulles, qui viennent des grands réservoirs de nos montagnes.

*
* *

Darnieulles. — Une longue gare de bifurcation qui vit et subit le désastre de 1895, où l'on entendit la voix des grandes eaux mugissantes, venant heurter et soudain démolir les talus, les rails, toute l'œuvre des hommes et des capitaux.

Et sur un monticule qui regarde les Forges et la forêt d'Epinal, voici Darnieulles, une antique, très antique bourgade lorraine, n'ayant qu'une longue rue qui s'étend, sur la route, à l'infini (1).

Il n'y a plus trace, en ce Darnieulles, de ces princes lorrains qui en furent les hauts et puissants seigneurs, plus trace, oh ! non, de ce beau sire qui portait en son écu au champ d'or, la *contrebande* ducale, de gueules aux trois alérions d'argent.

Ce noble fils que Charles II avait eu, en commerce illégitime, de la belle Alison du May, fille d'un chantre-prêtre de la Collégiale Saint-Georges de Nancy, avait été mis par son père à la tête de la seigneurie de Darnieulles ; il fut ainsi la tige et le chef de ces vaillants sires qui avaient du sang lorrain dans les veines, ce sang adultérin que notre Jeanne d'Arc avait tant reproché au vieux duc podagre, à sa venue à Nancy, en 1429.

Cependant nous retrouvons un souvenir de ces princes de « contrebande » ; c'est une ruine, très imposante encore, une tour aux angles bien taillés, haute et majestueuse, avec des fenêtres et des meurtrières, et se profilant avec sa masse de pierres grises, sur le ciel bleu du printemps lorrain.

Vainement nous en appelons à l'âme de ces pierres, pour nous redire le passé, depuis 1279, où des sires de Darnolium la construisirent belle et blanche, leur forteresse, puissante et solide, avec les corvées et le sang des manants, jusqu'à cet épisode de 1650, gardé en nos archives, où quelque pauvre diable fut condamné par le seigneur de Darnieulles à recevoir

(1) Darnieulles ou Darnolium est un diminutif de Darney. D'après Dom Calmet, ce mot viendrait de Darnus, banquier.

vingt coups de bâton, pour avoir osé, le malheureux, pêcher dans les eaux de Monseigneur !

Et de voir ces vieilles pierres qu'on éventre tous les jours et qui vont « quibouler » sur les gens, c'est comme le passé qui reparaît à nos yeux avec Jeanne d'Arc, la petite Jeannette de Domremy qui n'eut pas peur de dire à son duc : « Vous avez fauté, Messire, avec la bâtarde de votre chantre... et c'est Dieu qui vous punit ! »

*
* *

Darnieulles, le Darnieulles d'aujourd'hui, s'étend, s'étend sur son mamelon, avec sa double rangée de belles et vastes maisons, aux engrangements sans fin, aux maix et aux chènevières à perte de vue, aux puits nombreux, coquettement surmontés d'une sorte de bonnet pointu, que portent en l'air quatre gros fûts de pierre grise.

Les maisons se suivent, blanches et neuves en majeure partie, ayant presque toutes deux portes ; la grande, en arc surbaissé pour les bestiaux et l'entrée des voitures, la petite, ornée de moulures, de filets sculptés, d'inscriptions, d'une haute niche, vide du saint, pénate de ce lieu.

Cette manière de décorer ainsi les portes dénote évidemment chez nos paysans de Darnieulles de la fin du XVIIIe siècle ou de l'aube du XIXe, un certain goût et une aisance relative.

Il y a du soin, de la recherche, une élégance voulue, dans la confection de ce seuil familial, dans la disposition des inscriptions commémoratives, des filets et des fleurettes, malgré souvent la naïveté et le peu d'orthographe des ciseleurs du lieu.

Et c'est tout de même bien intéressant, allez, de lire et de copier ces bons vieux textes, qui disent, cahin-caha, chevauchant l'un sur l'autre, avec des fautes et des mots tronqués, les noms des fondateurs, l'âge de la maison et souvent, commencent ou finissent par une invocation à la Divinité.

Pour Darnieulles, avec deux croix érigées au bout du village,

dont l'une « *en 1857, par la pure et tendre dévotion des habitans de Darnieulles* », avec l'église, quelconque, oh ! très banale, reconstruite en 1740, avec un cimetière très mal tenu, faisant le tour, nous n'avons pas trouvé grand'chose de bien intéressant, si ce n'est cette très curieuse devise, placée jadis sur la maison d'un sage ou d'un meurtri de la vie :

« *La vie ne nous et donné que pour nous préparer à la mort. 1754.* »

Il y a une belle maison d'école avec grille monumentale sur la rue, le tout daté de 1881, avec, sur la façade, une niche ovale pour un buste qui fait encore défaut.

Et puis, de ci, de là, au-dessus des portes, à l'angle d'une construction, près d'un fumier où « grouinent » des porcs, ramenés en bandes par un grand gars au clairon sonore, voici les états-civils de maisons Darnoliennes :

« *Bâtie par Jn Thiriet et Mari Salmon. 1839* » — « *Gé été bâti par F. Bonard et M. Salmon sont épouze et P. P. C. B. D. 1829.* ». — « *Cette maison a été bâtie par J. B. Serpolier et Ane Chamagne, sa femme l'an 1839.* ».

Tout proche, un joli cadran solaire, daté de 1698.

Au cimetière, près du mur d'entrée, cette inscription sur marbre blanc :

Ci-gît un brave de l'armée française en Russie, Joseph Leval, fils de Bte Leval et de Jie Dugravot, caporal au 4e régiment d'infanterie de marine, né et décédé à Darnieulles, vivement regretté de sa famille et de ceux qui l'ont connu, 1832-1857. La mort en le frappant au retour de Crimée, décora son cercueil des lauriers de l'armée. Qu'il repose en paix.

Nous laissons en paix ce brave petit caporal de Darnieulles, et nous continuons notre mission épigraphique, au grand étonnement des garçons et des filles qui pensent qu'ils vont sans doute « avoir des soldats à loger. »

Voici encore des états civils de maisons :

« *La vie ne nous et donné que pour nous préparer à la mort. 1754.* » — « *1805. G. P. M. B. – F. L. 1786. – L'an 1809.* » — « *J'ai été posé par D. Clartaux g^{con} m^{chal} le 11 juin 1851.* »

« *Ad majorem Dei gloriam. Virginisque Mariæ. J'ai été posée en l'an 1830 par M^{rie} M^{g} Morel, veuve de défunt George N^{las} Humbert de son vivant propriétaire à Uxegney assistez de Hubert Ch^{les} son fils. An 1830.* — « *G. E. P^{e} par Genay J. D. chevalier de la légion d'onneur et M. Parmatelot son épou. 1844.* »

« *Cette pierre a été faite par J. Thiriet et posé par F. Mangin et Ane Contau sa fame en 1803 de l'an II.* » — « *J'ai été bâtie par J^{h} Thiriet et M^{rie} Salmon son épouse et posé par Constant Thiriet en 1825.* » — *J'ai été bâtie par Iean Peri et Mariane Didot sa fame et posé par J. M. Peri fize en 1807.* »

Il est quatre heures... le village semble mort en cette après-midi de dimanche printanier... et nous quittons Darnieulles, par un long ruban qui serpente au-dessus de l'Avière, pour aller à Chaumousey, patrie des deux Boulay de la Meurthe, les hommes d'Etat du Directoire et de la Seconde République (1), pour aller à Sanchey et à Bouzey, dont la digue se dresse, menaçante, au-dessus du canal de l'Est, au-dessus du val d'Avière, avec cette brèche formidable par où la mort a passé.

III

16 Mars.

Comme il fait soleil sur les routes un peu détrempées et que déjà les jours s'allongent en les soirées de mars, nous quittons

---

(1) Sur les deux Boulay, lire :
Sadoul, *Etude sur Boulay de la Meurthe*, Nancy 1880.
De Ladoucette, *Obsèques de Boulay de la Meurthe*, 1840.
X..., *Boulay de la Meurthe*, 1868, 395 pages.
Godart de Saponay, *Henry Boulay de la Meurthe*, 1859.

Darnieulles aujourd'hui pour Chaumousey, l'esprit hanté par cette inscription mélancolique que nous venons de placer en nos carnets :

« *La vie ne nous est donnée que pour nous préparer à la mort !* »

N'est-ce pas la même pensée, déjà reproduite à Nancy dans la rue Saint-Georges :

« *Faicz bien en ton temps ; quand on est mort, il n'est plus temps* » ?...

Je préfère encore celle de Vincey : *Vive ut Vivas*, qu'on retrouve à Maxey-sur-Vaise, en 1704 et qui se rapproche de ces deux textes plus réjouissants, l'un de Charey, près de Thiaucourt :

« *Vive l'amour, mais qu'on dîne. 1577.* » — l'autre, au café Petitcolas, à Vittel, en caractères gothiques, et qui rappelle une vérité toujours vraie dans ces quatre vers si curieux :

Les Amis de ce tems
Ressemblent les melons :
Il en faut gouster cent,
Pour trouver un de bon.

Chaumouzey. — C'est la patrie de trois illustrations lorraines : saint Scheir ou Seherus qui vint y fonder, en 1090, dans un site sauvage des Vosges, une abbaye fameuse ; Pierre Fourier, novice des Chanoines Réguliers, que ses confrères relâchés voulurent un beau jour empoisonner ; enfin Boulay, dit de la Meurthe, quoique vosgien, parce qu'il fut envoyé au Conseil des Cinq-Cents par le département qui avait Nancy pour capitale

Il n'y a plus trace à Chaumouzey de ces gloires régionales : l'abbaye, là-bas, près du lac de Bouzey, n'a plus guère à montrer que des ruines informes ; rien ne rappelle le souvenir des deux Boulay, père et fils, et c'est comme une grande bourgade

très triste qui s'allonge sur la route, à dextre et à senestre, comme emprisonnée par les hauts remblais du canal de l'Est, encerclant les maisons du village.

Pour arriver à ce Chaumousey, le chemin vicinal accomplit des détours sans fin, passant par une manière de boqueteau, où, aux premières sèves du printemps, les arbres se couvrent de menues fleurettes, où, derrière les grands taillis, il y a des amoureux en quête de douce solitude.

A Chaumouzey, nous admirons une superbe église romane, à trois nefs, toute neuve, bâtie sur un terre-plein et surmontée d'un clocher pointu qu'on aperçoit de très loin.

Et déjà cette église, où l'on voudrait voir en belle place les deux héros du lieu, saint Scheir et saint Pierre Fourier, avec les autres gloires religieuses de la Vôge, cette église est toute remplie de statues en terre cuite, odieusement barbouillées et polychrômées.

Au chœur seulement, une très bonne copie du tableau si connu : Saint Charles et les pestiférés de Milan.

Et, tout de suite, sur la route, s'en vont à la débandade, les maisons blanches de Chaumousey, où, seulement, parmi beaucoup de textes mutilés et illisibles, nous pouvons lire ceci :

« *D. S. B. Cette maison a étée bâtie par C. Thiriat et Mrie Garnier son épouse lan 1842. F. S. Colnen.* » — « *Au nom de Dieu cette pierre a été posée par Pierre Marotel.* » — « *Dieu soit bény. Ainsi soi il. J'ai été posée par Marguerite Catherine et Marie Agate les Munier assisté de Nicolas Munier et Marguerite Guericolas leur père et mère le 1 août 1782.* » — « *Cette pierre a été posé par Jean Baptiste Chanot et Elisabeth Martin son épouse et de Marie Joséphine leur fille âgé de 2 ans le 25 mai 1833.* »

Enfin, nous copions avec intérêt cette dernière inscription chaumouséenne, qui prouve qu'en pleine Révolution, en 1797, le culte catholique existait encore en ce lieu et qu'il y avait un curé, qui bénissait les maisons neuves de sa paroisse :

« *Au non de Dieu, cette pierre a été posée par Pierre Nicolas Marotel, fils de Pierre Marotel et de Marie-Anne Deblaye ses perres et meres et a été bénitte par Jean Baptiste Chalon curé de Chaumousey le deux may lan 1797.*

Et c'est tout... par les champs, nous revenons vers Bouzey, dont la digue émerge du vallon de l'Avière, en saluant les nombreux écarts de Chaumousey, le Calmosiacum d'autrefois, l'Abbaye, l'Aumonière, la Folie-Calette, la Folie Gérard, la Michotte, le Pautel et la Tuilerie, les granges d'Olima et de Sanchey.

Voici le val maudit qui porte encore les traces affreuses de l'épouvantable cataclysme de 1895, voici la digue avec sa brèche, la digue toujours menaçante, voici le chaos et le désert, les pierres entassées, les troncs d'arbres rasés au niveau du sol.

C'est encore au bout de sept ans, un spectacle d'horreur que ces approches de Bouzey... et cette vallée où rien ne pousse plus, où l'on sent qu'il s'est passé comme un déchirement de la nature, où les forces brutales contenues à grands frais, ont transformé, dans leur soudaine furie, le pays tout entier pour des siècles, — cette vallée nous apparaît comme un immense tombeau, un champ de mort et de désolation sous les derniers rayons du soleil printanier, à l'heure où déjà, sur les prés étendus, il y a des buées qui s'entassent, fantômes légers des êtres qui ont péri dans la tourmente, et qui reviennent là, aux lieux où ils ont aimé, où ils ont tant souffert.

IV

25 Avril.

A sept ans d'intervalle, nous revoici presque jour pour jour, aux lieux mêmes où, tout au matin du 27 avril 1895, se rompit brusquement la célèbre digue de Bouzey.

Sous l'effort des eaux entassées dans l'étang aux deux cornes

immenses, le mur céda... et la mort, avec la trombe furieuse, parcourut toute la vallée de l'Avière, de Bouzey à Sanchey, et d'Uxegney à Domèvre et Nomexy.

Nous avons voulu revoir ces lieux maudits, repasser sur cette muraille qui retient les eaux, contempler cet étang qu'éclaire un radieux soleil, et que l'Etat consacre à l'alimentation rationnelle du canal de l'Est.

*
* *

LA BOURIEURE ET BOUZEY. — Revoici, au-delà de Chantraine, où retentissent sans fin les clairons des casernes blanches, revoici la route agréable des Forges, les fumées et les rouges agglomérations des usines de M. Gluntz, que nous regrettons de n'avoir pas rencontré en nos excursions.

Et, à une descente rapide de chemin creux, entre des maisons qui dévalent, face à la batterie de Sanchey et au fort important de Girancourt, c'est un hamelet de terriens, La Bourieure, annexe des Forges, où des jardinets s'éveillent et des arbustes se couvrent de fleurs blanches.

Sur ces maisons, les plus vieilles et les plus solides, on recueille des inscriptions naïves, engoncées dans leur badigeon, et laissant voir leurs fautes d'orthographe et leurs essais médiocres de décoration artistique

C'est un Nicolas Dumont qui bâtit sa maison en 1773, avec le monogramme du Christ et les deux lettres J. C. accolées.

« *Nicolas Dumont 1772. I C I S 1773.* »

« † *D. S. B. Cette pierre a été posée par J. Jehin et M. E. Ruer son épouse* ».

« *D. O. M. Dieu soit bény. Cette pierre a été posé par George Heumbert et Agneis Mathieu l'an 1803.* »

Au sortir du hameau, dont les fontaines coulent à pleins goulots, voici, sur la route, une très haute croix au fût des plus élégants, avec un énorme dogue, couché sur les degrés de pierre blanche... la fidélité au pied de l'amour.

Et la route s'en va, droite et rose, rose de grès concassé et pilé, rose comme les pêchers de Lorraine qu'on aperçoit en ces radieuses journées d'avril.

Voici l'amenée des eaux à l'étang de Bouzey, la rigole qui s'en va, en courbes élégantes, et qu'on a décorée, de ci, de là, de boqueteaux de sapins, rigole qui va descendre sur le canal en cascatelles blanches, au bruit mélancolique et sempiternel.

Et tout d'un coup, Bouzey apparaît, avec sa demi-douzaine de maisons, neuves en partie, situées de part et d'autre, sur la pente de l'étroit vallon, avec la digue à la brèche formidable, avec cette muraille énorme qui s'en va, droite, à cent mètres du canal de l'Est.

Il y a Bouzey-Sanchey et Bouzey-Chaumousey..... maisons éparses sur le ban de ces deux communes vosgiennes, les unes assez haut perchées pour avoir résisté à la trombe, les autres disparues et reconstruites depuis.

Et c'est encore la désolation et l'épouvante en ces approches de sinistre souvenir.

C'est un chaos sans nom de pierrailles, de murs rasés à fleur du sol, avec des trous, des bossellements sans fin, des troncs d'arbre qui émergent encore à un pied du sol, et des broussailles qui ont poussé dans cet immense pierrier, au milieu des ruines amoncelées.

Une eau coule, limpide, au milieu de ce désert de pierres noircies ou verdâtres, c'est l'Avière, qui sort de l'étang, par une fissure — normale — de la digue refaite.

Et cette digue, dont on a baissé le niveau, cette longue muraille où trois hommes peuvent passer de front, ne laisse pas, malgré son apparente solidité, que d'inspirer la terreur et l'effroi.

On revit facilement la scène affreuse d'il y a sept ans, alors que le mur montait plus haut, rejoignant les deux grandes lèvres, béantes aujourd'hui.

Une cloche sonne... au loin... la messe à Darnieulles ou à

Chaumousey au clocher pointu .. il nous semble que c'est la tintée des agonies et des morts.

Nous croyons assister à ce spectacle tragique : la poussée furieuse, l'entraînement des pierres, le jaillissement des eaux, la cuvette de l'étang à sec, pendant que, devant nous, avec un bruit pareil au tonnerre, la masse effroyable s'en va, brisant tout, allant porter la dévastation et la mort.

Aujourd'hui le soleil brille après l'ondée matinale d'avril... il y a des fleurs aux arbustes qui ont poussé sur les ruines des maisons ; des filles robustes passent, joyeuses, allant au moûtier voisin... et, bercés par la musique de la nature en fête, nous voguons lentement sur le lac argenté, qui s'étend, s'étend très loin, au pied des monts, au pied des forêts, jusqu'au site agréable de l'abbaye de Chaumousey.

L'Abbaye de Chaumousey. — Ces vieux moines des âges de fer avaient vraiment l'amour de la belle et grandiose nature, et l'endroit où ils fondaient leurs moûtiers était toujours l'un des sites les plus sauvages, les plus pittoresques et les plus retirés de la contrée : témoins Etival et Saint-Dié, Remiremont et Clairlieu, Sainte-Marie aux Bois et Chaumousey.

Oh ! vivre à Chaumousey, loin du bruit, de l'agitation, des luttes vaines et stériles de la politique, des foules banales et si niaises, quelle douceur et quel rêve !

L'abbaye est toujours là, du moins ce qu'il en reste, hélas ! au bord même de l'étang qui finit en ce vallon désert, adossée à une sylve séculaire de nos Vosges, et comme entourée de silence, de l'infini silence des grandes solitudes religieuses

Nous abordons dans un pré qui dévale, aux dessous fangeux, face à l'ancien perron des moines, disparus pour toujours, face au palais abbatial, dont une partie n'est plus, mais qui a quand même grand air, avec ses deux rangées de fenêtres, ses contreforts puissants et ses assises de pierres de taille.

Et nous entrons, errant à l'aventure, dans cet enclos im-

mense qui fut la riche abbaye de Chaumousey, où il n'y a plus que des maisons banales, cinq ou six, bâties à l'aventure dans les jardins, avec des débris d'église et de couvent, de cloîtres et de dépendances.

Et, dans ces lieux où fut, des siècles durant, la vie régulière et calme des moines, c'est aujourd'hui la mort, la mort du passé et la mort du présent.

Où le tombeau miraculeux de Seherus, le saint fondateur? Où le mémorial du séjour de Pierre Fourier, où les églises magnifiques, les sculptures, où les théories de religieux et de frères lais, où les abbés crossés et mitrés, où les cloches tintant matines, où la tradition et les souvenirs de huit siècles de gloire ?

Au Musée d'Epinal, il y a quelques débris de belles sculptures monastiques, la dalle effigiée de l'abbé Guy, dit-on ; et puis, c'est tout..... l'histoire même n'est pas faite entièrement de cette fondation merveilleuse (1), de ces moines — si relâchés au XVII[e] siècle — et qui voulurent un jour empoisonner le jeune novice Pierre Fourier, de Mirecourt, trop juste et trop saint pour eux.

Et pourtant, après Dom Martène, après Dom Calmet, après Ruyr, il y aurait beaucoup à dire sur cette abbaye célèbre, dont les ruines étaient encore si imposantes en 1820.

Aujourd'hui nous errons, tristes, en compagnie du père Gueurycolas, un vieux de l'endroit, à travers ces vestiges et ces enclos.

On nous montre l'intérieur du palais abbatial, à la cuisine monumentale, dont les voûtes retombent sur un pilier central, aux couloirs très reconnaissables, aux belles portes sculptées de style Louis XV, au très élégant colombier voisin.

Voici, quelconque, proche les ruines de l'église du XI[e] siècle, voici la maison de notre guide, avec une pierre où nous lisons :

---

(1) cf. Thévenot : L'*Abbaye de Chaumousey*.

« *Posé par D. Crolet et M. V. Guerycolas le 27 mai l'an 1837.* »

Et nous essayons d'arracher leur secret aux ruines (presque disparues) de la grande église, longue de 58 mètres, dont voici les pans de mur du portail et le caveau sépulcral des abbés mitrés sous l'étroite absidiole qui domine l'étang de Bouzey.

Ces ruines, ce terre-plein de l'église, sont à l'Etat... il serait bien facile d'y opérer des fouilles et d'y rechercher un peu d'art, un peu d'histoire locale.

En 1820 pourtant, presque toutes les murailles existaient encore, l'agent-voyer Hogard en a fait un relevé et un croquis que la *Lorraine-Artiste* a publié en 1890.

Dans le tombeau, large, splendidement vouté, nous restons là à écouter battre nos cœurs, dans le silence éloquent du passé et des siècles qui pèsent sur ces pierres taillées.

Il y a sans doute, sous nos pieds de profanes visiteurs, il y a des ossements de Messires très hauts et très puissants, des ossements qui se désagrègent, confondus dans la poussière, et roulés peut-être, à des jours, par les eaux de l'étang qui s'infiltrent jusqu'ici.

Dehors, c'est la lumière, c'est la vie, le soleil et la chaleur; il y a des violettes qui poussent, là même où les moines psalmodiaient, où descendait sur l'autel le Corps de Dieu... plus loin, dans le silence de ce dimanche printanier, un chien s'étire sur l'herbe nouvelle.

Et c'est encore, en cette solitude vosgienne, à dix kilomètres d'Epinal, c'est encore la grande paix des êtres et des choses....

A l'entrée d'un ponceau, une vieille croix vous regarde tendrement, face à un superbe portail de la Renaissance — ce qu'il y a de plus beau à Chaumousey — triple portique de toute beauté et de suprême élégance, et qui était, s'il vous plaît, la façade des écuries de la noble et puissante abbatiale.

On parle d'art moderne... jamais on ne trouvera mieux que cette page d'architecture lorraine, écrite sur la pierre grise et

très solide, qui se dresse en assises séculaires, au fond du val Chaumouséen.

Et c'est tout pour Chaumousey, tout, avec pourtant, dans une maison neuve et basse, encastrée dans le mur, au pied d'un lit, une statue en pierre blanche du XVI[e] siècle un grand Christ mort, tout nu, et posé debout, regardant, de ses yeux morts, les bonnes gens qui sont au lit.

Pour les petits enfants de Chaumousey, ce Christ d'un sépulcre de l'Abbaye, c'est le *peut' homme* de l'endroit, qui jette l'effroi dans les jeunes cœurs, lui, le Dieu de tendresse et d'amour.

Sur l'eau du lac, où des gouttelettes de pluie font des ronds, nous revenons silencieux et rêveurs, songeant à ces moines, à ces vies mortes, à ce vieux saint Scheir des temps carolingiens « *qui sine fraude vivit post facta Seherus* », qui vécut sans fraude, après bien des exploits, fondateur de Chaumousey.

V

27 Avril.

Tout ce lointain pays de Bouzey, qui va d'Epinal et de la vallée de la Moselle au ruisseau d'Avière et à la ligne des forts, est rempli de sites adorables et d'un charme pénétrant.

Partout sur les mamelons, des bois de sapins des roches qui surplombent, des coins qui sont des promenades ravissantes, des vallons retirés et d'infinie solitude, où naissent des fonts (1), où coulent de clairs ruisseaux vosgiens.

D'Epinal au pays de Bouzey, c'est, à chaque pas, des maisons isolées sur la route ou dans le fond d'un bois, des fermes et des censes du vieux temps, Bénavaux et Renauvoid La Bourieure et Châtimont, la Côte-Olie et le Pré-Goutteux, Mondésir et les Hauts-Cailloux, le Souche et le Pré-Vitoux,

(1) Font, fontaine, source, gouttes d'eau claire,

maisons rouges et blanches, et vastes et basses, où vivent de bonnes gens simples qui nous accueillent avec beaucoup d'honnêteté.

*
* *

Sanchey. — A un tournant de la côte qui surplombe la digue de Bouzey, voici le village de Sanchey, qui dévale coupé par le canal de l'Est, et qui prolonge en deux pointes, ses deux douzaines de maisons, plantées au hasard des héritages, toutes éloignées les unes des autres.

C'est l'heure — en cette vesprée dominicale — où le porcher ramène ses bêtes au bercail, ses bêtes au groin sali et qui viennent de *feurguegner* dans les terres : les truies énormes, suitées de maigres gorets, qui, dès le prochain hiver, seront transmués en grillades et saucissons.

Et des femmes attendent *la leur*, de coche, avec sa *litée*, et des enfants, avec des *boussattes* de bois, font la chasse aux réfractaires qui dépassent le *tect* familial.

Les maisons, immenses et profondes, s'en vont, sans ordre, les maisons de Sanchey, laissant au *mitan* de la côte les deux écoles communales, la neuve avec son menu clocheton, la vieille, où réside un sabotier, où l'on peut lire encore sur le linteau de la porte :

« *Cette maison a été construite par le zèle des habitants de la Cme de Sanchey. Jh Ns Sn Michel entrepreneur, en l'année 1836.* »

A des angles de maisons, près des portes *grangières*, ou bien sculptées au-dessus de *l'huis* des habitants, c'est toujours la suite intéressante des inscriptions naïves, des états-civils des demeures, bâties là par de bons paysans.

Tour à tour nous lisons :

D. S. B. Cette maison a été rebatie par D. Thomas et E. Thomas son épouse. L'an 1844. » — « *D. S. B. Cette pierre a été posée par Nlas Jh Thomas Jne et Mrie Catherine Grande-*

mange son épouse lan 1861. » — « *J. E. P. N. Demangel et M. C. Thomas s. épouse. 1820.* » — « *J'ai été possés par Simon fisse de Dominique Thomas et de Genevièves Perrage Prei. R Palle. L'an 7 D. L. R. F.* » — « *D. S. B. Cette Pierre a été posée par D. Mariotte et M C. Babel son épouse. Le 26 avril 1839. C. S Hayotte entrepreneur.* »

Tous les gens, ou peu s'en faut, sont alliés, conjoints et parents dans cette humble commune de Sanchey, et ils ont tenu à le dire, et les vaillants entrepreneurs de ces larges maisons villageoises ont voulu signer leur œuvre durable et solide.

Et soudain, voici une façade monumentale, toute en pierre de taille, avec une niche ouvragée renfermant une antique Madone en pierre, dont on a brisé l'Enfant, une façade où les assises succèdent aux assises, où l'on a encastré —en les mutilant, hélas ! — deux adorables frises et rinceaux de la Renaissance, d'un exquis travail de sculpture.

Plus loin, reprennent les épitaphes à la naïve orthographe :

« *Dieu S. Béni. Cette Pierre a été posée par Nlas Boit Roy et Mane Mariotte son épouse le 23 mai 1838. C. S. Hayotte entrepreneur. J. B. Lagorge.* » — « *Dieu soit béni. Cette pierre a été posée par B. Simon et N. Joseph Thomas fils de Sn Thomas et de Ma Thomas leurs père et mère le 6 juin 1835. C S. Hayotte ent. H. Méline.* » — « *Cette maison a été bâtie par Joseph Chrétien, garçon, l'an 1805* ».

En remontant vers la batterie de Sanchey, au milieu de laquelle flotte le pavillon aux trois couleurs, nous songeons à ce garçon de Sanchey, qui se faisait construire une demeure, pendant qu'au loin, Napoléon entraînait les jeunes Vosgiens à des victoires sans nombre.

Aux dernières maisons de Sanchey, voici une tête d'ange ou d'amour, débris de Chaumousey, sans doute, et encastrée dans la muraille.

Sur une porte : *C. 1736. L.*

Et finalement, près d'un puits à la poutre branlante, mode pittoresque du temps passé :

« *D. SS. B. Jax été posé[e] par Jean B Thomas Et Marie C. Jean Pierre son épouse eit leurs anfans le 14 aoust 1813.* »

Golbey. — De l'étang de Chantraine, d'où sort le ruisseau de Grandrupt, nous revenons à Golbey, un des gros faubourgs d'Epinal, Golbey au clocher en bulbe d'oignon, à l'église fruste et qu'on vient d'élargir.

Voici le joli moulin de Barbelouze, près des roches aux marbres veinés, voici la vallée de la Moselle qui s'élargit, avec, au fond, le pont-canal de l'embranchement d'Epinal.

Il est triste, ce gros village de Golbey, triste comme toutes les bourgades trop neuves, poussées à l'entrée des villes, triste avec ses maisons trop blanches, ses usines au milieu du vallon, sa rue grimpante aux cafés-concerts et ses carrousels aux airs défraîchis.

Essayons pourtant d'y glaner un peu, si possible, dans ce tournant de vieille rue, restant du village primitif, de ce village qui possédait une antique église aux curieuses inscriptions gothiques de 1511, recueillies au Musée d'Epinal.

Voici la maison d'école. On y lit que : « *La commune de Golbey, aidée par l'Etat, par le département et surtout par les libéralités du vénéré abbé Haustête, né dans ce lieu, a fait construire cette maison, spécialement destinée à son école de filles, en 1842.* »

Cet abbé Haustête, généreux bienfaiteur de Golbey, est vraiment honoré dans son pays natal.

A l'entrée de l'église, il y a une manière de cénotaphe en marbre blanc, rappelant son souvenir et ses largesses ; près du clocher bulbeux, on lit encore sur sa tombe — la seule conservée de l'ancien cimetière — sa curieuse épitaphe, qui rappelle ses titres et sa vie bien remplie.

Voici cette épitaphe. Elle intéressera à divers points de vue :

« *Joseph Haustête, né à Golbey le 8 janvier 1768, séminariste à Saint-Dié de 89 à 91 jusqu'au Diaconat ; conduit ensuite par une admirable Providence dans une autre carrière, en fuyant la persécution du schisme, il fut pendant 20 ans, commissaire des poudres, sans perdre le goût de sa sainte vocation. Fait prêtre à Nancy en 1815, procureur du Séminaire pendant un an et demi, curé de Médonville pendant 3 ans, puis pendant 17 ans, aumônier du monastère des Dames bénédictines de Flavigny* (1), *Chanoine honoraire de la Cathédrale de Nancy.* »

A Golbey, on ne trouve pas beaucoup d'antiquités ; voici, dans un mur, un Christ en pierre, tout mutilé ; à une corniche de maison, la date 1622 ; au-dessus d'une porte : G. 1700. C ; un monogramme du Christ à une clé de grange, une rosace à fleurons gothiques ; une niche de 1710 où se trouve une statue de saint Paul, et une fort belle taque de cheminée, aux armes de France et de Navarre, avec date : 1630.

Nous n'avons pu recueillir à Golbey que deux inscriptions portières :

« *Cette pierre a été posez par J. Laurent et M. Charvoye 1799. L'an 7.* » — « *J'ai été posés par Joseph Haustête et M. Anne Simon son épouse l'an 1805. Dieu soit béni.* »

L'église, banale, horrible à tous égards, remonte seulement à 1836. On le voit assez, et il n'était pas besoin de cette longue inscription un peu vaniteuse, tracée sur marbre blanc à la gloire des édiles de l'époque :

« *L'an de grâce, sous l'administration de MM. Penoux, maire, Houillon, adjoint, Morel, Demange, Colinmaire, Jacquot, Laurent Gremillet, Bled, Jacquot cadet, conseillers, M. Grillot, architecte, MM. Mougin, Cordier, Marchal,*

---

(1) Flavigny-sur-Moselle (Meurthe), ancien prieuré bénédictin, illustré par Dom Remi Cellier, devenu, après la Révolution, une abbaye de femmes, sous la règle de Saint Benoît.

Noël entrepreneurs, et par le zèle des habitans a été fondée cette Eglise et la première pierre bénite par M. J[h] Haustête, prêtre, originaire de Golbey, administrateur de la paroisse. 1836. »

J'aurais préféré voir les talents de M l'architecte Grillot s'appliquer à tout autre œuvre plus méritoire, et nous conserver la vieille église ogivale des gens de Golbey. Aujourd'hui l'on agrandit — par les côtés — cette église-grange, qui n'en sera guère plus belle.

Pour revenir à Epinal, on suit la vallée de la Moselle, étroite et encaissée.

Et le soir, le paysage n'est pas sans charme, avec, devant soi, les milliers de lampes qui se reflètent dans l'eau, avec les vannes mugissantes, avec, tout près, l'îlot solitaire de la Maison Romaine, aux colonnades abandonnées.

10e Excursion.

Plus loin qu'Epinal.

27 Juillet-3 Août.

Plus loin qu'Epinal !

Nous n'avons maintenant que l'embarras du choix. A cette gare d'Epinal, les trains vont et viennent dans toutes les directions, vers Saint-Dié et Gérardmer, Remiremont et Bussang, Neufchâteau et Mirecourt, Jussey et Aillevillers, Plombières et le Val-d'Ajol.

Nous avons encore à remonter la Moselle, à étudier cette admirable vallée qui se resserre et se rétrécit insensiblement, jusqu'à Remiremont où elle reçoit la Moselotte et jusqu'aux flancs escarpés du chauve Drumont, d'où elle sort, un peu au-dessus de Bussang, dont les eaux possèdent des vertus curatives et médicinales.

Mais avant de suivre « la grande eau » du pays lorrain, voici que nous sollicitent de plus humbles ruisseaux, des rupts clairs et limpides qui chantonnent doucement en d'étroites vallées et qui sont le Cône et le Coney, les *rivulets* innombrables qui sont leurs menus affluents, yssant des côtes rocheuses, des milliers d'étangs et des collines réunissant nos grandes Vosges aux Monts Faucilles.

*
* *

Plus loin qu'Epinal !

Le chemin de fer nous emporte sans hâte vers ce pays des Faucilles, jadis tout couvert de forêts épaisses et giboyeuses.

A gauche, nous laissons la Moselle et ses ballons boisés, les montées de la Vierge et de la Mouche, pour, devant la belle église ogivale de Saint-Laurent, pénétrer dans le pays des tourbières et des étangs, des tourbières qu'on aperçoit en pleine exploitation, avec leurs petits tas de matières noirâtres, et des étangs qui brillent au soleil comme de jolis miroirs entre deux bois touffus.

Nous dépassons rapidement la Tête Brûlée et les Têtes de Bénavaux d'où sortent tant d'eaux spinaliennes... Voici le Char d'Argent avec ses ruisselets, ses maisons jetées dans les verdures ; voici encore des censes qui fument pour la soupe du matin des faneurs, des censes qui sont bâties, isolées, dans un repli de terrain, près d'une eau vive, et où nous voudrions vivre tranquilles, en dehors des hommes et des mille bruits des villes.

Oh ! ces maisons des Vosges qui n'ont pas de voisins ni de locataires en-dessus ou en-dessous !

Quelle douceur de vie, quel charme mystérieux, quel rêve pour ceux qui sont fatigués de l'existence et ont besoin de se retremper dans la bonne mère nature !

Voici maintenant le Bambois avec son fort, frère et voisin de ceux des Friches, du Roulon, de Ticha et de Girancourt, le Bambois qui commande la ligne de Nancy à Vesoul et déjà toute la vallée du Coney, fils vosgien de la Saône comtoise et presque sa seconde branche-mère.

Et c'est là qu'il prend naissance, le Coney, à six kilomètres au sud d'Epinal, dans ces ultimes ramifications des Faucilles, qui n'atteignent pas (ou à peine) 400 mètres, collines déboisées en partie et venant se butter en courbes moëlleuses aux derniers contreforts des Vosges granitiques.

Le pétrole d'une *auto* nous entraîne sans crier gare et trop vite, hélas ! à travers Dounoux qui passe comme un éclair, Uriménil aux savoureux patois, Conefosse et Viragoutte, Safframénil et Le Charmoy, Chapuis Chantré et les métairies, les

moulins, les bordes et les clos, qui font de ce coin de terre comme un délicieux éden champêtre.

Et il y a toujours de l'eau, des terres et des bois, de belles routes plates, longeant des carrières où l'on équarrit des moëllons roses et blancs ; il y a toujours, malgré le soleil d'été, il y a au fond du val étroit et sauvage, une exquise fraîcheur, que les naturels du pays appellent « l'humidité rhumatisante du Coney. »

De Cône, hamelet qui voisine avec la Roche de la Femme, voici un chemin creux qui longe le rupt de Buzegney., .. et avant même d'avoir pu saluer Hadol qui disparaît, c'est déjà le Girombois et les cheminées de brique de la brasserie de Xertigny, Granges et Relanfosse, le *stand* qui n'a plus l'heur de plaire, la gare jetée à mi-côte, la Regingotte élevée, d'où, de 507 mètres, on plane sur tout le pays d'alentour.

Et c'est alors l'enchantement qui commence ; dès l'arche monumentale du chemin de fer, une fée a composé pour les yeux le plus ravissant des paysages..... un décor merveilleux qu'on revoit toujours avec plaisir et qui va se continuer — avec changements à vue — pendant huit kilomètres, jusqu'à Rasey et les forges d'Uzemain.

* * *

Ces maisons qui s'en vont de tous côtés, sur les monts et le long du ruisselet de Laistre, c'est Amerey, une section de Xertigny.

Il y a des porcs qui dorment au soleil, des enfants qui courent, les pieds nus, et des gens qui ne savent même pas, les simples, le nom de l'eau claire qui s'en va, poissonneuse, jusqu'à ce Coney de la vallée du bas.

En cet Amerey, qui fut à la prévôté d'Arches, il y a de nombreuses fontaines d'aspect quasi monumental.

L'entrepreneur a pris trois morceaux de grès jaune, énormes. L'un a servi d'auge, le second, façonné en hexagone, de

haut montant d'un seul bloc ; et le troisième, tourné en boule, a couronné le tout.

Et de ces fontaines une eau jaillit, puissante, intarissable, une eau si bonne, disent les gens, que meilleure ne saurait être.

Et nous sommes de leur avis.

Voici une inscription à une maison d'Amerey :

« *1763. Cette pierre d'angle a été posé par Georges Delvilmin fils de Pierre Delvilmin et de Françoise Pernot sa femme.* »

Sur la route de Rasey maintenant..... toujours en descendant vers le Coney, il y a des scieries et des féculeries, des auberges et des censes et des moulins très vieux.

Sur un mur, un sculpteur a fait montre de son ciseau naïf, au Void de la Bure, et au milieu d'ornements en relief, nous lisons dans un ovale :

« *D. S. B. Cette pierre a été par P. Bourgerat son épouse.* »

Encore quelques tours de *pneu*, et la vallée s'ouvre ; c'est, en face, le Fays de l'Air, la hauteur de Charmois-l'Orgueilleux et, très loin, la grand' forêt domaniale du ban d'Harol.

Revoici le canal de l'Est qui vient de Bouzey, par Girancourt, Thiélouse et Méloménil, le canal aux nombreuses écluses qui a franchi le bief de séparation d'entre Moselle et Saône et qui va maintenant épouser la vallée du Coney jusqu'à son embouchure en Saône.

Dès la Forge d'Uzemain, en effet, le canal suit la rivière, rivière mignonne qui a traversé certain étang aux truites savoureuses — et savourées comme il convient — et ce canal va suivre le Coney, à travers un chenal creusé dans la roche millénaire, vallon sauvage et solitaire où viennent expirer les forêts, à peine troublé par le bruit des filatures de Thunimont et des carrières d'où l'on extrait les pavés de nos rues.

Aux Forges d'Uzemain, nous retrouvons le paysage si repo-

sant et si doux, le charme d'anciennes et fidèles amitiés, tendresse des choses et des êtres (1)

La forge antique n'est plus... à sa place, d'autres bâtiments se sont élevés pour la taillanderie, le laminage, la curieuse confection des cuillers et des fourchettes dont les exemplaires se martèlent au pilon par milliers et milliers tous les jours.

Et sur une porte de forge d'Uzemain, face aux deux poivrières de « mon ermitage futur », nous lisons :

« *D. S. B. Cette pierre a été posée par Mlles Louise et Marie Lallemand. 1836.* ».

Avec les 2 vieux romains, dont la stèle de grès rose est encastrée dans le mur du potager, c'est tout ce que nous pouvons glaner en cet Uzemain champêtre, empli, ce jour-là, d'aimable jeunesse et de beautés lorraines et marseillaises.

*
* *

Vite maintenant le long du Coney par Fieuzé et le Pont Tremblant jusqu'à la Grande Fosse d'où l'on aperçoit Bains et son joli vallon du Bagnerot, Fontenoy-le-Château, la patrie de l'infortuné poète Gilbert, et toute la région des étangs des Voivres : le Banc Saint-Pierre, le Nonnon, le Jacquin, la Blanche-Borne, l'Homme-Mort, les Trois-Fontaines, etc.

De cette Grande-Fosse à la Basse des Orges, nous rencontrons une humble chapelle où l'on a mis une antique Madone en pierre, provenant des forges de Thunimont... et puis, nous voilà à la filature des frères Dorget, dont les cités éparses appartiennent aux bans de la Chapelle, des Voivres, de Thunimont et de Charmois-l'Orgueilleux.

Sur la façade du grand bâtiment qui regarde le Coney, les nouveaux propriétaires de 1890 ont fait soigneusement encastrer une grande dalle de pierre, provenant de l'ancienne forge ducale, et qui porte, en beaux caractères lapidaires, ces mots :

---

(1) Cf. *Huit jours dans les Vosges*, par E. Badel. 1899.

ET ITERVM

A

NEPOTIBVS REÆDIFICATA

1833.

HAEC VSTRINA

REÆDIFICATA FVIT

A

JB[A] PERRIER ET A[NA]

PERRIN EIVS VXORE

HVIVS A[V]THORIBVS. 1739.

C'est toute l'histoire de l'industrie du fer, depuis plus de deux siècles en cette région lointaine, où, sous les ducs de Lorraine, tant d'exploitations importantes avaient été installées dans nos Vosges.

A des maisons de cet écart, il y a aussi des souvenirs de fondations immobilières, telle celle-ci :

« *Dieu soit bény. Cet pier a été pozé par Jean Claude et Marian Boudot son épouze en 1824.* ».

*
* *

UZEMAIN. — Des forges d'Uzemain, si joliment adossées au mamelon boisé qui porte Rasey et ses pauvres maisons des laboureurs du plateau de l'Orgevaux, nous remontons la charmante vallée du Coney jusqu'aux deux portions du village d'Uzemain : les Forges et la Rue.

C'était jadis une route romaine, et l'on voit encore les vestiges du pont qui existait sur le Coney.

Les deux portions d'Uzemain sont très étendues, et, du vieil Usminga de nos pères, se sont détachées les censes de la Basse-

du Breuil, du Bodet, de la Cunimée, de l'Etang de la Goutte, de Morévoid, de la Verpellière, etc.

Il y a aussi Clairgoutte et son moulin, la Xatte et la cense de Tourbois, et des tapées de maisons blanches, émergeant des verdures, le long des côtes et tout au creux du val en pleine fenaison.

L'église d'Uzemain, entourée de son cimetière, est neuve ; perchée sur un contrefort, elle a grand air avec ses trois nefs et ses cinq travées, sa haute abside aux cinq fenêtres géminées datant de 1861

A des maisons nous trouvons des dates du XVIIIe siècle, sur des écussons ou bien à des portes de granges.

Et puis ces pierres qui parlent :

« *Dieu soit béni. Sette pier a été pose par Jacque Grand-claudon et Anne Marguerite Le Roy son épouse l'an 1804.* »

« *Dieu me bénisse. J'ai été posée par P. Thomas et M. A. Poirot son épouse l'an 1816.* »

« *Dieu soit béni. Cette pierre a été posée par Jean-Nicolas Durupt et Véronique Bilqué. 1806.*

« *Cet maison a été baties par Tousant Pitois et Marie-Madelaine Poirot l'an 1808.* »

A Uzemain également, voici un ancien cadran solaire, puis, au bord du chemin, aux Forges, une croix fort vieille, au fût carré, surmonté de la scène du crucifiement.

Le Christ est accosté de la Vierge et de saint Jean, décapités. Par derrière, la Vierge tient dans ses bras le corps inanimé de son Fils. Deux personnages se tiennent en contemplation.

Enfin, dans une maison d'Uzemain-la-Rue, nous avons trouvé un ancien tombeau romain, avec représentation en bas-relief d'un personnage très bien sculpté.

On a dû, au moyen-âge, placer cette statue dans une église ou bien dans un cimetière chrétien, en la transformant en une représentation du Bon-Pasteur, car on a gravé sur la base ces mots : *Cognosco Oves meas.*

Nous rentrons aux Forges par le finage de Rašey, section lontaine de Xertigny, érigée en paroisse. Les maisons vont et viennent, sans ordre, dans les héritages, datant pour beaucoup de l'avant-dernier siècle et donnant asile à de très bonnes gens, qui mènent là une vie très douce et très simple, face à la vallée du Coney, qui fait le tour du mamelon.

Le soir vient, lentement... on rentre les foins, les forgerons ont éteint leurs feux... il y a des parfums étranges qui montent dans l'air, au-dessus des eaux claires du Coney.. et une grande paix qui descend sur tout ce pays... plus loin qu'Epinal.

Décidément ces vieux romains du potager de Maximus Clemens (on n'est pas plus latin), dieux ou déesses, Hercule ou Néhalennia, ont l'air de nous regarder drôlement.

Pourquoi diable aussi les avoir dérangés en leurs rêveries millénaires, eux qui furent placés là, dans ce vallon du Coney, pour recevoir les sacrifices et les offrandes, et qu'on a tout à fait délaissés depuis si longtemps?

Sont-ils frères ou sœurs de ces nombreux bas-reliefs trouvés entre Uriménil et Uzemain, de ces statues de divinités antiques qui ont été exhumées un peu partout sur le finage de Xertigny?

Peut-être bien, puisque toute cette contrée a reçu la visite des romains et qu'ils avaient même dû s'y établir pour en extraire le granit et le fer.

Du reste, nos deux romains, frères jumeaux, ont été découverts, il y a 50 ans environ, par M. Lallemand, dans un champ situé au-dessus des forges, dominant le vaste étang du Coney.

*
* *

En route maintenant pour le pays des étangs et pour la vallée du Bagnerot, dont nous voulons saluer, à sa source, la jolie nymphe balnéenne.

C'est toujours pour nous une joie infinie que de boire à la

source même de nos rivières et de nos ruisseaux, comme aussi de nous arrêter quelque temps au confluent des eaux, là, par exemple, où se marient capricieusement la Moselle et la Moselotte, la Moselle et la Vologne, la Meurthe et la Vezouse, la Meurthe et la Mortagne, la Moselle et le Madon, la Meurthe et la Moselle, la Moselle et la Seille, au cœur même de la cité de Metz.

Entre des talus bordés de genêts qui vont s'ouvrir et de fraisiers sauvages, joie et consolation des botanistes et des piétons, nous grimpons ferme le revers d'une « faucille », au-dessus des Périères et de la Grande-Saunière, pour atteindre, à 402 mètres d'altitude; le hameau de Gremifontaine, portion éloignée de La Chapelle-aux-Bois, et si désert en ce chaud matin d'été.

A trois maisons seulement — les autres étant mutilés et grattés — nous pouvons lire ces actes de construction immobilière :

« *D. S. B. Cette pierre a été posée par Nicolas-Ernest Artel lan 1849.* »

« *D. S. B. J'ai été posée par Isidore Perrin et M. Chassard son épouse l'an 1851.* »

« *D. S. B. Cette pierre a été pausée par Mercier Me J. 1852.* »

Et c'est tout pour cette humble agglomération, située à un carrefour de quatre routes, menant par ces « faucilles » jadis boisées, vers Harsault et Thunimont, Rasey et Uzemain, La Chapelle et Xertigny, le Grand-Bois et les Voivres, et plus bas, Bains-les-Bains, si éclipsée aujourd'hui par sa grande voisine et rivale, Plombières sur Eaugronne.

La Chapelle-aux-Bois. — C'est une grosse commune de nos Faucilles vosgiennes, divisée en sept villages ou hameaux, avec, çà et là, des centaines de maisons éparses, et qui comprend sur son territoire : La Chapelle; Haudompré, à l'ancienne

verrerie ; Hardémont, à la maison-forte détruite, fief important des Monthureux, où ils allaient courre le cerf en les grands bois ; la Forêt ; les Grands-Prés ; Gremifontaine et Fieuzé.

La Chapelle voisine, d'une part, avec les Voivres, célèbres par leur pont des fées et, d'autre part, avec Xertigny où l'on a découvert tant d'antiquités romaines et médiévales, où l'on va visiter la jolie cascade : le Gueu du Saut, où l'on va boire d'excellente bière à la santé des vieux Templiers disparus.

Le plus gros morceau de ces villages et hameaux, c'est La Chapelle proprement dite, située presque au pied d'un agréable versant, couvert de moissons, de forêts et de cerisiers

Les maisons agglomérées, moins d'un cent, sont bâties sur un terrain très accidenté, à quelques centaines de mètres de la source du Bagnerot

Et nous visitons l'une après l'autre ces maisons, presque toutes estampillées par leurs fondateurs.

Voici, non loin de l'église, une belle porte Renaissance, avec cartouche central, dont l'écusson a été martelé ; voici un vieux saint en bois peint, qui nous a tout l'air d'un pope russe avec son bonnet grec et sa longue barbe.

Voici également une fort jolie croix de l'an IV (1796), relevée en 1869, et enfin, nous admirons comme il convient, la masse imposante de l'église, perchée sur un mamelon, avec des murs de soutènement, un énorme clocher en pierre grise, avec quatre étages en retrait.

L'intérieur est banal, avec statues modernes ; sur la base des fonts baptismaux, nous avons lu :

« *Posée par M. Balland, curé de cette paroisse, l'en 1831, le 14 may.* »

L'église de La Chapelle est moderne et sans style ; mais on a eu l'excellente idée de conserver l'ancien portail ogival de la chapelle primitive et de l'encastrer à l'intérieur du vaste porche, pour donner accès à l'édifice.

A l'un des piliers qui soutiennent les murs de clôture de l'église, on lit ceci :

« 1840. Ces murs ont été reconst[i] pr les soins de Mr Peureux maire. »

* * *

Nulle part, dans les Vosges ou dans la Meurthe, nous n'avons trouvé autant d'inscriptions de maisons qu'à la Chapelle-aux-Bois.

Elles ont toutes une singularité : ou c'est l'orthographe naïve et qui cloche, ou les ornements affectent une certaine élégance, ou la teneur cherche à n'être pas banale.

En voici un certain nombre :

1° *« Liberté, égalité. J'ai été pausé par le sitoyen Joseph Le Roux et de Mari Madelaine Lechassard son épouse 1794. »*

2° *« D. O. M. Jai été posé par Joseph Chassard âgé de 2 ans fils de N. Chassard et de Catherine Bernard son épouse. 1819. »*

3° *« D. S. B. Cette pierre a été posée par Jean Baptiste Blot et Marie Madelaine Andreux son épouse l'an 1849. ».*

4° *« D. S. B. Posée le 24 juin 1824 par Florant-Pernot et Catherine-Dusapin son épouse ».*

5° *« D. S. B. J'ai été posée par Hte Baumont et Mte Mercier l'an 1864 ».*

6° *« J'ai été posée par Jean Antoine Peureux régent d'Ecole et Mari Rouyer son épouse lan MDCCLXXIX ».*

7° *« Dieu soit loué et adoré. J'ai été posé par le sieur Jean Houillon et Anne Imatte le 14 août lan 1822 ».*

8° *« Dieu soit béni. Jai été posé par Napoléon Leclerc et Mte M. Usmagne le 22 juillet 1832 ».*

9° *« Jai posé cette pierre Jan Bapte Doninique 1787 ».*

10° « IOSEPHUS
DESAUNETS
HUNGPOSUIT
LAPIDEM
FRANCORUM
FOEDERIS-ANNO
LIBERTATIS ».

11° « † *Dieu soit béni. Jai été posé par Jn Bilquez et Augustine Bérard son épouse le 11 juin 1842. — D S B — PP. A B T. N — C L — 1875* ».

12° « *Jay été béni par Mgr de Gerphanion évêque de St-Diez le 16 may. 1836. Drue Bernard* ».

13° « † *Dieu soit loué et adoré. Jai été posé par Dominique Diole et Marguerite Munie le 25 juillet l'an 1829.* »

14° « *Jai été bati par Jacque Colnot et .Marie Anne Lave sa femme le 9 juin 1813.* »

15° « *Nicolas Eusèbe Colnot à Catherine Houillon. 1845.* »

16° « *Dieu soit loué et adoré. Jai été posé par Nicolas Vaubourg et Marguerite Diolez le 25 aout l'an 1825.* »

17° « *D. S. Benï. J'ai été posée par N. Beaudouin et Mélanie Joïeux son épouse 1 avril 1863.* »

18° « *J'ai été posée par Jh Nlas Imatte et Cne Claudel le 17 avril 1828.* »

19° « *D. S. B. Cette Prr a été posé par N. Didier et M. Villemin son épouse. 1854.* »

20° « *Nicolas Beaudoin et Agnès Charlotte son épouse ont posé cette pierre le 20 juillet 1793 lan 2è de la République française.* »

21° « *J. M 1848.*

22° « *Dieu soit béni. J'ai été bati par Nicolas et Benoit Lavez frères. 1828.* »

23° « *Dieu soit béni. Cette maison a été rebatie par Nlas Houillon et Marie Mougin son épouse 1854.* »

24° « *Dieu soit béni. J'ai été[e] posé par moi Fh. Garcon faite l'an 1809.* »

25° « *Dieu protège cette maison et ceux qui lhabite. Jai été posé par Victor et M[rt] Faron le 11 juillet 1840* ».

26° « *D. O. M. Jai été posé par Remy Baumont et Marcuerite Himate son épouse 1819* ».

27° « *Dieu soit béni. Cette pierre a été posé par Moïse Nicolas Lecoanet et Marguerite Jeanmaire sa femme lan 1816* ».

28° « *D. S. B. Cette pierre a été posée par Renaudet et Marie Breton son épouse le 24 juillet 1830* ».

*
* *

En ce jour estival, les paysans de ces cantons vosgiens sont tous en leurs vergers pour la récolte des cerises, non pas de ces grosses cerises rouges et juteuses qui font le régal des gourmets, mais de petites cerises noires qui vont servir à faire le kirsch, le célèbre kirsch qui est si renommé dans la région, de Bains à Fougerolles, de Plombières au Val-d'Ajol.

En face, de l'autre côté du chemin de fer de Nancy à Vesoul, les Faucilles se relèvent à 500 et 600 mètres, pour aller rejoindre bientôt les hauts ballons boisés qui dominent les si gracieuses vallées de la Semouse et de l'Eaugronne, et plus loin, de la Moselle et de la Moselotte, venant unir leurs eaux claires au-dessus même de Remiremont, entre le Corroy et le Saint-Mont, jadis habité par Romaric et Amé, les saints et les saintes recluses des vieux âges austrasiens.

11e Excursion.

D'Epinal à Remiremont.

Août 1902.

La vallée de la Moselle dans les Vosges pourrait aisément se partager en trois portions bien distinctes, correspondant aux trois phases successives de notre belle rivière lorraine :

Son enfance, de Bussang à Remiremont, alors que le grand fleuve de Metz et de Coblentz n'est encore qu'un clair ruisselet gazouillant parmi les rochers ;

Sa vie cachée, de Remiremont et du confluent de la Moselotte à l'entrée d'Epinal, humble rivière qu'on peut traverser facilement et qui se creuse un lit avec peine entre les collines rapprochées ;

Sa vie publique enfin, d'Epinal à Charmes et à Chamagne, ... c'est « la grande eau » du pays, faisant mouvoir nos industries, partageant Epinal en deux parties, et allant, majestueuse, dans sa vallée qui s'élargit, en abaissant lentement les croupes des monts qui la bordent.

Nous voici maintenant dans cette seconde partie de la Moselle vosgienne... et le soleil d'août qui éclaire les coteaux boisés ne nous empêche pas d'aller plus loin, de suivre les méandres capricieux de cette eau si limpide, et dont on pourrait compter tous les cailloux du fond.

Oh ! ces cailloux de la Moselle, galets arrondis par milliers et par millions, depuis des siècles et des siècles, et qui sont là,

débris de nos rochers de grès rose, roulés par les eaux, arrachés par les tempêtes, entraînés par les grands débordements !

Quelle différence avec les berges terreuses de la Meurthe et du Madon, de la Vezouse et du Sânon !

Et chaque fois que nous revoyons ces entassées prodigieuses de cailloux ronds ou ovales, il nous revient à l'esprit cette scène légendaire, où l'on montre le grand docteur africain, saint Augustin d'Hippone, en conversation sur les bords de la mer avec un ange qui essaye d'en compter toutes les gouttelettes.

Qui dénombrera les cailloux entraînés par la Moselle, des flancs du Drumont aux bords du Rhin à Coblentz ?

A celui qui oserait dénigrer notre beau pays lorrain, nos Vosges admirables, nous voudrions qu'un tel supplice fut octroyé... sa pénitence durerait longtemps !

*
* *

En sortant d'Epinal pour remonter le fleuve, il y a deux routes, l'une au pied du coteau de la Vierge, l'autre, à droite, longeant le chemin de fer de Remiremont.

Et nous allons par l'une pour revenir par l'autre ; nous prenons la rive gauche du fleuve (qui est la droite en remontant), admirant, comme il convient, ces paysages spinaliens, qui se suivent et se succèdent, entre les grandes forêts d'Epinal et du ban d'Uxegney.

Devant le Char-d'Argent, au-dessous de la Vierge et du fort de la Mouche, la Moselle fait une courbe immense, venant caresser les agglomérations de Saint-Laurent, puis le charmant village de Dinozé avec ses anciennes Cassines et ses papeteries célèbres.

Et, une fois de plus, nous faisons la remarque que l'industrie, dans les Vosges, défigure moins les sites de la nature que dans Meurthe-et-Moselle, aux épouvantables crassiers, véritables montagnes pelées ou moraines gigantesques, barrant

les vallées à Dombasle, Jarville, Nancy, Champigneulles, Pont-Saint-Vincent, Frouard, Pont-à-Mousson, etc. (1).

La vallée de la Moselle de Pont-Saint-Vincent à Pagny n'est plus qu'une succession de hauts fourneaux, de fumées et d'ignobles scories, tandis que la vallée de la Meurthe, de Dombasle à Nancy et à la Gueule d'Enfer, est vraiment un *enfer* avec ses lacs boueux, ses déjections de soude et de sel, et ses agglomérations de détritus de toutes sortes.

Comme elle est belle, au contraire, notre douce vallée vosgienne !... de chaque côté, des mamelons recouverts de vertes forêts, avec, parfois, une rouge blessure au flanc... carrière ouverte emmy les rochers à pic, et qu'on exploite pour le pavage des rues. La rivière coule, si claire, si limpide, si virginale !

Il y a des endroits où c'est un lit de galets recouverts seulement d'un peu d'eau ; il en est d'autres, où le flot verdâtre reflète les bois d'en-dessus et se creuse un étroit passage à travers les roches éboulées ; d'autres encore où, du fond, sortent, émergent en zébrures variées, des pierres énormes qui restent attachées aux blocs primitifs qui font toute l'ossature du pays vosgien.

ARCHES. — En sortant du bois d'Arches, nous voyons, face à nous, sur un mamelon qui regarde le confluent de la Vologne, la grosse forteresse moderne qui défend le passage, le fort d'Arches, situé au-delà de la si jolie bourgade du même nom.

Ici la Moselle se repose et semble se complaire dans un cirque immense, au milieu de belles prairies, grossie de tout partout par des ruisselets, des torrenticules aux truites renommées, et qui donnent tant de charme à la contrée

Il ferait bon vivre dans ce beau pays d'Arches, fièrement couronné par les ruines de son château-fort, devant cette

(1) Cf. E. Badel : *La Protection des sites et des monuments en Meurthe-et-Moselle.*

vallée qui s'étend, devant cette Moselle qui se courbe et se recourbe, caressante, poétique, attirante comme une sirène antique.

Cet Arches, dont l'écu porte fièrement l'alérion de nos ducs, au-dessus d'un vieux pont de pierre aux quatre arches surbaissées, mérite une longue visite d'archéologue ou de simple touriste

Avec Archettes, sa voisine, c'est un lieu des plus agréables, comme le prologue des divines splendeurs de la Vologne... et nous comprenons parfaitement la fantaisie d'un cafetier de l'endroit, qui a pris pour enseigne :

En avant... Arches ! Ici... halte ! repos !

Ce doit être, en effet, une douce reposée et une halte des plus heureuses !

Il y a une gare à l'entrée du bourg, de beaux hôtels et de belles maisons neuves ; il y a des restaurants, célèbres par leur bonne cuisine lorraine ; il y surtout des promenades ravissantes, ne serait-ce que l'ascension facile aux ruines imposantes de l'ancien castel féodal, bâti en 1080 par le duc Thierry de Lorraine, fils de Gérard d'Alsace, le fondateur de notre dynastie nationale !

Nous n'avons pas ici à faire l'histoire d'Arches et de sa Prévôté fameuse, ni à rappeler les privilèges des « bons hommes d'Arches », les sièges nombreux, les foires franches, les papeteries florissantes et presque sans rivales dans le monde entier.

Les ruines du château-fort existent encore, considérables, au sommet d'un monticule escarpé qui domine la vallée, et qu'on appelle le Vieux-Bourg.

Il y a là quelques maisons, construites dans l'enceinte aux murs épais, avec des ogives, des débris de sculpture. Au-dessus de la prise d'eau du canal de l'Est, on voit encore les puissantes assises des tours et des murailles d'angle, blocs énormes qu'on pourrait aménager en fort joli square.

Là était la chapelle ducale, là aussi la demeure du prévôt, dont l'un fut père d'une célèbre démoniaque, devenue fondatrice d'ordre religieux à Nancy, Elisabeth de Ranfaing (1).

L'église d'Arches est moderne ; la tour, trop massive, n'a aucune élégance. Au tympan, on remarque une statue équestre du patron, saint Maurice. A l'intérieur du porche, on a placé cette inscription :

Cette tour a été reconstruite en l'an Mil huit cent quatre vingt trois pendant l'administration de Nicolas Lapoirie, maire, Eugène Grandpierre, adj[t], le Conseil municipal, C. Bourgeois, curé, d'après les plans de C. Schuler, architecte diocésain à Saint-Dié. Modeste Robert, entrepren[r] à Arches.

L'intérieur est quelconque ; c'est un grand vaisseau banal, avec six piliers doriques qui soutiennent les retombées des cintres et un chœur à la coupole très basse.

Nous y avons remarqué de bonnes vieilles statuettes en bois des saints Maurice, Nicolas, Antoine, solitaire, et aussi cette plaque de marbre noir, accolée à la nef latérale de gauche :

« *A la mémoire de Léon-Albert Masure, né le 7 sept. 1832, décédé au Bazar de la Charité, le 4 mai 1897* ».

Le cimetière, très encombré, entoure l'église, et surplombe au-dessus des maisons de la bourgade.

Il y a peu à glaner à travers les maisons d'Arches : voici un alérion sculpté en relief, voici trois cœurs au-dessus d'une porte, voici même une croix en grès rose, fixée à une maison, une grosse carrière de cailloux roulés, un ruisseau d'une exquise fraîcheur qui fait tourner un moulin, et puis, pour finir, deux états-civils de maisons :

« *Dieu soit Béni. Cette pierre a été posé par moi, Nicolas Sibille et Marie Brigion sa femme, le 16 juin 1812* ».

---

(1) Cf. Ch. Pfister : *L'Energumène de Nancy* : *Elisabeth de Ranfaing*. 1901.

« *Cette pierre a été posée par M. Broque et Mri Mathieu, son épouse, l'an 1838* ».

Par la gentille vallée double de la Niche et de la Basse des Eaux, nous allons voir Agneuménil, un hamelet bien paisible, et puis nous revenons par la papeterie pour nous en aller jusqu'à Archettes, la petite sœur voisine, de l'autre côté de l'eau.

Et c'est toujours le même charme qui continue : les censes semées çà et là dans le finage, la Versure et l'Ermitage (où il n'y a plus de jeunes d'ermites, comme on disait jadis), Mont-le-Rupt et le Bois-Formé, le joli ruisseau d'Argent qui vient unir ses flots à la Moselle, après avoir traversé tout le village et les collines boisées qui viennent finir au bord de la rivière, fermant le cirque vers Pouxeux et Dinozé.

ARCHETTES. — Archettes a été construite sur une sorte de falaise de cailloux... et ces cailloux, on les emploie pour clore les héritages, construire les maisons, orner les tombeaux du cimetière.

L'église est neuve, réduction agréable de l'église d'Arches ; mais c'est un véritable Musée de sculpture qu'on ne s'attend pas à trouver là et qui mérite une longue, très longue visite.

Sous le porche, on a placé cette inscription :

« *Cette église est érigée à la gloire de Dieu et en l'honneur de St-Léger, patron de la paroisse ; elle a été construite en 1844, sous l'administration de MM. Fournier, maire, et Bled, adjoint, Martin, Vautrin, Jacquel, David, A. Noël, Louis, Cottel, Parvé, Roure et David, Membres du Conseil municipal, Sous le Sacerdoce de M. J. D. Guyot, curé, et a été bénite par Monseigneur Manglard, évêque de Saint-Dié, le 30 avril 1846* ».

Le maître-autel est une merveille en bois sculpté, de style Louis XV, avec gradin doré et adorablement ciselé : au centre, la *Déposition du Christ au tombeau.*

Le tabernacle a la forme d'une tour Renaissance avec pilas-

tres très richement ornés, niches à coquillages, statuettes d'apôtres et de saints, anges adorateurs, rinceaux délicats, feuillages et guirlandes, etc.

Les stalles du chœur sont aussi un beau travail de sculpture sur bois ; les angles sont ornés de nombreux instruments de musique ; il semble qu'ils proviennent d'une ancienne tribune d'orgue.

Les petits autels sont aussi très curieux :

A droite, on remarque plusieurs belles statuettes en bois : une sainte en costume de chanoinesse, un saint Nicolas, un évêque, et un saint Guérin, né à Pont-à-Mousson, abbé d'Aulps et évêque de Sion, en Valais, avec un livre, une clé et un bœuf, le tout très joliment traité.

L'autel de gauche est consacré à Notre-Dame d'Archettes (faussement désignée sous le nom de Vierge de Pitié).

La statue, ancienne et très originale, est en bois. Elle a été restaurée il y a quelques années par le bon sculpteur Huel, de Nancy, mais odieusement polychromée par un décorateur (???) qui lui a enlevé toute sa beauté et sa simplicité (1).

La vierge est représentée debout, tenant son enfant dans ses bras. Les figures sont naïves ; celle de la Vierge a dû être copiée par l'artiste sur une des bonnes paysannes de la région.

Une particularité curieuse : la Vierge a de très longs cheveux qui lui descendent jusqu'aux pieds. Elle est debout sur un croissant de lune renversé, et sous ce même croissant, on aperçoit distinctement une tête de Turc, écrasée.

C'est une allusion sans doute à la fameuse bataille de Lépante, en 1571, et à Notre-Dame de la Victoire et du Rosaire.

Ce n'est donc pas une Vierge de Pitié, que cette Madone des siècles passés, objet vénéré d'un pèlerinage assez fréquenté, et qui passe pour avoir inspiré et soulagé l'énergumène de Ranfaing, la fameuse fondatrice du Refuge de Nancy.

---

(1) M. le curé d'Archettes nous assure que cette statue provient d'une ancienne chapelle, située au lieu-dit : La Vierge, au-dessus d'Epinal.

Au fond de l'église d'Archettes, il y a une petite chapelle, qui est, à son tour, un vrai musée de sculpture religieuse.

On y a relégué et entassé une foule de vieilleries adorables, provenant sans doute de l'ancienne église, et nous avons compté là une vingtaine de statues ou statuettes en bois, qu'il importerait de disposer avec plus d'art et de goût.

Voici les douze apôtres, saint Sébastien (grand et petit), sainte Françoise (en pierre, celle-là, et d'un grain très fin), saint Joseph, sainte Agathe, saint Blaise, sainte Claire, saint Léger, saint Antoine et son cochon, la Vierge-Mère, etc.

Tout cela confondu, pressé, serré, sous et contre un autel des plus modestes... les vieux saints du temps passé, ceux évidemment qu'aimaient les bonnes gens d'Arches et d'Archettes, et qui ont cessé de plaire aux curés modernes et aux dévotes, pâmées devant les singuliers Sacré-Cœur, les Antoine de Padoue et les Notre-Dame de Lourdes en terre cuite ou en plâtre.

Dans Archettes, nous n'avons pu relever que deux seules inscriptions :

« *Maison Commune Rebâtie sous l'administration de MM. Fournier, maire et Bled, adjoint, en 1843* ».

« *Ce pier a été posé pr Joseph Febvé Dominique. F. I. E. 1773* ».

Maintenant, au soir de ce beau jour d'été, pour nous en revenir à Epinal, nous redescendons le fleuve, par la rive droite, longeant les coteaux et les bois, longeant les champs de blé qu'on faucille, les bons épis mûrs qu'on met en javelles et qui sont le froment de l'humanité.

Ce tour de l'eau est ravissant au possible, et nous comprenons que Dieu ait peuplé ce pays de si bonnes gens, douces et simples, et fortes et généreuses... le pays est si beau, la rivière est si délicieuse, la nature est si vraiment la mère, l'antique Freya, à la fois déesse de la Terre et de la Liberté.

12e Excursion.

Au Confluent de la Vologne.

Août 1902.

Plus loin qu'Epinal, plus loin même qu'Arches et Archettes, deux eaux coulent et se viennent doucement unir, eau claire et limpide de la Moselle romaricienne, eau plus claire et plus limpide encore de la Vologne, la sainte rivière des Vosges, l'ancienne Volange (1) que le bon Dieu a descendue de son Paradis pour en faire comme la perle exquise de notre pays.

A ce confluent des eaux de nos montagnes, un désir nous prend, très vif, de remonter cette vallée divine, d'aller vers cette terre promise, vers ces monts et ces cascatelles, ces beaux lacs d'argent et ce pays merveilleux de Gérardmer et du Hohneck.

(1) Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ces quelques lignes, publiées sur notre Vologne par Onésime Reclus, dans son récent ouvrage : « *Le plus beau royaume sous le ciel.* » :

« La Vologne se nommait auparavant la Volange

« Torrent qui ne sort pas des roches anciennes, ses sources avoisinent celles de la Meurthe, près du col de la Schlucht ; commencée non loin du Haut des Chaumes, c'est elle qui remplit Retournemer et Longemer ; puis elle se déchire au Saut des Cuves, l'une de ces belles cascades où le granit sombre et le sapin presque noir donnent plus de blancheur encore à l'écume des eaux ; elle reçoit la Jamagne, affluent du lac de Gérardmer, à l'entrée de défilés étroits, creux, presque ténébreux entre des rocs à pic amenant l'obscure forêt jusqu'au dessus du gouffre.

« Quand, en aval, ces gorges s'ouvrent, la rivière entreprend une foule de travaux ; presque indomptable en son lit penché, pierreux, on l'a domptée, dans des biefs d'usine, moulins, scieries, papeteries, féculeries, filatures, tissages, blanchissages, dont elle s'échappe furieuse, pour être presque aussitôt remise à la chaîne ; et d'industrie en industrie, la pure naïade, chaste fille des lacs dans le secret des forêts, devient une laide et livide empoisonneuse (un peu exagéré !)

« La Vologne, qu'on doit regarder comme une des trois branches-mères de la Moselle, avec Moselle supérieure et Moselotte, parcourt 13 lieues, draine 35,000 hectares : elle contribue à la rivière d'Epinal pour 1,250 litres en eaux basses, 4,000 en eaux ordinaires. »

Et, dès Jarménil, au « condé » même de nos fleuves, nous nous sentons envahis par la fièvre « volognaise », attirés par ce mystérieux aimant de la vallée sacrée du pays vosgien, qu'il ferait si bon remonter à pied, de Jarménil à Docelles, de Lépanges à Laval, de Champ-le-Duc à Jussarupt et à Granges et à Gérardmer.

Mais des Lorrains, aller à Gérardmer au mois d'août ou de septembre? Il n'y a pas de place pour eux, les pauvres!

Ce pays sans rival est habité par une foule de cosmopolites, qui nous empêchent de visiter nos merveilles, et qui font, deux mois durant, de ces lieux enchanteurs, la plus désagréable station qui se puisse rencontrer, avec leurs cris, leurs jeux, leur luxe tapageur et leur morgue insolente.

Joignez à cela les hôtels pris d'assaut et hors de prix... une vie intense de cabotinage et de mondanités, où il n'y a aucune place pour le rêveur, le poète et l'historien, et vous aurez l'idée de Gérardmer en pleins mois de vacances.

Pauvre et chère Vologne, que pourtant nous voudrions chanter dignement, parcourir à notre aise, aimer comme il convient, depuis ta source immaculée des flancs du Hohneck, où nous avons bu jadis, en grappillant des brimbelles, jusqu'à ce lieu béni, où tu viens unir tes eaux aux flots si paisibles de notre Moselle!

Et alors, de la montée de Jarménil, debout sur des rochers aux formes bizarres, nous contemplons cette vallée qui s'enfuit, ces « rapides » qui passent, ironiques, pleins de gens aux parlers qui ne sont pas de chez nous, et nous faisons le serment de célébrer un jour le Val de Vologne, comme d'autres ont chanté le Val de Cleurie, ou la Source du Loiret et la Fontaine de Vaucluse.

* * *

D'Archettes à Jarménil, la route est vraiment délicieuse.

Elle est taillée sous bois, dans la roche vive, car la Moselle vient effleurer le pied des monts.

Des éboulis de grès rose donnent à ces bois un caractère grandiose et sauvage... il y a des échappées de lumière sur la vallée, il y a des tournants bizarres où le fleuve se creuse un lit dans la pierre dure, il y a surtout, dans l'air de cette soirée d'août, des parfums délicats et subtils qui embaument et qui raniment les voyageurs.

Et soudain, le vallon s'étend, s'ouvre et s'arrondit, découvrant Eloyes au bout de son méandre, la montagne du Croc, et déjà les hauteurs boisées qui entourent Remiremont.

Et là, un peu gâté par la voie ferrée de Gérardmer, c'est aussitôt le confluent de la Moselle et de la Vologne, de la Moselle qui a déjà reçu sa sœur jumelle, la Moselotte de Cornimont et de La Bresse, de la Vologne, issue du Hohneck, mère et fille à la fois des beaux lacs argentés de Retournemer et de Longemer.

C'est ici un vrai mariage d'amour, l'approchée très douce des eaux vosgiennes, coulant si limpides et si charmantes !

Et nous comprenons ici, mieux encore qu'à d'autres confluents du pays lorrain, nous comprenons pourquoi les Grecs et les Romains avaient tant de plaisir à honorer les sources et leurs naïades, les confluents où les nymphes dansaient et chantaient, parmi les roseaux, les louanges des dieux, pères mystérieux des montagnes et des eaux.

A ces sources, ils dressaient un pieux édicule, ils mettaient une statue de pierre ou de marbre, ils plaçaient une inscription de souvenir et d'intercession.

Aux confluents, il y avait un autel à la divinité protectrice, ou bien encore un petit temple à Neptune, à la Naïade aimée; des fois, comme à Portieux et ailleurs, un monstre anguipède, une colonne indiquant le passage et montrant la voie.

Et ce serait si facile à nos sociétés de tourisme, à notre club alpin, de dresser au confluent de nos rivières lorraines, comme un groupe de rochers où l'on mettrait une inscription en lettres monumentales : *Ici le confluent de la Moselle et de la Vologne.*

*
* *

Nous voici dedans Jarménil, à égale distance (13 kilomètres) d'Epinal et de Remiremont.

D'un côté, l'entrée de ce Paradis terrestre qu'est la vallée de la Vologne, de l'autre le val Mosellan avec la grosse bourgade de Pouxeux, mollement étendue et alignée sur la grand'route.

Lentement, du pont de pierre de Jarménil, nous descendons la « fin » de la Vologne, cent mètres à peine, et, sur la grève où elles se marient sans bruit, nous puisons d'une part l'eau du Hohneck, et de l'autre, l'eau rapide, issue de Bussang et de La Bresse.

Jarménil n'a point d'église; c'est une ancienne annexe d'Eloyes et d'Archettes, aujourd'hui Pouxeux.

Nous cherchons vainement la vieille croix de 1504, signalée autrefois ; elle a disparu..... disparus également les *jars* et les oies qui ont donné leur nom à ces demeures qui longent le rupt, antique *ménil* des sires de Château-sur-Perle.

Mais à la place des *jars*, les gens de Jarménil, pêcheurs célèbres de la région, apportent aux marchés d'Epinal et de Remiremont, ces belles et bonnes truites vosgiennes, si renommées et si appréciées des gourmets.

Voici pourtant une courte inscription sur une porte du lieu : « *Dieu soit béni. 1716. B T.* » et puis, la roche légendaire, où l'on peut voir encore le pied de Remi Baudel, preneur de lièvres et de petits oiseaux, qui tomba, sans aucun mal, de ce lieu élevé, en l'an de grâce 1615.

POUXEUX. — Après une reposée bienfaisante en ce hamelet de Jarménil, nous reprenons notre bâton de pèlerins de la Vôge, et nous allons vers Pouxeux, au gros clocher carré, qui nous regarde par là, de l'autre côté de l'eau.

Plein les champs, il y a des coulées d'eau claire ; la terre est

comme imbibée de cette eau qui sourd de partout en ce val élargi, où croissent les herbes et les avoines, les seigles et les blés mûrs.

Voici la Haute-Pouxeux ou Poucheux (l'*x* en Lorraine doit se prononcer comme *ch*), qui s'étend depuis la station jusque sous les feux du fort d'Arches, avec sa longue rue et ses fontaines, ses vieilles croix de pierre noircie, à l'une desquelles nous remarquons la statue d'un évêque, au sommet du fût carré.

On nous signale, sur la route, les nombreux écarts de Pouxeux : Genêt-Mont et la Botte-Pierre, Genêt-Pré et les Noires-Feignes, Plumont et la Sablonnière, Chaîne-Goutte et le Dernier-Sou, la Garde de Dieu et le Mont-Moisi, le Haut de Sept-Fosses et la Pincette, les Gougneaux et le Pré-Toussaint.

A des maisons, nous relevons rapidement des états-civils : « *Diev soit béni. 1713. D. L. P.* ». — « *Jeanicolas Lauret et Marie Barbe Orny fait par André l'ans 1797* ». — « *Dieu soit bénit. Cet pier a été posée par les soins de Duc et Jh Ori Ma Coquand épouse le 19 may 1835.* »

Pouxeux a des allures de petite ville, surtout aux alentours de l'église, grande construction de 1784-85, encore entourée du cimetière, très mal tenu, et qui est déjà remplacé par un nouvel *aître*, sur la route de Remiremont.

Une placette ou champ de foire est garnie de beaux arbres ; dans le cimetière, on voit une croix, sur le piédestal de laquelle on lit : « *Cette croix a été posée par Nasory, rentier à Pouxeux. 1808* ».

Le clocher, carré, est en pierres de taille, à quatre étages, séparés par de fortes moulurations. Il est daté de 1784.

L'église, banale, a remplacé une très curieuse petite église du VIIe siècle, où l'on conservait une pierre tombale de 609 et d'antiques objets d'art.

De tout cela, nous ne retrouvons que la base d'un bénitier, avec sculptures romanes, et qui date de 1083, d'après la tradi-

tion locale. Il y a, sur cette base antique, un très beau monogramme du Christ.

Et c'est tout pour ce gros village de Pouxeux, si bien situé, face à un méandre de la Mo elle, adossé à la côte superbe de Robomont, au sommet de laquelle s'élevait jadis un fort, pour défendre la vallée.

C'est là, suivant les historiens, que se réunissaient, à des jours, les seigneurs d'Alsace et les princes de Lorraine pour traiter de leurs affaires et de leurs intérêts particuliers.

Et les bonnes gens d'autrefois, sans chercher plus loin, ont appelé ce coin de terre : *Pexei*, *paix ici*.

C'est encore aujourd'hui un séjour de paix et d'exquise tranquillité.

La vallée est si calme, si belle et si riante, à peine troublée vers Eloyes, par d'inquiétantes fumées d'usines. Les coteaux sont verts, la rivière coule, ruban d'argent dans la plaine, et le ciel est d'un azur immaculé, en ce divin confluent de la Moselle et de la précieuse Vologne.

13e Excursion.

Au Pays de Romaric.

6 Septembre.

I

Nous voici maintenant parvenus à la dernière partie de notre voyage.

A force de remonter la Moselle, de Chamagne à Charmes et à Portieux, de Vincey à Châtel et à Nomexy, d'Igney à Thaon et à Epinal, de Dinozé à Arches et au confluent de la Vologne, nous sommes arrivés au point *terminus* de notre course..., au pays de Romaric, au confluent mystérieux de la Moselle et de la Moselotte.

Nous n'irons pas au-delà.... c'est le terme imposé à nos travaux pour 1902... et, du haut du Saint-Mont, comme Moïse au Sinaï, nous contemplons la double vallée qui s'enfuit en un pays sauvage, entre les ballons et les ballons. — d'une part la Moselle, remontant vers les ballons d'Alsace et de Servance, vers Bussang et les flancs escarpés du Drumont, d'où elle sort, fille des rocs et des cascades, vierge du pays vosgien coupé en deux par la frontière; — d'autre part, la Moselotte, rivière étrange qui perce les roches et qui va chercher sa source au-delà de Cornimont et de La Bresse, dans des sites grandioses et presque sublimes.

Nous n'irons pas plus loin!... Aussi bien, voici que nous sollicitent d'autres merveilles, d'autres paysages mosellans, d'autres souvenirs historiques ou légendaires aux pays de

Romaric, d'Amé, des saints reclus d'Austrasie et des grandes abbesses de Remiremont.

C'est la Vôge (1) abrupte qui commence, le pays des montagnes dans toute sa splendeur, avec la succession infinie de ses ballons, avec ses eaux qui jaillissent du milieu des rochers, avec ses étroites vallées, où des maisons isolées sont cachées en un repli de terrain verdoyant, avec ses moraines et ses îlots granitiques de l'époque glaciaire.

Terre des miracles et des prodiges..... des miracles fameux des apôtres et des recluses du pays, des légendes gracieuses du vieux temps, où les sources guérissaient tous les maux, où des épingles jetées au fond des ruisselets indiquaient aux filles une heureuse hyménée, où les bêtes affolées par un mal cruel, retrouvaient la santé devant l'humble oratoire des Claire et des Sabine, pendant qu'on chantait les pardons et les *kyriolés !*

Terre aussi des prodiges de tout genre,... les monts boisés succédant à d'autres monts, le fleuve argentin, forcé de se frayer un passage malgré les entassements des rocs de granit; les rupts de cristal sortant en cascatelles, en sources, en « gouttes » par myriades du fin fond des ravins et des bois.

*
* *

Et tout aussitôt nous sommes attirés par ce Mont d'Habend, par ce Saint-Mont qui, à 683 mètres, regarde Remiremont et la double vallée, et qui reste comme le témoin immuable des grandes choses accomplies en ces lieux, si sauvages autrefois.

Jadis les Romains y avaient établi un camp, et puis vinrent les âges des temps mérovingiens, les grandes chasses à l'auroch et à l'ours des cavernes, dans ces immenses solitudes.

Et un jour, les échos retentirent des louanges de la Divinité, et un jour, les Hydulphe et les Eustase et les Columban, envoyèrent là-bas un leude d'Austrasie, Romaric, un seigneur

(1) Non pas dans le sens géographique du pays dit : *La Vôge*, mais dans le sens de montagne.

puissant qui abandonna toutes ses richesses pour vivre en ermite avec ceux qui voudraient suivre sa voie de renoncement à toute chair.

Au sommet du Saint-Mont Romaric édifia un double monastère, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, et là, tour à tour, on chanta la *Laus perennis*, sous la sainte conduite d'Amé et d'Adelphe, d'Asselberge et de Gébétrude, de Macteflède et de Perpétue.

Ce furent les temps héroïques avant la fondation même de Remiremont..... période étrange où la légende, où les faits les plus bizarres côtoient l'histoire quand ils ne la travestissent pas, période encore assez mal connue en dehors des pieuses biographies, souvent écrites par le cœur plus que par la science et la raison des historiens de l'abbaye célèbre de Remiremont.

Et le Saint-Mont a gardé son secret et les vestiges ultimes ont disparu de ces monastères fameux, réunis à la cime des monts par cet admirable Pont des Fées, entassement titanesque de pierres et de roches grisâtres.

Jamais plus Romaric ne viendra chercher une retraite en ces lieux habités ; jamais plus Amé et ses compagnons n'auront à défricher le territoire agreste ; jamais plus les nonnes d'Austrasie n'auront à écrire dans leurs sacrés dyptiques les noms de leurs glorieux bienfaiteurs : Gontran et Hilpéric, Clotaire et Théodebert, Sigebert et Childebert, Dagobert et Pépin, Bathilde et Charlemagne, Grimoald et Drogon, et Grifon et Carloman et même Ermentrude et le roi Zwentibold de Lorraine.

Jamais plus !!! . . plus jamais on ne verra errer sous les feuillées séculaires du Saint-Mont, les sept chœurs de douze vierges, instaurés par Romary ; plus jamais Adalsunde et Gébétrude, les mères, ne verront mourir cent *moniales*, inhumées par Romary au cœur même de la sainte montagne. . , plus jamais Charlemagne à la barbe fleurie, et ce pauvre Louis le Pieux, trop débonnaire, ne viendront chanter *Matines* et *Laudes* et inscrire leur nom dans le *Livre de Tradition*.

Le Saint-Mont est désert..... il n'y a plus rien à son sommet dénudé, rien que des ruines enfouies sous les futaies, rien qu'une misérable chapelle moderne, qui n'a même pas d'attrait et qui ne rappelle par aucune inscription les glorieux souvenirs oubliés.

Toute la vie est en face, au Parmont, dont les batteries tonnent, à des jours, dans la vallée frémissante ; au Parmont, forteresse avancée dans les Hautes-Vosges ; et aussi, dans la charmante cité qui a pris le nom de Romary, et qui s'étend, si gracieuse, au fond du val, et que nous allons lentement parcourir pour y trouver un peu d'art, un peu d'histoire, un peu de ce merveilleux passé des nonnes dont on a bercé notre enfance et notre jeunesse.

Une belle phase de l'histoire de Lorraine est là, dans ce vallon de la Moselle, une phase qui s'est ouverte en l'an 620 et qui s'est développée avec une singulière majesté jusqu'à la Révolution.

Remiremont... c'est son abbaye où les dames tenaient tête aux empereurs et aux évêques, où les abbesses régnaient, filles nobles aux 32 quartiers, sur des centaines de villes et de villages, où les trésors s'accumulaient sous les voûtes de l'abbatiale, où les traditions locales se sont conservées durant des siècles et des siècles, dans une splendeur sans égale.

Décidément, c'est bien un des points privilégiés de notre Lorraine que ce pays de Romaric, cette terre des miracles et des prodiges de tout genre, que, lentement, nous allons parcourir et visiter avec bonheur.

II

7 Septembre.

De toutes les villes des Vosges, Remiremont est assurément la plus élégante, la plus aimable et la plus intéressante à visi-

ter, tant pour ses souvenirs historiques que pour les sites délicieux qui l'entourent.

Du Parmont gigantesque, du Corroy boisé ou du Saint-Mont granitique, Remiremont apparaît, étendue dans sa vallée de Moselle, un peu au-dessous de ce confluent des deux sœurs vosgiennes, Moselotte et Moselle, et comme encadrée, dans la blancheur de ses constructions neuves, par une véritable couronne de sombre verdure.

L'ascension du Parmont est défendue ; mais celle du Saint-Mont, si agréable et si facile, offre les plus exquises jouissances.

De la gare très coquette de Remiremont, on prend la route de Saint-Etienne, industriel village, accolé à la cité, et seulement séparé d'elle par la rivière de cristal.

L'église est isolée, neuve et très en couleur (1), avec un beau portail Renaissance, où l'on peut admirer une superbe statue du patron, le diacre apostolique Stephanus.

A l'intérieur, on remarque une excellente statue de saint Guérin, l'évêque protecteur du bétail de nos fermes, puis un immense et beau tableau de Wenker, donné par l'Etat en 1878 et représentant le *Martyre* de saint Etienne, la scène terrible et grandiose de la lapidation.

En face, il y a une toile historique des plus curieuses : un évêque bénit une religieuse, en grand costume canonial de l'abbaye de Remiremont ; derrière, en second plan, on voit un empereur qui soutient une église.

De Saint-Etienne la montée est charmante par les fermes et les censes isolées, jusqu'à un boqueteau où il y a des chênes énormes, jusqu'à surtout un ensemble de maisons de belle allure, sorte d'ermitage et de *villa* champêtre, et qui est flanquée d'une humble chapelle dédiée aux saints locaux : sainte Claire et saint Romary.

Nous sommes ici à 450 mètres d'altitude... déjà la cité de

(1) Dans l'ancienne église de Saint-Etienne, il y avait une inscription qui faisait remonter l'origine de ce village et de son vocable au VIIe siècle.

Remiremont apparaît tout entière, mais il faut savoir résister encore à la tentation et à l'attirance des splendeurs mosellanes.

Lentement, nous buvons l'eau claire de la source sacrée, et puis, tout pénétrés des vieux souvenirs, nous visitons l'humble édicule, si tristement défiguré par les milliers d'inscriptions des badauds et des sots.

Cette chapelle ancestrale a conservé des saints du temps passé, en bois, en pierre, des sculptures très naïves et que les gens simples des montagnes viennent, à des jours, invoquer familièrement.

Il y a là un évêque de Metz, saint Arnould, et puis les patrons révérés, Romary et Claire sa fille, et puis un saint Denis décollé, qui porte fièrement sa tête mitrée dans ses deux mains, et puis une Notre-Dame qu'on a qualifiée de sainte Geneviève, et puis encore sainte Catherine d'Alexandrie, avec sa roue et saint Jean-Baptiste et une antique Vierge de Pitié qui porte avec peine le corps nu de son divin Fils.

A des crochets, proche l'autel rudimentaire, il y a des centaines de singuliers *ex-voto*, des linges et des petits bonnets d'enfant, des cordons et des rubans, d'humbles *tricattes* et des tours de cou, et des médailles de tous nos pèlerinages lorrains, et des choses très disparates, offertes par les passants, par les paysannes vosgiennes, clamant leur détresse et leurs angoisses aux vieux protecteurs de leurs pères, aux saints habitants de la montagne sacrée de Romaric.

C'est une humble chapelle, abandonnée et vide en ce jour de dimanche septembral, une chapelle où, depuis longtemps, on a prié avec ardeur pour avoir un peu de joie, un peu de bonheur, un peu de ciel ici-bas.

Et puis la montée continue, sous les arbres, les hauts sapins qu'on abat par endroits, entre les roches aux formes étranges, toutes moussues par places, raides et blanches en des cassures géantes, entre les semis de bruyères roses et les bancs épais de vertes fougères.

A un tournant, presque au faîte, il y a l'antique fontaine miraculeuse de sainte Claire, la vierge d'Austrasie, l'eau sainte qui descend des hauts rochers fendus, dressés à pic les uns sur les autres, l'eau qu'on a recueillie dans une vasque bien menue pour la consolation des touristes et des bons malades d'alentour.

Et soudain, c'est le ciel bleu, la lumière blonde du soleil, l'infini... la vue des ballons, à des lieues et des lieues.

Nous sommes au faîte du Saint-Mont, dans l'étroite enceinte du vieux monastère de Romaric, là même où furent les cellules et les lieux conventuels et la grande église qui laisse encore apercevoir ses fondations millénaires.

On a bâti là une pauvre chapelle, misérable cahute sans style et sans intérêt... une chapelle à saint Romaric et aux saints Amé, Adelphe, Spinule... à toutes les vierges des temps héroïques de l'abbaye vosgienne.

Ce qu'on voit du sommet du Saint-Mont, c'est un tableau féerique et comme un prestigieux décor de théâtre.

Il y a, dans nos Vosges, des sites plus grandioses, il n'en est pas de plus impressionnants.

Ce ne sont plus les visions merveilleuses des Grands Ballons, du Drumont, du Hohneck et du Donon... c'est la double vallée de la Moselle et de la Moselotte, c'est une succession étrange de montagnes, qui semblent, aux premiers plans, d'immenses taupinières et qui vont se fondre dans l'énorme masse des Grandes Vosges.

Tout au loin pointent les géants : Hohneck, Hautes-Chaumes, Drumont, ballons de Guebwiller, d'Alsace et de Servance, des ballons et encore des ballons, des montagnes vertes ou pelées, à l'infini (1)

Tout cela est à nous, tout cela notre terre de Lorraine, depuis ce délicieux val de Cleurie, au pied de Saint-Amé et Vagney, jusqu'à Bussang et Cornimont.

(1) Beaucoup de touristes se demandent pourquoi il n'y a pas de table d'orientation au sommet du Saint-Mont.

Après les monts, voici les vaux, les vallées étroites où serpentent nos deux rivièrettes, vallées charmantes, tapissées de velours vert, plantées de bouquets de verdure, agrémentées de maisons rouges et blanches..... un vrai joujou de Nuremberg..... une adorable plantation de pays faite pour ces grands enfants, qui sont les hommes de chez nous, paysans, bûcherons, laboureurs.

Et des rubans blancs vont et viennent dans ces vastes prairies, où nos gens entassent le regain (*lou royin !*) dans des draps de grosse toile...... et ces rubans sont les chemins et les routes, les sentiers et même les deux voies ferrées qui vont finir au cœur des monts, à Bussang et à Cornimont.

Nous comprenons alors pourquoi Romaric et Amé avaient choisi ce site entre tous..... plus près de Dieu, isolés des hommes, ils voyaient quand même les miracles de la Création ; ils jouissaient, ces amants de solitude, de toutes les splendeurs d'ici-bas..... et leur cœur pouvait être amplement satisfait : Dieu leur parlait, et la nature, la plus belle des natures, leur ouvrait son grand livre de vie.

*
* *

On redescend vers Remiremont par le côté du Pont des Fées, immense pierrier jeté au fond du ravin, passage étroit par où le bienheureux Amé s'en retournait à son monastère et à sa cellule après avoir apporté un rayon du ciel aux recluses du Saint-Mont.

Et, tout de suite, la vie reprend, la vie d'aujourdhui avec ses usines, ses casernes neuves, ses longues cités faubouriennes, étendues entre deux eaux claires.

Remiremont commence, ville aimable et toute proprette, aux ruisselets limpides coulant sans cesse dans les caniveaux des rues bien pavées, aux maisons bourgeoises, pressées autour de l'abbaye.

Rapidement on peut faire le tour de cette charmante cité,

depuis la synagogue et les écoles, un peu trop prétentieuses de Maxonrupt, les villas élégantes du quartier de la gare, la Grande Rue aux si curieuses arcades, soutenues par de lourds contreforts, les rues des Prêtres et de la Franche-Pierre, rappelant tout un passé disparu.

Voici le collège qui a fort bon air, avec ses allures de sous-préfecture et ses nombreuses plaques commémoratives ; voici, en face, l'hôpital, qui garde, sur sa façade, cette vieille inscription :

« *Hospes erat Christus quem collectura Beatrix*
« *Œgros et miseros hoc beat hospitio.*
« *Hospes eram et collegistis me.*
« *M. D. CCXXII.* » (1).

Au-dessus de ce marbre noir, une Vierge de très bon style, élève les deux bras vers le ciel.

A Remiremont, il y a des placettes un peu partout, places mortes où il n'y a personne — Remiremont semble un désert — où l'on a planté des arbres, où l'on peut s'asseoir et rêver tout à son aise (2).

Au bout d'une longue rue, et à cheval sur deux autres, on a très mal placé une fort jolie statuette en bronze vert florentin : *Le Volontaire de 1792*, don de M. Méline à son fief électoral... et pourtant les endroits plus favorables ne manquaient pas dans la charmante cité.

Devant la gare, sur un lourd piédestal de granit rose poli, on a érigé un beau groupe de bronze à la mémoire des Enfants du pays morts pour la patrie.

C'est très saisissant et c'est un précieux décor, devant cette gare, très comme il faut, et au fond de cette longue avenue plantée de beaux arbres.

(1) C'est Béatrix-Hiéronyme de Lorraine-Lillebonne qui, en 1720, fit reconstruire, comme abbesse de Remiremont, les bâtiments de l'ancienne Maison-Dieu.

(2) Une de ces places est l'emplacement de l'ancien cimetière, où il y avait une croix des plus intéressantes, à trois côtés et à trois Christ.

Par les rues, toutes les rues, larges et menues, nous flânons à l'aventure, en quête d'inscriptions, de vieux souvenirs.

Ici, les demeures opulentes des Dames, tantes et nièces, là les hôtels des dignitaires : doyenne, secrète, sonrière, etc..., plus loin, l'imposant palais de l'abbesse, devenu à la fois Tribunal et Hôtel de Ville.

Tout proche, à une maison, nous pouvons lire :

« *Dieu soit béni. Cet pierre a été possez par J. Houillions et B. Marchal. 1785* ».

L'antique église des Dames a conservé son beau vaisseau ogival... mais elle est précédée d'un affreux clocher au bulbe d'oignon, une véritable horreur.

A la façade, on lit :

D. O. M.
CAPITULO ROMARICENSI INCEPTA
ANNO 1788 RELICTA
REIPUBLICŒ 12A
CIVIUM CURA PERFECTA FUIT
1814.

A l'intérieur, on admire la gracilité des nefs et des voûtes, le chœur très élevé et tout enjolivé de marbres, de colonnes, de statues et de châsses, dans un somptueux décor Renaissance ; une adorable statue d'évêque en marbre blanc ; la porte de la sacristie, si finement sculptée, et surtout, dans son armoire d'or, toute ciselée, la Vierge du Trésor, l'image miraculeuse en bois de cèdre, offerte à la primitive abbaye par le grand Charlemagne.

On a placé récemment dans cette belle église de bons vitraux peints, rappelant la vie de Romaric et des saints de l'endroit ; mais pourquoi avoir défiguré le transept par une œuvre horrible en pain d'épice, un pauvre autel en bois déchiqueté, avec d'affreuses statues à la mode, en terre cuite peinturlurée !

La crypte n'est pas visible... et c'est dommage ! Il nous semble que là on pourra faire un jour de bien intéressantes

découvertes archéologiques, au milieu de ces tombeaux d'abbesses qui jonchent le sol dans une quasi-obscurité.

* * *

Plus loin que Remiremont, en allant vers le confluent des deux rivières, on voit près de la route une antique chapelle, reste précieux d'une maladrerie ou léproserie, établie au XIe siècle. C'est la Madeleine (1) sorte de ferme isolée aujourd'hui, encadrée de beaux arbres verts qui forment comme une couronne à la chapelle ogivale.

Près d'une croix très simple, s'ouvre une porte basse, ornée d'arcatures gothiques... et c'est la chapelle très sombre, à peine éclairée par une fenêtre absidale, qui a conservé de fort précieux vestiges de verrières du XVIe siècle, restes de grisailles, où l'on peut voir encore un *Ecce homo* et un bon chanoine aux pied de sainte Agathe.

Çà et là, sur le pavé, des pierres tombales des XVIe et XVIIe siècles, dont l'une datée de 1588.

Sur l'autel, il y a une statue bien singulière..... sainte Madeleine, le corps uniquement et entièrement revêtu d'une épaisse chevelure toute dorée, et soutenue par les pieds et par les bras par quatre personnages en costumes de pèlerins.

Et soudain nous nous rappelons avoir découvert pareille statue — une peinture à fresque de 1510 — dans le transept de l'église de Saint-Nicolas de Port, peinture qui avait intrigué beaucoup d'archéologues.

C'est le même thème à la Madeleine de Remiremont..... et cette statue est remarquable autant par son antiquité que par son curieux symbolisme.

A côté de cette Madeleine toute en bois doré, voici une Vierge de Pitié, encastrée dans la muraille, puis de bizarres statues de saint Charles, de saint Del, etc.

(1) Certains auteurs prétentent que cette chapelle de la Madeleine serait la mère-glise de Remiremont. Il s'y conserve encore de curieux usages.

Un peu plus loin que la Madeleine, à un nouveau tournant de la route, voici encore une de ces vieilles croix du moyen-âge, si communes autrefois dans nos Vosges et qui sont devenues si rares (1)

Au pied du fût en pierre dure, la Magdeleine est là, comme cramponnée à l'arbre du salut, et tenant très haut le vase de parfums précieux.

Quelle angoisse, quel désir de monter plus haut, d'arriver jusqu'à ce Jésus, son amour de prédilection, qui est mort, là-haut, attaché à la croix, et qui incline doucement la tête vers elle !

Au milieu, un bon clerc ou chanoine, est debout au-dessus d'un écusson martelé.

Au pied de la croix, sur les quatre faces, on voit les statuettes de deux saints évêques, de sainte Barbe avec sa tour et de saint Sébastien, martyr.

Ces statuettes reposent sur des socles qui sont sculptés en forme de têtes de rois et de moines.

Derrière l'image du Christ, il y a une Vierge tenant son petit enfant entre ses bras.

Enfin, on lit par derrière :

« *Cette croix a été relevée en 1855 par M. J. Mathiue et M. A. France.* »

Une dernière station à Remiremont, c'est le joli tertre du Calvaire, d'où l'on domine presque toute la cité, le vaste cimetière aux riches monuments et toute une portion de la vallée, du confluent de la Moselotte aux bases verdoyantes du Saint-Mont et de la forêt de Fossard.

---

(1) Cette croix a été reproduite dans le bel ouvrage illustré : *Du Donon au ballon d'Alsace,* ainsi que l'entrée de la chapelle de la Madeleine.

III

14 Septembre.

Pour en finir aujourd'hui avec ces Vosges « charmeresses », avec cette vallée si admirable de notre Moselle, nous voici descendus à Pouxeux par un matin, un très grand matin de dimanche de septembre.

Il fait frisquet dans le val silencieux ; on prétend même qu'il a gelé blanc... et c'est avec un réel plaisir que nous arpentons la route, la route blanche qui nous va mener jusqu'à Eloyes, jusqu'à Saint-Nabord, jusqu'au tournant de Remiremont.

Déjà, aux primes heures de ce jour, on entend sonner l'*Angelus* à des clochers lointains, pendant que se taisent les eaux mosellanes, coulant claires sur leur lit de cailloux pressés.

Et nous chantons gaîment, au rythme de ces cloches argentines, nous chantons les antiques *kyriolés* de Remiremont, les cris naïfs des bons paysans de jadis, quand, de Saint-Etienne, de Saint-Nabord, de tout partout, ils s'en venaient au parvis de l'abbaye fameuse, aux lundis de Pentecôte, la main haute, fleurie de branches de cerisiers ou d'églantiers sauvages :

Criaulé ! saint Pierre et saint Romary,
O bienheureux, daignez vos portes ouvrir,
Car le martyr saint Etienne veut venir...
Criaulé ! glorieux martyr saint Urbain,
Qui savez que Dieu tient nos bleds en mains,
Priez-le d'y mettre et la fleur et les grains,
De les garder de tous airs malsains.....

De la gare de Pouxeux à Eloyes, il n'y a pas très loin... et puis c'est un charme souverain de suivre cette eau « de chez nous », de remonter insensiblement cette belle Moselle qui se prélasse et se joue dans la prairie en si capricieux méandres.

Eloyes, après un beau pont de grès rose, c'est un gros village industriel, dominé superbement par la Tête des Cuveaux, qui n'a pas loin de 800 mètres, par la Grande-Chaume aux nombreuses tourbières et par la Tête de Houssot, montagnes boisées de l'énorme massif granitique d'entre Moselle et Vologne.

Cet Eloyes est un tout vieux village, *de Lobiis*, *les loges, les loyes*, *ès loyes*, ce qu'on entend, les uns par *auprès de l'eau*, les autres, de certaines loges ou cabanes de pêcheurs, qu'on aurait dressées là, en des temps bien reculés, tout au bord de notre Moselle.

Et vraiment le site était bien choisi, et les bonnes gens d'Esloyes, sujets de l'abbaye de Remiremont et soumis, par de curieuses redevances à la prévôté d'Arches, pouvaient se dire favorisés du sort, tout autant que les habitants des *entours*, disséminés au flanc des monts, au creux des vallons transversaux, en toutes ces censes et ces hamelets qu'on appelle encore le Fraîne et Grohaut, Malfraîcote et le Reinbailly, les Barres et la Basse du Croc, Biout et Borfaut, Brochotte et Granges le Prêtre, Nobipré et Noël, Peutpierre et Préxavé, Relanchâtel et Sous-le-Pont, etc.

Y en a-t-il, dans cette vallée de Moselle, de ces bordes et censes isolées, aux noms anciens, toujours si poétiques et si pittoresques, et fleurant bon le terroir local !

Comme tous ces noms de lieux-dits sont intéressants, et comme il serait curieux d'en rechercher l'origine et d'en trouver l'étymologie !

Eloyes n'a rien d'intéressant, en dehors de ses monts, de sa vallée, de son fleuve et de ses merveilleux sites.

Mais un peu au-dessus, au hameau de Longuet, il y a une tranchée énorme dans une ancienne moraine terminale de l'ancien glacier de la Moselle.

Cette moraine transversale apparaît comme une digue gigantesque en hémicycle, formée de plusieurs monticules allant d'une colline à l'autre, à plus de cinquante mètres au-

dessus du niveau du fleuve et coupée par la Moselle en deux branches de longueur inégale.

Dès cette moraine terminale, et jusqu'aux flancs escarpés du Drumont, à Bussang, on retrouve dans notre vallée mosellane ces îlots de granit qui ont jadis barré la route du fleuve et qui se sont désagrégés lentement sous les violentes poussées des eaux.

*
* *

En marche maintenant... et, cette fois, avec une volupté intense, par les prés verts, fauchés de huit jours, et où déjà percent les endeuillés colchiques, violette parure de l'automne.

D'Eloyes à Saint-Nabord, on peut dire que l'enchantement ne cesse plus, soit dans le creux du val, soit au flanc des collines, soit au tournant des bois touffus

Et toujours des noms de maisons blanches, éparses tout partout, au toit d'un rouge vif sur le fond noir des forêts de sapins.

Voici le Paradis, le Purgatoire et l'Enfer, voici la Croix le Maire et la Croix-Jeannette, le Cul de fer, Lorette, la Maldoyenne, le Pont de l'Epinette et les Breuchottes, les Cailles et le Blanc-Veau, Belle-Fleur et Olichamp, Ribaugoutte, d'où sort l'Eaugronne de Plombières, et Surifontaine, Ranfaing à la papeterie célèbre, titre patrimonial de la fondatrice du Refuge de Nancy, le Pré-Bayeux et le Pré-Laurent, la Malpierre et les Goulayes, les Feignes-Galand et les Aubets, la Haumantarte et la Barbotouse, et tant d'autres noms bizarres de ce vaste territoire de Saint-Nabord, l'un des plus intéressants des Vosges, avec Gérardmer et le Val-d'Ajol.

Que fut donc ce saint Nabord qui a donné son nom à ce village (et à celui de Saint-Avold près de Metz) et qui est le patron de Bratte, dans le pays de la Seille ?

Le *Martyrologe* romain cite jusqu'à trois saints Nabor, l'un martyr à Rome sous Dioclétien, l'autre, martyr en Afrique au 10 juillet, le troisième, martyr à Milan avec saint Félix, sous Maximien, le 12 juillet.

Le premier saint Nabor eut la tête tranchée à Rome, un 12 juin, sur la voie Aurélienne, avec ses compagnons Basilide, Cyrinus, Nazaire, soldats tous quatre, et des rudes, s'il vous plaît, et qui ne craignaient ni Dioclétien ni Maximien, ni même le préfet Aurélien qui les fit jeter en prison et piquer affreusement par des scorpions avant de les livrer au bourreau.

Le second saint Nabor fut décollé en Afrique, un jour de juillet, avec d'autres martyrs, Janvier, Félix et Marin.

Enfin le troisième souffrit le martyre à Milan avec un autre Félix, mais on ne parle pas de leur rang social, et il y a peut-être confusion avec le second.

Quoi qu'il en soit, il y eut, aux premiers âges de foi, au lieu de Saint-Nabord en Vosges, une chapelle creusée au flanc des rochers, chapelle qui fut remplacée au XVIIe siècle par une assez belle église, où l'on venait en procession, depuis Remiremont, le second jour des Rogations.

Ce mardi-là, — quand il faisait beau sans doute — la procession de l'abbaye avait un joli parcours à franchir.

Aussi les Dames, le clergé, tout le personnel, avaient-ils besoin d'une solide réfection pour s'en revenir à Remiremont

Dans ce but, le *sonrier* de ces Dames devait offrir à Saint-Nabord le pain et le vin de ce repas *stationnaire*, tandis que le curé du village et son marguillier apportaient la *chiquaille*, la viande et les plats de résistance.

Ce brave curé n'y perdait pas tout..... et même, si nous en croyons les traditions locales, on lui baillait en plus un *septier* de vin et douze michottes.

*
* *

Saint-Nabord est ban-joindant avec Remiremont et Raon-aux-Bois.

Une fois encore, nous gravissons lentement le tertre du Calvaire, pour embrasser du regard toute la cité romaricienne qui se déploie avec tant d'élégance entre le Corroy, le Parmont et le Saint-Mont mystérieux et légendaire.

Il y a quelque bruit par la ville en ce beau soir de septembre, car c'est la fête, la fête patronale des Romaric et des Amé, et l'on chante, et l'on danse, comme jadis chantaient et dansaient nos ancêtres, aux fêtes du solstice, aux solennités annuelles de la puissante abbaye lorraine.

Des musiques jouent à travers la nuit claire, sous les regards curieux des blanches étoiles .., et, sous les hêtraies, le long des sentiers ombreux, il y a des gens en mal d'amour, en quête de solitude, qui s'en vont, deux par deux, sous les yeux un peu narquois de la lune, qui s'est levée, presque ronde, par delà les sommets boisés, pour se mirer, la coquette, dans l'admirable cristal de Moselle et de Moselotte, filles des Vosges millénaires.

C'est la fête à Remiremont... les Dames errent peut-être sur les placettes et sous les nefs éclairées de l'abbatiale de Saint-Pierre ; les gnômes de Kerlinkin et des rochers maudits, les fées des bois et des sources d'eau vive vont peut-être aussi recommencer leurs sabbats et leurs rondes sur les sommets dénudés.

Sous le pont le Prieur, l'eau coule, toujours la même, l'eau de Moselle qui vient des frontières de France, l'eau de vie qui ne tarit jamais, l'eau sainte du pays lorrain qui nous apporte le salut et la fécondité, la douceur et l'amour.

Salut, mère, ô Moselle chérie !

Salve, magna parens virûm frugûmque, Mosella.

Remiremont, 14 septembre 1902.

Emile BADEL. Albert SONRIER.

1er Appendice

Au cours de nos excursions dans les Vosges, dans la Meurthe aussi, il nous a été donné de rencontrer certaines inscriptions, absolument inconnues et inédites, et qu'il nous a paru utile de relever ici, comme conclusion à ce long travail sur la vallée de la Moselle vosgienne.

I

Azerailles. — Au village d'Azerailles, situé près de Baccarat, sur les rives de la Meurthe, on remarque une très curieuse inscription, qui intéresse nos Vosges.

C'est une fort belle pierre, encastrée dans le mur extérieur de l'église actuelle, avec une inscription en minuscules gothiques, sculptées en relief — chose extrêmement rare.

Nous avons relevé minutieusement le texte complet de cette inscription, qui rappelle une antique fondation, faite en ce lieu par un chanoine de Saint-Dié, vers 1542 :

Voici cette inscription :

Cy devant gisent et reposêt honora
Bles coîoinctz Didier Symon dict de
Marsal, en son vivât tabellion et cleriuré
D'Azeraille, trespassa le IIIe apuril 1542,
Et Kathrie lenerf sa fême natifve de
Raon. Avec eulx Didier et Jeannotte
Leurs enfans, Vénérable et discret
Messire, Symô didier aussy ler filz, chanoi
Ne de S. Diey, aulmosnier de S. Alteze et curé
De Fraice et d'r XV gros de rête por célébrer à
Prpétuité une messe ânuelle au jor de feste S.

Nicolas en may et aura le curé ou chapelaî
Por la messe six solz, dix por aulmosner aux 10
Pl. pauvres du villaige, 1 gros pôr le mar
Lier, 11 gros pr les pris des chasteilliers de
Recepvoir lde rête et faire effectuer tout ce
Qe Jessus suyvât la volonté du fôdateur.
Pries Dieu pour eulx. *D. S.*

Voici la 2e inscription d'Azerailles :

On nous communique le texte d'une inscription à peu près incompréhensible qui se trouve à Azerailles, au-dessus d'une des portes de la très intéressante maison de M. Gobert :

D M V C B N I D I M A N N E O ∩ D O M
I E N T I M R R O R P R E ∩ O

Avis aux chercheurs pour découvrir le sens de cette mystérieuse inscription, qui se développe sur deux gracieuses banderoles de pierre.

M. Le Brun, le regretté géologue et historien lunévillois, avait jadis essayé de trouver le mot de cette énigme. A la Société d'archéologie lorraine, où il avait envoyé son travail, personne n'a pu donner un texte complet de cette bizarre inscription qui est, du reste, assez difficile à lire, les caractères étant fort usés.

II

Bulgnéville. — Dans le cimetière de Bulgnéville (Vosges), j'ai fait prendre la photographie de cette bien curieuse inscription, que j'ai ensuite publiée en plusieurs journaux lorrains :

CY GIT
JUSTEMENT REGRETTEE
DAME CATHERINE CLAIR POIROT
EPOUSE DE MR SEBASTIEN PLUMEREL
CETTE DAME NEE POUR LE COMMERCE
A LAGE DE 19 ANS AVANT SON MARIAGE
TENANT SEUL-LA-PARTIE-DES DRAPERIE
PEU DE TEMPS APRÈS ELLE Y RÉUNIS
DAUTRES BRANCHES QUI NONT CESSÉ
QUAVEC-ELLE-SON ETAT LOCUPAIT NUIT
ET JOUR SES DESIRS A ACQUERIR PAR SA
CONDUITE LESTIME ET LA CONFIANCE DE
TOUS LE MONDE SA VIE A ETE COURAGEUS
DANS SES VOYAGE INEBRANLABLE DANS SES
ENTREPRISE HARDIE DANS-SES
ACQUISITIONS MAIS TROP SENSIBLE AUX
CIRCONSTANCES AGRAVANTE ONT ABREGE
SES JOURS ET FINY SA CARRIERE LE 6 JUEN
1822 AGE DE 60 ANS SANS AVOIR FAIT
DE FAUX PAS DANS SA VIE

PRIEZ
DIEU POUR
ÉLLE

CHAR
LE THOUV
ENOT

Au-dessus on lit, sur la croix :

J'ai vécu 4 ans et 40 jours. Les désirs les plus vive de mon âge étoit vers Dieu, le Paradis et mes sœurs. Ici le 13 avril 1829, ils ont été remplis. Oubliés moi, et Alexandrine votre fille priera pour vous.

III

NANCY. — Des réparations exécutées en juin 1902 au bureau central de police, à Nancy, ont mis à découvert une pierre scellée dans le mur et portant cette inscription :

« *Au nom de la Sainte-Trinité, cette pierre a été posée par Joséphine Thouvenin, âgée de 17 ans, fille de Thouvenin, m. en cette ville, le 30 juillet 1812.* »

IV

VARANGÉVILLE. — A l'entrée de l'église de Varangéville, sur la Meurthe, j'ai pu déchiffrer cette inscription, gravée dans un contrefort du portail, et affreusement martelée :

ON FAICT SCAVOIR QVIL SERA DISTRIBVÉ ANNVE
LLEMENT LA RENTE DE QVINZE CENTS FRANCS
AVX PAVVRES DE VOREMGETVILLES PAR UNE
ACT PASSEZ PAR DEVANT LE SIEUR GRAVISSÉ
TABELLION A SAINT-NICOLAS LE 15 APVRIL 1712.
LA VENTE SERA DE QUINZE CENTS FRANCS.
PROVIENT DE FEV MONSIEUR COQVET,
CHAPPELAIN DE LA CHAPPELLE DE LORRETTE.

V

FROLOIS. — A la sortie du village de Frolois, qui fut aux Ludre, et qui est situé au-dessus du Madon, il y a une vieille croix de pierre, ornée de cœurs, d'un crucifix, et d'un médaillon de saint Joseph.

On y lit ces diverses inscriptions de haut en bas :

« *Pleure passant au pied de cette croix. . . . .*
Catherine Mallotte la mère a fait poser cette croix en leur mémoire. Placé le 22 de novembre 1706 ».

Au-dessous il y a un écusson, représentant un loup ravisseur..... « *Un De Profundis* ». « *Mangin fecit* ». « *Indulgence de 40 jours* ». « *Mission Royale* ».

A un contrefort de l'église de Frolois, on voit gravés ces mots :

Mes^re^ J. F. Didiot. 1733.

A l'entrée de l'église, on a placé récemment une antique pierre tombale effigiée, représentant un prêtre en chasuble romaine, tenant en main le calice.

On lit, en lettres gothiques, dans le pourtour de la dalle :

« *Cy gist discrète psône Mess^re^ Jehan Mathoste de cette ville, en son vivât curé de Saint- .... viller, qui trespassa le IIIe jours doctobre MDCLXXIIII (1574). P^ies^ Dieu po^r^ luy.* »

Enfin, dans un joli encadrement de pierre, conservé dans cette église de Frolois, j'ai relevé cette longue inscription sur marbre noir :

D. O. M.

Cy gît Gérard Saulnier, dans une humble posture,
Au pied de cet autel qu'il prit pour sépulture,
Pour sa tendre famille, hélas ! le sort trop vite,
Le logea tristement dans ce lugubre gîte.
Laborieux, franc, droit, pieux et charitable,
Dieu bénit ses travaux d'un succès favorable ;
Epouse, enfans et vous, pauvres, ses vrais amis,
Priez, obtenez-lui les biens du Paradis.
Ainsi-soit-il !

Mort le huit may, 1746, âgé de 76 ans, et D^lle^ Cl. Catherine Baudot, son épouse, laquelle a légué par son testament du 22 X^bre^ 1758 un fond de 600 livres dû par Gérard Stémère par contract de Cons^t^, Reçu par Me Henriquel notaire à Guise (1) le 3 mars 1738, dont l'intérêt doit être employé à un service

(1) Guise, Acraignes, anciens noms de Frolois.

annuel le 25 9bre et le surplus être distribué aux pauvres à la sortie d'icelui. Morte le 1er de l'an 1759, âgée de 71 ans.

Et dame Cl.-Cath. Saulnier, leur fille, épouse à M. P.-J. Baudot, Cher de l'ordre R. et M. de Saint-Louis et Capne au service de France, morte le 24 avril 1863, âgée de 33 ans.

Requiescant in Pace.

VI

Au cimetière de Soulzmatt (Alsace), la pierre tombale de Joseph, seigneur de Breitandenberg, porte l'inscription suivante :

Josephus Eusebius de Breitenandenberg
† 20 décembre 1728
Is
Tullus in eloquio ;
Cato in consilio ;
Josias in religione ;
Josephus in prosperis,
Jobus in adversis.

P. S. — Au dernier moment, on nous communique cette très curieuse inscription, trouvée à Vaudeville, près de Haroué :

« *Au nom de la Sainte Trinité et de la Loi, cette pierre a été possé par F. R. S. Thomassin, fils de Jean Thomassin et Thérèse Lhuillier, cultivateur à Vaudeville, le 19 floréal l'an V de la République.* »

IIe Appendice

REMIREMONT ET BUSSANG

D'une première visite à Remiremont et à Bussang, tous les deux nous avions noté ces impressions :

Remiremont 29 août. — L'aurore, blanche et pure, brille au sommet des monts, et, dans la plaine de la Moselle, entre Les Bruyères et Saint-Etienne, les bataillons de chasseurs s'ébranlent.

A quatre heures du matin, ils s'en vont, suivant le fil de l'eau, réveillant les échos du Parmont et de la colline sacrée où l'Austrasien Romaric bâtit son premier monastère.

Remiremont s'éveille ensuite avec une sage lenteur ; dans les rues principales, en de larges caniveaux de granit, l'eau coule à pleins bords, la belle eau claire des Vosges, à peine souillée par les poussières de la chaussée et les détritus des ménages.

Aux carrefours, des passages en bois recouvrent ces eaux courantes, qui bientôt disparaissent et vont rejoindre la Moselle, tout proche dans la vallée, séparant la cité, de Saint-Etienne où sont les filatures et les usines.

Et par ce matin radieux, nous visitons la ville, illustrée par ses nonnettes, ses bonnes quiches lorraines, le général Humbert et M. Méline, que nous rencontrons, très alerte, dans la rue des Prêtres, se rendant à sa promenade habituelle.

Voici la grande rue aux arcades pittoresques, rappelant vaguement la place Duroc de Pont-à-Mousson, rendez-vous de la fine fleur romaricienne ; plus loin, la synagogue, beau monument solennel, un nouveau groupe scolaire tout en pierre,

véritable palais presque fini, flanqué de deux ailes, avec une immense façade décorée de sculptures, mais où manque une porte centrale.

Vers la gare, une avenue se croise avec un boulevard planté d'arbres ; de superbes maisons de maître les bordent avec des grilles, des pelouses et des arbustes rares.

Devant la gare mignonnette dont on allonge les ailes, se dresse le monument commémoratif des enfants du canton de Remiremont morts pour la patrie, œuvre d'allure grandiose, au piédestal de granit un peu lourd.

En remontant vers l'avenue du Capitaine-Flayelle, nous voici devant le collège, petit mais élégant, puis l'hôpital qu'on agrandit, puis une place morte où coule, mélancolique, une fontaine délaissée ; puis le Calvaire qui s'élève au-dessus de la ville, à l'entrée d'une promenade bien agencée, calvaire banal de Bouchardon, en fonte bronzée qui se rouille et s'écaille depuis plus de trente ans dans un endroit dominant la cité.

Des sots ont mutilé l'inscription de la dédicace, croyant supprimer une période de notre histoire, comme les Vandales d'il y a cent ans ont profané le sanctuaire de Romaric et d'Amé, au faîte du mont d'Habend.

Où fut naguère le centre de la ville, dans l'étendue d'un vieil aître qui garde, sous les pavés pressés, les ossements des ancêtres, on visite avec émotion l'antique abbatiale des nobles et puissantes dames de Remiremont, dont la reine et maîtresse portait la crosse et pouvait ceindre l'épée devant les empereurs et les papes, ses seuls suzerains.

Hautes sont les nefs ogivales, aux nervures aiguës, blanches les murailles, jadis couvertes d'histoires saintes et de faits légendaires en tapisseries de haute lice, usées les dalles que foulèrent tant de pieds mignons ou de fiers seigneurs lorrains.

Le soleil qui pénètre par les verrières du chœur jette un rayon sur les stalles, vides de leurs blasons et de leurs panonceaux armoriés ; je cherche vainement les traces de Catherine

de Lorraine, cette héroïque fille de Charles III qui défendit Remiremont contre Turenne, de Louise de Condé et des 64 abbesses citées dans le Nécrologe, des 50 chanoinesses aux nombreux quartiers de noblesse qui se succédaient dans leurs éblouissants costumes, précédées du fanion de soie rouge semé d'oiseaux d'or et d'argent.

Il n'y a plus rien, rien que des tombeaux oubliés et perdus sous les dalles, qu'une crypte aux cercueils de pierre, aux inscriptions effacées, rien que les souvenirs historiques du pape saint Léon IX consacrant l'église, de Rodolphe de Habsbourg y épousant Isabelle de Bourgogne, et de Charles VII la visitant après le supplice de Jeanne d'Arc.

Mais de ce passé glorieux des vestiges persistent : c'est d'abord l'église elle-même, trop souvent remaniée, à la tour banale, au clocher au bulbe d'oignon, indigne de Remiremont et des saints du pays ; c'est le maître-autel aux applications de marbre noir, avec son immense retable, ses statues et ses châsses, œuvre compliquée de la Renaissance, rappelant Saint-Martin de Pont-à-Mousson, et ses chapelles latérales aux compartiments variés et d'agencement maniéré ; c'est ensuite et surtout la Vierge du Trésor, qu'une tradition locale attribue à la piété de Charlemagne, vénérable statue en bois de cèdre enfermée sous un treillis d'adorables sculptures Louis XV, en bois doré.

Autour de l'église, sur la place morte où traînent des prieuses matinales, voici des maisons aux volets clos, de grande allure, qui furent la demeure des *dames* de céans ; voici l'ancienne abbatiale au fronton timbré des armes de Lorraine, où sont maintenant la mairie, le tribunal et la bibliothèque et que la raideur d'un *factotum* de service nous empêche de visiter en détail, humbles pèlerins d'histoire lorraine que nous sommes.

*
* *

Les alentours de Remiremont nous consolent de la raideur officielle des gardiens de l'hôtel de ville. De toutes les excursions vosgiennes, l'ascension du Saint-Mont, l'ancien *Haben-*

dum castrum des Romains est assurément l'une des plus douces, des plus faciles et des plus intéressantes.

Au bas du mont, nous rencontrons des théories de pèlerins se rendant à la queue leu-leu à l'ermitage de sainte Sabine..... Ces pèlerins sont des mères et des filles, des filles qui languissent d'amour, dont les yeux battus disent la névrose et le désir, et qui vont plonger dans la fontaine miraculeuse l'épingle indicatrice, qui, surnageant ou tombant au fond, sera pour elles l'assurance d'un très proche ou très reculé mariage — telle à Saint-Nicolas de Port, la tant douce légende de la Bonne Pierre, pour les gens en mal d'hyménée.

Et, par le sentier grimpant dans les hêtraies et les sapinières, chantent ainsi les péronnelles :

Fillettes,
Gentillettes,
Pour avoir un époux,
Prenez garde à vous !

Et l'écho des Sabines nous rapporte, en notre montée d'Habend, ce refrain ironique, très affaibli : « Prenez garde... prenez garde à vous ! »

Le sentier tourne à travers les frondaisons, près des cascades, des arbres centenaires, entre des « coulants » d'eau claire et fraîche, où, téméraires, nous buvons à longs traits.

Une éclaircie dans les bois, des prés verts, une manière d'étang, une cense aux pommiers, stériles cette année, une chapelle rustique aux tout vieux saints de pierre, coloriés naïvement, laids à faire peur, et pourtant si intéressants dans leur gaucherie.

C'est l'oratoire de saint Romary ; plus haut, nous verrons la fontaine de sainte Claire, où derrière un méchant grillage, la statue de la recluse vosgienne indique une source guérissante, emplie ce matin d'août de gros têtards aveugles.

Des pauvres qui passent, allant à Sainte-Sabine, jouent sur la musette des pastorales et des tyroliennes, et je crois voir les

saints moyen-âgeux sourire dans leur barbe grise à ces ariettes des pèlerins d'autrefois.

Les saints de la montagne ! ne sont-ce point les dieux lares de nos pères, les sacrés pénates gardiens du foyer, les ombres mystérieuses qui se glissaient dans les sources, les fontaines et les antres obscurs pour préserver de tout malheur les gens qui les honoraient pieusement ?

Voici le pont des fées, entassement titanesque de pierrailles grises, œuvre d'ancêtres, ou de ces mères étranges, les grandes Fées (*Megalai Eoai*) d'Eschyle, qui remplissaient les forêts de leurs hululements de deuil ou de leurs éclats d'allégresse, à l'enfantement des mondes.

Le chemin forestier monte plus doucement, bordé de fougères et de myrtilles, d'énormes agaries et de fleurettes sauvages.

A des tournants, un gazon fin et serré, puis des bois morts soutenant les remblais de la route, puis des roches moussues, et du côté de Saint-Amé et du Syndicat, un grand trou vide, où les carriers exploitent le granit rose A ces tournants, des trouées de lumière, des points de vue sur la vallée de Remiremont, et puis, soudainement, le haut du mont, la plate-forme monastique très visible encore, où vécurent Romaric et ses disciples, où s'éleva le *cœnobium* bénédictin, où, durant des siècles, les reclus passèrent, face à Dieu, auprès des *moniales* du ballon voisin

Du sommet du Saint-Mont la vue s'étend, splendide, vers Remiremont à nos pieds, dont on pourrait dénombrer les toits rouges, vers le Parmont à la masse rocheuse, vers le mirador du Corroy où flotte un drapeau, vers la vallée d'Epinal et les collines qui la bordent, vers le confluent de la Moselle et de la Moselotte.

Les deux fleuves — deux rubans d'argent — s'enfilent en d'étroites vallées rocheuses ; le granit s'étale en mamelons roses sur les croupes, tandis que les sapins couvrent les sommets arrondis des moyennes Vosges.

C'est une succession sans fin de ballons, petits et grands, dressant leurs têtes sombres sur le ciel bleu ; ces ballons s'étagent et s'inclinent, tantôt isolés, tantôt gémellés et tantôt s'allongeant en chaînons pour former bientôt en s'abaissant des cols élevés ou de charmantes vallées, coins ravissants de verdure, où coule un ruisselet près d'une métairie de paysans.

Les ballons se prolongent au-dessus des vallées, vers Bussang où l'on aperçoit les géants de la chaîne vosgienne, vers Saulxures et Cornimont, perdus dans les coulées de granit.

Sur la terrasse extrême, dans l'édicule champêtre élevé par le propriétaire actuel, un inspecteur en vacances module une cantate sur l'harmonium, posé sur le sol, auprès d'une cloche fêlée et d'un débris de vitrail.

Sous l'autel rudimentaire, un pieux ermite est en contemplation devant un crâne humain — souvenir unique du temps passé, du monastère disparu depuis cent ans, et des solitaires perdus dans les forêts des Vosges... *Vastæ solitudines erant !*

A ces hauteurs, un champ de pommes de terre farineuses, et des avènes dorées et même un verger aux fruits mûrs, où des poulettes piaulent, où couinent de jeunes canetons au duvet jaune, les canards de saint Romaric.

A nos pieds, coule la Moselle, bordant la ville ; le nouveau Remiremont s'étend dans le joli vallon, et les clairons des casernes sonnant la soupe de dix heures nous ramènent au temps présent, au hardi Volontaire de bronze qui nous crie, à nous tous Lorrains : « En avant ! En avant ! »

*
* *

Bussang, 30 août. — Près de la maison ancestrale des Fleurot, les rebouteurs célèbres du Val-d'Ajol, se trouve la ferme des Bruyères, où nous avons reçu la chaude et bienveillante hospitalité d'un chanoine martiniquois, ancien doyen du Lamentin, riche en souvenirs créoles, en objets d'art, en productions originales des Antilles françaises.

Après avoir absorbé, comme viatique de voyage, une certaine

poudre de perlinpinpin mêlée à du rhum, vieux de cinquante ans, nous reprenons la route de Remiremont pour remonter en chemin de fer la pittoresque vallée de la Haute-Moselle, conduisant jusqu'à l'extrême frontière par Vecoux, Rupt, Le Thillot, Saint-Maurice et Bussang.

Partout des forts, des ouvrages avancés pour protéger et défendre les passages de France en cas d'invasion étrangère, les forts de Rupt et de la Presle et la gigantesque redoute du Ballon de Servance, qui domine à la fois les vallées de la Moselle et de la Savoureuse.

Voici la route du Ballon d'Alsace qui dresse, au-dessus de Saint-Maurice, ses 1,256 mètres, père de la Doller et d'une partie de la Moselle, incliné vers la plaine annexée de Massevaux et vers les jolis petits lacs du Sewen-Thal. La vallée se resserre encore, et l'on atteint Bussang, le *terminus* de France aujourd'hui, au milieu de l'inextricable dédale des Hautes-Vosges.

L'entrée de Bussang est agréable : une jolie petite gare avec un square en avant, un pont, où la petite Moselle coule — quand elle a de l'eau - une petite église sans prétention et sans style, une petite agglomération de maisons terrées, entre deux hauts ballons qui les écrasent de leur masse granitique, voire un charmant petit théâtre en bois, recouvert d'écorce, où notre ami Pottecher interprète avec ses artistes des œuvres dramatiques de haute portée morale.

Tout semble rapetissé dans cette bourgade de Bussang, située comme à la fin du monde, dans un cirque fermé. Les monts vous oppressent de leur grandeur ; on croit impossible au premier abord de sortir de ces lieux et d'aller plus loin.

Au cimetière, le fossoyeur réveille les morts voisins en arrachant, pour un autre défunt, des blocs énormes de rochers. Tout est sauvage dans cette terre de granit, barrière infranchissable posée là entre l'Alsace et la Lorraine.

La bourgade est quelconque avec ses hôtelleries où l'on entre

et l'on sort à sa guise, voisinant avec d'aimables collégiens en vacances, avec sa longue rue tournante et montante, ses magasins de pipes en merisier, sa pauvre maison de poste et son très bas clocher, qui tremble de s'élever devant les géants de la nature qui l'écraseraient de leur masse.

Il me semble que je ressens le poids de toutes ces montagnes et que je suis cloué au fond d'un cercueil de pierre dont on ne peut soulever le couvercle

Malgré le ciel bleu et la verdure des pentes, il nous faut sortir au plus vite et suivre la route qui va de France au tunnel-frontière, en passant devant les sources minérales, interdites au public, et plus haut, devant les pseudo-sources de la Moselle.

Les Guides ordinaires des voyageurs indiquent avec une foi robuste que les sources de la Moselle sont enfermées dans une baraque en planches par le propriétaire d'un pré qui réclame un pourboire au profit des nymphes du fleuve — ses petites filles..... Or, il n'y a ni baraque, ni propriétaire, ni même nymphes des eaux, encore moins une source claire et limpide.

Au milieu d'une vague prairie, entre deux routes, on aperçoit un trou rond, rempli d'eau visqueuse, dont l'écoulement est seul assuré par un tronc de sapin évidé en son milieu.

Et l'on dit : Voilà les sources de la Moselle.. . quand il ne coule qu'un chétif filet d'eau gluante, quand, à dix mètres plus bas, on aperçoit le lit du torrent, formé d'énormes cailloux et qui laisse aller une eau limpide qu'il faut suivre encore pendant plus de trois kilomètres sur les flancs escarpés du Drumont.

Et, vexés de cette pseudo-Moselle, sale et visqueuse du trou rond, nous jurons de remonter à la vraie source, tant pis pour nos jambes

Nous allons pourtant jusqu'au tunnel où passe la grand'route d'Urbès et de Wesserling.

Côté de France.... une pénible sensation d'être arrivés à un

mur énorme, entre deux monts qui se touchent pour tout fermer à la vue ; côté d'Alsace.... une vision merveilleuse sur la vallée de la Thur, vers Saint-Amarin, Bischwiller, Thann et Vaux de Cernay.

Les pentes des deux Drumont sont plus sauvages et plus abruptes au-delà du col français ; ce sont les *meurgers* et les sinistres escarpements de la côte des Russiers et de la Tête des Allemands.

Voulant réveiller les génies de ces montagnes alsaciennes qui dorment depuis si longtemps, l'un de nous entonne une tyrolienne aux jolis tirelis et gazouillements d'oiseaux.

Aussitôt, blême et barbue, une figure apparaît derrière un tas de fagots. Sur ce visage, une casquette plate avec, au centre, un bouton blanc.

C'est un douanier qui se lève brusquement, et qui s'avance tout droit — droit qui s'avance — le bras tendu :

— « Il faut vous abstiendre de channnter, le *troupinàle* (le tribunal) il avoir défendu ! »

— « Du moment que le troupinàle il avre défendu, je vais m'abstiendre, Mein Herr ! »

Et nous rebroussons chemin vers le tunnel, suivis dans l'ombre par les quinquets de l'Allemand, semblables à deux lanternes d'automobile.

Au milieu du tunnel, nous nous retournons en chœur, tous les touristes français, et nous lui lançons une tyrolienne d'autre façon.... qu'il a dû comprendre.... le *troupinàle* !

*
* *

Mais nous voulons voir à tout prix cette naissance de la Moselle, nous voulons boire à même la source authentique dont l'eau va couler pendant plus de 500 kilomètres jusqu'à Coblentz et au Rhin, à travers tout le pays de Lorraine.

Animés d'une nouvelle ardeur, malgré le soleil qui se rit de nos efforts, nous remontons au milieu des cailloux polis, au

milieu des prés où nous enfonçons jusqu'à la cheville — tant ils sont saturés d'eaux vives, au milieu des rochers et des bois, au milieu de tout.

Des heures, des heures encore.... le lit du torrent est toujours le même ; mais un peu de kirsch dans l'eau de la Moselle et nous retrouvons notre vaillance.

Nous atteignons la fontaine Saint-Louis — une des sources de la Moselle, une belle et bonne source celle-là, où l'eau chante en coulant claire sur le roc poli, — et soudain midi sonne à nos estomacs.

Dans ces bois aucun souffle, aucun autre murmure que celui des eaux tombant sur les cailloux, aucun chant d'oiseau, même pas le gracieux tintement des vaches sur les chaumes du Drumont, indiquant qu'une marcairie est proche.

Alors nous laissons la Moselle remonter jusqu'aux flancs boisés de la montagne et nous prenons, sur les indications du Club alpin, le chemin du Plein-du-Repos, le sentier qui doit nous mener aux chaumes et au sommet du Drumont.

Au bout d'une heure d'essouflante ascension, nous sortons de la forêt. Plus d'eau, plus de source, mais les prés tondus, mais les bornes de la frontière, marquées F et D, mais le Val d'Oderen, droit devant nous avec la vallée de la Thur et les ruines des châteaux d'Alsace se profilant sur les crêtes.

Une marcairie est là, dans un repli du ballon, où nous prenons quelque réconfort avant de gravir le sommet du Drumont, cîme pelée de plus de 1,200 mètres qui domine toute la chaîne et l'immensité du pays.

Je ferme les yeux à cette suprême montée qui me donne le vertige, et, dans le creux de la table d'orientation, après un repos de quelques minutes, je contemple, ébloui.

Et je pense à cette scène incomparable de la Bible où le Démon conduisit le Fils de l'homme sur la plus haute montagne et lui découvrit les villes et les royaumes, les monts et les plaines, étendus à ses pieds.

Rien dans les Vosges, si ce n'est du Hohneck et du ballon de Guebwiller, ne peut rendre la majesté de cette vision.

Du haut de l'observatoire gigantesque qu'est le Drumont, on aperçoit à des lieues et des lieues, l'Alsace et la Lorraine, avec leurs villages et leurs villes, les vallées et les rivières des deux pays voisins, les montagnes et les pics par centaines, les géants du Hohneck et du Ventron, les Trois Ballons, le Donon, toutes les Vosges de France et d'Alsace, l'étendue du Schwarzwald, cette immense Forêt-Noire, sœur des Vosges, le Jura étagé entre les Alpes, et tout au fond, perdues dans un ciel d'une lucidité sans pareille, les cimes du Mont-Blanc, des Alpes Bernoises, de la Jungfrau et du Fister-aar-Horn.

C'est sublime.... et l'on n'ose rien se dire, tant l'émotion est intense, tant le spectacle nous empoigne et nous fait vibrer. Il nous est bon d'être ici, sur ce Thabor lorrain, en contemplation devant ces étendues, ces horizons qui s'enfuient, ces lointains qui s'effacent, même dans le champ des meilleures lunettes, et qui sont encore des terres et des bois, des vallées et des montagnes, la terre de France, la Terre Major !

Une fumée monte, loin, sur les flancs de Wildenstein ; c'est un bois de sapins qui brûle.... c'est, nous semble-t-il, le feu sacré des druides gaulois qui sort de ces roches vosgiennes pour nous rendre l'espoir.... le feu sacré qui ne meurt pas.

Et sur le sommet du Drumont, face à la sente rocailleuse tracée entre les bornes-frontière, nous gravons sur une roche la parole célèbre de l'historien Tacite : « C'est le Rhin qui sépare les Gaules de la Germanie !

L'Abbé JANNY

Professeur à l'Ecole centrale des Vosges

(1795-1802)

ET

Premier Principal du Collège de Remiremont

(1802-1818)

PAR

Albert DREYFUSS

Professeur au Collège d'Epinal,

Membre de la Société d'Emulation des Vosges.



L'Abbé JANNY

BIBLIOGRAPHIE

1. Imprimés.

Abbé Janny. Discours de distribution de prix sur la « Morale de l'instruction ». Remiremont, 23 septembre 1806, 21 pages.

H. Félix. Officier de l'Université, principal du collège de Remiremont. « Grammaire latine suivant une méthode nouvelle ou Principes de la grammaire générale de l'abbé Janny, appliqués à l'étude du latin ». Nancy, 1864. Imprimerie Vagner, 383 pages. F. lorrain. N° 10128.

H. Félix. « Nouvelle méthode d'analyse par l'explication de la syntaxe », Nancy, 1864. Imprimerie Vagner, 22 pages et 10 tableaux.

Thiel. « Note sur l'abbé Janny, natif de Metz » 20 avril 1865. Mémoires de l'Académie impériale de Metz. 1865. (P. 154 à 158).

Chevillot et Gley, professeurs au collège d'Epinal. Rapports à la Société d'Emulation des Vosges sur deux ouvrages de M. Félix. Séance du 16 mars 1865. Annales 1866. Pages 16 et 17.

Dr Guyon. « Notice sur le Collège de Remiremont » 1887. Remiremont, 24 pages

F. A. Puton. « L'abbé Janny, ancien principal du collège de Remiremont ». Discours de réception. Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1887. Nancy, Berger-Levrault, 1888. Pages xv à xviii. F. lorrain de Favier. N° 4255. 30 pages in-8°. Portrait. Broché.

René Péquart. (Nérée Quépart) Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle. Paris, Picard, lib. et Metz, Sidot, lib -éd., 1887. Page 262. Art. Janny.

Léon Louis. « Le Département des Vosges » tome iv. Biographie par Félix Bouvier, Epinal, Busy 1889.

Dreyfuss et Decelle. « Monographie du Collège d'Epinal ». Epinal, 1900. Pages 329 à 347. L'Ecole centrale : Annales de la Société d'Emulation, 1901. Epinal, Huguenin, imp. (Pages 97 à 115, édition à part).

Bergerot. « Remiremont pendant la Révolution ». Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1904, P. 200 et 1905, p. 204-205.

---

2. Manuscrits.

H. Félix. « Souvenirs d'un élève de M. Janny. » Déposé en 1864 à l'Académie impériale de Metz.

Archives départementales des Vosges, 3 T 1, 3 T 2, 3 T 4.

Bibliothèque municipale d'Epinal.

4 registres contenant : l'«Etat des recettes et dépenses de l'Ecole centrale».
l' « Etat de la rétribution annuelle des élèves ».
les « Notes recueillies sur les élèves d'après les exercices de fin de trimestre. »
les « Délibérations de l'Ecole centrale. » (Le plus important).

Archives municipales d'Epinal, passim.

L'Abbé JANNY

Professeur à l'Ecole centrale des Vosges (1795-1802)

&

Premier Principal du Collège de Remiremont (1802-1818).

I

Entre tous les professeurs qui par leur dévouement, leur savoir ou leur méthode d'enseignement, ont illustré le collège d'Epinal, transformé après la Révolution en Ecole centrale, puis en École secondaire, l'abbé Janny mérite une place à part, à côté des Parisot, des Briguel, des Conus, des Gley, des Cherest, des Humbert, pour ne citer que ceux dont les noms sont les plus répandus dans les annales de la cité spinalienne.

Cette place est largement assurée au maître d'élite par la trace que son souvenir a laissée dans l'esprit de ses élèves, par son exemple, sa réputation de vertu et de sagesse. Elle lui est due surtout pour les hautes fonctions dont l'investit la confiance des habitants de Remiremont, en l'appelant à la direction de leur collège fondé à Remiremont en 1802.

C'est l'histoire de son arrivée à Epinal, de son séjour à l'École centrale des Vosge et des conditions dans lesquelles s'effectua sa nomination à Remiremont, que nous essayerons de retracer ici. Cette période embrasse une durée de sept ans, de 1795 à 1802. La vie de Nicolas Janny (1) fut intimement liée à celle de l'Ecole, dont il connut les débuts prospères, les illusions généreuses et le déclin rapide. Ses connaissances litté-

(1) L'orthographe de ce mot a été souvent défigurée : Jany dans l'acte de naissance de la paroisse de St-Simplice à Metz. Un état signé Parisot, Chenin, Landry, du 21 ventôse an IX porte Jenny, un autre du 26 fructidor même année Jeanny (Archives départementales, 3 T. 1), Janni dans les exercices publics de l'an V. Marchal, imprim. Epinal.



raires gagnèrent en clarté et en étendue au contact vivifiant de la jeunesse ; son expérience pédagogique éprouvée déjà par de longues années d'enseignement, que les temps troublés de la Révolution purent seuls interrompre, se raffermit et s'accrut. La dignité de sa vie et de son caractère le préparèrent enfin aux qualités d'administrateur qu'il déploya plus tard à la tête de son nouvel établissement.

II

Après la suppression des collèges qui eut lieu le 7 ventôse an III (25 février 1793), le gouvernement du Directoire se disposait à réorganiser l'enseignement public sur les ruines du passé. Pendant ce temps, Janny vivait retiré à Remiremont dans la maison de la Mouline, près du ruisseau du Fouchot, entouré d'une foule d'enfants qui se pressaient à ses leçons. Le chapitre, presque dix fois séculaire, était dissous (17 décembre 1790), ses membres dispersés, ses biens mis sous séquestre et la « régence » qu'il entretenait était disparue avec lui (1).
Janny, ex-chanoine chapelain de l'insigne chapitre, ne se laissa pas décourager par ces malheurs successifs. Son unique souci fut toujours d'instruire la jeunesse. Plutôt que d'émigrer à l'étranger pour échapper à la prison ou à l'échafaud, il resta tranquillement à son poste d'« instituteur patriotique » ; il ne se mêla ni à la violence des partis, ni à la division du clergé. Par sa prudence et sa modération, il s'attira ainsi l'estime de ses concitoyens qui l'élurent à l'unanimité membre du bureau de conciliation et il échappa aux rigueurs de la loi des sus-

---

(1) Les Archives mentionnent à diverses reprises les dons ou libéralités faits en faveur des écoles du chapitre, les droits de l'écolâtre etc.

Consulter :

Annuaire de l'Instruction publique, par Charle Merlin. V. Durand, imp., 1877. P. 197,198.

Archives départementales G. 897, G. 1498. Inventaire sommaire par Paul Chevreux. Affaires ecclésiastiques. G. tome II. P. 29 et 219. 1897. Huguenin, imp.

M. Maggiolo a analysé les actes les plus importants dans le département des Vosges, par Léon Louis. Instruction publique, (V. P. 370 à 372). Il relate entre autres les examens, *disputationes scolasticae*, auxquelles se livraient les élèves et comportant 431 questions en latin et 135 en français !

pects (1). Il prêta le serment d'être fidèle à la République et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la « défendant » (2). Libéral et tolérant comme la plupart des membres du clergé de Lorraine, il sut concilier un ardent dévouement pour les institutions républicaines avec les exigences de la foi et les devoirs du prêtre » (3).

Cette attitude digne de Janny, en dépit des accusations portées par des ennemis jaloux, qui lui reprochaient de pactiser avec les idées révolutionnaires, lui valut la nomination de professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale, créée le 3 brumaire an IV à Epinal (25 octobre 1795). La municipalité de Remiremont, heureuse de pouvoir le récompenser des services rendus à la ville, lui accorda le certificat de civisme, qui lui permettait de changer de résidence.

Désormais, la situation précaire de Janny s'améliorait et à la modique pension de l'Etat (4) s'ajoutait la rétribution que lui valut sa nouvelle chaire de professeur (5).

III

Les pièces requises pour l'admission au grade de professeur à l'Ecole centrale des Vosges devaient être parvenues pour le 10 nivôse an IV (30 septembre 1795) à la Commission d'instruction, résidant à Epinal. Le certificat concernant Janny contenait ces mots (6) : « Janny est connu par son goût pour les belles-lettres, dont il a fait sa principale étude, par une méthode approfondie et des vues sages pour l'enseignement, consignées dans un projet adressé à l'administration ».

(1) Voir la liste au complet dans « Remiremont, les Saints, le Chapitre, la Révolution » par l'abbé Didelot. Vagner Impr. Nancy. P. 538 à 547.

(2) Puton. Discours de réception à l'Académie de Stanislas 1887. P. XXII.

(3) Le 24 février 1793, le conseil de la ville désignait Marc Antoine, et Jean-Nicolas les Thouvenel, comme membres du bureau de conciliation. Ce tribunal populaire était complété le 24 février suivant, par la nomination d'Etienne Claudon et de l'abbé Nicolas Janny ; ce dernier, revenu de Paris, où il *avait été affilié aux sans-culottes*, avait fait constater qu'il n'avait pas quitté la France et avait obtenu facilement sa radiation de la liste des émigrés (d'après Bergerot, op. cit. P. 200).

(4) Il toucha annuellement de l'Etat jusqu'à sa mort 266 fr. 66.

(5) Le traitement annuel des professeurs de l'Ecole centrale n'était pas fixe. Il était prélevé sur la rétribution des élèves. (Voir registres de la Bibliothèque : état des dépenses de l'an VII).

(6) Arrêt du 4 frimaire an III.

A la date fixée, François Haxo, président du tribunal civil, Joseph Navière, ingénieur des ponts et chaussées et Chenin, ancien prieur de Chaumouzey, bibliothécaire et futur principal (1804-1817), procédèrent à la vérification des titres des candidats. Janny qui postulait le titre de professeur de belles-lettres, avait contre lui deux concurrents : Gley et F. Genin, de Lamarche. Le premier, que recommandait un passé brillant (1), fut nommé titulaire de la chaire de langues anciennes. Les gages que Janny avait donnés de son attachement à la République (2), sa moralité irréprochable, le renom que lui avait acquis sa méthode grammaticale, lui firent obtenir les suffrages des membres de la Commission. Il évinça le candidat malheureux et, malgré son très mauvais état de santé, il fut élu le 17 nivose an IV.

Arrivé à Epinal depuis l'année 1795 (3), il assista le 19 floréal an IV (8 avril 1796), avec tous ses nouveaux collègues, à l'imposante inauguration de l'Ecole centrale, ouverte, quelques mois après, à la jeunesse (2 prairial).

Déjà son caractère et ses manières de vivre se manifestaient en diverses occasions ; malgré son dévouement sincère à la constitution de son pays, il répugnait aux idées extrêmes, se tenant constamment à l'écart des fêtes publiques très fréquentes à cette époque, qui exaltaient les vertus, la patrie, la liberté, l'amour des lois et de la République, noms augustes, que tous avaient à défendre, à faire chérir et à respecter (4). On ne le

(1) Jacques-Alexis Gley, né à Paris en 1768 où il enseigna à l'Ecole militaire, de 1787 à 1791, professeur à Epinal depuis le 7 janvier 1792, s'engagea huit mois plus tard dans les armées de la République.

(2) Son unique ambition, écrit-il en 1794, en abandonnant ses fonctions ecclésiastiques, est de « travailler à l'amélioration de l'esprit public dans son canton, en propageant de son mieux parmi ses concitoyens les lumières de la Raison et l'amour de la République ». Bergerot, op. cit., p. 204.

(3) Archives de la ville d'Epinal. 1 D 9. Délibération du Conseil municipal. p. 65. n° 244, 1er brumaire, an V (22 octobre 1796). Requête du citoyen Janny, professeur de belles-lettres, pour une portion d'affouage ; la demande est refusée, le sollicitant n'étant pas présent dans la ville au moment de la distribution en thermidor (août 1795).

Janny, comme tous les professeurs, habitait à l'Ecole « le logement au deuxième étage, prenant jour au couchant » (30 prairial an VII. Registre des délibérations de l'Ecole centrale).

(4) Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Administrations centrales du département. Paris 17 ventose, an VI de la République.

vit jamais assister à une de ces réunions où « au son d'une musique guerrière les citoyens se portaient vers le trône qu'ils renversaient à coups redoublés, au bruit d'une décharge de mousqueterie et de canons, aux cris de haine à la tyrannie et vive la liberté ! ».

Avec cette antipathie pour les excès d'une foule en délire, contrastait chez le nouveau venu une sage réserve, des goûts simples, des mœurs douces et honnêtes..

IV

Etablies sur le rapport de Dannou, puis de Lakanal, les Ecoles centrales devaient, dans l'esprit des réformateurs, substituer à l'ancienne routine « une méthode simple et lumineuse (2) ». Suivant le type inspiré par la Convention et consacré par les travaux de l'Institut, elles répartissaient les matières de l'enseignement en trois parties, s'enveloppant graduellement les unes dans les autres, depuis les arts jusqu'à la morale, la grammaire, la législation, les « sciences idéologiques (3), en passant par la physique et l'histoire naturelle ». En raison même de cette universalité de connaissances, l'étude des langues anciennes et des belles-lettres était nécessairement sacrifiée. Exigeant plusieurs années d'exercices réguliers et d'opiniâtre persévérance, elles cédaient le pas à la science expérimentale, au dessin, branches plus accessibles aux jeunes gens, que les nécessités de la guerre avaient appelés aux frontières, dans les premières années de la Révolution.

L'abbé Janny se trouvait donc aux prises avec de sérieuses difficultés, en prenant possession de ses nouvelles fonctions.

Il importait d'établir, dès le début, le système et les procédés d'enseignement qui lui avaient réussi jusqu'à ce jour, sans se

(1) Registre des délibérations du Conseil municipal d'Epinal 1 D 9. 9 et 10 thermidor, an V.

(2) « L'Ecole centrale du département des Vosges aux pères de famille et aux principaux citoyens du département ». Arch. dép. 3 T 1.

(3) Idem.

laisser arrêter par les premiers obstacles. Dans les « Exercices publics de l'Ecole centrale pour l'an V (1) », le citoyen Janny n'avait aucun élève pour subir les examens de belles-lettres. En grammaire générale, le professeur Landry obtenait aussi peu de succès. Le dessin, l'histoire naturelle et les mathématiques étaient beaucoup plus en faveur. L'annuaire des Vosges, an VII, nous renseigne sur ce point d'une façon très précise : à côté de 83 élèves au dessin, trois seulement se préparaient aux lettres. L'époque révolutionnaire était plus propice aux idées positives et pratiques qu'aux spéculations désintéressées.

Si l'on compare cet effectif très restreint à la statistique de l'Ecole centrale, quelques années après, on jugera que l'écart est relativement considérable. Sur 104 élèves que contenait au début l'établissement (an VI), deux seuls obtinrent des nominations à la distribution des prix, parmi ceux qui fréquentaient les cours de Janny. Ce furent :

Prix : Nicolas Mougin.
Accessit : Louis Colin (2).

Peu à peu, les lauréats sont plus nombreux. La classe d'humanités a recruté de nouveaux élèves, grâce à l'autorité du maître et à l'efficacité de son enseignement. Le 25 fructidor an IX, la liste des prix de la classe de belles-lettres est déjà beaucoup plus longue et contient des noms, plus tard célèbres dans l'histoire du département :

1re CLASSE

1er Prix : Jean-Baptiste Noël, de Remiremont.
2e Prix *ex-æquo* { Charles Chambon, d'Epinal. / Paul-Victor Comeau, de Nancy.
1er Accessit : François Petitdemange, de Nantes.
2e Accessit : Sylvestre Mougeot, d'Epinal.

(1) Epinal, Haener, imprimeur, 1798, pages 157 à 159.
(2) Extrait du Registre des Délibérations de l'Ecole centrale. Bibliothèque municipale.

2e CLASSE

1er Prix } Emile-Victor Thomas, d'Epinal.
ex-æquo } Bernard Petitmangin, de Remiremont.
2e Prix : Antoine Deblaye, de Remiremont.
Accessit : Léopold Vautrin, de Dompaire.

V

L'action bienfaisante de Janny sur l'esprit de ses élèves, accourus depuis son ancienne résidence, pour écouter ses leçons, tenait à des causes multiples et tout d'abord à l'importance que le maître accordait à la grammaire, cet instrument de précision qui nous permet de pénétrer jusqu'au plus profond de la pensée par l'analyse. Elle devint entre ses mains une véritable logique de l'esprit (1), la clef de toutes les autres, qu'elle précédait afin de prévenir les écarts de l'imagination, objets propres de la poésie et des arts. A la grammaire de Lhomond ou de Bistac (par demandes et par réponses, écrite en latin), il substitua une méthode nouvelle, par tableaux synoptiques, simple, adaptant chacune de ses règles à l'effort de l'élève. On ne saurait lui reprocher qu'une terminologie trop spéciale et parfois une érudition un peu déplacée, dans un cours qui s'adresse à des enfants.

Un autre moyen d'exciter l'émulation parmi ses auditeurs fut l'emploi judicieux de l'enseignement mutuel (2). A Remiremont déjà, il en avait éprouvé les effets, en choisissant parmi ses élèves des moniteurs qui continuèrent et propagèrent sa méthode dans la suite (2). A l'Ecole centrale, il eut de même des suppléants infatigables, d'abord ses élèves, plus tard ses collaborateurs de la première heure. Tels Joseph-Henri Hogard de Charmes qui, « après six années consacrées à sa pa-

(1) Règlement de l'Ecole centrale des Vosges, 24 fructidor, an IX, article 4 : « Les Mathémathiques et la Physique offrent de continuelles applications aux principes de l'analyse, dont le développement fait la base de la grammaire générale ».

(2) Plus tard il l'appliqua avec fruit à Remiremont.
En 1808, il a autour de lui 4 professeurs de 17 à 22 ans et 8 suppléants de 17 à 19 ans.

trie, plein d'amour pour les sciences et les arts, vint puiser à l'Ecole centrale les connaissances dont il était avide » (1), ou Nicolas Mougin, dont le préfet pouvait dire plus tard : « Ce jeune homme est instruit, modeste, d'un excellent caractère et d'une conduite irréprochable » (2). « Non seulement il est recommandable par ses talents et ses progrès, ajoutait-il, mais encore il a été utile au professeur, en se chargeant des fonctions pénibles de répétiteur de sa classe ».

N'était-ce pas surtout, grâce à un commerce intime avec son maître vénéré, que Mougin joignait aux qualités de l'esprit les dons les plus estimables du cœur ?

Janny, en effet, aimait beaucoup la jeunesse. A une époque où l'internat n'était pas encore répandu dans les collèges, il ne croyait pas déroger en recevant sous son toit plusieurs jeunes gens, que lui confiaient les familles. Jusqu'en l'an VIII (1799), nous lui connaissons cinq élèves soumis à sa surveillance : 4 frères, les jeunes Petitmengin et François Noël.

La valeur d'un semblable enseignement devait donc attirer à l'Ecole centrale de nombreuses recrues. On ne reprochait à Janny que trop peu d'enthousiasme pour les idées nouvelles, pour les institutions démocratiques, et les solennités bruyantes, qui en étaient les manifestations. On lui faisait un grief de préférer le « catéchisme de la religion » à « celui de la loi ». Ne se plaignait-on pas aussi à Epinal qu'il donnait à expliquer le « Télémaque » parce que l'auteur « y faisait aimer la monarchie » (3) ! « Il peint les bons rois, la nécessité de les respecter et l'obéissance des sujets. De ce texte, on pouvait faire des applications à l'amour et la soumission envers les souve-

---

(1) Registre de la Bibliothèque municipale d'Epinal. Notes recueillies sur les élèves.

(2) Rapport du Préfet au Ministre de l'Intérieur. Arch. dép., 3 T 4. 10 décembre 1810.

Notes recueillies page 9. Registre des Délibérations :

An IV. Nicolas Mougin a des « dispositions brillantes, le jugement droit ». C'est un « travailleur soutenu ». Plus tard « parfaitement bien », « se distingue partout ».

(3) Archives départementales. 3 T 4. Richard, sous-préfet de Remiremont, rappelle le 10 décembre 1810 au préfet des Vosges la situation de l'abbé Janny dans les temps « d'anarchie ! ».

rains ». Soupçons bien mal fondés, quand on se rappelle la publication du « Télémaque », la disgrâce de Fénelon et les intentions de l'écrivain !

VI

Malgré la douceur et l'aménité de Janny, le zèle qu'il déployait à pénétrer le cœur de ses élèves de l'amour des lois et de la patrie, les modifications apportées aux programmes par ses collègues, malgré la bonne volonté de chacun, l'Ecole centrale ne tarda pas à péricliter. L'enseignement, qui fut la conséquence du décret du 3 brumaire an III, était fragmenté en autant de compartiments distincts, sans unité ni cohésion, et portait donc en lui plusieurs éléments de dissolution. Le « système athénien », préconisé par François de Neufchâteau, à une époque « frémissante des agitations sociales et du bruit des combats » commençait à se relâcher et le zèle des « jeunes éphèbes » à s'attiédir. A un changement dans les mœurs, la politique et l'administration, devait nécessairement correspondre une transformation dans l'instruction publique. Les Ecoles centrales avaient vécu et le décret des Consuls du 11 floréal an X (1er mai 1802) et du 3 messidor an XI (22 juin 1803) les remplaça par des Ecoles secondaires.

Une d'elles fut fondée à Remiremont, l'ancienne résidence de Janny. Celui-ci, pressé par ses anciens concitoyens, qui ne l'avaient pas oublié, consentit volontiers à leur être encore une fois utile et ne perdit pas un instant pour organiser la nouvelle maison. Dès le mois d'octobre de la même année (1), il prenait la direction de l'Ecole secondaire, donnant pendant longtemps à sa ville adoptive l'éclat et le relief, qu'elle avait perdus avec son chapitre.

Depuis deux ans, Remiremont réclamait du gouvernement l'ouverture d'une Ecole secondaire. La demande appuyée par

(1) Le 3 vendémiaire an XI le nom de Janny ne figure plus parmi les professeurs de l'Ecole centrale à la distribution des prix (24 septembre 1802).

le député L'Huillier resta sans réponse et l'organisation légale ne fut accordée que très tardivement (29 thermidor an XI, 17 août 1803), tandis que Janny, cédant aux instances des Remiremontais, commençait provisoirement les classes (1).

VII

Ce fut un spectacle, bien digne d'admiration, que celui de voir une ville devancer les projets de l'administration publique et offrir généreusement à l'Etat de subvenir, de ses propres deniers, aux dépenses de son collège. De quelles couleurs poétiques elle revêtait cette proposition, lorsqu'elle mettait à la disposition de l'Ecole secondaire son bâtiment abbatial (2) « vaste, solide, presque neuf, composé de grandes pièces dont une entre autres était élevée de 50 pieds, coupée dans sa hauteur par un balcon qui en fait le tour et qui est orné de sculptures de la meilleure exécution » ! Comme elle faisait ressortir l'importance de la position géographique de ce pays situé « dans un superbe vallon. où commence la chaîne des Vosges dans son plus bel aspect », à 18 lieues de Nancy, à 20 de Colmar, à 20 de Porrentruy et de Besançon » ! Les Alsaciens-Lorrains auraient donc la facilité d'y venir étudier la langue et renouveler tous les anciens rapports avec les Vosgiens. Auprès de l'institution, les pensionnats feraient refleurir cette contrée, dont le riche territoire offrirait encore aux peintres et aux élèves le tableau le « plus propre à enflammer leur imagination ».

Les avantages économiques n'étaient pas moins à dédaigner : « Il y a quantité de jolies maisons du ci-devant chapitre où les professeurs ainsi que les nouvelles familles appelées à se fixer dans cette résidence par l'objet dont il s'agit, seraient logées, on ne peut plus agréablement et à très bas prix. »

(1) L'ouverture de l'Ecole secondaire d'Epinal n'eut lieu que le 17 Frimaire an XII (7 décembre 1803).

(2) Bâti en 1752 par Anne Charlotte, fille de Léopold, duc de Lorraine. Le collège occupe ce bâtiment jusqu'en 1841 et transféré dans les bâtiments actuels, le 1er octobre 1842.

Entrent aussi en ligne de compte la longévité de la population (1), les sacrifices que s'étaient imposés les Remiremontais qui sur 3,425 habitants avaient 165 défenseurs de la patrie, l'heureuse influence des petites villes où les mœurs de la jeunesse trouvent moins d'occasion de « corruption ou de dissipation (1), la beauté de l'édifice national dont les projets de démolition eussent été « incompatibles avec un gouvernement régénérateur ».

L'Assemblée constituante avait établi à Remiremont une administration de district, un tribunal de 1re instance, une sous-préfecture.

N'appartenait-il pas au Consulat de rehausser l'éclat de la ville en adjoignant à ces édifices un collège?

VIII

Le bureau de l'administration de l'Ecole secondaire, réuni le 17 frimaire an XII (7 décembre 1803), devait conformément aux ordres du 29 thermidor (16 août) présenter au bureau du ministère de l'Intérieur deux « sujets » pour chaque place, à la suite de la présentation des certificats des candidats.

Pour le poste de directeur, Nicolas Janny était proposé avec François Delorme « homme de loy » à Remiremont. D'après les décisions établies par l'article 29 du réglement du 19 vendémiaire, il était convenu que le directeur serait en même temps professeur de 6e et de 5e. L'élève de Janny, Mougin, « ex-suppléant de belles-lettres de la ci-devant école centrale » était concurremment avec François Dominique Mengin, homme de loy à Remiremont, porté sur la liste pour les classes de 4e et de 3e (langues latine et française, géographie, arithmétique, chronologie ! et histoire). Deux autres, J.-B. Perrin, arpenteur et Antoine Peltier, prêtre, se disputaient la place de 6e et 5e et de mathématiques. En attendant la décision du ministère, le con-

(1) Archives départementales 3 T. 4. Rapport sur un objet important. Délibération du Conseil municipal de Remiremont (12 frimaire an IX. 2 décembre 1800).

seil était d'avis de surseoir au surplus de l'organisation. Il était certain que le choix n'était pas douteux, au moins entre les deux premiers.

Richard, sous-préfet de Remiremont, écrivait d'ailleurs le même jour : « Quels que soient le mérite et le talent des citoyens présentés, les citoyens Janny, Mougin et Perrin paraissent mériter mieux la confiance du ministre. » Six jours après, le préfet après avoir recueilli tous les renseignements nécessaires et s'être assuré du degré de capacité et de moralité de chacun d'eux ratifiait ce vœu, espérant que le zèle des citoyens justifierait la confiance qni venait de leur être accordée.

Les nouveaux élus sont nommés officiellement par décret ministériel du 6 nivose an XII (26 décembre 1803).

IX

A partir de ce moment, la nouvelle Ecole, située dans la partie du bâtiment de « la ci-devant abbaye », dont elle formait l'aile droite, prospéra sous l'habile direction de son principal et de ses collaborateurs dévoués (1). La ville supportait outre les frais de premier établissement (4,500 francs) la dépense annuelle de 4,300 francs qu'elle prélevait sur les produits de l'octroi et les revenus des biens patrimoniaux. Elle fut payée généreusement des sacrifices qu'elle s'imposait.

De 80 élèves au début, l'Ecole monta rapidement à 100 (1804) puis 114 élèves (1810) (2). L'esprit de douceur du « directeur du pensionnat », qui continua d'exercer ses fonctions avec une ardeur infatigable, malgré ses 60 ans, lui attira la confiance de tous et « rendit son administration agréable à toutes les familles » (3). Dans cette maison où régnait l'union et la paix, tout le monde mangeait ensemble, professeurs et pensionnaires. Les études étaient florissantes et mettaient les

(1) 16 Germinal an XIII. Le directeur aura 1600 francs de traitement, Mougin et Perrin 1200 francs.
(2) Rapport du sous-préfet (10 décembre 1810) 3 T 4.
(3) Archives départementales 3 T 2.

plus méritants à même d'entrer à l'Ecole polytechnique. (Rapport du 10 décembre 1811).

La sympathie, qu'attira l'abbé Janny, fut universelle. Il fut réellement le chef et l'âme de cet établissement (1). Le grand maître de l'Université Fontanes lui proposa le poste de proviseur dans un lycée de Paris ; l'inspecteur général Noël voulut l'appeler à l'Ecole normale supérieure fondée depuis quelques années. Janny, que des liens solides unissaient au collège « dont il était le père », ne céda ni aux honneurs, ni à l'ambition. Jusqu'en 1818, il resta à la tête de son établissement, fier de son œuvre, formant encore des élèves distingués, les Maud'heux (2), les Félix (3), les Thouvenel (4), les de Montémont (5), les David (6), laissant même après le triste exil et la mort, le souvenir de la reconnaissance, qui a survécu au temps et à la calomnie.

---

(1) Rapport du Préfet du département 9 août 1810.

(2) Maud'heux (François-Félix) avocat au barreau d'Epinal, maire d'Epinal de 1862 à 18[illegible]6, président de la Société d'Emulation des Vosges, à plusieurs reprises, auteur de nombreux ouvrages historiques, concernant le département, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie (1800-1874).

(3) Félix, principal du collège de 1818 à 1848, maire de Remiremont de 1851 à 1853, recueillit pieusement l'enseignement du maître (Voir page 1. Bibliographie).

(4) Thouvenel, médecin à Nancy, député de la Meurthe de 1827 à 1833 (1782-1837).

(5) Albert de Montémont (1788-1861) célèbre voyageur, écrivain et chansonnier.

(6) David, directeur général des douanes du grand duché de Berg, commandeur de la Légion d'honneur (1760-1868).



RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL

DES VOSGES

Par M. A. PHILIPPE, Conservateur, Membre de la Société.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation et les accroissements du Musée depuis mon entrée en fonctions (août 1905), jusqu'au 30 juin 1906.

Pour l'augmentation des collections, je serai obligé de revenir en arrière et de prendre le registre d'entrée à l'endroit où se terminait le rapport de mon prédécesseur, M. Chevreux.

Jusqu'à ce jour, il est entré au Musée 61 numéros (nos 695 à 756 du registre).

L'Etat a fait parvenir dons les premiers mois de 1905 le tableau de Descelles, « Cri maternel. »

Parmi les dons, je signalerai :

Deux médaillons de bronze, par M Amann, sculpteur à Epinal, représentant Epinal et la Moselle (figures de profil) ; don de la Société d'Emulation.

Une collection de planches de Fontaine, ayant servi à illustrer son ouvrage : Monuments du diocèse de St-Dié ; don de Mme veuve Humbert, de Senones.

J'ai classé en portefeuille diverses estampes ou tirages spéciaux intéressant les Vosges.

Parmi eux :

2 épreuves avant la lettre d'une reproduction du tableau de Pinot existant au Musée : Un bal dans une grange : don de MM. Sadoul et Perrout. Cette reproduction a paru dans la « Lorraine Illustrée »

Une lithographie sur chine, de Pensée, représentant un autel gaulois trouvé à Lamerey.

Archéologie.

Préhistoire. - Période gallo-romaine ; moyen-âge ; temps modernes

M. Kolle, employé à l'Ecole Normale de Constantine et originaire d'Epinal a donné une collection considérable de silex et outils préhistoriques, provenant de la province de Constantine, plus une série de 34 lampes romaines de même provenance et des instruments et armes arabes.

Le même a aussi donné des petites statues de bronze, sur socles en terre cuite et représentant l'une Jupiter, et l'autre Vénus (?).

M. Pitois, dont la générosité à l'égard de nötre Musée est inlassable, a encore donné deux statuettes et une espèce de candélabre en pierre, provenant de Mandeure, et qui malgré leur aspect et une inscription pseudo-romaine ne doivent pas être antérieurs au XVII[e] siècle

Il y a ajouté récemment une collection de fragments de poteries samiennes décorées, et de verrerie provenant des ruines gallo-romaines de Langres, et divers autres objets en fer.

Le Musée a acquis de la municipalité de Rozières-sur-Mouzon, trois statues : une Vierge à l'Enfant (XVI[e] siècle) ; un Evêque Bénissant (XVII[e] siècle) et le Père Eternel (XVII[e] siècle). Ce dernier est en bois polychromé.

Numismatique. Sigillographie

1° Une série de monnaies acquises de M. Maurice, d'Epinal :

Petite monnaie gauloise, de Cavaillon ;

Monnaie gauloise, de Nîmes ;

Médailles d'argent avec les trois portraits en écussons, posés 1 et 2, de Ferdinand III, Marie, Infante d'Espagne et Eléonore de Mantoue.

Médaille d'argent de Marie-Thérèse et de François de Lorraine.

Médaille d'argent allégorique de Léopold (1687).

Médaille de bronze de Léopold Ier et L -C. d'Orléans.

Médaille de bronze de Charles-Alexandre et Anne-Charlotte de Lorraine.

Poids monétaire. — (noble à la rose ?) carré, cuivre, don de M. LE MOYNE, vice-président de la Commission de surveillance du Musée.

La collection sigillographique s'est accrue de plusieurs matrices modernes :

Tribunal criminel des Vosges, don de M. PITOIS.

Sous-préfecture de Sarrebourg (Meurthe), timbre humide.

Timbre notarial (Dieudonné, notaire), du canton de Pont-à-Mousson (cachet cire).

J'ai recueilli aux archives des fragments de sceaux en cire, tombés des pièces auxquelles ils étaient appendus, et les ai joints à la collection déjà considérable du Musée.

Histoire naturelle.

Paléontologie. — Dents de squales provenant de Novion-Porcien (Ardennes).

Géologie. — Pyrite de cuivre trouvée à Celles.

Entomologie. — Nid de guêpes, provenant de la scierie de Blanchefontaine, don de M. BAZAILLE, inspecteur des forêts, à Epinal.

Reptiles. — Salamandre, achetée à M. BOUBÉE, naturaliste, à Paris.

Mollusques. — Petit poulpe, provenant de Ploubazlanec, près Paimpol, don de M. LAPICQUE, alors vétérinaire à Epinal.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS. BIBLIOTHÈQUE

Il y a eu peu de changements effectués dans le Musée depuis le dernier rapport de mon prédécesseur.

L'arrivée du tableau de Descelles a nécessité quelques remaniements dans la disposition des toiles exposées dans le grand escalier. J'ai profité de l'occasion pour placer plus à portée des visiteurs un tableau de Gumery, *Départ pour la Fête,* qui était auparavant à la frise et, par suite, difficile à voir.

La Bibliothèque spéciale du Musée, que je tiens à voir s'augmenter et que je veux tenir au courant des publications artistiques modernes, s'est accrue d'un volume intitulé : *Iconographie du costume militaire de la Révolution et de l'Empire,* de H. Bouchot, et de publications en cours : *Rembrandt,* d'Emile Michel ; *L'Art et les Artistes, Musées et Monuments de France.*

VISITEURS. — CARTES DE TRAVAIL

Le Musée a été ouvert, comme d'habitude, les jeudis, dimanches et jours fériés.

Un nouveau règlement a été élaboré et approuvé par arrêté préfectoral en date du 27 mars 1906. Je l'ai fait afficher dans toutes les salles, ainsi qu'à la porte d'entrée.

Ce règlement n'a amené de modifications que pour les heures d'accès du Musée aux étrangers et aux travailleurs, les jours de semaine, mais il a eu surtout pour but de fixer, d'une façon précise, certains points de service intérieur par trop flottants, tels que le dépôt obligatoire des cannes, parapluies et paquets, et les conditions auxquelles étaient soumises les personnes admises à travailler dans le Musée.

Le nombre total des visiteurs, depuis le mois de juin 1905 jusqu'au 30 juin 1906, a été de 11,794 les jours d'ouverture publique, et de 665 les autres jours.

J'ai délivré 7 cartes de travail, dont 5 à des personnes qui sont venues copier des tableaux.

Parmi les recherches effectuées dans les collections, je signalerai celles portant sur la période gallo-romaine, par M. le commandant Espérandieu ; et celles de M. Bonnard, sur les inscriptions et les vestiges matériels des eaux minérales de Vittel et de Plombières, à l'époque gallo-romaine.

J'ai communiqué à M. le docteur Hamy, membre de l'Institut, directeur du laboratoire d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, différentes pièces (fragments de crânes et d'os longs), provenant des tumuli des Vosges. Le renvoi m'en a été fait peu de temps après et les pièces ont repris leur place dans les vitrines.

M. le chef d'escadron Lucotte, commandant le 5e bataillon d'artillerie à Bruyères, a fait visiter le musée à ceux de ses hommes qui n'étaient pas permissionnaires.

Les établissements d'instruction suivants ont également visité le musée : les élèves du collège de Bruyères, accompagnés d'un professeur et du principal, M. Lemasson ; M. Grivel, professeur à Remiremont, et ses élèves. L'école normale de filles conduite par Mme la directrice, les écoles primaires de garçons des « Meix » (Rupt), de Lépanges, et les écoles primaires de filles d'Igney et d'Uxegney, avec leurs maîtres et maîtresses.

Enfin à l'automne de 1905, la Société Mycologique de France a fait au Musée, dans le vestibule et dans la salle de sculpture une exposition de champignons où étaient réunies plus de 400 espèces.

Pour terminer, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire maintenir tels quels, au budget, les crédits qui y sont inscrits, et d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Conservateur du musée départemental,
Correspondant de la Commission des monuments historiques,

A. PHILIPPE.

ANNEXE

AU

RAPPORT DU CONSERVATEUR DU MUSÉE

Musée de la maison Jeanne d'Arc à Domremy.

Comme annexe à mon rapport sur le musée départemental, Monsieur le Préfet, je dois ajouter ici quelques mots sur le musée de Jeanne d'Arc à Domremy. La pauvreté que constatait M. Chevreux en 1904 est toujours la même. Comme mon prédécesseur, je serais très heureux de voir les murs ornés d'estampes rappelant la vie de l'héroïne, et de pouvoir augmenter la bibliothèque spéciale de la maison, mais je serais surtout ravi de remplacer par des gravures qui en valussent la peine, les mauvaises illustrations de journaux qui sont à la place d'honneur dans de beaux cadres de chêne.

En attendant, comme le disait M. Chevreux, que l'Etat veuille nous seconder dans cette tâche par l'envoi d'œuvres d'art, tableaux ou statues, le produit du tronc placé dans l'immeuble pourrait déjà servir à accroître, quand l'occasion se présente, la collection iconographique de Jeanne d'Arc.

Je n'ai aucune modification à signaler dans l'organisation du musée.

Les visites que j'y ai faites m'ont prouvé que les salles étaient très proprement tenues et que le jardin était très soigné.

Le nombre des visiteurs qui ont signé sur le registre a été pour l'année 1904-1905 de 7,720 et pour l'année 1905-1906 de 7,579 (au 24 juin dernier). C'est pendant le mois d'août que la maison est le plus fréquentée ; il y a eu 1,849 visiteurs en août 1904 et 2,094 en août 1905.

Les visiteurs de l'année 1905-1906 se répartissent comme suit :

Année 1905 :	Juillet. . . .	1,439
—	Août	2,094
—	Septembre. . .	1,359
—	Octobre . . .	254
—	Novembre. . .	151
—	Décembre. . .	91
—	Janvier . . .	80
—	Février . . .	89
—	Mars	166
—	Avril	570
—	Mai	460
—	Juin	826 (au 24).
	Total. . . .	7,579

Le Conservateur du Musée,

A. PHILIPPE.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

BIBLIOTHÈQUES, PÉRIODIQUES ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT ÉGALEMENT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

AIN

1. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

AISNE

2. Société académique de Laon.
3. Société historique et archéologique de Château-Thierry.

ALPES-MARITIMES

4. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

AUBE

5. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.
6. Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, à Troyes.
7. Société d'apiculture, à Troyes.

BASSES-PYRÉNÉES

8. Sociétés des sciences, lettres et arts, de Pau.

BOUCHES-DU-RHONE

9. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulcre, 19.

10. Bibliothèque de l'Université d'Aix-en-Provence. (Séance du 21 juin 1906.)

CALVADOS

11. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
12. Académie nationale des siencces, arts et belles-lettres de Caen.
13. Société linéenne de Normandie, à Caen.
14. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.
15. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.

COTE-D'OR

16. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
17. Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
18. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, à Beaune.

DEUX-SÈVRES

19. Société centrale d'agriculture du département des Deux-Sèvres, à Niort.
20. Société de botanique des Deux-Sèvres, à Niort.

DOUBS

21. Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
22. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
23. Société d'émulation de Montbéliard.

DROME

24. Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, à Romans.

EURE

25. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

FINISTÈRE

26. Société académique de Brest.

GARD

27. Académie de Nîmes.
28. Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.

HAUTES-ALPES

29. Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

HAUTE-GARONNE

30. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
31. Université de Toulouse.

HAUTE-MARNE

32. Société historique et archéologique de Langres.
33. Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier.
34. Société des sciences naturelles de la Haute-Marne, à Langres.

HAUTE-SAONE

35. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
36 Société grayloise d'émulation, à Gray.

HAUTE-VIENNE

37. Société des Amis des sciences et arts, à Rochechouart.

HÉRAULT

38. Académie des sciences et des lettres de Montpellier.
39. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.
40. Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
41. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
42. Société d'études des sciences naturelles de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE

43. Société historique et archéologique de Saint-Malo.

ISÈRE

44. Société des amis des sciences naturelles de Vienne.

JURA

45. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

LOIRE-INFÉRIEURE

46. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
47. Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

LOIRET

48. Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

LOIR-ET-CHER

49. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois.

LOZÈRE

50. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

MANCHE

51. Société académique de Cherbourg.

MARNE

52. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
53. Académie nationale de Reims.
54. Société d'horticulture de l'arrondissement d'Epernay.

MEURTHE-ET-MOSELLE

55. Académie de Stanislas, à Nancy.
56. Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, à Nancy.
57. Société de médecine, à Nancy.
58. Société des sciences de Nancy.
59. Société de géographie de l'Est, à Nancy, 24, rue des Tiercelins.
60. Société lorraine de photographie, à Nancy.
61. Bibliothèque de l'Université, à Nancy.
62. Annales de l'Est, palais de l'Université, à Nancy.
63. Bibliothèque de la ville de Nancy.
64. — du lycée de Nancy.
65. — du collège de Longwy.
66. — du collège de Lunéville.
67. — de la ville de Lunéville.
68. — de la ville de Pont-à-Mousson.
69. — de la ville de Toul.
70. — du collège de Toul.
71. — de la ville de Briey.
72. — du collège de Briey.
73. Bibliothèque des archives de Meurthe-et-Moselle, hôtel et rue de la Monnaie, à Nancy.

74. Société des Amis de l'Université de Nancy, 19, rue de Strasbourg.
75. Section vosgienne du Club alpin français, 15, rue Gilbert.

MEUSE

76. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
77. Société philomathique, à Verdun.
78. Bibliothèque du lycée de Bar-le-Duc.
79. — du collège de Commercy.
80. — du collège de Montmédy.
81. — du collège de Saint-Mihiel.
82. — du collège de Verdun.
83. — de la ville de Bar-le-Duc
84. — de la ville de Commercy.
85. — de la ville de Montmédy.
86. — de la ville de Verdun.

NORD

87. Société dunkerquoise pour l'enseignement des sciences, lettres et arts à Dunkerque.
88. Société des sciences, agriculture et arts de Lille.
89. Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, à Douai.
90. Société d'émulation de Cambrai.

OISE

91. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
92. Société historique de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

93. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

94. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

95. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE

96. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.
97. Société d'agriculture, sciences et industrie, de Lyon.
98. Bulletin historique du diocèse de Lyon, place de Fourvières, à Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

99. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
100. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
101. Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
102. Société d'histoire naturelle d'Autun.
103. Société d'histoire naturelle de Màcon.

SARTHE

104 Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

105. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

SEINE

106. Académie française, quai Conti, 23, à Paris.



107. Académie des inscriptions et belles-lettres, 23, quai Conti, à Paris.

108. Académie des sciences, 23 quai Conti, à Paris.

109. Académie des beaux-arts, 23 quai Conti, à Paris.

110. Académie des sciences morales et politiques, 23, quai Conti, à Paris.

111. Académie de médecine, rue des Saints-Pères, 49, à Paris.

112. Société nationale d'agriculture de France, rue de Belle-Chasse, 18, à Paris.

113. Société nationale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

114. Société pour l'instruction élémentaire, rue du Fouarre, 14, à Paris.

115. Société nationale des antiquaires de France, au musée du Louvre, à Paris.

116. Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, à Paris.

117. Société nationale d'acclimatation de France, hôtel Louragеois, rue de Lille, 14, à Paris.

118. Société Franklin, rue Christine, 1, à Paris.

119. Société des agriculteurs de France, rue Le Pelletier, 1, à Paris.

120. Association philotechnique, rue Serpente, 24, à Paris.

121. Société des jeunes naturalistes, à Paris.

122. Société d'anthropologie de Paris, rue de l'Ecole de Médecine, 15, à Paris.

123. Musée d'anthropologie, palais du Trocadéro, à Paris.

124. Musée Guimet, à Paris.

125. Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.

126-130. Bibliothèque des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique, à Paris, 110, rue de Grenelle-Saint-Germain (cinq exemplaires).

131. Association des naturalistes de Levallois-Perret, 37 *bis*, rue Lannois.

SEINE-INFÉRIEURE

132. Société libre d'émulation, commerce et industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
133. Société havraise d'études diverses, au Havre.
134. Société industrielle d'Elbœuf.

SEINE-ET-MARNE

135. Société d'horticulture de l'arrondissemement de Coulommiers.
136. Société d'agriculture de Melun.

SEINE-ET-OISE

137. Société des sciences morales, des lettres et arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
138. Société d'horticulture de Seine-et-Oise, à Versailles.
139. Société d'agriculture de Saint-Germain-en-Laye.

SOMME

140. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
141. Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.
142. Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.
143. Société d'émulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

144. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

TERRITOIRE DE BELFORT

145. Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

VAR

146. Société d'agriculture, du commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.
147. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
148. Académie du Var, à Toulon.

VIENNE

149. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
150. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VOSGES

151. Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, à Epinal.
152. Section vosgienne de la Société de géographie de l'Est.
153. Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
154. Comice agricole d'Epinal.
155. — de Mirecourt.
156. — de Neufchâteau.
157. — de Remiremont.
158. — de Saint-Dié.
159. — de Rambervillers.
160. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.
161. Ligue de l'enseignement d'Epinal.
162. Chambre de commerce du département des Vosges, à Epinal, 16, rue Jeanne-d'Arc.
163. Commission météorologique du département des Vosges, à Epinal.
164. Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département des Vosges, à Epinal.
165. Bibliothèque administrative de la préfecture des Vosges, à Epinal.
166. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Mirecourt.

167. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Neufchâteau.
168. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Remiremont.
169. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Saint-Dié.
170. Bibliothèque de la ville d'Epinal (maison romaine, rue de Nancy), à Epinal.
171. Bibliothèque de la mairie d'Epinal (archives de la ville d'Epinal), à l'Hôtel de Ville.
172. Bibliothèque du collège et de l'école industrielle d'Epinal, au Collège, quai Jules-Ferry.
173. Bibliothèque de Mirecourt.
174. — de Neufchâteau.
175. — de Remiremont.
176. — de Saint-Dié.
177. — de Rambervillers.
178. — du secrétariat du Conseil général des Vosges, (Hôtel de la Préfecture, à Epinal.)
179. Bibliothèque de l'Ecole normale d'instituteurs à Mirecourt.
180. — de l'Ecole normale d'institutrices, à Epinal.
181. — du collège de Mirecourt.
182. — — de Neufchâteau.
183. — — de Remiremont.
184. — — de Saint-Dié.
185. — — de Bruyères.
186. — de la ville de Bains-les-Bains.
187. — — de Bruyères.
188. — — de Châtel.
189. — — de Xertigny.
190. — — de Charmes.
191. — — de Darney.
192. — — de Dompaire.

193. Bibliothèque de la ville de Monthureux-sur-Saône.
194. — — de Vittel.
195. — — de Bulgnéville.
196. — — de Châtenois.
197. — — de Coussey.
198. — — de Lamarche.
199. — — de Plombières.
200. — — de Saulxures-sur-Moselotte.
201. — — du Thillot.
202. — — de Brouvelieures.
203. — — de Corcieux.
204. — — de Fraize.
205. — — de Gérardmer.
206. — — de Provenchères.
207. — — de Raon-l'Etape
208. — — de Senones.
209. — de l'Ecole primaire supérieure à Gérardmer.
210. — de l'Ecole primaire supérieure de Thaon-lès-Vosges.
211. Bibliothèque de l'Ecole primaire supérieure de Charmes.
212. — de l'Ecole primaire supérieure de Thaon (Ecole de filles).
213. Bibliothèque de l'Ecole primaire supérieure d'Epinal.
214. Bibliothèque de la Section des Hautes-Vosges du Club alpin, à Epinal, 3, rue de la Comédie.

YONNE

215 Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
216. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE ET TUNISIE

217. Société archéologique du département de Constantine (Algérie).

218. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
219. Société archéologique de Sousse, à Sousse (Tunisie).

ALSACE-LORAINE

220. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
221. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
222. Société d'histoire et d'archéologie lorraine, à Metz.
223. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.
224. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.
225. Société d'histoire naturelle, à Colmar.
226. Société industrielle de Mulhouse.

SOCIÉTÉS DIVERSES

ANGLETERRE

227. **Manchester.** Société philomatique et littéraire de Manchester (Literary and philosophical Society, Manchester (Angleterre).

BAVIÈRE RHÉNANE

228. **Neustadt.** Société des sciences naturelles (Polichia), à Bad-Dürckeim

DANEMARK

229. **Copenhague.** Fransk-Akademish Forening (Société d'étudiants danois pour l'étude de la langue et de la littérature française) à Copenhague.

EGYPTE

230. **Le Caire.** Bibliothèque de l'Institut égyptien du Caire, au Caire (Egypte).

ETATS-UNIS

231. **Saint-Louis.** Le Jardin botanique du Missouri, à Saint-Louis.

232. — Transaction of the Academy of science to Saint-Louis (Missouri).

233. **Washington.** Smithsonian Institution, Washington.

ITALIE

234. **Catane.** Accademia Giœnia di science naturali, place de l'Université Royale, n°s 11 et 12, à Catane (Sicile).

235. **Milan.** Società bibliografica italiana (Société bibliographique italienne, près la Bibliothèque nationale de Milan).

LUXEMBOURG

236. **Luxembourg.** Institut Royal Grand Ducal du Luxembourg.

RUSSIE

237. **Moscou.** Société des amis des sciences naturelles, à Moscou.

238. **Saint-Pétersbourg.** Société impériale d'archéologie à Saint-Pétersbourg.

239. — Société impériale russe d'archéologie, à Saint-Pétersbourg.

240. — Société impériale de géographie à Saint-Pétersbourg.

SUÈDE

241. **Gothembourg.** Société royale des sciences et des lettres de Gotembourg.
242. **Stockolm.** Kongl. Vitterhets, Historie och Antiquitels Akademien (Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockolm).
243. **Upsal.** Institution géologique de l'Université royale d'Upsal.
244. — Kongl. Universitets Biblioteket, à Upsal (Bibliothèque de l'Université d'Upsal).

SUISSE

245. **Bale.** Société des sciences naturelles, à Bâle.
246. **Berne.** Société géographique de Berne.
247. **Neufchâtel.** Société de géographie de Neufchâtel.
248. — Société neufchâteloise des sciences naturelles, à Neufchâtel.

URUGUAY (Amérique)

249. **Montevideo.** Musée national de Montevideo.

Liste des Membres

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, *M. le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, *M. Gazin*, (I. ✪), avocat, docteur en droit.

VICE-PRÉSIDENTS { *M. Le Moyne*, Charles (O. ✻, A. ✪.)
M. Fleuriel, (I. ✪.) Inspecteur d'Académie en retraite.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, *M. Haillant*, Nicolas (I. ✪), avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE-ADJOINT, *M. Derazey*, avocat.

TRÉSORIER, *M. Lovendowski* (✻), chef de bataillon en retraite.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, *M. Tremsal*, (I. ✪), directeur d'école primaire.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE-ADJOINT, *M. Garnier* (I. ✪, ✤), sous-ingénieur des ponts et chaussées.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° Commission d'agriculture.

MM. Derazey, président ; Adam, secrétaire ; Barthélemy, De Gail, Hausser, René Perrout, Le Moyne, membres titulaires.

2° Commission d'histoire et d'archéologie.

MM. Fleuriel, président ; Tremsal, secrétaire ; Ferry, Gautier, René Perrout, Perron et Millot, membres titulaires.

3° Commission littéraire.

MM. Fleuriel, président ; Perrout, René, secrétaire ; Ferry, Gautier, Hun, Millot, Thiéry, membres titulaires.

4° Commission scientifique et industrielle.

MM. Le Moyne, président : Muller, secrétaire ; Hausser, Thomas, Kampmann, Lovendowski et Thiéry, membres titulaires.

5° Commission des beaux-arts.

MM. Amann, président ; Ferry, secrétaire ; Clasquin, Déflin, Louis, P. Mieg, Henri Perrout, membres titulaires.

6° Commission d'admission.

MM. Garnier, président ; Amann, secrétaire ; Derazey, Gazin, Le Moyne, Lovendowski et Tremsal, membres titulaires.

7° Commission spéciale des sites pittoresques, historiques ou légendaires.

1° Les Membres de la Commission d'histoire et d'archéologie ; 2° MM. Fleuriel, président ; Millot, secrétaire ; Garnier. Le Moyne et Muller.

M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal

Messieurs les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer, sans retard, M. le Secrétaire perpétuel et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

ADAM, O ✻, professeur départemental d'agriculture, 63, rue de Nancy (1899) (1).

AMANN (I. ✻ ✻), sculpteur, 8, rue Rualménil (1893).

BARTHÉLEMY, vétérinaire, 21 rue de la Gare, maison Baudouin (1900).

BERNARDIN, lieutenant au 149e, 2, rue de la Bourse (1903).

BOUR (A. ✻), juge d'instruction, rue Boulay-de-la-Meurthe, no 24. (1887).

CLASQUIN, François (I. ✻) ; architecte départemental, 13, rue du Quartier (1886).

CLÉMENT, Henry (A. ✻,) professeur de philosophie au collège d'Epinal, licencié ès-lettres, 10 rue de la Cour-Billot (1903).

DÉFLIN, Gustave, peintre décorateur, 18, rue Léopold-Bourg (1904).

DERAZEY, Albert, avocat, 6, impasse de la Louvière (1888).

DREYFUSS, Albert, licencié ès-lettres, professeur au collège d'Epinal, 29 rue Boulay-de-la-Meurthe.

FERRY, professeur au collège d'Epinal, 9 rue de la Bourse (1904)

FLEURIEL, Em. (I. ✻). Inspecteur d'académie en retraite, agrégé d'anglais, 19 rue des Jardiniers (1900).

DE GAIL (✻, ✻, O. ✻), conservateur des eaux et forêts, 16 rue de la Préfecture (1900).

GARNIER, Adolphe (I. ✻, ✻) sous-ingénieur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'Ingénieur en chef, 10, rue Jeanne-d'Arc (1878).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Gautier, Léon (✻), membre du Conseil général des Vosges, ancien capitaine du génie, rue de la Louvière (1878).

Abonné perpétuel.

Gazin, Edgard (I. ✪), avocat, docteur en droit, 24, rue d'Ambrail (1885).

Gesnel, contrôleur des mines, 12, rue Jean-Viriot (1900).

Haillant, Nicolas (I. ✪), avoué, docteur en droit, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 21, place de l'Atre (1875).

Hausser, Ernest (✻, A. ✪), ingénieur auxiliaire des ponts et chaussées, rue Grennevo, 3 (1889).

Hun, Damien, avocat, publiciste, 1, rue des Jardiniers (1901).

Kampmann (✻), industriel; route du Champ-du-Pin (1885).

Le Moyne, Charles (O. ✻, A. ✪), directeur des postes et télégraphes en retraite, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon (I. ✪), inspecteur de l'assistance publique du département des Vosges, 29, rue Boulay-de-la-Meurthe (1886).

Lovendowski, Xavier (✻) chef de bataillon en retraite, 15, rue des Forts (1898).

Merlin, Ch. (I. ✪), secrétaire honoraire de l'inspection académique, 2, rue Sadi-Carnot (18C2).

Mieg, Paul, adjoint au maire d'Epinal, rue Thiers, 26.

Millot, René, licencié en droit, avoué, 23, rue de la Préfecture (1902).

Muller, agent-voyer en chef, rue Boulay-de-la-Meurthe (1900).

Perron, inspecteur d'académie, 15, rue Boulay-de-la-Meurthe (1904).

Perrout, Henri, licencié en droit, adjoint au maire d'Epinal, 1, rue Thiers (1900).

Perrout, René (✪) avocat, licencié ès-lettres, rue de la Louvière, 4 (1899).

Stein, Emile (A. ✪), ancien notaire, licencié en droit, maire d'Epinal, 7, rue de la Préfecture (1882).

Thiéry (✻), commandant du génie en retraite, propriétaire à Bellevue (1902).

Thomas, (I. ✪), principal du collège d'Epinal, licencié ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques (1902).

Tremsal, Constant (I. ✪), directeur d'école primaire, 15, rue Lormont (1892).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'informer, sans retard, M. le Secrétaire perpétuel et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Ballon, pharmacien de 1re classe, 9, rue de la Paix (1887).

Benoit-Lévy, propriétaire, chemin des Soupirs (1904).

Bossert, notaire, 1, rue de la Préfecture (1905).

Clément, pharmacien de 1re classe, 21, rue Malpertuis (1900).

Dalsace, Gaston, (✻), inspecteur des forêts en retraite, 5, rue de l'Ecole Normale (1882).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gley, Albert, (I. ✪), professeur au collège, 5, rue de la Calandre (1901).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Goguel, (A. ✪), pasteur, rue Gambetta (1882).

Jeandidier, Henri, (A. ✪, ✪), licencié en droit, notaire, 1, rue de la Préfecture (1900).

Jeanmaire, Jules, ancien receveur de l'enregistrement, 2, rue Sadi-Carnot (1897).

Juillard, Georges (✻, A. ✪), industriel, ancien maire d'Epinal, 27, rue de la Louvière (1889).

Legras, docteur en médecine, 14, rue d'Arches (1893).

Merklen, notaire, docteur en droit, 6, rue Thiers (1880).

Nicot, greffier du tribunal de commerce, 15, rue Jeanne-d'Arc (1905).

Palmer, sculpteur, quai des Bons-Enfants (1905).

Pellerin, Georges (✪), imprimeur-imagiste, 15, rue Léopold-Bourg (1901).

Peters, Victor (✻), industriel et maire de Nomexy, 3, rue Gambetta (1900).

Philippe, archiviste paléographe, au Musée (1905).

Schwander, pharmacien de 1re classe, 26, rue de la Gare, (1902).

Simonet, professeur au collège, chemin de la Manutention (1904).

Vial, (A. ✪), directeur des travaux de la ville d'Epinal, quai de Dogneville (1896).

Viatte, Paul, docteur en droit, avocat, 2, rue des Forts (1902).

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

ADAM-CONRAUD, agriculteur à Coussey (1899) (1).

ANTOINE, Alphonse (✠), agriculteur à Gerbépal (1902).

BAILLY, Nicolas (I. ✪, A. ✪), docteur en médecine, ancien membre du Conseil général des Vosges, ancien maire de Bains (1882).

BIDU, chef de section à la Compagnie de l'Est, à Neufchâteau.

BOUCHER, Henry licencié en droit, député des Vosges, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, vice-président du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer (1875).

BRESSON, Edouard (✲, A. ✪), membre du Conseil général des Vosges, maire de Monthureux-sur-Saône (1882).

CARTIER-BRESSON, industriel et agriculteur, maire de Celles-sur-Plaine (1902).

CHAPELIER (l'abbé), Charles, curé-doyen à Mirecourt (1886).

CLAUDOT, Camille (I. ✪, ✠), inspecteur des eaux et forêts, à Mirecourt.

COLLET, Vital, publiciste, à Charmes (1903).

DIDIERLAURENT (l'abbé), curé de Monthureux-sur-Saône (1885)

DUBOIS, Maurice, agriculteur à Failloux, commune de Jeuxey, par Epinal.

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Edme-Gaucher, Louis, licencié en droit, à Rouceux (1886).

Fayet, docteur en médecine, à Dompaire (1901).

Géhin, Louis (I. ◐), professeur à l'Ecole supérieure de Gérardmer (1902).

Gérard, Albert, docteur en droit, à Saint-Dié.

Gilbert (l'abbé), curé à Gérardmer (1905).

Hénin (le prince d'), comte d'Alsace (✻, ◐), député, conseiller général, au château de Bourlémont (par Neufchâteau) et 20, rue Washington, à Paris (1876).

Houot (◐), directeur de l'école primaire supérieure, à Charmes (1894).

Imbert, Ivan (◐ ♣), industriel à Ramonchamp (1904).

Krantz, Camille (O. ✻), député, ancien ministre, 226, boulevard Saint-Germain, Paris, et à Dinozé, près Epinal (1893).

Krantz, Lucien, industriel à Docelles (1880).

Lederlin, Armand (O. ✻, I. ◐, O. ♣), conseiller général, directeur des établissements industriels et maire de Thaon (1876).

Legras (✻), docteur en médecine, à Dompaire (1878).

Leroy, Emile (♣), gérant de la ferme de la Planée, à Celles-sur-Plaine (1902).

Liégeois (I. ◐), docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville aux-Saules, par Dompaire (1876).

De Liocourt (♣), inspecteur des eaux et forêts, à Neufchâteau (1901).

Martin, Camille (A. ◐), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Merlin, Roger (A. ◐), avocat, élève diplômé de l'Ecole des sciences politiques, membre du conseil d'arrondissement, à Bruyères (1889).

Millot, Léon, viticulteur à Mandres-sur-Vair, par Contrexéville (1903).

Mougin, Stéphane, ancien avocat, directeur d'assurances à Remiremont (1903).

Mougin, Xavier, directeur de la Verrerie de Portieux (1889).

Olivier (l'abbé), professeur à Châtel-sur-Moselle, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1894).

Parisot, Jean, homme de lettres et lauréat de la Société d'émulation à Plombières-les-Bains (1906).

Parvé, secrétaire de la sous-préfecture de Neufchâteau (1904).

Pierrefite (abbé), curé de Portieux (1894).

Pognon, Paul, instituteur à Rouceux (1902).

Puton, Bernard (A. ✪), procureur de la République à Remiremont, rue des Capucins (1894).

Raoult, docteur en médecine à Raon-l'Etape (1882).

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire, 81, Grande-Rue, à Remiremont (1882).

Sonrel, propriétaire à Lamerey (près Dompaire) (1887).

Thiaucourt, Paul, fils, licencié en droit, 9, rue Monge, à Paris (1903).

Thomas (l'abbé) curé à Auzainvillers, par Bulgnéville (1904).

Tourdes, juge au tribunal civil à Saint-Dié (1882).

Vanson, contrôleur des contributions directes à Neufchâteau (1904).

Virtel, Albert, agriculteur, lauréat de la Société d'Emulation, à Damas-devant-Dompaire (1896).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

résidant hors le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les nom, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

ADAM, Lucien (✱), président de Chambre à la Cour d'appel, boulevard Sévigné, à Rennes (Ille-et-Vilaine) (1862). (1).

ANCEL-SEITZ, ancien député, 28, avenue Raphaël, à Paris

AYET (✱), trésorier-payeur général en retraite, à Château-Thiéry (1901).

BADEL, Emile, professeur à l'Ecole industrielle, 5, rue Pichon, à Nancy (1901).

BALLAND, Xavier (O. ✱), chef de bureau au Crédit foncier de France, avenue Pozzo di Borgo, à Saint-Cloud (Seine-et-Marne) (1903).

BARADEZ, avocat général à Besançon (1885).

BARBET (✱, ✱), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Mézières (1898).

BARBIER, docteur en médecine, 15, rue d'Edimbourg, 8e arrondissement, à Paris (1893).

BARRÈS, Maurice, homme de lettres, membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, à Neuilly-Paris.

BAUDRILLARD (✱), ancien conservateur des forêts à Dreux (Eure-et-Loire) (1854).

de BAUFREMONT (le prince-duc Eugène), prince de Courtenay, duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube), et 87, rue de Grenelle, 7e arrondissement, Paris (1871).

Abonné perpétuel.

BEAUPRÉ (le comte Jules), archéologue, 18, rue de Serre, à Nancy (1904).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

Blondel, Raymond (✲), doyen de la Faculté de droit à l'Université de Nancy, vice-président du Conseil général des Vosges, 13, rue Hermite, à Nancy (1901).

Bœgner (C, ✲, I. ⓘ), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet honoraire, à Melun (1878).

Bonnardot (I. ⓘ), archiviste-paléographe, ancien sous-inspecteur du service historique de Paris, bibliothécaire de la ville de Verdun (Meuse) (1875).

Boudard (I. ⓘ), ancien inspecteur de l'enseignement primaire, directeur de l'asile de Fains (Meuse) (1875).

Bouvier, Félix (✲, I. ⓘ,) lauréat de l'Académie française, chef de division au ministère des finances (direction du personnel et du matériel), 123, rue Mozart, 16e arrondissement, à Paris-Passy (1883).

Boyé, Pierre, docteur ès-lettres et en droit, licencié ès-sciences, avocat à la Cour, correspondant du ministère de l'instruction publique, 53, rue de l'Hospice à Nancy (1898).

Braconnier (✲), ancien ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

Bretagne, Ferdinand, contrôleur principal des contributions directes en retraite, à Nancy, 53, rue de la Ravinelle (1880).

Burel, Abel (✲, ♣), conservateur des forêts en retraite, à Meaux (Seine-et-Oise) (1881).

Burtaire (I. ⓘ), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Champion, Louis (A. ⓘ), ancien capitaine commandant au 5e régiment de chasseurs à Neufchâteau, actuellement commandant le dépôt de remonte de Caen (Calvados) (1903).

Chatton (abbé), curé de Remenoville, par Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle) (1904).

Crevreux, Paul, archiviste paléographe, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, inspecteur gé-

néral des bibliothèques et des archives, à Paris (1880).

Cournault, Charles (✱), conservateur du musée lorrain, membre non résident du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, près Nancy, (1849).

Debidour (✱, I. ✪), inspecteur général de l'Université, à Paris (1879)

Delorme, Paul, chef de bureau au Gouvernement général de l'Algérie.

Denis, Charles (I. ✪), lauréat de l'Académie des inscriptions et belles lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, capitaine au 51e régiment d'infanterie, à Beauvais (Oise) (1884).

Duhamel (I. ✪), archiviste du département de Vaucluse, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, à Avignon (1865).

Duplessis, Robert (✱), lieutenant-colonel au 35e régiment d'infanterie, 11 rue Strætmann, à Belfort (1901).

Duroselle, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Figarol, Victor (A. ✪), 4, rue Pierre-le-Grand, Paris (1882).

Finot (✱), licencié en droit, archiviste du département du Nord, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille, Nord (1879).

Fliche (✱), professeur d'histoire naturelle à l'école nationale des eaux et forêts, correspondant de l'Académie des sciences, président de l'Académie de Stanislas, 19, rue Saint-Dizier, à Nancy (1884).

Garcin, Eugène, avoué à la Cour, secrétaire général de l'association vosgienne, 3, boulevard du Palais, IVe, Paris.

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, à Lille, 170, rue Nationale (1880).

Gebhard (A. ✪), ancien pharmacien, 1, rue du Val-de-Grâce, à Paris.

Gérard, conservateur des hypothèques en retraite, à Rethel (Ardennes) (1876).

Germain, Léon (I. ✪), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gérome, Joseph (A. ✪, O. ✪), jardinier en chef du Muséum d'histoire naturelle, professeur à l'école nationale d'Horticulture de Versailles, 57, rue Cuvier, à Paris (5e arr.) (1903).

Gley, René, conservateur des hypothèques à Bordeaux (1878).

de Grandprey (✪), inspecteur général des Forêts en retraite, 41 *bis*, rue Saint-Honoré, à Versailles (1873).

Guyot, Charles (✻, I. ✪), conservateur des forêts, directeur de l'école nationale des eaux et forêts, membre non résidant du comité des travaux historiques et scientifiques, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz (✪), percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) (1883).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874)

Jacquot, docteur en médecine à Creil (1903).

Joubin (O. ✻, I. ✪), inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, à Paris (1860).

Kuhn (l'abbé) Hermann, curé de Lixhein, par Dieuze (Lorraine (1868).

Abonné perpétuel.

Landmann (A. ✪), ancien professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Lapique, Louis, docteur en médecine, maître de conférences à la Sorbonne, 6, rue Dante, Paris (1903).

Laurent (l'abbé) (I. ✪), inspecteur d'académie en retraite, 15, place Dauménil, à Paris (1873).

Lehr, docteur en droit, professeur à l'Académie de Lausanne (Suisse) (1867).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Lorrain, homme de lettres à Iberville (Canada) (1878).

Li Chao Pé, lettré, mandarin chinois, attaché à la légation de Chine, 5, Avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, Albert, ancien magistrat à Lunéville (1878).

Maire (A. ❁), inspecteur des forêts à Gray (1881).

Ména, Philippe, conservateur des forêts, à Troyes (Aube) (1884)

Mersey, Lucien (✻, ✻), conservateur des eaux et forêts, chef du service des améliorations pastorales, de la pêche et de la pisciculture au Ministère de l'Intérieur, 87, boulevard Saint-Michel, Paris.

Moret, Emile, comptable à Nancy, officier d'administration de réserve, 3, rue Dom-Calmet (1888).

Moynier de Villepoix (A. ❁), professenr à l'école secondaire d'Amiens (1878).

Muel, directeur de l'enregistrement en retraite, 1bis, rue des Chanoines, Nancy (1889).

Mutel, Henry, avoué près le tribunal civil de la Seine, 31, rue d'Anjou, Paris (1903).

Noel, Ernest, industriel à Paris (1868).

Olry, professeur départemental d'agriculture à Saint-Bon, près Chaumont (Haute-Marne) (1900).

Oulmont, Paul, docteur en médecine, médecin de l'hôpital de la Charité à Paris, 5, rue de Téhéran (1903).

de Pange (comte Maurice), historien, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ❁), chef du service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone à Bône (Algérie) (1876).

de Pluck-Hartung, professeur à l'Université de Tubingue (Wurtemberg) (1883).

Quintard (A. ❁), archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

RANCE (l'abbé) (A. ✿), docteur en théologie, ancien professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

RENAUD, F , pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

REUSS, docteur ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

RISLER (O. ✻), agronome, directeur de l'institut agronomique à Paris.

RISTON, Victor, docteur en droit, membre de l'Académie Stanislas, à Malzéville, rue d'Essey, 3, par Nancy (Meurthe-et-Moselle) (1888).

DES ROBERT, Ferdinand, membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière à Nancy (1881).

ROUMEGUÈRE, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Piquet, à Toulouse (1881).

SCHMITZ, Napoléon (✻), chef de bataillon breveté à l'état-major du 11e corps, à Nantes.

SIMON, Max, médecin en chef de l'asil de Bron, près de Lyon (1883).

SIMOMET (A. ✿), ancien principal des collèges de Mirecourt et de Longwy (1878).

STEINHEIL (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à Rothau (1867).

THÉVENOT, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures, à Lhuitre (Aube) (1869).

THOUVENIN (✻, I. ✿). agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, à Nancy (1885).

VATIN (O. ✻, A. ✿), trésorier-payeur général à Rennes (1882).

MEMBRES DE LA SOCIETÉ DÉCÉDÉS

depuis l'impression des Annales, de 1905

BEAURAIN, Ernest, architecte-voyer honoraire de la ville de Paris, membre correspondant.

M. l'abbé Flayeux, membre associé, curé à Darnieulles.

M. Herrmann, (♣), conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, membre titulaire, à Epinal.

M. Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, ancien membre de la chambre de commerce, industriel, membre associé à Thaon.

M. de Ravinel, Charles, président du Comice agricole de Rambervillers, agriculteur, membre associé, à Nossoncourt.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1906


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06730 1997



